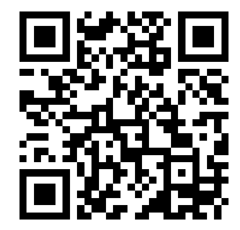
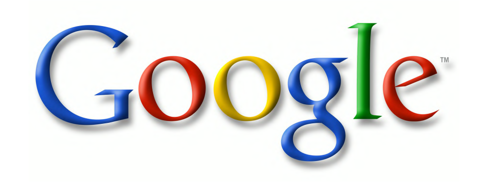
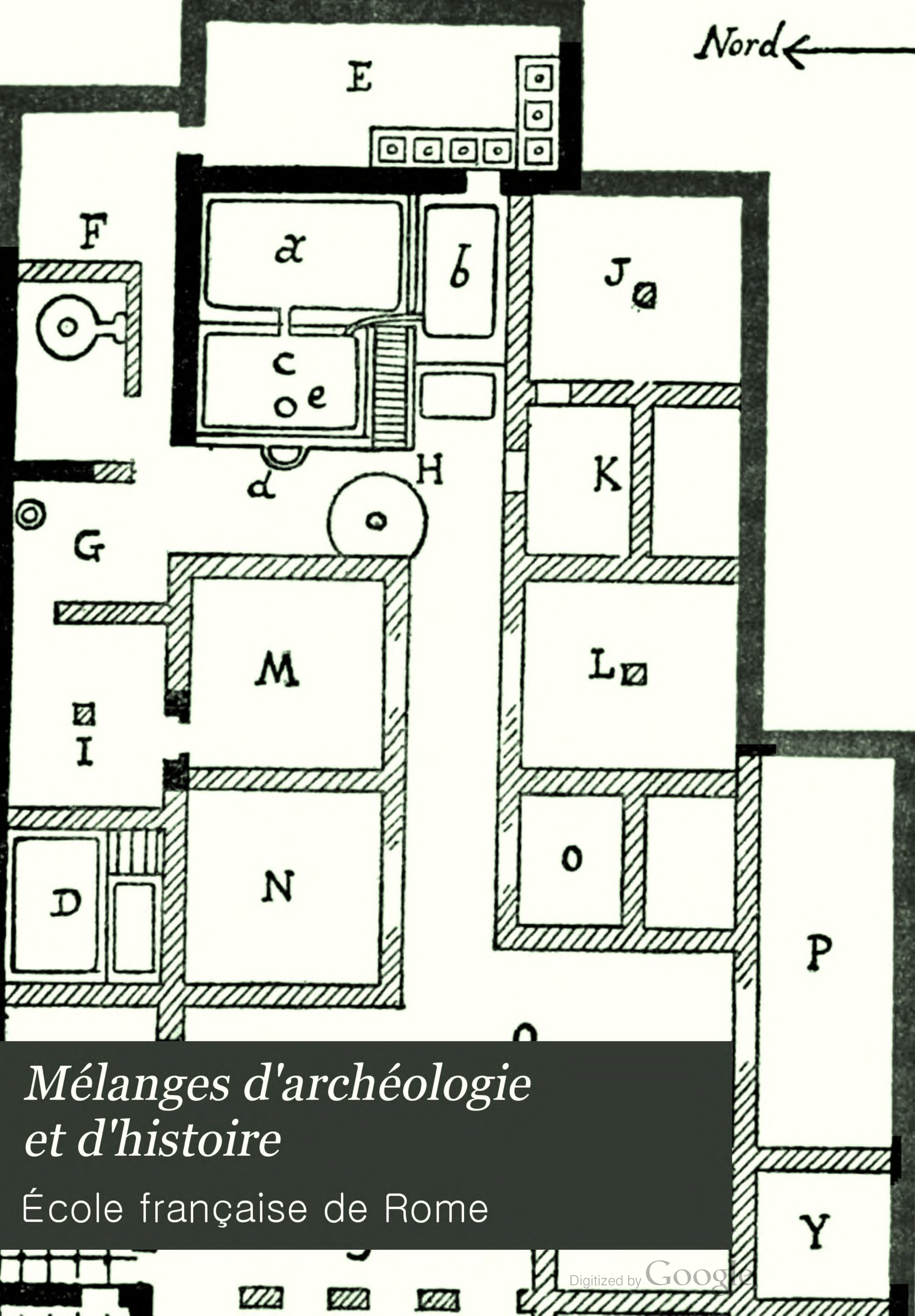






Mélanges d'archéologie et d'histoire

École française de Rome

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XIVe année. — 1894.

PARIS
ERNEST THORIN LIBRAIRE ÉDITEUR, 7, Rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

Imprimerie de la Paix, Philippe Cuggiani. — Rome. 1894.

LES PREMIERS CHRÉTIENS ET LES DIEUX

Les quelques traits que je vais noter nous reportent, pour la plupart, aux temps lointains d'une lutte maintenant oubliée, mais qui, pendant de longs siècles, a tenu dans l'histoire une place capitale. Deux cultes, l'un fort de son antiquité, soutenu par l'appui d'une aristocratie puissante, l'autre riche d'une sève nouvelle qui devait régénérer le monde, étaient en présence, attaqués, défendus avec une ardeur égale. Ce qu'opposaient à leurs ennemis, en même temps qu'un courage inébranlable, ceux qui sortirent vainqueurs de ce combat, ce qu'ils pensaient des dieux et des idoles devant lesquelles on les venait traîner, n'est point, par le détail, chose si exactement connue que l'on n'y puisse jeter un rapide regard.

On sait comment, par ignorance, souvent aussi par des erreurs voulues, les païens portaient contre les fidèles les accusations les plus étranges. Point n'était besoin à ces derniers de rien imaginer ni de chercher au loin pour démontrer, pour proclamer la folie et l'impureté du vieux culte. Aux mains de tous étaient les livres qui disaient l'histoire des dieux, leurs forfaits, leurs débauches et le détail de cette généalogie dont le trouble égayait les païens mêmes. Dans la *Cistellaria* de Plaute, un personnage veut invoquer la protection des immortels: " Que la reine Junon, dit-il, cette fille du grand Jupiter, que Saturne, son oncle...„. " Par Castor „, lui réplique-t-on, " Saturne, c'est son père „. " Que la puissante Cybèle. son aïeule... „. " Mais non; c'est sa mère. „ L'homme reprend:

Que Junon, sa fille, que Saturne, son oncle... Eh! tu me troubles, et je ne sais plus ce que je veux dire „ (1).

Moins facile, l'interlocuteur aurait pu l'arrêter une fois de plus, car la fable faisait aussi de Junon la sœur et l'épouse de Jupiter. Au VI[e] siècle après le Christ, Grégoire de Tours le rappelait encore, lorsqu'il mettait en scène Clotilde s'efforçant de convertir Clovis (2). De longues années après, on allait toujours répétant, dans les campagnes, que les dieux s'étaient engendrés les uns les autres; et, de cette affirmation, les chrétiens se faisaient une arme. " Gardons-nous „, écrivait-on au grand apôtre des Allemands, saint Boniface, " gardons-nous de combattre ceux qui parlent de la sorte. Rien ne saurait mieux établir que les prétendus immortels n'ont pas existé de tout temps, et que, si le monde a eu un commencement, il a dû avoir un créateur „.

Un système imaginé trois siècles avant la venue du Christ concordait avec la croyance païenne. Évhémère voyait dans les dieux de l'Olympe des hommes divinisés par la superstition populaire; Uranus leur aïeul à tous, Saturne, Jupiter avaient été des rois dont il énumérait la descendance et retraçait l'histoire, s'appuyant, disait-il, sur d'antiques inscriptions conservées dans les temples (3). Les Pères s'étaient empressés d'applaudir aux paroles du philosophe qui voulait voir ainsi de simples mortels dans les êtres dont on faisait des dieux. " *Omnes dii gentium daemonia* „, avait dit le Psalmiste (4). Esprits venus de l'enfer, ou morts divinisés, les hôtes de l'Olympe n'étaient pour les fidèles que des créatures souillées de tous les crimes;

(1) Act. II, sc. 1.
(2) *Historia Francorum,* L. II, c. XXIX.
(3) Cicero, *De natura deorum,* L. I, c. XLII; Lactant. *Inst. div.* L. I, c. XI.
(4) XCV, 5.

leurs débauches, leurs actes infâmes révoltaient la conscience humaine. " A ces dieux de la Grèce ", écrivait Clément d'Alexandrie, " je préfère encore les animaux grossiers qu'adore l'Egypte; ce ne sont là du moins que des bêtes brutes, et non des monstres d'impudeur ". (1).

Un fragment attribué à Tertullien énumère les lois sous le coup desquelles tombait à la fois Jupiter, comme fils impie, comme corrupteur (2); et, si ce texte ne mérite pas une entière confiance, au moins la pensée dont il témoigne était-elle bien dans l'esprit des fidèles. Je la retrouve, dès le second siècle, chez saint Justin (3); plus tard, amené devant le juge, un martyr s'écrie, en rappelant les crimes des immortels: " Vos lois ne punissent-elles pas de tels forfaits? " (4). Jupiter, disait le poète Prudence, Jupiter, ne saurait échapper, s'il devait comparaître en justice, à l'application de la loi Julia; la loi Scantinia le jetterait dans les fers (5). Même pensée chez Firmicus Maternus, alors qu'il rappelle les infâmes passions des faux dieux, l'amour de leur maître pour Ganymède, ceux d'Hercule pour Hylas, d'Apollon pour Hyacinthe " funestes exemples par lesquels chacun peut se croire permis ce que la législation romaine punit des peines les plus graves" (6).

Vainement les païens cherchaient-ils à dégager leur culte des traits bizarres ou monstrueux qu'avaient ainsi imaginés les Grecs (7); en vain proclamaient-ils chose insensée d'en ins-

(1) *Cohortatio ad graecos*. Edit. Potter, p. 83.
(2) *De exsecrandis diis gentium*. Ed. Oehler, T. II p. 766.
(3) *Oratio ad graecos*, c. II.
(4) *Passio S. Theodoreti Ancyrani*, § 21 (Ruinart, *Acta sincera*, p. 340).
(5) *Peristeph*. Hymn. X, s. Roman. v. 201-205.
(6) *De errore profanarum religionum*, C. XII. Cf. *Digest*. L. I, tit. XVIII. l. 21; L. XI, tit. III, l. 2; L. XLVIII, tit. V, l. 6; Valer. Maxim. L. VI, c. I. § 7, 10, 11, 12; Pseudo-Quintil. *Declam*. III.
(7) S. Cyrill. *Contra Julian*. Ed. Migne, T. IX, pag. 567.

truire les jeunes gens et les simples (1); en vain enseignait-on publiquement dans les temples comment devaient être comprises, interprétées les inventions mythologiques (2), comment sous les récits de la fable se cachaient de pures allégories (3). Ce qui devait frapper, ce qui frappait l'esprit, comme les yeux de la multitude, c'était le brillant étalage de toute une théologie d'impureté, c'étaient les œuvres des sculpteurs, des graveurs, des peintres, des brodeurs, des mosaïstes reproduisant à l'infini, et jusque dans la maison de famille, les étranges aventures des habitants de l'Olympe, l'image de Vénus surprise aux bras de Mars, le groupe de Jupiter et de Léda (4). L'un des vôtres, écrit saint Augustin, ne nous montre-t-il pas un jeune homme excité au mal par la vue d'une fresque représentant l'aventure de Danaé? (5). Il n'était point de faute qui ne pût trouver, qui ne trouvât ainsi, dans l'histoire même des dieux, et son exemple et son excuse (6).

Dans la controverse engagée entre les tenants des deux cultes, chacun des partis s'ingéniait à railler les croyances de l'adversaire. C'était chose aisée aux fidèles, car leurs ennemis eux-mêmes leur avaient singulièrement facilité la tâche. Au théâtre, comme dans leurs œuvres d'art, les idolâtres paro-

(1) Theodoret. *Graecarum affectionum curatio,* Sermo III, T. IV, pag. 769.

(2) S. Augustin. *Epist. XCI,* Nectario, § 5.

(3) Cf. Euseb. *Praeparatio evangelica,* Lib. III, C. IV à XII; Prudent. *Contra Symmachum,* L. I, v. 297 et suiv.; *Peristeph.* Hymn. X, v. 399.

(4) Clem. Alex. *Cohortatio ad gentes,* Ed. Potter, p. 53; Theodoret. *Graecarum affectionum curatio,* Sermo VII, T. IV, p. 884.

(5) S. Augustin. *Epist. cit.* § 4.

(6) Tertullian. *Apolog.* IX: « Incesti qui magis quam quos ipse Jupiter docuit? ». Firmicus Maternus, § 12: « Adulterio delectatur aliquis: Jovem respicit et inde cupiditatis suæ fomenta conquirit, probat, imitatur et laudat, quod deus suus in cygno fallit, in tauro rapit, ludit in satyro » etc.

diaient les aventures de ceux-là même qu'ils adoraient (1). Sur les reliefs d'une lampe antique, le beau Ganymède n'est qu'un misérable singe enlevé par l'aigle au delà des nues (2). Dans une peinture de vase, qui reproduit sans doute une scène de quelque comédie perdue, Jupiter et Mercure, devant le palais d'Alcmène, sous sa fenêtre qu'ils veulent escalader, sont deux grotesques à ventres énormes, ridiculement affublés, et le maître des dieux porte péniblement à son cou une longue échelle (3). A peine quelques traits pouvaient-ils être ajoutés par les chrétiens à ces moqueries dont les exemples abondent (4); un mot sur Jupiter accouchant de Bacchus (5), sur sa foudre fabriquée par les Cyclopes, de même que les armes d'Enée (6), sur Neptune se faisant maçon (7), sur Apollon devenu bouvier d'Admète (8), sur l'histoire de Saturne engloutissant un caillou, méprise heureuse, disait-on, car la terre serait à jamais demeurée aride et infertile, s'il eût dévoré Jupiter, ce maître de la pluie (9). On riait d'Apollon toujours imberbe malgré son grand âge (10) et dont le nom signifie „ perdition „, comme l'avaient dit les païens mêmes (11); on se raillait de Minerve

(1) Plin. *Hist. nat.* XXXV, 40; Tertull. *Apolog.* XV; S. August. *Civ. Dei,* IV, 26.

(2) De Villefosse, *Revue Archéologique,* 1870-71, T. II. p. 374.

(3) Millin, *Galerie mythologique,* pl. CVIII bis, n. 428.

(4) Perrot, *Monuments publiés par l'Association des études grecques,* T. I, p. 25.

(5) Evagrius, *Hist. eccl.* I, 11.

(6) Minuc. Felix, *Octavius,* XXII; Commodianus, *Instruct. adv. gentes,* I, 5.

(7) Commodianus, I, 10.

(8) Minuc. Felix, XXII.

(9) Commodianus, I, 6. Cf. Tibull. I, VII, 8.

(10) Minuc. Fel. XXI.

(11) Firmicus Maternus, XVII. Ce trait se rencontre fréquemment dans les récits hagiologiques (mon Mémoire intitulé *Les Actes des martyrs, supplément aux Acta sincera* § 75). L'interprétation singulière ainsi donnée au nom d'Apollon est antique et d'invention païen-

aux allures masculines et de Bacchus en habits de femme au milieu d'une troupe de bacchantes (1), on se moquait de la mobilité du dieu Terme, ce gardien prétendu des bornes de l'empire et qui, malgré un vain augure, dut plus d'une fois reculer (2). " A la sereine grandeur du ciel où trône le Très-Haut, vous opposez, disait-on aux gentils, des êtres divisés par des querelles profondes et que vous ne pouvez sans folie honorer d'un même culte; Hercule et Junon se haïssaient alors qu'ils vivaient sur la terre; à tous deux vous élevez des temples, vous accordant à adorer également ces irréconciliables; Vulcain et Mars sont en guerre et c'est Vulcain qui a raison; mais il n'ose interdire à ses dévôts l'entrée du sanctuaire de Mars; vous les honorez en même temps et vous allez de l'un à l'autre, sans craindre que le mari s'irrite de vous voir venir jusqu'à lui en sortant du temple de l'adultère " (3).

Sans s'arrêter à des railleries dont eux-mêmes avaient donné l'exemple, les païens tentaient parfois de faire appel à un amour commun de la patrie romaine. Dans le nombre des exhortations que l'on adressait aux martyrs, reparaît souvent une même parole: " Sacrifiez à ces divinités qui sont les gardiennes de l'Empire " (4). On croyait, en effet, chez les gentils, à l'invincible protection des *Dii custodes conservatoresque Urbis et Imperii* (5),

ne. Pour les gentils, c'était le dieu dont les traits enflammés tuaient le corps (Macrob. *Saturn.* I, XVII), pour les chrétiens, le démon qui tuait l'âme.

(1) S. Justin. *Oratio ad Graecos,* § I; Evagr. *Hist. eccl.* I, 11; Theodoret. *Graecarum affectionum curatio,* Sermo VIII, T. IV, p. 907.

(2) S. Augustin. *Civ. Dei,* IV, 29.

(3) S. Augustin. *De utilitate jejunii,* c. VII. Même thème dans les vers de Prudence, *Peristeph.* Hymn. X, v. 211-215.

(4) Euseb. *Hist. eccles.* VII, 11; *Acta S. Tarachi,* § 7 (*Acta sincera,* p. 434); *Vita S. Chrysopolis* § 7 (*Acta sanctorum,* 12 maii).

(5) Cicero, *Pro Sextio,* § 24; Plutarch. *Cicero,* VIII, 40. Les monnaies de Valérien et de Dioclétien portent l'inscription: IOVI CONSERVATORI ORBIS.

et, lorsque Rome succomba sous l'assaut des barbares, un long cri s'éleva parmi les tenants du vieux culte: „Les immortels ont délaissé un peuple qui déserte leurs temples „ (1). A cette plainte, les chrétiens répondaient en proclamant l'impuissance des dieux à se défendre eux-mêmes (2), à protéger ceux qui devaient leur être chers. „Jupiter n'a pu soustraire Sarpédon aux coups de Patrocle (3). Sa main, celle de Junon ont-elles empêché Carthage et la Crète d'être conquises? (4). Minerve, Apollon n'ont-ils pas abandonné Athènes et Delphes aux armes de Pyrrhus et de Xerxès? (5). Où étaient-ils, vos puissants protecteurs, quand les Gaulois, quand Hannibal campaient sur le sol de l'Italie? „ (6). Les chrétiens eussent pu dire aussi l'infidélité de ces gardiens faciles à séduire pour qui leur venait promettre de plus beaux autels, des fêtes plus magnifiques, et que l'on enchaînait dans leurs temples, de peur qu'ils ne passassent à l'ennemi (7).

Dans la multitude des dieux que vous adorez, disait-on aux païens, quel est celui ou quels sont ceux auxquels vous estimez devoir l'extension ou le salut de l'Empire? Puis on nommait en se raillant ceux auxquels la crédulité publique assignait tant de rôles divers: la surveillance des berceaux, du sommeil et des vagissements des nouveaux nés, celle du blé et de sa germination, de la paille et de ses nœuds, de ses épis et de leurs grains, celle des portes, de leurs gonds, de leurs seuls. Chez les défenseurs de

(1) Zosim. IV, 59; V, 40, 41.
(2) Minuc. Felix; *Octavius*, XXII; Tertull. *Apolog.* XIV; S. Augustin. *Civ. Dei,* I, 2.
(3) Athenagor. *Legatio pro christianis*, XXI.
(4) Tertull. *Apolog.* XXV; *Ad nationes,* II, 17.
(5) Tertull. *Ad nationes, ibid.*
(6) S. Augustin. *Civ. Dei,* IV, 29.
(7) V. mon *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule,* p. 26, 27, et *Polemonis periegetae fragmenta,* éd. de Preller, p. 145, § XC.

la foi, c'était une joie d'énumérer ces dieux sans nombre, pourvus de fonctions étranges ou obscènes (1) gardiens des étables, des cuisines, des prisons et des mauvais lieux (2).

Pour les fidèles des premiers âges, comme pour leurs successeurs, les hôtes de l'Olympe étaient en même temps des démons et des magiciens redoutables. Ainsi parlait-on de Mars, de Mercure, de Jupiter, de Saturne, de Bacchus, de Vénus, de Diane qui, associée à Minerve et à Hérodiade, devait plus tard se transformer en reine du Sabbat; un livre attribué à saint Augustin mentionne cette croyance que l'on retrouve encore au neuvième siècle (3). Ainsi, soit dit en passant, s'opérait la fusion demeurée vivace de l'idolatrie et de la sorcellerie (4).

Souvent, raconte Sulpice Sévère, le diable, qui s'ingéniait à troubler les prières de saint Martin, se montrait à lui sous les formes les plus diverses; parfois c'était la figure de Mercure ou de Jupiter, le plus souvent celle de Vénus ou de Minerve (5). Pas plus que l'apôtre de la Gaule, nos pères ne se laissaient tromper par des hallucinations de cette sorte. Pour eux, voir l'un de ces êtres maudits, c'était voir Satan lui-même; un

(1) S. August. *Civ. Dei,* IV, 8 et 23; VII, 4; Tertull. *Ad nation.* II, 9 et 15; Arnob. IV, 7 à 12; Lactant. *Inst. div.* I, 20. Voir, pour l'interminables série de ces dieux, Preller, *Römische Mythologie,* p. 572 et suivantes.

(2) Tertull. *Ad nation.* II, 15; S. August. *Civ. Dei,* IV, 34.

(3) « Quædam mulierculæ post Sathan conversæ, dæmonum illusionibus et phantasmatibus seductæ, credunt se et profitentur nocturnis horis cum Diana paganorum dea, vel cum Herodiade et innumera mulierum multitudine equitare earumque jussionibus obtemperare ». (*De spiritu et anima* c. XXVII) cf. Baluze, *Capitul.* T. II, p. 365; Du Cange, V° *Diana.* Dès l'antiquité Diane était tenue pour magicienne (Tatian. *Oratio advers. graecos;* Μάγος ἐστὶν Ἄρτεμις. Henzen, *Annali dell'Istit. di corrisp. archeol.* 1846, pag. 216).

(4) L'Abbé Bourgoin, *La chaire française* au XII[e] siècle, p. 344, etc.

(5) *De vita s. Martini,* XXII; Dialog. II, 13; III, 6.

souffle du fidèle suffirait à faire évanouir l'apparition malfaisante, comme il suffisait à chasser le démon du corps d'un possédé. On racontait même que des saints avaient ainsi renversé des idoles (1); mais il n'était pas donné à tous d'avoir leur vertu, leur puissance, et une terreur secrète saisissait ceux devant lesquels se montrait, non pas un vain fantôme, mais quelqu'un même des simulacres qu'avaient adorés les païens; le diable n'en avait-il pas pris, comme au temps de saint Martin, la figure? Ne savait-on qu'il pouvait leur donner le mouvement et la parole, comme il arriva pour la statue qui persuada à Julien de revenir au culte des faux dieux (2), pour celles qui, une nuit, à Alexandrie, lorsque mourut l'empereur Maurice Tibère, descendirent de leurs socles et appelèrent à grands cris un passant attardé? (3).

Chez les peuples demeurés en enfance, c'est chose effrayante que de voir sortir des profondeurs de la terre, domaine, croyait-on, des êtres infernaux (4), une idole enfouie depuis des siècles. En racontant ses recherches à Ninive, Layard dit que ses ouvriers arabes s'enfuirent à l'aspect des colosses assyriens que leurs pioches venaient de remettre au jour (5). Même terreur chez les Fellahs; pour eux, les statues qu'ils découvrent dans

(1) Tertull. *Ad uxor.* II, 15; *De idolol.* XI; *Juliani opera,* ed. Hertlein, p. 601; S. Hieronym. *Vita* S. Pachomi, § 17; Sulp. Sever. *Dialog.* III, 8; Prudent. *Peristeph.* X, v. 290; Ado, Martyrol. 12 jan. etc.

(2) *Mirabilia Urbis Romae* (Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum,* T. II. p. 610). Je dois cette indication à l'obligeance de mon savant confrère Mr Müntz.

(3) Theophylactus Simocatta *Histor.* L. VIII, c. 13.

(4) *Vita S. Theodori Sicrotae,* § 31 *(Acta sanctorum,* 22 april.); Olaus Magnus, *De gentibus septentrionalibus* L. VI, c. 10; Agricola, *De animantibus subterraneis,* c. VII; Le Loyer, *Discours des spectres ou visions,* p. 345, 346.

(5) *Nineveh,* T. I, p. 66.

les tombes de l'Egypte sont "le support" des génies prêts à se jeter sur l'imprudent qui ose les troubler (1).

Le péril ne semblait pas moins grand aux fidèles alors qu'en remuant le sol, ils faisaient ainsi reparaître quelque idole des temps anciens. Un jour, dit saint Grégoire le Grand, des moines, en creusant une tranchée, rencontrèrent une figure de bronze qu'ils jetèrent dans un coin de la cuisine. Tout le bâtiment leur sembla aussitôt prendre feu. Pendant que l'on cherchait à éteindre l'incendie, saint Benoît accourut; n'apercevant rien des flammes dont s'effrayaient les religieux, il se mit en prière et, sur son ordre ses disciples, s'armant du signe de la croix, ne virent plus cet embrasement, simple prestige qu'avait créé le diable (2).

Ce n'avait été là qu'une fausse alerte, un de ces tours de malice auxquels les esprits infernaux se plaisaient, disait-on, pour tourmenter les moines; mais, dans la pensée du populaire, la possession des objets laissés par les païens avait de véritables dangers. Bien des années après l'époque où vivait saint Grégoire le Grand, on allait répétant que l'idole, c'est-à-dire le démon gravé sur la pierre d'une bague antique, avait étranglé l'imprudent qui la portait au doigt (3). Un récit fantastique

(1) Maspero, *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes,* T. I, p. 160. Dans une lettre insérée au même recueil (T. VIII, p. 71) Daninos Bey, racontant la découverte des statues de Meidoum, nous peint la terreur du terrassier égyptien qui les vit le premier: « Il me rapporta, écrit-il, qu'arrivé au fond d'un long couloir, il s'était trouvé en présence de deux têtes d'êtres vivants dont les yeux braqués sur lui l'avaient tellement épouvanté qu'il avait cru un instant ne jamais plus pouvoir regagner la sortie ».

(2) *Dialog.* L. II, c. 10.

(3) Voir, dans les Mémoires de l'Académie des Lincei, 1888, p. 162, ma notice intitulée *Les premiers chrétiens et le démon.*

auquel se sont plu nos aïeux, car je le retrouve en Angleterre, en France, au XIIe siècle et au XIIIe témoigne, dans sa forme bizarre, de la vieille croyance au pouvoir malfaisant des statues païennes. C'est le conte dont un de nos savants et spirituels prédécesseurs, Prosper Mérimée, a tiré, sans en indiquer la source, sa jolie nouvelle intitulée: *La Vénus d'Ille.* Guillaume de Malmesbury et, après lui, Vincent de Beauvais, répétant, selon toute apparence, une historiette déjà ancienne, racontent qu'autrefois, à Rome, un jeune homme riche et de noble famille, se levant de son repas de noce, emmena ses amis au dehors, pour dissiper les fumées du vin en se livrant à quelque exercice. On choisit le jeu de la paume, et le marié, roi du festin, retirant, pour avoir la main libre, son anneau nuptial, le passa au doigt d'une Vénus de bronze qui se trouvait auprès de lui. Lorsqu'il voulut quitter la place, la statue avait replié son doigt, et il ne put, malgré tous ses efforts, ni le briser, ni reprendre la bague. D'abord, il n'en dit rien, craignant qu'on le raillât ou que, pendant son absence, quelqu'un n'enlevât le bijou. La nuit tombée, il revint vers la place avec ses serviteurs; mais alors la statue avait redressé son doigt et l'anneau avait disparu. Tout ému de cette aventure, le jeune homme voulut revenir près de sa femme et prendre place au lit nuptial; mais il sentit devant lui je ne sais quoi de vapeureux et pourtant de rigide qu'il touchait, mais qu'il ne pouvait voir; puis une voix lui dit: “Prends-moi entre tes bras, car tantôt tu m'as épousée. Je suis Vénus, c'est à mon doigt que tu as passé ton anneau. Je le tiens et ne veux pas te le rendre.„ Bien des jours et des nuits s'écoulèrent pendant lesquels il fut arrêté de la sorte et entendit les mêmes paroles. Je passe, si curieux qu'ils soient, les derniers traits du récit où la déesse, apparaissant en grande pompe sous la figure d'une

altière courtisane, est vaincue par un nécromancien et contrainte de rendre l'anneau nuptial (1).

Ce n'était pas seulement par des contes répandus parmi le populaire que se continuait, dans le cours du moyen-âge, la croyance à l'action malfaisante de certaines œuvres d'art, de certains objets laissés par les païens. Afin de détourner les malheurs qu'ils pouvaient attirer l'Eglise avait institué des prières. Il en était pour exorciser, pour purifier ces gemmes, ces pierres gravées antiques si recherchées alors, dont on ornait les anneaux et les pièces d'orfèvrerie (2); il en était d'autres à prononcer sur les vases trouvés dans les vieilles ruines (3). Pour conjurer l'influence maligne des idoles mises au jour par le hasard des fouilles, on usait d'un moyen barbare et qui nous a fait perdre bien de précieuses épaves; on se hâtait d'en fondre le métal et de le convertir en monnaies (4).

Au temps des persécutions païennes, quelques juges, désespérant de vaincre la résistance des martyrs, faisaient appel à cet amour du beau dont les anciens nous ont laissé tant de marques. « Eh bien, » disait-on au chrétien, en lui montrant les

(1) Guillaume de Malmesbury, *Gesta Anglorum*, L. II, § 205; Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, L. XXVI, c. 29. Le même thème très goûté au moyen-âge, se retrouve sous des formes très diverses, d'abord dans le livre même de Vincent de Beauvais, où la statue devient celle de la Vierge, puis dans des versions allemandes et provençales dont la *Romania* (1879) et la *Revue des langues romanes,* 1880, T. IV, p. 57, ont donné la liste.

(2) Bibliothèque Laurentienne, Fonds Libri, n° 188, f° 48. Voir, sur ce manuscrit, Delisle, *Notices et extraits des manuscrits.*, T. XXXII, 2e partie, p. 48.

(3) Le Prévost, *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvée à Berthouville* p. 2. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* T. VI.). J'ai dit ailleurs quelques mots des précautions prises par les juifs avant de faire usage des objets de fabrication païenne (*Journal des savants* 1890, p. 316).

(4) Firmicus Maternus, *De errore profanarum religionum,* chapitre XXVIII.

statues des dieux, " si tu ne veux renier le Christ, laisse-toi du moins toucher par la vue de ces images si belles, si riantes, et brûle de l'encens devant elles „ (1). Cette perfection même dont l'art antique savait parer les idoles et qui devait être plus tard regardée comme un piège du démon (2) redoublait parfois chez les fidèles l'horreur que leur inspirait le vieux culte. Ne savait-on pas ce que ces simulacres pouvaient rappeler d'ignominie? Certaines figures de Bacchus, d'Apollon et d'autres divinités encore reproduisaient les traits du favori d'Hadrien, Antonüs (3); sur le doigt du fameux Jupiter d'Olympie, se lisait le répugnant éloge d'un jeune homme aime par Phidias; en Grèce, comme ailleurs, Phryné de Thespies avait, dans l'éclat de sa jeunesse, servi de type à toutes les statues de Vénus; Praxitèle, en sculptant pour les Cnidiens l'image de la déesse, l'avait faite à la ressemblance d'une autre Phryné, afin que tous les peuples de la terre s'inclinassent devant cette beauté rayonnante. " Et maintenant „, disait Clément d'Alexandrie, en rappelant ce double souvenir, " et maintenant, chrétiens, voyez s'il vous plaît d'adorer des courtisanes „ (4).

Être d'abord admirées, vénérées, couvertes de bijoux, de parfums et de riches vêtements, puis, plus tard, insultées ou détruites, tel a été, nous le savons, le sort des antiques idoles; mais, si quelques textes épars ne venaient nous renseigner au delà, qui

(1) Voir mon volume intitulé *Les persécuteurs et les martyrs*, p. 46, 47.

(2) Müntz, *Journal des savants*, 1888, p. 45 d'après Lorenzo Ghiberti (Vasari, *Le vite de' più eccellenti pittori, scultori e architetti;* Ed. Firenze, 1846, T. I. p. XIII).

(3) O. Müller, *Handbuch der Archaeologie der Kunst*, p. 196-198; Garrucci, *Museo Laterano*, p. 15, Saglio, *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, article *Antinoüs*.

(4) *Cohortatio ad Graecos*, Ed. Potter, p. 47; cf. Arnob. *Advers. gentes*, L. VI, c. 13. Athen. *Deipnosoph.* XIII, LIX; Plin. *Hist. nat.* L. XXV, c. 36.

pourrait imaginer que, chez nos pères, la découverte, la possession de ces œuvres, aujourd'hui pour nous si précieuses, aient pu être regardées comme chose funeste, et que, dans tant de nobles statues, répétitions de la Vénus de Cnide, quelques-uns autrefois n'aient voulu voir que l'impur souvenir d'une femme perdue?

EDMOND LE BLANT.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE (ALGÉRIE)

RUINES ROMAINES AU NORD DE L'AURÈS

(Suite et fin. Voir XIIIe année (1893), pag. 461-541 et planches V-X).

VI.

Les pentes orientales du Djebel Bou-Arif.

Sur les pentes orientales du Bou-Arif, jusqu'à l'O. Chemorra, les ruines sont nombreuses et il s'en trouve d'importantes: l'Henchir Bou-Ghaoua, l'H. Zerdan, la ruine au sud de la mechta Si-Medour. Quelques vétérans de Lambèse étaient venus s'établir dans cette région. Une inscription que nous avons découverte à l'Aïn Bida prouve qu'il y avait là un domaine impérial.

Henchir Bou-Ghaoua (n° *76* de la carte, pl. V), gros bourg sur une colline, au-dessus de la belle fontaine d'Aïn Cherchar.

61. Cippe. Haut. de ce qui sort du sol 1 m 20, larg. 0 m 49, épaiss. 0 m 50. Haut. lettres 0 m 05.

////////
M VIRRI
VS PAV
LVS VET
V I X I T
A N N I S
LX X V ♡
TVTIKA
NIA SPE
RATA M
A R I T O
KARISSIM   R-I liée.
O FECIT

[D. m. s.] M. Virrius Paulus vet(eranus) vixit annis LXXV. Tutikania Sperata marito carissimo fecit.

62. Caisson. Haut. 0ᵐ 48, larg. 0ᵐ 40. Haut. lettres 0ᵐ 04.

D M S
C PESCEN
NIVS DONA N·I liés.
TVS VETVA//
III PESCEN///
VOS////////

D. m. s. C. Pescennius Donatus vet(eranus) v(ixit) a(nnis) [L?]III, Pescen[nia]...

63. Caisson. Haut. 0ᵐ 56, larg. 0ᵐ 52, long. 1ᵐ 05. Haut. lettres 0ᵐ 04.

D M S
COSSIA QVI
NTVLA VIC
//NNIS LXI
//E VIVA FE
//IT

D. m. s. Cossia Quintula vi<c>(xit) [a]nnis LXI, [s]e viva fe[c]it. — La ligne 4, indiquant l'âge, a été gravée après coup.

64. En deux fragments, dans la fontaine d'Aïn Cherchar et au-dessus. Haut. 0ᵐ 47, long. 1ᵐ 05 et 0ᵐ 96, épaiss. 0ᵐ 27. Haut. lettres 0ᵐ 065 (belle gravure).

D M S
IVLIAE ❦ MAXIMAE ❦ V ❦ A ❦ LXX

D. m. s. Iuliae Maximae (quae) v(ixit) a(nnis) LXX..

65. Ibid. Caisson. Haut. 0ᵐ 52, larg. 0ᵐ 46, long. 1ᵐ 02. Haut. lettres 0ᵐ 03 à 0ᵐ 04.

D M S
P AVRELI
VS DONA
TVS ❦ VA
LXXI DON
ATVS PATRI
PIISSIMO FECI

D. m. s. P. Aurelius Donatus v(ixit) a(nnis) LXXI. Donatus patri piissimo feci.

A deux kilomètres au sud-est de l'Aïn Cherchar, quelques bâtiments, réservoir (nº *77*). — Un kilomètre plus loin vers l'est, hameau (nº *78*). Grand réservoir rectangulaire en blocage, long de 45 mètres, large de 13; les murs sont épais de 1 m 05. A l'est du hameau, sur un mamelon, petit cimetière où nous avons trouvé les deux belles stèles d'un Romain et de sa femme.

66. Arrondie en haut. Haut. 2 m 40, larg. 0 m 64, épaiss. 0 m 25. Haut. lettres 0 m 04. L'inscription est enfermée dans un cadre. Au-dessus, le buste du mort; la disposition de la barbe et de la chevelure rappelle les portraits d'Antonin-le-Pieux. Le personnage porte une tunique et une toge. Ce buste est flanqué de deux colonnes torses de style corinthien, qui supportent une arcade; à l'intérieur de l'arcade est un semis de rosettes.

D M
P AELIO ATTICO
RARISSIMO VIRO
VIX A LX
H S E

D. m. P. Aelio Attico, rarissimo viro, vix(it) a(nnis) LX. H(ic) s(itus) e(st).

67. Stèle analogue. Haut. 2 m 10, larg. 0 m 60, épaiss. 0 m 24. Haut. lettres 0 m 04. Le buste de la femme est flanqué de deux colonnes corinthiennes lisses, supportant un fronton. La coiffure

est celle de Faustine l'aînée. De l'inscription il ne reste que quelques lettres :

// M //
//////////S //////O///
/////////IT ANN///

Plus loin au nord-est, contre l'Aïn el-Ouesfan (n° *79*), quelques bâtiments sans intérêt. — Aïn Bida (n° *80*). Trois groupes de bâtiments : deux en plaine, l'autre sur un mamelon.

68. Autel. Haut. de ce qui sort du sol 0^m 97, larg. et épaiss. 0^m 40. Haut. lettres 0^m 04.

IMP CAESA
RE COMMO
DO ANTON
INO AVG PI
O GERMA
NICO SAR
MATICO
TRIB POTE
ST · VIII IM
P VI COS IIII
PAT · PAT DE
DIC SPORV P
ROC AVG

Imp(eratori) Caesar(i) Commodo Antonino Aug(usto) pio Germanico Sarmatico, trib(unicia) potest(ate) VIII, imp(eratori) VI, co(n)s(uli) IIII, pat(ri) pat(riae), dedic(avit) Sporu(s) proc(urator) Aug(usti). — Inscription en l'honneur de Commode, datant de l'année 183. La ligne 2 et le commencement de la l. 3 ont été martelés. A la l. 12 le nom du procurateur de l'empereur a été gravé d'une manière incorrecte ; faut-il tout simplement lire *Sporu(s)?* Il s'agit, semble-t-il, d'un affranchi chargé de l'administration d'un domaine impérial : cf., par exemple, *C. I. L.*, 10570, 8812 et p. 1336 ; Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 237, n° 255.

69. Cippe. Haut. de ce qui dépasse 0 m 80, larg. et épaiss. 0 m 46. Haut. lettres 0 m 05.

D M S
Q LIGVRI R-I liés.
VS FESTVS
V A IIII
Q · LIGVRI
VS EMERI
TV;S · ET · VA
LERIA · KA
RA · FILIO
DVLCISSI
MO · FECERUNT R-V-N-T liés.

D. m. s. Q. Ligurius Festus v(ixit) a(nnis) IIII, Q. Ligurius Emeritus et Valeria Cara filio dulcissimo fecerunt.

70. Caisson, enterré. Haut. 0 m 52, larg. 0 m 50. Haut. lettres 0 m 04.

D M S
Q LIGVRIV//
EMERITV//
/////////////
/////////////

D. m. s. Q. Liguriu[s] Emeritu[s]... (père du précédent).

71. Cippe. Haut. 1 m 51, larg. 0 m 48, épaiss. 0 m 45. Haut. lettres 0 m 05.

D M S
DOMI
TIA RV
FINA FL
PRISCI SE
VIVE
NTES
SIBI FECE
RVNT

D. m. s. Domitia Rufina Fl(avii) Prisci (uxor et Flavius Priscus) se viventes (!) sibi fecerunt.

72. Caisson. Haut. 0ᵐ 51, larg. 0ᵐ 38, long. 0ᵐ 80. Haut. lettres 0ᵐ 03-4.

D M S
T FLAVIV — *sic*
PRISCVS
T FLAVIO
VICTORI FIL — R·I liés.
V A XII
POSVIT ❦ — *sic* (lignes 6-7)

D. *m. s. T. Flaviu(s) Priscus T. Flavio Victori fil(io, qui) v(ixit) a(nnis) XII, posuit.*

Henchir Zerdan (nº *81*), gros bourg sur une pente inclinée au sud-est. Pressoirs, restes d'une conduite d'eau se dirigeant au sud vers la plaine. Ruines de plusieurs petits mausolées carrés, avec des soubassements ornés de moulures.

73. Caisson. Haut. 0ᵐ 56, larg. 0ᵐ 52, long. 1ᵐ 24. Haut. lettres 0ᵐ 04.

D M S
C IVL STER — T·E liés.
TINIVS BE
NEF · PRAEF
VIX · A XXXV
OLYMPIA MATR FE — P·I, A·M·A liés.

D. m. s. C. Iul(ius) Stertinius, benef(iciarius) praef(ecti), vix(it) a(nnis) XXXV. Olympia mat(e)r fe(cit). — Sur les *beneficiarii* du *praefectus castrorum*, voir Cauer, *Ephemeris epigraphica*, IV, p. 393 ; Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 189.

74. Caisson. Haut. 0ᵐ 50, larg. 0ᵐ 45, long. 1ᵐ 16. Haut. lettres 0ᵐ 04.

D M S
C IVLIVS
GERMANVS
V · A XXII ·
OLYMPIA MATER
INFELIC · FEC ·

D. m. s. C. Iulius Germanus v(ixit) a(nnis) XXII. Olympia mater infelic(issima) fec(it). — Frère du précédent.

75. Caisson. Haut. et larg. 0^{m} 50. Haut. lettres 0^{m} 035. L'inscription, bien gravée, se trouve contrairement à l'usage sur une des faces longues.

D M S
C IVLIVS
NOVELLVS
V AN XXX IVLI — A-N liés.
MONIMVS ET — E-T liés.
ISTERTINIVS
FRA FEC

D. m. s. C. Iulius Novellus v(ixit) an(nis) XXX. Iuli(us) Monimus et I(ulius) Stertinius fra(tres) fec(erunt). — Frère des précédents.

76. Cippe. Haut. 0^{m} 97, larg. 0^{m} 51, épaiss. 0^{m} 37. Haut. lettres 0^{m} 05. Bonne gravure. Au-dessus de l'inscription, une figure aujourd'hui indistincte.

D M
SACRVM
C ARMINIVS SATVR
NINVS VIXIT ANNOS
LXXXII ❦ H ❦ S E ·

D(iis) m(anibus) sacrum. C. Arminius Saturninus vixit annos LXXXII. H(ic) s(itus) e(st). — Parent sans doute d'une Arminia Saturnina, enterrée à Lambèse (*C. I. L.*, 3428).

77. Caisson. Haut. 0 m 55, larg. 0 m 46. Haut. lettres 0 m 035.

D M
//////IDIA AFRI
//////////VM·IIII
///ATRI DVLCISI
//AE FILI FEC
/////// P //////

D. m. (s.) [Auf?]idia Afri[cana v(ixit) a(nnis)....] V, m(ensibus) IIII. [M]atri dulci(s)si[m]ae fili(i) fec(erunt).... — Ligne 2 : on peut supposer aussi *Bassidia, Firmidia, Nasidia*, etc..

A 1 kilomètre 300 mètres au sud de l'H. Zerdan, en plaine, hameau (n° *82*). Les pierres ont été déplacées par les Arabes, qui ont fait autrefois en ce lieu quelques constructions.

78. Cippe. Haut. 1 m 60, larg. et épaiss. 0 m 42. Haut lettres 0 m 04. Les premières sont frustes et d'une lecture difficile.

///BA////NC/////
VENVSIANENSES
INITIAVERVNT
//IVCRIONENSES
COLVMNAS · V · DE
DERVNT CVΣABE N-T liés.
TENSES DEDE
RVNT COLVM N-T liés.
NAS · И · OMNES V-I liés.
APSIDA STRA
VERVNT PLVS N-T liés.
CVΣABETESES
ORNAVERVNT RO N-A, N-T liés.
GATVS PRESBITER
ET EMILIVS ΣACON
EDIFICAVERVNT

... *Venusianenses ini[t]iaverunt, [M?]ucrionenses columnas V dederunt; Cusabetenses dederunt columnas VI, omnes*

apsida straverunt, plus Cusabete(n)ses ornaverunt; Rogatus presbiter et (A)emilius Sacon (a)edificaverunt.

La première ligne est très fruste; on ne peut plus lire que deux ou trois lettres, et nous n'en trouvons pas une restitution certaine; on pourrait penser à *ba*[*sil*(*icam*)] *no*[*str*(*am*)] ou *no*[*vam*], conjectures que nous donnons pour ce qu'elles valent. Lignes 10-11: *apsida straverunt*; il s'agit sans doute d'un pavé en mosaïque, analogue à celui que nous avons signalé dans l'église d'H. Guesseria (1). Nous avons rappelé plus haut, à propos de cette même église, les inscriptions sur mosaïque destinées à perpétuer le souvenir de la fondation ou de l'embellissement d'édifices chrétiens. D'autres se lisent sur des pierres qui le plus souvent devaient être placées au-dessus de la porte d'entrée (2). Aucune, croyons-nous, n'a l'importance de notre inscription. Il est surtout curieux de constater cette association des habitants de plusieurs villages, voisins sans doute les uns des autres, pour l'érection d'une basilique. Le village des *Venusianenses*, qui a commencé l'édifice, était probablement celui sur le territoire duquel il fut construit. La forme des lettres semble indiquer le quatrième siècle environ.

Ce cippe se trouvait employé dans une construction postérieure à l'époque romaine. La basilique elle-même paraît avoir été située à une centaine de mètres à l'ouest; elle est du reste à peu près méconnaissable. On voit cependant en place deux bases (socle élevé, moulures ordinaires; largeur du socle, 0^{m} 40), distantes l'une de l'autre de 2^{m} 10; elles devaient faire partie d'une des deux colonnades qui séparaient la nef des bas-côtés (3). Il serait à souhaiter que l'on fît quelques sondages à cet endroit.

(1) Voir plus haut, chap. V, ruine n° 73. Cf. *Recueil de Constantine* XXVII, 1892, p. 154 (Seriana); Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 282 (Sidi-Embarek, près de Bordj bou-Aréridj); *C. I. L.*, 11269 (Thelepte); Gauckler, *Catalogue des objets entrés au musée Alaoui en 1892*, p. 7 (H. Sidi-Djedidi, Elephantaria).

(2) *C. I. L.*, 992, 2220, 2272 (cf. p. 950), 4792, 8492 add., 10706, 10707, 10708; *Eph. epigr.*, VII, 414 et 542; Gsell, *l. c.*, p. 219, n° 231.

(3) Deux autres bases semblables se trouvent employées dans la même construction que le cippe.

79. Haut. 0 m 34, long. du fragment 1 m 20, épaiss. 0 m 39. Cadre en haut et en bas. Haut. des lettres 0 m 06; belle gravure.

NDVS VETERANVS EX PRAET
ERTIS ❦ LIBERTABVSQ ❦

... *Secu*]*ndus, veteranus ex praet*(*orianis*) .... [*lib*]*ertis libertabusq*(*ue*). — Inscription d'un tombeau de famille.

80. Cippe hexagonal. Haut. 1 m 15, largeur de chaque face 0 m 32. Haut. des lettres 0 m 04.

D M S
C · AELIO
F E L I C I
V E T · E X
I S T R A T O
R E L E G VI
XI T A N N I S A-N 116a.
L F E C I T E
X · S · ⅩⅢ I/IN̄
S V C E S S
A · T O N
E A · M A R
ITO · K A R I
S I M O

D. m. s. C. Aelio Felici vet(*erano*) *ex* <*i*>*stratore leg*(*ati*), (*qui*) *vixit annis L, fecit ex* . . . . *nummis Suc*(*c*)*essa Ton*(*n*)*e*(*i*)*a marito caris*(*s*)*imo.*

Ce personnage fut *strator legati*, c'est-à-dire écuyer du légat: voir Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 128. On connaît un autre *veteranus ex stratore* à Lambèse, *C. I. L.* 2597. La forme *istrator* se retrouve *C. I. L.* 2957. — Lignes 7-8: faut-il lire *ex s*(*estertium*) *XIII millibus n*(*ummum*)? Le chiffre est trop considérable. Il y avait peut-être LI ou LII; serait-ce tout simplement *exs denariis LII nummis?* — Lignes 10-11: *Tonea*, pour *Tonneia*, nomen employé parfois comme cognomen (*C. I. L.* 3749, 8795).

81. Caisson Haut. 0ᵐ 51, larg. 0ᵐ 41, long. 0ᵐ 98. Haut. lettres, 0ᵐ 04. Très nette.

D M S
Q ASC DV
L C I S S I M — *sic omnia*
E F/I V L o
V A L X

82. Caisson. Haut. 0ᵐ 50, larg. 0ᵐ 40, long. 0ᵐ 95. Haut. lettres 0ᵐ 05.

D M S
IVLIA SE
CVNDVLA
VIXIT AN — I-T liés.
X X X V

D. m. s. Iulia Secundula vixit an(nis) XXXV.

83. Caisson identique. Haut. lettres 0ᵐ 04.

D M S
M //E N T
I V S C I
R R V S V
A X L

D. m. s. M. [S]entius Cirrus v(ixit) a(nnis) XL.

84. Caisson. Haut. 0ᵐ 46, larg. 0ᵐ 40, long. 0ᵐ 93. Haut. lettres 0ᵐ 04.

D M
C·A·CAERI
ALIS·VI·A
XL·P·SABI
NA·M·D·P

D. m. C. A(...) C<a>erialis vi(xit) a(nnis) XL, P(...) Sabina m(arito) d(ulcissimo) p(osuit). — C'est un usage assez

fréquent dans cette région de n'indiquer le nomen que par la lettre initiale: voir les inscr. 85, 88, 89, 90, 91. Le cognomen seul importait.

85. Caisson. Cf. le 83.

P · SABINA (N-A liés.)
FECIT · SI
BI · ET · M

P(...) Sabina fecit sibi et m(arito).

A six cents mètres environ au sud-est, hameau en plaine (n° *83*). Pressoirs. Nous y avons copié ces deux inscriptions:

86. Stèle dont le haut seul subsiste. Larg. 0m 51, épaiss. 0m 16. Haut. lettres 0m 10 (ligne 1) et 0m 085 (l. 2). Bonne gravure.

D · M
P · TERENTI

D. m. P. Terenti(i)....

87. Caisson. Haut. 0m 51, larg. 0m 41, long. 0m 91. Haut. lettres 0m 05.

D M S
CAECA
V · A · LV · M · V ·
VITALIS · MA
TRI · FECIT

D. m. s. Caeca v(ixit) a(nnis) LV, m(ensibus) V, Vitalis matri fecit.

A une centaine de mètres de la fontaine d'Aïn Zrazer, hameau sur la pente méridionale d'une colline (n° *84*). Il y avait là une chapelle chrétienne: on voit plusieurs bases du type ordinaire (haut. 0m 75, larg. 0m 50; cf. pl. IX, fig. 19) et des

fûts (haut. 2ᵐ 50, diam. 0ᵐ 43). — A un kilomètre environ au sud de la Mechta Si-Médour, gros bourg sur un plateau (n° 85). Quelques pressoirs.

88. Caisson. Haut. 0ᵐ 47, larg. 0ᵐ 70, long. 1ᵐ 02. Haut. lettres 0ᵐ 05.

D M S	D M S
SENTIA	Q · A · GET
FAVSTI	VLICV//
NA VIX A	VIX AN
NIS	

D. m. s. Sentia Faustina vix(it) an(n)is. — *D. m. s. Q. A(...) Getulicu[s] vix(it) an(nis).* — Le nombre des années n'a jamais été gravé.

89. Caisson. Haut. 0ᵐ 44, larg. 0ᵐ 75, long. 1ᵐ 05. Haut. lettres 0ᵐ 04.

D M S	D M	
IV · PRIMA	T · S · DO	
VIX AN	TVLV	
	F · S · S · ET · S · C ·	E-T liés.
	VIX AN	

D. m. s. Iu(lia) Prima vix(it) an(nis). — *D. m. (s.) T(itus) S(.....) Do(na?)tulu(s) f(ecit) s(ibi) et c(onjugi). Vix(it) an(nis).* — Le nombre des années n'a jamais été indiqué.

90. Caisson. Haut. 0ᵐ 58, larg. 0ᵐ 45, long. 1ᵐ 08. Haut. lettres 0ᵐ 06 (0ᵐ 03 pour la ligne 1 qui semble avoir été gravée après coup).

HI///NPIA
D M S
P S M
ET · VX · A ·
LXXXV

.... *D. m. s. P(ublius) S(...) Met(hun?) v(i)x(it) a(nnis) LXXXV.* — Nous ne comprenons pas la première ligne, d'ailleurs très fruste.

91. Caisson. Haut. 0^m 48, larg. 0^m 40, long. 0^m 93. Haut. lettres 0^m 05.

D M S
P O C I
RE I//VA
L X X X

D. m. s. P(ublius) O(...) Cire[n(ius)] v(ixit) a(nnis) LXXX.

A deux kilomètres au nord-est de cette ruine, quelques bâtiments (n° *86*).

VII.

Le Djebel Amran.
La plaine entre l'Aurès et le Djebel Seffan.

La carte de Peutinger indique une route de Thamugadi à Theveste avec les stations suivantes: " *Thamugadi IX Popleto V Liviana XVIII Vico Aureli XIV Zyrnas Maseli X Ad Cazalis VI Ad Germani* X *Ruglata IX Ad Mercurium XVI Ad Aquas Ca(e)saris VII Theveste* „. Une voie secondaire s'en détachait à Vicus Aureli pour se diriger au nord-ouest vers Diana: " *Vico Aureli XII Ad Lali* [chiffre omis] *Lampsily III* [station omise] *X* [station omise] *XII Ad Dianam* „.

Cette route ne semble pas pouvoir s'identifier avec la grande voie militaire du nord de l'Aurès, qu'indique l'Itinéraire d'Antonin et dont nous avons étudié la partie comprise entre Thamugadi et Mascula. Aucune des stations que mentionne la Table ne se retrouve sur l'Itinéraire. En outre, comme la voie secondaire de Vicus Aureli à Diana ne pouvait passer que par la trouée de Chemorra, il est au moins vraisemblable que la route dont elle se détachait, au lieu de suivre la lisière du massif, passait plus au nord, en plaine. On en retrouve en effet des vestiges. Moins bien établie que la route militaire de Thamugadi-Mascula-Theveste, elle était plus courte: c'était une sorte

de traverse. Voici quel tracé Carbuccia et Ragot (1) lui font suivre: " Partant de Timgad sur Khenchela, elle remontait au nord-est en longeant le Djebel Amran jusqu'aux petites ruines d'Enchir Hadjadje, où l'on trouve en effet quelques bornes milliaires. De là elle se dirigeait directement à l'est, en traversant le pâté montagneux. On suit des traces de la voie romaine très distinctes en certains endroits. A une distance de 13 kilomètres, correspondant aux neuf milles indiqués sur la Table de Peutinger, il y a, à côté d'une source dite Aïn El-Abassi, quelques ruines peu considérables : c'est là que le colonel Carbuccia place Popleto.... Liviana serait, toujours d'après M. Carbuccia, les ruines éparpillées qui existent à six kilomètres plus loin, également à proximité d'une fontaine, l'Aïn Khanguet-el-Oursa. L'emplacement de Vicus Aureli à Enchir Fertas est également déterminé par le même auteur. Mais ici, comme pour les précédentes stations, sa supposition ne semble basée que sur un rapprochement approximatif entre les distances de la Table et celles qui existent sur le terrain..... A partir de Tébessa, on voit les traces d'une voie qui passait par Aïn Chabrou, Okkous, Aïn Mtoussa et certainement par Baghaï. Entre ce point et le Vicus, elle est jalonnée par trois petites ruines connues des Arabes sous les noms d'Henchir El-Hammam, Enchir Emraoua, Enchir Mrekteb ".

Cependant Ragot (2), suivi par Tissot (3), fait passer cette route par Mascula qu'il identifie avec la station de Zyrnas Maseli (il imprime Mascli); c'est la faire retomber dans le tracé de la grande voie militaire, dont elle paraît bien avoir été distincte. L'identification est d'ailleurs contredite par l'étude du terrain. Voici quel est le tracé de la route à partir de Bir Ouscendou (n° *88* de la carte), au pied du Djebel Amran. Elle passe au sud de la fontaine d'Aïn Khanget-el-Oussera (n° *90*), près de la ruine de Bir El-Abiod (n° *89*) et d'une autre ruine située

(1) *Recueil de Constantine,* XVI, 1873-1874, p. 208 sqq.
(2) *L. c.,* p. 182.
(3) *Province romaine d'Afrique,* p. 479 et 480.

deux kilomètres plus loin vers l'est (n° *91*); parfaitement reconnaissable à partir de Bir El-Asfeur (n° *92*), elle atteint Dra El-Aouinet (n° *93*), puis passe entre H. ben-Chouane et H. Tikoubaï (nos *94* et *95*); elle se distingue ensuite moins nettement, mais son parcours est indiqué par plusieurs ruines : Henchir Kraker, village assez important (n° *96*), H. Fertas (n° *98*), H. Titaya (n° *99*), H. Ouled-Hassan (n° *104*) où nous avons trouvé des bornes milliaires, Henchir ed Djemel (n° *105*), une petite ruine contre l'Oued Roumila (n° *106*), une autre plus à l'est (n° *109*), H. El-Hammam (n° *110*), Ksar Baraï, l'antique Baghai (n° *111*). Depuis l'H. Kraker, un chemin arabe représente le tracé de l'ancienne voie romaine.

Entre Timgad et Aïn Khanget-el-Oussera, Carbuccia et après lui Ragot et Tissot font suivre à la route la rive gauche de l'O. Chemorra jusqu'à El-Hadjedje (n° *50* de notre carte); elle se serait donc jusque-là confondue avec celle de Timgad à Constantine; puis elle aurait franchi la rivière, gagné Aïn El-Abassi ou Aïn Tarfa (n° *53*) où ces auteurs cherchent Popleto, et gravi les pentes du Djebel Amran pour atteindre, sur l'autre versant, Aïn Khanget-el-Oussera. Si Carbuccia s'est décidé pour ce tracé-là, c'est qu'il voulait placer près d'une rivière (Puplitus flumen) cette station de Popleto, indiquée à neuf milles de Thamugadi; or non seulement la distance se retrouve entre Timgad et Aïn El-Abassi, mais de plus il existe, entre cette ruine et Aïn Khanget-el-Oussera, un sentier arabe qui pourrait bien avoir été la voie romaine. Ces considérations ne sont pourtant pas décisives. Outre que le sentier est difficile à suivre, il est peu vraisemblable que la route ait décrit ce grand coude au nord. L'itinéraire le plus simple était de prendre d'abord la route militaire de Thamugadi à Mascula jusque vers le sixième mille, puis de se diriger vers le nord-est en longeant le massif de l'Amran. De fait, à dix kilomètres de Timgad, un beau chemin se détache de la route de Batna à Khenchela pour se rendre directement à Bir Ouscendou; il nous a paru établi sur une voie antique. En tout cas, il n'y a pas lieu d'adopter sans réserves le tracé de Carbuccia. — Quant à identifier sur le terrain les stations de Popleto, Li-

viana, Vico Aureli (1), Zyrnas Maseli, que porte la Table de Peutinger, peut-être est-il plus prudent d'y renoncer; car ce document fourmille d'erreurs, surtout dans l'indication des distances. Un détail qui frappe, c'est l'omission de la ville importante de Bagaï, qui pourtant se trouvait sur la route.

La voie secondaire qui s'en détachait pour aller à Diana Veteranorum a laissé, elle aussi, des points de repère : H. Mliya (nº *121*) et une petite ruine à un kilomètre au sud (nº *120*), où gît peut-être un milliaire ; le village d'H. Gouraï (nº *122*) et quelques ruines au nord-ouest (nºs *123*, *124*, *125*), H. Guessès (nº *126*) ; après Chemorra (bordj du caïd, nº *72*), elle devait couper à H. Guesseria (nº *73*) la route de Timgad à Constantine (2). C'est au Vicus Aurelii, d'après la Table, qu'elle se séparait de celle de Theveste à Thamugadi. Carbuccia identifie cette station avec l'H. Fertas (nº *98*), qui semble bien n'avoir été qu'une ferme (3). Un peu plus loin dans la direction de Bagaï, on ne rencontre que d'autres fermes ou d'insignifiants hameaux (nºs *99*, *100*) ; il faut aller jusqu'à sept kilomètres pour reconnaître les vestiges d'un assez gros village (H. Ouled-Hassan, nº *104*). Aussi bien n'est-il pas nécessaire que le Vicus Aurelii se trouvât juste au point de la bifurcation, laquelle se faisait très probablement plus à l'ouest, entre l'H. Fertas et l'H. Ouled-Hassan. Mais c'est sous toutes réserves que nous proposons cette dernière localité. Quant à la station d'Ad Lali, indiquée à douze milles de la précédente sur la route de Diana, Carbuccia, Ragot et Tissot (4) en voient l'emplacement à H. Guessès, qui est à 21 kilomètres d'H. Fertas. Tout cela est très douteux.

Une borne milliaire trouvée à l'H. El-Azreg (nº *115*), près de la Guerrah El-Tarf, ne peut guère avoir appartenu qu'à une route conduisant de Mascula ou de Bagaï à Cirta ; cette voie n'est pas indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin.

(1) Ces deux stations sont aussi mentionnées par l'Anonyme de Ravenne (III, 6), d'après la Table.

(2) Voir plus haut chap. V. — Nous continuerons à étudier la route de Diana au chap. IX.

(3) Cf. Ragot, *l. c.*, p. 203-204, Tissot, *l. c.* II, p. 482.

(4) Ragot, *l.* c. p. 203; Tissot, *l.* c. p. 483.

Nous passons à la description du pays parcouru par ces routes. Il y a quelques ruines sans intérêt le long du Djebel Amran : H. Barbar (n° *87*), hameau près du Chabet (col) Barbar, à quelques centaines de mètres au nord d'une belle source ; — Bir Ouscendou (n° *88*), autre hameau avec puits romain ; — Bir El-Abiod (n° *89*), grand village au milieu d'une plaine, avec pressoirs ; au centre des habitations, chapelle mal conservée, orientée au nord-ouest et large de 6 mètres : le long des murs latéraux étaient appliquées des demi-colonnes ; on ne voit pas si la chapelle avait une abside ; — Aïn Khanguet-el-Oussera (n° *90*), hameau près d'une source abondante ; — à un kilomètre au sud-est, autre hameau sur un pli de terrain (n° *91*), avec chapelle orientée au nord-est, longue de 16 mètres, large de 8 environ ; on n'y distingue pas non plus d'abside ; la nef était séparée des bas-côtés par deux rangées de colonnes dont les bases, contrairement à l'usage, ont un socle peu élevé (côté 0^m 57, haut. du socle 0^m 25, hauteur totale 0^m 43) ; — Bir El-Asfeur (n° *92*) ferme ; puits romain ; — Henchir El-Aouinet (n° *93*), petit village entre deux plis de montagnes ; quelques fragments de fûts et un chapiteau (bandes superposées) ont peut-être appartenu à un édifice chrétien. Nous y avons trouvé cette inscription :

92. Base dont le haut est brisé. Larg. et épaiss. 0^m 50. Haut. lettres 0^m 05. Toute l'inscription a été martelée, mais, autant qu'il semble, à une époque assez récente.

M · VA RELIO
SEVERO AN
TONINO AVG
PIO FELICI B
RITANICO
MAXIMO PA
CATORI COLO
NI LA////VDI
THAVAGEL
//FECERV

M. Aurelio Severo Antonino Aug(usto) pio felici, Britannico maximo, pacatori, coloni... Thavagel... feceru[nt]. — Inscription en l'honneur de Caracalla. Les dernières lignes sont malheureusement fort mal conservées. A la fin de la ligne 8, après le D, qui n'est pas certain, il y avait peut-être un E. La ligne 9 contient un ethnique: *Thavagel[lenses?]*, mais il y a peut-être un N et non un V après Tha; le préfixe Tha est d'ailleurs fréquent en Afrique: cf. Thamugadi, Thagora, Thagaste, etc.. La mention des *coloni* paraît indiquer que le lieu était domaine impérial. Nous ne voyons pas ce qu'il y avait entre *coloni* et *Thavagel....*

H. ben Chouane (n° *94*), deux groupes d'habitations sur un pli de terrain. Très nombreux débris de poteries. Vers le sud-ouest, vestiges d'un édifice chrétien: fûts de colonnes entières (haut. 2 m 25, diam. en bas 0 m 41) et de demi-colonnes, bases à socle élevé du type ordinaire, chapiteau semblable à celui qui est reproduit pl. IX, fig. 11 (1), fragment de jambage de porte dessiné pl. X, fig. 3, corbeau (2) qui présente sur sa face deux feuilles allongées et sur un des côtés une rosace: il devait être placé à l'entrée d'une abside, au-dessus d'une demi-colonne. — Voici deux épitaphes d'Henchir ben-Chouane.

93. Caisson brisé. Larg. 0 m 40. Haut. lettres 0 m 04.

M S
C PLOTIVS
DONATV
S·V·AN CI

[*D*]. *m. s. C. Plotius Donatus v(ixit) an(nis) CI.*

94. Caisson. Haut. 0 m 47, larg. 0 m 44. Haut. lettres 0 m 04. Au-dessus de l'inscr., buste d'homme barbu, très grossier.

D M S
HPG·MF·VA *sic*
LXXX

(1) Mais on n'y voit pas de filet au-dessous du cavet.
(2) Cf. pour la forme pl. X fig. 1.

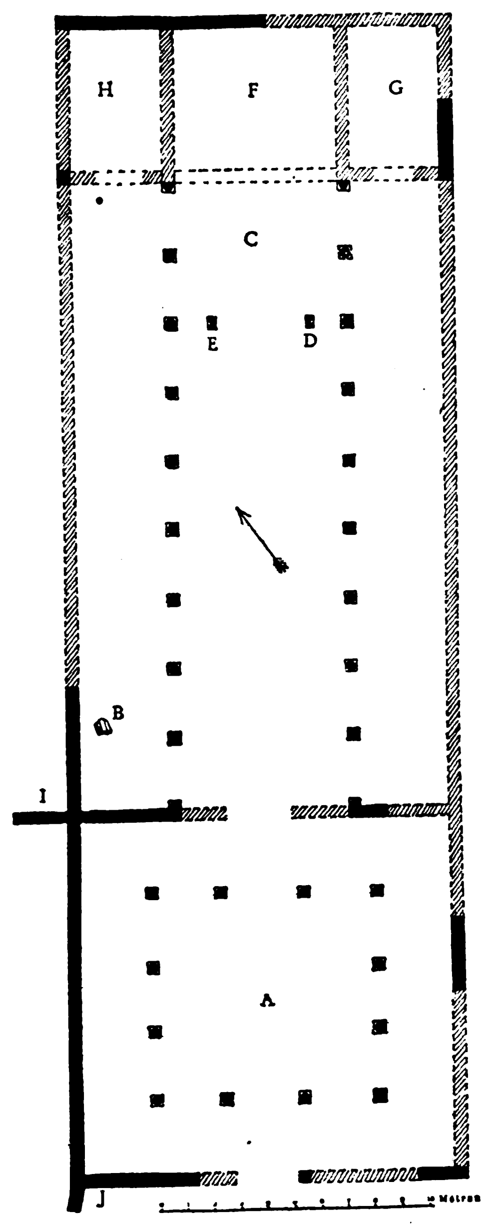


Fig. 10.

Henchir Tikoubaï (n° *95*), bourg sur un mamelon. Quelques pressoirs. Au sud, basilique importante dont nous donnons le plan fig. 10. En A se trouve l'atrium, qui était entouré de douze colonnes; les bases de plusieurs (type ordinaire, socle élevé) sont encore en place; le sol, que nous avons sondé, est simplement en terre battue. A l'intérieur de l'église, la nef est séparée des bas-côtés par deux colonnades, que termine à chaque extrémité une demi-colonne. Nous donnons pl. IX, fig. 21 la reproduction d'une des bases et fig. 11 celle d'un chapiteau, qui gît en B. Le sol de l'édifice est bétonné. L'espace C indique le chœur. D et E sont de petits piliers avec mortaises; on y insérait les dalles de clôture, dressées de champ; d'autres mortaises se voient dans les bases de colonnes qui limitaient ce chœur. En F l'espace qui correspond à l'abside ne se termine point par un mur circulaire; il est couvert d'une couche de béton et s'élève de 0^{m} 50 au-dessus du chœur. A droite et à

gauche, les deux salles G et H devaient servir de sacristies. En I et en J sont les amorces de deux murs contigus à l'atrium: I se reconnaît sur une longueur de deux mètres, J sur une longueur de six. — A trois cents mètres au nord-est de cette basilique, il y avait une chapelle, orientée comme elle au sud-ouest; mais on n'y reconnaît plus que l'abside, dont le front mesure cinq mètres de largeur; en avant gît une demi-colonne, qui devait être appliquée à l'entrée de cette abside. — Dans les gourbis arabes établis sur la ruine sont dispersés des débris de fûts et de chapiteaux qui ont appartenu à des colonnes et à des demi-colonnes (1).

A deux kilomètres au sud d'H. Tikoubaï, hameau sur une éminence (n° *95 bis*); cuves, puits romain, meule; plusieurs bases et demi-bases à socle élevé (type ordinaire) dans des reconstructions arabes. L'inscription suivante prouve que ce lieu était domaine impérial.

95. Autel. Haut. 1^{m} 45, larg. et épaiss. 0^{m} 46. Haut. lettres 0^{m} 05.

IMP CAE
PS FEL
A V G
A R A M S A
CRA COLONI
B A S S E N S V
D D D N N N

Imp(eratoribus) Cae(saribus) p(ii)s fel(icibus) Aug(ustis) aram sacra(m) coloni B(....) assensu d(ominorum) n(ostrorum). — Comme on le voit, cette inscription ne nous donne ni le

(1) Payen a copié deux fragments d'inscriptions à « El Khouabi, chez les Ouled-Fadhel » (*Bulletin du Comité*, 1887, p. 174, n° 787). Il s'agit sans doute d'H. Tikoubaï, indiqué sous le nom d'H. Kouaba sur la carte au $1/_{200000}$ récemment parue. — L'une de ces inscriptions porte les lettres DOCA · DEI entre deux palmes. C'est peut-être un mélange de grec et de latin: « δόξα *Dei* ». Nous ne l'avons pas retrouvée.

nom de la colonie, qui n'est pas autrement connu, ni ceux des trois empereurs, qui peuvent être Carus, Carin et Numérien; Constantin-le-Jeune, Constance et Constant; Valentinien, Valens et Gratien; Valens, Gratien et Valentinien II.

96. Au même endroit, stèle. Haut. 1^{m} 15, larg. 0^{m} 47, épaiss. 0^{m} 19. Haut. lettres 0^{m} 03-4. Au-dessus de l'inscr., représentation très grossière d'un homme barbu en tunique longue, tenant de la main droite un rouleau, de la main gauche un objet qui pourrait être une fleur.

D M S
L · EGNATIVS POL
LIONI VIXIT *sic*
ANOS LXXV

D. m. s. L. Egnatius Pollio<ni> vixit an(n)os LXXV.

Henchir Kraker (n° *96*). Fortin byzantin, long de 11^{m} 25, large de 9^{m} 70; les murs sont doubles et épais de 1^{m} 35. Deux puits romains. Cuves. — On connaît deux inscriptions de cette ruine: *C. I. L.* 2322 et 2323. Au n° 2323 (cippe), lire à la ligne 2 QVAL avec V-A liés (*Quintus Valerius*); au-dessus de l'inscription, un buste. Voici une nouvelle lecture du n° 2322, ainsi que quelques autres textes inédits d'H. Kraker.

97. Caisson. Haut. 0^{m} 40, larg. 0^{m} 53, long. 1 mètre. Haut. lettres 0^{m} 04.

D · M · S
T CATELLIV T-E liés.
S · FVSCINVS N-V liés.
VIX · AN · L
D · D · HERE//// H-E liés.

D. m. s. T(itus) Catellius Fuscinus vix(it) an(nis) L. D(e)d(icaverunt) here[des].

98. Stèle. Haut. (bas brisé) 1 mètre; larg. 0^{m} 48, épaiss. 0^{m} 18. Haut. lettres 0^{m} 05.

DES · MANIBVS
MONIMENTV
CAELIE DATE L-I liés.
SACER · DE MAGN
VIXIT · ANNIS A-N liés.
LXXXIII ♁

D(ii)s manibus. Mon(u)mentu(m) Caeli(a)e Dat(a)e, sacer(dotis) De(ae) Magn(ae, quae) vixit annis LXXXIII. — Il s'agit probablement ici, non pas de la Grande Mère Idéenne (Cybèle), mais de la déesse Céleste, la grande divinité punique, qu'une autre inscription d'Afrique qualifie de *Dea Magna Virgo Caelestis* (1).

99. Cippe. Haut. 1^{m} 04, larg. et épaiss. 0^{m} 50. Haut. lettres 0^{m} 04. Au-dessus de l'inscr., buste dans une niche.

D M S
C MAT
VITALIS
VIXIT AN
NIS CI
HER EIVS H-E liés.
DEDICA
S V M T
SVIS

D. m. s. C. Mat(tius) Vitalis vixit annis CI. Her(edes) eius dedica(verunt) sum(p)t(ibus) suis.

100. Cippe. Haut. 0^{m} 75, larg. 0^{m} 44. Haut. lettres 0^{m} 04.

// M S
//ERVILI
////ECV
NDA VIXIT
//N XXXVI

[D.] m. s. [S]ervili[a S]ecunda vixit [a]n(nis) XXXVI.

(1) *C. I. L.*, 9796.

A six kilomètres à l'est, hameau sur un mamelon (n° *97*). — H. Fertas (n° *98*); quelques pierres sur un mamelon, poteries. On a voulu identifier cette ruine tout-à-fait insignifiante avec la station dite *Vico Aureli* sur la Table de Peutinger (1). — H. Titaya (n° *99*), quelques pierres. — Biar Diffala (n° *100*), ruine située, comme les deux localités qui suivent, un peu au nord de la route antique. Pierres et fûts de colonnes dans des constructions arabes. — A un kilomètre plus à l'est (n° *101*), autres pierres dans des gourbis. — H. Tagount ou Agouni (n° *102*), village. Quelques fûts de colonnes et de demi-colonnes, des bases à socle élevé du type ordinaire, des chapiteaux à bandes superposées jetés dans des constructions arabes: il y avait probablement là une chapelle chrétienne. Fortin très ruiné, qui semble d'époque byzantine, long de 18 mètres, large de 10; il paraît avoir été divisé en deux parties dans le sens de la largeur. — Nous n'avons pas retrouvé la borne milliaire de Constantin-le-Jeune, copiée à cet endroit par Dewulf et Goyt (*C. I. L.*, 10189). Elle appartenait sans doute à la route de Thamugadi à Theveste, d'où on l'aurait apportée au village des Ouled-Mira; on peut cependant penser à une route allant de Mascula vers Cirta, laquelle aurait passé à trois ou quatre kilomètres à l'est de ce village (voir plus loin, ruine n° *115*).

Le n° 2328 du *Corpus* doit se lire ainsi:

101. Caisson. Haut. 0[m] 50, larg. 0[m] 50, long. 1[m] 17. Haut. lettres 0[m] 04.

MENVS VIX AN
XL VLPIVS MAR AMI — L-P, M-A, A-M liés.
CO MERNTI//////M — M E liés.
DON·ET·C·VIM FEC

[....*Diadu?*]*menus vix*(*it*) *an*(*nis*) *XL. Ulpius Mar*(...) *amico mer*(*e*)*nti* ..... *Don*(*atus?*) *et C*(*aius*) *Vim*(....) ou *Vi*(....) *m*(*onumentum*) *fec*(*erunt*).

(1) Voir au commencement du chapitre.

102. Caisson. Haut. 0m 51, larg. 0m 43, long. 1m 10. Haut. lettres 0m 04.

D · M · S ·
C TVTIVS G
VDVD VIX
IT A XCIV H F
ECERVNT D N-T liés.
EDICARVN

D. m. s. C(aius) Tutius Gudud vixit a(nnis) XCIV, h(eredes) fecerunt dedica(ve)run(t).

103. Stèle, brisée en bas. Haut. 1m 10, larg. 0m 42, épaiss. 0m 21. Haut. lettres 0m 06. Au-dessus de l'inscr., femme tenant dans chaque main un objet indistinct, et surmontée d'un croissant.

D M S
FL MA
TERNA VIX E-R liés.
XXXI

D. m. s. Fl(avia) Materna vix(it) [an(nis)] XXXI.

104. Caisson. Haut. 0m 53, larg. 0m 40, long. 1 mètre. Haut. lettres 0m 035.

// M S
////LI · IA
///N · VIX ·
//N · LXXX
///L I V S
//E C I T

[D.] m. s. [..Iu]li(i) Ia[si?]n(ae, qui) vix(it) [a]n(nis) LXXX [Iu]lius [f]ecit.

A deux kilomètres au sud de Biar Diffala, et probablement sur la route antique, ferme (n° *103*). — H. Ouled-Hassan (n° *104*), assez gros village. Nous avons remarqué dans la ruine plusieurs colonnes qui ont tout l'aspect de bornes milliaires; elles sont

malheureusement frustes. Fortin de basse époque, de dix mètres de côté.

105. Caisson. Haut. 0ᵐ 51, larg. 0ᵐ 40, long. 1 mètre. Haut. lettres 0ᵐ 05.

D M S
FLAVIAE
SVCES
SAEAVI//// sic

D. m. s. Flaviae Suc(c)essae (quae) a(nnis) vi(xit)...

H. ed-Djemel (nº *105*). Dans un certain nombre de gourbis arabes, pierres taillées qui proviennent peut-être en partie d'H. Ouled-Hassan. Bases de colonnes et de demi-colonnes (socle peu élevé, moulures ordinaires). Deux pierres reproduites pl. X, fig. 4, servaient sans doute de linteau à la porte d'entrée d'un édifice chrétien. Nous avons copié à H. ed-Djemel ces trois inscriptions:

106. Caisson. Haut. 0ᵐ 49, larg. 0ᵐ 38, long. 0ᵐ 78. Haut. lettres 0ᵐ 05.

VIRRIA C///
LIOPE H S E
V A LXXXVI M
//IRRIVS CATVL I-R, R-I, A-T-V liés.
//// NVS MATRI M-A liés.

Virria C[al]liope h(ic) s(ita) e(st); v(ixit) a(nnis) LXXXVI. M(arcus) [V]irrius Catul[li]nus matri (fecit).

107. Caisson (enterré). Haut. 0ᵐ 42, larg. 0ᵐ 41. Haut. lettres 0ᵐ 04.

DMS D M
///////////ANI
/////////////VA
/////////RITO
//////////RISS
/////////O FEC

Ligne 3, *v(ixit) a(nnis)?*; l. 4, *[ma]rito;* l. 5-6, *[ca]riss[im]o fec(it).*

108. Caisson. Haut. 0 m 60, larg. 0 m 50, long. 1 m 10. Haut. lettres 0 m 04.

D · M · S ·
T · FL · MAXI
MVS · PIVS
VIX · AN · LX · HSE
T · FL · SATVRNI
NVS PATR PIO
FEC

D. m. s. T. Fl(avius) Maximus Pius vix(it) an(nis) LX. H(ic) s(itus) e(st). T. Fl(avius) Saturninus patr(i) pio fec(it).

Fermes contre l'O. Roumila (nos *106* et *107*). — H. Amouila (n° *108*), hameau sur un mamelon. — A cinq kilomètres au sud-est, ferme (n° *109*). — H. el-Hammam (n° *110*); les pierres romaines, disséminées dans un cimetière arabe, y sont assez nombreuses. On y voit aussi un fort byzantin, long de 14 mètres, large de 10; les murs, épais d'un mètre, sont faits d'une double rangée de pierres de taille, sans blocage interposé.

A moins de cinq kilomètres, toujours vers l'est, après avoir traversé l'O. Bou-Roughal et gravi un mamelon, on entre dans les ruines imposantes de la citadelle de Bagai (Ksar Baraï, n° *111*) (1).

Les deux plus anciennes inscriptions que nous possédons de cette ville datent de 162 et de 175 (2); la première est dédiée à Lucius Verus, *d(ecreto) d(ecurionum)*. D'ailleurs, sur plusieurs documents qui remontent à la fin du IIe siècle ou au commencement du IIIe, elle est indiquée comme patrie de soldats de

(1) Sur Bagai, voir en particulier Morcelli, *Africa Christiana*, I, p. 91 sqq.; Ragot, *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, p. 213 sqq.; Héron de Villefosse, *Archives des Missions*, série III, tome II, 1875, p. 445 sqq.; on trouvera d'autres indications bibliographiques dans le *Corpus*, p. 252-254 et dans Tissot-Reinach, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, II, p. 817.

(2) *C. I. L.*, 2275 et 2276.

la légion III^{a} Augusta (1): ce qui prouve, comme le fait remarquer Wilmanns, qu'elle constituait alors une commune romaine. Les inscriptions, peu nombreuses, qu'on y a trouvées ne nous apprennent rien sur elle pendant la période du Haut-Empire.

On sait que Bagaï est un lieu célèbre dans l'histoire du christianisme en Afrique. Dès 255, il est fait mention d'un évêque de Bagai, Félix, qui assistait au concile de Carthage convoqué par Saint Cyprien. Au IVe siècle, cette ville est avec Thamugadi le foyer du schisme donatiste. Vers 348, l'évêque Donatus y arme les Circoncellions contre les envoyés de l'empire Paullus et Macarius: vaincu, il se suicida ou fut tué par les catholiques. En 394, un concile réunit à Bagai plus de trois cents évêques donatistes, pour y rendre une décision entre Primianus et Maximianus, qui se disputaient le siège de Carthage. Une dizaine d'années après, les hérétiques incendient la basilique de Bagai, jettent au feu les livres sacrés et laissent pour mort l'évêque Maximianus qui officiait à l'autel. A la conférence religieuse de 411 assistait un évêque donatiste de Bagai, Donatianus. La ruine est cependant bien pauvre en inscriptions et en monuments chrétiens. Un texte mal copié semble avoir été l'épitaphe d'un évêque, du nom de Cyprianus (2); l'acclamation catholique *Deo gratias*, opposée au *Deo laudes* des Donatistes, a été lue sur un chapiteau que M. Héron de Villefosse considère comme byzantin (3); M. de Villefosse a publié aussi deux lampes intéressantes de Bagai: l'une représente le Christ vainqueur du serpent et accosté de deux anges, l'autre les rois mages venant adorer l'enfant Jésus (4).

Pendant la domination vandale, Bagai dut être dévastée par les Maures: Gontharis, envoyé par le général byzantin Solomon contre ces barbares, la trouva déserte. Les Byzantins en

(1) *C. I. L.*, 2568, ligne 42; 2569, l. 15. Cagnat, *Mélanges de l'Ecole française de Rome,* XI, 1891, p. 315, lignes 23 et 32 (inscr. de l'année 198). — On retrouve le nom de Bagai sur une inscr. funéraire, très mal copiée, d'Aïn Beïda, *C. I. L.,* 2305.

(2) *C. I. L.*, 2291; nous ne l'avons pas retrouvé.

(3) *C. I. L.*, 2292.

(4) *Musée archéologique* I, 1875, p. 112 sqq.

firent, comme nous l'avons dit (1), une des principales forteresses de leur système défensif. Le plan de l'enceinte a été dressé avec le plus grand soin par M. de Laurière (2). Le rempart, large de 2^m 20, est composé, selon l'usage, de deux rangées de pierres de taille, entre lesquelles on a jeté des matériaux de toute sorte ; il a la forme d'un trapèze dont les deux bases mesurent 374 et 280 mètres, les deux autres côtés 283 et 235 mètres. Au nord, sur la partie la plus escarpée, on voit un réduit intérieur dont le front, large d'une quarantaine de mètres, est muni de trois bastions carrés : nous retrouverons un réduit semblable à l'H. Guessès.

Au VIIe siècle, Sidi Okba combattit et vainquit sous les murs de Bagai les Byzantins et les Maures qui s'y étaient fortifiés; mais il n'osa pas assiéger la place. A la fin du même siècle, quand Hassân envahit l'Aurès, la Kahina, reine des Berbères " en expulsa les Romains et la ruina, car elle croyait que Hassân cherchait quelque ville dont il pût se servir pour se défendre contre elle „ (3). Mais, sous la domination arabe, Bagai se repeupla vite. Au Xe siècle et au début du XIe, elle était la localité la plus importante de toute la région ; aussi la voit-on jouer un grand rôle dans les guerres dynastiques (4). Elle souffrit fort de l'invasion hilalienne (5) et, au temps d'Edrisi, au XIIe siècle, elle était déjà en décadence. En 1725, le voyageur Peyssonnel déclarait qu'il n'y restait rien qui méritât l'attention (6). Aujourd'hui l'on n'y voit plus que quelques tentes autour des ruines d'une mosquée (7).

(1) Voir chap. I.

(2) Il est inséré dans le rapport de M. de Villefosse, *l. c.*

(3) Bayân-el-Moghrib, édition Dozy, p. 20. Nous devons cette traduction à M. Fagnan.

(4) Voir pour plus de détails Ragot, *l. c.* p. 216-217.

(5) Voir à ce sujet la légende rapportée par Masqueray, *Revue Africaine*, XXIII, 1879, p. 85.

(6) *Voyages dans les régences d'Alger et de Tunis*, éd. Dureau de la Malle, p. 357.

(7) Sur cette mosquée, voir Héron de Villefosse, *Archives des Missions*, *l. c.*, p. 446.

Nous avons voulu résumer l'histoire de Bagai pour ne pas laisser incomplète notre étude d'ensemble sur cette région ; mais nous ne pouvons ajouter à ce qu'on connaît de cette ruine qu'une insignifiante épitaphe (1). Des fouilles y seraient très coûteuses ; du reste, on n'y voit plus la trace d'aucun monument antique.

109. Caisson, sur le côté méridional du rempart. Haut. 0^m 46, larg. 0^m 38, long. 1^m 05. Haut. lettres 0^m 05.

D M S
BARI VIX

Le nombre des années n'a jamais été indiqué.

En remontant l'O. Bou-Roughal, dans le pays montagneux qui s'étend entre Bagai et Khenchela, les ruines sont nombreuses, mais peu importantes ; il n'y avait guère entre ces deux villes, si rapprochées l'une de l'autre, que des fermes d'exploitation ou des hameaux. — Sur la rive gauche de l'Oued : à six kilomètres au nord de Khenchela, petit village (n° *112*), avec pressoirs ; fortin de basse époque, long de 14 mètres, large de 10 ; c'est peut-être dans cette ruine qu'on a trouvé une inscription, malheureusement mutilée, en l'honneur d'Antonin le Pieux, où il s'agit d'une construction élevée par un personnage " *ob honor(em) [flamonii] perpetui* " (2) ; — hameau (n° *112 bis*) à deux kilomètres au nord de Khenchela, sur la gauche de la route antique qui vient de Bagai ; on y voit une fontaine bien conservée (3) dont les bords sont faits de dalles dressées de champ et emboîtées dans de petits piliers (conf. la fig. 7) ; — ferme à 500 mètres au sud, également sur la gauche de la route ; — village avec de nombreux pressoirs, sur la droite de la route

(1) Nous avons collationné les n°s suivants du *Corpus* : 2275, 2276, 2277 (demi-colonne avec une inscr. en l'honneur de Caracalla : ce pourrait être un milliaire), 2278, 2281, 2282 (ligne 5 lire : M · S · F *marito suo fecit*), 2285, 2286, 2287, 2288.

(2) *Ephemeris epigraphica,* VII, n° 327, « à six ou sept kilomètres de Khenchela, dans la direction de Bagai ».

(3) Long. 2^m 85, larg. 2^m 05.

et à deux kilomètres au nord-nord-ouest de Khenchela; — à un kilomètre, hameau. — Il y avait aussi à deux kilomètres au nord-nord-est de Khenchela, sur la rive droite de l'Oued, un petit village; c'est de là que provient la dédicace à Jupiter Stator publiée dans l'*Ephemeris Epigraphica*, VII, n° 324: la ruine s'appelle H. Mekmam.

Au nord-ouest de Bagai, entre la Guerrah el-Tarf et le Djebel Seffan, la plaine est marécageuse; les quelques ruines qu'on y rencontre sont en général posées sur des mamelons. H. Karabia (n° *113*); fortin probablement byzantin, de 12 mètres de côté, avec un double mur large de 1^{m} 45. — Biar Seba (n° *114*), ferme. — H. el-Azreg (n° *115*), bourg. A l'ouest, chapelle chrétienne, dont le plan est donné fig. 11; la nef est sé-

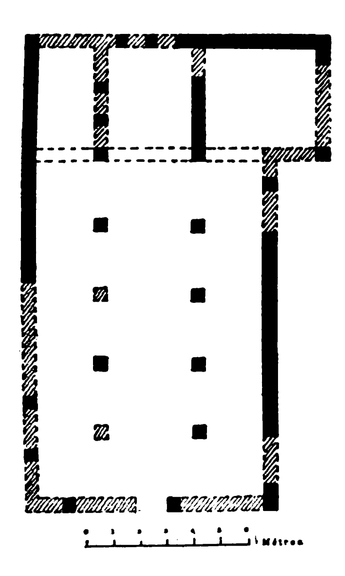


Fig. 11.

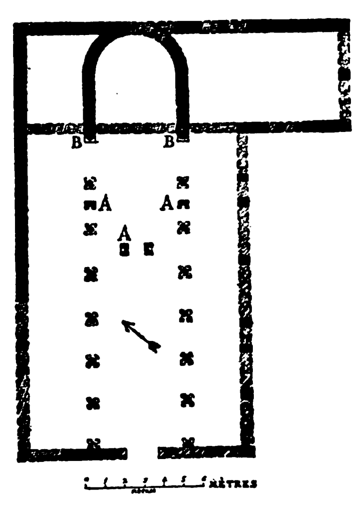


Fig. 12.

parée des bas-côtés par de grossiers piliers; il n'y a pas d'abside. Vers le milieu de la ruine, autre édifice chrétien, que représente la fig. 12; il reste quatre piliers de la clôture du chœur (A); on voit aussi les bases (B, B) de deux demi-colonnes qui, adossées au mur de l'abside, terminaient de ce côté la dou-

ble colonnade de la nef; c'est par conjecture que nous avons indiqué sur notre plan la place des autres bases: l'une d'elles, gisant dans l'église, est reproduite pl. IX, fig. 22. Près de là, dans la ruine, un bas-relief en pierre blanche fut sans doute un ex-voto à quelque divinité (fig. 13). M. Dewulf a copié à H. el-Azreg une borne milliaire portant le nom de l'empereur Julien (1). Il est impossible de la rapporter, comme le fait M. Mommsen (*C. I. L.*, p. 879), à la route de Thamugadi à Theveste, laquelle passe plus au sud; il faut probablement penser, comme nous l'avons dit, à une route qui reliait Mascula et Bagai à Cirta. Au même endroit, M. Dewulf a copié aussi deux épitaphes (2). En voici deux autres:



Fig 13.

110. Caisson. Haut. 0m 50, larg. 0m 44, long. 0m 90. Haut. lettres 0m 04.

D //
Q IVN
IVS
VIXIT AN
OS XX//I F
DONATVS F

D. [*m.*] *Q*(*uintus*) *Iunius vixit an*(*n*)*os XX*[..]*I. F*(...) *Donatus f*(*ecit*).

(1) *C. I. L.*, 10190. Haut. 1m 58, diam. 0m 58. Haut. lettres 0m 06. Lignes 4 et 5, lire:

IMO VCTORI
ACTRIIVMFA sic

(2) *C. I. L.*, 2320 et 2321.

111. Fragment. Haut. lettres 0^m 04.

S . . . A
VIXIT AN
LXXV

[.....] *vixit an(nis) LXXV.*

H. Terga (n° *116*), H. bel-Abbès (n° *117*), fermes. — H. Guelet-en-Nadja (n° *118*) hameau sur deux mamelons et autour; pressoirs, cuves, fragments de fûts de colonnes et trois bases à socle élevé, du type ordinaire. — H. Sbaragout (n° *119*), gros bourg sur plusieurs mamelons; pressoirs. Fort byzantin long de 31^m 50, large de 28^m 80; à l'intérieur, sur le côté oriental, petit réduit long de 9^m 50, large de 4^m 10; à l'extérieur, sur la face méridionale, il semble qu'il y ait une petite redoute, de 5^m 40 de front sur 3^m 20 de profondeur; la porte du fort paraît avoir été près de cette redoute; les murs sont épais de 1^m 30; parmi les matériaux employés, nous citerons une petite cuve (long. 1 mètre, larg. 0^m 55, haut. 0^m 40) sur laquelle est gravé le monogramme du Christ ☧.

Au sud-est de la ruine, divers débris proviennent d'une église dont le plan n'est plus reconnaissable: fûts de colonnes et de demi-colonnes, chapiteaux à bandes superposées, bases à socle élevé, petits piliers de la clôture du chœur, avec mortaises pour l'insertion des dalles et amortissements en forme de pommes de pin (cf. pl. X, fig. 2).

Nous arrivons aux ruines qui devaient longer la route du Vicus Aurelii à Diana. Ferme (n° *120*), à cinq kilomètres au nord-est d'H. Kraker; deux colonnes complètement frustes ont l'aspect de bornes milliaires. — H. Mliya (n° *121*), hameau sur un mamelon; très nombreux débris de poteries vulgaires. — H. Gouraï, ou Zaouïa de Sidi-Ibrahim (n° *122*), village sur deux plis de terrain. Au sud, chapelle chrétienne, qui semble avoir eu 13 ou 14 mètres de long, et dont la nef était séparée des bas-côtés par des piliers quadrangulaires; nous donnons pl. IX, fig. 23, une des bases de ces piliers, et fig. 12 un des chapi-

teaux, de forme à peu près trapézoïdale, sur lequel est gravé le monogramme du Christ (1). Les montants et le linteau de la porte d'entrée présentent des figures et des ornements en léger relief: nous en reproduisons quelques fragments pl. X, fig. 5 et 6. On connaît déjà plusieurs inscriptions insignifiantes d'H. Gouraï (2). Nous en publions ici deux autres.

112. Stèle. Haut. 1^{m} 70, larg. 0^{m} 60. Haut lettres 0^{m} 03. Au-dessus de l'inscr., personnage en tunique, debout. Très fruste.

D · M · L · CIR
ENI · FELIX ·
CVI · VIXIT · A
AN//IS CI C/
/////// · FILIVS · FEC

D. m. (s.) L(ucius) Cireni(us) Felix qui vixit<a> an[n]is CI. C.... filius fec(it).

113. Caisson. Haut. 0^{m} 52, larg. 0^{m} 42, long. 1^{m} 03. Haut. lettres 0^{m} 04-5.

D · M · S
A · D · A · D · F
VA · LXXXV
VALLIVS FECIT

D. m. s. A(...) D(...) A(...) D(...) f(ilius) v(ixit) a(nnis) LXXXV. Vallius fecit.

Au nord-ouest d'H. Gouraï, fermes (nos *123* et *124*); hameau (n° *125*), avec fragments de colonnes et de demi-colonnes et bases à socle élevé du type ordinaire.

(1) Le chapiteau, il est vrai, gît à quelques centaines de mètres de la chapelle en question; mais d'après sa forme et ses dimensions il paraît bien lui avoir appartenu.

(2) *C. I. L.*, 2325 [bien copiée], 2326, 2327; [*Bull. du Comité*, 1887, p. 80, n° 166.

H. Guessès (n° *126*) (1) ne semble pas avoir été bien important avant l'époque byzantine : on n'y trouve en effet qu'un nombre assez restreint de pierres de taille. Rien n'autorise à y placer la station d'Ad Lali, indiquée sur la table de Peutinger. Les Byzantins y construisirent une vaste forteresse, dont nous avons montré plus haut l'importance stratégique (2). La ville est encore citée au XIe siècle par El-Bekri (3). Nous en donnons le plan fig. 14. Le rempart, qui est large de 2^{m} 10, a été formé de deux rangées de gros moellons à peine dégrossis, entre lesquelles on a jeté de la pierraille. Cependant à droite et à gauche des portes d'entrée A et B, le mur est en pierres de taille. Il semble que ces portes aient été protégées par des bastions carrés. Des traces de bastions semblables se voient çà et là le long du rempart : nous les avons relevées sur notre plan ; il y en avait sans doute d'autres qui ne se distinguent plus. En C, est une tour ronde ; il s'en trouvait probablement d'autres en D et en E. Au nord est un réduit F, construit en pierres de taille, dont le front mesure 25 mètres et la saillie au dehors 10 mètres ; on y remarque les vestiges d'un escalier qui conduisait à une plate-forme supérieure. En G, près de la porte B, un autre réduit en pierres de taille, mais beaucoup plus petit, a le front tourné vers l'intérieur de la place forte et terminé de chaque côté par un bastion. L'enceinte HHH, dans laquelle un très grand nombre de cuves ont été employées

(1) Ruine mentionnée par Ragot (*Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, p. 206-207) et par Payen (*ibid.*, XXVII, 1892, p. 203-204). C'est certainement H. Guessès que décrit brièvement Guyon, dans son *Voyage d'Alger aux Ziban*, p. 105.

(2) Voir chap. I.

(3) *Description de l'Afrique septentrionale,* traduction de Slane, p. 121. « De Bagaïa on se rend à Gaças, ville ancienne située sur une rivière [près de l'O. Chemorra] ; à l'occident se voit une haute montagne [le Djebel Bou-Arif] ». — Cf. Kitab-el-Adouani, traduction Féraud, *Recueil de Constantine*, XII, 1868, p. 155 : « Au pied des montagnes des Amamra, il existait trois villes : Baraï, Khenchela et Guessas, habitées par les chrétiens. Chacune d'elles était entourée de vastes jardins... et de nombreux châteaux (Ksour), très rapprochés les uns des autres ».



(long. moyenne 1^{m} 20, larg. et haut. 0^{m} 60), est fort mal construite; il n'est pas certain qu'elle appartienne à l'époque byzantine. Les enceintes et murs I (beaucoup de cuves), J, K, L, M,

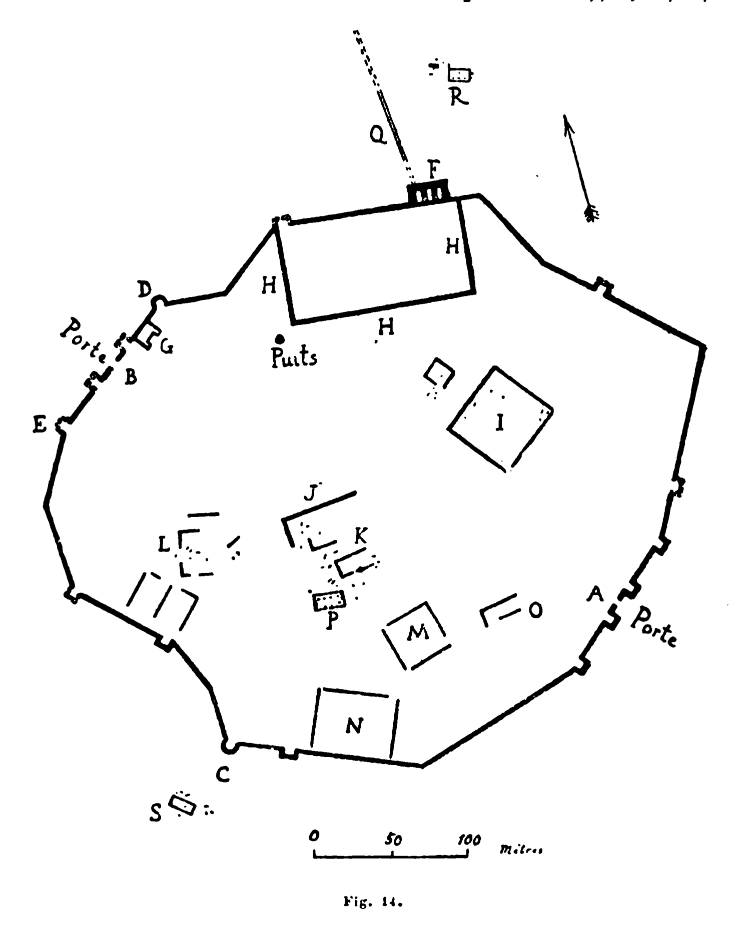


Fig. 14.

N, O, paraissent appartenir à des constructions arabes. Nous croyons également arabe le petit bâtiment P, où gisent des fûts de colonnes et de demi-colonnes qui proviennent sans doute d'un édifice chrétien; il est possible qu'il y ait eu là une mosquée. — En dehors de cette forteresse, au nord, traces d'une conduite d'eau souterraine (Q). À côté (R), chapelle chrétienne, orientée au nord-ouest, longue de 7^{m} 80, large de 7 mètres, terminée

probablement par une abside à l'est; elle paraît avoir eu à l'intérieur deux rangées de piliers surmontés de chapiteaux à forme trapézoïdale (cf. pl. IX, fig. 12); on remarque auprès plusieurs sarcophages en pierre. Vers le sud, édifice d'une vingtaine de mètres de long sur 10 de large, avec des fûts de colonnes et de demi-colonnes, des bases du type ordinaire et un chapiteau corinthien très barbare. Autour et à l'intérieur de la forteresse, il y a plusieurs puits antiques.

Payen et Roudet ont déjà publié quelques inscriptions d'H. Guessès. Elles figurent au *Corpus* sous les nos 2336 (bonne copie), 2337 (bonne copie), 2334 (1), et au *Bulletin du Comité*, 1887, p. 173, nos 779 (2) et 781 (3). En voici d'inédites.

114. Dans le réduit F. Cippe. Haut. 0^m 80, larg. 0^m 30, épaiss. 0^m 27. Haut. lettres 0^m 06 à 0^m 04.

D M S
IVLIVS DE.
METRIVS//
IXIT · A · Lxxxxv/
HEREDES
PATR · IF · D · D · I-F liés.

(1) Chapiteau de forme trapézoïdale. Haut. 0^m 50, larg. en haut 0^m 82. Haut. lettres 0^m 07.

ƧIGNV CRIƧTAN
ET NOMINA
MARTVRV

Signu(m) cristian(um) et nomina marturu(m). Il n'y a pas lieu d'admettre la correction proposée à la page 951 du *Corpus*.

(2) Chapiteau de forme trapézoïdale, (haut. 0^m 46; larg. en haut 0^m 74), qui gît dans la chapelle indiquée sur notre plan par la lettre R. Ligne 1, l'H n'est pas certain. Lignes 2-3: *de s(uo) fecit*. A droite et à gauche du cadre enfermant cette inscription, queues d'aronde, à la hauteur de la ligne 2. Dans celle de gauche, les lettres DO; dans celle de droite, IN.

(3) Caisson. Haut. 0^m 60, larg. 0^m 40, long. 1 mètre. Haut. lettres 0^m 04. — Ligne 4, fin: ANI (A-N liés). Ligne 5: XXVII. Ligne 7: FILIAVIXI (A-V liés).

D. m. s. Iulius Demetrius [v]ixit a(nnis) LXXXX[V?]. Heredes patri (1) *f(ecerunt) d(e)d(icaverunt).*

115. A l'intérieur de l'enceinte. Caisson. Haut. 0m 57, larg. 0m 37, long. 0m 92. Haut. lettres 0m 04. Au-dessus de l'inscription, croissant. Très nette.

D M S
C · OCTAVI
VICTOR ♁
VIX AN
NIS LXXXX
DE VIIII D *sic*

D. m. s. C. Octavi(us) Victor vix(it) annis LXXXXVIIII (heredes ou *filii) ded(icaverunt).*

116. *Ibid.* Caisson. Haut. 0m 49, larg. 0m 35, long. 0m 95. Haut. lettres 0m 05.

C · IVLI
VS IAN *sic*
NVARIVS V-A liés.
VIXIT A
NOS XC

(D. m. s.) C. Julius Ia<n>nuarius vixit a(n)nos XC.

117. Près de la porte B. Caisson. Haut. 0m 52, larg. 0m 35. Haut. lettres 0m 04. Fruste.

D M S
OCTAVI
VS OV///
VD : O V
IXIT AN
NIS XXI
PA//EI//////

(1) Malgré le point de séparation.

D. m. s. Octavius Gu[d]udio(?) vixit annis XXI. Pa-[t]e[r fec(it)].

118. Dans le réduit F. Chapiteau de forme trapézoïdale. Haut. 0^{m} 46, larg. en haut 1^{m} 05. Haut. lettres: la première 0^{m} 13, la seconde 0^{m} 15.

B B

B(onis) b(ene). — Quoique les dimensions ne concordent pas tout-à-fait, ce chapiteau dut appartenir au même édifice que celui qui porte l'inscription " *Signu(m) cristian(um) et nomina marturu(m)* ", et qui fut employé au même endroit.

A côté, gît un troisième chapiteau du même type, avec le monogramme du Christ ☧.

A trois cents mètres d'H. Guesseria vers l'ouest, on trouve encore un édifice chrétien. Deux pierres de taille, placées à 2^{m} 10 en avant de la porte, et distantes l'une de l'autre de 2 mètres, indiquent qu'il y avait un porche. L'église mesure à peu près 25 mètres de long et 12^{m} 50 de large. Deux colonnades délimitaient la nef centrale, large de 5^{m} 20; les bases des deux demi-colonnes du fond sont encore en place (1). Il reste quelques piliers de la clôture du chœur, surmontés d'amortissements et percés de mortaises; ce chœur avait une profondeur de 4^{m} 50. Par derrière, il y avait peut-être une abside, avec deux pièces latérales. — Deux caissons funéraires ont été employés parmi les matériaux de cette église; Payen (2) en a copié un; voici l'autre:

119. Haut. 0^{m} 59, larg. 0^{m} 38, long. 0^{m} 97. Haut. lettres 0^{m} 04.

(1) Des fragments architecturaux provenant de cette église ont été employés dans une construction arabe, à une centaine de mètres au sud: bases à socle élevé du type ordinaire, fûts de colonnes et de demi-colonnes, chapiteau à bandes superposées.

(2) *Bulletin du Comité,* 1887, p. 173, n° 780. Ligne 5: FVSOL, c'est-à-dire probablement *f(ilius) v(otum) sol(vit),* encore que cette formule soit inusitée dans les épitaphes.

D M
C I V S
V A R Z H //
L V S · V I X
IT · AN · LXX
H E R · F E C

D. m. [*De?*]*cius* (ou simplement [*Lu*]*cius*) *Varzh*[*e?*]*lus vixit an*(*nis*) *LXX. Her*(*edes*) *fec*(*erunt*).

120. A cinquante mètres de là, au nord. Haut. 0^{m} 53, larg. 0^{m} 42, long. 1^{m} 20. Haut. lettres 0^{m} 04.

D M
L · OCTAV
IVS · ROG
A T V S VI
XIT ANIS
LX · VIV//
///////BI FI///

D. m. L(*ucius*) *Octavius Rogatus vixit an*(*n*)*is LX. Viv*[*us si*]*bi f*[*ec*(*it*)]. L'âge a été gravé après coup.

Entre H. Guessès et la route de Thamugadi à Theveste nous ne connaissons qu'une seule ruine, d'ailleurs sans intérêt, chez les Ouled-Fadel (H. el-Fras, n° *127*); c'était un hameau.

VIII.

La chaîne du Djebel Seffan et du Djebel Fedjoudj. La plaine entre la Guerrah ank-Djemel et la Sebkha Djendeli.

Les pentes du Djebel Seffan et du Djebel Fedjoudj, chaîne de montagnes placée en travers de la région des lacs, étaient assez peuplées dans l'antiquité. Cependant le pays n'a jamais été bien riche, et la civilisation romaine semble n'avoir exercé là

qu'une très médiocre influence; les inscriptions latines y sont très rares.

A quatre kilomètres à l'est de la forteresse d'H. Guessès, hameau (n° *128* de la carte). — A l'entrée du Teniet (col) el-Kebch, village important (n° *129*). Au nord de la ruine, dans un édifice de forme rectangulaire qui paraît avoir été un fortin, deux piliers présentent le symbole dit de Tanit (1). A l'est, édifice chrétien fort mal conservé, mais dont le plan est reconnaissable: voir fig. 15. En A vestiges d'un narthex. La nef était séparée des bas-côtés par des colonnes dont quelques-unes, du type ordinaire, sont encore en place. En B était le choeur; les piliers C et D appartenaient à la barrière du choeur; C est orné sur sa face supérieure, qui est plate, d'un monogramme du Christ. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'abside à mur arrondi. — Vers le centre du village, autre église qui possédait aussi un narthex. Un des piliers de la clôture du chœur, percé d'une mortaise et surmonté d'un amortissement conique, subsiste encore. Il y a trois salles au fond de l'édifice, sans abside; mais une abside construite en moellons s'ouvre sur le côté sud. Dans la nef gît une pierre à peu près cubique, avec le monogramme du Christ à l'intérieur d'une couronne (pl. X, fig. 7). — On trouve à cet endroit beaucoup de pierres ornées de dessins géométriques gravés en creux: cercles, demi-cercles, carrés, losanges, triangles; ce genre de décoration indigène est du reste fréquent autour du Djebel

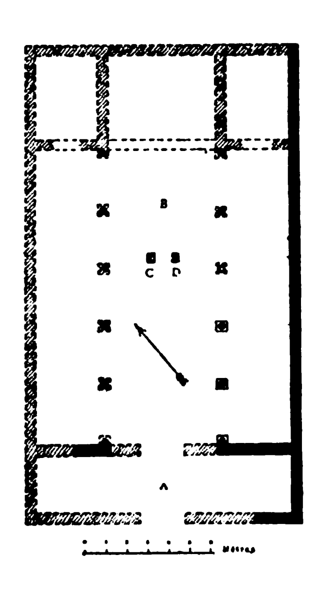


Fig. 15.

(1) Cf. par exemple Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. III, fig. 2-4.

Saffan et du Djebel Fedjouj (1). — H. Kabt el-Mouchi (n° *130*), hameau. Nous y avons copié cette inscription:

121. Pilier. Haut. 1m 11, larg. 0m 36, épaiss. 0m 44. Haut. lettres 0m 04.

MACHROBI
NICA

C'est une acclamation adressée soit à un conducteur, soit bien plutôt à un cheval de course, auquel on souhaite la victoire. Le mot *nica* se retrouve employé ainsi dans d'autres inscriptions latines, sur des médaillons contorniates, sur des médaillons en terre cuite et en verre, sur un camée (2). Plusieurs mosaïques africaines, trouvées à Cherchel (3), à l'Oued Atménia (4), à Sousse (5), dans l'île de Méninx (6) représentent des chevaux de course accompagnés de leurs noms. On sait combien les chevaux de Numidie étaient estimés dans l'antiquité (7).

Plus à l'est les petites ruines se suivent, assez nombreuses, au pied des montagnes (nos *131*, *132*, *133*, *134*). Aux nos *131* et *132* gisent des fûts de colonnes et de demi-colonnes, des chapiteaux à bandes superposées, des bases du type ordinaire à socle élevé, quelques bases de petites dimensions, à socle bas, qui ont sans doute appartenu à des chapelles chrétiennes. —

(1) Cf. pl. X, fig. 5, 6, 8.

(2) Voir à ce sujet Héron de Villefosse, *Bulletin des antiquaires de France*, 1883, p. 61-65; Tissot[-Reinach], *Géographie de la province romaine d'Afrique*, II, p. 790; *C. I. L.* 10480.

(3) *Revue de l'Afrique française*, V, 1887, fig. à la p. 378; *Ephemeris epigraphica*, V, 1010; VII, 506.

(4) Planches publiées par la Société archéologique de Constantine en 1879; Tissot, *l. c.*, I, planche I, à la p. 361; *C. I. L.*, 10889. On y lit en particulier cette inscription: « *Vincas, non vincas, te amamus, Polydoxe!* »

(5) De la Blanchère dans les *Collections du musée Alaoui*, 1re série, p. 25; *C. I. L.*, 11150.

(6) *C. I. L.*, 11059.

(7) Tissot, *l. c.* I, p. 354 et suiv.; Héron de Villefosse, *Revue de l'Afrique française*, V, 1887, p. 377.

H. Lamba (n° *135*) est un assez gros village avec un fortin long de 6^{m} 75, large de 6 mètres et à doubles murs d'une épaisseur de 1^{m} 20.

Il est probable que dans l'antiquité une route se dirigeant vers l'est desservait tous ces groupes d'habitations; elle est représentée actuellement par un bon chemin arabe. Une autre route devait longer le flanc nord de la chaîne, qui n'était pas moins peuplé.

H. Djardia (n° *136*), hameau sur la pente et au sommet d'un mamelon. Cuves, pressoirs. En haut, le roc est taillé de manière à former une suite de grandes aires — A deux kilomètres au sud-est, grand village qui porte le même nom (n° *137*). Nombreux pressoirs. Ruines d'un édifice qui paraît avoir été une chapelle chrétienne; la nef et les bas-côtés étaient séparés par des piliers rectangulaires, que surmontaient des chapiteaux de forme trapézoïdale (cf. pl. IX, fig. 12). — Au débouché septentrional du Teniet el-Kebch, petit fortin ruiné (n° *138*).

A moins de deux kilomètres au nord-ouest se trouvent la forteresse et le bourg d'H. Seffan (n° *139*), mentionnés par Ragot dans le *Recueil de Constantine* (XVI, 1873-1874, p. 206). Le fort mesure 22^{m} 50 de long sur 16^{m} 90 de large; les murs, épais de 1^{m} 20, sont faits de deux rangées de pierres de taille, d'après le système byzantin. On y remarque des fragments architecturaux empruntés à un édifice chrétien, et des caissons funéraires sans inscriptions. La porte s'ouvrait au sud.

Le village était bâti sur un pli de terrain, à quelques centaines de mètres au nord du fort. Puits nombreux. On y rencontre plusieurs édifices chrétiens dont l'étude est intéressante. Une première église, dont le plan ne se distingue plus, s'élevait à 300 mètres au nord-ouest du fort; là gisent des bases à moulures ordinaires et à socle élevé (cf. pl. IX, fig. 19), deux bases dont le socle n'a qu'une hauteur de 0^{m} 17 et qui peut-être avaient leur place à l'entrée de l'abside, des fûts longs de 2^{m} 15, des chapiteaux à bandes superposées. — A 400 mètres au nord du fort, autre église, dont le plan est donné fig. 16. Précédée d'un narthex, elle avait deux colonnades intérieures, dont les bases sont enterrées, mais dont les fûts,

d'une longueur moyenne de 2m 45, gisent renversés; deux chapiteaux sont reproduits pl. IX, fig. 13 et 14. Le choeur (B)

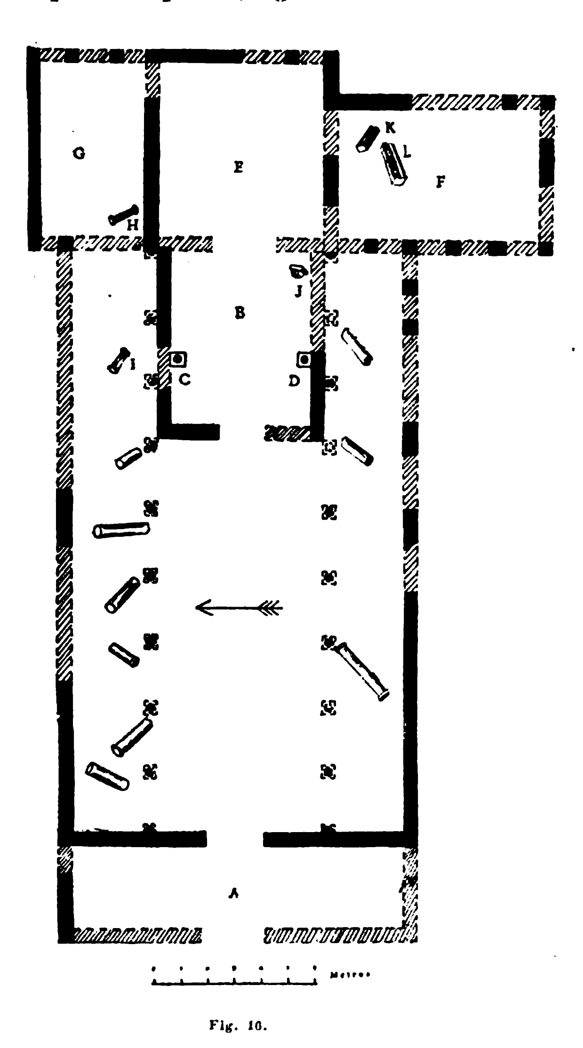


Fig. 10.

était entouré, non plus d'une mince clôture de dalles emboîtées dans de petits piliers, mais d'un mur épais de 0m 50; de chaque côté, à l'intérieur du choeur, en C et D, on voit la base d'une colonne. Il n'est pas sûr que cette partie de l'église n'ait pas

subi des remaniements. La salle E tient lieu d'abside; les salles F et G représentent le diaconicum et la prothesis. En H et en I émergent deux fûts de colonnes courtes (1^{m} 05) avec deux bandes longitudinales en relief, en J le chapiteau d'une de ces colonnes (v. pl. IX, fig. 16), en K et en L des fragments de corniche (pl. IX, fig. 15); colonnes et corniche ont dû servir à la décoration du fond de l'église (1). — Parmi les matériaux employés dans la construction de cet édifice, on distingue plusieurs caissons funéraires; un seul porte une inscription.

122. Haut. 0^{m} 47, larg. 0^{m} 37, long. 0^{m} 76. Haut. lettres 0^{m} 04. Mauvaise gravure.

D M //
M I/ / / / / /
R E V S ////
R V S V I X
A N N LXIV A-N 1164.

D. m. [*s.*] *M .....reus .....rus vix(it) ann(is) LXIV.*

Enfin à 350 mètres au nord-est du fort, était une troisième église, dont voici le plan (fig. 17). Comme la précédente elle a un narthex (A), une double colonnade (la base B est du type ordinaire; en C gît une demi-colonne qui terminait au fond la colonnade de droite), un choeur (D) fermé par un mur épais, un diaconicum et une prothesis (F, G). Mais la salle du milieu (E) se termine par une abside; elle était séparée du choeur par un mur, probablement assez bas, avec ouverture centrale de 0^{m} 80. — A quinze mètres à l'ouest de cette église, restes d'une construction en blocage de 8 mètres environ de côté; à l'intérieur, vestiges d'un bassin avec enduit hydraulique. Il y avait peut-être là un baptistère. — Quelques fouilles dans ces édifices chrétiens donneraient peut-être de bons résul-

(1) Peut-être étaient-elles placées sur le mur même du fond; cf. Gsell, *Rech. archéol. en Algérie*, p. 186, 187, 205, 216, 218, 279; mais dans ces églises il y a des absides.

tats; mais le pays manque d'eau, et les tribus qui l'habitent sont connues pour leur indiscipline et leur malhonnêteté, dont nous avons pu nous convaincre à nos propres dépens.

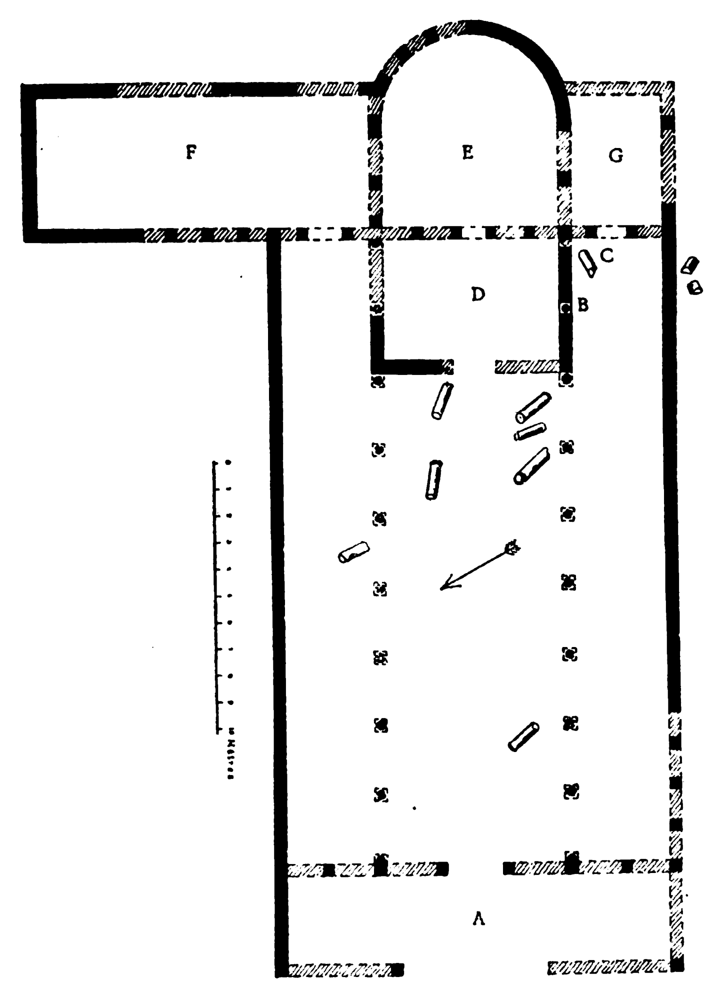


Fig. 17.

A l'H. de l'Oued R'zel, près de la Guerrah ank-Djemel (n° *140*), il y avait aussi un très gros bourg avec deux groupes d'habitations, sur des mamelons. Nombreux pressoirs; puits,

cuves; beaucoup de pierres ornées de dessins géométriques gravés en creux: l'une d'elles, qui porte le monogramme du Christ, est reproduite pl. X, fig. 8. Dans le groupe du sud on voit une chapelle (fig. 18) dont la nef était séparée des bas-côtés par de simples piliers (dans les piliers A, B, C, la base ne forme qu'une pièce avec la partie inférieure du fût: voir pl. IX, fig. 24; dans les piliers D, E, F, la base et le fût sont distincts). Il n'est pas sûr qu'il y ait eu d'abside. En G, pierre quadrangulaire qui a peut-être autrefois recouvert des reliques; elle est ornée de cinq poissons en relief: voir pl. X, 9 (1). A droite de la même chapelle, autre pierre haute de $1^m 90$, large de $0^m 42$, épaisse de $0^m 50$, avec des ornements géométriques que surmonte, dans un encadrement arrondi en haut, une colombe posée sur un rameau: voir pl. X, fig. 10; elle faisait peut-être partie de la décoration de la porte de cette chapelle. — A cinq cents mètres au sud-est, un grand édifice, très ruiné, a pu être une basilique; orienté à l'ouest-nord-ouest, long de 27 mètres, large de $11^m 50$, il présente une abside sur son côté long du sud: cf. la seconde église de la ruine *129*. Au sud-est de l'H. de l'Oued R'zel on nous a signalé deux petites ruines qu'il ne nous a pas été possible de voir (nos *141* et *142*); elle sont indiquées sur la carte de l'Etat-major au $^1/_{200000}$.

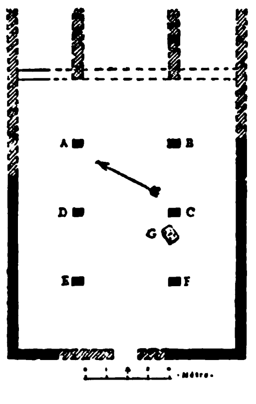


Fig. 18.

Au nord de la trouée de Chemorra et de la chaîne du Seffan et du Fedjouj, entre la Sebkha Djendeli et la Guerrah ank-Djemel, s'étend une plaine malsaine et en partie marécageuse où les ruines sont rares. Après avoir dépassé Chemorra, la route de Thamugadi à Cirta s'y engageait. Elle laissait sans doute à sa droite l'H. Mogouani (n° *143*), ferme sans importance, et atteignait un hameau situé à trois kilomètres au nord, sur un pli de terrain (n° *144*). On y trouve les vestiges d'une

(1) Cf. *Archives des Missions,* IIIe série, tome X, pl. IX, fig. 2.

chapelle dont le plan est peu reconnaissable. Orientée à l'ouest, elle mesurait 12^{m} 50 de large et présentait à l'intérieur deux colonnades (bases à socle élevé, du type ordinaire, hautes de 1^{m} 10, larges de 0^{m} 48; chapiteaux larges en haut de 0^{m} 50, hauts de 0^{m} 28, dont les moulures, sous le tailloir, consistent en une petite bande, une doucine, un filet et une bande). Contre cette chapelle, gît une borne milliaire.

123. Haut. 1^{m} 30, diam. 0^{m} 32. Haut. lettres 0^{m} 04.

IMP CAE } *sic*
CAES C V }
ALERIO D
IOCLETI
ANO PIO F
FELICE INV
ICTO AV
G IT COS

Imp(eratori) <*Cae(sari)*> *Caes(ari) C. Valerio Diocletiano, pio felic*[*i*] *invicto Aug(usto) it(erum) co(n)s(uli)*. — Inscription de Dioclétien, datant de 285-286.

La route antique, dont un chemin arabe suit aujourd'hui le tracé, se dirigeait ensuite droit au nord en laissant un peu à sa gauche l'H. Tafrent (n° *145*), village situé en plaine, en avant de la chaîne du Djebel Hanout el-Kebir.

Entre cette route et la Sebkha Djendeli, l'H. Dra el-Mgor (n° *146*), sur les pentes septentrionale et orientale d'une colline, a des pressoirs et des cuves. — A trois kilomètres au nord-ouest, ferme (n° *147*). — Contre la Sebkha Djendeli et à l'extrémité orientale du Djebel Toumbeit, H. el-Beida (n° *148*), hameau; puits romain, cuves. A l'ouest de la ruine, chapelle: v. fig. 19. Les bases des deux colonnades (A et B sont encore en place) offrent des moulures très-simples: v. pl. IX, fig. 25. En C le chœur; D, E, F sont des piliers de la clôture du chœur avec mortaises pour l'insertion des dalles. En G, la salle

tenant lieu d'abside; les deux demi-colonnes qui terminaient les colonnades de la nef, et deux demi-colonnes intérieures dont les bases (H, I) sont encore en place, en encadraient l'entrée. Les pièces J et K représentent le diaconicum et la prothesis; comme la salle centrale, elles sont plus élevées que le reste de l'édifice.

A trois kilomètres d'H. el-Beida, et déjà dans le pays montagneux qui s'étend au nord et au nord-est de la Sebkha Djendeli, se trouve le petit village d'H. Gountas (n° *149*). Il a aussi une église chrétienne: v. fig. 20. Elle était précédée

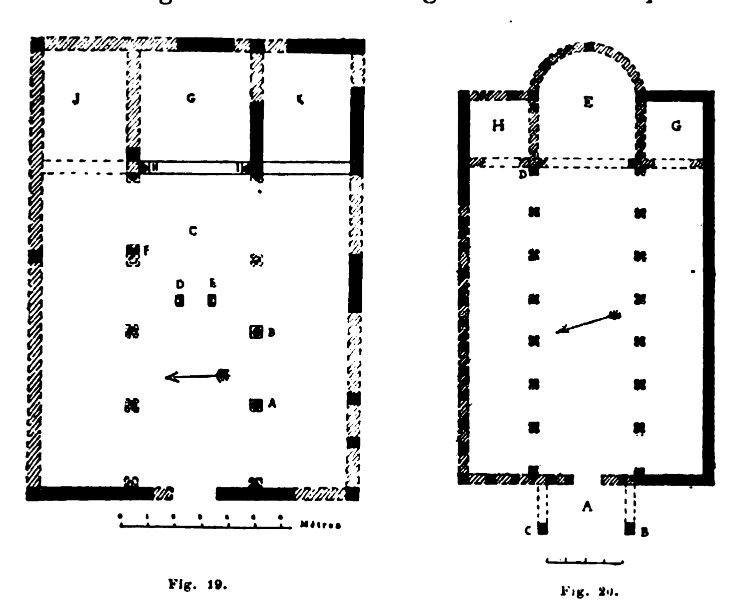


Fig. 19. Fig. 20.

d'un porche (A); les deux pierres B et C présentent, sur la face qui regarde le front de l'église, une encoche destinée à l'insertion d'une poutre qui servait sans doute à soutenir la toiture du porche. De la double colonnade intérieure il ne reste plus qu'une demi-colonne appliquée en avant de l'abside, à gauche (D). L'entrée de l'abside (E) était flanquée à droite et à gauche d'une demi-colonne dont une est encore en place (F).

A l'est de la route de Thamugadi à Cirta, entre cette route et la Guerrah ank-Djemel, il n'existe qu'une seule ruine,

d'ailleurs étendue (n° *150*). Ça et là sont dispersés des fragments architecturaux qui paraissent avoir appartenu à quelque édifice chrétien: bases à socle élevé du type ordinaire, fûts de colonnes et de demi-colonnes, chapiteaux à bandes superposées, un chapiteau de type corinthien très dégénéré. Au nord, un grossier bas-relief (fig. 21) représente peut-être Mercure tenant de



Fig. 21.



Fig. 22.

la main gauche une bourse (?), de la main droite un caducée (?). Au-dessous, un commencement d'inscription:

124. Haut. lettres 0^m 04.

I V L I V S O
I/////T V S

Au sud de la ruine, stèle reproduite fig. 22. Elle représente un prêtre (de Liber? de la Dea Caelestis?), qui tient une baguette et un vase à verser; à ses pieds une ciste.

A côté, plusieurs cippes. Deux sont anépigraphes; sur l'un on voit un homme debout, vêtu d'une tunique; sur l'autre, une tête de femme avec coiffure de la fin du troisième siècle. Les autres présentent des inscriptions.

125. Haut. de ce qui se voit 0^m 90, larg. 0^m 36, épaiss. 0^m 31. Haut. lettres 0^m 04.

D M S
LETORIA
I//ORO//T
VIXIT AN
LXX/////
FECIT NV
MITORIVS
B///////T//S
MARITVS
/////////
/////////

D. m. s. L(a)etoria..... vixit an(nis) LXX...., fecit Numitorius B..... t(u)s maritus.

126. Haut. 1^m 14, larg. et épaiss. 0^m 30. Haut. lettres 0^m 04. Au-dessus de l'inscription, buste d'homme.

LVCI · M ·
D · M · S
C · APERTI
FELICIS VIX
//////NIS LXXIII
HEI..VS AP
FELICITER FE
CERVNT
B B

127. Bas d'un cippe. Haut. de ce qui reste 0^m 82, larg. et épaiss. 0^m 38. Haut. lettres 0^m 05.

HAVE
ET AIVC
FACTI MEN
VIX · AN
LXXX · MVII · D
VI · FILI · F//
CER

IX.

Le massif montagneux qui entoure la Sebkha Djendeli. La route de Lambèse à Constantine à l'ouest du massif.

Autour de la Sebkha Djendeli s'étend un pays montagneux. Au sud, ce sont les pentes septentrionales du Djebel Bou-Arif, à l'ouest le Djebel Tafaraout, au nord-ouest et au nord, les chaînes parallèles du Djebel Toumbeit, du Djebel Azem, du Djebel Kranguet-Hemidane, du Djebel Haouïa. Cette région présente d'assez nombreuses ruines indigènes et romaines. A l'ouest passait la grande route de Lambèse à Cirta.

Nous avons parlé plus haut (1) d'une route indiquée sur la Table de Peutinger qui, se détachant à Vicus Aurelii de celle de Thamugadi à Theveste, prenait la direction du nord-ouest, vers Diana. Nous l'avons suivie jusqu'à la trouée de Chemorra. A partir de là son tracé n'est point douteux: il était imposé par la configuration du pays, et l'on en voit du reste les vestiges en plusieurs endroits, en particulier le long de la Sebkha Djendeli et aux abords du Medracen. Elle suivait la rive méridionale du lac, en passant par les ruines n^os^ *151*, *152*, *154*, *155* (Henchir Resdis), longeait le Medracen (n° *156*), et se dirigeait ensuite vers Oum-el-Asnam, l'antique Tadutti (n° *170*), où elle se croisait avec la route de Lambèse à Cirta. Après *Ad Lali*, station que l'on a voulu placer sans raison suffisante à Henchir Guessès, la Table de Peutinger indique comme station Lampsily, mais omet la distance entre ce lieu et *Ad Lali;* puis, à trois milles de Lampsily, elle marque une station dont le nom est omis, et, à dix milles de là, une autre, anonyme aussi; cette dernière station est indiquée à douze milles de Diana. Tissot (2) place Lampsily à Henchir Resdis; il ne sait

(1) Chapitre VII.
(2) *Géographie de la province d'Afrique,* II, p. 482-483.

où mettre la première station anonyme; quant à la seconde " elle semble correspondre aux ruines de Sériana " (1). Sériana, dans l'antiquité Lamiggiga, se trouve en effet à douze milles de Diana, mais il n'est nullement certain que la route de Vicus Aurelii ait fait un grand détour au sud pour passer par cette ville; elle devait plutôt traverser la plaine en droite ligne par l'Aïn-el-Ogla et Aïn-Taga (2). D'ailleurs, tant qu'on n'aura pas retrouvé quelque inscription marquant avec certitude l'emplacement d'une de ces stations de Vicus Aurelii, Ad Lali, Lampsily, il n'y aura, croyons-nous, presque rien à tirer d'un document aussi fautif que la Table de Peutinger: elle peut servir à indiquer la direction de la route, mais non la place des localités qu'elle mentionne (3).

Aïn Djendeli (n° *151*), hameau antique à quatre cents mètres à l'ouest d'une ferme française. — Bir Chergui (n° *152*), grande ferme. — Sur le Koudiat Djendeli, M. Poulle (4) signale " un fort de construction byzantine dont on peut suivre encore sur le sol les divisions intérieures " (n° *153*); nous ne l'avons pas vu. — Petit mausolée (?) près de l'embouchure de l'Oued Besbès (n° *154*) (5).

Henchir Resdis (n° *155*) (6), très gros bourg sur les pentes méridionale et occidentale d'une colline. Pressoirs; grands bâtiments qui semblent avoir été des fermes. A l'est, une basilique

(1) Cf. Diehl, *C. r. de l'Académie des inscriptions,* 1892, p. 78.

(2) Nous étudierons cette question dans un travail intitulé *Ruines romaines au nord de Zana et de Sériana.*

(3) D'ailleurs la distance de 25 milles (12 + 10 + 3), que Tissot compte entre Diana et l'Henchir Resdis, identifié par lui à Lampsily, est beaucoup trop faible, surtout si l'on fait passer par Sériana la route indiquée sur la Table. *A vol d'oiseau,* il y a 25 milles entre Diana et H. Resdis.

(4) *Recueil de Constantine,* XIII, 1869, p. 662.

(5) Cf. Poulle, *l. c.*

(6) C'est peut-être cette ruine que mentionne Peyssonnel (*Voyage dans les régences d'Alger et de Tunis,* édition Dureau de la Malle, I, p. 344), après le Medracen.

dont le plan est donné fig. 23. Il y avait, selon l'usage, deux colonnades à l'intérieur : les bases de deux colonnes, A et B (type ordinaire, socle élevé), et d'une demi-colonne (C) sont encore en place. En D, le chœur, qui était pavé en briques. Il reste au point E un pilier de la clôture qui l'entourait : il est du type usuel, avec amortissement en haut et mortaises latérales (haut. 0^{m} 90, larg. 0^{m} 38). F, abside plus élevée que la nef; G et H, diaconicum et prothesis.

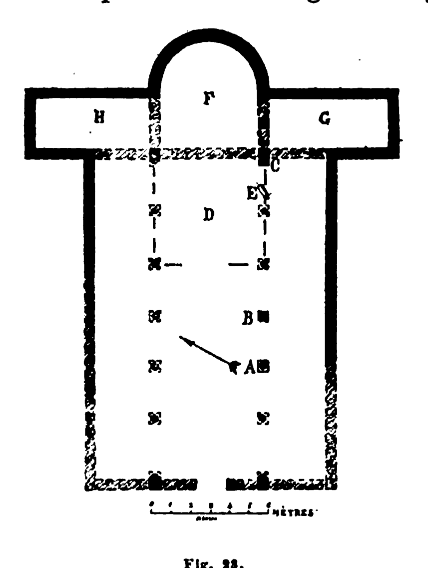


Fig. 23.

Payen a copié deux inscriptions à l'H. Resdis (1). L'une d'elles doit se lire ainsi.

128. = *Bulletin du Comité*, 1887, p. 173, n° 782 (indiquée par erreur comme se trouvant à Henchir Guessès). Caisson. Haut. 0^{m} 44, larg. 0^{m} 40, long. 1 mètre. Haut. lettres 0^{m} 04.

ó D M ó
C · KIANV//
ΛRIVS
VIXIT ó
ΛNNIS
XCV ΛRI Fi
LI S D

(1) *Bulletin du Comité*, 1887, p. 173, n° 782, p. 180, n° 812. Sur ce dernier caisson, nous avons lu aux lignes 6-7 :

ΛPER ó ///// T o F
ILI ó VIX ////// LXX

On arrive ensuite au mausolée du Medracen (n° *156*), entouré d'une vaste nécropole indigène dont les tombeaux ont la forme de tumuli ronds. Nous n'insisterons pas sur le Medracen, n'ayant rien de nouveau à en dire; il suffit de renvoyer à l'excellente description qu'en a donnée le colonel Brunon dans le *Recueil de Constantine* (1). La chambre centrale (longue seulement de 3^{m} 30, large de 1^{m} 45 à l'entrée, de 1^{m} 59 au fond), dans laquelle on n'a trouvé ni ossements, ni cendres, a-t-elle vraiment été le caveau funéraire des rois numides? C'est ce qu'il est difficile d'affirmer et ce qu'on ne saura sans doute jamais, car le mausolée est tellement ruiné à l'intérieur qu'il semble impossible d'y faire de nouvelles fouilles. Cependant M. Payen nous semble avoir très bien montré que le Medracen est construit exactement sur le même plan que les tumuli de la région, c'est-à-dire en pierres brutes avec une petite chambre au centre, laquelle servait incontestablement de crypte funé-

(1) Voici l'indication des principaux travaux relatif au Medracen. Un certain nombre sont déjà énumérés dans Tissot-Reinach, *Géographie de la province d'Afrique,* I, p. 508; II, p. 793.

Description du monument: El-Bekri, *Description de l'Afrique Septentrionale,* traduction de Slane, p. 121-122 (appelé par lui Kabr Madghous). Peyssonnel, *Voyage dans les régences de Tunis et d'Alger,* édition Dureau de la Malle, I, p. 343. Shaw, *Voyages dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant,* traduction française publiée à la Haye en 1743, I, p. 136 (dit à tort qu'il est plus grand que le tombeau de la Chrétienne). Playfair, *Travels in the footsteps of Bruce,* p. 56-58 et pl. V (beau dessin de Bruce; cf. Bruce, *Voyage en Nubie,* traduction française publiée à Paris en 1790, I, p. xxx). Dureau de la Malle, *Province de Constantine, Recueil de renseignements* (1837), p. 212-214. Marcus, dans la traduction de Mannert, *Géographie des états barbaresques,* p. 690. Dessins (restés inédits) de Delamare, mentionnés par Renier, *Archives des Missions,* Série I, tome II, 1851, p. 483 (cf. *Mémoires des antiquaires de France,* XXI, 1852, p. 13). Texier, *Revue archéologique,* V, 1848, p. 129-130. Guyon, *Voyage d'Alger aux Ziban,* atlas (monuments du Tell, pl. 4). Becker, *Annuaire de la Société archéologique de Constantine,* 1854-1855, p. 108-118. *Revue africaine,* I, 1856-1857, p. 237. Commandant Foy, *Annuaire de Constantine,* 1856-1857, p. 58-69 et planche IX. Leclerc, *Revue d'Orient, de l'Algérie et des colonies,* n^{os} de juillet et d'août 1857, et *Recueil de Constantine,* VIII, 1864, p. 133 et pl. XXXIII. A. Cahen, *ibid.,* XVI,

raire. Mais on l'a entouré d'un parement de pierres de taille, qui a été rehaussé de soixante colonnes doriques et d'une corniche, et l'on a surmonté l'édifice d'un couronnement en forme de tronc de cône composé de vingt-quatre degrés circulaires. Le Medracen est un monument indigène, habillé à la mode gréco-orientale. C'est aussi avec raison que M. de la Blanchère a insisté sur les différences de style que l'on peut constater entre l'architecture du Medracen et celle du tombeau de la Chrétienne, mausolée de Juba Ier, en démontrant que le Medracen est certainement d'une époque antérieure. — On a beaucoup dis-

1873-1874, p. 1 et suivantes. Colonel Brunon, *ibid.*, XVI, p. 303-350, avec plusieurs planches: c'est l'étude la plus complète sur le Medracen).

Observations sur l'architecture du Medracen: Payen, *Recueil de Constantine,* VII, 1863, p. 168 (pl. xxxi), XXVII, 1892, p. 204-207. De la Blanchère, *De Rege Juba,* p. 64-69.

Sur l'origine du nom de Medracen: De Slane, *Journal Asiatique,* 4ème Série, t. VI, 1845, p. 168. Carette, *Origine et migrations des principales tribus de l'Algérie,* p. 27-31. Tissot, *Géographie de la province d'Afrique,* I, p. 506-507 (Madghasen, pluriel de Madghès, ancêtre d'une des deux souches principales des Berbères).

Hypothèses fantaisistes sur la destination du Medracen: Marcus, *l. c.* (gage d'alliance entre divers peuples). A. C., *Annuaire de Constantine,* 1854-1855, p. 180-181 (tombeau d'Aradion, chef africain tué par Probus). Mougel, *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* XII, 1876, p. 71-109 (grand autel pour célébrer des sacrifices en l'honneur du dieu Soleil). Mélix, *ibid.,* XXIII, 1887, p. 86-106 (monument mithriaque).

Figures et caractères d'écriture dans les entrecolonnements: El-Bekri, *l. c.* De Slane, *l. c.* Foy, *l. c.* Brunon, *l. c.* (p. 323 et pl. vii). Sayce (*The Academy,* XXXI, 1887, p. 279) y a distingué une inscription punique et une inscription libyque). Tissot, I, p. 354. Mercier, *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* 1889, p. LXXXIII-LXXXIV. Audollent et Letaille, *Mélanges de l'Ecole française de Rome,* X, 1890, p. 556.

Fouilles faites au Medracen: 1° par le capitaine Collineau sur les ordres du colonel Carbuccia, en 1850; 2° par le commandant Foy en 1855-1856; 3° par le garde du génie Bauchetet en 1866; 4° par la société archéologique de Constantine en 1873.

Contre le Medrasen se trouve une inscription latine copiée par Wilmanns (*C. I. L.,* 4346). Lire en haut (au-dessus de la ligne 1): DM; ligne 8 (de Wilmanns) AN · XC · FILIcAR*is*.

cuté sur la question de savoir si les entre-colonnements sont couverts de figures d'animaux et de caractères d'écriture, comme le rapportait déjà El Bekri, ou si ce ne sont là que des marques faites par les carriers et les constructeurs, ou simplement même des défauts de la pierre et des jeux de lumière. En tout cas il faut sans doute avoir d'excellents yeux et visiter le Medracen par un temps très clair pour distinguer ces détails : nous avouons que nous n'avons rien vu.

A quatre kilomètres à l'ouest-sud-ouest du Medracen, Dar-Mrabet-Taïeb (n° *157*) est un hameau sur la gauche de la route antique, laquelle arrivait ensuite à Tadutti.

A environ deux kilomètres au nord de l'H. Resdis, autre hameau, H. Staha (n° *158*) (1).

Les ruines qui suivent (n^{os} *159-161*) sont situées au nord-ouest de la Sebkha Djendeli, dans un couloir formé par le Djebel Toumbeit et le Djebel Azem. — Bir el-Hassi, ferme (n° *159*). — H. Tenaceft (n° 160). Plusieurs bâtiments, pressoirs. Restes d'une clôture en pierre, analogue à celle d'Aïn-Tarfa (voir plus haut, fig. 7), mais beaucoup plus petite. A une centaine de mètres de là vers le sud-est, intéressant mausolée, long de 9^{m} 20, large de 4 mètres, orné aux angles de pilastres corinthiens cannelés ; naguère encore il était conservé sur toute sa hauteur. Le linteau de la porte (long. 2^{m} 75, haut. et épaiss. 0^{m} 50) était orné, d'un côté, de deux paons buvant à un cratère, et de l'autre, d'un calice d'où s'échappent deux ceps de vigne ; il ne semble pas nécessaire de voir là des symboles chrétiens. Le style indique le troisième siècle. Mausolée et linteau ont été dessinés par Payen (2). — H. Djali (n° *161*). Puits romain, plusieurs fermes, pressoirs.

Entre le Djebel Azem et le Djebel el-Haouïa, trois petits groupes de ruines, distants de plusieurs centaines de mètres,

(1) Cf. Poulle, *Recueil de Constantine,* XIII, 1869, p. 663.

(2) *Annuaire de Constantine,* 1860-1861, pl. I; pl. II, fig. 3 et 4. Cf. Payen *Recueil de Constantine,* XXVII, 1892, p. 207, et Poulle, *ibid.,* XIII, 1869, p. 663.

portent le nom d'H. Dibba (n° *162*) (1). Dans celui du centre, qui est le plus important, gisent des fragments architecturaux qui ont probablement appartenu à une chapelle chrétienne : fûts de colonnes et de demi-colonnes, bases à socle élevé du type ordinaire. — De l'autre côté du Djebel el-Haouïa, il y avait des ruines à Aïn-Yagout (n° *162*) (2); la construction du village français les a fait presque entièrement disparaître. Entre le Djebel Tafaraout et le Djebel Bou-Arif, on trouve plusieurs hameaux (n° *164*, H. Dekhela; nos *165* et *166*).

El Mahder, au pied du Djebel Bou-Arif, est une ruine très importante (n° *167*), qui a cependant beaucoup souffert, elle aussi, de la construction du village moderne (3).

Une inscription nous apprend que la ville antique s'appelait *Casae* et avait rang de municipe (4). Etablie auprès d'une source abondante, adossée à une chaîne de montagnes qui devait être alors très riche en forêts, elle avait devant elle, au nord, une plaine fertile. Il est possible qu'elle se soit trouvée sur une route qui, allant de Thamugadi à Tadutti et à Diana (5), devait traverser le Djebel Bou-Arif, peut-être en suivant le

(1) Ne pas confondre avec la ruine antique de Gibba, située à huit kilomètres au nord-ouest.

(2) Delamare, *Mémoires des antiquaires de France,* XXI, 1852, p. 10 : « on y voit les vestiges d'un établissement ancien considérable, mais tout à fait détruit; nous n'aperçûmes d'entier qu'un chapiteau corinthien renversé dans l'eau de la fontaine.

(3) Sur El Mahder voir, outre le *Corpus* p. 435-438, Poulle, *Recueil de Constantine,* XIII, 1869, p. 639 et suiv; Payen, *ibid.*, XXVII, 1892, p. 213-220; Audollent et Letaille, *Mélanges de l'Ecole française de Rome,* X, 1890, p. 559-570.

(4) *C. I. L.,* 4327 : *ordo municipi Casensium,* inscription dédiée à un empereur dont le nom a été martelé ; d'après l'écriture, elle paraît dater de la première moitié du troisième siècle. — Mention d'un *flamen perpetuus,* dans notre n° 129, qui date probablement de Sévère Alexandre. Cf. *C. I. L.,* 4333 : « *fl(amen) p(er)p(etuus) in civitate<m> sua* »

(5) *Itinéraire d'Antonin,* p. 14-15 (édit. Parthey et Pinder) :
Tamugadi XXVIII (*XVIII* selon le manuscrit de l'Escurial) *Tadutti XVI Diana.*

même tracé qu'un chemin arabe actuel, par l'Aïn Tahament (1). Des vétérans vinrent de Lambèse pour s'y établir (2). Une inscription curieuse, datant du commencement du troisième siècle, nomme des *vex(illarii) leg(ionis) III Aug(ustae) morantes ad fenum sec(andum)*, détachement de la troisième légion venu là pour faire des coupes de foin, sans doute sur des terrains appartenant à la légion (3). — On y a trouvé plusieurs textes épigraphiques en l'honneur de divers empereurs: Septime-Sévère, ses fils et sa femme (4), Sévère Alexandre (5), Dioclétien et Maximien (6), Julien (7). Une dédicace à Jupiter Optimus Maximus et aux Nymphes (sans doute celles de l'Aïn Tahament) (8), une autre au même Jupiter Optimus Maximus " *conservatori imperii d(omini) n(ostri) [Severi] Aug(usti) et exauditori precum generis humani* „ (9) sont de la première moitié du troisième siècle. Au milieu du quatrième fut dédiée une inscription à Julien " *restitutori romanarum religionum* „ (10). — Comme il y avait en Numidie plusieurs villes du nom de Casae, on ne saurait dire si des évêques de la nôtre sont nommés dans

(1) Tissot (*Géographie de la province d'Afrique, II, p. 512*) dit de cette route: « On peut supposer qu'elle empruntait jusqu'à la hauteur d'Henchir Hadjadj [sur l'Oued-Chemorra: notre n° *50*] la voie de Thamugadi à Popleto, pour rejoindre à la pointe orientale du Djebel Bou-Arif, la route de la Table de Peutinger qui conduisait de Vicus Aureli à Diana par Ad Lali ». Mais avec le tracé de Tissot le chiffre XXVIII est beaucoup trop faible: il faudrait compter trent-huit milles environ. Il est vrai qu'avec celui que nous proposons ici ce chiffre est peut-être un peu trop fort, mais il faut tenir compte des détours imposés à la route dans un pays de montagne. Nous ne donnons pas du reste ce tracé comme certain.

(2) *C. I. L.*, 4328, 4329, 4330 (date de l'année 238), 4331, 4332, 4333, 4334. Payen, *Recueil de Constantine*, XXVII, p. 216, n° 9. Audollent et Letaille, p. 566, n° 135. Nos n°ˢ 129 et 133.

(3) *C. I. L.*, 4322. Cf. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 397.

(4) *C. I. L.*, 4322 et 4323.

(5) Notre n° 129.

(6) *C. I. L.*, 4324 et 4325.

(7) Notre n° 130.

(8) *C. I. L.*, 4322.

(9) Notre n° 129.

(10) Notre n° 130.

les documents ecclésiastiques (1). — Casae se composait de trois agglomérations de maisons, l'une sur l'emplacement du village actuel et au nord de ce village; une autre huit cents mètres environ plus au sud-ouest, sur un terrain en pente, au lieu où se trouve actuellement la ferme Bédouet (autrefois Chassaing); la troisième à l'est, à la ferme Loubatière (2). A l'époque byzantine, un fort fut construit au nord du village. Il est carré, et mesure 41 mètres de côté. Au milieu des faces nord-est et ouest, s'avance un bastion de 3^{m} 60 de front et de profondeur. Sur la face sud il y a, au lieu d'un bastion, une porte faisant aussi saillie; une arcade, encore bien conservée, la surmonte. Les murs sont doubles; on y a employé divers matériaux empruntés à des édifices plus anciens: bases de colonnes, fragments de corniches, caissons funéraires, etc. — Dans la ferme Bédouet un autre édifice, de forme rectangulaire et de construction identique, appartient aussi à l'époque byzantine. MM. Audollent et Letaille l'ont décrit dans les *Mélanges* (3).

Les inscriptions déjà connues d'El Mahder sont nombreuses (4). Nous en donnerons ici d'autres encore inédites, avec de nouvelles lectures de textes publiés avant nous.

(1) Voir l'indication de ces différentes *Casae* de Numidie dans Morcelli, *Africa christiana,* I, p. 123 et suiv., et dans De Vit, *Onomasticon,* II, p. 150. — Il n'y a pas de raison suffisante pour conjecturer que la ruine d'El Mahder représente *Casae nigrae* ou *nigrenses* plutôt qu'une autre *Casae* (cf. Audollent et Letaille, *Mélanges,* p. 560).

(2) Cf. Audollent et Letaille, *l. c.,* p. 560.

(3) Pour la roue massive qui fermait la porte, cf. De Bosredon, *Recueil de Constantine,* XIX, 1878, p. 31, pl. II, fig. 4; *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* XX, 1884, p. 155; Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie,* pl. 55, etc. Ne pas confondre ces disques de portes avec des meules ayant la même forme: Poulle, *Recueil de Constantine,* XVI, 1873-1874, p. 397 et suiv.; Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 81 et fig. 87-88.

(4) Nous avons collationné les inscriptions suivantes: *C. I. L.,* 4322, 4324 (ligne 2 du fragment *a*: BAEATISSI. [sic]), 4325 (on ne distingue plus que les quatre dernières lignes), 4327, 4328, 4329, (Audollent et Letaille, p. 561, n° 129 et *C. I. L.,* 3167; ligne 8, lire: F ϙ C = *faciendum curavit*), 4333, 4337, 4343, 4349, 4350, 4353 (voir plus haut); Audollent et Letaille, p. 566, n°s 135 et 136.

129. Autel employé dans la construction byzantine de la ferme Bédouet. Haut. des lettres 0^{m} 05.

I O M S
CONSERVATO
RI · IMPERII · DN
//////////AVG·ET EX
AVDITORI PRE
CVM GENERIS
HVMANI · C · MV
NATIVS · FELIX VET
FL·PP POSVIT·DEDI
CAVITQVE

I(ovi) O(ptimo) M(aximo) s(acrum), conservatori imperii d(omini) n(ostri) [Severi] Aug(usti) et exauditori precum generis humani, C(aius) Munatius Felix vet(eranus), fl(amen) p(er)-p(etuus), posuit dedicavitque. — A la ligne 4 le nom de l'empereur a été martelé ; l'espace correspond exactement aux six lettres du mot *Severi*.

130. = *C. I. L.*, 4326 ; conf. Audollent et Letaille, *Mélanges*, p. 564, n° 132. Ferme Bédouet.

D N · FLV · CLV *sic*
DIO IVLIANO
PIO FELICI
OMNI GE
NERE POLLE
NTI VIRTV
TVM INVICTO
PRINCIPI RES
TITVTORI LI
BERTATIS ET RO
MANARVM RE
LIGIONVM ET
PACA//ORI OR
BIS

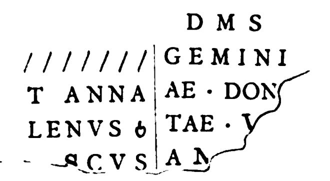
Conf. une inscription récemment découverte à Thibilis, dans laquelle Julien est qualifié de *restitutor sacrorum* (1).

131. Au nord du village actuel. Caisson. Haut. 0^m 47, larg. 0^m 46, long. 0^m 70. Haut. lettres 0^m 04.

D M S
MODIAE
AEMILIAE · VA · V-A liés.
XXX · I · ANNALE
NVS PRISCVS V//
//////I DIGNISSIME

D. m. s. Modiae Aemiliae, v(ixit) a(nnis) XXX. T(itus) Annalenus (= *Anniolenus*) *Priscus*..... (2) *dignissim(a)e.*

132. *Ibid.* Fragment de caisson. Haut. lettres 0^m 04.



133. *Ibid.* Caisson. Haut. 0^m 47, larg. 0^m 39, long. 0^m 90. Haut. lettres 0^m 04.

D M S
/// ATERIVS DA
TVS VET VIXIT
ANNIS LXV HE
REDES FECERV
N T

(1) *Recueil de Constantine,* XXVII, 1892, p. 255.

(2) Il ne semble pas, d'après les vestiges de lettres qui séparent V de I, qu'il y ait eu *u[xor]i.*

134. = *C. I. L.*, 4348, et Payen, *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 216, n° 8. *Ibid.* Caisson. Haut. et larg. 0^{m} 40, long. 0^{m} 70. Haut. lettres 0^{m} 03.

D M	D M	
Q · SEXTI	PLOTIA V	
VS DON	ICTORIA	
ATVS VI	VIXIT	
XIT AN	ANNIS	A-N liés.
NIS LX PL	SE VIVA	
OTIA VIC	FECIT	
TORIA M		
///RITO FEC		

A droite, le nombre d'années n'a jamais été indiqué.

135. A six cents mètres au nord-est du village. Fragment de caisson. Haut. lettres 0^{m} 04.

VR
I · AN · LXX
SE VIVENT
FECIT

136. A huit cents mètres environ au nord du village. Caisson. Haut. lettres 0^{m} 04.

D M S
TREBONI
E MONNI
CE · VIX · AN
XL · MEN V
C · IVL · RVFI
NVS MAR F

D. m. s. Treboni(a)e Monnic(a)e (quae) vix(it) an(nis) XL, men(sibus) V, C(aius) Iul(ius) Rufinus mar(itus) f(ecit).

137. Près de la ferme Bédouet. Caisson. Haut. 0m 52, larg. 0m 51, long. 1m 10. Haut. lettres 0m 04.

D · M S
L · C · MARTIS *sic*
VIXIT · AN
NIS LXXVII
FECIT · L · C · MA
RTIALIS · MINOR

D. m. s. L(ucius) C(...) Marti(ali)s vixit annis LXXVII; fecit L(ucius) C(...) Martialis minor.

138. — Audollent et Letaille, *Mélanges*, p. 560, n° 18. Ferme Bédouet.

LANTON A-N-T liés.
IX AN L
ER FECERV

D. m. s. L(ucius) Anton[ius..... v]ix(it) an(nis) L..... H]e-r(edes) feceru[nt].

139. — Payen, *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 219, n° 18. Dans le village. Fragment. Long. 0m 49, haut. 0m 48. Haut. lettres 0m 04.

CASTVS IVLIVS
CRESCENTIANVS N-T-I, A-N-V liés.
VI ATOR
SLACCIVS
RECVNDVS · IVLIVS AN

A l'ouest d'El Mahder, le long du Djebel Bou-Arif, se trouve une grande nécropole indigène (n° *168*), que M. Poulle a décrite (1). Les tombeaux consistent en cercles enfermant un pa-

(1) *Recueil de Constantine,* XIII, 1869, p. 638-639.

vage en pierre: au milieu, de grosses pierres forment un rectangle, sous lequel est enseveli le mort.

Dans notre carte est compris un tronçon de la grande route de Lambèse à Cirta qui n'est indiquée ni sur l'Itinéraire d'Antonin ni sur la carte de Peutinger, mais dont on voit des vestiges en divers lieux et dont on a trouvé d'assez nombreux milliaires (1). Le tracé de cette route est facile à suivre (2). En sortant de Lambèse elle se dirigeait au nord et passait devant le tombeau de Flavius. Elle traversait ensuite le Foum el-Assab, entre le Koudiat-Assab à l'ouest, et le Djebel Bou-Arif à l'est, et longeait pendant quelque temps le Djebel Bou-Arif. Puis elle entrait dans la plaine d'El Mahder. Tandis qu'à gauche elle projetait par le défilé de Djerma une route qui allait à Diana et ensuite à Sétif, elle se continuait dans la direction du nord, passait par le Tournant (n° *169*), Aïn el-Ksar (n° *170*), Oum el-Asnam (n° *171*) (3), une ruine située à cinq kilomètres au nord-ouest d'Aïn Yagout (n° *172*), et inclinait à droite vers Ksar Kalaba (n° *173*) afin de gagner l'étroite bande de terre qui sépare le Chott Mzouri ou Sebkha-ez-Zmoul du Chott Tinecilt.

Le Tournant (n° *169*). Il y avait là une petite ruine que le chemin de fer, la route et quelques constructions ont fait disparaître, comme celle d'Aïn el-Ksar. On connaît de ce lieu deux inscriptions (4) : l'une est dédiée au *Deus Magnus Aeter-*

(1) *C. I. L.*, p. 887-890.

(2) Cf. Ragot, *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, p. 224; Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, II, p. 508. Ces auteurs n'y parlent que de la route de Lambèse à Sétif, qui, au début, se confondait avec la nôtre. Voir aussi Puelle, *Recueil de Constantine*, XIII, 1869, p. 667.

(3) Cosneau (*De Romanis viis in Numidia*, p. 51) nie à tort que la route de Lambèse à Cirta ait passé par Tadutti (Oum-el-Asnam). Il la confond avec celle de Thamugadi à Cirta.

(4) Pallu de Lessert, *Revue de l'Afrique française*, 1886, p. 74; Audollent et Letaille, *Mélanges*, X, 1890, p. 570 (copie exacte). — Poulle, *Recueil de Constantine*, XXII, 1882, p. 313 (d'après Luciani) = *Ephemeris epigraphica*, V, 787. Sur ce dieu syrien voir F. Cumont, *Revue archéologique*, XI, 1888, p. 184 et suiv.

nus. Nous avons vu au même endroit plusieurs petits caissons qui ne présentent que des figures en pied très grossières, sans inscription.

Aïn el-Ksar (n° *170*); on y a copié une borne qui portait le chiffre de milles XVII (1). Il y avait là, au-dessus de la ferme, sur le flanc occidental du Djebel Tfouda, un fort byzantin mesurant 18 mètres de côté (2). Une inscription (3) trouvée dans les fondations nous apprend qu'il fut construit sous Tibère Constantin (578-582): " *Auxiliante deo per Flavium Trigetium hic kastrum consentientes sibi cives istius loci providentia eius de suis propriis laboribo* (= *laboribus*) *fecerunt* ". Plusieurs inscriptions funéraires ont été copiées en ce lieu (4). Tout a été détruit depuis trente ans. On ne rencontre qu'un caisson devant la ferme: c'est le n° 4374 du *Corpus*, indiqué par erreur comme se trouvant à Ksar Djerma. — C'est à trois kilomètres d'Aïn el-Ksar qu'a été recueilli dans une tombe postérieure à l'ère chrétienne un bandeau d'argent, aujourd'hui perdu, qui portait les images des dieux carthaginois Baal-Hammon et Tanit et divers symboles représentant les formes multiples revêtues par ces deux divinités (5). De la même sépulture provient une pendeloque d'argent avec la tête de Jupiter Ammon (6)

Oum el-Asnam (n° *171*) a été identifié par Carbuccia, Ragot (7), et Tissot (8) à Tadutti, station mentionnée deux fois dans l'Itinéraire d'Antonin (9): d'abord sur la route qui, partant de Lambèse, se rendait à Sétif par Nova Sparsa, à 18 milles de

(1) *C. I. L.*, 10279.

(2) Cherbonneau, *Annuaire de Constantine*, VI, 1862, p. 127; Ragot, *Recueil*, XVI, 1873-1874, p. 232.

(3) *C. I. L.*, 4354.

(4) *C.I.L.*, 4355-4362; 4352 (cf. *Bull. du Comité*, 1887, p. 80, n° 167).

(5) Berger, *Gazette archéologique*, 1879, p. 133-140, 222-229 et pl. 21; 1880, p. 18-31. Cf. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 52.

(6) Doublet et Gauckler, *l. c.*, p. 53.

(7) *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, p. 230.

(8) Tissot, *Géographie de la province d'Afrique*, II, p. 508.

(9) Edition Parthey et Pinder, p. 13 et 14.

Lambèse et à 32 de Nova Sparsa; en second lieu, sur la route de Thamugadi à Diana, à 28 milles (18 selon le manuscrit de l'Escurial) de Thamugadi et à 16 de Diana. Les distances de 18 milles à partir de Lambèse et de 16 à partir de Diana nous reportent en effet à Oum el-Asnam (1). Au même lieu passait la route qui, venant de Vicus Aurelii, allait à Diana. Cette ruine, signalée par Delamare (2) comme assez importante, a été complètement détruite (3). — A quelques centaines de mètres à l'est d'Oum el-Asnam, il y avait un hameau dépendant de Tadutti, H. Tfouda (4).

On trouve au *Corpus* (5) l'inscription d'une borne milliaire de Maximien, copiée à trois kilomètres de là, près d'H. el-Bou-Achel. La borne en question se termine par les mots *R(es)p(ublica) D(ianensium)*, ce qui prouve que le territoire de Diana s'étendait jusque-là. Etait-elle placée sur la route de Lambèse à Cirta, ou sur celle de Vicus Aurelii à Diana, ou sur celle de Lambèse à Sétif par Nova Sparsa? nous ne saurions le dire (6).

(1) La table de Peutinger indique, sur la route de Carthage à Sétif par Siguese, Vatari et Sigus, une station de Thabute. M. Poulle (dans Tissot, *Géographie de la province d'Afrique,* II, p. 426, n. 1) l'identifie à Tadutti. Ce serait attribuer à cette route un détour considérable vers le sud, et l'hypothèse est, croyons-nous, inadmissible.

(2) *Mémoires des antiquaires de France,* XXI, 1852, p. 11. Il a surtout remarqué près de la source une construction circulaire de 4^m 80 de diamètre, qui lui a paru être un mausolée.

(3) Inscriptions d'Oum-el-Asnam: *C. I. L.,* 4367; des environs: 4368-4371; *Ephemeris epigr.,* V, 788. Il est possible qu'un certain nombre d'inscriptions indiquées comme provenant d'Aïn el-Ksar appartiennent en réalité à Oum-el-Asnam. Ragot (*l. c.,* p. 230) a déjà fait observer qu'on confondait à tort ces deux localités distantes l'une de l'autre de près de deux kilomètres.

(4) Ragot, *l. c.;* Poulle, *Recueil de Constantine,* XIII, 1869, p. 665.

(5) *C. I. L.,* 10280.

(6) La première hypothèse est peut-être la plus vraisemblable. Payen (*Annuaire de Constantine,* V, 1860-1861, p. 126) dit que cette borne était « couchée dans un champ situé sur le parcours d'une voie qui conduisait de Diana à Cirta, en passant par Gibba ».

La route de Lambèse à Cirta traversait ensuite un gros bourg, situé à quatre kilomètres au nord-ouest d'Aïn Yagout (nº *172*): on y rencontre un assez grand nombre de pressoirs. Nous y avons copié cette borne milliaire.

140. Deux tronçons. Diam. 0m 24. Haut. des lettres 0m 04.

IM// //AESA
C · /// //SSIO
QV/////// TR
AI/////////IO
IN//////////
FEL //VG COS II
M P XXIIII

Im[p(eratori) C]aesa(ri) C(aio) [Me]ssio Qu[into] Trai[ano Dec]io, I[nvicto Pio] Fel(ici) [A]ug(usto), co(n)s(uli) II. M(ilia) p(assuum) XXIIII. — Inscription de l'empereur Trajan Dèce, datant de l'année 250.

Ksar Kalaba ou Guesseria (nº *173*) se nommait dans l'antiquité Gibba, comme le prouvent deux inscriptions du lieu (1). On y a trouvé deux dédicaces à Septime Sévère (2), dont l'une émane d'un procurateur impérial. Un évêque donatiste de Gibba assistait à la conférence de Carthage de l'année 411 (3). Quant à Félix et à Donatus qui dans la notice de 484 sont qualifiés de *Gibbenses*, il est difficile de dire si l'un d'eux fut évêque de cette ville.

C'était jadis une ruine importante. Delamare (4) y a signalé un grand nombre de petites constructions carrées dans lesquelles il a cru voir des tombeaux et qui paraissent avoir été simplement des maisons, un bas-relief tumulaire fruste représentant deux bustes, des sarcophages en forme d'auges. Il

(1) *C. I. L.*, 4363 (cf. p. 956) et 4364.
(2) *C. I. L.*, 4364 et 4365.
(3) Morcelli, *Africa christiana*, I, p. 169.
(4) *Mémoires des antiquaires de France*, XXI, 1852, p. 9.

parle en outre d'une construction rectangulaire de 20 mètres de long sur 15 de large, dont l'emplacement se reconnaît encore et qui était, semble-t-il, un fortin d'époque byzantine. Presque toutes les pierres de Ksar Kalaba ont été prises pour la route de Batna-Constantine et pour le chemin de fer. Nous y avons cependant trouvé deux bornes milliaires.

141. Haut. (bas brisé) $0^{m}82$, diam. $0^{m}32$. Haut. lettres $0^{m}04$.

PERPETVO GL
ORISIMO IN
DVLGETISIM *sic omnia*
O IMP RESD////
TORI ORBIIS DO
MITIO AVRELIN
O PO FE AVG PO
N MX TRB POT C
OS PP P

Perpetuo, glori(osis)simo, indulge(n)tis(s)imo Imp(eratori) res<d>[titu]tori orbi<i>s Domitio Aureli(a)no P(i)o Fe(lici) Aug(usto), pon(tifici) m(a)x(imo), tr(i)b(unicia) pot(estate), co(n)s(uli), p(atri) p(atriae) p(roconsuli). — Inscription en l'honneur d'Aurélien, datant probablement de l'année 270.

142. Haut. (bas brisé) $0^{m}90$, diam. $0^{m}42$. Haut. lettres $0^{m}04$.

IMP D N
LICINIO
AVG
XXVII

Imp(eratori) D(omino) n(ostro) Licinio Aug(usto. Milia passuum) XXVII.

La route de Lambèse à Cirta se continuait ensuite vers le nord-est, mais cette partie sort du cadre de notre étude (1).

(1) On connaît des bornes du vingt-neuvième mille (*C. I. L.* 10281-10282), du trente-et-unième (*C. I. L.*, 10283-10286), du quarante-troisième (*C. I. L.*, 10288-10289: à H. Koreiba) etc. M. Mommsen (*C. I. L.*, p. 887) croit que ces quarante trois milles sont plutôt comptés de Constantine. Nous ne le pensons pas. Entre H. Kalaba et H. Koreiba, on retrouve sur la carte la distance de 16 milles (23 kilomètres $^3/_4$) qui correspond aux chiffres des bornes. Nous ne pensons pas non plus qu'H. Koreïba se soit trouvé sur la route de Thamugadi à Cirta, qui devait tomber un peu plus au nord dans celle de Lambèse — On a trouvé une borne milliaire à H. el-Atach, chez les Zmoul, à trois kilomètres au sud du Chott Mzouri ou Sebkha es-Zmoul (*C. I. L.*, 10287). Si elle a appartenu, comme c'est vraisemblable, à la route de Lambèse à Cirta, elle a dû être déplacée de plusieurs kilomètres. H. el-Atach se trouve en effet, d'après la carte au $^1/_{400000}$, environ à quatre kilomètres à l'est du lieu où passait cette route avant de s'engager entre la Sebkha ez-Zmoul et le Chott Tinecilt.

S. Gsell et H. Graillot.

NOTES

SUR

DES MANUSCRITS AUTOGRAPHES DE BOCCACE

À LA BIBLIOTHÈQUE LAURENTIENNE

V. les planches I, II et III.

I.

La bibliothèque de Boccace a-t-elle entièrement disparu? Si non, combien existe-t-il encore de ces manuscrits qu'il avait lui-même copiés avec tant d'amour (1)? Tel est le problème sur lequel les savantes recherches qui, depuis une quinzaine d'années, ont éclairci pourtant sur bien des points la biographie du conteur-humaniste, ne nous fournissent que des renseignements vagues et contradictoires. Pendant longtemps on a cru, sur la foi d'une tradition acceptée sans contrôle, que les livres de Boccace, devenus, comme l'on sait, la propriété du couvent de San Spirito de Florence, avaient péri dans l'incendie qui détruisit l'église du même nom le 22 mars 1472 (2). Mais il est bien établi maintenant que l'église seule fut alors la proie des flammes, et non les bibliothèques du couvent (3). Il est donc

(1) Giannozzo Manetti, *Vita J. Boccaccii*, p. 7.
(2) 1471 en style florentin.
(3) Enrico Narducci, *Intorno all'autenticità d'un codice Vaticano.... scritto per mano di G. Boccaccio*, Roma 1882; voir en outre dans le *Giornale storico della Lett. ital.* les articles de Ad. Gaspary (IX, p. 457), V. Cian (X, 298) et Fr. Novati (X p. 413 et suiv.).

possible que nous possédions encore quelques manuscrits de Boccace, outre les trois ou quatre qu'on lui attribue généralement (1); et il serait grand temps d'instituer à cet égard une enquête rigoureuse, dont le premier devoir serait de se prononcer sur l'authenticité de ces trois ou quatre manuscrits réputés autographes.

Le malheur est que les critiques qui, jusqu'à ce jour, ont abordé le problème, ont semblé prendre à tâche de le laisser sans solution. Malgré les arguments nombreux qui plaident en faveur du Térence de la Laurentienne, malgré le savant mémoire par lequel Enrico Narducci a dissipé les doutes qui planaient sur le Boèce de la Vaticane (2), on lit dans une étude publiée il y a sept ans par le regretté Fr. Macrì-Leone: " Pur „ troppo di autografi boccacceschi *per quanto possibili o pro-* „ *babili*, *sinora non ve ne ha nessuno certo* (3) „. C'est par une observation à peu près identique que M. Hortis avait terminé la liste, d'ailleurs dressée sans critique, des prétendus autographes de Boccace: " Convien confessare anzi tutto (?) che sebbene di parecchi mss. si crede che rechino i caratteri del „ Boccaccio, pure *di nessuno si può dimostrare con certezza* (4) „.

(1) M. V. Cian (art. cité) exprime cet espoir avec confiance; M. Fr. Novati (art. cité) n'attend pas grand chose de l'avenir sur ce point. Il faut convenir cependant que, à moins d'avoir été détruits systématiquement, les livres de Boccace, quelque dispersés, volés, défigurés qu'ils aient pu être, n'ont pas dû disparaître complètement.

(2) Ouvr. cité. Il n'est pas inutile de remarquer en passant que la planche (d'ailleurs médiocre) jointe à ce mémoire fait penser que l'écriture du Boèce ne diffère pas sensiblement de celle du Térence.

(3) En note à la fin de son travail sur le *Zibaldone Boccaccesco della Magliabechiana* (*Giorn. storico*, X, p. 1 et suiv.).

(4) Ne pourrait-on au moins l'essayer? A. Hortis, *Studî sulle opere latine del Boccaccio*, Trieste 1879, p. 339. Ad. Bartoli dans sa *Storia della lett. ital.* dit incidemment la même chose, vol. V (1884), p. 205 en note. Fr. Corazzini dans son Introduction aux *Lettere edite ed ined. di G. Boccaccio* (Florence 1877) a cru devoir aussi traiter

D'où vient cet étrange empressement à constater que la question n'est pas — et ne peut pas être — résolue? C'est ce que je voudrais dire en peu de mots pour mettre fin, s'il est possible, à un malentendu qui risque de se prolonger indéfiniment.

Vers 1827, un volumineux manuscrit de la Magliabechiana (1) tomba sous les yeux de Sebastiano Ciampi, qui n'hésita pas à y reconnaître un recueil de notes — ou *Zibaldone* — compilé par Boccace pour son usage personnel. Il annonça sa découverte dans un mémoire qui, réimprimé en 1830 avec force additions et confirmations, forme un livre assez indigeste, mais où ne manquent pas les remarques ingénieuses (2). Ses arguments ont un grand air de vérité: ils ont convaincu M. Hortis, et Fr. Macrì-Leone les a naguère repris et développés (3); E. Narducci n'a pas osé en contester la validité, et l'on n'eût sans doute jamais songé à le faire, si l'écriture du Zibaldone n'eût été essentiellement différente de celle du Térence et du Boèce. Ciampi esquive la difficulté à l'aide de distinctions qu'il est inutile de discuter (4); on vient de voir comment les autres s'en

la question des autographes; mais dans son énumération il oublie l'Aristote de l'Ambrosienne, et cite une Fiammetta de la Magliab. « codice 13 Pluteo 76, membranaceo in-4° del sec. XII » (*sic !*); il exprime le vœu que la municipalité de Florence charge une commission spéciale de faire la lumière sur ce difficile problème (introd. p. LXXXVI et suiv.).

(1) Florence, Bibl. Nationale, II, II, 327.

(2) Seb. Ciampi. *Monumenti di un ms. autografo di G. Boccaccio*, Milano, 1830,

(3) *Giorn. Storico*, article cité.

(4) Le *Zibaldone Magliabechiano* est en écriture « cursive », le Térence et le Boèce en « calligraphique », écriture qui, à en croire Ciampi, aurait été la propriété exclusive des calligraphes de profession et avec laquelle l'écriture de tout le monde n'avait aucun rapport; or Boccace n'était pas calligraphe, ou si jamais il s'est essayé à ce genre d'écriture, ce n'est assurément pas dans un recueil de notes comme le Zibaldone; il n'y a donc aucune comparaison d'écriture possible entre ce ms. et tous ceux que l'on attribue à tort

tirent : ils enveloppent tous les autographes attribués à Boccace dans un même soupçon d'inauthenticité. Telle est la belle méthode grâce à laquelle la question est aujourd'hui tout juste aussi avancée qu'elle l'était en 1827.

Qu'il soit donc entendu une fois pour toutes que, si les manuscrits dont je vais parler sont réellement dus à la main de Boccace, il est impossible de considérer ce Zibaldone comme autographe : il n'est pas croyable en effet que Boccace ait eu deux écritures aussi complètement différentes l'une de l'autre (1). En outre, l'exemple du Zibaldone nous apprend combien est décevante la méthode de démonstration qui s'appuie exclusivement sur des arguments tirés du contenu d'un manuscrit. Réunir, si cela est possible, quelques faits positifs qui fournissent un point de départ solide à d'attentives comparaisons d'écriture, tel m'a paru devoir être mon premier soin. Les arguments

ou à raison à Boccace (*Monum.*, pp. 17-18, 217, etc.). Seb. Ciampi en arrive à décorer du nom de « calligraphique » toute écriture d'aspect plus ancien que celle du Zibaldone ! Il a joint à son livre des espèces de certificats que lui ont fabriqués deux experts calligraphes, et dont Fr. Macrì-Leone aurait mieux fait de ne pas invoquer l'appui.

(1) Les différences ont été constatées par tous ceux qui ont eu sous les yeux à la fois les deux écritures ; celle du Zibaldone paraît plus récente d'un bon quart de siècle : c'est du moins ce qui résulte d'un rapprochement dont je ne disputerai pas l'honneur à Ciampi. Celui-ci, parlant d'un ms. de la Magliabech. (II, II, 28) contenant le *Corbaccio* et l'*Amorosa Visione*, s'exprime ainsi : « Senza darsi grave » pena ognuno può ravvisarvi la più grande somiglianza colla scrit- » tura del Zibaldone ; è *certamente del tempo stesso*, ed anche tra le » altre cose lì descritte che non sono opere del Boccaccio, nulla vi » è che repugni ad essere stato copiato da lui. Ma chi potrà deci- » derne con certezza ? » (*Monum.* pp. 256-7 et 149 pour le fac-simile). Le hasard fait que j'ai étudié d'assez près les mss. du *Corbaccio* pour pouvoir dire que le copiste de ce ms. est le même à qui est dû le *Corbaccio* de la Riccardienne, n° 1070 ; le copiste qui, à en juger par ce dernier ms. était d'origine lucquoise, n'a pu écrire avant le premier quart du XVe siècle ; le texte de ces deux *Corbacci* jumeaux est d'ailleurs bien altéré.

moins arides, et aussi plus probants, viendront ensuite : ils n'y perdront rien de leur force ; au contraire, on n'aura plus à craindre que ce qu'ils ont de séduisant ne devienne une cause d'erreur.

II.

Le manuscrit xxxviii, 17 de la bibliothèque Laurentienne, contenant les six comédies de Térence (1), nous servira de point de départ, car il est le seul dont l'authenticité puisse être démontrée d'une manière positive (2). Il est écrit avec une certaine élégance et une très grande netteté ; les gloses, très abondantes à certaines pages, plus rares ou complètement absentes à d'autres, sont partout écrites avec grand soin. Au bas de la page 84 on lit : *Explicit. liber. Terrentii. Cullei. Chartaginensis. viri. clarissimi. — Johannes de Certaldo scripsit* (3).

La première pensée qui se présente à l'esprit est naturellement de reconnaître Boccace dans ce Johannes de Certaldo ; mais ce ne serait là qu'une hypothèse en somme fort discutable, si nous n'avions aucun moyen d'en vérifier l'exactitude ; par bonheur ce moyen existe. Dans un inventaire des bibliothèques

(1) Dans l'ordre suivant : *Andria, Eunuchus, Heautontimorumenon, Adelphe, Heschyra* (sic), *Phormio*. Le ms. se compose de 84 feuillets de parchemin parfaitement conservés, mesurant $0^m 25 \times 0^m 19$.

(2) Le Boèce de la Vaticane ne serait pas un aussi bon point de départ, car son authenticité ne résulte que d'une attestation de Bernardo Bembo datée de 1475 (cf. E. Narducci, op. cit.) ; si probant que soit ce témoignage, il ne saurait valoir les preuves directes qui existent pour le Térence de la Laurentienne. Enfin c'est dans cette même Laurentienne que se trouvent les deux autres mss. dont il me restera à parler ; on pourra donc aisément refaire les comparaisons que j'ai entreprises.

(3) L'*explicit* proprement dit (deux lignes) est en capitales rouges ornées de fioritures d'une élégance assez tourmentée ; la signature *Johannes* etc., en capitales noires, plus petites et pour ainsi dire plus modestes. Cf. fac-simile n° 4.

lo/

de San Spirito dressé en 1450-51 (1), on trouve sous le nom de *libreria parva* un tableau fidèle, il n'y a aucune témérité à l'admettre, de ce qui subsistait alors de la bibliothèque de Boccace, augmentée pourtant de quelques ouvrages plus récents. Or dans le catalogue de la *libreria parva* figure un volume ainsi décrit: *Terrentius culleus comicus completus.... cuius principium est " Natus in excelsis... etc. ", finis uero [penultime carte] " dum uiuat ad aurem "*. L'épigramme *Natus in excelsis...* sur Térence, par laquelle s'ouvre notre manuscrit, est trop répandue pour que de cette concordance on puisse tirer un argument décisif; au contraire les mots *dum uiuat ad aurem*, avec lesquels finit en effet la page 83 b, ne se trouvent à cette place que par un pur hasard; aussi nous fournissent-ils la preuve directe que le Térence de la Laurentienne (2) provient de la *libreria parva* — dite aussi *libreria del Boccaccio* — de San Spirito.

Faut-il maintenant rechercher si Boccace a pu signer Johannes de Certaldo, ou si ce nom ne serait pas par hasard celui d'un copiste (3) ou même d'un humaniste oublié (4)? Je ne pense pas qu'il en soit besoin. Rien ne s'oppose à ce que Boc-

(1) Le ms. en a été publié par A. Goldmann *Drei italienische Handschriftenkataloge s. XIII-XV*, dans le *Centralblatt für Bibliothekwesen*, IV[e] année, fasc. 4 (avril 1887), pp. 137-155. Je cite cette publication d'après le compte-rendu qu'en a donné Fr. Novati dans le *Giorn. Storico*, X, pp. 413-425; je fais de larges emprunts à cet article substantiel.

(2) Il faisait déjà partie de cette précieuse collection en 1570; Cf. Novati, art. cité, p. 425.

(3) Ciampi. *Monumenti*, p. 18.

(4) C'est à propos de la lettre *Longum tempus effluxit* (Corazzini p. 33) que G. Koerting fait cette étrange supposition (*Boccaccio's Leben und Werke*, p. 14). Pour bien en saisir toutes les conséquences il faut songer que ce Sosie de Boccace n'aurait pas été seulement un humaniste ami de Zanobi da Strada; comme on va le voir il aurait été à Naples en 1339 et à Forlì en 1347; il aurait étudié le grec et nous aurait laissé quelques essais de son savoir en cette langue; enfin il aurait eu la même écriture que Boccace, à moins

cace ait pris habituellement le nom de Giovanni da Certaldo; pour être en mesure de le nier, il faudrait posséder de lui plusieurs signatures authentiques permettant de constater qu'il se désignait toujours autrement. Mais ces signatures nous manquent, et nous trouvons au contraire le nom *Johannes de Certaldo* dans plus d'un manuscrit outre le Térence: 1° à la fin du commentaire qui accompagne une traduction latine d'Aristote à Milan (1); 2° dans le Zibaldone de la Magliabecchiana (2); 3° à plusieurs reprises dans le Zibaldone de la Laurentienne sur lequel je me propose d'insister tout particulièrement; 4° à la fin des vers latins adressés par Boccace à Pétrarque avec un exemplaire de la Divine Comédie (3); peut-être encore en tête de quelques lettres (4). Il est en tout cas bien digne de remarque qu'aucun

que B. Bembo en 1475 n'ait été victime de la même erreur que nous, et n'ait vu à San Spirito que les livres de Johannes de Certaldo, croyant voir ceux de Boccace!

(1) Bibl. Ambrosienne A, 204 part. inf. Je reviendrai plus loin sur cet important manuscrit.

(2) *Johannes de Certaldo Zenobio de Strata*, f. 104 a du Zib. Magliab.

(3) Ms. du Vatican n° 3199. Aucune partie de ce ms. n'est plus considérée comme autographe. P. de Nolhac (*La bibliothèque de F. Orsini*, pp. 303 et suiv.) dit en effet: « Il est douteux que la dédicace » en vers latins..... signée *Johannes de Certaldo tuus* soit de la main » de Boccace; en tout cas le corps du ms. ne saurait être un auto- » graphe de lui ». N'ayant pas soumis cette signature à un examen minutieux, je ne puis rien affirmer sur son authenticité, mais je dois dire que le fac-simile qu'en a publié Ciampi (*Monum.* p. 149), s'il est aussi exact que ceux qu'il donne des mss. de Florence permet de constater que l'écriture en diffère très sensiblement de celle des mss. que je tiens pour autographes.

(4) Ciampi a publié (*Monum.* p. 494) la lettre à Pétrarque *Opinaris uirorum egregie* avec le nom *Johannes de Certaldo* (cf. Corazzini p. 307); il faudrait vérifier si elle porte exactement ce nom dans le ms. de Modène d'où elle est tirée. D'autres lettres publiées par Ciampi avec le même nom d'auteur (*Ne blandiloquus uiderer*, Corazzini, p. 333, et *Ut huic epistolae*, Corazzini p. 47) portent réellement *Johannes Boccaccius tuus* dans les mss. existant à Florence.

des manuscrits considérés comme autographes ne porte le nom sous lequel nous désignons toujours Boccace.

Il resterait un dernier scrupule à dissiper: le Térence ne pourrait-il être une simple reproduction de l'exemplaire écrit par Boccace, dont le copiste aurait répété même la signature (1)? Ce qu'on vient de lire me dispense de discuter cette supposition, notamment la présence avérée de notre manuscrit parmi ceux de la *libreria parva* de San Spirito en 1450. Comment la bibliothèque léguée par Boccace aurait-elle contenu une copie de ses propres manuscrits? Mieux vaut rechercher si le Térence de la Laurentienne porte des traces de la lecture qu'en a faite Boccace, et renferme quelques signes où se puisse reconnaître, non plus sa main, mais sa pensée.

Boccace nomme Térence en divers endroits de ses œuvres; M. Hortis, qui a étudié de si près l'érudition du Certaldais, n'a trouvé qu'un seul passage du comique latin auquel Boccace ait fait clairement allusion (2); mais cette allusion acquiert une importance particulière par son étrangeté, et le fait qu'elle se trouve répétée exactement de la même façon dans le *de Genealogiis* et dans le *Comento*, prouve que Boccace avait été vivement frappé de rencontrer dans Térence certaine expression de l'Écriture:

Non esso medesimo Gesù Cristo, nostro Salvadore e Signore, nella evangelica dottrina parlò molte cose per parabole, le quali son conformi in parte allo stile comico? Non esso medesimo, incontro a Paolo abattuto dalla sua potenza, usò il verso di Terenzio, cioè *Durum est tibi contra stimulum calcitrare?* Ma sia lungi da

(1) Ciampi, *Monum.* p. 18.

(2) Hortis. *Studi*, pp. 392 et 477. Bien des lecteurs auront sans doute regretté de ne trouver là ni cité ni même indiqué le passage de Térence auquel Boccace fait allusion.

me che io creda che Cristo, quantunque molto davanti fosse, da Terenzio prendesse... etc... (1).

Il est donc naturel de rechercher si ce curieux rapprochement est signalé de quelque manière dans notre manuscrit. Or, au début de la scène II du 1er acte du Phormion, en regard de ces paroles prononcées par Géta:

... nam que inscitiast,
Aduersus stimulum calces?

on remarque ces deux simples mots: *hinc paulus.*

Les autres notes marginales du Térence n'ont malheureusement pas le même caractère personnel, et se rapportent en général à l'interprétation littérale du texte ou à l'explication des intrigues (2). C'est un morceau absolument étranger au texte de Térence qui va nous fournir les observations les plus importantes. Au verso du dernier feuillet on lit en effet:

Homerus poeta egregius dum quadam die secus mare solus incederet quosdam piscato | res interrogauit num quid aliquid cepissent. Qui responderunt quos ceperant perdi | derant quos non ceperant

(1) *Comento*, lez. III (Ed. Milanesi, t. I, p. 133-4). Cf. *Gen. Deorum*, lib. XIV, c. 18 (p. 244 b de la trad. Betussi, Venise, 1551); dans ce passage le même rapprochement est accompagné des mêmes réserves: « Ma sia da me lontano che istimi Cristo aver tolto queste » parole da Terenzio..... ». Boccace ignorait que la locution πρὸς κέντρα λακτίζειν est fort répandue en grec; c'est elle qui se retrouve deux fois dans les Actes des Apôtres, IX, 5 et XXVI, 14.

(2) J'en citerai pourtant deux, moins significatives, mais où se reconnaît encore assez bien Boccace: au 1er acte de l'*Heautontim.* en face du vers *Atque hec perinde sunt ut illius animust qui ea possidet*, on lit: *O quam bene et uere;* au 2me acte de l'*Hécyre*, en regard des sept premiers vers prononcés par Lachès: *De mulieribus.* Ces diverses notes ne sont pas rapportées dans les *Scholia Terentiana* publiées par M. Schlee (Teubner 1893); on peut donc croire que Boccace ne les a pas reçues de la tradition.



portabant. Habuerant quidem tempus aduersum et ideo non | piscatierant sed potius uestes suas ab immundis uerminibus prout potuerant mundaue | rant et hoc est quod dicunt scilicet quod quos ceperant scilicet uermes perdiderant etc. Quod quidem cum Ho | merus non posset intelligere, secum diu dicta reuoluens tedio affectus inde infirma | tus et post modum mortuus est ut creditur. Interrogatio uero Homeri et piscatorum re | sponsio in subsequentibus duobus metris grecis continetur.

hoîes   de archadia   piscatores   habetisne   Interrogatio.
Andres aparchadias alijtores ire comenti.
quos accepimus perdidimus quos non accepimus portamus Responsio.
Os elomen lipomesta. os uche elomen feromesta.

De predicto homero undę .s. fuerit non habetur aput presentes et idcirco plu | res grecie ciuitates illum ex se ortum fuisse contendunt ut in sequentibus duo | bus carminibus continetur.

Septem   litigant   ciuitates   de radice   homeri. s.
Epta erimenusi polis dyarison homiru.
ci   ci   ci   ci   ci   ci   ci
Chimi smirni chios colophon pylos argos athyne.

ἄνδρες ἀπ' ἀρκαδίας, ἀλῖεις, ἔχομέν τί
ὅσσ' ἔχομεν λειπόμεθα, ὅσνοὔκ ἔχομεν φερόμεθα

ἑπτά διερίζουσιν πόλεις διὰ ῥίζης ὁμήρου
σάμος σμύρνη χῖός κολοφών πύλος ἄργος ἀθῆναι (1).

(1) Pour compléter cette transcription forcément inexacte, il faut faire remarquer qu'à la ligne 4 la faute *piscatierant*, visiblement pour *piscauerant*, a été corrigée en *piscati fuerant* par une main différente; à la l. 18 le θ de λειπόμεθα a été refait, de la même main, par dessus un τ. Quant aux trois mots grecs qui forment un commencement de ligne au-dessous, ils sont d'une autre écriture et assez visiblement de la même encre qui a servi à la correction de la ligne 4 et à certaine addition inintelligible de la ligne 15 au-dessus de *dya*. Cf. le fac-simile n° 5.

Ces anecdotes sur Homère, ces vers grecs maladroitement copiés ont depuis longtemps attiré l'attention. Mehus, suivi par Bandini, y a reconnu la main de Boccace (1); plus récemment M. Hortis, tout en évitant de se prononcer, a fait justement observer que dans le *Comento* Boccace raconte de la même façon la mort du poète (2); il aurait pu ajouter que le même *Comento* renferme l'anecdote des sept villes (3), mais cette lacune a été plus que comblée par M. Novati (4), qui a cité ce passage des Généalogies:

.... quod etiam testari a vetustissimo graeco carmine satis intereruditos vulgato legisse memini sic aiente: *Septem litigant civitates de radice Homeri, Samos, Smirnae, Chios, Colophon, Pylos, Argos, Athenae* (5).

Tout n'a peut-être pas été dit cependant sur cette curieuse page. Quel rapport existe-t-il entre la forme grecque et la forme latine des épigrammes, et comment ont-elles pu venir sous la plume de Boccace? Il n'est peut-être pas sans intérêt de le rechercher.

(1) Mehus, *Vita Ambrosii Traversarii*, Florence 1759, p. CCLXXV, et Bandini *Catal. cod. lat. Bibl. Laurenz.*, vol. II, col. 267.

(2) Hortis. *Studî*, p. 340. Le récit du *Comento* (lez. XII, éd. Milanesi, t. I, p. 32) est passablement plus long et donne deux versions de la mort d'Homère. Il me parait inutile de supposer que Boccace ait puisé la première version à une source différente: Homère en cherchant le sens de l'énigme heurte du pied une pierre, tombe et se casse la tête. Tout le récit du *Comento*, développé d'une manière enfantine, accuse plus d'imagination que de critique. Je pense donc que Boccace a cru devoir proposer de la mort d'Homère une explication qui lui paraissait moins invraisemblable; cela fait, il raconte la chose comme elle est exposée dans le Térence.

(3) *Comento*, ibid. p. 324: Sette nobili città di Grecia insieme lungamente ebber questione della sua origine, affermando ciascuna d'esse... lui essere stato suo cittadino, e le città furon queste: Samos, Smyrna, Chios, Colofon, Pilos, Argos, Atene.

(4) Art. cité, p. 424.

(5) *De Gen. Deor.* lib. XIV, c. 19.

On constatera d'abord que la rédaction en lettres latines ne peut en aucune façon dériver de la rédaction en lettres grecques telle qu'elle est présentée ensuite, car celle-ci est sensiblement plus incorrecte; pour ne citer qu'un exemple, le premier vers grec est incomplet. En second lieu, si incorrecte qu'elle soit, la rédaction latinisée répond d'une manière bien reconnaissable, y compris les titres *Interrogatio* et *Responsio*, aux épigrammes qui se lisent dans l'Anthologie Palatine (1):

Ἐρώτησίς Ὁμήρου.
Ἄνδρες ἀπ' Ἀρκαδίης ἁλιήτορες ἦ ρ'ἔχομέν τι;
Ἀνταπόκρισις Ἀρκάδων.
Ὅσσ' ἕλομεν λιπόμεσθ', ὅσσ' οὐκ ἕλομεν φερόμεσθα.

Ἑπτὰ ἐριδμαίνουσι πόλεις διὰ ῥίζαν Ὁμήρου,
Κύμη, Σμύρνα, Χίος, Κολοφὼν, Πύλος, Ἄργος, Ἀθῆναι.

Le court texte latin qui encadre ces épigrammes donne à tout le morceau la physionomie d'une glose ou d'un fragment de commentaire que Boccace aurait rencontré dans ses lectures, et que, toujours désireux d'apprendre des mots grecs, il aurait recopié soigneusement. Cette hypothèse paraît confirmée par la latinité même du texte et son incorrection, qu'il est difficile d'attribuer à Boccace prenant une note pour son propre compte (l. 4, *piscatierant*); enfin nous savons que, du XI[e] au XIV[e] siècle, les copistes ont volontiers habillé en lettres latines les citations grecques qu'ils rencontraient dans leurs textes.

Mais Boccace devait ardemment souhaiter de pouvoir rendre à ces quatre vers leur physionomie primitive, et sa joie dut être grande quand il put trouver un homme capable d'opérer

(1) Vol. II, c. IX, n° 448 et c. XVI, n° 297.

cette restitution. A dire vrai, la tâche n'était pas facile, surtout pour un helléniste aussi médiocre que celui qu'il avait sous la main. Ce dernier s'en tira plutôt mal que bien, mais du moins en habile homme qui ne se laisse pas embarrasser par de vains scrupules: ne connaissant pas la forme ἀλιήτορες, et ne devinant pas le sens des lettres *ir*, il a bravement fait du premier vers un hexamètre de cinq pieds; au second, *lipomesta* est rendu par λειπόμεθα au mépris de la quantité, et *elomen* non reconnu est remplacé par ἔχομεν; au troisième, *dya rison* (pour *dia rizan*) devient διὰ ῥίζης, etc... Dans sa mémoire flottait sans doute un vague souvenir de la seconde épigramme sous la forme Ἑπτὰ πόλεις διερίζουσιν... que nous possédons également (1), et il en a hardiment combiné la rédaction avec celle qu'on lui proposait. Le plus grand embarras fut causé par *Chimi* au dernier vers: faute de trouver mieux, il fut décidé que cela signifiait Σάμος dont la quantité ne peut convenir, et qui d'ailleurs ne figure dans aucune des nombreuses rédactions connues de cette historiette (2); il y a plus: Σάμος ne peut entrer dans le vers qu'à la place de Χίος ou de Πύλος d'après cette rédaction, de Ῥόδος ou de Ἴος d'après d'autres (3); il est donc bien certain que Samos ne figure ici que par suite d'une conjecture imprudente et presque sûrement isolée. Or Boccace, et c'est là sans doute la concordance la plus significative, dans les deux passages cités où il énumère les sept villes, nomme Samos en tête.

(1) Anthologie, c. XVI, n° 297, note.

(2) Pour être juste, il faut reconnaître que, s'il n'avait aucune notion des règles de la métrique, celui qui a travaillé à cette restitution savait un peu de grec; il faut lui tenir compte de son accentuation qui, à travers la copie que nous en avons, paraît avoir été très supportable.

(3) Σμύρνα, Ῥόδος, Κολοφὼν, Σαλαμὶν, Ἴος, Ἄργος, Ἀθῆναι (*Anthologie*, c. XVI, n° 297 note); ou bien Σμύρνα, Χίος, Κολοφὼν, Ἰθάκη, Ἄργος, Ἀθῆναι (*Ibid*, n° 298).

Une faute d'écriture au second vers prouve enfin que ces vers n'ont pas été transcrits ici par celui qui les avait rebâtis tant bien que mal, mais par son élève encore inexpérimenté: au lieu de ὅσσ 'οὐϰ on lit quelque chose comme ὅσνουϰ. Ce ν provient évidemment du second σ, sans doute mal fermé dans le modèle que copiait Boccace, ainsi que cela se voit dans une écriture rapide (1), et que celui-ci n'a pas su reconnaître. On remarquera en outre la maladresse et l'incertitude de main dont témoignent tous les détails de l'écriture, les esprits, les accents et les signes d'abréviations.

Quant au maître de qui Boccace aurait reçu une aussi médiocre leçon de grec, on ne peut se défendre de penser que ce fut Léonce Pilate. Il serait bien téméraire sans doute de se prononcer catégoriquement sur ce point, mais c'est une hypothèse au moins fort vraisemblable (2); on pensera naturellement que ces essais se rapportent aux premières leçons que Boccace reçut du Calabrais, avant qu'il se fût familiarisé avec l'écriture grecque. Le manuscrit du Térence aurait donc été entièrement achevé au plus tard en 1359.

(1) Je suis redevable des plus précieuses indications à M. Girolamo Vitelli pour tout ce qui concerne l'étude paléographique de ces quatre vers; il a bien voulu examiner avec moi cette partie du ms. et suppléer avec une obligeance rare à mon peu d'expérience de la paléographie grecque.

(2) La façon dont Pilate se serait pris pour rendre leur forme grecque aux épigrammes sur Homère ne contredit pas ce que nous savons de son enseignement; voir G. Koerting, *Boccaccio's L. und. W.* p. 377 et Hortis, *Studî*, pp. 371-2 et 504-5. A propos de Pilate et de Térence, on connait la prédilection du Calabrais pour le doux poète latin; en 1365 Pétrarque en marquait un vif étonnement: « Dato » illi viae comite Terentio, quo incredibiliter delectari eum animad- » verteram » (*Ep. Seniles*, III, 6). Où Pilate avait-il pris cette passion pour Térence? Peut-être à Florence, chez Boccace qui avait alors entre les mains le ms. que nous possédons encore.

Sur les relations de Boccace et de Pilate le dernier mot semble avoir été dit par P. de Nolhac dans son beau travail sur *Pétrarque et l'humanisme*, pp. 340 et suiv.

III.

Le spécimen d'écriture grecque que fournit la dernière page du Térence permet d'établir une première comparaison entre ce manuscrit et un célèbre Zibaldone de la Laurentienne (XXIX, 8), dont la feuille 44 présente au verso trois alphabets, l'un hébraïque composé de 27 caractères surmontés de leurs noms, et deux grecs. Ces deux derniers sont identiques, sauf en ce que dans l'un les lettres sont accompagnées de leurs noms (*alfa*, *uita*, *gamma*, *delta*, *e*, *zita*, *ita*, *thita*, *iota*, *cappa*, *lauda* (sic), *mi*, *ni*, *xi*, *o micron*, *pi*, *ro*, *sigma*, *tau*, *y*, *fi*, *chi*, *psi*, *o mega id est magnum*), dans l'autre simplement de leurs équivalents latins (*a*, *u consonans*, *g*, *d*, etc...) (1). Au-dessous de ces alphabets on lit :

i. i. i. i. i. y.
Nota quod greci habent quinque modis. i. vz. Ħ. I. EI. 4. οι. υ.

e. e.
Item habent duobus modis. e. vz. E. αι.

u.
Item faciunt greci. v. uocalem per duas. vz. ου.

Vient ensuite une copie d'inscription grecque (huit lignes) précédée de ces deux lignes :

Lictere infrascripte reperte sunt apud sanctum felicem ad emam in quadam marmorea tabula.

et qui est bien visiblement une addition postérieure, quoique de la même main (2).

(1) Cf. le fac-simile n° 6.

(2) Le nom du village de San Felice a Ema prouve assez que notre amateur de grec habitait Florence ou les environs.

Quand on les compare à l'écriture grecque du Térence, on est frappé de rencontrer dans ces alphabets le même mélange arbitraire de majuscules et de minuscules; peu importe si dans le Zibaldone certaines lettres figurent sous deux formes dont une seule est employée dans les épigrammes sur Homère, ou inversement si le Δ, qui ne figure pas ici, se trouve dans les épigrammes. La seule lettre présentant une structure sensiblement différente est le ζ. Par un rapprochement curieux, la forme de ζ employée dans le Térence est exactement celle du caractère latin qui figure dans les alphabets comme équivalent de cette même lettre; il paraît probable que le scribe s'est efforcé de donner aux deux lettres, dont l'une servait d'explication à l'autre, une physionomie différente. D'ailleurs les caractères grecs du Térence sont d'un écolier encore fort maladroit et qui a pu modifier son écriture (1); et il me semble que des ressemblances comme celles qui s'observent entre les deux manuscrits, en particulier pour les lettres α, Γ, δ, E, K, ρ, ω... etc., permettent de penser qu'ils peuvent tout au moins être sortis de la même main, et nous invitent à étendre les comparaisons à l'écriture latine.

Ici encore on est frappé tout d'abord par certains traits de ressemblance. On se rappelle l'*explicit* du Térence, tout en capitales: le scribe du Zibaldone fait preuve d'une prédilection marquée pour ce genre d'écriture; outre les titres, initiales, etc... une page (71 a) est presque entièrement écrite de cette façon: on y retrouve de la manière la plus constante les petits traits de plume, d'une élégance légèrement contournée, qui se remarquent dans le Térence (2). En ce qui concerne la minuscule, les

(1) J'admets donc que les alphabets du Zibaldone sont postérieurs; on verra en effet que la place qu'ils occupent dans ce ms. permet de supposer qu'ils y ont été ajoutés après coup.

(2) L'unique différence est que, dans le Zibaldone, le T ne porte pas à sa base la petite queue qu'il a dans le Térence; ce détail est

points de ressemblance ne sont pas moins frappants. Il faut avouer pourtant que l'on peut relever quelques différences : l'écriture du Térence est plus soignée, plus claire, plus ronde, et aussi plus sobre que celle qui domine dans le Zibaldone ; à force d'être calligraphique, elle est presque impersonnelle. Toutefois il est bien certain qu'elle doit être rapportée à la même main que les notes qui accompagnent le texte. Or ces notes présentent, jusque dans leurs moindres détails, la plus étonnante conformité avec l'écriture du Zibaldone (1). Faut-il s'étonner de ne pas retrouver dans celle-ci l'image absolument exacte de celle que le copiste a employée pour le texte de Térence? Evidemment non; il est bien certain que le Térence est sensiblement postérieur: il accuse une plus grande sûreté de main, plus de calme et de soin (2). L'écriture du Zibaldone est plus capricieuse:

d'autant moins significatif que dans les mots *Certaldo, scripsit* à la fin du Térence les T sont également dépourvus de cet appendice. Toutes les autres lettres sont formées identiquement de la même façon; on remarquera en particulier l'A dont la forme, très peu usitée, est constante dans le Térence et dans la partie du Zibaldone que je considère comme de la même main.

(1) Je tiens à signaler deux particularités significatives de cette écriture: 1° le Zibaldone offre de très fréquents exemples d'une *s* finale dont la boucle supérieure est prolongée à droite par un trait qui se redresse brusquement (Cf. fac-sim. n° 1). Or cette forme d'*s*, quoique rare dans le Térence, s'y rencontre cependant: par exemple dans le titre *Eunucus* répété en haut des pages, et dans les anecdotes sur Homère (Cf. fac-sim. n° 5; *Homerus, Andres, habetis, portamus*) — 2° on trouve avec une certaine persistance dans le Zibaldone la lettre *h* agrémentée de deux légers traits de plume dont l'un précède le haut du premier jambage (ce trait se retrouve dans les lettres *l* et *b*), et l'autre redescend sous la ligne après le jambage final (Cf. fac-sim. n° 1). Si le texte de Térence ne présente pas habituellement l'*h* ainsi formée, les notes en revanche en fournissent de continuels exemples (Cf. fac-sim. n° 2, en marge; et fac-sim. n° 5).

(2) Il est à remarquer par exemple que les *s* et les *a* y ont très régulièrement la forme consacrée depuis par l'imprimerie; dans les notes et dans le Zibaldone ces lettres sont formées tantôt de cette façon, tantôt d'une manière plus rapide.



on y reconnaît une fantaisie encore mal réglée. Par exemple on remarque aux pages 65 b-70 b une grosse écriture épaisse et sans élégance, essai malheureux aussitôt abandonné : on dirait que le copiste cherche encore son écriture, et le Zibaldone nous fait assister à ses tâtonnements. Il l'avait définitivement trouvée quand il a copié les comédies de Térence ; mais à travers toutes ces variétés, certains traits constants permettent de reconnaître une même écriture. Enfin tout ce qui, dans le Térence, est étranger au texte du poète latin (minuscule, majuscule, écriture grecque) présente avec le Zibaldone des ressemblances assez profondes pour qu'il soit permis d'admettre, au moins provisoirement, que les deux manuscrits sont dûs à la même main, celle de Boccace.

C'est par l'examen du contenu du Zibaldone qu'il faut maintenant vérifier ces premiers résultats de notre enquête. Mais il est nécessaire auparavant de donner de ce manuscrit une description aussi exacte que possible.

Le Zibaldone de la Laurentienne (XXIX, 8) (1) se compose de 75 feuilles de parchemin dont les 44 premières, contenant deux traités d'Andalò del Negro (2) et divers recueils de sentences

(1) Dimension des pages : $0^{m}\,260 \times 0^{m}\,208$. Ce ms. appartenait déjà à la Laurentienne lorsqu'elle fut ouverte au public en 1570. Un seul renseignement sur son histoire antérieure nous est fourni par les mots suivants écrits au recto de la première page : *Antonii Petreii can[oni]ci floren[tini], n° 352.* Cet Antonio Petrei était chanoine de S[t] Laurent, et, suivant les renseignements que je dois à l'obligeance de M. Rostagno, bibliothécaire à la Laurentienne, Cosme I[er] acheta en 1568 une partie de sa collection. Parmi les manuscrits de cette provenance appartenant aujourd'hui à la même bibliothèque, il faut citer le célèbre Horace qui appartint à Pétrarque. Cf. P. de Nolhac, *Pétr. et l'humanisme*, pp. 149-150.

(2) P. 1 a : *Tractatus spere materialis compositum* (sic) *a mangnifico uiro domino andalo de nigro de gianua* etc. — p. 13 a : *Tractatus teorice planetarum compositus a predicto domino andalo de nigro*

et histoires empruntées à l'antiquité (1), n'ont pas été écrites par le même copiste que les pages 45-74 ; ces dernières seules rentrent dans le sujet de cette étude. Il ne faudrait cependant pas croire que les pages 1-44 forment un manuscrit distinct des pages 45-74, dont le hasard l'aurait rapproché plus tard dans une même reliure: le fait que les alphabets déjà décrits se lisent au verso de la feuille 44, et que l'écriture en est la même que celle des pages suivantes et non des prédédentes, permet déjà de constater la cohésion ancienne du manuscrit. En outre les feuilles 45-74 proviennent, comme les feuilles 1-24 d'un manuscrit plus grand, dont les pages ont été pliées en deux et grattées plus ou moins habilement pour servir à un nouvel usage. Les lignes espacées du manuscrit ancien (grosse écriture qui fait penser à un livre choral) forment des sillons verticaux sur les pages du manuscrit actuel (2).

Januense etc. Est-il besoin de rappeler que Boccace cite sans cesse dans le *De Genealogiis* l'autorité d'Andalò del Negro en matière d'astronomie?

(1) En voici le détail : p. 25 a *Liber de dictis antiquorum*; p. 35 b *Antiquarum historiarum libellus*; p. 39 a *De Sibillis*; p. 40 a *Alexander Macedo scribit Aristoteli magistro suò*.

(2) Les feuilles 25-44 ne portent pas trace de la même origine; l'intrusion de ces 20 feuilles est visible encore à ce que la page 24 (dernière d'un cahier) se termine au milieu d'une phrase, et le mot qui devait commencer le cahier suivant se lit dans la marge inférieure; or à la page 25 commence un nouveau traité. Enfin ces feuilles 25-44, quoique écrites de la même main que les précédentes, ont des marges sensiblement plus petites et se terminent par le mot *Explicit* (p. 44 a); elles forment donc un tout complet et distinct du reste. De quelque manière que doive s'expliquer cette intrusion, le nouveau copiste — Boccace — a utilisé le verso de la feuille 44 aussi bien que les feuilles suivantes; mais il reste possible, je dirai presque probable, que la page 44 b ne fut utilisée que plus tard pour y consigner les alphabets dont il a été question.

Voici maintenant le contenu du Zibaldone à partir de la page 45 a :

P. 45 a. *Liber Sacrificiorum* (titre en capitales).

P. 45 b-48 a. *Egloga magistri Johannis de Virgilio de Cesena* (1) (titre en capitales; le texte est accompagné de nombreuses gloses). A partir de la p. 46 commence une série de ratures méthodiques au haut de chaque page, recto et verso; cela continue jusqu'à la p. 58. Malgré les traces de lettres qu'on remarque encore, il m'a été impossible de rien lire.

P. 48 b. *//////// magistro Zenobio de Strata florentino. Amico amicus. Quam pium...* etc. Cette lettre dont le nom d'auteur est effacé finit ainsi : *ut uideam faciatis. Valete. Datum Forliuii etc.* (2).

P. 49 a. *Missa duci Durrachii ////////// Crepor celsitudinis...* A la fin : *Data sub monte falerno apud busta Maronis Virgilii. Nonas Aprilis III°, anno uero incarnationis uerbi diuini MCCCXXXVIIII uester humilis etc. Caliopeus uero sermo fuit iste. Dentro dal cerchio a cui intorno si gira, etc...* (3).

P. 49 a. *Idem J////////// Nereus Amphitritibus......... patrati scelleris meritum sentias accessisse. Data etc.* (4).

P. 49 b. *Id//////////* (La rature a ici supprimé deux ou trois lignes; on reconstitue *idem* plutôt que *Johannes*, d'après la lettre précédente). *Mauortis milex........ opto uos bene ualere. Data sub monte falerno etc. Vester in omnibus ////hês* (*Johannes*) *etc. Calio-*

(1) On lit en réalité DEEENA. Cette églogue est publiée par Bandini. Cf. Macrì-Leone, *La bucolica latina nella lett. ital. del secolo XIV, Parte I*ª (*Dante e Giovanni del Virgilio*). Turin, 1889.

(2) Corazzini, p. 447 : « La rasatura non impedisce che si riconoscano le vestigia di *Johannes...* ». C'est avoir de bons yeux ! Bandini dit plus justement : « *nomen... penitus abrasum* ». Tout a plus peut-on deviner que la première lettre était J.

(3) Corazzini p. 439. C'est le seul passage du ms. où se lisent quelques mots d'italien.

(4) Corazzini p. 440. La rature que celui-ci a vue à la fin se rapporte en réalité au début de la lettre suivante.

peus sermo est iste (Suit une ligne entièrement raturée dont je ne saisis que des lettres isolées) (1).

P. 50 a. *Versus Beati Thome de Aquino.*

P. 50 b. *Jeronimus contra Jouinianum lj° i° circa finem de non ducenda uxore. Areolus Theophrasti librum de nuptiis edidit...... quam quos uelis nolis habere cogaris* (2).

P. 51 a-52 a. *Dissuasiones Valerii ad Rufinum ne ducat uxorem. Loqui prohibeor et tacere non possum.....* (3) *ne horestem scripsisse uidear. Vale. Explicit.*

P. 52 a-53 b. Texte complet de la première Catilinaire.

P. 54 a. *Joh*[*ann*]*es de ce*////////*de mileto* (en capitales). Une main moderne a malheureusement recouvert une partie de la rature en écrivant *Johannes de Certaldo;* il est probable que cette addition n'avait pas encore été faite au moment où Bandini a décrit le ms. car il attribue la poésie à Johannes de Virgilio de Cesena; le témoignage de Bandini joint à celui du lecteur-correcteur prouve bien que la rature laissait encore lire *Johes de Ce.* Le titre de la poésie suivante permet de restituer ici: *Johannes de Certaldo Cecco de Mileto* (4).

P. 54 a-54 b. *Respondet Ceccus Johanni* (en capitales). On lit encore *Johanni* malgré la rature (5).

(1) Corazzini, p. 451.

(2) Ce morceau de S[t] Jérôme, dont la fortune a été si grande au moyen-âge, est cité par Boccace dans son *Comento*, lez. LVIII (Ed. Milanesi, vol. II. p. 438).

(3) Cf. la lettre de Boccace à Pétrarque qui commence par ces mots: «Ut huic epistolae, praeceptor inclite ex alienis verbis principium faciam, *loqui prohibeor et tacere non possum*». (Corazzini p. 47).

(4) Contre l'attribution faite par Bandini, en dehors des raisons tirées de la pièce elle-même, et sur lesquelles je reviendrai, plaide une question de fait: le nom effacé systématiquement dans tout le ms. doit être le même, qu'un intérêt quelconque a fait supprimer partout; or celui de *Johannes de Virgilio* se lit sans ratures aux pp. 45 b, 65 b. et suiv., 73 a et suiv.

(5) Ces deux compositions ont été publiées par M. Hortis, *Studî*, p. 351.



P. 54 b – 57 a. *Egloga Joh[ann]is* ////////// *cui nomen Faunus incipit* (en capitales). Les mots *Johannis, cui* ont été retracés, mais d'une main plus discrète qu'à la page précédente (3). Ici on a essayé de gratter l'écriture dans toute l'étendue de la page et on y a réussi plus particulièrement aux pp. 55 b et 56 a.

P. 57 b. Epitaphe de Tite Live (en capitales) et fragments de Stace avec titre en capitales.

P. 58 a-58 b. *Verba puelle sepulte ad transeuntem*, avec la réponse du passant *ad puellam sepultam* (4). La jeune fille s'appelait *Costanza* et était de Naples.

P. 58 b. Collection de distiques, vers, etc... satiriques (contre les femmes), moraux ou simplement plaisants (allitérations, rimes, etc...).

P. 59 a-60 a. *De mundi creatione* (5). On lit à la fin encore assez distinctement *Johannes de Certaldo* (en capitales) (6).

P. 60 a. *Frederichus Dei gratia romanorum imperator Clericis romane ecclesie.*

P. 60 b. *Cardinalibus ytalicis D[antes] de Flor[entia] etc.*

P. 61 a. *Exulanti Pistoriensi Florentinus exul immeritus.*

ibid. Autre lettre: *In litteris uestris et reuerentia debita.*

P. 61 b-62 b. Satire contre les hommes d'église attribuée à Pier delle Vigne. À la fin *Explicit* en capitales.

P. 63 a-63 b. *Sacre famis et angelice uiro dilecto forti* ///////// *inimicus fortune....... Opto ut bene ualeas. Scripta sub monte falerno apud busta Maronis Virgilii, Julii Kal. IIII* (7).

(1) Cette églogue est encore attribuée à Giovanni del Virgilio par Bandini. Je vais y revenir d'une manière toute particulière.

(2) Dialogue élégiaque attribué à Boccace et publié par M. Hortis, p. 353.

(3) Publié par M. Hortis, p. 357.

(4) C'est donc la seconde fois que ce ms. nous présente le nom *Johannes de Certaldo* comme le Térence; quant au prénom *Johannes* seul il est encore parfaitement reconnaissable quoique gratté pp. 50 a, 54 a et 54 b.

(5) Corazzini, p. 457. On lit encore dans la rature *J.... de..... l. o.* Il est impossible de ne pas rapprocher du début de cette lettre, la

P. 64 a-64 b. Fragment historique sur Alexandre le Grand.

P. 65 a. Lettre de frate Ilario: *Egregio et mangnifico uiro domino uguccioni de fagiola... frater ylarius humilis monacus de coruo.*

P. 65 b-70 b. Vers latins et églogues adressées par Giovanni del Virgilio à Dante, et par Dante à Giovanni del Virgilio.

P. 71 a. Souvenir du couronnement de Pétrarque (24 lignes en capitales), publié ci après.

P. 71 a-71 b. Pétrarque, *Ep. poet.* I, 14 (*Hei michi quid patior*) avec ce titre en capitales: ... *de generali mortalitate que fuit per totam Tusciam et potissime in Florentia anno christi MCCCXL inditione VII.*

P. 71 b-72 a. Pétrarque, *Ep. poét.* I, 4 (*Si nichil aut gelidi facies...*) avec ce titre en capitales: *Carmina persuasoria ab eodem poeta egregio domino Francischo Petracchi edita et missa magistro Dyonisio de Burgho ut ad fontem Sorghe apud quem ipse habitabat deberet accedere.*

P. 72 b. Pétrarque, *Ep. poét.* I, 13 (*Flere libet sed flere uetor...*) avec ce titre en capitales: *Versus a predicto poeta mellifluo domino Francischo Petracchi edictos propter mortem uenerabilis patris et domini domini* (sic) *fratris Dyonisii de Burgo de ordine heremitarum monopolitani episcopi ac sacre theologie professoris egregii.*

P. 72 b. Pétrarque, *Ep. poét.* I, 12 (*Si libet occidui...*) avec ce titre en capitales: *Carmina ab eodem uate dulcissono edita ac cuidam amico transmissa ei mundi statum singnificantia et potissime occidentalis.*

P. 73 a. *Versus Magistri Johannis de Virgilio* (titre en capitales).

P. 73 b. *De quatuor temporibus anni.* Quatre poésies de 13 vers chacune.

P. 73 b. *Missi magistro Johanni de Virgilio*, et *Responsio magistri Johannis.* Deux poésies de 13 vers chacune.

fin de la lettre à Niccolò Acciaiuoli datée 1341 (Corazzini p. 18): « Il vostro Giovanni di Boccaccio da Certaldo e *inimico della fortuna* ».

P. 74 a. *Magister Guido Vacchetta magistro Johanni de Virgilio*, et *Responsio magistris Johannis*. Deux poésies de 13 vers chacune.

P. 74 a. *Dominus Franciscus poeta Barbato Sulmonensi* (titre en capitales). Cette lettre (*Ep. Var.* 49) commence par 4 distiques (*Lelius antiquis celebratum nomen amicis*) suivis des deux mots *Ille tuus* (1). La lettre, composée de deux parties, vient ensuite avec la subscription : *Data in Inferno uiuentium* (2) *XVIII Ja-*

P. 74 b-s. *Egloga poete egregii domini francisci Petracchi de Florentia cuius nomen est Argus. Conlocutores ydeus Phitias Silvius* (ce titre en capitales). C'est la IIe églogue de Pétrarque.

La page 75 est collée contre une feuille de papier qui en conserve ainsi les restes bien endommagés ; la suite manque.

Tel est ce curieux manuscrit dont le contenu a déjà donné lieu à bien des discussions (3). Je n'ai pas cru devoir m'interdire, chemin faisant, de signaler en note quelques rapprochements qui viennent à l'appui de ma thèse, en évitant toutefois ceux qui auraient exigé de longues discussions, par exemple la lettre de frate Ilario si étrangement semblable à certain pas-

(1) Fracassetti dans ses deux éditions (texte et traduction) des Lettres familières de Pétrarque rapporte cette courte poésie; mais sur la foi de De Sade (II, Pièces justif. n° V) il le donne comme l'œuvre de Bartolommeo Fonti « qui saeculo XV Rhetoricam Florentiae docuit » (*Petrarca, Epist. de rebus fam.* III, p. 438-9). La présence de ces distigues dans notre ms. prouve assez l'inexactitude de ce renseignement.

(2) On lit en marge : *i. in curia romana.*

nuarii. Egloga sequitur prima. Aureus occasum etc.

(3) M. Ad. Bartoli, après en avoir donné une brève analyse (*Storia della lett. ital.*, vol. V, pp. 205 et suiv.) annonçait l'intention d'y consacrer une étude particulière. On ne saurait trop regretter que l'éminent historien de la littérature italienne n'ait pas donné suite à ce projet. F. Macrì-Leone avait promis à son tour une étude sur ce ms. (*Giorn. Stor.*, X, p. 38 n.); la mort a prématurément arrêté la belle activité scientifique dont il avait déjà fait preuve.

sage de la *Vita di Dante* par Boccace. Au reste cette lettre, celle de Dante et celles dont le nom d'auteur à été si soigneusement gratté ne sont pas le terrain sur lequel je porterai la discussion ; on n'a déjà que trop écrit sur ces textes sans réussir seulement à prouver que Boccace a ou n'a pas eu notre manuscrit entre les mains (1). C'est par un autre chemin qu'il faut chercher à sortir d'embarras ; j'ai donc borné mon étude à l'examen de deux ou trois passages du Zibaldone qui me paraissent avoir des rapports étroits avec certaines œuvres de Boccace, et qui fortifient singulièrement la conclusion à laquelle nous a couduits la comparaison des écritures.

IV.

La place occupée par Pétrarque dans les derniers feuillets du manuscrit, le soin avec lequel plusieurs de ses poésies latines y ont été transcrites, précédées d'une introduction générale sur la personne du poète et sur son couronnement, puis de notices

(1) En ce qui concerne la question de la lettre de Frate Ilario voir le chapitre spécial qu'y consacre M. Ad. Bartoli dans son 5e vol. déjà cité. M. Scheffer-Boichorst (*Aus Dante's Verbannung*, Strasbourg, 1882) croit que le ms. a appartenu à Boccace ; M. Scartazzini (*Giornale Storico*, I, 1883, p. 279), combat vivement cette opinion. — En ce qui concerne les lettres de Naples, même divergence d'opinions : Ciampi, suivi par Macri-Leone, croit que Boccace a eu le ms. entre les mains (*Monumenti*, pp. 219-221 ; *Giornale Storico*, X, p. 38), tandis que M. Körting (*Bocc.'s Leben und Werke*, pp. 27-29) considère cette hypothèse comme insoutenable. Quant à l'opinion que notre Zibaldone serait un autographe de Boccace, je ne sache pas qu'elle ait encore été indiquée dans aucune publication, bien qu'elle ait pu se présenter à l'esprit de plus d'un critique. Je puis dire du moins que c'est l'avis de M. Pio Rajna, bien qu'il n'ait jamais eu l'occasion de se prononcer á ce sujet ; je ne fais que lui rendre ce qui lui appartient en disant que c'est lui qui m'a donné l'idée de cette étude.

qui indiquent le sujet de chaque pièce, la solennité que l'on remarque dans le style et jusque dans l'écriture de ces divers morceaux, tout cela dénote une admiration profonde, spontanée, désintéressée, qui n'est pas le fait assurément d'un copiste vulgaire. Notre premier soin doit être de rechercher à quelle époque cet admirateur de Pétrarque a pu se procurer ces diverses poésies.

La première qui se présente: *Hei michi quid patior* (*Ep. poet.* I, 14) est généralement considérée comme se rapportant à la peste de 1348 (1); or le titre que cette poésie porte dans notre manuscrit dit expressément: *De generali mortalitate que fuit per totam Tusciam et potissime in Florentia anno christi MCCCXL.* C'est là, à en croire M. Koerting, une des grossières erreurs de chronologie que renferme la notice sur Pétrarque qui se lit à la page 71 a: il est impossible de supposer que l'auteur du *Décaméron* ait commis ou seulement toléré dans un de ses livres une pareille faute (2). Peut-être, au lieu de raisonner ainsi, eût-il été plus à propos de consulter Giovanni Villani; aucune confusion de sa part n'est à craindre, puisqu'il a succombé à la peste de 1348. Or j'extrais de sa Chronique le passage suivant:

Nel detto anno 1340 all'uscita di Marzo apparve in aria una stella cometa inverso Levante... e durò la detta cometa poco, ma

(1) Petrarca, *Le poesie minori per cura di D. Rossetti,* 3 vol., Milan 1829-34, t. II, p. 80.

(2) Koerting, *Boccaccio's L. und W.*, p. 28. Une autre grossière erreur serait l'âge attribué à Pétrarque au moment de son couronnement: 25 ans au lieu de 37; M. Koerting est inexcusable d'avoir fait valoir un aussi mauvais argument, car il dit lui-même en note que la faute peut n'être qu'apparente, la page ayant été rognée; quiconque a vu le ms. dira sans hésiter que cela est absolument certain; on peut même affirmer que ce qui manque faisait exactement 37 (XX[X]V[II]; cf. fac-simile n° 3). Reste la troisième erreur, sur la date du couronnement (15 avril au lieu de 8); je vais y venir.

assai ne seguiro di male significazioni sopra le genti e spezialmente sopra la nostra città di Firenze. Che incontanente cominciò grande mortalità che quale si ponea malato quasi niuno ne scampava e morinne più che il sesto di cittadini, ... che non rimase famiglia ch'alcun ne morisse e dove due o tre e più; e durò questa pestilenza infino al verno vegnente. E più di quindici mila corpi morti... se ne sepellirono nella città.... In contado non fu sì grande la mortalità, ma pure ne morirono assai (1).

Evidemment la peste de 1348 doit à l'*Introduction* du Décaméron une célébrité qui fait tort à ses devancières; il n'est que juste de rendre à celle de 1340 l'honneur d'avoir inspiré une des poésies de Pétrarque.

Antérieure d'un an à peu près est la poésie adressée à Mastino della Scala: *Si libet occidui rumores noscere mundi* (*Ep. poet.* I, 12); si l'on en juge par les allusions assez claires qu'on y remarque aux évènements de France et d'Angleterre, elle a été composée en 1339 (2). A la même année au plus tard appartient la lettre à Dionisio da Borgo San Sepolcro: *Si nichil aut gelidi facies nitidissima fontis* (*Ep. poet.* I, 4); l'invitation qu'elle contient ne peut avoir été adressée à Dionisio qu'à une époque où celui-ci n'était pas loin de Vaucluse; or nous savons que le 11 octobre 1339 il était à Naples, et qu'il ne revint plus en France (3). Il mourut le 14 janvier 1342, et par conséquent la poésie *Flere libet sed flere uetor* (*Ep. poet.* I, 13), adressée au roi Robert d'Anjou, se place entre cette date et la fin de janvier 1343, date de la mort de ce prince. Enfin la lettre à Barbato da Sulmona (Var. 49), datée d'Avignon 18 janvier,

(1) Libro XI, cap. 113.
(2) *Poesie minori*, t. III, p. 78.
(3) D. Rossetti, *Petrarca, Giulio Celso e Boccaccio*, Trieste, 1828, p. 363.

ne peut être que de 1347 (1); je n'en donnerai qu'une seule raison qui me paraît suffisante : l'églogue *Argus*, que Pétrarque envoie à son ami avec cette lettre, y est donnée comme récemment composée (2); or nous savons par le témoignage positif de Pétrarque qu'il commença à composer ses églogues dans l'été de 1346 (3). Ainsi aucune des œuvres de Pétrarque contenues dans notre Zibaldone n'a été composée après janvier 1347.

Si maintenant on jette un coup d'œil sur la courte biographie latine que Boccace a composée en l'honneur de Pétrarque (4), on sera frappé d'une coïncidence au moins curieuse: Boccace, qui ne connaissait pas encore grand chose de l'œuvre de son célèbre compatriote, cite précisément l'églogue *Argus* (5) et l'épitre à Dionisio Borgo da San Sepolcro (6); il nomme en outre l'*Africa* qu'il n'avait pu lire encore (7), et un dialogue en pro-

(1) Cf. la note de Fracassetti, *Petrarca, le Lettere famil. volgarizzate*, vol. V, p. 418.

(2) « Hic me Lelius... compulit ut bucolici carminis quod in solitudine mea apud vallem clausam mihi nuper in mentem venit particulam saltem quamdam..... exararem ». (*Ep. Var.* 49). A supposer que *nuper* pût encore s'appliquer aux années 1348 et suivantes, il ne saurait en être question ici, car Pétrarque n'était plus en Provence.

(3) *Ep. de rebus fam.* l. X, 4, et *Ep. Var.* 42.

(4) Publiée par D. Rossetti, *Petrarca, Giulio Celso e Boccaccio*, Trieste 1828, pp. 316 et suiv.

(5) Quamquam solitudine... delectetur, quod ipsemet in quodam (*sic*) egloga sua cui nomen Argus testatur... »; p. 321, et plus loin: « Demum eglogam quamdam composuit cui nomen est Argus »; p. 324.

(6) « Petiit... vallem quamdam quam incolae nec immerito clausam nominant ab antiquo, ... quod ipsemet heroico carmine calliopeo modulanime mensurato frati Dionysio de Burgo theologiae magistro describit pulcherrime politeque; ibique a fonte perpetuo limpidis undis fluens amplissime Sorgia flumen sumit originem emanando » (p. 319). Cf. le titre qui précède cette poésie dans notre ms. p. 71 b.

(7) « Gloriosus iste poeta usque in hodiernum diem plura composuit opera... Nam primo et principaliter opus illud egregium compilavit... cui... nomen imposuit Africa... Et quamvis praedicti libri adhuc ab eo nondum copia concedatur, tamen a multis visus homericus reputatur » (p. 323-324). L'*Africa* est encore rappelée p. 319.

se (1) qu'il n'avait sans doute pas lu davantage, et dans lequel on peut reconnaître le *Secretum* composé vers 1342-43. Or nous lisons dans la notice de notre Zlbaldone:

Composuit quidem usque in hodiernum diem libros uidelicet Affricam metrice, dyalagum (*sic*) quemdam prosaice et alios. Composuit etiam opuscula plura ex quibus hic infra quarundam (*sic*) copia reperitur (2).

Les mots *et alios*, *opuscula quaedam* désignent évidemment l'églogue et les épîtres qui sont copiées à la suite de cette notice. Mais le manuscrit, on l'a vu, est incomplet, puisqu'il ne contient que le début de l'églogue (3), et l'on est en droit de penser que d'autres pièces avaient été copiées sur des pages aujourd'hui perdues: il n'y a donc aucune conclusion à tirer du fait que la *Vie* mentionne quelques poésies que le manuscrit dans son état actuel ne contient pas (4); cela ne constitue pas un désaccord. L'accord au contraire me paraît très significatif sur tout le reste; je ne crains donc pas d'avancer que nous avons dans les dernières pages du Zibaldone les documents

(1) « Insuper edidit dialogum quemdam prosaice » (p. 324).

(2) Cf. fac-sim. n° 3.

(3) 34 vers sur la p. 74 b, et 36 presque illisibles sur la p. 75 a.

(4) « Ultra etiam scripsit pulcherrimam comoediam, cui nomen imposuit Philostratus... Si quae summo pontifici, quae fratri Aeneae de Senis viro probissimo, quae etiam multis aliis, diversis causis, composuit opuscula... conarer exprimere, ante diem clauso componet vesper olympo ». *Vita*, p. 324. — Deux épîtres à Benoit XII (à qui Clément VI succéda en 1342) se lisent dans le 1er livre des *Epist. poet.* (2e et 5e); quant à l'épître au dominicain Enea Tolomei da Siena c'est la 3e de ce même livre; Enea mourut en 1348. Si donc ces deux poésies ont figuré autrefois dans le Zibaldone, cela ne changerait rien aux conditions chronologiques que j'ai essayé de déterminer. Quant à la comédie intitulée *Philostratus* elle s'appelait en réalité *Philologia*; il ne nous en est parvenu que le titre et un vers; c'était une œuvre de jeunesse que Pétrarque plus tard refusait de communiquer à ses amis. Voir à ce sujet P. de Nolhac, *Pétr. et l'hum.* p. 156.

et pour ainsi dire la matière sur laquelle Boccace a composé sa *Vie de Pétrarque*. Celle-ci contient plus de mots, plus de phrases, mais pas plus de renseignements précis.

Sur deux points seulement, l'âge de Pétrarque et la date de son couronnement, le Zibaldone s'écarte de la *Vie:* celle-ci donne exactement la date du couronnement, inexactement l'âge de Pétrarque; celui-là présente la faute diamétralement opposée. Mais il n'est pas très surprenant, si, comme je vais tâcher de le montrer, Boccace a composé ces notices biographiques sur des renseignements recueillis de droite et de gauche, et peut-être contradictoires, que dans son esprit se soit produite une légère incertitude. La *Vie* d'ailleurs a été publiée d'après un seul manuscrit peu ancien et assez fautif: aussi n'hésité-je pas à mettre sur le compte des copistes la fausse date 1307 pour la naissance de Pétrarque (1). Quant au couronnement, qui avait eu lieu le jour de Pâques, le Zibaldone le fait tomber une semaine trop tard: Est-ce très inexplicable à sept ans de distance? En écrivant la *Vie*, Boccace mieux informé aura corrigé son erreur. Il ne me paraît pas en somme que ces contradictions, si graves qu'elles paraissent au premier abord, soient de nature à infirmer les ressemblances singulières que l'on peut observer entre la *Vie de Pétrarque* et la notice du Zibaldone, et que le tableau suivant va mettre en relief:

(1) « *XII Kal. Aug... post sanctum christi jubileum XIII anno VII* ». Je crois voir comment la faute a pu se produire : à la page 49 a de notre Zibaldone on lit à la fin de la lettre *Crepor celsitudinis* la date ainsi écrite: *Nonas Aprilis uj*, en sorte qu'avec un peu d'inattention on pourrait lire VI au lieu de III ; dans le même ms. p. 63 b à la fin de la lettre *Sacre famis: Kal. uy*, soit IIII et non VII. Les copistes de la *Vie* n'ont-ils pu commettre quelque erreur de ce genre ? L'âge du poète qui se lit à la page 320 (XXXIIII au lieu de XXXVII) aurait été mis d'accord avec la date donnée au début, à moins que, lui-même n'ait été l'origine de l'erreur, ce qui est moins probable cependant.

ZIBALDONE P. 71 A.

Ad ecternam rei memoriam cuntis (*sic*) hec inspicientibus sit apertum quod sub annis incarnationis dominice MCCCXLI probissimus vir ac eloquentia facundissimus Franciscus condam Ser Petracchi de Lancisa de Florentia anno etatis sue XX[X]V[II] per Robertum inclitum Ierusalem et Sicilie regem examinatus est secreto palamque coram suis proceribus et in facultate poetica aprobatus; et subsequenter ad predicti regis instantiam in

alma urbe romana a mangnifico (*sic*) milite domino Urso de Ursinis tunc Romanorum clarissimo senatore apud Capitolium coram omni populo XV Kalendas Maij anno jam dicto in poetam corona laurea feliciter coronavit.

VIE DE PÉTRARQUE.

P. *316* : Franciscus Petrachi (1) poeta vir illustris ac vita moribusque et scientia clarus...

P. 320. A praedicto rege (Roberto) clam primo secundario vero coram suis proceribus in facultatibus variis est examinatus, in poetica gratissime et cum omnium intelligentium audientiumque assensu approbatus...

P. 320 : Non minus sua operante virtute quam hoc preces pro eadem (*sic*) rege exponentes...

Ibid. : Ad inclytam Romam citato venit itinere...

Ibid. : ... quorum (senatorum) alter dominus videlicet Urso de Ursinis miles, ac Anguilariae comes clarissimus VI idus Aprilis... in urbe romana celsoque Capitolio coram omni clero et populo, floridam ab eodem ac prolixa in musarum exaltatione mirifica ac a praedicto domino Urso in laureandi poetae laudes sermocinatione praemissa eum in poetam laurea corona solemniter coronaverunt (2).

(1) On remarquera que l'auteur de la *Vie* aussi bien que du Zibaldone, ignorait le nom latinisé que Pétrarque s'était donné lui-même.

(3) Est-ce un pur hasard? Les deux phrases que je mets ici en parallèle sont également injustifiables au point de vue grammatical.

Nec reperitur ab aliquo alium post Statium Pampinium Surculum Tolosanum Rome coronatum fuisse. Qui Statius ibidem floruit sub Domitiano imperatore qui anno DCCCXXXIIII ab urbe condita imperavit. Hic igitur Franciscus poeta egregius, clarus genere statura procerus, forma pulcerrimus, facie placidus, moribus splendidus, primo apud Bononiam jura civilia audivit, deinde apud Montem Phesulanum et in Romana curia didicit poesiam. Composuit quidem usque in hodiernum diem... etc...

Ibid.: Quod quidem ibidem fieri non ante contigerat a coronatione dignissima Statii Pampinei Surculi Tolosani (1) qui anno ab urbe condita DCCCXXXIIII sub Domitiano Caesare creditur coronatus.

P. 321: Homo moribus et loquela civilis... habitu vero honestissimus...

Ibid.: Statura quidem procerus, forma venustus, facie rotunda atque decorus... *P. 322:* Prolatione placidus...

P. 317: ... cum aetate esset adultus Bononiam Lombardiae... petiit, ibique sub diversis doctoribus jura civilia audivit. *Ibid.:* (pater) eum, sui imperio oneratum, leges auditurum secundo Montem misit illico Pesulanum.

P. 323: Gloriosus iste poeta usque in hodiernum diem plura composuit opera... etc. (2).

Je pourrais encore rapprocher de la *Vie* quelques expressions empruntées aux titres qui se lisent dans notre manuscrit en tête des poésies de Pétrarque (3); je n'en citerai qu'une

(1) Rossetti (p. 365) ne comprend pas pourquoi Stace est donné ici comme Toulousain, et voit que les mots *Pampincri surculi* sont une corruption du texte, mais à la p. 57 b de notre Zibaldone on lit aussi: *Pampinii Surculi Statii,* et dans l'*Amorosa visione* (V, 34) Stace est donné comme Toulousain. Pétrarque commet la même erreur; cf. de Nolhac, *Pétr. et l'hum.*, p. 162.

(2) La suite de l'un et de l'autre texte a déjà été citée.

(3) Je ne puis passer sous silence la phrase de la *Vie* où Rossetti a imprimé: *Quid Terentius aculeo* (p. 318); l'éditeur avertit il est vrai que *aculeo* est une correction, le ms. portant la leçon inintelligible *Terentius culeo* (note p. 361); il me paraît évident que la faute du ms. doit être corrigée en *Terentius Culleus,* nom que nous voyons figurer dans l'*explicit* du Térence de Boccace; d'autant plus que la correction de Rossetti n'a par elle-même rien de séduisant.

d'où il résulte clairement que Pétrarque n'habitait plus Vaucluse au moment où écrivait l'auteur du Zibaldone et de la *Vie*: *Ut ad fontem Sorghe apud quem ipse habitabat deberet accedere* (1); la *Vie* dit à son tour: *Cum Azone de Corigio Parmam ivit, ibique... per aliquale tempus commoratus est et moratur usque in hodiernum* (2).

A quelle époque la *Vie de Pétrarque* et le Zibaldone peuvent-ils donc avoir été écrits? D. Rossetti a pensé qu'il s'agissait du séjour que Pétrarque fit à Parme de décembre 1343 à février 1345 (3). Mais cette opinion est suffisamment réfutée par ce qui a été dit de l'églogue composée en 1346 et parvenue entre les mains de Boccace avec la lettre adressée à Barbato en date du 18 janvier 1347. Si Boccace avait pu lire et copier lettre et églogue aussitôt qu'elles furent en possession de leur destinataire, celles-ci lui auraient appris que Pétrarque était à Avignon, non à Parme; il faut donc admettre que Boccace a composé le Zibaldone et la *Vie* quelques mois plus tard, lorsqu'il eut pu recueillir de nouveaux renseignements sur les déplacements de Pétrarque. Justement, en 1347, puis en mai 1348 et enfin en 1349, celui-ci était à Parme. On ne saurait objecter qu'il y fit alors moins des séjours que des voyages; Boccace à distance n'était pas obligé de suivre exactement toutes les allées et venues du poète errant, et l'important est que celui-ci ait passé les années 1348-49 dans la haute Italie avec arrêts répétés à Parme.

D'autre part, on ne peut assigner à la *Vie* une date postérieure, car c'est en 1350 que Pétrarque et Boccace se rencon-

(1) Zibald., p. 71 b.
(2) *Vita*, p. 321.
(3) Loc. cit. pp. 366-7. La date que je propose plus loin est aussi celle qu'adopte A. Gaspary, *Storia della lett. ital.*, vol. II, p. 322.

trèrent pour la première fois à Florence (1); Pétrarque se rendait alors à Rome; et, quand il fut revenu de là à Padoue, Boccace ne tarda pas à l'aller visiter (avril 1351); les deux amis passèrent alors plusieurs jours dans une intimité délicieuse dont une lettre nous a conservé le souvenir ému (2). Boccace mit ce temps à profit pour copier tout ce qu'il put des œuvres de Pétrarque, et il est bien certain que si la *Vie* avait été écrite après son passage à Padoue, Boccace aurait pu citer d'autres ouvrages que la seconde églogue ou quelques épitres en vers; il aurait pu parler de l'*Africa* et d'autres compositions de Pétrarque autrement que sur la foi d'autrui; il aurait corrigé bien des erreurs et ajouté bien des traits pris sur le vif. La *Vie de Pétrarque* a été tout entière composée d'après les témoignages de gens qui connaissaient ou se vantaient de connaître Pétrarque; l'auteur le dit nettement: " Nam nonnulli probissimi, *quod ipse-* „ *met propriis auribus audivi*, fide interposita juramenti, firma- „ runt... etc. (3) „. S'il avait entendu Pétrarque en personne, aurait-il négligé de le dire encore plus formellement? Il termine en disant: " Scripsi quidem magis audax quam disertus, „ et ideo reliqua, majora multo quam posita cum iis quae etiam „ exotidice demonstravi, viro sufficientiori scribenda relinquo (4) „. Qu'on se rappelle en outre la phrase déjà citée sur l'*Africa*, et l'on admettra sans peine que l'auteur de la *Vie* n'avait encore ni vu ni entendu Pétrarque.

Je tranche là, je le sais, un des points débattus de la vie de Boccace: était-il encore à Naples en 1341 lorsque Pétrarque

(1) *Ep. Fam.* XXI, 15.

(2) C'est la lettre de Boccace *Ut huic epistolae* (Corazzini, p. 47).

(3) Loc. cit. p. 322.

(4) Loc. cit. p. 323. D. Rossetti interprète d'une façon vraisemblable le mot *exotidice*: « Quel *exotidice* ci accenna ch'egli confessa di scrivere come *straniero* alla persona ed alla materia di cui trattava ». (*Ibid.* p. 371).

subit devant le roi Robert l'examen qui précéda son couronnement, et put-il en cette circonstance apercevoir au moins les traits de son futur ami, ou bien était-il déjà revenu à Florence? La question n'a pas ici grande importance, puisqu'en tout cas il n'entra pas en relations avec lui (2); je me contenterai de présenter deux simples remarques. Le passage du *De Genealogiis* qui a pu faire croire que Boccace était encore à Naples en 1341, passage écrit vraisemblablement beaucoup plus tard, ne fait pas allusion à une rencontre de Boccace et de Pétrarque à Naples; il ne saurait donc être opposé au témoignage formel de Pétrarque rappelant en 1359 à son ami leur première entrevue de 1350 (1). Il ne saurait surtout, à mon avis, être opposé au silence absolu que garde la *Vie* à ce sujet: comment admettre en effet que ce petit traité, écrit dans toute la ferveur de l'admiration, si pauvre de documents positifs, et où nous avons vu Boccace invoquer l'autorité de personnes " parfaitement probes " dont il n'avait cependant accueilli le témoignage que " sur la foi du serment ", ne contienne pas la moindre trace de souvenir personnel, pas une allusion à la présence de son auteur à Naples lors de l'examen de Pétrarque (3)? — Mais ce n'est pas tout.

(1) C'est même ce qui rend sa présence à Naples en 1341 le plus invraisemblable. La question a été très clairement exposée dans le remarquable *Contributo agli studî sul Boccaccio* (pp. 86-91) de M. Crescini; malheureusement l'auteur ne se prononce pas. Ad. Gaspary au contraire (loc. cit. p. 322) s'en tient aux conclusions de Fracassetti (*Lett. fam.*, III, p. 6): Boccace et Pétrarque ne se sont pas vus avant 1350.

(2) *Lett. fam.*, XI, 1.

(3) D. Rossetti se fonde uniquement sur le portrait physique de Pétrarque: « La minuta e fedele descrizione della persona del Petrarca che qui ci si fa dal Boccaccio prova abbastanza ch'egli l'aveva già allora co' proprii occhi veduto ed avuto occasione di sentirne anche il modo di proferire il discorso » (loc. cit., p. 367). Mais cette description ne contient pas un trait (même le plus précis, celui qui concerne le teint de Pétrarque, p. 321) qui n'ait pu être écrit par

Cette *Vie* et ces pages du Zibaldone, écrites dans un tel élan, où nous voyons l'imagination de Boccace si noblement échauffée par le récit de cet examen célèbre et de ce couronnement solennel, sont sûrement postérieures à janvier 1347. Il faudrait donc que cette admiration et que cet enthousiasme eussent couvé pendant plus de six ans avant de se manifester? Il a fallu à Boccace six ans de réflexion pour réunir et rédiger les renseignements qu'il avait pu recueillir sur place, au moment même de l'examen? A moins que, par un scrupule peut-être excessif, il n'ait attendu six ans que pour pouvoir citer en connaissance de cause l'églogue II et quelques épitres de Pétrarque? Cela ressemble bien peu à Boccace! Il est de toute évidence au contraire que les textes en question ont été écrits pour ainsi dire sous l'influence directe des circonstances qui ont révélé à Boccace la gloire et le génie de Pétrarque (1). Ces circonstances ne doivent donc pas être recherchées en 1341. Peut-on les découvrir en 1347 ou 1348? Essayons-le.

Nous savons qu'en 1346 Boccace était à Ravenne près de Ostasio da Polenta, et en 1347 à Forlì près de Francesco degli

Boccace sur le rapport d'un témoin. Il est bon de remarquer d'ailleurs que D. Rossetti se contredit formellement quand il écrit un peu plus bas (p. 368): « Il Boccaccio parla qui nuovamente come uomo che non abbia avuto ancora conversazione personale col Petrarca, ma che per essa si rapporta all'autorità di testimoni di piena fede ». Se figure-t-on Boccace, qui n'était plus alors un enfant (il avait 28 ans), se contentant d'apercevoir Pétrarque de loin, et n'osant pas, lui Florentin, aller se présenter à cet autre illustre Florentin, à supposer qu'il manquât de gens pour les présenter l'un à l'autre?

(1) C'est ce qu'a bien senti D. Rossetti, sans parvenir à concilier cette difficulté avec la fausse date qu'il assigne à la *Vie*: « Subito dopo la incoronazione del 1341, preso da ammirazione e da giovanile entusiasmo scrisse di primo getto questa operetta, ma poi dal 43 al 45 la ripassò e corresse con farvi aggiunte e miglioramenti » (p. 367). J'avoue ne pas voir dans la *Vie* la moindre trace de remaniements et de corrections.

Ordelaffi. Il est parfaitement admissible que là, Boccace ait entendu parler de Pétrarque beaucoup plus qu'à Florence: aussitôt après son couronnement le poète était entré dans Parme (23 mai 1341) avec Azzo da Correggio vainqueur des Scaliger; dans les intervalles de ses séjours à Parme il avait parcouru à peu près toute la région environnante, et il ne pouvait manquer d'avoir bien des relations en Romagne. Je m'imagine que c'est à Forlì que Boccace eut pour ainsi dire la révélation de Pétrarque (1), et qu'il put commencer à recueillir quelques renseignements précis sur sa vie, sa personne et son œuvre.

Où était Boccace en 1348? Nous savons par lui-même qu'il n'était pas à Florence (2); on a supposé qu'il avait accompagné Francesco degli Ordelaffi dans l'Italie méridionale (3). Admettons provisoirement qu'il fit à Naples en 1348 un séjour plus ou moins long, et nous comprendrons aussitôt quelle place dut tenir Pétrarque dans les entretiens que Boccace eut alors avec les amis qu'il retrouvait après huit ans d'absence. Ceux-ci, depuis ce temps, avaient vu deux fois le poète, en 1341 lors de son glorieux examen puis en 1343 après la mort du roi Robert. Sans doute Dionisio da Borgo San Sepolcro était mort, mais Barbato da Sulmona, Giovanni Barrili (4) (le *Phitias* et l'*Idaeus* de l'églogue II), tant d'autres amis et admirateurs du grand poète purent sans peine satisfaire la curiosité de Boccace, lui

(1) La croyance à un second séjour de Boccace à Naples en 1345, bien qu'accueillie par G. Koerting (pp. 171 et suiv.) ne saurait être maintenue; Cf. Hortis *Studî*, p. 12, n. 1.

(2) A propos de la célèbre peste, *Comento*, lez. 24 (Ed. Milanesi, II, 19).

(3) Ad. Gaspary, *Storia della Lett. ital.*, II, 26.

(4) Ces deux personnages ont été l'objet d'études particulières de la part de N. F. Ferraglia: *Archivio della Società storica per le prov. napoletane*, anno IX, p. 35, et *Arch. stor. itat.*, serie V, anno III (1889) p. 313.

communiquer des textes, et allumer dans son cœur un vif désir d'entrer lui-même en relations avec Pétrarque.

Mais avant d'insister plus longuement sur cette hypothèse, notre Zibaldone nous invite à nous arrêter quelques instants sur les évènements dont Naples fut le théâtre pendant les années 1347-1348.

V.

La lettre *Quam pium* datée de Forlì, l'églogue *Faunus* et la poésie adressée à Cecco da Mileto, ainsi que la réponse de ce dernier, ont trait à l'expédition de Louis de Hongrie dans l'Italie méridionale. Rappelons brèvement les faits.

Le prince André de Hongrie, successeur du roi Robert, avait été assassiné le 20 août 1345; personne n'hésita à rendre responsable de ce crime sa femme Jeanne, dont la légèreté et les intrigues étaient connues de tous. Deux ans après, elle épousait Louis de Tarente. La conséquence de ce drame fut l'invasion du royaume de Naples par Louis de Hongrie, frère aîné d'André: parti de Buda le 3 novembre 1347, il était le 17 janvier 1348 à Aversa où avait eu lieu le meurtre de son frère. Bien des princes italiens, sur son passage, avaient adhéré à sa cause; de ce nombre était Francesco degli Ordelaffi, tyran de Forlì, qui avait été recevoir le roi de Hongrie jusque sur le territoire de Bologne, et qui le retint trois jours à Forlì (13-16 décembre); lui-même alla le rejoindre en Apulie au début de février 1348 et resta un mois loin de ses états (1).

(1) Sur la légère inexactitude du récit de G. Villani à ce propos cf. Hortis *Studi*, p. 9 n.

Boccace suivit-il cette expédition? Il annonce formellement son départ dans la lettre de Forlì (1), dont nous ne mettons plus en doute l'authenticité, puisque nous considérons le manuscrit comme autographe :

Varronem quidem nondum habui; eram tamen habiturus in brevi, *nisi itinera instarent ad illustrem Hungariae regem in extremis Brutiorum et Campaniae* quo moratur; nam ut sua imitetur arma justissima meus inclitus dominus et Pieridum hospes gratissimus.... praeparatur; *quo et ipse mei praedicti domini jussu non armiger sed ut ita loquar rerum occurrentium arbiter sum iturus* (2).

M. Hortis a fort heureusement rapproché de cette fin de lettre les vers

Et moror ipse modo quo nobis otia Faunus
Praestitit ac umbras habito quas fecit apricas

qui terminent la poésie adressée par *Johannes de Certaldo* à Cecco da Mileto (3). Qui est *Faunus?* Boccace, parlant de sa troisième églogue dont le titre est justement *Faunus*, nous apprend lui-même que c'est Francesco degli Ordelaffi (4), et cette églogue a précisément pour sujet l'expédition de Louis de Hongrie: le vieux berger Argus (Robert) est mort, et l'héritier de son troupeau, Alexis (André), a été massacré par une louve cruelle (Jeanne); mais Tityre frère d'Alexis (Louis de Hongrie)

(1) Cette lettre n'est pas datée, mais M. Hortis a fort bien établi qu'elle ne peut être que des dernières semaines de 1347, entre le passage de Louis de Hongrie à Forlì et le départ de Francesco (*Studî* p. 8 n.).

(2) Corazzini p. 449.

(3) Zibaldone, p. 54 a; Hortis *Studî*, p. 350 et pp. 319 et suiv.

(4) Lettre à frà Martino da Signa (Corazzini, p. 268).

arrive, aidé de plusieurs bergers voisins, au nombre desquels est Faunus (Francesco), pour tirer vengeance de cette mort.

Tout cela est bien connu. Ce qui au contraire a échappé aux recherches même de M. Hortis, c'est que l'églogue *Faunus* de notre manuscrit n'est pas celle qui se lit dans les recueils complets des églogues de Boccace: elle porte le même titre, le sujet et l'allégorie en sont exactement les mêmes, un certain nombre de vers se retrouvent dans l'une et dans l'autre, mais les interlocuteurs diffèrent ainsi que le cadre (début et fin) adopté par le poète; enfin l'églogue du Zibaldone est sensiblement plus longue (1), et l'on y remarque plus d'un développement qui n'a pas trouvé place dans l'églogue III. Qu'est-ce à dire? Voudra-t-on soutenir qu'un copiste infidèle en a pris à son aise avec le texte de Boccace et l'a remanié à sa façon? Il suffit de comparer les deux textes pour se rendre compte que l'églogue remaniée n'est pas celle du Zibaldone (2); les vers en ont été coupés, refondus, corrigés de manière à ne laisser aucun doute: c'est une première rédaction de l'églogue III que présente le Zibaldone, et aucun argument, me semble-t-il, ne saurait être plus fort pour démontrer que le manuscrit a bien été écrit de la main même de Boccace.

Comparons rapidement les deux rédactions de l'églogue. Ce n'est plus aux bergers Palemon et Pamphilus (noms indifférents) que Moeris raconte les événements de la forêt; c'est au seul Menalcas. La poésie adressée par Johannes de Certaldo à Cecco da Mileto, qui se lit dans le même manuscrit, nous apprend que Menalcas n'est autre que Boccace, et que Moeris représente

(1) Elle a 186 vers au lieu de 128.

(2) Il est vrai que l'églogue du Zibaldone est par endroits illisible comme l'a noté Bandini dans son Catalogue; c'est peut-être ce qui jusqu'ici avait découragé d'essayer même de la déchiffrer.

Cecco da Mileto (1), autrement dit Cecco Rossi (2), secrétaire du tyran de Forlì, bien à même par conséquent de renseigner son ami sur les évènements du jour. Ces évènements, Menalcas les ignore profondément, absorbé qu'il est par la poétique occupation de cueillir des fleurs et d'en tresser des couronnes (3): il se propose d'en faire présent au célèbre Mopsus, récemment couronné par les bergers, aussitôt que les destins lui feront la faveur de se rencontrer avec lui (4). On peut traduire ainsi cette allégorie: Boccace à Forlì, avant l'arrivée des Hongrois, ne s'occupait que de poésie; son imagination était vivement excitée par le récit qu'on lui avait fait du couronnement de Pétrarque (5), et sur ce sujet il composait quelque poème élogieux en vue de la première occasion qu'il aurait de se présenter à lui (6). Quant aux projets d'expédition, il n'en savait rien. Tout ce développement qui, dans la rédaction inédite, va jusqu'au vers 50, a été réduit par Boccace à 4 vers dans son églogue III (7).

(1) *Studî*, p. 310.

(2) Le 99e sonnet de Boccace lui est dédié.

(3) V. 25-27. On trouvera à la suite de cette étude le texte de l'églogue inédite aussi complet qu'il m'a été possible de le rétablir.

(4) V. 43-48.

(5) On lit également dans la poésie adressée à Cecco:

.... hominumque deumque labores
Mopso relinquamus cui frontem nectere lauro
Vidimus.

(6) Boccace en effet, lorsque Pétrarque passa par Florence en 1350, lui adressa une poésie de bienvenue. Cf. Pétr., *Lett. famil.* XI, 1: « *praemisso haud ignobile carmine* ».

(7) Ast ego serta mihi pulchro distinguere acantho
Quaerebam, servanda tamen dum fistula gratos
Nostra ciet versus Mopso, cui tempora digna
Nectere concessum lauro et vincire capillos.

Suit un passage fort obscur (1) qui paraît être une allusion à certain différend littéraire survenu entre Boccace et Cecco: le premier veut se livrer tout entier à la poésie, tandis que le second trouve le moment mal choisi (2); Cecco, malgré les fonctions assez absorbantes qu'il occupe, n'entend pas renoncer à la poésie, mais les évènements actuels sont trop graves pour lui permettre de répondre aux invitations de son ami (3). De tout cela l'églogue III n'a conservé qu'un écho très lointain et très bref (4); évidemment Boccace, quand il remania son églogue, a trouvé que ces allusions manquaient de clarté autant que d'intérêt.

Nous arrivons ainsi au vers 88 où commence l'éloge d'Argus en 34 vers. Boccace a bien fait de les réduire à 12: son églogue s'est ainsi allégée d'un bon nombre d'allusions mythologiques et de vers insignifiants ou déclamatoires. Arrivant à décrire la douleur causée par la mort d'Argus (5), le poète, sous le nom de Menalcas, ne peut retenir ses larmes au souvenir du bon roi à la cour duquel il a passé les plus beaux jours de sa jeunesse. On regrettera sans doute que Boccace ait retranché de son églogue cette note personnelle, ce souvenir ému du " beau troupeau dont il a fait partie dans sa jeunesse (6) ".

(1) Plusieurs vers de cette partie sont malheureusement presque indéchiffrables.

(2) Tel paraît être aussi le sens de la réponse de Cecco da Mileto aux vers de Johannes de Certaldo dans notre ms.; le sens n'en est malheureusement pas beaucoup plus clair.

(3) V. 74-85.

(4) Ante quidem blandae venient ad ovilia tigres
Atque leo cervas fugiet lupus atque capellas
Quam mihi non animo Musis servire.

(5) V. 123-143.

(6) V. 141: « Ex grege nempe fui pulchro sed junior olim ».

Cela est devenu bien sec dans l'égl. III:
Fleverunt montes Argum, flevere dolentes
Et Satyri Faunique leves, et flevit Apollo.

Toute la suite (mort d'Alexis, expédition du Tityre secondé par Faunus) a été très peu modifié par le poète. Je remarquerai seulement que les vers 170-175 indiquent avec la plus grande précision l'époque où se passe la scène: Louis de Hongrie a déjà traversé Forlì; mais Francesco degli Ordelaffi n'est pas encore parti pour le rejoindre. Nous sommes donc entre le 16 décembre 1347 et les premiers jours de l'année nouvelle (1). Qui retenait ainsi Francesco? Evidemment cette Testilis (2) dont les plaintes et les reproches créent la situation tendue à laquelle Cecco fait allusion plusieurs fois et dont Boccace ne se doutait pas.

Les derniers vers de la rédaction inédite, qui donnent à entendre que Cecco ne suivit pas l'expédition, forment une fin brusque et maladroite; Boccace a eu raison de la modifier pour encadrer son églogue dans un tableau champêtre plus complet. Au reste, il n'est pas nécessaire d'insister sur les raisons qui l'ont décidé à remanier sa première rédaction: latinité, correction, clarté laissaient fort à désirer; certains développements demandaient à être resserrés; d'autres à disparaître entièrement.

Si la scène de l'églogue se place dans la dernière quinzaine de décembre 1347, il ne s'en suit pas nécessairement que l'églogue ait été composée à cette époque précise. En tout cas, il est certain que Boccace en l'écrivant avait eu déjà sous les yeux l'églogue II de Pétrarque: le nom d'Argus donné par les deux

(1) Louis de Hongrie était arrivé à Aversa le 17 janvier 1348; Francesco degli Ordelaffi l'y rejoignit le 5 février.

(2) Quel est le personnage que représente Testilis? M. Hortis a cru reconnaître l'Eglise (*Studî*, p. 5), opinion facilement réfutée par M. Zumbini (*Giorn. Stor.* VII, p. 103). Celui-ci pense que Testilis est une femme étroitement liée à Faunus par des liens de parenté ou d'affection; les vers 14-19 et 180-182 de la rédaction inédite confirment cette hypothèse: Testilis, pendant l'absence de Faunus, devait être chargée d'une sorte de régence dont la responsabilité l'effrayait.

poètes au roi Robert ne serait-il qu'une coïncidence due au simple hasard? Voici qui est plus significatif encore:

> Fleverunt montes Argum, flevere dolentes
> Silvarum colles. . . . .
> . . . . et flevit Apollo
> Et Mopsus Phytiasque suus vel magnus Ydaeus (1)

Mopsus, nous le savons, c'est Pétrarque; Phytias et Idaeus sont les interlocuteurs mêmes de l'églogue *Argus* (2), dont le sujet est précisément l'éloge du roi défunt et les plaintes de ses amis.

Il serait téméraire d'affirmer que Boccace n'a pas pu, à Forlì, avoir connaissance de l'églogue *Argus;* toutefois, puisque le Zibaldone nous présente cette églogue comme faisant partie de la lettre adressée par Pétrarque à Barbato da Sulmona, il y a toute apparence que c'est par ce même Barbato, alors à Naples, que Boccace en a eu communication.

La présence de Boccace à Naples en 1348 semble encore confirmée par d'autres considérations. Francesco degli Ordelaffi ne resta qu'un mois loin de ses états. Si l'on admet que Boccace, une fois rendu à ce pays, si riche pour lui de souvenirs, n'eut plus envie de rentrer à Forlì, et que par suite il assista aux excès des Hongrois (3), on comprendra comment ses sympathies revinrent peu à peu aux princes angevins (4): lui qui, sous leur

(1) V. 124-132.

(2) Ils représentent Giovanni Barrili et Barbato da Sulmona comme dans la lettre *Ut huic epistolae* adressée à Pétrarque par Boccace (Corazzini, p. 47).

(3) Dont il avait suivi et célébré l'expédition *par ordre,* on s'en souvient.

(4) Ce qui ne veut pas dire qu'il ait oublié le meurtre d'André, au sujet duquel il se montre si justement et sincèrement indigné dans son églogue III. Sur la contradiction des églogues III et IV, V, VI, voir Hortis, *Studî*, pp. 5 et suiv.; Zumbini, *Giorn. Stor.*, VII, pp. 105 et suiv.; et Macrì-Leone, *ibid.*, XV, pp. 87 et suiv.



domination, avait connu ce beau pays si florissant, il le retrouvait en 1348 ravagé par la guerre et la peste. Il est assez surprenant, puisque l'on tient de Boccace lui-même qu'il n'était pas à Florence lors de la peste qu'il a rendue célèbre, qu'on n'ait jamais trouvé dans son églogue V, *Silva cadens*, des allusions au fléau qui sévissait également à Naples. Cette églogue, une des plus poétiques qu'il ait composées, est un éloquent parallèle entre la prospérité qui régnait alors dans la forêt (Naples) et l'état misérable où l'a réduite une série de calamités. On n'a jamais vu là qu'un tableau des ravages exercés par les Hongrois: il me semble pourtant qu'on peut, même à travers le voile de l'allégorie, trouver des allusions assez claires à d'autres fléaux:

Quis tam dira deus permisit lapsa? Quis Orco
Eduxit pestes in te?...
... Solitos flavescere campos
En vacuis plenos prospecto horrescere avenis;
. . . .
Et passim video sparsas, heu! vasta per arva
Infectas tabo pecudes morbisque capellas (1) etc...

Enfin par sa composition même, le Zibaldone pourrait bien être le fruit d'un séjour à Naples: Boccace y a recueilli quelques-uns des nombreux souvenirs qui, à chaque pas pour ainsi dire, lui remontaient à la mémoire; il s'est plu à recopier ces quatre lettres à peine intelligibles, qu'il avait datées *prope busta Maronis Virgilii*, et ce dialogue élégiaque, écrit dans un mètre

(1) Il faudrait citer toute la description (40 vers) des malheurs de Naples; c'est en deux vers seulement, à la fin de tout le développement, qu'il est fait allusion à la fuite de Louis de Tarente et de Jeanne, et c'est en général cette fuite que l'on considère comme le sujet de l'églogue!

indéfinissable, entre une jeune fille ensevelie et un passant (1); il s'est bien gardé de publier ces essais informes, mais en 1348 il leur trouvait sans doute le grand mérite de lui rappeler un temps où il était plus jeune:

Ex grege nempe fui pulchro sed junior olim!

La comparaison, un peu longue peut-être, que je viens de faire entre les deux rédactions de l'églogue III, peut encore nous apprendre quelque chose sur la manière dont Boccace a composé son *Bucolicum carmen.* On s'accorde à dire que cette églogue est celle qui porte la date la plus ancienne, 1348 (2); mais cette date ne convient qu'à la première rédaction: sous la forme où elle se lit dans le recueil complet des églogues, elle est certainement postérieure; elle appartient à une époque où Boccace, en matière de latinité et de versification, avait fait de réels progrès (3). Ces progrès, j'en fais honneur à celui que Boccace lui-même appelait " son maître ", et auprès duquel il passa plusieurs semaines au printemps de 1351; à une époque

(1) M. Hortis s'exprime ainsi au sujet de cette poésie (*Studî*, p. 353): « Fa d'uopo ammettere che sieno stati composti (questi versi) in un tempo ch'egli era ancora poco avanzato nello studio della metrica latina.... Ne' versi « puelle sepulte » ci furono conservati probabilmente i primi tentativi del Boccaccio nel verseggiare latino ». Dans le ms. ces vers sont disposés par strophes de quatre vers.

(2) Voir par exemple G. Koerting *Boccaccio's Leben und Werke* p. 173.

(3) Je ne puis souscrire à ces remarques de M. Hortis (*loc. cit.*): « La metrica del carme (a Cecco da Mileto) corrisponde a quella dell'egloghe boccaccesche ». Pardon; la poésie à Cecco et la réponse de celui-ci sont de la même force (au point de vue de la métrique et du style) que la première rédaction du *Faunus*, mais à un bon degré au-dessous des églogues telles que leur auteur les a publiées; c'est comme une transition entre les vers de la jeune fille ensevelie et le *Bucolicum Carmen.*

où les traités de versification et de stylistique n'existaient pas, quelques conseils de Pétrarque valaient mieux que dix ans d'efforts solitaires. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que la première églogue paraît avoir été composée à Florence en 1351 (1); est-il vraisemblable que Boccace n'ait pas publié ses églogues dans l'ordre où il les avait composées ? Je serais tenté de croire que c'est à son retour de Padoue, en 1351, que Boccace se mit à écrire son *Bucolicum carmen* sur des souvenirs ou même des esquisses antérieures; ainsi l'ordre des églogues serait parfaitement chronologique et par rapport au sujet traité et par rapport à leur composition ; le sujet des deux premières par exemple est emprunté à des aventures amoureuses que Boccace déclare très clairement appartenir à sa jeunesse (2), celui de la troisième se place à la fin de 1347, ceux des trois suivantes en 1348. Mais la rédaction définitive de toutes ces poésies n'est probablement pas antérieure à 1351.

(1) Egl. I : ... steriles Arni discurrere campos.

. . . .

Antrum grande manet silvis sub colle virentis
Montis Ugi quo forte greges contraxerat Aegon.

Cet Aegon est l'archevêque de Milan (Cf. la lettre de Boccace à Pétrarque : *Ut huic epistolae*, Corazzini, p, 49) dont les mercenaires menacèrent les murs de Florence en 1351 (Cf. Hortis, *Studî*, p. 2).

(2) Corazzini, p. 268 : « fere juveniles lascivias meas in cortice pandunt ». Cette déclaration et la date 1351 qui ressort de l'églogue I ont jeté les interprètes dans un assez grand embarras ; cf. Hortis, *Studî*. pp. 1 et suiv. ; Zumbini, *Giorn. storico*, VII, p. 98, et enfin V. Crescini, *Contributo*, pp. 249-251, qui, malgré sa pénétration habituelle, renonce à éclaircir ce mystère. Il est évident que le mot *fere* indique que Boccace n'a pas retracé une aventure réelle ; il s'est contenté de synthétiser dans ces deux premières élogues toute une époque de sa vie, l'âge des amours, et il en a fait pour ainsi le premier chapitre de son *Bucolicum Carmen*.

VI.

Le Zibaldone de la Laurentienne, composé de matériaux réunis vers 1348, et le Térence, quelque peu postérieur, présentent une assez riche collection des aspects qu'offrait l'écriture de Boccace. Une comparaison attentive de ces pages avec tel ou tel autre manuscrit pourrait donc être un bon point de départ pour reconnaître de nouveaux autographes du conteur. Sans quitter l'inépuisable collection de la Laurentienne (1), j'en vais donner tout de suite un exemple.

(1) Il faut cependant parler de la traduction latine de l'*Ethique* d'Aristote existant à l'Ambrosienne de Milan (A, 204 inf.), dont l'authenticité, tantôt soutenue, tantôt suspectée, n'a jamais été établie, faute d'un critérium sérieux. La comparaison des écritures m'a amené aux conclusions suivantes: le texte n'est pas de la même main que le commentaire qui occupe les marges; or ce commentaire est bien de la main de Boccace. Voici au reste, brièvement résumées quelques observations sur cette question.

L'Aristote de l'Ambrosienne se compose de 86 feuilles de parchemin en excellent état de conservation, mesurant 0^{m} 325 $\times$ 0^{m} 240; le texte n'occupe qu'une faible partie de la page (0^{m} 175 $\times$ 0^{m} 115); l'écriture en est grosse, régulière et soignée; les marges sont presque complètement occupées par un commentaire dont l'écriture est beaucoup plus fine. Le texte et le commentaire ont chacun leur *explicit* distinct; voici celui du texte: *Explicit liber ethicorum Ar*[*istotelis*] (à l'encre rouge); celui du commentaire est: *Expliciunt expositiones fratris Thome de Aquino ordinis fratrum predicatorum super decem libros ethicorum Aristotilis phylosophy;* et au-dessous en capitales: *Joh*[*ann*]*es de Certaldo scripsit feliciter. Hoc opus explevi tempore credo brevi et cetera*; τελός. Tout cet *explicit* (à l'encre noire) est contenu dans la marge, espace exclusivement réservé au commentaire de S[t] Thomas. On remarquera en outre que ce commentaire n'a été copié dans les marges qu'après l'entier achèvement du texte, y compris des initiales enluminées avec une certaine élégance qui s'y rencontrent, car parfois la plume de Boccace a tracé quelques traits ou quelques lettres par dessus la couleur; le commentaire ne contient aucune

Le manuscrit XXXIII, 31, se composant de 73 feuilles de parchemin, renferme des textes latins de toutes provenances, depuis Virgile et Ovide jusqu'à Vital de Blois. Avant d'entrer dans la bibliothèque des Médicis, il appartenait, comme le Zibaldone, au chanoine Antonio Petrei (1). Mais il y a plus: comme dans le Zibaldone, les feuilles, dont les dimensions sont sensiblement les mêmes (2), portent ces ratures verticales dont il a déjà été question; elles apparaissent ici plus ou moins nettement aux pp. 2-45 et 66-73; les feuillets 46-65 seuls ont une origine différente; le parchemin en était neuf et réglé dans le sens du manuscrit actuel. Partout ailleurs il était réglé verticalement, quelquefois à l'encre rouge (pp. 32, 39, 40, 41, 44) comme les dernières feuilles du Zibaldone. Enfin nous retrou-

lettre ornée semblable, il manque même de ses initiales d'alinéa à partir du livre X, tandis que le texte a été entièrement achevé et orné. Enfin l'écriture du texte diffère essentiellement de celle de Boccace; on remarquera en particulier les majuscules A, D, E, L, N, l'absence de toute capitale dans les titres et l'*explicit*, et en général de toutes les caractéristiques de l'écriture du Térence ou du Zibaldone. Le commentaire au contraire les présente toutes: on en reconnaît au premier regard la minuscule limpide, la majuscule légèrement contournée. Le mot τελός est, il est vrai, fort différent de l'écriture grecque du Térence; il faut en conclure que la copie de ce commentaire a été exécutée par Boccace à une époque où il s'était familiarisé avec la paléographie grecque.

L'Aristote contient encore de la main de Boccace quelques corrections de texte d'une écriture identique à celle du texte de Térence (par exemple aux pages 8 a, 9 a, 11 a, 12 a, 15 b, 33 a, 55 a, etc...), et des annotations interlinéaires sur le sens du texte; l'écriture est ici infiniment plus fine, mais il est cependant possible de constater que c'est la même que celle du commentaire. J'ajouterai qu'on espérerait vainement se faire la moindre idée de ces diverses écritures d'après les fac-similes qu'en ont publiés Ciampi et E. Narducci; ce dernier notamment a laissé écrire IONES pour IOHES et le reste à l'avenant.

(1) On lit sur la garde: *Antonii Petrei et amicorum, n° 34.*

(2) La dimension exacte des pages est 0m 208 × 0m 285. Le Zibaldone a 0m 208 × 0m 280.

vons ici en haut des pages (1) ces ratures mystérieuses déjà signalées dans le Zibaldone. Mais le plus important pour la question qui nous occupe est que l'écriture en est visiblement la même, minuscule ou capitales, que celle du Zibaldone; Bandini l'avait déjà remarqué, et après lui, je pense, tous ceux qui ont eu simultanément les deux manuscrits sous les yeux. A la p. 16 b on lit l'*explicit* suivant en capitales: *Finit sextus et ultimus liber satirarum Persii Flacci Vulterrani feliciter. Joh*[*ann*]*es.*

Tels sont les arguments qui permettent d'attribuer ce manuscrit à la main de Boccace. Ils n'empruntent leur force, je le reconnais, qu'à l'authenticité du Zibaldone; mais ils en sont la conséquence nécessaire. Je ne pense pas qu'une étude minutieuse du contenu de ce manuscrit (2) puisse en fournir beaucoup d'autres; il ne serait cependant pas sans intérêt, au point de vue de l'érudition de Boccace, d'examiner ce recueil de textes copiés et minutieusement annotés par lui. Je me contenterai de remarquer que ce manuscrit appartient à la jeunesse de notre

(1) Voir les pages 4, 5 et 50-73 de ce manuscrit.

(2) Les fragments innombrables, et quelquefois de deux vers seulement, qui remplissent ce manuscrit m'interdisent d'en donner une analyse détaillée; ce serait sacrifier beaucoup de place à peu de chose. Voici seulement les textes principaux qu'on lit au milieu de ce fatras: 1 a-3 a, *Flauii planciadis Fulgentii V. C. expositio antiquorum sermonum;* 3 a et b, diverses maximes tirées de S[t] Grégoire, S[t] Jérôme, S[t] Augustin, Sénèque, et divers distiques, vers rimés etc.; 4 a-16 b, Satires de Perse; 17 a-24 a, *Culex* de Virgile; 24 b-27 b, *Dire Maronis Virgilii*; 27 b-35 b, série de distiques tétrastiques etc... de divers auteurs; 35 b, deux épigrammes de Martial; 36 a-38 b, diverses poésies érotiques, épitaphes, oracles (*Sibille de iudicii die*); 39 a-45 b, *Diuersorum auctorum priapeia*: 46 b-49 b, *Ouidius de ibice* (dans l'*explicit: de inide*); 49 b-59 a, les *Amours* d'Ovide; 59 a-67 a, *Liber microcosmi et meghacosmi Bernardi Siluestris*; 67 b-69 a, *Commedia Gete et Birrie*, par Vital de Blois comme le dit l'*explicit*; 69 b-71 b, *Comedia Alde*; 71 b-73 b, *Comedia Lidie.* On remarquera en passant que le Geta et Birria de Vital de Blois était en effet connu de Boocace comme le prouve un passage de l'*Amorosa visione*, cap. XVIII (Cf. Hortis, *Studî*, p. 390).

auteur; aux arguments tirés de l'écriture, si semblable à celle du Zibaldone, je joindrai la manière puérile dont les notes, à la p. 4 a, sont inscrites dans des figures géométriques, des contours de feuilles ou même d'aiguière; le caractère érotique d'un grand nombre de textes (1); enfin, à la p. 38 b, je crois reconnaître un essai d'écriture grecque encore plus enfantin que ceux que l'on a déjà vus (2). Ainsi ce manuscrit appartiendrait à l'époque où Boccace ne connaissait même pas l'alphabet grec (3).

Il me resterait à examiner une question que peut-être on sera surpris de ne pas m'avoir vu aborder encore: quel peut bien avoir été l'auteur des ratures qui se remarquent dans les deux manuscrits dont j'ai parlé en dernier lieu, et dans quel but les y a-t-il faites? C'est là une des questions que j'ai de propos délibéré laissées de côté, par la raison qu'on peut tirer à ce sujet les conclusions les plus opposées: Ciampi pensait que seul Boccace avait pu ainsi raturer son nom (4), tandis que

(1) P. 35 b. *Vitalis de libidine et uino,* ibid. *Martialis que mulier accipienda*; p. 39 a-45 b, *diuersorum auctorum priapeia incipit*; p. 49 b-59 a, *Ouidii Nasonis sine titulo* (ce sont les trois livres des *Amours*), etc... sans parler d'une quantité de distiques, épigrammes, jeux de mots, devinettes, fragments de toutes sortes que l'on remarque presque à chaque page et dont Bandini n'a pas toujours osé dire le sens, même en latin.

(2) L'initiale de chacun des vers *Versus Sibille de iudicii die* est précédée d'une lettre qui quelquefois répond bien à une lettre grecque et d'autres fois ne répond à rien; voici la liste de ces lettres (la lettre grecque ou soi-disant telle précède la lettre latine): E=E; C=S; O=V; Y=C; X=C; P=R; I=I; T=T; O=O; E=T; Y=D; Y=N; ω=O; H=E. Inutile de relever les étranges confusions commises par Boccace qui ne connaissait encore ni le K ni le Δ ni le N; il parait cependant bien qu'il a eu l'intention de former des lettres grecques.

(3) Il était dans ce cas à Naples, lors de son second séjour, à en juger par le Zibaldone qui ne contient pas une lettre grecque même dans la lettre *Nereus Amphitritibus* qui, on le sait, est farcie de mots grecs.

(4) *Mon.* pp. 219-221.

M. Koerting remarque que si Boccace rougissait plus tard de voir son nom en tête de textes aussi incorrects que les lettres de Naples, il n'avait qu'à supprimer la chose en même temps que le nom, en déchirant les pages (1); enfin, pour M. Scartazzini, ces ratures sont dues à un lecteur qui se serait aperçu que l'attribution de ces textes à Boccace était erronée (2). Devais-je m'engager dans ces discussions délicates? Si les arguments que je soumets au lecteur ne peuvent le convaincre, je doute qu'une nouvelle opinion sur l'origine de ces ratures y eût mieux réussi.

Je me console de ne pas être parvenu, malgré mes efforts, à me former une opinion sur ce sujet, en me disant qu'il est plus important de savoir par qui ont été écrits les manuscrits dont je viens de m'occuper que de deviner qui a pu les mutiler. A supposer que ce soit Boccace lui-même, cela ne nous apprendrait pas grand' chose; si au contraire mes modestes recherches ont eu pour résultat de montrer que ces manuscrits sont vraiment autographes, j'aurai du moins fait un peu de lumière sur une question jusqu'ici fort obscure (3).

HENRI HAUVETTE.

(1) *Bocc's L. u. W.*, p. 29.

(2) *Giorn. stor.* I, p. 279. On a vu que, en ce qui concerne l'églogue *Faunus*, ce lecteur se serait trompé et M. Scartazzini après lui.

(3) Je crois nécessaire de compléter cette étude en publiant intégralement la rédaction inédite de l'églogue *Faunus* telle qu'elle se lit aux pages 55 b-57 a du ms. Laurenz. XXIX, 8, aussi intégralement du moins que me l'ont permis les ratures qui, parfois, en rendent la lecture impossible; j'ai mis des points aux endroits qui sont dans ce cas, en m'abstenant de toute correction qui ne serait qu'hypothétique; j'ai au contraire écrit, mais entre crochets, les lettres dont la restitution me paraît certaine. Les caractères italiques indiquent les vers ou fragments de vers qui ont été conservés par Boccace dans sa rédaction définitive; de cette façon, le lecteur pourra facilement se rendre compte de l'importance du remaniement que le poète a fait subir à son premier essai.

EGLOGA IOHANNIS (1) .... CUI NOMEN FAUNUS INCIPIT.

Tempus erat placidum; zephyrus quo missus ab amtro (2)
Eolio frondes flores et gramina glebis
Mulcebat lenis. Tunc siluis omnia leta
Pace quiescebant; *pastores ludus habebat* (3)
Vel *sonnus* facilis; *paste sub quercubus altis*
Ac patulis passim recubabant, lacte petulcis
Ubera prebendo *natis distenta, capelle* (4).
§ Delphycus intere[a] summum scandebat olimpi
Et minimas tr......... abat corporis umbras
Otia cum subito rupit uox improba mesta
Testilis: « O, clamans, que te dementia *cepit?*
Quid sequeris [diros] *montana per ardua, Faune,*
Ursos? setigerosque sues fuluosque leones?
Non te cura tui retinet? Non parua tuorum
Edis mista cohors cornu ludentibus ultro
Natorum? non matris amor? non coniugis? heu, heu!
Non te cura tenet pecudum, quibus ipsa recenti

(1) Le mot suivant est parfaitement gratté; mais, n'est-ce qu'une illusion? il me semble deviner *Boccaccii* bien plutôt que *de Certaldo* à en juger par les traces qu'a conservées le parchemin.

(2) Il va sans dire que je respecte scrupuleusement l'orthographe et la ponctuation de Boccace.

(3) L'églogue II *(Argus)* de Pétrarque débute à peu près de la même manière:

> Aureus occasum jam sol spectabat.....
> Nec nemorum tantam per saecula multa quietem
> Viderat ulla dies; passim saturata jacebant
> Armenta et lenis pastores somnus habebat.

(4) Une main moderne a retracé toutes les lettres effacées de ces premiers vers; dans cette restitution les fautes ne manquent pas; ainsi au. v. 7 *tenta (dis* est illisible) est devenu *cucta.* Heureusement cette fâcheuse entreprise n'a pas été poussée plus loin.

Vigmine composui septam? *dic obsecro? nescis*
Qualis in hos rabies circumstrepat alta luporum?
Insidie quorum [non]dum quater ubere lac tu
Ex his mulsisti postquam patuere. Qui ergo?
Me dic posse putas *tantis obstare periclis?*
Femina sum [t]repidans *paucis sotiata molosis.* »
Ultima reddebat fundis e uallibus echo.
§ Deditus ipse tamen ludis per pascua flores
Grandia querebam, serto jam fronde parato,
Consertare [u]olens. Animum sed clamor hanelum
Traxit [et] e manibus flores cecidere reperti
Florilegum liqui studium que Te[st]ilis alte
Dixerat accipiens, mecum post d[ict]a reuoluens.
Hinc oculis siluam repeto totamque sonantem
Audio, nil aliud cernens. *Sed Meris ut opto*
Affuit et baculum fors[an de] stipite querno
Gestabat leua, caput intectumque galero,
Nescio quid meditans secum. Sic tunc ego primus
Inquio: « Mi nemorum fulgor *salueris* o Meri.
En optate uenis. Si *quis* nunc nunctia nostris
Rumor inest silui[s]; nostin que Testilis ire? »
Risit tunc Meris post hoc sic ille: « Menalca
Salue inquit. Tu solus ades cui iurgia non sunt
Testilis et Fauni notissima. Pande sed oro
Quid solus peragas tanto in discrimine silue. »
§ « Serta michi lauri pulcro distincta iacinto
Querebam, seruanda tamen dum fistula gratos
Nostra ciet [m]odulos *Mopso, cui timpora* lectis
Nectere concessum pastoribus. Hec michi grata
Munera carminibus seruantur, dummodo fatis
Hoc placeat. Sed si qua meis prestanda fides est
Verbis, iuro tibi nunc iurgia magna dolentis
Testilis ignoro. Sed tu *modo pone galerum*
Et baculum, mecumque sede, lucemque seueram

Hanc fugias rogito: sunt nobis dulcia poma,
Lac pressum mellisque fauus Cererisque polenta;
Hic nemus et gelidi fontes et mollia prata,
Hic ed[er]e uiridis *tectum nigrisque corimbis*
Amtrum quo magnus condam residebat Aminctas;
Et quamuis cantare uetes — *nemus omne cicadis*
Dedecus in nostrum miluis coruisque relictum
Affirmans grauitate tua (neque ipse negabo) —
Non [tamen] interea nos hic requiescere fas est
Torpendo. Tanquam uirtus subfulta fauore
For[tu]ne uigeat, seu forsan blanda requirat
O........rum; uirtus per se ualet ipsa uigetque.
Si nostros montes colles uallesque recusant
Versus, quod *nobis Mopso musisque canamus.*
Hec etenim uiue. .... in culmine sacri
Parnasi, sanct[umque ne]mus fontemque sonorum
Obseruant; cur............nt desertaque rura.
Non testor uict[orem] parui temporis usum
Pyeridis pres....... Ideo Meri ha nisi fallor
Tempus ad h[oc u]eniet nobis cecinisse iuuabit.
Sed quia pro........ tibi forsan nolle Camenis
Deseruire, [gregem ex]pectans im*mergere lymphys*
Dum calor arua tenet. Sit. Nullis denique cantes
Hortabo[r] prec[i]bus; saltem quesita recense.
§ Consedit [M]er[i]s turbata fronte parumper.
Ipsene a[it mu]sis sistam seruire Menalca?
Absit. n.............mo de fluctibus orni
Neptuni............. *uenient* ad pabula *tigres?*
Innocu[us pasc]et pauidus lupus ipse capellas?
Quam michi non animo musis seruire moretur,
Quanquam [cur]a gregis parui per plana uagantis
Me tene[at] multum. Stipula sed promere uersus
Nunc [tem]pus prohibet dum talia qualia nuper

Ipse p[etis] maneant. Que si uis tolle docebo.
§ Dic a[ge], mi Meri ; et nam numquid arundine uersus
Deca[nta]re decens uel non: seruabimus. Ille:
§ Ut t[ibi] quam grandis fuerit si nostra meretur
Musa...... pateat siluis uenerabilis Argus
Past[orum] decus paucis presumere uerbis
D........tendo. Demum uenturus ad omen
Q............ T[un]c ipse: Volo — Sic ille resumpsit:
§ *Nescio si montes umquam nemorosaque plana*
Nostis que gemino resident contermina ponto
[Auso]nico (1), *magno condam disjuncta peloro*
[Tyrrh]enoque reto, Sille locus atque Caribdis.
Hic Argus pastor merito cantandus ubique
Viuus erat siluis; niueas (2) *hunc mille per arua*
[Et m]ontes collesque leues camposque per omnes
Audiui seruare greges et pabula cunctis
Et riuos umbrasque simul prestabat apricas
N[e]c melius quisquam *frondes* nouisse *salubres*
Aut *soles imbresque graues* seu fulmina (3) dira
Et pecori fetuque nouo fertur. Quia noui
Hoc ideo refero (4). Nec rex reddere causas
Sil[uanu]s potuit melius; non maximus Athlas
C[ogn]ouit celum potius; non poma dracone

(1) Dans la 2de rédaction, Boccace a écrit *Ausonio,* mais on lit dans son Egl. V: *Non fuit Ausonicis campis.*

(2) Corrigé en *niueos* par un lecteur.

(3) Corrigé en *flumina* par un main qu'on ne distingue pas de celle de Boccace; il est cependant certain qu'il a voulu dire *fulmina.* Cfr. l'Egl. II de Pétrarque:

Quis tempestates praenoscit ab aethere longe?

(4) Je signale en passant les incorrections que commettait alors Boccace en prosodie; il fait ici de *refero* trois longues, et il n'y a aucun doute sur la lecture de ce vers; au v. 119 il a pourtant employé la vraie quantité.

P[er]uigili seruata magis. Que plura requires
D[ic] bona pastori? Non Argum uiuere talem
Inuenies totas si lustres undique siluas.
O tibi si quanto tangebat *carmine colles*
E[xpr]imerem: uix ipse feres. Nam iudice certent
A[nt]hiopa satyroque satus qui menia Thebis
I[m]posuit plectro: [u]el [m]agnus Tracibus olim
V[a]tes [d]ulciloqu[us silua]s qui traxit et annes;
Ysm[e]nus Dirc[e] que . . . . . t si saxa reuulsit
H[i]c muris cithara diues disuelleret Argus.
Ysmarus et Rodope dampnabunt uocibus Orphea.
Quid tibi nunc referam? Noster cui tura paramus
Amfrisius pastor uix queret tendere secum
Vocibus aut calamo uel neruis. Aspice quantus
Ergo fuit siluis Argu[s cui] nemo secundus.
Hunc igitur mors se[ua rapi]t que singula [uin]cit!
Nec rediturus abit (1); [campo]s carosque relinquens
Pastores gratasque (2) g[reges], se condit in astris (3).
Fleuerunt montes Argum fleuere dolentes,
Siluarum colles cripte longique recessus
Et satiri faunique leues, Nymphe driadesque
Et ta[uri] pecudesque b[re]ues grandesque molosi,
St[agna la]cus fontes riuique et flumina queque
C. . . . . latices fleuere *et fleuit Apollo*
E[t Mo]ps[u]s Phytiasque suus uel magnus Ydaeus
Ce[spite] qui uiridi tumulum struxere perennem
P. . . . . rimas Argo foliis ac floribus omnem
C . . . . lantes; tumuloque super post addere carmen
I[nge]nti, ne nulla quidem deduceret etas.

(1) Cfr. Pétr. Egl. II: *Irrediturus abit.*

(2) Comme plus haut, *gratas* a été corrigé (autre encre) en *gratos.*

(3) Cfr. Pétr. Egl. II: *Coeloque senex se condidit alto.* Boccace dans sa seconde rédaction: *Parca uirum* . . . . . . *recondidit astris.*

Sed tu quid defles, oro, responde Menalca,
Ante magis tendam? Dic Meris si tibi cure est.
§ Quidne fleam queris? Que narras ipse ego noui
Confiteor, nec cuncta refers que nouerat Argus.
Ex grege nempe fui pulcro, sed iunior olim;
Hunc igitur demptum lacrimor. Sed tu modo perge;
Quo tendis Meri rogo. Tunc ille secutus:
Hic armenta bou[m], pecudes paruasque bidentes
Et montes *siluas*que et pascua ruraque cuncta
Heu condam *moriens iuueni commisit Alexi,*
Qui male dum cautus (1) *armenta per arua trahebat*
In grauidam fortasse *lupam rabieque tremendam*
Incidit; et phebes radios tunc nube tegebat,
Unde leuis iuuenis, nullo cum lumine, lustrum
Nescius intrauit; *cuius seuissima guctur*
Dentibus inuasit, potuit neque ab inde reuelli
Donec et occulto spiraret (2) *tramite uita.*
Hoc fertur; multique ferunt *quod silua leones*
Nutriat hec, seuas*que feras, quibus ipse seuerus*
Occurrit *uenans, mortemque* recepit *Adonis.*
Si tibi *cuncta uelim que tunc gessere propinqui*
Pastores narrare, dies non solis *ab ortu*
Usque domum (3) *sature redeunt cum nocte capelle*
Sufficeret spatio. Sed postquam Tityrus ista
Cognouit de rupe caua que terminat hystrum

(1) On remarquera la curieuse correction que Boccace a faite ici; craignant d'avoir manqué de respect à la memoire d'André, il a mis dans sa 2e rédaction:

Qui cautus modicum dum armenta per arua trahebat... etc.
Incidit impauidus....

(2) Egl. III: *Spirasset.*
(3) La fin du mot, dans notre ms., est illisible; il semble qu'il y ait eu *domi.*

Fleuit, et innumeros secum de uallibus altis
Danubii uocitare canes durosque labore
Pastores *cepit; limquens armenta suosque*
Saltus, infandam tendit discerpere siluam
Atque lupam captare petit flauosque leones,
Immanesque feras (quarum jam mitis Alexis
Egregius sanguis forsan per guctura fluxit!)
Ut penas tribuat meritis. Nam frater Alexis
Tytirus ille fuit. Numquid uidisse furentem
Mente tenes nuper, lato *uenabula* ferro
Gestantem manibus? Multos et retia post hunc
Portantes humeris nudis multisque sagiptis,
Et canibus fult[os] *ira rabieque frementes,*
Hac olim transire uia siluamque per omnem?
§ Tunc ego: Sic [memi]ni; sed que nunc Testilis ire?
§ *Ecce tene; multi per deuia Titiron istum*
Pastores nostri, *canibus sumptis*que *secuntur,*
Inter quos Faunus noster jam carpere *colles*
Cernitur; inde dolet tristem solamque relictam
Testilis in sil[ui]s de[me]ns se: namque luporum
Insidie plures estant prout ipsa fatetur
§ His dictis, animus qui jam torpore rigebat
Surrexit, floresque meos sertumque reliqui
Aiens: Meri decus; Faunum post ire paratus
Sum, sed dum uenio, mulge tu care capellas.
Explicit Faunus feliciter.

LE PREMIER MANUEL CANONIQUE

DE LA RÉFORME DU XIe SIÈCLE

La collection canonique en 74 titres dite *Diversorum Sententiae Patrum*, à laquelle est consacré le présent mémoire, a joué un rôle important dans la grande œuvre de la réforme ecclésiastique inaugurée par saint Léon IX et Hildebrand : en même temps, elle a été le germe le plus fécond de cette riche végétation de collections canoniques qui s'est développée pendant le dernier quart du XIe siècle et les vingt-cinq premières années du XIIe. Telles sont les conclusions que le lecteur ne contestera pas (au moins j'ose l'espérer), s'il a la patience de suivre jusqu'au bout les considérations que j'ai dessein de lui présenter.

En dépit de son importance, cette collection est demeurée à peu près inconnue jusqu'à nos jours. Les frères Ballerini en mentionnent deux manuscrits (1), et entrevoient la relation qui existe entre la collection en 74 titres et la collection en deux livres du Vatic. 3832 : mais ce sont là choses qu'ils exposent en quelques lignes sans s'y arrêter (2). Il faut attendre la première moitié de notre siècle pour que dans un ouvrage encore utile à l'historien du droit ecclésiastique, malgré beaucoup d'inexactitudes ou d'erreurs (3), Augustin Theiner signale notre collection qu'il a rencontrée dans un manuscrit du Mont-Cassin (n° 522), et publie la table des rubriques de chacun des titres entre lesquels en sont répartis les chapitres. Malheureusement Theiner s'était absolument mépris sur le caractère et la portée de la

(1) Un manuscrit incomplet, le n° 4977 du Vatican, et un manuscrit du cardinal Passionei.

(2) *De antiquis canonum collectionibus*, pars IV, c. XVIII, n° 3.

(3) *Disquisitiones criticae in praecipuas canonum seu decretalium collectiones*; Rome, 1836, pp. 338 et ss.

collection en 74 titres, qu'il considéra comme un insignifiant extrait du célèbre recueil d'Anselme de Lucques. " Elle n'est d'aucune importance, écrivait-il, et n'a d'autre intérêt que de permettre la correction des *inscriptiones* de la collection d'Anselme ".

Cette appréciation était complètement erronée: mais elle devait contribuer à plonger de nouveau dans l'oubli la collection que Theiner avait si mal jugée. C'est ainsi que l'historien des luttes du sacerdoce et de l'Empire, M. de Giesebrecht, ne la mentionne même pas dans le mémoire qu'il consacra en 1866 à la législation de l'Eglise romaine au temps de Grégoire VII (1). Fort heureusement, quelques années plus tard il arriva que le savant canoniste autrichien, M. Thaner, ayant eu l'occasion de faire un séjour au Mont-Cassin, y retrouva la collection entrevue par Theiner et en fit l'objet d'un intéressant mémoire qui fut présenté à l'Académie Impériale de Vienne (2). M. Thaner ne se trompa point sur le caractère original de la collection en 74 titres; il démontra péremptoirement que cette œuvre doit être considérée comme une source et non comme un abrégé du recueil d'Anselme de Lucques. Il donna en même temps la liste des rubriques des 74 titres, et détermina la composition des 315 chapitres formant la collection (3).

(1) *Die Gesetzgebung der römischen Kirche*, dans le *Münchner Historisches Jahrbuch für 1866*, publié par l'Académie royale de Munich, pp. 94-195. Voyez sur les collections canoniques, pp. 151 et ss.

(2) *Untersuchungen und Mittheilungen zur Quellenurkunde des Canonischen Rechtes*, mémoire publié dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie Impériale de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t LXXXIX (1878), pp. 601-632, et tiré à part.

(3) Le mémoire de M. Thaner, quoique publié dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie Impériale de Vienne, en 1878, parait avoir complètement échappé à M. de Schulte qui en 1888 publia dans le même recueil (voir plus loin, page 155, note 4), un mémoire sur quatre manuscrits de la Bibliothéque royale de Stuttgart provenant de Weingarten. Or il se trouve que l'un de ces manuscrits, contient notre collection. A propos de cette collection M. de Schulte, qui ne mentionne pas le mémoire de M. Thaner, a reproduit la conclusion erronée de Theiner d'après laquelle notre collection en 74 titres procéderait de l'œuvre d'Anselme de Lucques (Cf. p. 24 du mémoire de M. de Schulte).

Chemin faisant, M. Thaner s'était aperçu que la collection du Mont-Cassin était aussi contenue dans un manuscrit de la Laurentienne à Florence, dans un manuscrit de la Casanate à Rome et enfin dans un manuscrit du Vatican. Il en fit part au public, dans un *post-scriptum* ajouté à son mémoire, sans toutefois indiquer la signature de ces manuscrits. Rendant compte en trois pages du travail de M. Thaner (1), M. Maassen y ajouta quelques observations utiles, au cours desquelles il déclara que lui-même connaissait des manuscrits de cette collection à Saint-Gall, à Engelberg, à Wolfenbüttel et à Munich. Réduits à ces renseignements, vagues et incomplets sur bien des points, les canonistes n'étaient pas en mesure de rendre à la collection en 74 titres la place qui lui appartient. C'est ainsi qu'un auteur très expert en ce qui touche l'ancien droit ecclésiastique, M. de Scherer, dans la partie historique de son cours de droit canonique (2), donne seulement à cette collection une note de quelques lignes où il résume les notions acquises par les recherches de ses prédécesseurs. Tous les honneurs de la période Grégorienne en Italie sont faits par M. de Scherer aux recueils d'Anselme de Lucques, de Deusdedit, du Cardinal Atton, de Bonizon et du Cardinal Grégoire, l'auteur du *Polycarpus*.

Mes études m'ayant amené à examiner un nombre assez considérable de manuscrits canoniques, j'ai rencontré à plus d'une reprise la collection en 74 titres: cette œuvre, tant par l'origine que je crus devoir lui attribuer que par la rapidité avec laquelle elle se répandit et par l'influence qu'elle exerça, me parut mériter d'être plus complètement mise en lumière. Tel est le but du présent mémoire, qui, par la force même des choses, se trouvera divisé en trois chapitres. Je dresserai d'abord la liste des manuscrits de cette collection rencontrés par moi ou signalés par d'autres. Je ferai connaître ensuite la collection elle-même par la reproduction non seulement des rubriques de chaque titre, mais aussi de l'*incipit* et du *desinit* de chaque chapitre.

(1) *Jenaer Literaturzeitung*, année 1879, pp. 217-219.

(2) Von Scherer, *Handbuch des Kirchenrechtes*, Graz, 1885, in-8°, t. 1, p. 239, note 22.

Enfin un troisième chapitre sera consacré à déterminer la composition, le plan et l'origine de cette collection, et à montrer l'usage qui en a été fait et l'influence qu'elle a exercée.

CHAPITRE PREMIER

Les manuscrits.

Vatic., n° 4160; manuscrit du XI[e] siècle (1). La collection pr oprement dite occupés les feuillets 1 à 50 v° de ce manuscrit qui compte 56 feuillets. Un ou plusieurs feuillets manquent entre les f. 48 et 49.

Vatic., n° 4977; manuscrit en deux parties, rapprochées par le hasard de la reliure. Les 23 premiers feuillets, qui peuvent dater de la seconde moitié du XI[e] siècle, contiennent notre collection, mais incomplète: elle s'arrête au cours du titre XV, *de praelatis imperitis*.

Vallicelliane, F, 54; manuscrit des XI[e]-XII[e] siècles, de 226 feuillets. Les 54 premiers feuillets, appartenant à la partie qui date du XI[e] siècle, contiennent notre collection en 74 titres, immédiatement suivie d'une série de dispositions canoniques où figurent notamment des conciles grecs, le concile apocryphe des 275 évêques sous S. Sylvestre, et divers canons africains; une partie de ce manuscrit est en écriture lombarde (f. 131-169 v°). Le premier feuillet manque (2).

Casanatense, B, V, 17; datant d'une époque voisine de 1100. La collection en 74 titres est placée en tête du manuscrit. On

(1) Ce manuscrit a été mentionné par M. Nürnberger à cause d'un fragment *ex dictis Sancti Bonifacii* qui se trouve aux feuillets 55 et 56. Cf. *Archiv für katholisches Kirchenrecht* (1888), t. LX, p. 28.

(2) Sur ce manuscrit, qui avait attiré l'attention de mon regretté collègue Ch. Poisnel, cf. L. Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. I, p. CXXXVII, et le texte du concile apocryphe de 275 evéques sous S. Silvestre donné par M. Poisnel, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole de Rome, année 1886, pp. 3 et ss.

y trouve ensuite des extraits de la *collectio Canonum* de Deusdedit (1) et un abrégé de la collection contenue dans le manuscrit Vallicelliane, T. 18, sur lequel je donnerai des renseignements dans un prochain travail.

Mont-Cassin, n° 522, XIIe siècle (d'après les indications de Theiner, *op. cit.*, p. 338 et de M. Thaner, *op. cit.* pp. 3 et 4.) Theiner attribue à ce manuscrit le n° 552, par une de ces nombreuses fautes d'impression qui rendent trop souvent défectueuses ses indications). Le manuscrit du Mont-Cassin contient au complet (fol. 7-179) la collection en 74 titres. Il comprend en outre d'autres documents parmi lesquels une seconde collection canonique très différente de la première.

Florence, *Laurentienne*; Pluteus XVI, Cod. 15, datant des environs de l'an 1100, décrit dans Bandini (2). Notre collection commence au fol. 49, où elle se présente sous ce titre: *Diversorum Sententie patrum*, qui lui est souvent donné. Elle est complète et finit au fol. 98.

Florence, *Laurentienne*; " Conventi soppressi ", n° 91. Ce recueil, provenant de la " Badia Fiorentina ", est formé de la réunion de deux manuscrits. Le second manuscrit, commençant au fol. 21 v°, provient de l'*Albarense Caenobium* (3). Notre collection y est complète. Le manuscrit date de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe.

Stuttgart, manuscrit de la Bibliothèque royale publique, *jur. et polit.* 107, in-4°, XIe-XIIe siècle. Ce manuscrit provient du monastère de Weingarten. Il contient notre collection en entier (fol. 1-52) avec des additions décrites par M. de Schulte, qui a fait connaître ce manuscrit (4).

(1) Enrico Stevenson, *Osservazioni sulla Collectio Canonum di Deusdedit*, Rome, 1885, in-8°, p. 33.

(2) Catalogue de la Laurentienne, *Codices Latini*, t. I, col 234 et ss.

(3) Abbaye d'Albarese, au diocèse de Soana, non loin de Grosseto, dans la Maremme de Sienne.

(4) *Vier Weingartner ietzt Stuttgarter Handschriften*, publié dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie Impériale des Sciences de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. CXVII (1888), XI, p. 23.

Monastère bénédictin d'Engelberg, en Suisse. Ms. du XI[e] siècle, écrit, comme on le verra plus loin (p. 195) sous le pontificat de S. Léon IX. Le manuscrit qui portait antrefois la cote 4/2 a reçu le numéro 52. Il contient 76 feuillets. Par le contenu, il me paraît tout à fait analogue aux feuillets 1-96 du manuscrit de Weingarten indiqué ci-dessus, qui appartient aussi en cette partie au XI[e] siècle. Le manuscrit d'Engelberg avait été signalé par Pertz, *Archiv*, VII, p. 179: c'est évidemment le manuscrit auquel M. Maassen fait allusion dans l'article déjà cité de la *Ienaer Literatur Zeitung.* Le R. P. Bened. Gottwald, O. S. B., bibliothécaire du couvent d'Engelberg, qui a décrit ce manuscrit dans le catalogue publié par lui, a bien voulu me fournir avec une grande libéralité de très abondants renseignements que j'ai mis à profit au cours de la présente étude.

Vienne, Bibliothèque impériale, 2206 (provenant de Salzbourg, 265); manuscrit du XII[e] siècle, dont le début (vol. 2-13) contient notre collection.

Vienne, Bibliothèque impériale, 2153 (*Jur. canon.*, 38), s'ouvre par notre collection, comprise dans la partie du manuscrit attribuée an XII[e] siècle. Je dois à l'obligeance de M. le docteur A. Goldmann des renseignements sur ces deux manuscrits.

British Museum, 22286 (Bibl. Rosny), manuscrit du XI[e] siècle; s'ouvre par notre collection, peut-être sous une forme un peu abrégée, au moins dans les premiers titres que je connais grâce à l'obligeance de M. Scott, principal bibliothécaire, et M. F. G. Kenyon, du département des manuscrits.

Escurial, L, III, 19; in-8°, XI[e] siècle, écriture du Mont-Cassin (les feuillets 38-40 paraissent du XII[e] siècle). " De primatu Romane ecclesie; In libro Deuteronomii: Si difficile... etc. " Suivent des textes sur les priviléges, les accusations, l'instruction criminelle. Ces traits, que j'emprunte à la courte description de Paul Ewald (1), conviennent exactement à notre col-

(1) *Reise nach Spanien im Winter von 1878 auf 1879*, publié dans *Neues Archiv*, t. VI, p. 255.

lection; je n'hésite donc pas à penser qu'elle est contenue dans ce manuscrit.

Escurial, Z, III, 19: in-4°, XI[e] siècle, écriture du Mont-Cassin " De primatu Romane ecclesie. In Depteronomii, cap. I: Si difficile etc. „ Collection compreuant des fragments empruntés aux lettres des anciens papes, d'Hincmar, et aux *Capitula Angilramni.* Je connais ce manuscrit par quelques lignes de l'article déjà cité de Paul Ewald (1): la collection ainsi sommairement décrite ne peut être que notre collection en 74 titres.

Munich, *Bibliothéque royale*, n° 22289; (manuscrit 89 de la Bibliothèque des Prémontrés de Windberg), XII[e] siècle; 210 feuillets. Après une série d'œuvres canoniques, on trouve au feuillet 191 une collection, occupant les feuillets 191-206, qui est, non la collection en 74 titres, mais un extrait de cette collection, dont les fragments ont gardé le numéro d'ordre qui leur appartenait dans l'exemplaire complet sur lequel l'abréviateur a travaillé. Je montrerai dans un appendice placé à la fin de mon travail que cet extrait a été fait sur un manuscrit analoque à ceux d'Engelberg et de Weingarten. C'est à la bienveillance de M. de Laubmann, directeur de la Bibliothéque royale de Munich, que je suis redevable de mes informations sur ce manuscrit.

Je dois ajouter que M. Maassen, dant l'article déjà cité, mentionne l'existence de manuscrits de notre collection à Wolfenbüttel et à S[t] Gall. J'avais pensé que le manuscrit de S[t] Gall pourrait bien être le n° 676, du XII[e] siècle, où l'on trouve au fol. 180 une collection canonique commençant par le titre: *Ecclesiasticae regulae.... in Gallias deportatae:* or ce titre précéde notre collection dans les manuscrits de Weingarten, d'Engelberg et de Munich. Mais M. le docteur Ad. Fäh, bibliothécaire, a été assez bon pour constater à mon intention qu'à la suite de ce titre, rien dans les feuillets 180-243 ne rappelle les débuts de notre collection.

En somme, la liste ci-dessus établie comprend quinze manuscrits du XI[e] ou du XII[e] siècle. La seule inspection de cette

(1) *Ibid*, p. 283.

liste, sans doute incomplète (1), prouve que la collection en 74 titres a été assez répandue dès la fin du XI° siècle. Cette conclusion est confirmée par l'influence considérable qu'a exercée cette collection à la même époque. Mais avant de rechercher les traces de cette influence, il est nécessaire de faire connaître le contenu de la collection.

CHAPITRE DEUXIÈME

La collection étudiée en elle-même.

M. Thaner, dans le mémoire déjà cité, a établi, d'après le manuscrit du Mont-Cassin, la liste des rubriques des 74 titres de notre collection : il a en outre indiqué les sources de chacun des *capitula* ou chapitres qui composent ces titres. Malheureusement M. Thaner s'est abstenu de donner les *incipit* et les *desinit* de ces chapitres. Il en résulte que les fragments de notre collection ne peuvent être identifiés d'une manière précise ; par suite, il est impossible de les suivre à la trace dans les autres collections, et de mesurer ainsi l'influence qu'ont exercée les *Sententiae Patrum* sur le développement de la littérature canonique. C'est pourquoi j'ai cru devoir dresser la liste des chapitres par *incipit* et *desinit*, en y joignant d'ailleurs l'indication des sources de chaque chapitre.

N'ayant nullement l'intention de remplacer par la présente liste l'édition qui nous manque de la collection en 74 titres,

(1) Les 20 premiers chapitres de notre collection ont été publiés en 1525 par Wendelstein, dans ses *Canones Apostolorum, veterum conciliorum constitutiones*, et réimprimés dans les éditions du *Codex Canonum vetus Ecclesiae Romanae*, de Pithou ; voyez notamment l'édition in fol. de 1687, pp. 177-180. Pithou avait lui-même rencontré ces chapitres dans une collection en quatre livres dont deux manuscrits se trouvaient en la possession de son contemporain Barnabé Brisson, mis à mort par la Ligue en 1591 : ce sont probablement, d'aprés les renseignements qu'il donne, deux manuscrits de la collection en quatre livres qui sera signalée plus bas, page 212.

j'ai dû réduire ma liste au minimum des indications nécessaires. Les suscriptions des documents auxquels étaient empruntés des chapitres (par exemple *Gregorius Johanni Ravennati episcopo*) se rencontraient assez souvent dans les manuscrits : j'ai cru devoir les omettre. Les manuscrits donnent, d'ailleurs très irrégulièrement, un numérotage qui précède le texte (par exemple, *In decretis Leonis*, XXX); je ne l'ai point reproduit (1). Suivant l'usage des tables des manuscrits, je me suis borné à placer chacun des chapitres sous la rubrique : *In decretis Urbani*, ou *Leonis*, etc.

(1) Ces numéros avaient déjà attiré l'attention de M. Thaner. Ils ne présentent rien de systématique. Voici les divers sens qui doivent leur être attribués :

1° Parfois ils sont les débris d'un numérotage général de la collection elle-même qui existe encore, au moins dans la table de certains manuscrits, commo celui d'Engelberg. C'est ainsi que, dans le ms. Casanatense par exemple, les *capitula* 59, 60, 63, 64 portent encore leurs numéros d'ordre.

2° Lorsqu'il s'agit de décrétales forgées par Isidore, on rencontre assez souvent un numéro : *In decretis Calixti*, c. II, par exemple. Ce chiffre représente le numéro de la décrétale du pape en question, ici la *seconde* décrétale de pseudo-Calixte. L'auteur de notre collection, comme l'a fait remarquer M. Thaner, s'est servi d'un exemplaire d'Isidore où les fausses décrétales n'étaient point divisées en *capitula* numérotés.

3° Pour les autres décrétales, celles qui sont authentiques et ont passé de l'*Hispana* dans la collection d'Isidore, le numéro est établi en général d'après l'ordre des *capitula* dans chaque document. Exemple : le chapitre 166 porte : *In decretis Gelasii*, XIII ; c'est en effet le 13e chapitre du décret général de Gélase (Hinschius, *Decretales pseudo-Isidorianae*, p. 652). Parfois ce numérotage diffère de celui de nos éditions; ainsi le n° 172 porte dans certains manuscrits : *In decretis Leonis, IV;* en réalité c'est le 3e chapitre de la lettre de S. Léon à Anastase de Thessalonique (Hinschius, p. 619). Mais sans doute ce chapitre a été pris dans un manuscrit qui affectait le n° 1 au préambule, non numéroté dans les éditions, si bien que tous les chapitres se sont trouvés baissés d'un numéro.

4° Les extraits des lettres de S. Grégoire portent des numéros d'ordre, dont plusieurs avaient été déjà signalés par M. Thaner. En voici des exemples : Le ch. 30 porte le n° 127 ; le ch. 31 porte le n° 10 ; le ch. 126 porte le n° 6 ; le ch. 127 porte le n° 128 ; le ch. 134 porte le n° 220 ; le ch. 201 porte le n° 222 ; le ch. 273 porte le n° 237, etc.

J'ai d'ailleurs conservé le numérotage général donné aux chapitres par M. Thaner, espérant ainsi éviter les confusions qui eussent résulté de numérotages différents.

DIVERSORUM SENTENTIE PATRUM (1)

(I).

De primatu Romane ecclesie (2).

1. In Deuteronomio. Si difficile et ambiguum apud te judicium. . . . . superbia (Deuteron., XVII, 8 et 11) (3).

(1) Le titre varie suivant les manuscrits. Ainsi le manuscrit de la Laurentienne, Pluteus XVI, cod. 15, s'ouvre ainsi: *Incipit liber Decretorum Pontificum Romanorum.* L'autre manuscrit de la Laurentienne (*Conventi soppressi*, n° 91), confondant, comme cela arrive souvent, la rubrique du premier titre avec le titre général de l'ouvrage, s'ouvre par un beau titre encadré qui occupe toute la première page et est ainsi libellé: *De primatu Romanae Ecclesiae; de decretis et sententiis diversorum patrum.* Le manuscrit du Vatican 4160 porte un titre ainsi libellé: *Sanctorum patrum ecclesiasticae regulae defloratae a legatis ipsius sedis.* Les manuscrits d'Engelberg, de Stuttgart et de Munich s'ouvrent par ce titre: *Ecclesiasticae regulae ex sententiis sanctorum patrum defloratae, a legatis ipsius sedis Apostolicae in Gallias pro ecclesiasticarum dispositione causarum deportatae.* Ce qui est certain, c'est que l'élément principal et persistant du titre est *Diversorum sententiae patrum:* on sait d'ailleurs combien cette expression, *sententiae patrum*, est fréquente dans la terminologie de la seconde moitié du XI[e] siècle. Il importe de remarquer en outre que la collection est dans les manuscrits généralement précédée d'une table. Cette table est ainsi conçue (J'emprunte l'exemple au manuscrit d'Engelberg): De primatu Romanae ecclesiae: I, In libro Deuteronimii; II, In decretis Anacleti papae; III, In decretis Zepherini papae. . . . . etc. La table du premier titre une fois épuisée, alors commence la table du second et ainsi pour les autres. Le texte de la collection ne commence qu'après la table générale.

(2) De primatu Sancte Ecclesie Romane (Casanat., B, V, 17).

(3) Ce chapitre 1 manque dans Vallicel. F, 54.



2. In decretis Anacleti. Sacrosancta Romana ecclesia. . . . . terminentur judicio (Pseudo-Anaclet, début du c. 30 et du c. 34; Hinschius, *Decretales Pseudo-Isidorianae*, pp. 83 et 84).

3. In decretis Zepherini. Ad Romanam ecclesiam ab omnibus, maxime tamen ab oppressis. . . . . et in celis (Ps. Zéphyrin, c. 6; Hinschius, p. 132).

4. In decretis Calixti. Non decet a capite. . . . . . permittit (Ps. Calixte, fin du c. 1 et c. 2; Hinschius, p. 136).

5. In decretis Fabiani. Si in rebus secularibus. . . . . tribuitur (Ps. Fabien, début du c. 15; Hinschius, p. 164).

6. Item in eisdem. Si quis judicem adversum. . . . . constringat (*Ibid.*, c. 27 et début du c. 29; Hinschius, p. 168).

7. In decretis Sixti. Si quis vestrum pulsatus. . . . . . . mercede sua (Ps. Sixte I[er], c. 5 et 6; Hinschius, p. 108) (1).

8. Silvester papa generali residens synodo dixit: Nemo judicabit primam sedem. . . . . . judicabitur (Constitutum Silvestri, c. 27; Coustant. *Epistolae Romanorum Pontificum*, appendice, c. 52).

9. In decretis Julii. Habet sacrosancta Romana. . . . . potestatem. . . . . quibus voluerit (Ps. Jules, c. 11 ; Hinschius, p. 464).

10. In decretis Gelasii. Cuncta per mundum novit ecclesia. . . . . . . tenuit semper et retinebit (Fait de divers passages sur les privilèges du siège Romain, extraits de la lettre de Gélase aux évêques de Dardanie; Hinschius, pp. 643 et 642).

11. In decretis Symmachi. Aliorum hominum causas. . . . . . conscientiam (Extrait du *libellus* d'Ennodius de Pavie pour la défense du concile de 501; Hinschius, p. 672).

12. In decretis Vigilii. Nulli vel tenuiter scienti. . . . redditurum (Ps. Vigile, c. 7; Hinschius, p. 712).

13. In decretis Gregorii. Divinis preceptis. . . . . . . et quia cunctarum. . . . . presumat (Fragments extraits de la fausse bulle de Grégoire IV à Aldric évêque du Mans. Cf. *Actus pontificum Cenomannensium*, c. 23, dans Mabillon, *vetera Analecta*, p. 208; et Hinschius, pp. CLXXXVIII-CLXXXIX).

14. Item in eisdem. Preceptis apostolicis non dura superbia. . . desideremus. Non novum aliquid. . . . . non dubitetur (Fait de deux fragments, éloignés l'un de l'autre, tirés de la même fausse bulle; cf. n° 13 et Hinschius, pp. CXCI et CXCII).

(1) Casanat., B, V, 17, intercale ici un fragment de pseudo-Melchiade extrait de sa lettre aux évêques d'Espagne.



15. Item in eisdem. Nulli fas est velle. . . . obedire apostolicis (Extrait du même document ; cf. n° 13 et Hinschius, p. CXCI).

16. Item in eisdem. Si quis super his nos arguere. . . . . . suscipiat suam. (Extrait du même document ; cf. n° 13).

17. In decretis Nicholai. Nemini est de sedis apostolice. . . . divinitus collatum (Extrait de la lettre de Nicolas Ier à Hincmar sur les démêlés du Saint-Siège avec les empereurs byzantins ; Jaffé-Wattenbach, n° 2879).

18. In epistola Cypriani. Loquitur Dominus ad Petrum. . . . praevaricatione corrumpat (Cyprianus, *de catholicae ecclesiae unitate*, c. 4 et 5 ; Migne, t. IV, c. 500 et ss.).

19. Item, ex eadem. Episcopatus unus est. . . . . . pudore custodit (*Ibid.*, c. 5 et 6).

20. Item ex eodem. Alienus est et profanus. . . . . teneant unitatem (*Ibid.*, c. 6).

(II).

Item, de eadem re et quod Petrus et Paulus passi sunt una die.

21. In decretis Anacleti. Sacrosancta Romana apostolica ecclesia. . . . . martyrio consecrarunt (Ps. Anaclet, c. 30 ; Hinschius, p. 83).

22. In decretis Gelasii. Quamvis universe per orbem. . . . . aliquid hujusmodi (Provient de l'introduction du décret de Gélase *de recipiendis libris* ; Hinschius, p. 635).

23. Ex sermone Maximi episcopi (1) in Natali Apostolorum Petri et Pauli. Beati Petrus et Paulus eminent. . . . . . principes morerentur (Homélie de S. Maxime de Turin ; Migne, t. LVII, c. 504).

(III).

De privilegiorum auctoritate.

24. (2) In decretis Anacleti. Privilegia ecclesiarum et monasteriorum intemerata. . . . submovemus (Ps. Anaclet, c. 30 ; Hinschius, p. 83).

(1) Ex sermone Maximi, dans Laurent., Conv. soppr., n° 91 ; Maximus in sermone, dans Vatic. 4160. Ce chapitre manque dans Casanat. B, V, 17.

(2) A la place du *capitulum* de Ps. Anaclet, Casanat. B, V, 17, insère : In decretis Anacleti : Meminerit inter universos apostolos. . .

25. In decretis Leonis. Privilegia ecclesiarum et monasteriorum. . . violentur (Fragment de la lettre *Magno munere*, de S. Léon à Marcien; Hinschius, p. 610).

26. Privilegium omnino meretur amittere qui permissa sibi utitur potestate (Ce fragment que les manuscrits donnent sans nom d'auteur ou rattachent à tort au chapitre précédent (1), est extrait d'une lettre du pape Simplice à Jean, évêque de Ravenne; Migne, t. LVIII, c. 35; Jaffé-Wattenbach, n° 583).

27. In decretis Gregorii. Grave nimis et contra. . . . . . niti deducere (Première phrase de la lettre de S. Grégoire à Jean, évêque de Squillace. *Lettres*, VIII, 34; Migne, t. LXXVII, c. 935).

28. Item in eisdem. Institutionis nostre decreta. . . . dissolvere (Fin de la lettre de S. Grégoire à Boniface, VIII, 14; Migne, c. 917).

29. Item in eisdem. De ecclesiasticis privilegiis. . . . opponi (Vers la fin de la lettre de S. Grégoire à Dominique, évêque de Carthage, II, 47; Migne, c. 588).

30. Item in eisdem. Dum pie desiderium voluntatis. . . . . . et devotam (S. Grégoire à Vigile d'Arles, IX, 3; Migne, c. 1041).

31. Item in eisdem. Rationis ordo non patitur. . . . vindicare (Fin d'une lettre de S. Grégoire à Secundinus, IX, 31; Migne, c. 934).

32. Item in eisdem. Omnimodis ecclesiastice discipline. . . . . refragatione turbari (Fin de la lettre de S. Grégoire à Prejecta, IX, 57; Migne, c. 995).

33. Hincmarus archiepiscopus ad Karolum imperatorem (2). Constantinus clericis salutem dicit. Juxta sanctionem. . . . . concluditur (Ce chapitre et les cinq suivants qui proviennent des constitutions 8, 16, 26, 29, 30 et 34 du Code Théodosien, XVI, 2, sont extraits d'un écrit d'Hincmar, *Opusc. XXIX*, *pro Hincmaro Laudunensi episcopo*; éd. Sirmond. t. II, pp. 318 et ss.).

34. Item in eodem. Constantius quoque et Constans hanc immunitatem dederunt ecclesie, dicentes: In qualibet civitate. . . . contineri (Cf. n° 33).

35. Item in eodem. Valentinianus quoque et Valens decreverunt dicentes: Universos quos constiterit custodes ecclesiarum. . . . . . . decernimus (Cf. n° 33).

(1) Ce fragment a été souvent reproduit sous le nom de S. Grégoire (Jaffé-Wattenbach, n° 1975).

(2) Cette *inscriptio* ne se retrouve pas dans tous les manuscrits.

36. Item in eodem. Archadius nichilominus et Honorius: Quecumque, inquiunt, a parentibus nostris. . . . . immutari (Cf. n° 33).

37. Et item idem. Non tam novum aliquid presenti sanctione . . . . perfruantur (Cf. n° 33).

38. Item in eodem. Si ecclesie venerabilis privilegium. . . . . vigorem (Cf. n° 33).

(IV).

De monachorum monasteriorumque libertate.

39. In decretis Gregorii. Quam sit necessarium monasteriorum quieti providere. . . . . beatitudo vestra firmamus (Concile apocryphe de S. Grégoire; Migne, t. LXXVII., c. 1340 et ss.; Jaffé-Wattenbach, n° 1366) (1).

40. Item in eisdem. Abbatem cuilibet. . . . trahat (S. Grégoire à Castorius, évêque de Rimini, II, 41; Migne, t. LXXVII, c. 578).

41. Gregorius Johanni Ravennati episcopo. Pervenit ad me quod in ecclesiis. . . . . . destruuntur (S. Grégoire à Jean, évêque de Ravenne, V. 1; Migne, c. 721).

42. Item in eisdem. Dudum ad nos multorum. . . . . non patiemur (S. Grégoire à Marinianus de Ravenne, VII, 43; Migne, t. LXXVII, c. 902).

43. Item in eisdem. Presbiteros, diaconos et ceteros cujuslibet ordinis. . . . . impediat (S. Grégoire à Maximien de Syracuse; IV, 11; Migne, c. 680) (2).

(V).

De ordine accusationis (3) *deque accusatorum personis.*

44. In decretis Anacleti. Accusandi vel testificandi. . . . . . . suscipiendus (Ps. Anaclet, fin du c. 3 et c. 4; Hinschius, p. 68).

(1) Le manuscrit d'Engelberg ajoute ici les souscriptions que l'on rencontre souvent à la fin de ce document: Ego Gregorius . . ., Ego Agnellus . . ., Ego Johannes . . . ., et aussi la date: die non Aprilis, indictione IIII.

(2) Ici le manuscrit Casanat. B, V, 17 contient une interpelation assez considerable; voir l'appendice du présent mémoire.

(3) Engelberg: *De ordine accusationis.*



45. Item in eisdem. Accusatores et testes. . . . . non suspectus (Ps. Anaclet, début du c. 35; Hinschius, p. 84).

46. In decretis Telesfori. Sicut laici et seculares. . . . . . . secularium laicorum (Ps. Télesphore, c. 1; *ibid.*, p. 110).

47. In decretis Eleutheri. Nichil contra quemlibet accusatum absque legitimo et idoneo accusatore. . . . . ratum permansit (Ps. Eleuthère, c. 3; *ibid.*, p. 126).

48. In decretis Calixti. Rimande sunt accusatorum. . . . . mercedem prudentie (Ps. Calixte, c. 17 et 18; *ibid.*, p. 141).

49. In decretis Fabiani. Sicut sacerdotes vel reliqui clerici. . . . . . non oportet litigare (Ps. Fabien, fin du c. 13; *ibid.*, p. 162).

50. Item in eisdem. Nullus umquam presumat accusator simul esse et judex. . . . . id est judices electos, accusatores idoneos, defensores congruos atque testes legitimos (Cf. ps. Fabien, c. 22; *ibid.*, p. 165); suit: « Judices autem debent uti equitate; testes veritate; accusatores intentione ad amplificandam causam; defensores extenuatione ad minuendam causam ».

51. In decretis Stephani. Infames esse eas personas dicimus. . . . . . juste recipi (Ps. Etienne, c. 2; *ibid.*, p. 182).

52. Item in eisdem. Per scripta nullius accusatio recipiatur. . . . . . aut accusare (Ps. Etienne, début du c. 8; *ibid.*, p. 185).

53. Item in eisdem. Repellantur cohabitantes inimicis. . . . . recipere infamatione (Ps. Etienne, extrait du c. 7; *ibid.*, p. 184).

54. Item in eisdem. Neganda est accusatis licentia. . . . fuerunt inimici (Ps. Etienne, c. 11; *ibid.*, p. 186).

55. In decretis Felicis. Infamis persona nec procurator. . . . poortet negari (Ps. Félix I[er], c. 14; *ibid.*, p. 202).

56. In decretis Euticiani. Non ita in ecclesiasticis. . . . viderit pregravari (Ps. Eutychien, fin du c. 6 et début du c. 7; *ibid.* p. 211).

57. Item in eisdem. Nulli umquam infami. . . . . christianum impetere (Ps. Eutychien, extrait du c. 8; *ibid.*, pp. 211 et 212).

58. In decretis Gaii. Pagani vel heretici. . . . . infamationis inferre (Ps. Gaius, c. 2; *ibid.*, p. 214).

59. In decretis Marcellini (1). Clericus cujuslibet ordinis. . . accusare (Ps. Marcellin, c. 3; *ibid.*, p. 221).

60. In decretis Silvestri (2). Silvester. . . in generali synodo

(1) Porte dans Casanat., B. V., 17 le n° LVIIII.

(2) Porte dans le même manuscrit le n° LX. Ces divers numéros sont évidemment des fragments de la numérotation du manuscrit.

residens dixit : Nullus laicus crimen clerico audeat. . . . . nisi in ecclesia (Ps. Silvestre, c. 2 à c. 5, début ; *ibid.*, p. 449).

61. Item in eisdem. Nemo clericus. . . . . . anathema suscipiat (*Ibid.*, suite et fin de c. 5, pp. 449-450).

(VI).

Ut infra provinciam accusatio terminetur et quid sit provincia (1).

62. In decretis Cornelii. Nullus sacerdotum causam. . . . concessum est (Ps. Cornelius, c. 5 ; *ibid.*, p. 174).

63. In decretis Stephani. Ultra provincie terminos. . . . . . . tantum appellatum (Ps. Etienne, fin du c. 10 ; *ibid.*, pp. 185 et 186).

64. In decretis Innocentii (2). Non liceat cuiquam sine prejudicio. . . . , ab omnibus judicetur (Extrait du c. 3 de la lettre d'Innocent à Victricius de Rouen ; Hinschius, p. 530).

65. In decretis Pelagii. Scitote certam provinciam esse que habet X vel XI civitates et unum regem. . . . . fuerit appellatum (Ps. Pélage, extrait de la 2e décrétale ; *ibid.*, p. 724).

(VII).

Quod ordines inferiores non possint accusare superiores.

66. In decretis Zepherini. Summorum quispiam. . . . . prohibent leges (Ps. Zéphyrin, fin du c. 3 et c. 4 ; Hinschius, p. 131).

67. In decretis Fabiani. Statuimus ut si aliquis clericorum. . . . . . spe permaneat (Ps. Fabien, c. 21 ; *ibid.*, p. 165).

68. In decretis Stephani. Clericus qui episcopum suum. . . . . tradi serviendus (Ps. Etienne, début du c. 12 ; *ibid.*, p. 186).

69. In decretis Sylvestri. Presbyter adversus episcopum suum . . . . . . aliqua sint infamia (Ps. Silvestre, c. 2, 3 et début du c. 4 ; *ibid.*, p. 449).

(VIII).

Quod ecclesiarum pastores (3) *prius sint ammonendi quam accusandi.*

70. In decretis Anacleti. Si quis adversus pastores. . . . . . . legatione funguntur (Ps. Anaclet, fin du c. 20 et début du c. 21 ; *ibid.*, p. 77).

(1) *Quid sit provincia* ne se retrouve pas dans tous les manuscrits.

(2) Ce chapitre et le suivant portent dans le Casanat., B, V, 17, les nos LXIII et LXIV, qui appellent la même observation qu'aux notes de la page précédente.

(3) Engelberg : *Quod episcopi.*

71. In decretis Alexandri. Si quis erga episcopum. . . . aliorum contemptor (Ps. Alexandre, c. 8; *ibid.*, p. 88).

72. In decretis Sixti. Statutum est ut si quis contra episcopum . . . . communione privetur (Ps. Sixte II, c. 5; *ibid.*, p. 192).

73. In decretis Felicis. Si quis episcopus fuerit. . . . . audientia rogetur (Ps. Félix I[er], c. 10; *ibid.*, p. 201).

(IX).

Quod (1) *non possunt oves accusare pastores.*

74. In decretis Anacleti. Sententia Cham filii Noe . . . . . . reconcilientur doctori, presumat (Ps. Anaclet, c. 38 et début du c. 39; *ibid.*, p. 85).

75. Item in eisdem. Pro meritis plebis. . . . . . in eo sanitas (Ps. Anaclet, début du c. 37; *ibid.*, p. 85).

76. In decretis Alexandri. Statuentes decernimus omnes qui sanctos patres. . . . . patres persequuntur (Ps. Alexandre, c. 6; *ibid.*, p. 97).

77. Item in eisdem. Non potest humano condempnari. . . . . non haberent judicia (Ps. Alexandre, fin du c. 7; *ibid.*, p. 98).

78. In decretis Fabiani. Statuentes apostolica auctoritate jubemus ne pastorem suum. . . . . qui potestati resistit (Ps. Fabien, c. 22. et 23; *ibid.*, p. 165).

79. In decretis Dyonisii. Crimina que episcopis . . . . admitti non debent (Ps. Denys, début du c. 4; Hinschius, p. 196).

80. In decretis Eutyciani. Non passim vageque. . . . . . persecutionem patiuntur (Ps. Eutychien, c. 9; *ibid.*, p. 212).

81. (2) Episcopi pontifici a quo. . . . . . statuta censeri (*Capitula Angilramni*, *ibid.*, p. 768).

(X).

De judicio et examinatione episcoporum.

82. In decretis Evaristi. Audivimus quosdam. . . . . . sancte sedis terminandum (Ps. Evariste, c. 7; Hinschius, p. 91).

(1) Engelberg: *Quod oves nequeant.*

(2) Casanat., B, V, 17, attribue à tort ce chapitre à ps. Marcellin; de même Engelberg.

83. In decretis Victoris. Placuit ut accusatus vel judicatus. . . . . . inconsulto Romano pontifice (Ps. Victor, c. 5; Hinschius, p. 128; a été attribué à tort à Sixte II par M. Thaner).

84. In decretis Zepherini. Patriarche vel primates accusatum discutientes. . . . . id est, septuaginta duo (Ps. Zéphyrin, c. 2; *ibid.*, p. 131).

85. In decretis Melchiadis. Episcopos nolite judicare. . . . . . prudenter disponeret (Ps. Melchiade, c. 2 et 3; *ibid.*, p. 243).

86. In decretis Felicis. Quoties pastor vel rector ecclesie super certis accusatur criminibus .... Domino famulari.. (C'est, avec une modification au début : *Quoties pastor vel rector* au lieu de *Quoties episcopus*, le chapitre 18 de la décrétale de pseudo-Félix II; Hinschius, p. 488).

87. Item in eisdem (decretis). Quamquam comprovincialibus. . . . . et in celis (*Ibid.*, c. 19; Hinschius, p. 488).

88. Item in eisdem. Quotiens episcopi se a suis. . . . . . sed viribus carebit (*Ibid.*, c. 20; Hinschius, p. 488).

89. Item in eisdem. Si accusatus episcopus et accusatores ejus ad causam dicendam invitati venerint, quia unus absque altero audiri. . . . . vel ecclesiasticas voluerint (Ps. Félix Ier, c. 12 et 13, attribué par erreur dans le ms. à ps. Félix II, auquel appartiennent les fragments précédents; Hinschius, p. 202).

90. In decretis Damasi. Discutere episcopos. . . . jubet auctoritas (Ps. Damase, c. 9 et 10; Hinschius, pp. 502 et 503).

(XI).

De episcopis sine Romana auctoritate depositis.

91. In decretis Fabiani. Statuimus ne episcopi a propriis sedibus aut ecclesiis sine auctoritate Romani pontificis ejiciantur Quod si quoquomodo. . . . . carent suis (Texte, altéré au début, extrait de ps. Fabien, c. 19 et 20; Hinschius, p. 165).

92. Item in eisdem. Nullatenus potest. . . . . . non sunt concessa (Ps. Fabien, c. 17; Hinschius, pp. 163 et 164).

93. In decretis Sixti. Nemo pontificum deinceps aliquem. . . jam nudatus (Ps. Sixte Ier, c. 6; Hinschius, p. 109).

94. In decretis Eusebii. Redintegranda sunt omnia. . . . . . . vocationem eorum. Prius ergo oportet omnia illis. . . . . . possit jam nudatus (Extraits, avec inversion, de la seconde décrétale de ps. Eusèbe, c. 12 et 11; Hinschius, pp. 237 et 238).

95. In decretis Felicis. Si quis episcopus legitime accusatus . . . . . . electi tribuantur (Composé des c. 7 et 9 de ps. Félix II, Hinschius, p. 486).

96. In decretis Julii. Si quis ab hodierna die. . . . . restitui sedibus. Nullus non debet presumere que sibi non videntur concessa (Ps. Jules, c. 8, avec une lacune ; Hinschius, p. 460).

(XII).

De numero et qualitate judicum.

97. In decretis Zepherini. Duodecim judices. . . . . . auctoritate fulciatur (Ps. Zéphyrin, c. 5 et 6; Hinschius, p. 132).

98. In decretis Felicis. Judices et accusatores. . . . promere sententiam (Ps. Félix II, c. 15, *in fine*; Hinschius, p. 490).

99. In decretis Julii. Judices esse alii non debent. . . . . . . sedis delegaverint (Ps. Jules, c. 18, *in fine* ; Hinschius, p. 473).

100. In eisdem. Nullus dubitat. . . . . . venire distulerit (Ps. Jules, c. 11; Hinschius, p. 465).

101. In decretis Damasi. Accusatores et judices. . . consequi valeant (Ps. Damase, c. 16; Hinschius, p. 504).

102. In decretis Gregorii. Sicut sine judicio. . . . . . . excusatione differri (Extrait de S. Grégoire au métropolitain Domitien, X, 50; Migne, t. LXXVII, c. 1106).

(XIII).

Ut nemo absens judicetur et de injustis judiciis (1).

103. In decretis Eleutheri. Caveant judices. . . . . . audiatur (Ps. Eleuthère, c. 5; Hinschius, p. 126).

104. Item in eisdem. Non prius judex. . . . . proveniunt (Ps. Eleuthère, c. 3; Hinschius, p. 126).

105. In decretis Calixti. Injustum judicium et deffinicio. . . . . non valent sed nec quicquam. . . . . . . cassa.

(1) Dans le manuscrit de la Laurentienne, Plut. XVI, Cod. 15, ce titre se décompose en deux : le premier sous la rubrique *Ut nemo absens judicetur* comprend les chap. 103 et 104 ; le second, sous la rubrique *de injustis judiciis*, comprend les chap. 105, 106 et 107.

bitur (Ce fragment, attribué à tort à pseudo-Calixte par notre collection et par M. Thaner provient en réalité tout entier de la seconde décrétale de pseudo-Marcellin, c. 6 ; Hinschius, p. 223. La première phrase, jusqu'à *non valeat*, se retrouve dans pseudo-Calixte, c. 6 ; Hinschius, p. 137).

106. In decretis Cornelii. Omnia que adversus absentes. . . . lex dampnat (Ps. Corneille, c. 6, début; Hinschius p. 174).

107. In decretis Marcellini. Omne quod irreprehensibile est . . . . non valeat (Ps. Marcellin, c. 4 ; Hinschius, p. 222. Cette phrase se trouve déjà dans le c. 105).

(XIV).

De episcoporum induciis et de synodica vocatione.

108. In decretis Felicis. Inducie non sub augusto tempore, sed sub longo spacio. . . . . armare valeant. Quidam autem ad repellenda. . . . . . non repperi (Chapitre fait de deux phrases de ps. Félix II, c. 15; Hinschius, p. 489. L'ordre des phrases est inversé).

109. In decretis Julii. Non oportet quemquam judicare. . . . . ad abluenda crimina (Ps. Jules, c. 17; Hinschius, p. 472. Le même passage se retrouve dans ps. Marcellus, c. 9; Hinschius, p. 227, auquel renvoie M. Thaner d'après le manuscrit du Mont-Cassin).

110. In decretis Damasi. Vocatio ad synodum. . . . . . insidiatoribus. Tempus enim congruum previderi. . . . . . producatur. Inducie autem accusatis in criminalibus episcopis . . . . . concedende sunt (Chapitre fait de trois phrases de ps. Damase, l'une tirée du c. 11, la seconde du c. 15 et la troisième du c. 18; Hinschius, pp. 503-505).

(XV).

De prelatis imperitis, indignis, symoniacis, neophitis.

111. In decretis Innocentii. Miserum est enim eum magistrum fieri. . . . . sacerdotii (Innocent Ier à Aurelius ; Hinschius, p. 546).

112. In decretis Celestini. Nulli sacerdotum liceat. . . . . obviare (Célestin Ier aux évêques de Gaule, Pouille et Calabre, c. 1; Hinschius, p. 560).

113. Item in eisdem. Nullus invitis detur episcopus. . . . . . habere judicium (Autre décrétale de Célestin Ier aux évêques de Gaule, c. 5; Hinschius, p. 561).

114. Item in eisdem. Quid proderit per singula stipendia clericos. . . . . decretalibus fiat (Le même aux évêques de Pouille et Calabre, c. 2; Hinschius, p. 561).

115. In decretis Leonis. Si vix in laicis. . . . . nec venia (Fragment de la lettre de S. Léon au clergé et aux fidèles de Constantinople, Hinschius, p. 572).

116. Item in eisdem. Quisquis inconcessa quesierit, ipse suo opere atque judicio universalis ecclesie pace et societate privabit (pour *privabitur*. Je reproduis d'après M. Thaner ce chapitre qui semble être spécial au manuscrit du Mont-Cassin).

117. Item in eisdem. Nulla sinit ratio ut inter episcopos habeatur. . . . . munita (Lettre de S. Léon à Rusticus de Narbonne, c. 1; Hinschius, p. 617).

118. Item in eisdem. In civitatibus quarum rectores. . . . . . habentur illicita (Lettre de S. Léon à Anastase de Thessalonique, c. 2; Hinschius, p. 619).

119. Item in eisdem. Quum de summi sacerdotis. . . . . quem voluit (Même lettre, c. 4; Hinschius, p. 619).

120. Item in eisdem. Principatus quem aut seditio. . . . . . . inveniatur in capite (Ps. Léon aux évêques africains, extrait du c. I; Hinschius, p. 622).

121. Item in eisdem. Sicut boni operis. . . . . . precepta collatus (*Ibid.*; Hinschius, p. 622).

122. Item in eisdem. (Statuimus) ne in aliquo apostolica ct canonica decreta violentur. . . . . . praeferantur emeritis (*Ibid.*; Hinschius, p. 623).

123. In decretis Symmachi. Nullus per ambitum. . . . hortetur (Lettre de Symmaque à Césaire, c. 5; Hinschius, p. 657).

124. In decretis Horsmide. In sacerdotibus eligendis. . . . . . sacerdotii dignitatem (Lettre d'Horsmidas aux évêques d'Espagne, c. 1 abrégé; le texte complet est dans l'édition d'Hinschius, p. 690).

125. In decretis Gregorii. Sacerdotale officium vestris in partibus. . . . . pecunie venerantur (Extrait de la lettre de S. Grégoire à Brunehaut, IX, 109; Migne, t. LXXVII, c. 1037).

126. Item in eisdem. Fertur simoniaca heresis. . . . . placare debuerant (Extrait de la lettre de S. Grégoire à Thierry et Théodebert, rois des Francs, IX, 110; Migne c. 1039).

127. Item in eisdem. Nuncio apud vos olim discurrente. . . . . hereticus promovetur (Extrait de la lettre de S. Grégoire à Siagrius et autres évêques, IX, 106; Migne, t. LXXVII, c. 1028).

128. Item in eisdem. Omnino metuenda. . . . . peccata committere (Extrait de la même lettre, c. 1029 et 1030).

129. Item in eisdem. Hoc ad nos pervenisse. . . . . . . sacerdotes mali (Extrait de la même lettre, c. 1030 et 1031).

130. Item in eisdem. Sicut neophitus. . . . . . existimat accedat (Extrait de la même lettre, c. 1030).

131. Item in eisdem. Fraternitatem tuum auctore Deo volumus synodum congregare. . . . . regiminis pervenire (Extrait de la même lettre, c. 1032 et 1033).

132. Item in eisdem. Quisquis ad hoc facinus.. . . . . sumpsit exordium (S. Grégoire à l'évêque Victor, vers la fin, XII, 29; Migne, c. 1240).

133. Item in eisdem. Sunt nonnulli qui quidem. . . . . . gratiam non requirit (Homélie de S. Grégoire, I, 4; Migne, t. LXXVI, c. 1091-1092).

134. Item in eisdem. Novit fraternitas tua quia prius pallium . . . . permittatis adduci (S. Grégoire à Jean, évêque de Corinthe, VI, 57, vers la fin; Migne, t. LXXVII, c. 791).

135. Item in eisdem. Antiquam patrum regulam. . . . . ambitu non processit (Concile Romain de 595, sous S. Grégoire, c. 5; Hinschius, p. 747).

136. Ex c. Toletano VIII, c. 3. Doluimus contra priorum . . . condemnentur (8e concile de Tolède, c. 3; Hinschius, p. 389). Ce chapitre a été omis dans le ms. de la Casanatense et sans doute aussi dans d'autres manuscrits (1).

137. Ex libro Augustini de gradibus ecclesiasticis. Ubi est illa beati Pauli Apostoli per Spiritum Dei emissa praeceptio. . . . . immerito prestiterunt (Anselme de Lucques attribue ce texte à S. Léon. Il se trouve en effet dans une décrétale de ps. Léon; Hinschius, p. 622).

(1) Le manuscrit d'Engelberg donne ici un fragment: *Ex epistola sancti Ambrosii.*

(XVI)

Quibus sacri ordines sint tribuendi quibusve denegandi.

138. In decretis Silvestri. Silvester in generali, residens synodo dixit: Si quis desiderat. . . . . . et venerandi (Pseudo-concile de Silvestre, c. 7 et début du c. 8; Hinschius, p. 450).

139. In decretis Syricii. Quisquis clericus aut viduam. . . . . admittit (Lettre de Sirice à Eumère, c. 11; Hinschius, p. 522).

140. Item in eisdem. Post penitudinem ac reconciliationem. . . . . . . vasa viciorum (*Ibid.*, c. 14; Hinschius, p. 522).

141. Item in eisdem. Certe etiam et illud non fuit praetermittendum. . . . . quod accuset (Lettre de Sirice à divers évêques, c. 3; *ibid.*, p. 524).

142. Ex decretis Innocentii. Si quis post remissionem. . . . . omnino non debet (Lettre d'Innocent Ier à Victricius de Rouen, c. 2; Hinschius, p. 529).

143. Item in eisdem. Mulierem viduam clericus non ducat. . . . . . . non possit (*Ibid.*, c. 4; Hinschius, p. 530).

144. Item in eisdem. Is qui viduam licet laicus. . . . relaxatur (*Ibid.*, c. 5; Hinschius, p. 530).

145. Item in eisdem. Is qui secundam duxerit uxorem. . . . . pro filiis habeantur (*Ibid.*, c. 6: est omis par notre compilation tout le passage compris entre ces mots: *aboletur*, et *quod si non putatur*; Hinschius, p. 530).

146. Item in eisdem. Qui partem cujuslibet digiti. . . . meruit (Innocent Ier à Félix, évêque de Nocera, c. 1; Hinschius, p. 533).

147. Item in eisdem. Designata sunt genera. . . . . provenit (Seconde partie du c. 3 de la lettre à Félix de Nocera; Hinschius, p. 533).

148. Item in eisdem. Laici qui habentes uxores. . . . . meretur accipere (Même lettre, c. 4 et début du c. 5; Hinschius, p. 533).

149. Item in eisdem. Si quis adversus formas. . . . . honore priventur (Innocent Ier aux évêques réunis à Tolède, c. 3; Hinschius, p. 552, où est reproduite la leçon *Tolosana* pour *Toletana*).

150. In decretis Celestini. Abstineatur ab inlicitis. . . . . . quoniam nec possunt stare nec debent (Célestin Ier aux évê-

ques de Gaule, de Pouille et de Calabre, début du c. 6; Hinschius, p. 560).

151. In decretis Leonis. Quicumque ad sacerdotium vel viduarum mariti vel habentes numerosa conjugia promoti fuerint ab omnibus ecclesiasticis officiis et a sacerdotali nomine apostolice sedis auctoritate jubemus arceri (Fait de membres de phrase extraits de la lettre de S. Léon, *Ut nobis gratulationem*, c. 2; Hinschius, p. 614).

152. In decretis Hylarii. Cavendum est in primis. . . . . convenerit (Décret synodal de S. Hilaire, pape, c. 2; Hinschius, p. 630).

153. Item in eisdem. Penitentes vel inscii litterarum. . . . . dissolvet (*Ibid.*, c. 3; Hinschius, p. 630. La leçon de notre collection ajoute en tête du chapitre ces mots: *Penitentes vel*. . .).

154. In decretis Felicis. Qui in quolibet etate. . . cognoverit (Félix III aux évêques de Sicile, c. 5; Hinschius, p. 634).

155. In decretis Gelasii. Non confidat quisquam pontificum fas esse bigamos. . . . mandante (Gélase aux évêques de Lucanie, etc; c. 5; Hinschius, p. 650).

156. In decretis Gregorii. Precipimus ne unquam illicitas ordinationes. . . . . . . non audeas promovere (1) (Lettre de S. Grégoire à l'évêque de Squillace, I, 37; Migne, t. LXXVII, c. 575).

(XVII).

Ne ignotis sacri tribuantur ordines.

157. In decretis Sylvestri pape. Nullus aliqua ratione transmarinum. . . . . . cyrographis (Fin du pseudo-Concile de 277 évêques; Hinschius, p. 451).

158. In decretis Anastasii. Transmarinos homines. . . . . cavenda (Ps. Anastase; Hinschius, p. 525).

159. In decretis Gregorii. Affros passim. . . . . probati sunt (2) (Lettre de S. Grégoire à Jean, évêque de Squillace, I, 37; Migne, t. LXXVII, c. 575).

(1) D'après le manuscrit du Mont-Cassin décrit par M. Thaner, le n° 156 serait extrait du Conc. Quinisexte de 692, c. 7 (Mansi, t. XI, c. 943).

(2) La même lettre a déjà fourni le c. 156.

(XVIII).

De consecratione episcoporum et archiepiscoporum.

160. In decretis Anacleti. Ordinationes episcoporum. . . . . . ordinatio celebretur (Ps. Anaclet, c. 17; Hinschius, p. 75).

161. In decretis Anicii. Si archiepiscopus diem obierit. . . . . acta ordinacio (Ps. Anicet, c. 1; Hinschius, p. 120).

162. In decretis Innocentii. Extra conscientiam. . . . . prestitum videatur (Innocent I[er] à Victricius de Rouen, c. 1; Hinschius, p. 529).

(XIX).

De ordinatione presbyterorum, (1) *diaconorum et ceterorum.*

163. In decretis Anacleti. Presbyter ad qualemcumque locum . . . . durandus (3[e] décrétale de ps. Anaclet, c. 28; Hinschius, p. 82).

164. In decretis Zephirini. Ordinationes presbyterorum et levitarum. . . . . . . gaudeatis (2[e] décrétale de ps. Zéphyrin, c. 14; Hinschius, p. 135.

165. In decretis Leonis. Quod a patribus nostris propensiore cura. . . . . non dubium est (S. Léon à Dioscore d'Alexandrie, début du c. 2; Hinschius, p. 626).

166. In decretis Gelasii. Ordinationes presbyterorum et diaconorum. . . . . . noveritis esse celebrandas (Décretale du pape Gélase, c. 13; Hinschius, p. 652).

(XX).

Ut episcopi semper secum testes habeant.

167. In decretis Anacleti. Episcopus Deo sacrificans . . . . . carere liminibus (1[re] décrétale de ps. Anaclet, c. 10 et début du c. 11; Hinschius, p. 70).

(1) Engelberg: *Presbyterorum et reliquorum ordinum.*

168. In decretis Evaristi. Diaconi qui quasi pupilla oculi. . . . . concordet (1re décrétale de ps. Evariste, fin du c. 1; Hinschius, p. 87).

169. In decretis Lucii. Hortamur vos ut semper testes. . . . . testimonium ecclesiasticum (Ps. Lucius, c. 1; Hinschius, p. 175).

(XXI).

De munditia sacerdotum et continentia clericorum.

170. In decretis Sylvestri. Nemo presbyter a die honoris. . . . . . . dampnabitur in perpetuum (*Constitutum Silvestri*, n° 26; Constant, *Epistolae Romanorum Pontificum*, c. 51).

171. In decretis Innocentii. Maximillianus filius noster. . . . . illicite polluerunt (Innocent Ier aux évêques Maxime et Sévère; Hinschius, p. 544).

172. In decretis Leonis. Ad exhibendam. . . . . . detegitur (S. Léon à Anastase de Thessalonique, c. 3; Hinschius, p. 619).

173. In decretis Gregorii. Si quis episcoporum quos commissi . . . . non uti concessis (S. Grégoire à Romanus, et aux autres défenseurs du patrimoine ecclésiastique, IX, 60; Migne, t. LXXVII, c. 997).

(XXII).

De Romano pontificatu.

174. In decretis Symmachi. Si quis papa superstite pro Romano pontificatu cuiquam quolibet modo favorem prestare convincitur, loci sui ordine privetur (Résumé du c. 2 du décret de Symmaque au concile romain de 499; Hinschius. p. 658).

175. Item in eisdem. Propter frequentes. . . . . privetur (Le même c. 2 *in extenso*; Hinschius, p. 658).

176. Item in eisdem. Si, quod absit, transitus. . . . . decreverit (Même concile, c. 3; Hinschius, p. 658).

177. Item in eisdem. Propter occultas fraudes. . . . . . sublevetur. Universa synodus surgens adclamavit : Placent omnia (Même concile, c. 4; Hinschius, p. 658).

(XXIII).

De observatione decretorum Pontificum Romanorum.

178. In decretis Damasi. Observetur ab omnibus. . . . . teneantur (Ps. Damase, c. 22; Hinschius, p. 507).

179. Item in eisdem. Omnia decretalia. . . . . . noverit denegari (Ps. Damase sur les chorévêques; Hinschius, p. 515).

180. In decretis Leonis. Sicut quedam sunt que nulla. . . . . inveniatur adversum (Fin du préambule de la décrétale adressée par S. Léon à Rusticus de Narbonne; Hinschius, p. 616).

181. In decretis Sylverii. Sic decet fidem sanctorum. . . . . . assumserit (Fin de la *damnatio Vigilii*, document apocryphe attribué au pape Silvère ; Hinschius, p. 629).

182. In decretis Gelasii. Non confidat quisquam clericorum. . . . . . putaverit subprimenda (Décret du pape Gélase, c. 30 ; Hinschius, p. 654).

183. In decretis Agathonis. Sic omnes apostolice sedis sanctiones accipiende sunt tamquam ipsius voce divina Petri firmate (D'après les *Regesta* de Jaffé-Wattenbach, qui reproduisent une conjecture de M. Friedberg, ce fragment aurait été pris dans les actes du concile de 680. En tous cas il a été souvent reproduit au XI[e] et au XII[e] siècle. Cf. Jaffé-Wattenbach, n° 2108).

(XXIV).

Ne universalis quisquam vocetur.

184. In decretis Pelagii. Nullus patriarcharum hoc tam profano. . . . . offert indebitum (Ps. Pélage II; Hinschius, pp. 721 et 722).

185. In decretis Gregorii. Ecce in prephatione epistole. . . . . custodirent (Fin de la lettre de S. Grégoire à Eulogius d'Alexandrie, VIII, 30; Migne, t. LXXVII, c. 933).

(XXV).

De episcoporum mutacione.

186. In decretis Evaristi. Sicut vir non debet. . . . . preconem veritatis (Divers extraits des c. 4 et 5 de la seconde décrétale de ps. Evariste; Hinschius, pp. 90 et 91).

187. In decretis Calixti. Sicut alterius uxor nec adulterari. . . . . non ambitus causa sed necessitatis vel utilitatis (2[e] décrétale de ps. Calixte, c. 14 et 15; Hinschius p. 140).

188. In decretis Antherii. Mutationem episcoporum scitote. . . . . aut proprie voluntatis (Extraits de ps. Antheros, c. 2 et 3; Hinschius, p. 152 et 153).



189. In decretis Damasi. Eos sacerdotes qui de ecclesiis. . . . . quiescat in Domino (Ps. Damase, *de sacerdotibus qui de ecclesiis suis ad alias migrant ecclesias ;* Hinschius, p. 516).

190. In decretis Leonis. Si quis episcopus civitatis sue mediocritate. . . . . . affectet augeri (S. Léon à Anastase de Thessalonique, c. 7; Hinschius, p. 620).

(XXVI).

Ut unusquisque suis contentus sit terminis.

191. In decretis Anicii. Si aliquis metropolitanorum. . . . . . . timorem habeant (Ps. Anicet, c. 4; Hinschius, p. 121).

192. In decretis Calixti. Si quis metropolitanus episcopus. . . . . concordi administratione (Ps. Calixte, c. 13; Hinschius, p. 139).

193. In decretis ejusdem. Nemo alterius terminos. . . . . . . quos posuerunt patres tui (Ps. Calixte, c. 12; Hinschius, p. 138 et 139).

194. In decretis ejusdem. Nullus primus, nullus metropolitanus . . . . judicare poterit (Ps. Calixte, c. 13 et 14; Hinschius, p. 139).

195. In decretis Sixti. Nullus episcopus alterius parrochianum . . . . nec judicare ullatenus poterit (1) (Ps. Sixte II, c. 6; Hinschius, p. 192).

196. In decretis Leonis. Que ad perpetuam utilitatem. . . . . exerceat (S. Léon à Anatolius de Constantinople; Migne, t. LIV, c. 1005).

(XXVII).

De vana corepiscoporum superstitione.

197. In decretis Damasi. De corepiscopis a predecessoribus. . . . . nequaquam possunt (Ps. Damase; Hinschius, pp. 510 et 511).

198. In decretis Leonis. Quamvis cum episcopis. . . . utique exhortari (Ps. Léon; Hinschius, p. 628).

(1) M. Thaner, d'après le manuscrit du Mont-Cassin, considère ce chapitre comme un extrait de la lettre de S. Léon aux évêques de Campanie, qui est en réalité la source de pseudo-Sixte II. Mais l'auteur de notre collection me paraît avoir emprunté directement son texte à la fausse décrétale.

(XXVIII).

De reparatione sacerdotum post lapsum.

199. In decretis Calixti. Errant qui putant. . . . . concupiscentiis ejus (Ps. Calixte, c. 20; Hinschius, pp. 142 et 143).

200. Item in eisdem. Sententiam, fratres charissimi. . . . . holocaustomatibus et sacrificiis (Même lettre de ps. Calixte, fin du c. 20; Hinschius, p. 143).

201. In decretis Gregorii. Sanctitati tue a nobis requirere placuit ut tibi de sacerdotali officio. . . . . sanguine suo redemit (Extrait de la lettre de S. Grégoire à Secundinus; Hinschius, p. 737).

202. Ex epistola Ysidori ad Massonem. Veniente ad nos. . . . . extat auctoritas (Lettre d'Isidore à Masson; Migne, t. LXXXIII, c. 899).

(XXIX).

Quod non debet missa celebrari nisi in sacratis ab episcopo locis (1).

203. In decretis Sylvestri. Nullus presbyter. . . . . esse sacerdotii (Synode de ps. Sylvestre, c. 9; Hinschius, p. 450).

204. In decretis Felicis. Sicut non alii. . . . . . nullatenus licet (Ps. Félix IV; Hinschius, p. 701).

(XXX).

De sacramentorum oblationibus.

205. In decretis Alexandri. In sacramentorum. . . . . . dimittet ingentii (Ps. Alexandre, début du c. 9; Hinschius, p. 99).

206. In decretis Sylvestri. Sacrificium altaris non in serico panno . . . . sepultum fuit (Synode de ps. Sylvestre, c. 6; Hinschius, p. 450).

207. Ex epistola Cecilii Cipriani. Sic in sacrificando. . . . . . et adunatus (Lettre LXIII de S. Cyprien à Cecilius, c. 13; Migne, t. IV, c. 383).

208. Item ex eadem. Si solus Christus. . . . . statuatis (*Ibid.*, c. 14; Migne, t. IV, c. 385).

(1) Engelberg: *Quod non nisi in sacratis locis missa celebratur.*

(xxxi).

De ecclesiarum consecrationibus.

209. In decretis Gelasii. Basilicas noviter. . . . . . . potestatis aliene (Décret général de Gélase, c. 6; Hinschius, p. 651).

(xxxii).

De ecclesiarum sacerdotumque sollempnitatibus.

210. In decretis Felicis. Sollempnitates dedicationum. . . . . Salomonis (Ps. Félix IV; Hinschius, p. 701).

(xxxiii).

De benedictione salis et aque.

211. In decretis Alexandri. Aquam sale conspersam. . . . . . hominem defendit (Ps. Alexandre, c. 9; Hinschius, p. 99).

(xxxiv).

Ut Evangelia stando audiantur.

212. In decretis Anastasii. Audivimus (1) quosdam. . . . . . . audient et adorent (Ps. Anastase, vers le début; Hinschius, p. 525).

(xxxv).

De chrismatis consecratione.

213. In decretis Fabiani. Sicut pascalis solempnitas. . . . . . intelligat obseratum (Ps. Fabien, c. 10; Hinschius, pp. 160 et 161).

(xxxvi).

De sacramento manus impositionis et baptismatis (2).

214. In decretis Urbani. Omnes fideles. . . . . . constantiam dilatatur (Ps. Urbain, fin du c. 10; Hinschius, p. 146).

(1) *Audivimus* pour *significastis.*
(2) Vallicell., F, 54 donne : *De sacramento manus impositionis post baptismum.* Engelberg donne : *De manus impositione a baptismo.*



215. In decretis Melciadis. De hoc supra quo rogitastis. . . . . non potest (Ps. Melchiade, début du c. 6 ; Hinschius, p. 245).

216. Item in eisdem. In baptismo abluimur. . . . . . peccare post mortem (Ps. Melchiade, fin du chapitre auquel est emprunté le fragment précédent).

217. In decretis Innocentii. De consignandis. . . . . Spiritum Paraclitum (Innocent I[er] à Decentius ; c. 3 ; Hinschius, p. 528).

218. In decretis Leonis. Hec duo tempora. . . . . omni tempore debent baptizari (S. Léon aux évêques de Sicile, sommaires des c. 5 et 6 ; Hinschius, p. 611).

219. In decretis Gelasii. Baptizandi sibi. . . . . . . preventus excedat (Décret général de Gélase, c. 12 ; Hinschius, p. 652).

220. In decretis Gregorii. In trina mersione. . . . . expromitur (Fin de la lettre de S. Grégoire à Léandre de Séville ; Hinschius, p. 732).

(XXXVII).

Ne baptismus iteretur.

221. In decretis Leonis. Hi qui baptismum. . . . . . sacerdotibus consequantur (S. Léon à Nicétas d'Aquilée, c. 7 ; Hinschius, p. 621).

(XXXVIII).

De his qui ab hereticis ordinantur.

222. In decretis Innocentii. Ordinati ab hereticis. . . . . invenire non possumus (Innocent à Rufus et Eusèbe, c. 3 ; Hinschius, p. 550).

(XXXIX).

De clericis in heresim lapsis et post conversis.

223. In decretis Leonis. Omnis cujuslibet. . . . . . . perpetua maneat stabilitate (Extrait de la lettre de S. Léon à Januarius d'Aquilée ; Hinschius, p. 615).

(XL).

De sedibus episcoporum et de potestate eorum.

224. In decretis Urbani. Quod sedes in episcoporum ecclesiis . . . . previdere debet (Ps. Urbain, première partie du c. 7 et début du c. 8 ; Hinschius, p. 145).

225. Item in eisdem. Carissimi, monemus ut. . . . . precavere debet (Ps. Urbain, fin du c. 7 et du c. 8; Hinschius, p. 145).

(XLI).

De auctoritate sacerdotali et potestate regali.

226. In decretis Leonis. Omnes res aliter tute. . . . . defendat auctoritas (S. Léon à Pulchérie; Hinschius, p. 603).

227. In decretis Gelasii. Duo sunt, imperator Auguste. . . . . parere despiciunt (Gélase à Anastase; Hinschius, p. 639, quelques phrases omises).

228. Item in eisdem. Si cunctis generaliter sacerdotibus . . . . non teneant (Même lettre; Hinschius, p. 639, quelques phrases omises).

(XLII).

Ne presumat quis clericum servum retinere alienum.

229. In decretis Leonis. Alienum clericum invito. . . . . occasio relinquatur (S. Léon à Anastase de Thessalonique, c. 7; Hinschius, p. 620).

230. Item in eisdem. Nullus episcoporum servum alterius. . . . . . . abstrahatur (S. Léon aux évêques, sommaire et fin du c. 1; Hinschius, p. 614).

231. In decretis Gelasii. Quisquis episcopus, presbyter, diaconus vel eorum qui monasteriis preesse. . . . . pulsaverit (Décret de Gélase, c. 16; Hinschius, p. 652).

232. In decretis Gregorii. Multos ex ecclesiastica seu seculari milicia. . . . . appetit servitutem (Concile Romain de 595, sous S. Grégoire, c. 6; Hinschius, p. 747). Suit: « Si autem in monastico habitu secundum patrum regulas inreprehensibiliter fuerit conversatus, post prefixa sacris canonibus tempora licenter jam ad quodlibet ecclesiasticum officium provehatur, si tamen illis non fuerit criminibus maculatus que in Testamento veteri morte multantur » (Cf. Appendice des lettres de S. Grégoire, Migne, t. LXXVII, c. 1337, note M, où ce complément du texte est donné d'après les anciennes éditions).

(XLIII).

De cantoribus Romane ecclesie.

233. In decretis Gregorii. In sancta ecclesia Romana consuetudo valde reprehensibilis. . . . . . . anathema sit (Concile Romain de 595, sous S. Grégoire, c. 1; Hinschius, p. 746).

(XLIV).

Ne feretrum Romani Pontificis veletur.

234. In decretis Gregorii. Feretrum quo Romani. . . . . anathema sit (Concile Romain de 595, sous S. Grégoire, fin du c. 4; Hinschius, p. 746).

(XLV).

De auctoritate Arelatensis episcopi.

235. In decretis Gregorii. In Galliarum episcopis. . . . . persuasione roborentur (C. 9 de la lettre douteuse de S. Grégoire à S. Augustin; Hinschius, p. 739. Cf. Jaffé-Wattenbach, n° 1843).

(XLVI).

De pastoribus luporum laude gloriantibus.

236. In decretis Anacleti. Nihil est illo pastore. . . . . noverca eruditionis est negligentia (Ps. Anaclet, début du c. 8; Hinschius, p. 69).

(XLVII).

Ne clerici vel sacerdotes sint cupidi vel foeneratores (1).

237. In decretis Leonis. Virum catholicum. . . . . . nec gaudere concessis, nec pietati adhibere consensum (S. Léon à Anatholius de Constantinople, avec une variante à la fin, depuis *nec pietati*; Hinschius, p. 610).

238. Item in eisdem. Sicut non suo, ita nec alieno. . . . . . . valeamus (S. Léon aux évêques de Campanie, c. 4; Hinschius, p. 614).

(1) La table du manuscrit d'Engelberg place ce titre après le titre suivant.

(XLVIII).

De jejunio clericorum ante Pascha.

239. In decretis Telesphori. Statuimus ut septem ebdomadas . . . . studeant (Ps. Télesphore, c. 1; Hinschius, p. 109 et 110).

(XLIX).

Quod sacerdotes non debeant sacramentum facere.

240. In decretis Cornelii. Sacramentum hactenus. . . nec unquam fieri debet (Ps. Cornelius, c. 3; Hinschius, p. 173).

(L).

De auctoritate praedicationis.

241. (1) In decretis Anastasii. Quicquid ad hominum profectum . . . . non desinit (Lettre du pape Anastase à l'empereur Anastase, fin du c. 6; Hinschius, p. 656.

242. In decretis Leonis. Specialiter statuentes. . . . . scientie nomine glorietur (Extrait d'une lettre de S. Léon à Théodoret, vers la fin; Hinschius, p. 567) (2).

(LI).

De vestimentis ecclesie vel altaris.

243. In decretis Clementis. Altaris pallia. . . . . aliud tangat. De velis autem januarum cura sit ostiariis neque ad velum janue. . . . . . domus Domini est (Ps. Clément, c. 45; Hinschius, p. 47).

244. In decretis Stephani. Vestimenta ecclesiastica. . . . . . . faciat ad ima (Ps. Etienne, c. 3; Hinschius, p. 183).

245. In decretis Sotheris. Sacratas Deo feminas. . . . . . citissime mandamus (Ps. Sother, c. 3; Hinschius, p. 124).

(1) Le manuscrit de la *Biblioteca Casanatense* insère ici un fragment de pseudo-Anaclet: Doceri ergo omnes oportet. . .

(2) Le manuscrit de la *Biblioteca Casanatense* ajoute ici un autre fragment: In decretis Bonifacii pape. De ratione praedicationis. . .

(LII).

De cubiculariis pontificum.

246. In decretis Gregorii. Cum pastoris vita. . . . . profectus sumant (Concile Romain de 595, sous S. Grégoire, c. 2; Hinschius, p. 746).

(LIII).

Ut destruatur quod illicite commissum est.

247. In decretis Hylarii pape. Si quis illicite. . . . . inveniet (Décret synodal du pape Hilaire, c. 4; Hinschius, p. 630).

(LIV).

De consecratione virginum.

248. In decretis Gelasii. Devotis virginibus nisi. . . . . committatur inlicitum (Décret du pape Gélase, c. 14 et 15; Hinschius, p. 652).

(LV).

De correptione prelatorum (1) *in subditos.*

249. In decretis Leonis. Inferiorum ordinum. . . . . . . medicinam (Fin de la lettre de S. Léon à l'évêque d'Aquilée; Hinschius, p. 570).

250. In eisdem. Odio habeantur . . . . . . sed medentis (Fragment du préambule de la lettre de S. Léon à Rusticus de Narbonne; Hinschius, p. 616).

(LVI).

Qualis debeat esse modus paenitentiae.

251. In decretis Innocentii. De penitentibus. . . . . . discedat (Lettre de S. Innocent à Decentius de Gubbio, c. 7; Hinschius, p. 528).

252. Item in eisdem. Que spiritualiter Domino . . . . servaverunt (Lettre de S. Innocent à Victricius de Rouen, c. 12 et 13; Hinschius, p. 531).

(1) Engelberg: *De correptione prelatorum.*

253. In decretis Leonis pape. His qui in tempore necessitatis . . . . . . discedendo peccaverunt (Fragment de la lettre de S. Léon à Théodore de Fréjus; Hinschius, pp. 625 et 626).

254. In decretis Gelasii. Virginibus sacris temere se. . . . . . non negari (Décrétale de Gélase, c. 22; Hinschius, p. 653).

(LVII).

De illatione criminis.

255. In decretis Fabiani. Si quis iratus crimen. . . . . patiatur (Ps. Fabien, fin du c. 28; Hinschius, p. 168).

256. In decretis Gelasii. Sicut non potest. . . . . . . foedus receperit (Décrétale de Gélase; Hinschius, p. 640).

(LVIII).

Ut homo litteratus a causis vacet secularibus.

257. In decretis Gregorii. Inutile et valde. . . . . obligare (S. Grégoire à Quertinus, XII, 27; Migne, t. LXXVII, c. 1237).

(LIX).

Ut singula ecclesiarum officia singulis committantur personis.

258. In decretis Gregorii. Singula ecclesiastici juris. . . . . non fuerint distributa (Jean Diacre, *Vie de S. Grégoire;* Migne, t. LXXV, c. 110).

259. Item in eisdem. Volumus ut frater noster Paschasius. . . . . valeant ordinari (Fin d'une lettre de S. Grégoire au sous-diacre Anthemius, XI, 71; Migne, t. LXXIV, c. 1211).

(LX).

Ne laicis facultates committentur ecclesiasticae.

260. In decretis Stephani. Laicis quamvis religiosis . . . . . . facultas. Quod etiam ne deinceps aliquis facere presumat, auctoritate prohibemus apostolica (C'est un texte, un peu altéré, du concile tenu par Symmaque en 502; cf. Hinschius, p. 661. Ce texte a été utilisé dans sa première partie par le faux Isidore qui l'a introduit dans la décrétale de pseudo-Etienne, c. 12, p. 186, ce qui explique l'attribution de notre collection).

261. In decretis Gregorii. Cavendum a fraternitate vestra. . . . . . . excuset (Fin de la lettre de S. Grégoire à Januarius de Cagliari, IX, 75; Migne, t. LXXVII, c. 1002).

262. Item in eisdem. Si quis ecclesiasticorum. . . . anathema sit (Concile Romain de 595, sous S. Grégoire, fin du c. 3; Hinschius, p. 746).

(LXI).

De dampnatione invasorum ecclesiasticorum prediorum.

263. In decretis Pii. Praedia divinis usibus. . . . . . . consentiunt (Ps. Pie, c. 7 et 8; Hinschius, p. 116).

264. In decretis Urbani. Res ecclesie fidelium. . . . . deportationis uratur (Ps. Urbain, c. 4 et début du c. 5; Hinschius, p. 145).

265. In decretis Lucii. Omnes ecclesie raptores. . . . . comprehendit (Ps. Lucius, c. 8; Hinschius, p. 179).

266. In decretis Symmachi. Mansuro cum Dei nostri. . . . . commodentur (Concile Romain de 502, sous Symmaque, c. 4; Hinschius, p. 661).

267. Item in eisdem. Quicumque episcoporum oblitus. . . . . . multetur (Fin du c. 6 du même concile; *ibid.*, p. 661).

268. Item in eisdem. Generaliter statuimus quicumque res ecclesie. . . . . judicemur (Ps. Concile de Symmaque, d'octobre 503; Hinschius, p. 682).

269. In decretis Gregorii. Ratio nulla permittit. . . . . cognoscitur (Fin de la lettre de S. Grégoire au sous-diacre Anthemius, II, 51; Migne, t. LXXVII, c. 982).

270. Item in eisdem. Sacrilegum et contra leges. . . . . retinere (Fin de la lettre de S. Grégoire au sous-diacre Savinus, X, 5; *ibid.*, c. 1070).

(LXII).

De legitimis conjugiis.

271. In decretis Evaristi. Aliter legitimum non fit. . . . . . . succurrerint legitima (Ps. Evariste, c. 2; Hinschius, p. 87).

(LXIII).

De conjugiis aliqua necessitate divisis.

272. In decretis Leonis. Cum per bellicam cladem. . . . . . . redeant conjugium (S. Léon à Nicetas d'Aquilée, c. 1; Hinschius, p. 621).

(LXIV).

Quod religionis causa non sint solvenda conjugia.

273. In decretis Gregorii. Sunt quidam qui dicunt. . . . . . sed mulier (S. Grégoire à Théotiste, XI, 45; Migne, t. LXXIV, c. 1161; Hinschius, p. 744).

274. Item in eisdem. Agathosa mulier. . . . . remanere (S. Grégoire au notaire Adrien, XI, 50; Migne, c. 1160).

275. Item in eisdem. Pervenit ad nos quod Felix nepos suus . . . . nostre preceptionis licentia (S. Grégoire à Félix de Siponto, III, 43; Migne, c. 639).

(LXV).

Incipiunt quaedam capitula a beato Gregorio in generali synodo disputata (1).

276 à 289. Gregorius papa apostolicus sententiam dixit:

Si quis presbyteram duxerit in conjugium. . . . diaconam. . . . . . monacham. . . . . commatrem spiritualem. . . . . . fratris uxorem. . . . . . neptam. . . . novercam. . . . . consobrinam . . . . . . Si quis de propria cognatione. . . . . . Si quis virginem, nisi desponsaverit, rapuerit vel furatus fuerit in uxorem. . . . . Si quis ariolos. . . . . . Si quis in qualibet parte precepta. . . . . . Si quis ex clericis relaxaverit comam. . . . . . Et responderunt omnes tertio: Anathema sit (Anathèmes empruntés au concile romain de Grégoire II, tenu en 721; Hinschius, p. 754).

(1) Ms. d'Engelberg: *Haec capitula XIIII a tertio Gregorio papa in generali synodo disposita.*

(LXVI).

Haec capitula sparsim collecta sunt et Algitramno Mediomatrice urbis episcopo Rome a beato papa Adriano tradita quando pro sui negotii causa inibi agebatur (1).

290-307. Sous cette rubrique sont placés divers *capitula Angilramni*, à savoir, d'après l'édition d'Hinschius, les n°s 35, 36, 38, 32, 44 (contient deux paragraphes: *Laici contemptores*, et *delatori*), 45, 50 de la première série des numéros, et les n°s 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 20 de la seconde série (Ed. Hinschius). Entre les deux derniers est le fragment: *Qui judicis obtinet. . . .*

(LXVII).

De inventione Sancte Crucis (2).

308. In decretis Eusebii. Crucis Domini nostri Jesu Christi . . . . celebrare apostolica mandamus auctoritate (Ps. Eusèbe, c. 20; Hinschius, p. 242).

(LXVIII).

Quod cum excommunicatis non sit communicandum.

309. In decretis Fabiani. Cum excommunicatis non est communicandum. . . . . communione privetur (Ps. Fabien, c. 6; Hinschius, p. 159).

(LXIX).

Ut Judeis nullum inferatur prejudicium.

310. In decretis Gregorii. Sicut Judeis non debet. . . . nullum debent prejudicium sustinere (S. Grégoire à Victor de Palerme, VIII, 25; Migne, t. LXXIV, c. 927).

(1) Titre emprunté au ms. du Mont-Cassin (Cf. Thaner, *op. cit.*). Engelberg: Hoec capitula sparsim sunt collecta a beato papa Adriano tradita quando pro sui negotii causa inibi agebatur ex Angillanno Mediomatricae urbis episcopo Romae.

(2) Dans le manuscrit de la Laurentienne, *Conventi soppressi*, n° 91, les titres LXVII et LXIX sont rejetés après le dernier titre.



(LXX).

Ne Judei christiana possideant mancipia.

311. In decretis Gregorii. Hortamur fraternitatem. . . servetur (S. Grégoire à Venance év. de Luna, IV, 21 ; Migne, c. 690) (1).

(LXXI).

De clericis monachorum appetentibus propositum.

312. In Tolletano concilio. Clerici qui monachorum. . . . . . nituntur (4ᵉ concile de Tolède, c. 49 ; Hinschius, p. 370).

(LXXII).

Ne quisquam sacerdotum libros legat gentilium.

313. In decretis Gregorii. Cum multa nobis bona. . . . considera (S. Grégoire à Desiderius, év. en Gaule, XI, 54 ; Migne, c. 1171).

(LXXIII).

Ut propria injuria nullus excommunicare presumat.

314. In decretis Gregorii. Inter querelas multiplices. . . . . postea vindicandum (S. Grégoire à Januarius de Cagliari, II, 49, fin de la lettre ; Migne, c. 591).

(LXXIV).

De pastoribus injuste subditos excommunicantibus.

315. Gregorius in Evangeliorum tractatibus. Sepe pastores ecclesie. . . . . potestas exercenda (S. Grégoire, homélie sur les Evangiles, II, 26, nᵒ 5 ; Migne, t. LXXVI, c. 1200) (2).

(1) Porte dans le ms. Casanat. la fausse attribution : Gregorius Libertino praetori.

(2) Comme c'est le cas de la plupart des collections canoniques, notre collection a reçu souvent des additions qui varient de manuscrit à manuscrit. Je n'ai pas à les mentionner ici. Mais je crois au contraire devoir signaler l'état de la collection telle qu'elle se trouve

CHAPITRE TROISIÈME.

Examen des principales questions relatives à la collection.

I. *Sources de la collection.* — Sur les 315 fragments composant la collection en 74 titres, 250 sont extraits de celle du pseudo-Isidore. Ce fait détermine le caractère de notre collection: elle est au premier rang des nombreux recueils ayant emprunté la majeure partie de leur substance au faux Isidore. Les chapitres extraits des décrétales composées de toutes pièces par Isidore ne portent aucun numéro particulier: il en résulte clairement, comme l'a remarqué M. Thaner, que l'auteur de la collection en 74 titres les a empruntés à un manuscrit isidorien où la division des décrétales apocryphes en chapitres n'avait pas été introduite (1); sinon, il aurait reproduit le chiffre du chapitre, comme il l'a généralement reproduit pour les décrétales authentiques de l'*Hispana* qu'il a trouvées

dans le manuscrit de la Laurentienne, Pluteus XVI, Cod. 15. La table qui précède la collection dans ce manuscrit annonce, non pas 315, mais 337 chapitres: en réalité il y a non pas 22, mais 29 *capitula* ajoutés à la collection. Le premier est le c. 14 de Nicée: *Quod diaconibus nec offerre nec presbiteris corpus tradere nec ante eos communicare nec sedere sit licitum. Pervenit ad magnum sanctumque concilium. . . .* On trouve dans cette série des fragments plus modernes que dans la collection, par exemple des fragments des décrets de Grégoire VII. Le fragment qui répond au dernier sommaire de la table, n° 339, est celui-ci: *De his qui proprios filios a fonte baptismatis aliquo negligentiae modo suscipiunt. Deusdedit. . . Gordiano. Pervenit ad nos diaconus vester. . . . . similiter et viri uxores* (Cf. Jaffé-Wattenbach, n° 2003; Burchard, *Décret*, XVII, 44). Il convient aussi de faire remarquer que les manuscrits d'Engelberg et de Weingarten présentent notre collection sous une forme qui comprend, non plus 315 chapitres, mais 330 ou 331. Les particularités de cette forme seront signalées en appendice.

(1) Voir sur cette question difficile, et d'ailleurs d'une importance médiocre, les développements donnés par M. Thaner, pp. 32 et 33 (630 et 631).



dans la collection d'Isidore. Il est en outre à remarquer que parmi les nombreux fragments tirés du faux Isidore, deux seulement sont des canons de conciles autres que des conciles romains (1), l'un appartenant au Ve concile de Tolède (n° 136), l'autre au IVe (n° 312); encore le premier de ces fragments ne se trouve-t-il pas dans tous les manuscrits. C'est évidemment un recueil des décisions des papes que se proposait de faire l'auteur de notre collection.

Aussi a-t-il donné une place assez considérable aux extraits tirés des écrits de S. Grégoire. Outre six fragments qu'il a pu rencontrer dans la collection Isidorienne, il a emprunté aux œuvres de S. Grégoire 32 chapitres; la plupart sont fournis par les lettres du saint Docteur, deux pourtant proviennent de ses homélies, et quelques-uns du concile Romain de 595. Le chap. 39 reproduit le décret apocryphe qui a passé pour avoir été promulgué par S. Grégoire en ce concile afin d'assurer aux moines une situation privilégiée: nul document n'a été plus souvent cité au moyen-âge. Les numéros 276 à 289 sont occupés par un certain nombre d'anathèmes empruntés au concile romain tenu par Grégoire II en 721 ; par une confusion dont les exemples sont fréquents, ils sont attribués à Grégoire Ier (2).

En outre des décrétales isidoriennes et des écrits de S. Grégoire, l'auteur de la collection a utilisé quelques documents attribués à divers pontifes romains. C'est ainsi que nous trouvons dans son œuvre deux fragments du *Constitutum Silvestri* (n°s 8 et 170), — un fragment d'une lettre du pape Simplice (n° 26), — un autre provenant sans doute du concile romain présidé par le pape Agathon en 680 (n° 183), — quatre chapitres empruntés à la décrétale apocryphe de Gré-

(1) Je parle ici des conciles romains tenus sous les papes Saint Silvestre, Hilaire, Symmaque, S. Grégoire et Grégoire II, dont les décisions, étant des décisions du Siége Romain, rentrent ainsi dans la catégorie des décrétales. Aussi en rencontre-t-on à diverses reprises: cf. n°s 8, 39, 60, 138, 152, 157, 170, 174, 175, 176, 177, 208, 205, 232, 246, 247, 262, 266, 267, 268. Ces conciles romains sont dejà classés par le faux Isidore parmi les Décrétales.

(2) Le manuscrit d'Engelberg les attribue à Grégoire III.

goire IV en faveur de l'évêque du Mans Aldric (nos 13 à 16), — et enfin un fragment tiré d'une lettre de Nicolas Ier à Hincmar (no 17).

La Bible n'est représentée que par un seul chapitre, le premier, qui est extrait du Deutéronome. Les écrivains ecclésiastiques autres que les papes ont fourni seulement sept extraits: à savoir, cinq tirés de S. Cyprien (nos 18, 19, 20, 207, 208); un tiré de S. Maxime (n° 23) et la lettre d'Isidore de Séville à Massona (n° 202). Les compilations de droit romain n'ont pas été utilisées; on trouve bien (nos 33-38) six fragments empruntés aux constitutions des empereurs chrétiens, mais l'auteur de la compilation avertit lui-même qu'il les a rencontrées dans un écrit d'Hincmar.

Ainsi la collection en 74 titres est surtout un extrait de documents qui émanent des papes ou qui leur ont été attribués. Il est à remarquer d'ailleurs que sur les 315 chapitres, 158 appartiennent à des documents apocryphes ou douteux, à savoir les décrétales forgées par le faux Isidore, la lettre douteuse d'Isidore de Séville à Masona, deux écrits attribués à S. Grégoire, le *Constitutum Silvestri*, et la fausse décrétale de Grégoire IV en faveur d'Aldric.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que notre auteur se soit attaché à reproduire textuellement les documents auxquels il fait des emprunts: ainsi qu'il est arrivé si souvent au moyen-âge, il n'éprouve aucun scrupule à prendre avec le texte de grandes libertés.

Parfois il fait un chapitre composé de phrases découpées dans la lettre du pape qu'il nomme dans l'*Inscriptio*: voyez par exemple le chap. 110, attribué au pape Damase, qui est fait de trois phrases, l'une empruntée au chap. XI, la seconde au chap. XV et la troisième au chap. XVIII de la lettre de pseudo-Damase à Etienne. Plus souvent l'auteur abrège les textes en supprimant une ou plusieurs phrases intermédiaires auxquelles il n'attache pas grande importance (1). Un chapitre

(1) Voyez, à titre d'exemples, les chap. 13, 14, 94, 95, 108, 110, 124, 145, 151, 174, 188, 227.



au moins, le n° 91, a été altéré par une addition: c'est une décrétale de pseudo-Fabien dont l'extrait s'ouvre par la phrase suivante, où les mots reproduits en italique ne se retrouvent pas dans le texte isidorien: „Statuimus ne episcopi a propriis sedibus aut ecclesiis *sine auctoritate Romani pontificis* ejiciantur „ (1). Ce n'est pas à dire d'ailleurs que tous les textes aient été ainsi maltraités: beaucoup sont donnés sans altération ou modification. Je remarque que les indications des sources où l'auteur a puisé sont très-généralement exactes: on sait que cette exactitude n'est point une qualité commune à toutes les compilations.

II. *Plan.* — Il n'est pas difficile d'apercevoir que l'auteur de la collection en 74 titres s'est efforcé de suivre un plan méthodique: malheureusement c'est une pensée qu'il n'a pu ou su mettre à exécution jusqu'au bout.

Les deux premiers titres (nos 1 à 23) traitent des prérogatives du Saint-Siège. Les titres III et IV (nos 24-43) renferment des fragments, assez mal ordonnés, qui se rattachent aux idées suivantes, respect de la législation ecclésiastique, privilèges des églises et des clercs, et surtout privilèges des moines et des monastères que le Siège romain protège énergiquement. Les titres V à XIV (nos 44-137) sont exclusivement consacrés aux procès criminels des évêques et des clercs, matière caractéristique s'il en est des compilations isidoriennes. Il est ensuite traité des élections et consécrations d'évêques, des ordinations des clercs, des conditions nécessaires pour être admis aux ordres (titres XV-XX, nos 138 à 170), et de la discipline des clercs (tit. XXI, nos 170-173). Mais à partir du titre XXII, le désordre s'introduit dans la collection. Les titres XXII, XXIII et XXIV (nos 174-185) reviennent sur les droits et privilèges du Siège romain, déjà étudiés dans les premiers titres. — Les titres XXV, XXVI et XXVII (nos 186-198) traitent des règles constitutives du gouvernement ecclésiastique: conditions du transfert des évêques, obligations pour les métropolitains et les évêques

(1) Je signale encore l'addition *Penitentes* en tête du c. 153. — Voir aussi n° 260.



de respecter les limites de leur pouvoir respectif, condamnation des chorévêques. Le titre XXVIII s'occupe des *lapsi* (n[os] 199-202). Puis les titres XXIX, XXXIX ont pour objet le culte, les sacrements, la liturgie (n[os] 203-223). Il est ensuite impossible de distinguer un ordre logique: préceptes disciplinaires, liturgiques, règles relatives à la pénitence et au mariage, règles sur les accusations criminelles tirées des *Capitula Angilramni* se suivent sans aucun lien visible. Evidemment l'auteur a perdu le fil qui l'avait guidé jusqu'à ce point.

Dans chaque titre, les chapitres sont rangés par ordre chronologique. Ils sont d'ailleurs bien moins abondants que dans beaucoup d'autres collections du XI[e] siècle: comparée à celles d'Anselme de Lucques et de Deusdedit, aussi bien qu'à celle de Burchard, notre collection est pauvre. Les matières sur lesquelles elle est relativement le plus riche sont, avec celle des procès criminels, celle des droits, prérogatives et usages de l'Église romaine, sur lesquels notre compilateur s'étend volontiers (titres I, II, XI, XXII, XXIII, XXIV, XLI, XLIII, XLIV).

III. *Origine.* — Tel est le résultat des observations que suggère l'état présent de notre collection. Il s'agit maintenant d'en déterminer l'origine, c'est-à-dire l'époque et le pays où elle a vu le jour.

En ce qui touche l'époque, un fait matériel s'impose à nous tout d'abord. Le manuscrit d'Engelberg qui contient la collection en 74 titres a été certainement écrit sons le pontificat de S. Léon IX (1049-1054). En effet ce manuscrit, contient en première ligne une liste de papes copiée par le même scribe qui a transcrit notre collection. Cette liste se termine ainsi:

„ Leo nonus, qui et Bruno, Leucorum episcopus, à Heinrico imperatore et episcopis electus, papa promotus est anno Dominice Incarnationis XLIIII „ (évidemment pour XLVIIII).

C'est une main autre que celle de l'auteur du manuscrit qui a ensuite ajouté:

„ Victor, qui et Gebehardus, Aureatensis (*sic* pour *Eischtadensis*) episcopus ab episcopis electus Romamque missus papa efficitur. Sedit annos tres „.

Il résulte nettement de cette observation que la liste des papes, et par suite le manuscrit entier, ont été transcrits sous le pontificat de Léon IX. Donc on ne saurait assigner à l'origine de notre collection une date postérieure à 1054.

Nous avons ainsi déterminé la limite inférieure de la période où fut composée la collection en 74 titres. Il convient de nous demander s'il est possible de tracer la limite supérieure de cette période.

En général, pour répondre à semblable question, on s'efforce de reconnaitre le fragment le plus récent qui soit entré dans la composition de la collection dont il s'agit de détermines la date. Mais, ici, une investigation de ce genre ne conduirait à aucune conséquence importante. Les fragments les plus récents qui sont compris dans notre collection sont tirés d'une œuvre d'Hincmar et d'une lettre de Nicolas Ier, c'est-à-dire qu'ils datent de la seconde moitié du IXe siècle. En faut-il conclure que la collection elle-même remonte à cette époque? Nous n'en avons pas le droit, d'abord parce que les manuscrits les plus anciens que nous connaissions datent du XIe siècle, et non d'une période antérieure; en second lieu parce qu'on a pu fort bien, en un temps très postérieur au IXe siècle, s'attacher uniquement à recueillir des textes anciens.

Il n'y a pas non plus de conclusion particulière à tirer du fait que le compilateur, dans le choix des matériaux employés par lui, s'est surtout attaché à des fragments empruntés au faux Isidore et à S. Grégoire. En effet ces deux sources ont été perpétuellement utilisées du IXe au XIe siècle. En ce qui touche les lettres de S. Grégoire, cette proposition n'a pas besoin de démonstration: (1) bien plus, un examen attentif des écrits de ces siècles prouverait qu'un bon nombre des fragments de S. Grégoire recueillis dans notre collection étaient de bonne heure entrés dans le courant de la circulation: ainsi plusieurs des passages célèbres du saint Docteur sur la simonie (n°s 125, 126, 127, 133) se trouvent cités dès le milieu du Xe siècle, par

(1) Voir par exemple l'usage que la collection *Anselmo dedicata* fait des lettres de S. Grégoire.



Atton de Verceil dans son traité *de pressuris ecclesiasticis* (1). Ce qui est vrai des écrits de S. Grégoire est tout aussi vrai de ceux du faux Isidore: dès la fin du IX[e] siècle ils sont decoupés en fragments et cités; il en est fait des collections spéciales, chronologiques ou autres, où se rencontrent des extraits qui sont fort analogues d'un recueil à l'autre: voyez par exemple celle à laquelle fut improprement attaché le nom de Remedius de Coire, compilation qui, quelle qu'en soit l'origine, date des environs de l'an 900 (2). On ne se borne pas d'ailleurs à en faire des collections spéciales: les fragments isidoriens ont pénétré en foule, dès la fin du IX[e] siècle, dans une grande collection telle

(1) Migne, *Patrologia latina*, t. CXXXIV, c. 71-74. A la fin du IX[e] siècle, l'auteur de la collection *Anselmo dedicata* découpait des citations moins nombreuses, mais beaucoup plus longues, des trois lettres de S. Grégoire sur la simonie auxquelles notre collection a fait la plupart de ses emprunts: lettre à Brunehaut, lettre à Thierry et Théodebert, lettre à Siagrius et autres évêques des Gaules. Cf. la collection *Anselmo dedicata*, livre II, c. 237, 238, 239 (Je cite la collection *Anselmo dedicata* d'après le ms. de Bamberg, P, I, 12, fol. et le ms. de Metz, n° 100, qui m'ont été obligeamment communiqués). La collection dite de Remedius de Coire (voir note suivante) ne cite que la lettre à Siagrius et aux autres évêques. Voir encore, pour la fin du X[e] siècle, les textes de S. Grégoire cités par Abbon de Fleury, en particulier dans la lettre XIV: Migne, t. CXXXIX, c. 443 et sq.

(2) Voici quelques indications des analogies qui existent entre notre collection et celle de Remedius de Coire: Le c. 71 = c. XXII de Remedius; le c. 82 de notre collection = c. XIX; le c. 84 = le début du c. XL; le c. 160 = c. XII; le c. 167 = en partie le c. IX; le c. 186 = en partie le c. XVIII; le c. 211 = le c. XXIV. Peu à peu l'usage s'établit de citer presque toujours les mêmes fragments d'Isidore, comme on citerait des articles de loi: ce fait apparaîtrait plus nettement s'il nous était possible de faire connaître ici le résultat de nos observations, non seulement sur la collection imprimée dite de Remedius, mais sur des collections manuscrites. Voir le texte de la collection dite de Remedius dans l'édition de Kunstmann: *die Canonensammlung des Remedius von Chur*, Tübingen, 1836. (Les 49 premiers chapitres de la collection, qui en compte 79, ont été publiés dans Migne, t. CII, d'après Goldast, *Rerum germanicarum scriptores*, Francfort, 1661, Tome II, partie I[ère], pp. 131-133). Voyez aussi sur le travail de Kunstmann l'article de Richter dans les *Kritische Jahrbücher für deutsche Rechtswissenschaft,* T. I, année 1837, pp. 325-359,

que l'*Anselmo dedicata* (1). Dès cette époque les écrivains canoniques ne se font pas faute de les utiliser: par exemple le texte de pseudo-Antheros sur le transfert des évêques (n° 186 de notre collection) est déjà classique au temps des polémiques provoquées par les ordinations de Formose, c'est-à-dire au commencement du X[e] siècle (2). De même bon nombre des textes isidoriens sur les accusations et les jugements criminels figurent dans les écrits auxquels a donné lieu cette polémique; on les retrouve dans le traité d'Atton de Verceil (3), on les invoque en 991 au concile de Saint-Basle où fut condamné l'archevêque de Reims Arnoul (4). Encore une fois je ne cite ces faits qu'à titre d'exemples, et pour montrer comment une tradition s'est de bonne heure établie en faveur de beaucoup des textes isidoriens contenus dans la collection en 74 titres. Cette tradition ne fait d'ailleurs que se développer au XI[e] siècle: ainsi quand le cardinal Humbert, écrit vers 1057 son traité con-

et, sur les manuscrits de la collection dite de Remedius, l'article de M. Sdralek dans l'*Archiv für Kathol-Kirchenrecht*, t. XLVII, année 1882, pp. 184 et ss.

(1) La collection canonique inédite contenue dans le ms. de la Bibliothèque Ambrosienne à Milan, A. 46 (manuscrit du X[e] siècle) comprend dans son I[er] livre le fragment d'Antheros sur le transfert des évêques (c. 90 de la collection de Milan), et dans son II[e] livre, une série de fragments isidoriens sur les accusations (c. 114 à 149 de ce second livre). On trouve aussi dans un autre ms. du X[e] siècle, le T. 18 de la bibliothèque Vallicelliane, des fragments isidoriens, notamment les fragments bien connus sur les accusations et le transfert des évêques.

(2) Cf. Auxilius, *de ordinationibus a Formoso papa factis*; Migne t. CXXIX, c. 1061. Joignez-y, le chap. VII du *libellus* publié par Dümmler, *Auxilius in defensionem sacrae ordinationis papae Formosi.* (E. Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, Leipzig, 1886, pp. 96-105). Les écrits concernant la question des ordinations de Formose (Cf. Migne, t. CXXIX et Dümmler, *op. cit.*) contiennent un certain nombre de fragments pseudo-isidoriens.

(3) *De pressuris ecclesiasticis*: Migne, t. CXXXIV; c. 51-56.

(4) Cf. *Acta concilii Remensis ad sanctum Basolum*, dans Olleris, *Œuvres de Gerbert*, Clermont-Paris, 1867); pp. 191-200.

tre les simoniaques (1), il cite des textes fort analogues à ceux que comprend notre collection, avec cette différence que les citations de Humbert sont plus complètes et plus voisines de l'original. En somme, le fait que l'auteur de notre collection a choisi des textes de S. Grégoire et surtout des textes du faux Isidore ne nous permet pas de décider s'il appartient à la fin du IX[e] siècle, au X[e] ou au XI[e]. C'est à d'autres considérations qu'il faut s'adresser pour résoudre cette question.

Les idées fondamentales qui inspirent la collection en 74 titres sont à coup sûr les idées fondamentales de la réforme ecclésiastique qui marque la seconde moitié du XI[e] siècle. On sait que les ouvriers de cette réforme poursuivent de toute leur énergie la correction des mœurs du clergé : ils veulent extirper la simonie et restaurer les lois du célibat et de la continence ; ils se proposent d'affranchir l'Église des liens dont l'ont enserrée les seigneurs et les rois qui, pour exploiter à leur profit son patrimoine et son influence, s'efforcent de remplir les sièges épiscopaux et les abbayes de leurs parents et de leurs créatures. Purifier le clergé des vices qui en font un objet de scandale, et pour cela, le dégager des convoitises du pouvoir temporel, tel est essentiellement le but que poursuivent les réformateurs. Pour l'atteindre, ils comptent sur un double moyen : l'action de la papauté et celle du clergé régulier, celui-ci appuyé et protégé par celle-là (2). Or j'ai à peine besoin de faire remarquer que la collection en 74 titres répond exactement à ces tendances. Elle contient les textes, classiques au XI[e] siècle, sur la simonie, sur l'incontinence, sur les conditions qu'il convient d'exiger des candidats à l'ordination et à l'épiscopat, sur l'é-

(1) Cf. *Humberti cardinalis libri tres contra simoniacos*, dans le tome I des *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, pp. 117, 119, 120, 121, 122, 202, et *passim*.

(2) C'est là en effet le but essentiel de la réforme grégorienne. Si elle a tenté de dominer la société civile, ce n'est que pour assurer le succès de son œuvre, gravement compromise par les résistances coalisées de tous les intéressés. Il fallait pour dompter ces résistances être maître du bras séculier.



lection des évêques, sur le jugement des causes criminelles, sur la liberté du patrimoine ecclésiastique. En même temps elle est décidément favorable à la Papauté, qu'elle met constamment en scène en ne produisant que des décrétales, sans ajouter de canons de conciles autres que les conciles Romains, et dont elle expose en première ligne les prérogatives, sauf à y revenir à d'autres reprises, comme pour faire comprendre que le Pape est la pierre angulaire de l'œuvre réformatrice: elle est aussi décidément favorable au clergé régulier auquel elle entend assurer une protection efficace, ainsi que le prouvent les documents réunis au titre IV sous la rubrique *De monachorum monasteriorumque libertate*. Evidemment la collection en 74 titres est l'œuvre d'un homme qui comprenait la réforme ecclésiastique comme on la comprenait dans l'entourage de Léon IX et d'Hildebrand.

Bien plus, l'auteur de la compilation en 74 titres devait, ce me semble, présenter la réforme comme la présentait Hildebrand, c'est-à-dire non comme une révolution, mais comme une restauration de l'ancien droit. Les papes réformateurs se placent visiblement sous le patronage des pontifes martyrs du premier âge de l'Église romaine: c'est alors que reparaissent, dans la liste des papes, les noms oubliés de ces pontifes, Clément, Damase, Alexandre, Victor, Urbain, Calixte; c'est alors que leur autorité est constamment invoquée. Un fait entre beaucoup d'autres en donnera la démonstration: Grégoire VII dans sa correspondance, ne cesse d'appuyer ses préceptes et ses exhortations sur ce qu'il appelle les *statuta sanctorum patrum* (1). S'il veut ré-

(1) Voyez les *Monumenta Gregoriana* (édition Jaffé, dans la *Bibliotheca rerum Germanicarum*) pp. 188, 191, 197, 255, 260, 289, 290, 296, 301, 302, 309, 324, 362, 370, 387, 398, 470, 523, 524, 529 et *passim*. On peut signaler en particulier le texte suivant, emprunté à Grégoire VII: « Novit fraternitas tua quia praecepta haec non de nostro sensu exculpimus, sed antiquorum patrum sanctiones, Spiritu Sancto praedicante probatas, officii nostri necessitate in medium propalamus »; (*Registrum*, II, 67: *ibid*, p. 187), et ce passage, où sont si bien résumés les principes de la politique pontificale en tous temps: « Solet sancta et apostolica sedes pleraque considerata ratione tolerare, sed numquam in suis decretis et constitutionibus a concordia canonicae

tablir les élections épiscopales, c'est *ex antiqua sanctorum patrum traditione;* s'il combat la simonie et s'il favorise les exemptions monastiques, c'est parce que ses prédécesseurs, les *sancti patres*, en ont fait autant, comme il est facile de le voir en parcourant la collection de leurs actes. Remarquez que très-souvent, dans la langue de Grégoire VII, les *sancti patres* sont plutôt les anciens papes que l'ensemble des écrivains ecclésiastiques connus sous le nom de pères : si vous tenez compte de cette observation, vous comprendrez la pensée de l'auteur de notre collection qui a formé sous le nom de *Sententiae Patrum* un recueil de décrétales s'ouvrant au pontificat d'Anaclet et finissant à celui de Nicolas I[er]. Enfin, s'il est vrai que le souvenir de S. Grégoire ne s'est jamais effacé, il faut reconnaître que les réformateurs grégoriens subissaient plus particulièrement le prestige du grand Pontife qui, pendant les premiers siècles du moyen-âge, domine l'histoire de l'Église romaine. Léon IX, Alexandre II, Grégoire VII surtout le citent volontiers; c'est ainsi que Léon IX, au concile de Reims, s'autorise de l'exemple de S. Grégoire pour obliger par serment l'évêque de Senlis à se purger d'une accusation de simonie (1); c'est ainsi qu'Alexandre II rappelle les condamnations de S. Grégoire contre les simoniaques (2); c'est ainsi que le nom de S. Grégoire revient très-fréquemment dans les lettres de Gré-

traditionis discedere ». (*Registrum*, II, 50: *ibid*, p. 166). Ce caractère de restauration qu'affecte volontiers la réforme de Grégoire VII, caractère d'ailleurs un peu factice, comme celui de toutes les restaurations, a été, sur un point déterminé, bien mis en lumière dans le livre de M. Imbart de la Tour: *les Élections épiscopales dans l'Église de France* (Paris, 1891) pp. 416 et ss. Il ressort aussi d'un préambule de Léon IX: « Deo nostro sine dubio per hoc speramus nos placere si res et ecclesiasticas constitutiones a sanctis Patribus ita ut constitutae sunt, cogamus permanere ». Migne, t. CXLIII, c. 620.

(1) Migne, t. CXLII; c. 1411; cf. Delarc, *S. Grégoire VII et la réforme de l'Église*, t. I, p. 156.

(2) Migne, t. CXLVI, c. 1390. Voyez encore avec quelle insistance l'autorité de S. Grégoire est invoquée à plusieurs reprises dans la lettre d'Alexandre II sur les empêchements de parenté; *ibid.* c. 1380-1382.

goire VII (1). L'auteur de notre collection a été fidèle à cette tradition lorsqu'il a fait si large la part des décrétales de S. Grégoire comparée à celle des autres papes et qu'il lui a emprunté les fragments, d'importance capitale, dirigés contre la simonie.

Ainsi notre collection est inspirée par l'esprit de la réforme grégorienne. Mais la période réformatrice s'ouvre dès 1046; avec Léon IX, qui monte sur le trône pontifical en 1049, la Papauté se place vraiment à la tête du mouvement et s'en approprie les tendances: désormais la restauration de la discipline ne sera plus l'affaire d'une corporation, qui, si puissante qu'elle fût, comme Cluny, n'eût pas réussi à la mener à bonne fin; elle devient l'œuvre du chef de l'Eglise universelle. Notre collection, nons le savons, ne saurait être postérieure au pontificat de Léon IX; mais elle ne peut guère lui être antérieure, puisque c'est sous son pontificat que s'accentue le mouvement réformateur et que le S[t] Siege en prend décidement la direction. Il résulte de ces observations que, suivant toutes les vraisemblances, la collection en 74 titres date du temps où S. Léon IX gouvernait l'Eglise, c'est-à-dire des environs de l'année 1050.

Une autre observation corrobore cette conclusion. Il paraît probable que divers fragments n'ont été insérés dans la collection en 74 titres que pour répondre à des préoccupations particulières qui furent celles du pontificat de Léon IX. On sait que, sous Léon IX, fut consommée la rupture de l'Église romaine avec le patriarcat de Constantinople; un des nombreux griefs du pape était que le patriarche Michel Cérulaire prenait ouvertement le titre de patriarche universel (2). Or le titre XXIV de notre collection a pour rubrique: *Ne universalis quisquam*

(1) Cf. *Monumenta Gregoriana* (édit. Jaffé), pp. 244, 245, 277, 279, 323, 324, 351, 424, 464, 513, 514 et *passim*.

(2) Cf. Delarc, *S. Grégoire VII et la réforme de l'Église*, t. I, p. 349. Voyez aussi l'affirmation de la primauté romaine à l'occasion des prétentions de l'archevêque de Compostelle qui s'intitulait *Apostolicus*: ce fait attira l'attention du concile tenu par Léon IX à Reims. (*Ibid.* p. 155 et 161).

vocetur; les deux fragments qui composent ce titre, empruntés l'un à S. Grégoire, l'autre au faux Isidore, répondent exactement à la rubrique; sous Grégoire VII on usera plutôt d'une formule un peu différente: *Quod solus Romanus pontifex jure dicatur universalis* (1). Au temps de Léon IX, les évêques bretons, reprenant une vieille querelle, essayèrent de se constituer en province separée de Tours et placée sous la direction de l'évêque de Dol: le titre VI de notre collection contient, dans le chap. 65, une définition de la province contraire aux prétentions des Bretons qui avaient été cités à Rome (2). Un peu avant l'avènement de Léon IX, un édit célèbre de l'empereur Henri III défend aux juges et aux plaideurs d'obliger les clercs au serment: à cela répond le titre XLIX de notre collection: *Quod sacerdotes non debeant sacramentum facere* (3). Léon IX est très-dévot à la sainte Croix et donne des preuves éclatantes de cette dévotion: or le titre LXVII de la collection en 74 titres est intitulé de *inventione sanctae Crucis* (4). Sans doute ce ne sont là que des détails dont il ne faut pas s'exagérer la valeur; mais joints aux observations déjà indiquées, ils ont bien leur importance (5).

Les plus graves raisons nous amènent donc à penser que notre collection a été composée vers 1050. Des lors il est facile d'apercevoir le but général que se proposait l'auteur. Il a voulu faire connaître les témoignages que les réformateurs

(1) C'est ainsi qu'est formulé l'un des *Dictatus papae* (*Monumenta Gregoriana*, p. 174); cependant la rubrique de la collection en 74 titres s'est maintenue dans un certain nombre de collections postérieures.

(2) Delarc, t. I, pp. 157 et 193.

(3) *Ibid*, p. 81. Cf. *Mon. Germaniae, Leges*, t. II, page 41.

(4) Cf. Migne, t. CXLIII, c. 635 et 638; Delarc, t. I, pp. 178 et 181.

(5) Il n'y a pas lieu de nous étonner de rencontrer dans notre collection le chap. 235, *de auctoritate Arelatensis episcopi*. Le vicariat d'Arles, si peu efficace qu'il eût été (Cf. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, pp. 138-139), n'était pas oublié à Rome au XIe siècle, quoi qu'on y reconnût que la délégation apostolique avait perdu sa vigueur. Voyez la lettre de Grégoire VII à l'archevêque de Reims, (*Registrum*, VI, 2) où est évoqué le souvenir du vicariat d'Arles.

prétendaient puiser, au profit de leur œuvre, dans l'histoire de la primitive Eglise et en particulier dans l'histoire de l'Église romaine. Partageant l'universelle erreur de leurs contemporains, les réformateurs firent appel aux apocryphes, alors que sur une foule de points les documents authentiques leur eussent fourni une confirmation éclatante de la doctrine qu'ils enseignaient: mais les apocryphes, et notamment ceux du faux Isidore, ayant jadis été composés en vue de provoquer une réforme, présentaient sur les textes authentiques l'immense avantage de mettre mieux en lumière les points sur lesquels la réforme était nécessaire et les moyens de la réaliser. Tel est, à mon avis, le secret de l'immense succès des documents pseudo-Isidoriens au XI[e] et au XII[e] siècle (1).

Quant au lieu d'origine de notre collection, il me semble se déduire avec une grande vraisemblance des observations ci-dessus énoncées. La collection en 74 titres a dû se former en Italie, à la cour romaine, ou au moins dans l'entourage d'Hildebrand et des principaux partisans de la réforme: cela s'accorde très-bien avec l'importance qui y est donnée à la papauté et aux usages de l'Église romaine. D'ailleurs, s'il n'en avait été ainsi, on s'expliquerait difficilement l'autorité morale dont jouit cette collection dans le monde ecclésiastique romain, autorité si grande qu'Anselme de Lucques, l'un des fidèles de Grégoire VII, n'hésita pas (on le verra bientôt) à l'insérer presque entière dans le recueil qui porte son nom, donnant ainsi un exemple qui fut imité par d'autres canonistes du même milieu.

Cette conclusion est corroborée par un passage de S. Pierre Damien (2). Quelques années après la mort de Léon IX, vers

(1) La réforme, indispensable au XI[e] siècle, était déjà nécessaire au milieu du IX[e] siècle. Il y avait alors des réformateurs, et la collection isidorienne est une des expressions de leurs aspirations: mais la réforme ne put s'accomplir, sans doute à cause de l'universelle confusion qui marqua la décadence Carolingienne, et peut-être aussi parce qu'on ne trouva point sur le siège romain une série de Papes devoués à la réforme, ni dans le monde chrétien une congrégation comme celle de Cluny.

(2) *Opusculum Quintum: De privilegio Romanae Ecclesiae ad Hildebrandum:* Migne, t. CXLV, c. 89.



1059, Pierre avait été chargé de rétablir l'ordre dans le clergé de Milan et de ramener les dissidents à la soumission au Siège apostolique et à ses ordonnances réformatrices. Après avoir accompli sa mission, il en raconta les péripéties dans une lettre adressée à Hildebrand. Or, au début de cette lettre, Pierre exprime le regret de n'avoir pas déféré à une demande que lui avait jadis adressée le futur Grégoire VII: Hildebrand avait sollicité Pierre Damien de dépouiller les décrets et l'histoire des Pontifes Romains pour en tirer les fragments concernant l'autorité du Saint-Siège, qu'il réunirait en un petit volume: *in parvi voluminis unionem*. Malgré les instances répétées d'Hildebrand, Pierre ne s'était point résigné à accomplir un travail qu'il jugeait alors inutile: il avoue avoir déploré plus d'une fois cette négligence lors de son séjour à Milan. Ce qu'il faut retenir de ce passage de la lettre de Pierre Damien, c'est qu'Hildebrand comprenait fort bien les services importants que pourrait rendre aux réformateurs un bref manuel de textes canoniques, composé de passages bien choisis (1). Aussi n'y a-t-il rien d'invraisemblable à placer dans son entourage l'origine de notre collection. Cela semblera moins invraisemblable encore si l'on se rappelle que, d'après plusieurs manuscrits, cette collection passait au XI[e] siècle pour avoir été apportée en Gaule par les légats du S[t] Siège qui s'en servaient pour décider des causes ecclésiastiques (2). On sait d'ailleurs que, vers la fin du pontificat de Léon IX, " Hildebrand est venu en France en qualité de légat du S[t] Siège pour traiter des questions ecclésiastiques pendantes " (3) il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'Hil-

(1) C'est sous la même inspiration que Grégoire VII provoqua la composition du *Décret* de Bonizon, évêque de Sutri. Voir le fragment publié par Mai, *Nova Bibliotheca Patrum*, t. VII, III[e] partie, p. 74. Sur la formation canonique d'Hildebrand, cf. Sackur, *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 139.

(2) Les manuscrits d'Engelberg, de Weingarten et de Munich portent le titre (incomplet dans le Vatic, 4160): *Ecclesiasticae regulae. . . . . à legatis ipsius Sedis Apostolicae in Gallias pro ecclesiasticarum dispositione causarum deportatae.* Cf. p. 160, note 1.

(3) Delarc, *S[t] Gregoire VII et la réforme de l'Église*, t. I, p. 381: cf. la lettre de Beranger citée p. 378.

debrand fût un de ces légats qui répandirent en Occident la collection en 74 titres.

IV. *Originalité de la collection.* — En fait de collections canoniques, il est une question qu'il convient toujours de se poser. Les auteurs de collections se sont souvent bornés à transporter dans leur œuvre des séries entières de fragments canoniques qu'ils tiraient d'une collection antérieure. En est-il de même de notre collection?

Il serait téméraire de répondre péremptoirement par la négative à cette question; en effet nous ne saurions prétendre connaître toutes les collections compilées entre le milieu du IX[e] et le milieu du XI[e] siècle. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'aucune de celles que nous connaissons ne paraît avoir servi de type ni avoir fourni de séries à notre auteur. Les deux plus importantes des collections qu'il eût pu être tenté de copier étaient l'*Anselmo dedicata* et le *Décret* de Burchard de Worms: celle-là très-complète mais peu répandue, celui-ci en grande vogue, s'il en faut juger par les nombreux exemplaires, complets ou résumés, qui en existent encore en Italie aussi bien qu'en France et en Allemagne. Or, d'après les constatations qu'il m'a été possible de faire, notre collection possède environ une trentaine de chapitres communs avec chacune de ces collections (1); encore s'en faut-il de beaucoup que tous

(1) Voici les chapitres, analogues par le début (autant que j'ai pu le constater) avec des chapitres de l'*Anselmo dedicata.* J'ai indiqué par un astérisque les chapitres qui m'ont paru complètement identiques de part et d'autre.

Collection en 74 chapitres: 6 = *Anselmo dedicata*, III, 175. — 45 = III, 41. — 50 = III, 157. — * 62 = III, 164. — 75 = II, 135. — * 82 = III, 145. — * 84 = I, 54. — 96 = I, 8. — * 98 = III, 173. — 101 = III, 138. — 103 = III, 187. — 106 = III, 186. — 110 = III, 129. — 112 = II, 200. — * 113 = II, 7. — * 118 = I, 106 et II, 42. — * 119 = II, 9. — 150 = II, 11. — 152 = II, 38. — 164 = IV, 4. — 167 = II, 81. — 175 = II, 47. — * 176 = I, 50. — 194 = I, 87. — 229 = II, 116. — 236 = II, 137. — 240 = II, 172.

On voit donc qu'il n'y a en somme que fort peu de chapitres identiques (huit); et encore, s'ils sont identiques, c'est peut-être par accident. Les chapitres de l'*Anselmo dedicata* sont indiqués d'après des relevés que j'ai dressés sur les manuscrits de Metz et de Bamberg.

ces chapitres communs aient de part et d'autre la même longueur et se terminent par les mêmes mots. Evidemment nous sommes loin de constater ici le rapport de filiation directe que je signalerai bientôt entre la collection en 74 titres et quelques collections postérieures.

Il n'y a donc aucune raison de croire que le compilateur ait copié servilement une ou plusieurs collections en usage de son temps. Il semble au contraire qu'il ait voulu faire une œuvre personnelle en réduisant à un petit volume les textes fondamentaux de la Réforme, tous ou presque tous émanant de l'autorité du S. Siège. Remarquez qu'il opérait sur des textes déjà connus et pour la plupart cités maintes fois (1) ; il ne pouvait donc innover quant au choix des matériaux. Tout au plus lui était-il possible de couper autrement les textes ou d'en assembler différemment les fragments. Sa vraie originalité consiste, à mon avis, dans le but qu'il a poursuivi, dans le plan qu'il a essayé de réaliser, et dans son souci constant de mettre en lumière l'autorité et l'action réformatrice de l'Église romaine.

V. *Influence de la collection.* — Il me reste maintenant à montrer l'usage qui fut fait de la collection au temps de Grégoire VII, et à en déterminer l'influence sur le développement des collections canoniques.

Voici maintenant les analogies constatées avec le *Décret* de Burchard :

Collection en 74 chapitres : 48 = *Décret* de Burchard, I, 171 (2[e] partie). — * 57 = XVI, 11. — * 71 = I, 132. — 84 = I, 154. — 96 = I, 175. — * 101 — XVI, 31. — * 113 = I, 7. — * 117, = I, 11. — * 118 = I, 5. — * 160 = I, 15. — * 164 = II, 3. — 186 = I, 76 (2[e] partie). — 187 = III, 49. — * 190 = I, 74. — 194 = I, 66. — * 195 = II, 39. — 205 = V, 5. — 206 = III, 99. — * 211 = II, 53. — 214 = IV, 66. — * 217 = IV, 69. — * 219 = IV, 4. — 240 = I, 93. — * 245 = III, 215. — 248 = VIII, 15. — 253 = XVIII, 4. — 254 = VIII, 32. — * 274 = IX, 48. — * 312 = VIII, 21. — 318 = I, 97.

En resumé, il y a très-peu de chance que notre auteur ait emprunté à la collection *Anselmo dedicata.* Quant à Burchard, s'il lui a emprunté, c'est tout au plus quelques chapitres isolés.

(1) Voir ce qui a été dit plus haut, p. 192.

Or il importe de constater que la collection en 74 titres fut, non seulement connue, mais utilisée sous le pontificat de Grégoire VII. Les faits suivants le démontreront surabondamment:

1° Le *Liber Apologeticus* de Bernald de Constance (1), écrit sous Grégoire VII, probablement peu après 1076 (2), contient des fragments qui se trouvent dans notre collection (3). Ce fait ne suffirait pas à prouver que Bernald ait connu la collection en 74 titres, car il aurait pu rencontrer ailleurs ces fragments. Mais l'inspection attentive du chap. XXIII de l'*Apologeticus* m'amène à penser que Bernald a connu cette collection et y a puisé. En effet, voulant démontrer le pouvoir du pape sur tous les chrétiens, il cite les chap. 2 et 10 de la collection en 74 titres et ajoute: " *His autem sanctissimi patres Kalistus, Fabianus, Sixtus, Silvester, Julius et reliqui innumerabiles astipulantur* ". Or ces papes sont cités précisément dans l'ordre où le premier titre de notre collection présente leurs extraits sur les prérogatives du Siège apostolique. Cette coïncidence s'explique difficilement si l'on n'admet pas que Bernald ait employé comme source la collection en 74 titres.

2° Parmi les écrivains qui prirent une part active à la guerre de plume suscitée par la querelle des investitures, on peut citer Manegold (4), qui fut chanoine régulier de Lautenbach en Alsace et mérita la faveur du pape Urbain II. Peu de temps avant la mort de Grégoire VII, Manegold rédigeait en faveur de la cause pontificale un écrit connu sous le nom de

(1) Voyez l'*Apologeticus* de Bernald, edité par M. Thaner dans le tome II des *Libelli de lite imperatorum et pontificum saeculis XI et XII conscripti. (Monumenta Germaniae,* 1892), pp.58-88.

(2) Telle est l'opinion de M. Thaner: ouvrage cité à la note précédente, p. 59.

(3) Notre chap. 132 se trouve au chap. XX de l'*Apologeticus*; notre chap. 179 au chap. XXI. Les citations correspondent exactement au texte de notre collection.

(4) Voir sur ce personnage un mémoire de M. de Giesebrecht: *Ueber magister Manegold von Lautenbach und seine Schrift gegen den Scholasticus Wenrich* (l'écrit contre Wenric est précisement le *liber ad Gebehardum*) dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie royale des sciences de Munich, année 1868, t. II, pp. 297-330.

Liber ad Gebehardum, parce qu'il est adressé à Gebehard, archevêque de Salzbourg (1).

Au cours de son exposé, Manegold cite bon nombre de fragments canoniques, dont il avait été jusqu'ici impossible de reconnaître la provenance. " Manegold, dit le nouvel éditeur du *liber ad Gebehardum*, paraît avoir puisé beaucoup de décrets canoniques dans une collection de son temps dont nous n'avons pu découvrir l'auteur, à cause de la pénurie des collections éditées. Tantôt il se rapproche de Burchard de Worms, tantôt d'Anselme de Lucques, tantôt d'Ives de Chartres, tantôt de tous trois à la fois " (2).

Or l'une au moins des collections inconnues qui a été utilisée par Manegold, n'est autre que notre collection en 74 titres. Visiblement il l'avait entre les mains et la suivait fidèlement lorsqu'il rédigeait certains chapitres de son livre à Gebehard. En voici la preuve :

A. Le chapitre VII du *Liber ad Gebehardum* est intitulé : *De privilegiis sedis apostolice ac decretis omni reverentia servandis* : c'est le sujet auquel sont consacrés les premiers titres de notre collection. Or Manegold y cite, dans leur ordre les chap. 2, 3, 5, 6, de la collection en 74 titres, des fragments du chap. 7, le chap. 8, le début du chap. 9, le chap. 10, des fragments du chap. 11, les chap. 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 21.

B. Le chap. XXII de Manegold est dirigé contre l'incontinence des clercs. L'auteur y défend la doctrine *nostri Gregorii*, c'est-à-dire de Grégoire VII, d'après laquelle l'incontinence exclut de l'autel les ministres sacrés. Or j'y trouve cités trois

(1) Le *liber ad Gebehardum* a été edité par M. K. Francke dans le tome I des *Libelli de lite Imperatorum et Pontificum* publié en 1891 dans la collection des *Monumenta Germaniae*; pp. 300-430. La date exacte du *liber ad Gebehardum* a donné lieu à quelques difficultés. Voyez sur ce point le mémoire précité de M. de Giesebrecht (pp. 302-304), qui finit, après hésitation, par admettre la date de 1084, pour celle de la rédaction du *Liber*. — M. Francke, dans son introduction, déclare que le *liber ad Gebehardum* a dû être composé entre 1081 et 1085 et publié après la mort de Grégoire VII, c'est-à-dire après la première moitié de 1085.

(2) *Op. cit.* p. 302.

des quatre chapitres de notre collection qui forment le titre XXI, *de munditia sacerdotum et de continentia clericorum:* ce sont d'après l'ordre où ils sont cités, les chap. 170, 171, 172. Plus loin dans ce chap. XXII, je retrouve le chap. 156 de notre collection, et le fragment *Nullus digamus...* qui appartient au chap. 150, tous deux faisant partie du titre XVI de la collection. Enfin l'auteur renvoie d'une manière générale aux décisions des papes Innocent, Sirice et Gélase: or Innocent et Sirice sont largement représentés parmi les auteurs dont les écrits ont fourni les chapitres de ce titre XVI, n°s 138 à 156 (*Quibus sacri ordines sint tribuendi quibusve negandi)* et Gélase y figure pour un chapitre.

C. Je pourrais multiplier ces remarques (1): il me suffira, pour compléter la démonstration, d'appeler l'attention du lecteur sur les rapports qui existent entre le chap. II de Manegold: *Statutum domni apostolici ne quis a laica manu ecclesiasticas suscipiat dignitates et diversa patrum testimonia ad eamdem rem confirmandam* et le titre XV de notre collection, *de praelatis imperitis, indignis, symoniacis, neophytis.* Manegold cite successivement les chapitres 119, 117, 120, 121, 122, 123, 124 et 113 de notre collection, tous appartenant à ce titre XV. Il fait plus loin dans le même chapitre allusion au chap. 160 de la collection en 74 titres et cite le chap. 161 : or ces deux chapitres forment dans notre collection le titre XVIII: *De consecratione episcoporum et archiepiscoporum.*

Il me paraît donc certain que le chapitre I de Manegold procède des deux premiers titres de notre collection, que son chapitre XXII procède des titres XVI et XXI, et qu'enfin son chapitre LI procède des titres XV et XVIII. J'en conclus que Manegold avrait sous les yeux notre collection quand, au temps de Grégoire VII, il écrivait son *Liber ad Gebehardum.* Il lui donne même le titre sous lequel elle était déjà connue, *Sententiae patrum;* en effet, on lit au chap. VII, après une série

(1) On rencontre au chap. XLIII de Manegold le chap. 74 et le chap. 70 de notre collection: il y est fait allusion aux chap. 71, 72, et 73. On y rencontre aussi le chap. 174. — Au chap. XLVI de Manegold figure le chap. 309 de notre collection.



de citations empruntées à la collection en 74 titres: *Quia igitur praenotatis sanctorum patrum sententiis*... Je reconnais d'ailleurs que notre collection n'est pas la seule que Manegold ait utilisée; il suffit à ma démonstration d'avoir prouvé qu'il l'a employée.

3° Le premier des érudits qui ait fait connaître notre collection, Augustin Theiner, avait constaté les relations étroites qui l'unissent à la collection, malheureusement encore inédite, d'Anselme de Lucques, mort en 1086. Il en avait conclu que la collection en 74 titres devait être considérée comme un extrait et un résumé d'Anselme (1). M. Thaner a démontré péremptoirement que cette opinion est le contraire de la vérité (2): en effet c'est la collection d'Anselme qui dérive de la collection en 74 titres. Il paraît inutile de recommencer cette démonstration, dont le résultat doit être tenu pour acquis. 253 des 315 chapitres de la collection en 74 titres ont passé dans l'œuvre d'Anselme de Lucques, où M. Thaner en a constaté la présence. Or remarquez que la collection d'Anselme a été compilée sous le pontificat de Grégoire VII (3). Voilà encore un écrivain grégorien et romain, et non l'un des moins importants, qui utilise notre collection (4).

Ainsi Manegold de Lautenbach, Bernald de Constance et Anselme de Lucques ont connu la collection en 74 titres et en ont tiré parti. Elle était donc dès le pontificat de Grégoire VII répandue des deux côtés des Alpes et utilisée par les partisans de la Papauté.

(1) *Disquisitiones*...., p. 339.

(2) *Untersuchungen*...., pp. 28 et ss. (626 et ss).

(3) Il n'y a pas de doute sur ce point, Anselme étant mort en exil quelques mois après Grégoire VII, en mars 1086. D'ailleurs ce fait est attesté par des mentions anciennes figurant dans divers manuscrits. Cf. Theiner, *Disquisitiones*, p. 364, et Pitra, *Analecta novissima, Spicilegii Solesmensis altera continuatio*, T. I (Paris 1885), p. 141.

(4) Une lettre de Grégoire VII aux clercs de S. Martin de Lucques du 1er octobre 1079 (Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 382), cite deux décrétales qui se suivent dans notre collection, à savoir les chapitres 67 et 68 (Pseudo-Fabien et Pseudo-Etienne) et les cite précisément dans l'ordre où les présente notre collection. Il n'y aurait d'ailleurs rien d'extraordinaire à ce que Grégoire VII lui-même l'eût employée.

VI. *Influence de la collection* (suite). — Efforçons-nous maintenant de déterminer l'influence de notre collection sur les collections canoniques postérieures. Cette influence, fort insuffisamment mise en relief jusqu'ici, a été très grande: le seul moyen de la mesurer est d'énumérer les collections qui l'ont subie.

1° Tout d'abord je dois signaler une collection en quatre livres, eux-mêmes divisés en titres, qui n'est autre chose que notre collection remaniée et augmentée. Les trois premiers livres reproduisent la collection en 74 titres accrue largement de fragments de même nature. Le quatrième livre est exclusivement formé de canons de conciles; on y rencontre après les canons de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, divers canons d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, des conciles africains, gaulois et espagnols. L'œuvre se termine par des extraits d'autres documents, particulièrement de décrétales, qui varient suivant les manuscrits. En somme, c'est notre collection complétée notamment à l'aide des canons de conciles, qui avaient été systématiquement négligés par le premier compilateur (1).

Je me borne pour le moment à signaler les quatre manuscrits où j'ai constaté l'existence de cette collection, sur laquelle je me propose de fournir dans un mémoire spécial de plus amples renseignements. Ces manuscrits datent de la première partie du XIIe siècle, au début duquel doit être attribuée, au plus tard, la collection en quatre livres. Ce sont les suivants:

Milan, Bibl. Ambrosienne, C, 51, sup.
Paris, Bibl. Nationale, Latin, 3187.
id. id. id. 4281-A.
id. id. id. 9631.

Le manuscrit de Milan, transcrit au début du XIIe siècle, porte au premier feuillet, en caractères contemporains du corps du manuscrit, la mention: *Liber iste fuit magistri Pepponis. Orate pro eo*: M. Gaudenzi lui attribue une origine fran-

(1) Remarquez toutefois que, souvent, dans les manuscrits la collection en 74 titres est suivie d'une série de canons de conciles ; V. par exemple les manuscrits de Weingarten (Stuttgart) et d'Engelberg.

çaise (1). Le manuscrit 4281-A porte la mention, en caractères du XIVe siècle: *Liber beate Marie de Bello prato*, ce qui le rattache à l'une des abbayes de Beaupré; il est revêtu en outre de la signature: *Codex Ant. Faure*, 64. Le manuscrit 3187 ne porte aucune indication d'origine; on sait seulement qu'il provient de Mazarin. Le manuscrit 9631 a été acheté par la Bibliothèque Nationale en 1833: la provenance n'en est pas connue (2).

2° On connaît déjà l'usage qu'Anselme de Lucques, a fait de la collection en 74 titres, lorsque sous Grégoire VII il a rédigé sa propre collection. Résumant les conclusions de M. Thaner, j'ai fait observer que les cinq sixièmes des chapitres de notre collection ont passé dans l'œuvre d'Anselme. Il n'est pas inutile de rappeler ici ce fait significatif: je ne crois pas d'ailleurs devoir y insister davantage (3).

3° Il existe une collection en six livres, datant des premières années du XIIe siècle. Cette collection a été utilisée par Antoine Augustin, qui la mentionne souvent dans son dialogue *de emendatione Gratiani* (4). Le savant canoniste la connaissait

(1) *Appunti per servire alla storia della Università di Bologna,* dans l'*Università*, t. III, pp. 164 et ss. Un bon connaisseur, M. l'abbé Ratti, bibliothécaire à l'Ambrosienne, estime très-difficile d'attribuer à ce manuscrit une origine italienne et le croit plutôt français.

(2) Pierre Pithou déclare avoir vu, en la possession du président Brisson, deux manuscrits de cette collection. Il n'y a pas à s'y méprendre, c'est bien la collection en quatre livres; car Pithou cite la première rubrique de chacun des livres: *De primatu Romanae Ecclesiae; de sacratissimo pontificatu Romano; de pontificali auctoritate et potestate regali; de quatuor principalibus conciliis:* la correspondance de ces rubriques avec celles de la collection en quatre livres est parfaite. (Cf. le *Codex Canonum vetus*, édition de 1687, p. 177). Les deux manuscrits du président Brisson figurent-ils parmi les trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale? En tous cas, il résulte nettement de l'observation de Pithou qu'il y avait de son temps en France des manuscrits de cette collection: nous savons d'ailleurs que l'un des manuscrits de la Bibliothèque Nationale appartenait, au moyen-âge, à l'une des abbayes de Beaupré.

(3) Voir plus haut, p. 211.

(4) Voyez l'édition qu'en a donnée Baluze, Paris, 1672, p. 427 (note de Baluze). Cf. la dissertation d'Antoine Augustin, *de collectoribus canonum*, c. 33.

par un manuscrit provenant du monastère cistercien de Poblète (*Populetum*), voisin de Tarragone : aussi est-elle citée par lui sous le nom de *liber Tarraconensis.* La collection de Tarragone fut employée par les correcteurs de Gratien à la fin du XVI[e] siècle. Depuis lors elle est tombée dans l'oubli, au point que la trace semble en avoir été perdue (1).

Or il m'a été permis de constater l'existence de cette collection dans deux manuscrits du XII[e] siècle. L'un est le manuscrit du Vatican 6093, d'origine espagnole, mais depuis un temps assez long au Vatican, puisqu'il est relié aux armes d'Urbain VIII. L'autre est le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Latin, 4281-B, provenant de la collection Le Tellier.

De l'étude de ces manuscrits il résulte que la fin du premier livre de la collection dite de Tarragone est formée des chapitres compris dans les titres I à IV de la collection en 74 titres, consacrés surtout aux prérogatives du S. Siège ; le second livre est fait des titres V à XIV de notre collection, où il est traité des accusations ; le troisième livre des titres XV à XXXII ; le quatrième livre des titres XXXIII au dernier. En somme, toute notre collection a été utilisée pour former le noyau de la collection dite de Tarragone.

Je me réserve d'étudier spécialement cette collection. Je me borne à faire remarquer que la même collection se retrouve dans un manuscrit acéphale du commencement du XII[e] siècle, conservé à l'Ambrosienne (D. 59, sup.), et provenant du monastère de Bobbio. Le premier chapitre reconnaissable est le chapitre 142 de la collection en 74 titres : il appartient au troisième livre de la collection de Tarragone. Suivent les chapitres qui terminent ce troisième livre, ceux du quatrième livre, ceux du cinquième livre (qui porte dans le manuscrit de Bobbio la rubrique *incipit liber Quartus*), ceux du sixième livre, avec des

(1) Blondel (*Pseudo-Isidorus et Turrianus vapulantes,* Genève, 1628, *Prolegomena*, p. 99) ne connaît que de nom le *liber Populeti.* Doujat (*Proenotiones canonicae*, edit. de 1687, Livre II, ch. XXIV, p. 474) ne semble la connaître que par les écrits d'Antoine Augustin. Il en est de même des Ballerini, *de antiquis canonum collectionibus,* Pars IV, cap. XVIII, § 10.



fragments qui, vers la fin, ne s'accordent pas toujours avec ceux des autres manuscrits. La division en livres n'est pas régulièrement indiquée dans le manuscrit de Bobbio, et quand elle est indiquée, la numérotation des livres ne coïncide pas exactement avec celle des autres manuscrits.

4° Une collection italienne divisée en sept livres fait de larges emprunts à notre collection en 74 titres. Cette collection se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Turin, D, IV, 33 (1). Le premier livre du manuscrit de Turin comprend principalement, sous la rubrique *Diversorum patrum sententie de primatu Romane ecclesie*, les titres I à IV de la collection en 74 titres; le deuxième livre est fait des titres V-XIV, traitant des accusations, augmentés d'ailleurs d'une foule de fragments étrangers à la collection en 74 titres. De même, avec de nombreuses additions empruntées surtout à Burchard, le troisième livre répond aux titres XV-XXVIII de notre collection. Le surplus de la collection en 74 titres a été utilisé dans les livres IV, V et VI de la compilation de Turin : on sent très bien, en parcourant ce recueil, que l'auteur avait sous les yeux notre collection. D'ailleurs, c'est surtout dans les trois premiers livres que se révèle, non seulement par les matériaux employés, mais par l'ordre et la structure de l'ouvrage, l'imitation de la collection en 74 titres. Par ces premiers livres, la collection de Turin, qui est du commencement du XII[e] siècle, se rapproche beaucoup de la collection de Tarragone, signalée ci-dessus, sans néanmoins se confondre avec elle : notamment les parties empruntées à la collection en 74 titres y sont beaucoup plus chargées d'additions. Quoi qu'il en soit, la collection de Turin et la collection de Tarragone procèdent toutes deux de la collection en 74 titres.

5° Le très érudit et très obligeant P. Ehrle a fait connaître une collection canonique contenue dans la seconde partie d'un manuscrit du couvent de Saint François à Assise (2) ; ce manus-

(1) Ce manuscrit a été signalé par M. F. Patetta dans une note de son ouvrage : *Le Ordalie* (Turin, 1890).

(2) *Archiv für Kirchengeschichte*, t. I, p. 477 et ss.

crit porte dans cette bibliothèque le n° 227. Les indications fournies par la notice du R. P. Ehrle ont été complétées grâce à la complaisance de M. Jean Guiraud, ancien membre de l'Ecole française de Rome. La collection, divisée en huit livres, offre une très grande analogie avec la précédente, notamment en ce qu'elle aussi est en grande partie construite sur le patron de la collection en 74 titres (1): remarquez d'ailleurs que l'auteur de la collection d'Assise ne s'est pas interdit le droit d'employer de nombreux matériaux étrangers à notre collection. Ainsi le premier livre de la collection d'Assise, en 105 chapitres, qui répond assez bien aux quatre premiers titres de notre collection, comprend au moins 60 chapitres qui lui sont étrangers. La même observation s'applique aux livres suivants: sous cette réserve, le livre II, traitant des accusations, correspond aux titres V-XIV de la collection en 74 titres; le livre III, consacré à la discipline, aux titres XV-XXVIII. En ces parties, la collection d'Assise suit un plan qui ressemble fort à celui des collections de Tarragone et de Turin (2). Le début du livre IV rappelle aussi la collection en 74 titres; puis l'analogie s'efface et disparaît. Mais, encore une fois, c'est la collection en 74 titres qui a fourni la structure et bon nombre des matériaux des trois ou quatre premiers livres de la collection.

6° Dans son *Historia juris ecclesiastici*, Gérard de Maestricht mentionne parmi les manuscrits de sa bibliothèque, une collection canonique divisée en trois livres. Cette collection, sur laquelle Gérard nous a laissé de maigres renseignements, paraît bien, autant qu'on en peut juger d'après la table du premier livre, suivre le plan et la division de la collection en 74 titres: j'ima-

(1) J'ai constaté que le début de la collection était étroitement apparenté au début de la collection du Vatic. 3832 (signalée ici même sous le n° 9). De part et d'autre les 56 premiers chapitres doivent être identiques. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point dans un autre travail.

(2) De ces trois collections, de Tarragone, de Turin et d'Assise, on peut dire :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen.

gine qu'ici encore, au moins la première moitié de cette collection était constituée par notre collection largement amplifiée. Très vraisemblablement, le recueil signalé par Gérard est l'œuvre d'un canoniste du commencement du XII[e] siècle. Il est difficile d'ailleurs de former sur cette collection autre chose que des conjectures; en effet nous ne la connaissons que par la table des titres du premier livre, la seule qu'ait reproduite Gérard de Maestricht (1): je n'ai pu jusqu'ici retrouver la trace de ce manuscrit.

7° C'est une collection importante que celle qui fut publiée dans les premières années du XII[e] siècle par le Cardinal Grégoire, et qui est connue sous le nom de *Polycarpus* (2). Or cette collection me paraît avoir, elle aussi, subi l'influence de la collection en 74 titres, au moins en quelques-unes de ses parties. Ainsi, par exemple, le titre X du livre I[er], intitulé *De episcoporum mutatione auctoritate Romane ecclesie* est composé des numéros 186, 187, 188, 189, 190, qui forment le titre correspondant de la collection en 74 titres: Anselme de Lucques les reproduit à la vérité, mais dans un ordre différent, ce qui donne à penser que le Cardinal Grégoire les a tirés de notre collection et non dans celle d'Anselme. Le titre XXV du même livre: *Ut feretrum Romani pontificis non veletur*, contenant un chapitre unique, reproduit le titre XLIV, chap. 234 de la collection en

(1) Voir l'*Historia juris ecclesiastici*, n[os] 409-413, éditée en tête du tome III de l'édition des œuvres complètes d'Antoine Augustin (édit. de Lucques, in-fol., 1767).

(2) Voir sur cette collection Hüffer, *Beiträge zur Geschichte der Quellen des Kirchenrechts* (Münster, 1862, in-8°), pp. 74-85. J'ai étudié les manuscrits suivants:

Vatic., 1354; Vatic. Reginae, 987; Vatic. Reginae, 1026; Paris, Bibl. Nationale, 3881 et 3882. J'en puis citer encore les manuscrits suivants (et la liste des manuscrits de *Polycarpus* ne doit point être épuisée): Florence, Bibl. Nazionale, *Conventi soppressi*, B. 4 (Camaldules, 559); Florence, même dépôt et même fond, c. 1 (Badia Fiorentina, 2777); Florence, Bibl. Ricardiana, S, 2, 41; Florence, Laurentienne, un manuscrit de la Leopoldina; Bibl. de Carpentras, n° 171 (d'après Schulte, *Iter gallicum*, p. 393). Il y a aussi un manuscrit incomplet s'arrêtant au cours du livre VII) à la bibliothèque du chapitre de Cologne, n° 126 (ancien Darmstadt, 2125).

74 titres. Le titre XXIX du même livre: *De pontificali et regali auctoritate*, débute par les deux chapitres qui ouvrent dans notre collection le titre correspondant, portant la même rubrique (nos 226 et 227). Les analogies sont encore frappantes dans le second livre: voyez par exemple le titre Ier de ce livre, *De prelatorum electione*, et comparez-le avec le titre XV de notre collection, *De prelatis imperitis*; le chap. 2 de *Polycarpus* est le chap. 111, qui ouvre le titre correspondant de la collection en 74 titres. Suivent immédiatement dans *Polycarpus* les chapitres 117, 118, 119, 113, 114, 120, 121, 122, 124, de notre collection. Alors sont intercalés deux chapitres étrangers; puis on retrouve les chap. 125, 127, 126, 131, 132. Vient ensuite une nouvelle intercalation de chapitres étrangers, après lesquels sont insérés les chapitres 128, 129, 130 de notre collection. De même les trois premiers chapitres du livre II, titre VIII de *Polycarpus*, *de ordinatione episcoporum*, *archiepiscoporum et metropolitanorum* sont les trois chapitres (160, 161 et 162) du titre correspondant de la collection en 74 titres. On pourrait présenter des observations analogues sur les titres XXV, XXVIII et XXXI du même livre de *Polycarpus* qui offrent des analogies remarquables avec les titres XXIV, XV et XVI de notre collection. Ces observations s'appliquent à d'autres parties de *Polycarpus*. Ainsi le titre XV du livre III est inspiré par les titres III et IV de la collection en 74 titres; le premier titre du livre V, traitant des accusations, reproduit beaucoup des fragments consacrés aux accusations dans notre collection. En somme, sans qu'il convienne d'exagérer ici l'influence de la collection en 74 titres, il paraît certain que l'auteur de *Polycarpus* y a largement puisé.

8° Cet auteur ne faisait d'ailleurs en cela que suivre l'exemple d'autres canonistes italiens qui à la même époque s'efforçaient de rédiger des vastes compilations en dépouillant les recueils de leurs prédécesseurs. Une de leurs œuvres a passé à peu près inaperçue jusqu'à ce jour: c'est une collection en neuf livres, contenue dans le manuscrit C. 118 de la Bibliothèque du chapitre de la basilique Vaticane, dont Theiner a donné une

idée très-inexacte (1): il en a fait à grand tort une forme particulière de la collection d'Anselme de Lucques, tandis qu'elle en est indépendante. Grâce à la libéralité du Révérendissime Chapitre, j'ai pu examiner de près ce manuscrit: je me propose de communiquer bientôt au public les résultats de cet examen. Qu'il me suffise pour le moment de dire que le manuscrit de S[t] Pierre n'est pas le seul de son espèce: la même collection, avec des différences notables au premier livre, se retrouve dans le manuscrit 3831 de la Bibliothèque Vaticane, et aussi, autant qu'il m'a été possible de m'en rendre compte, dans le manuscrit 109 du chapitre de Pistoie, décrit par M. Chiappelli dans l'*Archivio giuridico* (2). Toutefois, dans ces deux manuscrits, la collection, au lieu d'être divisée en neuf livres, est partagée seulement en trois livres.

Par l'examen de ces trois manuscrits, il nous est permis de renen possession d'une œuvre canonique fort ignorée: je me borne aujourd'hui à faire remarquer qu'elle aussi, comme la plupart des collections italiennes des environs de 1100, est pour une bonne part tributaire de la collection en 74 titres. Considérons par exemple le premier titre du livre II dans le manuscrit de S[t] Pierre, *de prelatorum electione* (c'est par là aussi que s'ouvrent le livre II de Vat. 3831 et celui du manuscrit de Pistoie). Il présente d'abord le chap. 111 de notre collection (le premier du titre *De praelatis imperitis*) et se continue par les chap. 112, 113, 114, 117, 118, 119, 120, 122, 124, et après deux chapitres étrangers, 125, 130, 127, 131, 132, 133, 134, et 135; alors seulement viennent de nombreux fragments étrangers à la collection en 74 titres (3). Les trois premiers chapitres du titre II, *De ordinatione episcoporum et archiepiscoporum*, sont les trois chapitres du titre correspondant de notre collection, n[os] 160, 161 et 162: de

(1) *Disquisitiones*, pp. 383-397. Les textes des rubriques publiées par Theiner sont très-propres à donner une fausse idée du contenu de ce manuscrit, comme j'aurai bientôt l'occasion de le montrer.

(2) Année 1885, tome XXXIV.

(3) On remarquera que le premier titre du livre II de la collection de S[t] Pierre est fort analogue à des passages correspondants d'autres collections, par exemple au titre premier du livre II de *Po-*

même le titre III, *de ordinatione sacerdotum et levitarum*, commence par les quatre chapitres du titre XIX de notre collection (163, 164, 165 et 166). Même correspondance entre les titre V, VI, et VII du livre II de la collection de S[t] Pierre et les titres XXV, XXVI et XXIV de notre collection. Il serait facile de relever encore dans les livres III, IV, V et VI de la collection de S[t] Pierre, des analogies avec la collection en 74 titres. On en trouverait d'ailleurs, mais en moins grand nombre, dans les livres VII à IX du manuscrit de S[t] Pierre qui répondent au III[e] livre des collections du Vatican et de Pistoie. En résumé l'influence de la collection en 74 titres est grande sur certaines portions de la collection de S[t] Pierre, par exemple le livre II; elle est moins considérable, mais encore certaine, sur la plupart des autres livres du même recueil (1).

9° L'ancien fonds du Vatican contient un manuscrit, portent le n° 3832, dont le contenu est une collection canonique qui mérite l'attention (2). Cette collection, comme beaucoup d'autres, date des environs de l'année 1100. Elle offre (au moins à compter du f. 23 v°) deux parties à peu près égales qui toutes deux reflétent l'influence de la collection en 74 titres. La première partie, avec des additions très-considérables, répond aux vingt-huit premiers titres de cette collection; le seconde répond à la dernière portion. Ce recueil comprend, à la vérité, aussi bien en tête qu'à la fin, d'importantes séries qui sont indépendantes de notre collection: il n'en est pas moins vrai que, dans sa portion centrale, il est modelé sur la collection en 74 titres. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'ainsi composée, cette collection présente des analogies frappantes avec le *liber Tarraconensis*.

lycarpus, pour la partie que les deux collections ont empruntée à la collection en 74 titres. Ce n'est pas là un fait isolé. L'emploi général de la collection en 74 titres rend compte de beaucoup de traits communs des collections de cette époque.

(1) Surtout dans le livre IX, les analogies sont très-clairsemées.

(2) Les Ballerini (*De antiquis canonum collectionibus,* Pars IV, c. XVIII, n° 3) avaient déjà remarqué le lien qui unit la collection du Vatic. 3832 à notre collection représentée pour eux par le Vatic. 4977, manuscrit incomplet.

10° Mon confrère et ami M. Joseph Tardif veut bien me signaler une collection canonique, conservée à la Bibliothèque de Bordeaux, dont il publiera prochainement la notice. Cette collection, d'ailleurs incomplète, est divisée en sept livres: elle doit appartenir à la fin du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e]. D'après les notes que me communique M. Tardif, il me paraît certain que cette collection a été composée au moyen d'emprunts faits au *Décret* de Burchard et d'emprunts faits à la collection en 74 titres. Ainsi, par exemple, à propos des accusations, j'y retrouve la série des chap. 44, 45, 46, 47 et 48 de notre collection (1). Plus loin figurent les chap. 83, 84, 89; plus loin encore, sous la rubrique: *ne episcopi a propriis sedibus sine Romana auctoritate projiciantur*, les chap. 91, 96, 94; sons la rubrique *ut nemo absens judicetur*, le chap. 103; sous la rubrique *ut unusquisque suis contentus sit* (*terminis*), les chap. 191 et 194; sous la rubrique *de vana corepiscoporum superstitione vitanda* les chap. 197 et 198. On pourrait multiplier ces exemples, empruntés au premier livre du manuscrit de Bordeaux, qui démontrent, entre cette collection et la collection en 74 titres, une évidente analogie non seulement dans le choix des fragments insérés, mais aussi dans les rubriques employées. J'ai pu faire la même observation à propos du livre VI du manuscrit de Bordeaux, *De monasteriorum monachorumque libertate et eorum sancto proposito*; on y retrouve les numéros 39, 42, 43, 27, 28, 31, etc. de notre collection. L'existence d'un rapport de filiation entre la collection de Bordeaux et la collection en 74 titres ne saurait donc être considerée comme douteuse.

11° C'est aussi notre collection qui forme la base d'un recueil canonique contenu dans un manuscrit de Florence, appartenant à cette série de manuscrits qui, après un séjour à l'étranger, dans la bibliothèque de Libri et celle de lord Ashburnham, ont

(1) Ces fragments qui se retrouvent d'ailleurs dans le III[e] livre d'Anselme de Lucques, se presentent ici dans l'ordre de notre collection, ce qui prouve qu'ils en proviennent directement. Cette observation pourrait être reproduite sur d'autres parties de la collection.



fini par regagner leur ancien domicile. Ce manuscrit porte le n° 1554 dans la série des manuscrits Ashburnham de la Laurentienne: la portion principale paraît en avoir été transcrite entre 1100 et 1125, peut-être au temps de Calixte II (1).

La collection du manuscrit 1554 Ashburnham est divisée eu deux parties: la seconde partie, commençant au feuillet 81 contient des séries de canons de conciles grecs ou espagnols. La première partie est au contraire un recueil où les décrétales tiennent presque toute la place: elles y sont additionnées d'ailleurs de documents d'une autre nature, notamment de fragments des Pères de l'Eglise et de citations des constitutions des empereurs romains. La collection s'ouvre, suivant l'exemple de la collection en 74 titres, par la série des textes relatifs au pouvoir du St Siège. Viennent ensuite les autres textes, divisés en titres qui le plus souvent, par leurs rubriques et leur composition, rappellent les titres de la collection en 74 titres. On peut dire sans crainte d'erreur que la collection Ashburnham est la collection en 74 titres avec quelques modifications dans l'ordre des matières et de nombreux accroissements. Plusieurs titres se présentent d'ailleurs de part et d'autre sous un aspect absolument identique: beaucoup ne diffèrent que par des intercalations ou des omissions de peu d'importance: il en est ainsi, par exemple, des titres relatifs aux accusations. Ici encore je prie qu'on veuille bien me faire crédit de quelque temps, mon intention étant de faire connaître par une notice détaillée la composition de ce manuscrit. On verra alors apparaître la relation étroite de filiation qui unit le manuscrit de la collection Ashburnham à la collection en 74 titres.

12° Un manuscrit du commencement du XIIe siècle, qui de l'abbaye de Chezal-Benoît a passé à Saint Germain-des-Prés et de là à la Bibliothèque nationale, le manuscrit latin 13658, contient une collection, divisée en titres, qui procède très largement de la collection en 74 titres. Le premier titre est inti-

(1) Sur ce manuscrit, cf. L. Delisle, *Manuscrits du fonds Libri conservés à la Laurentienne*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXII, 1re partie, p. 71.

tulé : *De primatu Sancte Romane ecclesie.* Il comprend les chapitres 1, 24, 2, 4, 5, 7, 18, 19, 20, 13, 27, 28, 29, 30, 159, 156, 173, 39, 40, 41, 42, 43, 261, 259, 269, 102, 257, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 220, 235, 243, et six autres chapitres étrangers à notre collection. On pourrait répéter ces observations sur beaucoup des titres suivants. L'ordre des matières et des chapitres est interverti : mais il suffit de parcourir ce manuscrit pour se convaincre que la collection qui y est contenue n'est autre chose que notre collection bouleversée et augmentée (1).

13° Le manuscrit latin 3858 C, de la Bibliothèque nationale de Paris, manuscrit in-folio du XIIe siècle (2), contient dans ses feuillets 1-55 un recueil qui ne se confond pas avec le précédent, mais qui se rapproche de lui par un air de famille très marqué. On y trouve d'abord une collection générale en 482 chapitres : cette collection est suivie d'une collection spéciale en 98 chapitres portant sur les accusations. La collection générale n'est pas divisée en titres ; mais elle s'inspire très visiblement de la collection en 74 titres, dont on retrouve des séries entières (3). Peut-être d'ailleurs l'influence de notre collection

(1) Je me demande si la portion consacrée aux conciles qui suit cette collection ne répond pas à la partie consacrée aux conciles dans la collection d'Ashburnham (ci-dessus n° 11) et dans la collection en quatre livres (ci-dessus n° 1). Il semble que certains auteurs de remaniements, s'apercevant que la collection en 74 titres avait négligé les conciles, aient tenu à la compléter en y ajoutant une partie contenant des canons de conciles.

(2) Provient de Colbert : porte la mention : *Codex Colbert.*, 1108. Point d'autre trace d'origine. Ce manuscrit, qui contient 87 feuillets, a été étudié par M. Maassen pour la portion comprise dans les feuillets 56-87 (Cf. Maassen, *Bibliotheca Latina juris canonici manuscripta*, Ire partie, 1867, pp. 248 et ss.). L'analogie entre la première partie du manuscrit et la collection en 74 titres a été signalée par M. Maassen, *Jenaer Literaturzeitung*, 1879, p. 218.

(3) En voici un exemple : Latin, 3858, C. 73 = Collection en 74 titres, 89. — 74 = 90. — 75 = 91. — 76 = 92. — 77 = 93. — 78 = 94. — 79 = 95. — 80 = 96. — 81 = 186. — 83 = 187. — 84 = 188. — 85 = 189. — 86 = 190. — 88 = 191. — 89 = 192. — 90 = 193. — 91 = 194. — 92 = 195. — 93 = 196. — 94 = 197. — 95 = 198.

s'est-elle exercée ici par l'intermédiaire d'un autre recueil. C'est ainsi qu'il ne serait pas difficile de montrer des ressemblances qui ne peuvent être fortuites entre la collection Ashburnham et celle du manuscrit 3858, C. En tous cas la collection contenue dans ce dernier manuscrit est de celles qui directement ou indirectement ont subi l'influence de la collection en 74 titres.

14° Une collection canonique de la même date que la précédente (des environs de l'an 1100), a été conservée dans un manuscrit du même temps, où elle porte le titre de *Liber sententiarum*: c'est le manuscrit de la Laurentienne, Gaddiana, Plut. LXXXIX, Sup., Cod. 32. La collection est incomplète; dans son état actuel elle présente environ 360 chapitres, reproduits sans ordre et sans soin. Au moins ai-je pu constater que l'auteur de cette collection a tiré des séries entières de la collection en 74 titres. Par exemple le 45ᵉ chapitre de la collection ouvre une série sur les accusations: or c'est le 44ᵉ chapitre de la collection en 74 titres. Suivent les chapitres 45, 46, 47, 48, 52, 54, 58, 59, 67, 68, 69, 71, 76 de la collection en 74 titres: puis immédiatement sur une autre matière les chapitres 146, 156, 163, 170, 171; un peu plus loin, les chapitres 173, 178, 179, 183, 187, 203, 204 de la même collection. Ce sont là seulement des indications données à titre d'exemple: elles prouvent suffisamment que le rédacteur de la collection contenue dans ce manuscrit s'inspirait largement de la collection en 74 titres.

15° A la suite d'œuvres de Lactance, transcrites par un scribe du XVᵉ siècle, le manuscrit Vatic. Reginae 276 contient une collection canonique incomplète (fol. 220 et ss.): cette partie du manuscrit date de la fin du XIᵉ siècle ou du commencement du XIIᵉ siècle. Dans son état actuel, cette collection compte 110 chapitres: pour les trente-neuf premiers, elle est identique à la collection en 74 titres. Au cours des chapitres suivants, s'en rencontrent quelques-uns qui appartiennent aussi à notre collection: par exemple, les nᵒˢ 167, 168 et 169, disposés dans le même ordre.

16° Paul Ewald a fait connaître une collection canonique du XIIᵉ siècle conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Madrid (C. 144 in 8°) et désignée à raison de son origine

sous le titre de collection de Termoli (1). Les fragments y sont réunis en ordre systématique par séries intitulées: *Plurimorum sententie sanctorum de baptismo, de corpore et sanguine Domini*, etc. Au fol. 115 se trouve une série commençant ainsi : *Plurimorum sententie sanctorum de primatu Romane Ecclesie.* Il y a bien des chances pour que cette série contienne la première partie de notre collection, sinon la collection entière.

Il est certain que l'on doit rencontrer dans d'autres collections des séries plus ou moins considérables de la collection en 74 titres. Ainsi M. Thaner nous apprend que le *liber praeceptorum* de Sainte Sophie de Bénévent contient le titre III, *de privilegiorum auctoritate.* Je puis ajouter que le célèbre manuscrit du Vatican n° 8487 où se trouve le cartulaire de l'abbaye de Farfa (2), comprend une compilation canonique où se rencontrent plusieurs chapitres des titres III et IV de notre collection sous cette rubrique: *Incipiunt decreta beatissimi Gregorii primi pape urbis Rome de monachorum optima libertate sive securitate.* On y peut signaler notamment les chapitres 39 (concile apocryphe de S. Grégoire, avec les souscriptions, qui manquent en général dans les manuscrits de la collection en 74 titres), 42, 29, 27, 28, 30, placés d'ailleurs à côté de fragments étrangers à notre collection (3).

Des observations de ce genre pourront sans doute se produire en grand nombre (4). En tous cas, celles qui ont été consignées plus haut suffisent à établir la grande influence exercée par notre collection vers la fin du XIe et le commencement

(1) *Neues Archiv*, t. VI, pp. 290-292. D'après les renseignements que veut bien me communiquer M. F. G. Kenyon, je constate, que le ms. du British Museum, Arundel, 173, paraît contenir la même collection.

(2) En cours de publication. L'édition a été entreprise par MM. Giorgi et le comte Ugo Balzani et sous les auspices de la *R. Società romana di Storia patria.*

(3) Je dois la communication d'une copie de cette collection à la libéralité de M. le comte Ugo Balzani.

(4) On trouve dans les autres collections du XIIe siècle, *Caesaraugustana*, collections d'Yves de Chartres, etc., des fragments qui ont été insérés dans la collection en 74 titres. Mais je ne crois pas qu'on puisse établir que notre collection ait exercé une influence sé-

du XIIe siècle. C'est en Italie surtout que se fait sentir cette influence. Les compilations où avaient pénétré dans une proportion plus ou moins large des éléments empruntés à la collection irlandaise qui circulait au déclin de la période Carolingienne, comme celles où figuraient de nombreux fragments de capitulaires, tendent à disparaitre, au moins en Italie, pour céder la place à des recueils où dominent les décrétales des Papes. Or notre collection en 74 titres en est le premier type : mais ce type provoque des imitations qui bientôt dépasseront le modèle: voyez le nombre des décrétales insérées dans les recueils de Deusdedit et d'Anselme de Lucques ou dans le *Polycarpus*. Ainsi les monuments du droit canonique reflètent à leur manière les tendances nouvelles de l'Eglise, qui, rajeunie et vivifiée par la réforme, se concentre autour du Pontife Romain. Cette influence s'étendra d'ailleurs jusqu'à la génération suivante, et se fera sentir jusqu'à Gratien : M. Thaner a dressé la liste des très nombreux fragments de notre collection (au nombre de 218) qui, probablement par l'intermédiaire des recueils de l'âge d'Urbain II et de Pascal II, ont pénétré dans le *Décret* de Gratien et ont ainsi pris place dans le *Corpus juris canonici* (1).

En résumé :

La collection en 74 titres paraît avoir été rédigée dans l'entourage du Pape, vers le milieu du XIe siècle, probablement sous Léon IX.

Elle a été composée presque exclusivement de décrétales vraies ou fausses empruntées à la compilation du faux Isidore et d'un certain nombre de fragments tirés des œuvres de Saint Grégoire, notamment de ses lettres.

rieuse sur ces recueils. Ce sont surtout les collections d'origine italienne qui en sont tributaires, et non les collections d'au-delà des Alpes. Il faut d'ailleurs remarquer que le recueil de Deusdedit ne paraît pas procéder de notre collection.

(1) Il n'entre pas pour le moment dans mon plan d'étudier les sources du *Décret* de Gratien ni les relations de cet ouvrage avec les anciennes collections.

Elle a été inspirée par l'esprit des réformateurs dont Saint Léon IX et Hildebrand étaient les chefs les plus illustres.

Elle était connue en Italie et hors d'Italie sous le pontificat de Grégoire VII. Plusieurs des écrivains qui défendaient alors l'autorité pontificale lui empruntèrent des arguments.

Elle a fourni à bon nombre de collections canoniques du XI[e] et du commencement du XII[e] siècle, leur ordonnance générale ainsi que de très nombreux matériaux. Grâce à ces collections, sans doute, une portion notable de ces matériaux a été connue de Gratien et utilisée par lui.

PAUL FOURNIER.

LES OFFRANDES
DANS LA BASILIQUE VATICANE EN 1285

Une liste complète des revenus du Saint-Siège au moyen âge serait le meilleur tableau qu'on pût donner des prérogatives temporelles et même spirituelles de la papauté à cette époque. Et ici c'est moins la quotité des ressources qui est à considérer que la diversité de leurs natures. Le pape, vicaire de l'Apôtre, est à la fois évêque de Rome, métropolitain de l'Italie centrale, prince des évêques, chef spirituel de la chrétienté, souverain temporel, propriétaire foncier et suzerain féodal; et son pouvoir, sous quelque aspect qu'on l'envisage, se traduit toujours, en fin de compte, par quelque revenu (1). Ce n'est pas d'ailleurs que ces revenus aient été en général bien considérables; la proverbiale richesse des papes d'Avignon ne doit pas faire illusion, et il ne faut pas oublier que pendant de longs siècles, en dépit de la réputation d'avidité qui était faite partout à la curie Romaine (en France surtout et en Angleterre), les papes ont vécu dans une perpétuelle détresse financière.

Aujourd'hui je voudrais seulement attirer l'attention sur une source de revenu fort ancienne, qu'il est intéressant de retrouver intacte après la réorganisation des finances pontificales qui a marqué la seconde moitié du XIIIe siècle. Il s'agit des offrandes *(oblationes)* faites sur les différents autels de la basilique Vaticane, et quelques mots d'explication sont ici nécessaires.

(1) On sait en effet qu'au moyen âge des redevances perçues à titre purement récognitif étaient la forme extérieure de bien des rapports juridiques. Pour le Saint-Siège en particulier, j'estime que l'étude des documents financiers est d'une souveraine importance dans l'histoire des institutions; j'ai essayé de le montrer ailleurs.

Comme le prêtre doit vivre de l'autel, c'était chez les fidèles une antique coutume d'apporter durant la messe leurs offrandes à l'autel. Dans les grandes basiliques romaines, ces offrandes étaient considérables, et au douzième siècle nous voyons la curie préoccupée d'en régler la répartition. Il nous est resté du pontificat d'Alexandre III deux précieux opuscules sur les deux plus importantes basiliques de Rome, Saint-Pierre (1) et Saint-Jean de Latran (2). En nous décrivant l'autel de Saint-Jean de Latran, le diacre Jean nous apprend que seuls le pape et les sept cardinaux évêques ont le droit d'y officier, et il ajoute que chaque semaine, à tour de rôle, un desdits cardinaux est chargé d'y célébrer l'office divin; en retour, l'évêque de service a droit à recueillir pendant sa semaine une part des offrandes: " *oblationem quam in ipsa missa accipiunt a principio officii usque ad finem, quaecumque est in auro vel argento vel quibuscumque oblationibus, in ordinationibus etiam et consecrationibus aequaliter dividunt cum canonicis ejusdem ecclesiae sibi assistentibus in ministerio altaris et in officiis, praeter oblationem panis et vini quae tantum canonicorum sunt* " (3). De même, dans son traité sur la Basilique Vaticane, Pierre Mallius nous montre l'évêque de Sainte-Rufine jouissant à Saint-Pierre, pendant la semaine sainte, d'un droit analogue: " *Tota namque medietas oblationis que venit in altari est domini episcopi; altera medietas inter predictum episcopum et canonicos ecclesie et cantores dividenda; nam una est pars domini episcopi; alia canonicorum et alia cantorum* " (4).

(1) *Liber Petri Mallii canonici S. Petri ad Alexandrum III*, publié dans les *Acta Sanctorum*, mois de Juin, t. VII, p. 35-56.

(2) *Johannis diaconi liber de ecclesia Lateranensi*, publié dans Mabillon, *Iter italicum*, t. II, p. 560-576.

(3) Cap. VIII. Dans Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 566.

(4) AA. SS. t. VII Junii, p. 49 C D (§ 124). — Dans Mabillon, *Mus. Ital.*, t. II, p. 163.

A vrai dire, nous lisons dans les anciens privilèges de l'évêché de Silva Candida (Sainte-Rufine) que l'évêque de Sainte-Rufine avait reçu du pape Jean XIX l'autorisation de célébrer l'office au maître-autel de Saint-Pierre trois jours de la semaine sainte (le Dimanche des Rameaux, le Jeudi saint et le Vendredi saint), et de garder en conséquence ces trois jours là " *quicquid auri vel argenti, pallii seu cerae seu aliarum rerum super dicto sacro altari b. Petri sive in confessione positum aut jactatum fuerit, vel vobis oblatum, ab hora qua ipsa missa et officia inchoata fuerint et expleta* " (1).

Primitivement en effet, c'était au pape seul qu'appartenait la totalité des offrandes faites dans Saint-Pierre, soit au grand autel, soit à la confession, soit sur les autels mineurs, et il pouvait en conséquence céder à l'évêque de Sainte-Rufine la jouissance de l'intégralité de son droit à certains jours déterminés. Mais, en 1138, le pape Innocent II avait attribué au Chapitre de Saint-Pierre la moitié des offrandes faites sur l'autel de Sainte Marie et sur celui de Saint Grégoire (2); et, en 1153, le pape Eugène III, " après avoir pris conseil de ses frères les évêques et cardinaux ", avait accordé aux chanoines de la Basilique " le quart de toutes les offrandes, aussi bien de celles qu'on déposait sur l'autel majeur *(de altari b. Petri Apostoli)* que de celles qu'on faisait à la Confession *(arca)* ou sur les autels mineurs *(ministeria)*, excepté toutefois celui de Saint Léon ", que le pape se réservait en propre (3).

(1) Cf. Jaffé-Löwenfeld, *Reg. pontif. Rom.*, n.° 4076. Ce privilège a été successivement renouvelé par Benoit IX, en 1037, et par Victor II, en 1057 (Jaffé-Löwenfeld, n.os 4110 et 4366).

(2) *Bullarium Vaticanum*, I, 47 (Jaffé-Löwenfeld, n° 7899). — Pierre Mallius dit même, en parlant d'Innocent II: *Condidit privilegium in quo concessit medietatem omnium ministeriorum omnium altarium que sunt in ecclesia b. Petri* (AA. SS. t. VII, Junii, p. 54 B).

(3) *Bullarium Vaticanum*, I, 51. Jaffé-Löwenfeld, *Reg. pontif. Rom.*, n.° 9714. Le privilège d'Eugène III a été successivement con-

C'est évidemment l'application de ce règlement nouveau qui explique que la liste des gratifications faites aux *scholae palatii*, aux chantres et au chapitre les jours de *station* à Saint-Pierre, n'est pas la même dans le Polyptyque du chanoine Benoît, antérieur au décret d'Eugène III (1), et dans le traité de Pierre Mallius, qui lui est postérieur (2).

Je laisse ici de côté les offrandes à la Confession, parce qu'il n'en est pas fait mention dans le document que je publie. Cette partie des revenus de Saint-Pierre était donnée à ferme dès la fin du XII[e] siècle. L'opuscule de Pierre Mallius nous donne à ce sujet de minutieux renseignements (3), et le *Liber Censuum* nous a conservé de son côté « d'après la lettre des anciens baux » une

firmé par Hadrien IV (20 janvier 1155), Alexandre III (30 avril 1175), et Clément III (2 juin 1188).

(1) Voici le texte de Benoît, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai: « Hec sunt staciones Sancti Petri nocturnales... In unaquaque harum stacionum scole palatii scilicet cardinales, diacones, subdiacones, cantores, regionarii, acoliti debent habere V. solidos de altare Sancti Petri pro cenatica. Archipresbyter XVIII denarios pro his qui cantant responsoria. Canonici XII solidos et ad missam medietatem altaris inter eos et capellanos domini pape usque ad finem. Et si deerit domnus papa et venerit cardinalis solus cantare missam in unaquaque stacione totam medietatem altaris habent scole predicte. Cardinalis qui cantat missam habet terciam partem oblationis, et si habet aliquem socium cardinalem non sit ita, sed oblatio sicut mos est dividatur per scolas.

Hec sunt Sancti Petri diurne staciones... In unaquaque harum stacionum accipiunt [scole] V solidos ex oblatione (ms. *et oblationem*); sed dominus papa accipit XX solidos in nocturnis stacionibus quando accenduntur retia et in diurnis quando accenduntur candele... ».

Je donne ici le texte du ms. de Cambrai, plus correct que le texte donné par Mabillon.

(2) Voy. dans Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 158 et 164, et surtout dans les AA. SS. t. VII, Junii, p. 52 E F (§ 152).

(3) DE CONSUETUDINIBUS CONFESSIONIS. *Haec sunt quae dominus papa de consuetudine recepturus est ab illis qui emunt confessionem b. Petri pro tribus partibus; canonici vero pro quarta parte* (Dans Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 162; dans les AA. SS. t. VII, Junii, p. 48 E F (§ 120).

liste très curieuse " de ce que le pape doit recevoir de ceux qui prennent à ferme la Confession de Saint-Pierre " (1).

Je retiens seulement les offrandes au grand autel et aux autels mineurs, dont il est question dans notre document. Pour ce qui est de l'autel majeur, le pape continuait à percevoir les trois quarts des oblations; cela résulte d'un privilège d'Innocent III, du 15 octobre 1205, et d'une lettre du même en date du 24 avril 1212 (2). Quant aux *ministeria*, le même Innocent III, aussitôt après son avènement au pontificat, avait cédé un nouveau quart de leur produit aux chanoines de la basilique (3), ce qui laissait au Saint-Siège une moitié seulement du produit total des oblations faites aux autels mineurs.

Du reste Innocent III, dès le commencement de son règne, avait consacré à des aumônes tout ce qui lui revenait des offrandes de Saint-Pierre (4), et, en 1212, il faisait savoir à tous les pèlerins venant à Rome que, sauf la part afférente aux chanoines, le montant des offrandes à l'autel majeur était affecté intégralement à l'entretien de la basilique et au soulagement des pauvres (5).

(1) Cap. CLXXV. DE PROVENTIBUS QUOS DOMINUS PAPA RECIPIT DE CONFESSIONE B. PETRI: *Hec sunt que dominus papa est recepturus ab illis qui emunt confessionem b. Petri, secundum tenorem preteritorum ementium* » (Ms. Vatican 8486, fol. 154). Le texte publié par Muratori (*Antiquit. ital.*, t. V, col. 805) est fautif.

(2) Potthast, *Reg. pontif. Rom.*, n°s 2592 et 4438.

(3) Bulle du 13 mars 1198 (Potthast, *Reg. pontif. Rom.*, n° 46); cf. bulle du 15 octobre 1205 (Potthast, n° 2592).

(4) *Gesta Innocentii*, cap. CXLIII (Baluze, I, 88): *Ab initio promotionis sue ad eleemosynas deputavit universos proventus ad se pertinentes de oblationibus basilice Sancti Petri.*

(5) Potthast, *Reg. pontif. Rom.*, n° 4438. On voit, par l'insistance que met le pape à rassurer les pèlerins sur l'emploi des offrandes faites dans la basilique de Saint-Pierre, que de fâcheux bruits couraient à ce sujet dans tout le monde chrétien. Il demande en effet qu'il soit donné la plus grande publicité à ses déclarations. Aussi bien ses

Au cours du XIII[e] siècle, nous constatons qu'à différentes reprises les papes affectent à des dotations diverses (pour leur vie durant et sans engager leurs successeurs) tout ou partie de ce qui leur revenait des offrandes déposées sur le maître autel ou sur les autels mineurs de la basilique Vaticane (1). C'était d'ailleurs d'après les règles établies sous Innocent III que continuait à se faire le partage entre le pape et le chapitre: Grégoire IX et Alexandre IV en portent témoignage (2). Mais en 1277, à l'instigation du futur Nicolas III, alors archiprêtre de Saint-Pierre, le pape Jean XXI augmenta temporairement la part qui revenait au chapitre sur les oblations faites au maître autel, en cédant pour 20 ans aux chanoines une somme annuelle de 100 livres de provinois du Sénat à prendre sur la part réservée au pape (3).

Tel était le régime en vigueur sous le pontificat d'Honorius IV, en 1285.

successeurs durent revenir à la charge, Innocent IV, le 10 février 1252, et Alexandre IV, le 31 décembre 1259, reproduisaient la bulle de 1212 (Potthast, *Reg. pont. Rom*, n[os] 14502 et 17731).

(1) Le 20 avril 1219, Honorius III, rappelant que Célestin III avait assigné autrefois une rente de 12 livres de provinois sur la part qui revenait au pape des *oblationes altaris b. Petri* à la *Schola Cantorum*, assurait à ce même établissement une rente annuelle de 10 livres, sa vie durant, sur les mêmes fonds.

Le 27 mai 1256, Alexandre IV réservait aux pauvres un quart des oblations du maître autel pendant toute la durée de son règne.

Moretti dans son *Ritus dandi presbyterium* (part. I, sect. 3, n. 8 et sect. 8, n. 2) cite une bulle d'Innocent IV, datée de la première année du pontificat, par laquelle Innocent confirme au chapitre de S[te] Marie Majeure la donation faite par Clément III d'un neuvième de la part afférente au pape sur les oblations de la basilique Vaticane.

(2) Bulles du 22 juin 1228 (Potthast, *Reg. pont. Rom.*, n° 8213) et du 27 mai 1256 (Potthast, n° 16397).

(3) Bulles du 6 mars et du 15 mars 1277 (Potthast, n[os] 21230 et 21234).

Le premier volume de la série des *Introitus et Exitus* conservée aux archives du Vatican contient (1) le détail des sommes touchées de ce chef par le Saint-Siège au cours d'une année complète, depuis le mois de juin 1285 jusqu'au mois de juin 1286. Ce document m'a paru intéressant à reproduire. Mais, si nous voulons nous faire une idée un peu exacte de la somme que représentaient les oblations faites sur les différents autels de Saint-Pierre, nous ne devons pas oublier que les oblations partagées entre le pape et le Chapitre n'étaient pas, à beaucoup près, la totalité des oblations faites par les fidèles tant au maître autel qu'aux autels mineurs.

Pierre Mallius (2) nous apprend en effet que les offrandes faites durant la première partie de la messe, jusqu'à la fin de l'Evangile, ne faisaient pas partie de ce qu'on appelait proprement le revenu de l'Autel. Ces offrandes-là appartenaient à ceux „ dont c'était la semaine „, c'est-à-dire successivement: 1° à chacun des cardinaux prêtres affectés, à tour de rôle, au service de la basilique; 2° aux cardinaux diacres; 3° aux chantres; 4° au Chapitre; 5° à ceux que Mallius appelle *Schola basilicae*

(1) Fol. 31.

(2) Dans les AA. SS. Jun. t. VII, p. 50 E F (§ 133): Certum est nos canonicos b. Petri praeter alias rationes et consuetudines quas habemus in oblatione missae altaris majoris b. Petri de antiqua consuetudine habere semper decimam hebdomadam de undecim hebdomadibus totius anni, quae sic dividuntur. Septem primas hebdomadas accipiunt septem cardinales S. Petri, octavam hebdomadam accipiunt diaconi cardinales (praeter dominicalia totius anni quae ad eos spectant, excepta dominica Palmarum et Pascha et nisi forte sit statio), nonam hebdomadam cantores, decimam hebdomadam canonici ecclesiae, undecimam schola basilicae; qua finita, recipiunt predicti cardinales a capite et sic fit per totum annum. Oblatio itaque quae spectat ad hebdomadam est illa quae venit ad manus cardinalis cantato evangelio et quae venit ad altare posito calice et donec missa cantata fuerit. Illa tamen oblatio quae venit ad altare postquam calix est positus dividitur per medium. MEDIETAS EST ALTARIS et altera medietas est illius cujus est hebdomada.

et que nous appellerions aujourd'hui les *San-Pietrini*. Quant aux offrandes faites depuis l'Offertoire jusqu'à la fin de la messe, il en était fait deux parts: une moitié en revenait à celui " dont c'était la semaine ", et l'autre moitié constituait proprement le " Revenu de l'Autel ". C'est ce Revenu de l'Autel qui seul était objet de partage (*divisio*) entre le pape et le Chapitre.

Il y avait en outre certaines *consuetudines* (nous dirions certaines gratifications) qui étaient directement prélevées, à certains jours, sur les offrandes faites à l'autel et qui n'entraient pas en ligne de compte pour l'établissement du Revenu de l'Autel proprement dit. Lorsque Alexandre IV attribuait aux pauvres un quart des oblations de Saint-Pierre, il indiquait que ce quart ne devait pas être pris sur la totalité des offrandes, mais bien sur la part qui restait disponible, une fois prélevées les *consuetudines* et le quart des chanoines: *salva quarta parte canonicis ipsius ecclesiae, salvis etiam consuetudinibus quae nobis et curiae nostrae seu etiam cardinalibus et aliis ecclesiis et ecclesiasticis personis de antiquitate debentur* (1). Ces *consuetudines*, déjà fort anciennes, nous les connaissons en détail grâce à Pierre Mallius (2) et à Cencius (3), et nous pouvons en regard de chaque fonction de la curie, de chaque degré de la hiérarchie ecclésiastique, de chaque église de la Ville, mettre le chiffre du *presbyterium* que chacun avait le droit de toucher, les jours de station à Saint-Pierre, sur les oblations au maître autel (4).

(1) Bulle du 27 mai 1256 (Potthast, n° 16397).

(2) Voy. surtout les § 124, 125 et 152 (dans les AA. SS. Jun. t. VII, p. 49-52).

(3) En particulier pag. 204-206 au tome II du *Museum italicum* de Mabillon.

(4) Les textes sont réunis dans Moretti. *Ritus dandi presbyterium papae, cardinalibus et clericis nonnullarum ecclesiarum urbis*, Rome 1741.

Il faut tenir compte de tout cela pour avoir quelque idée de ce qu'étaient, dans leur ensemble, les offrandes faiter dans la basilique Vaticane à la fin du XIII° siècle.

In nomine Domini amen. Anno a nativitate ejusdem M. CC. LXXXV, indictione XIII, pontificatus domini Honorii pape quarti ejusdem anno primo.

Hic continentur ministeriornm et altaris in ecclesia B. Petri divisiones.

In primis facta divisione de mense Junii et Julii cum capitulo (1) recepit magister Albertus: de ministeriis XXV sol. et VI den.
Item de altari majori recepit magister Albertus VI lib. X sol.
Item XXI Turonenses grossos qui valent ad rationem XXXI denariorum per quemlibet . . . . XLIII sol.
Item IIII sol. sterlingorum et VI sterlingos qui valent ad rationem X den. proveniensium per quemlibet sterlingum XLV sol. (2)
Item XVIII sterlingos qui valent ad rationem VIIII den. per sterlingum . . . . XIII sol. VI den.
Item III Romanatos qui valent . . . . . . VII sol. III den.
Item. . . . . III sol. IIII den.

(1) Il s'agit ici, nous l'avons vu, du Chapitre de Saint-Pierre.

(2) Le compte est établi en monnaie Romaine, et toutes les autres monnaies sont ramenées à celle-ci. Il s'agit de la monnaie dite *Provinois du Sénat*, dont j'ai esquissé ailleurs l'histoire (Voy. mon édition du *Liber Censuum*, p. 14 et 47). Un collecteur du cens Apostolique nous apprend qu'eu 1291 le sou de provinois du sénat — c'est-à-dire 12 provinois — représentait une valeur égale à $^1/_{25}$ de florin: *Lib. provezin. vagliono a ragione de vintecinque sol. per floreno d'oro* (*Mélanges* de 1890, p. 381). Comme le poids de l'or contenu dans le florin vaudrait aujourd'hui 13 francs environ (Ehrle, *Hist. biblioth. Rom. pontif.*, I, p. 185), cela suppose au sou de provinois, en 1291, une valeur absolue de 52 centimes de notre monnaie, abstraction faite, bien entendu, de la différence entre le pouvoir du numéraire au XIII° siècle et de nos jours, différence qui est considérable.

Item de argento unam unciam et III quartos, quod fuit venditum ad rationem XIII sol. per unciam . . . . XXIII sol.

Item. . . . . V sol. et VII provenionses.

Item de crudamine (1) V libras II uncias et I quartam, quod fuit venditum ad rationem XXVIIII sol. per libram VII lib. X sol. V den.

Summa precedentis divisionis est XXVI lib. et XI den.

Facta divisione de mense Augusti et Septembris recepit magister Albertus: de ministeriis in proveniensibus et sterlingis . . . . XVII sterl. et III d. prov.

Item II Venetos et IIII sterlingos qui valent V sol. et IIII den.

Item. . . . . XVIII provenion.

Item de argento mediam quartam

Item de crudamine unam unciam et dimidiam.

Item de altari majori . . . . VI lib. et VI sol. prov.

Item de crudamine V lib. unam unciam et dimidiam.

Item XXI tur. grossos qui valent . . . . LIII sol. et III den.

Item III sol. Venetorum grossorum qui valent . . . XLVIII sol.

Item XXXVIIII sterlingos qui valent . . . . XXXII sol. VI den.

Item II solidos Bononiensium qui valent . . . . . XVIII sol.

Item . . . . XX sol. III d. prov.

Item VIII sterlingos qui valent . . . . VI sol.

Item de argento II uncias minus quartam.

Venditum fuit predictum crudamen ministeriorum et altaris, quod fuit V lib., III uncie et dimidia ad rationem XXX sol. et VI den. per libram. . . . . VIII lib. et XV den.

(1) Le mot n'est pas dans Ducange; désigne-t-il quelque alliage? Je ne sais. En tout cas, selon sa qualité, le *crudamen* est prisé plus ou moins haut. En général, il se vend, à poids égal, cinq fois moins cher que l'*argent,* dont il est question dans notre document.

Venditum fuit predictum argentum ministeriorum et altaris, quod fuit II uncie et quarta ad rationem XIII sol. per unciam XXVIIII sol. et III den.

Summa precedentis divisionis Augusti et Septembris est. . . XXVI lib. et VI den.

Facta divisione cum capitulo de mense Ottobris et Novembris et de festo Dedicationis b. Petri recepit: magister Albertus de ministeriis I carlinum auri qui valet . . . XXXI sol. prov.
Item . . . . XXXIIII sol. et VIII den. prov.
Item de argento mediam unciam et mediam quartam.
Item . . . . XX prov.
Item de crudamine X uncias quod fuit venditum ad rationem XXX sol. et II den. per libram . . XXV sol. et II den. prov.

Item de altari maiori . . . . XXXVIIII lib. et VIII sol. prov.
Item XXIIII Tur. grossos qui valent . . III lib. et II sol.
Item IIII sol. et dimidium Venetorum grossorum qui valent III lib. et XII sol.
Item III sol. et dimidium sterlingorum novorum qui valent XXXV sol.
Item XII Bonon. grossos qui valent . . . . IX sol.
Item. . . . . XXIII sol. et VI prov.

Item de argento X uncias et III quartas et mediam quartam.
Item de crudamine V lib, III uncias et III quartas, quod fuit venditum ad rationem XXX sol. et II den. per libram: VIII lib. et III den.

Venditum fuit predictum argentum ministeriorum et altaris, quod fuit XI uncie et dimidia, ad rationem XII sol. et III den. per unciam . . . . VII lib. X den. et I sen.

Facta divisione de mense Decembris et Ianuarii cum capitulo recepit magister Albertus: de ministeriis IIII[or] sterlingos qui valent . . . . III sol. et IIII den.

Item XIII sterlingos qui valent . . . . VIII sol. et VIII den.
Item II Turon. grossos qui valent . . . . . V sol. et II den.
Item IX Venetos qui valent . . . . XII sol. prov.
Item . . . . XXVI sol. prov
Item de argento III uncias minus media quarta.
Item de crudamine VII uncias minus media quarta.
Item de altari majori XIII sol. et VIIII sterlingos novos
et valent . . . . VI lib. XVII sol. et VI den.
Item IX Tur. grossos qui valent. . . . . XXIII sol. III den.
Item. . . . . IIII sol.
Item III Venet. qui valent . . . . IIII sol.
Item IIII sol. sterlingorum qui valent. . . . . . XXXII sol.
Item III Tur. grossos qui valent. . . . . VII sol. et IX den.
Item. . . . . XIII lib. IIII sol. et IX den. prov.

Venditum fuit predictum crudamen ministeriorum in summa
XX sol. prov.
Venditum fuit predictum argentum ministeriorum quod fuit III
uncie minus media quarta. . . . . . XXXVIII sol. prov.

Summa precedentis divisionis
Decembris et Ianuarii est XXVIIII lib. VIIII sol. et II den. prov.

Facta divisione cum capitulo de mense Februarii recepit magister
Albertus: de ministeriis . . . . V sol. et II den.
Item . . . . XXXII prov.
Item VII sterlingos qui valent. . . . . V sol. et X den.
Item de argento . . . . II sol.
Item in Turon. parvis et prov. . . . . . XIIII sol. et X prov.
Item de crudamine III uncias.

Item de altari majori XIIII sol. sterlingorum et III sterlingos qui
valent. . . . . . . VII lib. et II sol prov. et VI prov.
Item XVIII sterlingos veteres qui valent . . . . XII sol. prov.
Item. . . . . III lib. et VIII sol. prov.

Item de argento iij uncias i quartam et dimidiam.
Item de crudamine vi libras ii uncias et dimidiam quartam.
Item iiii^or Turonenses grossos qui valent . x sol. et iiii den.
Venditum fuit predictum crudamen ministeriorum et altaris ad rationem xxx solidos per libram, quod fuit vi libre et v uncie et media quarta . . . . viiii lib. et xiii sol.
Venditum fuit predictum argentum altaris, quod fuit iii uncie i quarta et dimidia, ad rationem xiii sol. per unciam : xliiii sol.

Summa precedentis divisionis Februarii est xxv lib. et iiii den. prov.

Facta divisione cum capitulo die sabbati Palmarum recepit magister Albertus : de ministeriis xii Venetos qui valent xvi sol. prov.
Item in sterlingis . . . . v sol. prov.
Item . . . . v sol. prov.
Item de crudamine xi uncias, quod fuit venditum ad rationem xl den. per unciam . . . . xxxvii sol. prov.
Item de argento xiiii uncias, quod fuit venditum ad rationem xii sol. et vi den. per unciam. . viii lib. et xv sol. prov.

Item de altari majori lv sol. Venetos et vi Venetorum qui valent ad rationem xvi den. per quemlibet venetum xliiii lib. et viii sol.
Item xxxiii sol. sterlingorum novorum qui valent xvi lib. et x sol. prov.
Item xxv sol. sterlingorum veterum et vi sterlingos qui valent x lib. et iv sol. prov.
Item de diversis monetis argenti . . xv sol. et ix den. prov.
Item . . . . iiii sol. et vi den. prov.
Item xxxviiii Turon. grossos qui valent . . v lib. et viiii den.
Item . . . . xii sol. et xi den. prov.

Item de argento xxxii lib. et unam unciam, quod venditum fuit ad rationem xii sol. et vi den. per unciam ccxl lib. et xiii sol. prov.
Item . . . . xxi lib. prov.

Item III sterlingos qui valent. . . . . II sol prov.

Item. . . . . III sol. prov.

Item de crudamine XII libras et II uncias et dimidia quod fuit venditum ad rationem XXXV sol. per libram: XXI lib. et VII sol. et VI den.

Item. . . . . XI sol. et IX den. prov.

Summa precedentis divisionis sabbati Palmarum est CCCLXXIII lib, V sol. et VIIII den.

Facta divisione die Martis post Pascha cum capitulo recepit magister Albertus: de ministeriis III lib. III sol. et VI den. prov.

Item VIIII Venetos qui valent. . . . . XII sol. prov.

Item VI sterlingos qui valent. . . . . V sol. prov.

Item VIIII sterlingos qui valent . . . . VI sol. prov.

Item de argento XXIII uncias auri et I quartam, quod fuit venditum ad rationem XII sol. et dimidium per unciam XIIII lib. X sol. et VI den.

Item de crudamine VII lib. et dimidiam et I quartam, quod venditum fuit ad rationem XXXVI sol. per libram XIII lib. X sol. et IX den.

Item de altari majori XXIII sol. Venetorum et VI Venetos qui valent. . . . . XVIII lib. et XVI sol. prov.

Item XXX sol. sterl. et III sterlingos qui valent XII lib. et II sol.

Item X sol. et III den. sterl. novorum qui valent V lib. et XXX den.

Item IX aquilinos qui valent . . . . XV sol. prov.

Item IX guelfos qui valent. . . . . . . XIII sol. et VI den.

Item VI Turonenses grossos qui valent . . XV sol. et VI den.

Item IIJ Romaninos grossos qui valent . . VII sol et III den.

Item. . . . . XVIIII sol. prov.

Item. . . . . XXX lib. prov.

Item. . . . . XXI sol. prov.

Item. . . . . XXVII sol. prov.

Item de crudamine CXLVIII libras ad pondus et V uncias quod venditum fuit ad rationem XXXI sol. et VI den. per libram CCXXXIII lib. et XV sol.

Item de argento X libras et dimidiam, quod venditum fuit ad rationem XII sol. et VI den. per libram LXXVIII lib. et XV sol.

Item. . . . . XXII sol. et VI den. prov. in alaris (?)

Item de VIIII unciis et III quartis de votis et annulis argenteis, venditis ad rationem XV sol. per unciam VII lib. VI sol. et III den.

Item de crudamine . . . . II sol.

Item de filo et incenso . . . . XVII lib. et II den.

Summa precedentis divisionis diei Martis post Pascha, cum filo et incenso, est CCCCXLII lib. VII sol. et V den.

[Item fuerunt venditi fructus jardini palatii domini pape apud S. Petrum, scilicet ficus, poma, persica, pira, et nuces et alia VI lib. prov.

Item habuimus de dicto jardino XVI caballatas musti in summa, quod fuit venditum ad rationem XXXVI sol. per caballatam XXVIII lib. et XVI sol. prov.

Item recepimus de duobus scorciis cicorum venditis de dicto jardino . . . . V sol.] (1)

Facta divisione de mense Aprilis et Maii et de festo Ascensionis Domini recepit magister Albertus de ministeriis VI Turonenses grossos, valentes. . . . . XV sol. et VI den. prov.

Item VII sterlingos novos valentes.. . . . . V sol. et X den.

Item XXII sterlingos veteres valentes . . XIIII sol. et VIII den.

Item de argento unam quartam et dimidiam, quod fuit venditum ad rationem XIII sol. per unciam IIII sol. X den. et I sen.

(1) Je donne ici entre crochets quelques lignes relatives aux produits du fameux jardin créé par Nicolas III au Vatican; bien qu'elles n'aient pas trait aux revenus de Saint Pierre, comme elles se trouvent à cette place dans le livre de compte, il est bon de les maintenir à la même place dans la transcription.



Item de crudamine VIII uncias et I quartam, quod fuit venditum ad rationem XXI sol. per libram XXI sol. et III den. et I sen.
Item . . . . XXVIIII sol. prov.

Item de altari majori recepit in Ravegnanis. . XXVI lib. prov.
Item in Turonensibus parvis . . . . XII lib. prov.
Item in sterlingis novis . . . III lib. XVII sol. et VI den. prov.
Item in Venetis. . . . . XXIIII sol. prov.
Item. . . . . . XXXVIII sol. et VI den. prov. et I sterlingum
Item de argento III uncias I quartam et dimidiam, quod fuit venditum ad rationem XIII sol. per unciam: XLIII sol. X den. et I sen.
Item . . . . XIX sol. Ravenat.
Item de crudamine XII lib. IIII uncias et mediam et dimidiam quartam, quod fuit venditum ad rationem XXXI sol. per libram . . . . XVIIII lib. IIII sol. et III den.

Summa precedentis divisionis Aprilis, Maii et festi Ascensionis Domini est . . . . . LXXI lib. XVIII sol. et den. III.

Summa summarum omnium divisionum predicti anni usque ad Kal. Junii anni Domini MCCLXXXVI est MLXII lib. XV sol. et V den. prov. (1)

[*Item summa summarum receptorum de fructibus jardini est* XXXV lib. et XII den.]

SUMMA SUMMARUM OMNIUM RECEPTARUM TAM DE ALTARI MAJORI B. PETRI ET MINISTERIIS QUAM JARDINI ASCENDIT AD . . . . MLXXXXVII LIB. XVI SOL. ET V DEN. PROV.

PAUL FABRE.

(1) Le métal fin représenté par cette somme de 1062 livres 15 sous et 5 deniers Provinois servirait aujourd'hui à la frappe de 11052 francs de notre monnaie, puisque le sou de Provinois du Sénat (Voy. plus haut, page 237 note 2) équivaudrait à 52 centimes de notre monnaie (le pouvoir du numéraire étant d'ailleurs supposé le même aujourd'hui qu'à la fin du XIII[e] siècle). Je laisse à d'autres le soin de déterminer le coefficient qu'il convient de donner à la valeur absolue des monnaies du XIII[e] siècle pour avoir leur valeur relative: c'est un des problèmes les plus délicats.

LA DATE DE LA MORT DE BENOIT XI

Benoît XI est mort à Pérouse au mois de juillet 1304; mais jusqu'à présent on n'a pas réussi à déterminer la date exacte de son décès.

Les chroniqueurs de l'époque placent cet évènement, les uns au début du mois, le 4, le 6 ou le 7 juillet; d'autres au milieu, le 14 ou le 15; d'autres vers la fin seulement, le 22 ou le 27. Après avoir longtemps hésité entre ces différentes indications, les historiens modernes ont fini par tomber d'accord pour fixer la mort du pape au 6 ou au 7 juillet. En l'absence d'un document positif, ils n'ont pu décider lequel de ces deux jours devait être préféré.

Les Bollandistes et avec eux plusieurs écrivains ont adopté la date du 6, en s'appuyant principalement sur l'épitaphe qui accompagne le tombeau de Benoît XI dans l'église San Domenico de Pérouse (1). Cette épitaphe, qui est contemporaine, dit en effet en termes formels que le pape succomba le 6 juillet, *die sexta julii* (2). D'autres auteurs, se fondant sur les assertions précises et réitérées de Bernard Gui (3), ont accepté au

(1) Sur ce tombeau, exécuté vers 1305 par Nicolas Pisano, aux frais et par l'ordre du cardinal de Prato, le plus intime ami de Benoît XI, voy. Vasari, éd. Milanesi, I, 315. — L'épitaphe, rédigée en mauvais alexandrins, ne fait pas corps avec le monument; elle est encastrée dans un pilier adjacent; mais elle date incontestablement de la même époque.

(2) Ciacconius, éd. de 1677, II, 341. Voici le texte: — « ..... Currebant mille trecenti — quatuor appositis, dum transit hic homo mitis — mense, die sexta, julii sunt talia gesta ».

(3) Flores chronicorum, ap. *Hist. de Fr.*, XXI, 715; Libellum de magistris ord. Praed., *ibid*, 738; Martène, *Vet. script*,, VI, 341.

contraire la date du 7 juillet. L'Église en a fait autant. En 1738, lorsqu'elle a béatifié Benoît XI, c'est à ce jour qu'elle a fixé la célébration de son office (1). La plupart des biographes du pape se sont rangés à cette manière de voir, mais sans se dissimuler que la question restait douteuse.

En 1882, dans un petit travail soumis à l'Académie des Inscriptions, j'avais essayé incidemment de la résoudre (2). Je me prononçais tout d'abord contre la date du 6 juillet. L'épitaphe du tombeau de Pérouse ne me paraissait pas avoir, en l'espèce, la valeur historique qu'on s'est plu à lui attribuer. D'autres considérations me portaient à révoquer en doute l'autorité des témoignages accessoires qui en confirment plus ou moins les données. J'inclinais donc à reporter au 7 juillet la mort de Benoît, et j'invoquais à l'appui de cette opinion un texte nouveau et considérable, un passage des *Annali di Perugia*, dont l'auteur, témoin oculaire, relate l'évènement sous la date du 7 juillet (3). Ma démonstration toutefois, basée sur des inductions plus que sur des preuves, n'était pas absolument décisive.

Depuis, j'avais eu la satisfaction de la voir fortifiée par la découverte d'un document dont on doit la connaissance au P. Ehrle. Dans le curieux article qu'il a publié en 1889 sur les *cérémoniaux* de la cour pontificale, cet infatigable chercheur a reproduit un récit des derniers moments de Benoît XI dû au cardinal Jacques Gaëtan Stephaneschi (4). Ce cardinal était un ami personnel du pape ; il l'assista à son lit de mort, recueillit

(1) Benoît XIV, *De servorum Dei beatificatione*, Patavii, 1743, t. II, lib. 11, c. 24, n° 46.

(2) Il a été rendu compte de ce travail dans le *Rapport de la Commission des écoles d'Athènes et de Rome*, Paris, 1882, in-4.

(3) Archivio storico italiano, 1ª ser., XVI, 1ª parte, p. 60.

(4) Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte, V, 563: *Zur Geschichte des päpstlichen Hofceremoniells im XIVⁿ Jahrhundert.*

ses dernières paroles, et les consigna par écrit le jour même. Or il déclare expressément que le pape mourut le 7 juillet (1).

Le doute après cela n'était plus guère permis. Cependant, à la rigueur, on pouvait encore discuter, opposer témoignage à témoignage. L'épitaphe de Pérouse était toujours là, avec son caractère officiel, fournissant un point d'appui solide aux partisans de la date du 6 juillet. Pour en contester victorieusement l'exactitude, il fallait pouvoir lui opposer un document d'une authenticité absolue, d'une autorité égale à la sienne. Eh bien, ce document existe aux archives du Vatican, et les circonstances viennent de le mettre entre mes mains.

Tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la papauté connaissent ces registres de comptes, où l'on inscrivait jour par jour les *obligationes*, c'est-à-dire les engagements que les prélats nouvellement nommés devaient souscrire au profit du St Siège, pour le payement des frais de leur promotion. Les sommes provenant des *obligationes* étaient, comme on sait, partagées entre le pape et les cardinaux. Lorsque le trône pontifical était vacant, la part du pape était dévolue aux cardinaux; lorsqu'un cardinal venait à mourir ou simplement à s'absenter, sa part était de même attribuée à ses collègues. Le clerc chargé de tenir la comptabilité avait donc soin de noter très exactement les mutations qui survenaient, par mort ou autrement, dans le haut personnel de la curie.

Le registre des *obligationes* du temps de Benoît XI, que je n'avais pu retrouver autrefois au Vatican, étant venu récemment

(1) *Ibid.*, 585: « hodie, scilicet die martis post octavam Apostolorum... ». En 1304, le mardi après l'octave de la fête des Apôtres tombait le 7 juillet. Dans un de ses poëmes, le cardinal Stephaneschi donne également cette date (Muratori, *Script.*, III, 1a parte, 660): — « *Eripitur nostro nonis quintilibus orbi* ». Mais jusqu'à présent cette dernière indication n'avait point paru mériter beaucoup de créance, parceque le passage où elle figure semble avoir été altéré.



à ma connaissance (1), j'y ai recherché aussitôt, à la date de juillet 1304, la mention, qui devait forcément y figurer, de la mort du pontife. Je n'ai pas eu de peine à la rencontrer. La voici: " *Die VII° ejusdem mensis julii sanctissimus pater dominus Benedictus papa XI, circa horam nonam, diem clausit extremum* „ (1).

Cette phrase est décisive. Elle met à néant l'épitaphe de Pérouse, car elle équivaut en réalité à un acte de décès. La date de la mort de Benoît XI doit donc être rapportée, sans contestation possible, au 7 juillet 1304.

CHARLES GRANDJEAN.

(1) C'est mon confrère Georges Digard qui me l'a signalé. Je dois à l'obligeance de M. Geffroy et à celle de M. de la Roncière d'en avoir obtenu copie.

(1) Archivio Vatic., *Obligationes et solutiones servitiorum communium* (1295 - 1316), t. 1 (anc. t. 313), fol. 25. — Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici combien est juste cette observation de M. L. Delisle que Bernard Gui « a épuisé tous les moyens qu'on avait de son temps pour arriver à la connaissance de la vérité » (*Notices et extraits*, XXVII, 2e p., 367). En effet, le consciencieux chroniqueur, qui pourtant ne vivait pas en 1304 à la cour pontificale, a su indiquer très exactement, et presque dans les mêmes termes que notre manuscrit, l'heure même de la mort de Benoît XI (*Historiens de Fr.*, XXI, 738). Peut-être consulta-t-il le registre des *obligationes* pendant son séjour à la cour d'Avignon.

BIBLIOGRAPHIE

Rev. John P. Mahaffy. *On the Flinders Petrie Papyri, with transcriptions, commentaries, and index.* Part II, with eighteen autotypes. Dublin, 1893, in quarto. *Royal Irish Academy Cunningham Memoirs*, nº IX.

Les papyrus de l'Egypte me rappellent une lettre assez plaisante de Paul-Louis Courier à Danse De Villoison: « Que voulez-vous donc dire que nous autres soldats nous écrivons peu, et qu'une ligne nous coûte? Ah! vraiment, voilà ce que c'est: vous ne savez de quoi vous parlez; ce sont là de ces choses dont vous ne vous doutez pas, vous, messieurs les savants. Apprenez, Monsieur, apprenez que tel d'entre nous écrit plus que tout l'Institut; qu'il part tous les jours des armées cent voitures à trois chevaux, portant chacune plusieurs quintaux d'écriture ronde et bâtarde, faite par des gens en uniforme, fumeurs de pipes, traîneurs de sabres; que moi seul, ici, cette année, j'en ai signé plus, moi qui ne suis rien et ne fais rien, plus que vous n'en liriez en toute votre vie; et mettez-vous bien dans l'esprit que tous les mémoires et histoires de vos académies, depuis leur fondation, ne font pas en volume le quart de ce que le ministre reçoit de nous chaque semaine régulièrement. Allez chez lui, vous y verrez des galeries, de vastes bâtiments remplis, comblés de nos productions, depuis la cave jusqu'au faîte, etc. ». Depuis que le monde est monde, partout où il y a eu un gouvernement, une administration, un alphabet et du matériel pour les travaux de plume, toutes sortes de gens en fonction ont passé leur vie à écrire, transcrire, signer, parapher, apostiller, avec une égale furie. Ce qu'il y a de curieux, ce qu'il y a de surprenant, c'est de voir arriver des quintaux

de ce genre d'écritures du plus lointain passé, tels que ceux que l'Egypte ancienne expédie journellement à l'Europe moderne, comme si la distance des siècles ne comptait pas. Ce qu'il y a de particulier, ce qu'il y a d'heureux, c'est que, pour l'Egypte ancienne (et, puisque l'Egypte, dès l'antiquité, a été ouverte à toutes les races et sujette à toutes les dominations, l'on pourrait dire pour le monde ancien en général), nous finirons par avoir, grâce à ces quintaux d'écritures et aux galeries qui s'en remplissent depuis un siècle – sans parler de la collection naissante d'Alexandrie (1) – à Rome, à Turin, à Paris, à Marseille, à Londres, à Oxford, à Vienne, à Berlin, à Genève, à Athènes, à Leyde, à Saint-Pétersbourg, — que sais-je? où n'en reçoit-on pas? — une source historique bien autre que celles auxquelles nous sommes accoutumés; nous finirons, dis-je, par avoir quelque chose d'unique pour l'antiquité, des *archives*, et des archives combles depuis la cave jusqu'au faîte.

Dans cette seconde moitié du siècle, ce sont les papyrus de l'époque romaine qui priment et qui dominent. Tout le monde connaît les collections de Vienne et de Berlin, les publications de MM. Wilcken et Wessely. Dernièrement encore M. Mommsen, qui s'intéresse au plus haut point à ce mouvement, et se plaît à distinguer dans la masse et à mettre en évidence quelque très-bon grain, nous a donné un *Aegyptisches Testament vom Jahre 189 n. Chr.* (2). Il n'y a pas longtemps, M. Krebs a publié un très-intéressant *Libellus eines libellaticus vom Jahre 250 n. Chr. aus dem Faijûm* (3). Cependant avec M. Petrie, avec M. Mahaffy, nous remontons aux Lagides, aux premiers Lagides. Nous sommes

(1) « M. de Morgan vient de doter le musée d'Alexandrie d'une riche collection de petits papyrus du Fayoum et il en a confié le déchiffrement et le classement au conservateur, M. J. Botti. Il y en a en hiéroglyphes, en caractères démotiques, en grec et en cophte » (V. le Supplément au journal le *Temps* du 13 mars 1894).

(2) *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1894, III.

(3) *Ibid.*, 1893, XLVIII.

en pleine renaissance, pour ainsi dire, de l'époque des Böckh, des Peyron, des Maï, des Leemans et des Letronne.

Le second volume de M. Mahaffy, paru tout récemment, n'est ni moins riche ni moins remarquable que le premier. Je n'ai malheureusement pas le loisir d'analyser en son entier un travail aussi complexe et aussi étendu. Je m'attacherai à un seul point qui montre combien la mine est non seulement abondante, mais nouvelle.

Nous connaissions par Diodore de Sicile (I, 52), rapproché de Strabon (XVII, 810), les ingénieurs, ἀρχιτέκτονες, qui réglaient au moyen d'écluses l'entrée et la sortie des eaux du lac Méris. Mais nous ne connaissions que cela, c'est-à-dire à peine quelques lignes, à peine un témoignage direct, à peine un point, pour trois cents ans d'histoire administrative et pour tout un pays. Or voici, dans le volume de M. Mahaffy, ni plus ni moins qu'une vingtaine de papyrus qui nous parlent d'ingénieurs, de sous-ingénieurs, d'architectes, d'entrepreneurs, d'ouvriers, puis de canaux, de digues, de ponts, de routes, de carrières, etc. En lisant ces pièces si fraîches et si neuves, on éprouve tout d'abord du plaisir à connaître les personnages mêmes, leurs noms et leurs qualités: Cléon, ingénieur, Théodoros, sous-ingénieur puis ingénieur à son tour, Pétéchonsis, un égyptien, sous-ingénieur, Dionysos (peut être οἰκο[δό]μος plutôt qu' οἰκο[νό]μος, p. 34, 17, 120), architecte. On est tenté de les rapprocher d'autres personnages, quelque illustres qu'ils soient, tels qu'Archimède (Diod. I, 34; V. 37), Satyros (Plin. XXXVI, 67), Sostrate de Cnide (Strab. XVII, 791; Lucien, *Hipp.* 2), qui ont servi en qualité d'ingénieurs ou d'architectes sous les Ptolémées. On entrevoit dans l'avenir des listes de plus en plus étendues de noms d'hommes dont la science et l'activité se sont déployées dans les travaux publics de l'Egypte grecque (1). On se demande, en trouvant ici un « Canal de Cléon » (p. 17), et en admettant

(1) L'épigraphie, de son côté, nous en a récemment fourni quelques uns, pour l'époque gréco-romaine: Diothemis, architecte, Apollonios, archimécanicien, Ignatius Tiberinus, inspecteur de mines (*The Academy* du 1 mai 1886, 4 mai et 9 mars 1889: Sayce).



que ce Cléon soit l'ingénieur susdit, si Dorion (C. I. G. III, 5127, l. 23), si Philon (Pap. 66 du Louvre, l. 41), qui avaient laissé leurs noms à des canaux d'Egypte, n'ont pas été, eux aussi, des ingénieurs de l'Etat. On suit même avec intérêt, quoiqu'ils soient anonymes, les obscurs ouvriers dont ces chefs disposaient, en pensant à l'expérience, à l'habileté, à la renommée qu'ils ont acquises dans leur métier et transmises à leurs descendants les plus éloignés (1). On songe au peu que l'on sait et à tout ce que l'on ignore sur les trois siècles ptolémaïques, en tant qu'ils ont abouti à faire dire aux Romains du temps de César que les Alexandrins étaient remarquablement *ingeniosi*, sans doute dans le sens d'*ingénieux*, comme on appelait encore au moyen-âge ceux qu'aujourd'hui on appelle *ingénieurs* (2).

Les *realia* n'ont pas moins d'importance que les *personalia* dans ces papyrus. Car naturellement la terminologie technique abonde, et il y a ici aussi des nouveautés et des surprises. Pour ne citer qu'un seul exemple, voici un mot, relatif à la construction des digues, *paraphryganismos*, qui paraît ici pour la première fois (p. 17, 49), et qui mériterait à lui seul une assez longue note, puisqu'au renseignement comparatif si intéressant et curieux que M. Mahaffy a recueilli dans un ouvrage sur la vallée inférieure de l'Indus (p. 29 de l'Introd.) on pourrait ajouter les données coptes et arabes de l'Egypte (3), et ce passage du roman de *Blanche d'Ethiopie* où Héliodore (IX, 8) nous montre les assiégeants de

(1) Cf. Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia,* I, 166: « due mila artigiani copti chiamati a posta (698-703) per sgomberar canale e acconciar laguna a Tunis e farvi un arsenale ».

(2) *Bell. Alexandr.* 3, 1; 9, 2. A comparer avec Suet. *Caes.* 35 « solertissimi » (Cf. Tac. *Ann.* 14, 3, 4 « *obtulit* ingenium *Anicetus... Placuit* sollertia »). V. Promis, *Gli architetti e l'architettura presso i Romani,* Turin 1871 p. 38; *Vocaboli latini di architettura,* Turin 1875, p. 34 suiv.

(3) Cf. Quatremère, *Mémoires géographiques et historiques* etc., I, p. 85-95.

Syène χοῦν τε ἅμα καὶ φρυγανίτιδα ὕλην συνδίοντες contre la violence et les effets destructeurs d'un courant.

J'ai surtout signalé cette partie du volume de M. Mahaffy parce qu'elle se réfère à une catégorie de fonctionnaires de l'Etat tout à fait dénuée de textes jusqu'à présent, tandis que les Stratèges, les Epimélètes, les Economes, les Basilicogrammates, les Chrématistes, les Trapézites, les Archiphylacites, etc. sont pour ainsi dire de vieilles connaissances. Mais cela ne veut pas dire, tant s'en faut, que ce volume ne jette pas de la lumière sur toutes les branches de l'économie et de l'administration, sur tous les chapitres à reconstituer de la *Notitia dignitatum* du royaume des Ptolémées.

Qu'il me soit permis de dire, en terminant, que c'est pour moi un véritable plaisir, en même temps qu'un honneur, d'avoir été appelé à saluer ici la publication d'un ouvrage aussi remarquable, et à m'entretenir d'un si grand progrès de l'égyptologie grecque avec ceux qui s'intéressent à la philologie et à l'histoire ancienne (1).

G. LUMBROSO.

E. DE RUGGIERO. *L'arbitrato pubblico in relazione col privato presso i Romani.* 1 vol. in-8°, 395 pages, Roma, L. Pasqualucci, 1893.

Dans un livre sur l'arbitrage international couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques et publié il y a deux ans, M. Michel Revon a écrit : « Il faut chercher les sources ro-

(1) M. le professeur Giacomo Lumbroso, l'auteur de ces livres désormais bien connus : *Nuovi Studi d'archeologia alessandrina* (Turin, 1872), *Egitto al tempo dei Greci e dei Romani* (Rome 1882), a déjà bien voulu, avec sa compétence spéciale, donner dans les *Mélanges* de l'Ecole française de Rome une utile recension du premier volume de M. Mahaffy. V. le XIIIe volume des *Mélanges* (1893) pages 202-207.

maines de l'arbitrage international dans l'arbitrage du droit privé. Chose curieuse, en effet, tandis qu'on célèbre à l'envi les fétiaux, les récupérateurs, on oublie d'ordinaire le germe essentiel du principe arbitral moderne, son précurseur incontestable dans la législation civile, son ancêtre direct, le compromis. C'est dans ce système de droit interne qu'il faut voir la véritable origine des théories sur l'arbitrage, désormais élargies, étendues, prolongées dans le domaine international... Sans doute on ne pourrait transporter dans la procédure internationale tous les principes de la procédure civile ; mille empêchements pratiques s'y opposent; mais il n'en est pas moins constant que le mot vient de cette source et avec lui l'idée de l'institution ».

Cette opinion, que M. Revon n'a fait qu'indiquer, a été reprise, développée et confirmée par M. de Ruggiero dans le livre dont le titre précède. Elle nous paraît entièrement juste. L'arbitrage a joué chez les peuples de l'antiquité un rôle considérable et qu'on n'a pas assez remarqué. On s'est attaché de préférence à l'administration de la justice par les tribunaux régulièrement constitués. On n'a montré ainsi qu'un des aspects sous lesquels se présente la justice et, par suite, on en a donné une idée incomplète. On a procédé ici comme pour le droit qu'on a cherché uniquement dans les textes législatifs, oubliant que les usages jouaient à cette époque un rôle non moins important que le droit positif. On ne saurait donc que féliciter M. de Ruggiero d'avoir réagi contre cette tendance, en consacrant un volume à l'étude de l'arbitrage public chez les Romains.

Le cadre de cette étude est d'ailleurs très large. Il comprend non pas seulement la forme d'arbitrage à laquelle on réserve d'ordinaire la dénomination d'arbitrage public, je veux dire l'arbitrage international, mais aussi deux autres variétés que l'auteur a distinguées: l'arbitrage fédéral et l'arbitrage administratif.

L'idée de résoudre pacifiquement les conflits qui surgissent entre deux états, reçut sa première application à l'égard des états fédérés. En vertu de l'hégémonie qu'elle exerce, Rome intervient

comme arbitre dans les différends qui les divisent. Le plus ancien exemple est de l'an de Rome 308, le plus récent de 707.

L'arbitrage international suppose au contraire deux états indépendants de l'état qui joue le rôle d'arbitre. Il n'apparaît que dans la seconde moitié du VIe siècle. Ce fut pour les Romains un moyen de conserver la prépondérance politique et militaire sur les peuples étrangers qu'ils n'avaient pas encore assujettis. Aussi n'en trouve-t-on plus la trace lorsque Rome obtint la suprématie sur les autres nations. Le dernier exemple est de 622.

L'arbitrage fédéral et l'arbitrage international n'ont été usités que sous la République, et n'ont reçu qu'un petit nombre d'applications. M. de Ruggiero en cite 19 exemples sur 65 que compte son recueil. Il en est autrement de l'arbitrage administratif. Cette troisième sorte d'arbitrage public est l'une des formes sous lesquelles s'exerce la juridiction administrative; plus exactement c'est le complément de cette juridiction, de même que l'arbitrage privé est le complément de la juridiction civile. Suivant les époques, c'est le sénat ou l'empereur (ou leurs délégués), qui fait fonction d'arbitre. Il n'y a pas d'exemple d'arbitrage administratif confié au peuple, comme cela avait lieu en Grèce, ainsi que nous l'ont appris les inscriptions du dème d'Aixoné.

L'arbitrage administratif s'applique, suivant M. de Ruggiero, dans quatre sortes d'affaires: 1° contestations entre communes ou cités soumises, quant aux limites de leur territoire; 2° dissensions intestines entre les habitants d'une cité soumise et le sénat ou les magistrats locaux; 3° différends entre communes ou cités alliées et particuliers; 4° contestations soulevées par des communes ou des cités soumises ou alliées, et intéressant les finances de l'état.

Il faut toutefois remarquer que parmi les textes cités à l'appui, il en est un bon nombre qui ne parlent pas expressément d'arbitrage. Sur 46 exemples rapportés par notre auteur, il n'y en a qu'un (n° 52) qui mentionne un *arbiter ex compromisso.* Deux autres sont relatifs à une délimitation opérée soit par un arbitre

(n° 53), soit par l'autorité de l'empereur, à la suite d'un accord entre les intéressés (n° 54). Quelques inscriptions parlent de *judices dati ex conventione* (n°s 30, 33). Dans tous ces textes, il s'agit de questions de bornage dont le règlement, même en droit privé, était confié à des arbitres. Il est tout naturel qu'on ait observé le même usage en droit public. Nous admettrons volontiers que dans des affaires d'une autre nature les cités aient pu, comme de simples particuliers, soumettre leurs différends à l'arbitrage d'un tiers: patron, sénat ou empereur. Mais il y a là une simple conjecture. Bien souvent c'est par voie de raisonnement que, dans le silence des textes, l'auteur arrive à dire s'il y a ou non arbitrage. Il nous semble que dans plusieurs cas on pourrait y voir tout aussi bien une application de la *cognitio extra ordinem.*

Il ne suffit pas en effet de constater qu'il s'agit d'espèces qui ne rentraient pas dans la juridiction ordinaire. Si l'on observe ce qui avait lieu en pareil cas en droit privé, l'analogie conduit à dire que les empereurs devaient procéder en matière administrative comme en matière civile, *extra ordinem.* Procéder *extra ordinem*, ce n'est pas d'ailleurs agir arbitrairement: les empereurs s'entouraient de tous les renseignements nécessaires; ils faisaient faire une enquête par le bureau *a cognitionibus* et se prononçaient d'après le rapport qui leur était soumis; ou bien ils envoyaient sur les lieux des commissaires extraordinaires en leur déléguant le soin de statuer.

Y a-t-il avantage, au point de vue dogmatique à classer indistinctement ces décisions dans la catégorie des arbitrages? Cela nous paraît contestable; ce serait donner à penser que l'Etat n'est jamais intervenu d'office, et que la sentence rendue par l'empereur ou ses délégués n'avait pas plus de valeur que celle d'un arbitre médiateur. M. de Ruggiero reconnaît lui-même que l'arbitrage administratif n'est que l'exercice du pouvoir gouvernemental, et qu'il tient le milieu entre la *cognitio extra ordinem* et la juridiction administrative.

On ne peut donc accepter sans quelques réserves l'extension donnée par l'auteur à la notion de l'arbitrage public. Nous en dirons autant des idées qu'il expose sur le développement de l'arbitrage privé. A son avis, l'arbitre *ex compromisso* aurait précédé l'arbitre *ex postulatione*; il serait même antérieur à l'époque royale (p. 105). Nous ne pensons pas que cette assertion ait besoin d'être réfutée. Le compromis se fait au moyen d'une double stipulation, et la stipulation est une forme d'acte qui s'écarte trop de la forme des actes juridiques consacrés par les douze Tables pour remonter même au temps des décemvirs. D'autre part M. de Ruggiero ne dit rien du rôle que joue l'arbitre médiateur aux derniers siècles de la République, rien non plus de l'*arbiter honorarius* dont parle Cicéron et qui cependant est celui qui se rapproche le plus du *judex datus ex conventione* de l'époque impériale.

Cette part faite à la critique, nous sommes plus à l'aise pour rendre hommage au talent de l'auteur, au soin avec lequel il a colligé les textes qui se rattachent soit à l'arbitrage international, soit au rôle joué par le sénat ou par l'empereur dans les différends d'ordre administratif. Tous ces textes sont reproduits avec un bref commentaire à la fin du volume. C'est un recueil qui sera consulté avec fruit par ceux qui voudront étudier la situation des villes alliées ou soumises dans leurs rapports avec le pouvoir central, depuis le VIIe siècle de Rome jusqu'à la fin du IIIe siècle de notre ère.

ÉDOUARD CUQ.

STÉPHANE GSELL. *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Paris. Paris, 1893.

Nous assistons, depuis quelques années, à une sorte de reconstruction de l'histoire de l'Empire romain. Elle s'accomplit lentement; de temps à autre, une monographie se publie, et ces travaux de détail préparent le futur travail d'ensemble. Trajan,

Antonin, Septime Sévère ont trouvé leurs biographes; M. Gardthausen a entrepris l'étude d'Auguste; M. Gsell vient de publier une thèse sur Domitien. C'est de ce dernier livre que nous voulons marquer l'importance.

Il s'intitule « Essai »; mais l'essai paraît être définitif. L'histoire de Domitien présente de nombreuses difficultés, tant pour la connaissance que pour l'appréciation des faits. Les dates sont obscures, controversées. Les auteurs anciens sont les serviteurs ou les complices inconscients des haines que souleva Domitien; ils méritent parfois qu'on leur fasse un procès de tendance, besogne périlleuse mais indispensable, puisque l'aristocratie romaine, incapable de renverser les empereurs, se vengeait en les faisant diffamer. Il en est enfin de Domitien comme de tous les personnages historiques affligés d'une vilaine réputation; suivant l'humeur qu'on apporte dans leur intimité, on incline à des déclamations hostiles ou bien à des réhabilitations paradoxales. Ces périls n'ont pas effrayé M. Gsell; il n'y a point succombé.

C'est à Domitien homme d'Etat qu'il s'intéresse surtout; il essaie moins de faire revivre l'empereur lui-même que d'analyser son œuvre. Peut-être les amis de l'imagination historique le regretteront-ils; mais M. Gsell a voulu faire œuvre de savant. Cette analyse est fortement charpentée, soutenue par une érudition exacte et complète; l'épigraphie, la numismatique, sont constamment invoquées; certains passages de Stace, dont la phraséologie faussement poétique nous semblait aussi stérile qu'ennuyeuse, nous apparaissent, M. Gsell aidant, comme d'excellentes sources pour l'histoire, voire même pour la chronologie. Il faut lire, entre autres, le chapitre sur les guerres de Domitien, moins encore pour recueillir, sur cet important sujet, les rares informations existantes que pour surprendre à l'œuvre une sévère et curieuse méthode de travail; l'auteur dispose de peu, de presque rien, et de ce rien il fait beaucoup.

L'exactitude laborieuse de M. Gsell le préserve aussi de ces erreurs d'optique si fréquentes chez les auteurs de monographies.

Un personnage, plusieurs années durant, a été le centre de leur vie; ils inclinent à lui prêter une grandeur, une originalité, une importance exceptionnelles, comme s'ils y participaient eux-mêmes en quelque mesure; ils sont dupes du héros étudié — l'une des multiples façons d'être dupe de soi-même. Tel n'est pas M. Gsell. La conclusion, courte, précise, bien pondérée, place les hommes et les choses *in the right place.*

A l'égard des barbares, Domitien n'eut pas une politique nouvelle: voilà un premier point. Et voici le second, plus intéressant, plus subtil. A l'égard du sénat, Domitien voulut innover; son règne marque une tentative prématurée pour supprimer la dyarchie, qui n'était à certains égards qu'une fiction, mais qui, par d'autres côtés, était bien une réalité. De son vivant, cette tentative suscita d'implacables oppositions, dont M. Gsell décompose finement les éléments; après sa mort, elle provoqua une réaction monarchique. Elle échoua donc, provisoirement. Mais cette réaction monarchique fut impuissante, et la politique de Domitien fut couronnée d'un succès posthume. En vain Nerva et Trajan prétendirent-ils sincèrement concilier le principat et la liberté: les sénateurs avaient perdu, sous Domitien, la pratique et le goût des affaires; et le courage leur manqua pour rapprendre leur métier. Domitien rêvait d'affaiblir le sénat; il s'y efforça par une hostilité maladroite et provocatrice; involontairement et à longue échéance, il y réussit, par les habitudes d'esprit et d'existence auxquelles il avait conduit les sénateurs. La monarchie qu'il souhaitait ne s'installa pas immédiatement; ce fut plutôt le contraire; mais l'effet indirect du règne de Domitien fut de rendre plus nécessaire la prompte installation de cette monarchie.

J'espère n'avoir pas trahi, dans ce résumé, la pensée développée par M. Gsell en sa conclusion. Le livre entier la démontre; c'est assez dire pour montrer la portée de cet *Essai.*

GEORGES GOYAU.

STÉPHANE GSELL. *Recherches archéologiques en Algérie*, avec des planches exécutées par P. GAVAULT. Paris, Leroux, 1893. Vol. in-8.

En 1891 et 1892, M. Gsell, ancien membre de l'Ecole de Rome et maître de Conférences à l'Ecole des Lettres d'Alger, a fait déblayer à Tipasa la basilique élevée en l'honneur de Sainte Salsa, martyrisée dans cette ville vers le règne de Constantin le Grand; il a également exploré, dans le département de Constantine, la région comprise entre Sétif, la Medjana, Ngaous et Zana (*Diana Veteranorum*), et les ruines importantes de Khamissa, M'daourouch et Ksiba-M'raou. Ce sont les résultats de toutes ces recherches archéologiques qu'il vient de publier, en un gros volume de plus de 400 pages, dans la collection déjà riche de la *Description de l'Afrique du nord*.

Tipasa, qui a fourni à M. Gsell la matière de sa thèse latine de doctorat, est une ville où le christianisme primitif a laissé de nombreux et grands souvenirs. On y voit encore les vestiges, assez bien conservés, de plusieurs édifices chrétiens. D'autre part la passion de Sainte Salsa nous apprend qu'une chapelle protégeait la sépulture de la martyre, et M. l'abbé Duchesne, aidé par les récits de l'hagiographe, en avait pu signaler l'emplacement exact. Ce n'est plus l'humble monument des premiers jours, c'est toute une basilique élevée plus tard par la piété des fidèles que M. Gsell a retrouvée au sommet d'une colline, en face du port, à quelques centaines de mètres en dehors du rempart antique. Des fouilles habilement et méthodiquement dirigées lui ont fait découvrir la place et les débris du sarcophage de la sainte et lui ont permis de reconstituer l'histoire de la basilique elle-même depuis ses origines jusqu'au moment de sa destruction. — La première église, le *breve admodum tabernaculum* de l'hagiographe, avait une nef centrale et des bas-côtés d'inégale largeur, que séparaient de simples piliers carrés. Il ne reste plus rien de sa façade, l'aménage-

ment intérieur de l'abside nous échappe, et l'on sait seulement de l'autel qu'il n'était pas juste en avant de l'abside. Mais la nef a conservé en partie son pavé de mosaïque, et l'on peut y lire une inscription qui donne le nom de la sainte et perpétue le souvenir d'embellissements faits à l'autel par un certain Potentius, peut-être le même qu'un évêque contemporain de Saint Léon. Entouré par cette mosaïque, un caisson funéraire porte l'épitaphe de Fabia Salsa, morte à 63 ans; il semble antérieur à la fondation de l'église. M. Gsell croit donc pouvoir admettre que Sainte Salsa fut ensevelie dans le lieu de sépulture de sa famille. Elle-même reposait dans un beau sarcophage de marbre, élevé sur un socle et défendu par une grille; ce sarcophage, brisé plus tard en menus morceaux et dont M. Gsell a recueilli plus de 300 fragments, était une œuvre païenne et représentait sans doute la visite de Séléné à Endymion. Mais le socle est certainement postérieur à la mosaïque, et sa construction à une huitaine de mètres en arrière de l'emplacement de la façade primitive suppose l'allongement de la basilique; cette transformation daterait de la première moitié du VI[e] siècle. La longueur de l'édifice a maintenant doublé. Sa hauteur dépasse 10 mètres. A droite et à gauche de l'entrée, des escaliers en pierres de taille conduisent à des tribunes que bordent du côté de la nef des colonnes surmontées d'archivoltes. Sous le portique à six piliers, des deux côtés du couloir pavé de briques qui mène à l'entrée de l'église, on a des terrasses un peu plus élevées, que ferment des cancels découpés à jour. Tout autour du lieu saint, un grand cimetière chrétien se peuple de mausolées, de sarcophages en pierre, de tombes en maçonnerie dont plusieurs sont décorées de mosaïques; à l'intérieur même de la basilique, les tombeaux se groupent dans le voisinage de la Martyre. M. Gsell décrit avec soin les divers types de ces monuments funéraires, relève les inscriptions de 12 couvercles en mosaïque, et donne la liste minutieuse des différents objets qu'il a trouvés sur le sol de l'église, lampes, monnaies, bijoux, etc... Et puis il nous décrit les derniers jours de la basilique. Voici

une double rangée de colonnes barbares, à peine alignées, posées sans souci de la mosaïque du pavé ni des tombes, faites de matériaux disparates, qui révèle une première destruction partielle. Voici un mur où l'on reconnaît des morceaux de portes, des fragments de colonnes et de corniches, des débris de stèles, et qu'ont dû bâtir à la hâte les derniers chrétiens de Tipasa pour abriter la relique de leur sainte patronne. Une fois déjà, sans doute, les Arabes avaient passé par là. Ils furent bientôt les maîtres, et leurs gourbis s'installèrent dans ce qui restait de la basilique, « et le souvenir de la sainte s'effaça. C'est à M. l'abbé Duchesne que revient l'honneur d'avoir montré l'intérêt historique qui s'attache à cette ruine ». M. Gsell s'est chargé d'en montrer l'intérêt archéologique, et c'est à lui que revient l'honneur de nous avoir rendu un des plus intéressants monuments qu'ait laissés sur la terre d'Algérie le christianisme des premiers siècles (1).

La deuxième partie de son volume est également une contribution a l'étude future des basiliques chrétiennes d'Afrique. Le christianisme avait pénétré dans l'intérieur jusqu'aux dernières limites de la conquête romaine. Partout s'élevaient des églises et des chapelles, et M. Gsell a retrouvé des vestiges d'édifices chrétiens presque à chaque ruine, dans la région qu'il a parcourue au sud-est et à l'ouest de Sétif. Grâce aux nombreux plans dont il a illustré le compte-rendu de son exploration, nous pouvons reconstituer les différents types de ces basiliques. En général, la nef est séparée des bas-côtés par deux colonnades en pierre ; dans le mur de façade est percée l'unique entrée (il est rare qu'il y ait triple porte ; v. cependant pages 184 et 215) ; la clôture du chœur est formée de dalles dressées de champ qui viennent s'emboîter dans de petits piliers ; au fond s'ouvre l'abside, dont le sol

(1) Les planches I-VII, exécutées par M. Gavault, contiennent : un plan de la basilique, — une élévation de la façade, — une coupe transversale (état actuel et restauration), — deux coupes longitudinales, — le dessin de la mosaïque, — des fragments du sarcophage de la sainte, — des détails d'architecture.

est plus élevé que celui de la nef et qui communique avec elle par des escaliers placés à droite et à gauche de l'autel (p. 281); elle est flanquée de deux pièces latérales qui servent de diaconicum et de prothesis. Presque toujours l'église possède un narthex (p. 184, 226, 244, 281, 286), très rarement un double narthex (p. 233) ou un véritable atrium (p. 161). Dans la grande basilique de Zraïa (p. 145), comme la façade est, contre l'usage, orientée au sud-sud-ouest, c'est dans le mur latéral de droite qu'on retrouve l'abside; à l'Henchir Terlist (p. 161), celle-ci se développe sur toute la largeur de l'église, qui n'avait pas de bas-côtés; ailleurs (p. 179) elle a la forme trilobée. Avec ces plans, M. Gsell nous donne les dessins de tous les fragments architecturaux qui peuvent nous renseigner sur la construction et la décoration des édifices: bases et chapiteaux de colonnes, de demi-colonnes et de pilastres, débris d'entablements ornés de rinceaux, corniches du mur de l'abside, piliers de la clôture du chœur, linteaux de portes, etc...; sur quelques-uns de ces fragments il a relevé des inscriptions chrétiennes (p. 212, 219, 229, 236, 239, 269).

En même temps M. Gsell nous a montré l'état de la colonisation romaine dans toute cette région. L'aspect du pays a bien changé. Les montagnes étaient alors boisées, et l'olivier poussait sur ces plateaux aujourd'hui incultes. Aussi les belles plaines du Bellezma et de la Medjana, dont le sol est fertile, encore qu'il manque d'eau, et la partie orientale du Hodna, dont les terrains sont moins propres à la culture, mais mieux arrosés, étaient-elles très-peuplées dans l'antiquité. Il y avait là des centres importants, comme *Zaraï* (Zraïa), *Ngaous*, *Nova Petra*, *Gemellae*, *Lemellef*, *Sertei*, etc..., et deux grands municipes: *Lamasba*, dont le territoire comprenait tout le Bellezma et où M. Gsell a copié deux fragments inédits des fameuses tables de distribution d'eau, déposées maintenant au musée d'Alger; *Diana*, où s'étaient établis des vétérans de la IIIe légion Auguste, et d'où M. Gsell a rapporté une dizaine d'intéressantes inscriptions (n°s 195-204). Aux Hassnaoua, non loin du village actuel de Bordj-bou-Aréridj, il en

a trouvé une qui mentionne un marché annuel (n° 331) et cite comme divinités du lieu Jupiter, Juba (II?) et « Genius Vanisnesi ». Partout il a rencontré des milliaires (n°s 4-31, route de Lamasba à Diana; n°s 60–73 et 77–80, route de Lamasba à Ngaous; n°s 96–100, route de Ngaous à Zaraï; n°s 142–151 et 177–183, routes de Zaraï à Diana, etc.), qui témoignent du souci qu'avaient les Romains de faciliter les rapports entre tous ces groupes de population, et de l'importance qu'ils attachaient au rôle colonisateur de leur système routier.

Dans la région des chotts (chott El-Beïda, chott el-Fraïm, etc.), nue et malsaine, la romanisation fut, semble-t-il, moins complète. Les textes épigraphiques y sont rares, mal rédigés, et portent beaucoup de noms indigènes. Pas de villes, quelques bourgs, des *castella*, des habitations espacées; aucun municipe n'y est connu; presque tout le pays était propriété impériale. Chemin faisant, une inscription copiée dans un *castellum* (Aïn Melloul) nous apprend une fois de plus que sous Gordien III et ses successeurs jusqu'à Gallien, la Maurétanie Césarienne fut gouvernée par des personnages de l'ordre équestre, ce qu'avait nié M. Mommsen (p. 237-238, inscr. 255).

Une dernière partie renferme les inscriptions que M. Gsell a recueillies, lors d'un voyage dans l'est du département de Constantine, à Khamissa (*Thubursicum Numidarum*), M'daourouch (*Madaura*, patrie d'Apulée, où il est curieux de retrouver des Apulei, inscr. 635, 664; Cf. *C. I. L.*, 4693, 16883), Ksiba-M'raou (vraisemblablement la *Naraggara* des Itinéraires). Dans ces grandes ruines, d'ailleurs très connues, M. Gsell n'a exploré que les nécropoles.

H. Graillot.

Alfred Cauchie, docteur en sciences morales et historiques: *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai. Première et deuxième partie.* — Louvain 1890-1891.

Une alliance intime avait existé depuis le Xe siècle entre les évêques et les empereurs dans les diocèses de Liège et de Cambrai. Les inconvénients de cette union souvent trop étroite furent longtemps atténués par le soin que mirent les empereurs à faire de bons choix pour les sièges épiscopaux. Ils favorisèrent même les idées de réforme dont Cluny s'était fait le défenseur, et c'est sous Henri II que, grâce à Richard de Verdun, ces idées se propagèrent dans le nord de la France. Le monastère de Saint-Vaast fut dans le diocèse de Cambrai le centre du mouvement réformateur. A Liège, les évêques Notger et Wason s'en firent eux-mêmes les représentants, et furent secondés par les abbés de Lobbes, Stavelot, Saint-Troud et Saint-Laurent; en même temps l'école de Liège atteignait dans le courant du XIe siècle un haut degré de prospérité. L'influence impériale paraissait donc s'exercer pour le plus grand bien de l'Église: aussi ni l'abbé Odilon de Cluny ni saint Pierre Damien, tous deux zélés réformateurs, ne songeaient à s'en plaindre.

Il n'en fut plus de même sous Henri IV: d'une part les sièges épiscopaux furent remplis de sujets indignes; d'autre part, on commença à Liège à réclamer non seulement un clergé régulier, mais encore un clergé libre. Cette revendication de la liberté ecclésiastique trouva écho à Cologne, métropole de Liège. C'est pendant son séjour à Cologne (1047) beaucoup plus qu'à Cluny que le futur Grégoire VII a pu se pénétrer des idées qu'il devait défendre jusqu'à sa mort.

Après avoir ainsi montré l'état des esprits dans les diocèses de Liège et de Cambrai à l'avènement de Grégoire VII, M. Cauchie annonce les trois grandes divisions de son travail: 1° les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires; 2° le schisme;

3° la restauration. Deux fascicules correspondent aux deux premières parties. Lorsque la lutte fut ouverte entre Grégoire VII et Henri IV, l'évêque de Cambrai Gérard II, resta fidèle au pape, tout en évitant de se prononcer trop ouvertement contre l'empereur. En même temps qu'il luttait contre les clercs concubinaires, il eut à se défendre à Cambrai même contre un mouvement communal. A Liège au contraire l'évêque Henri le Pacifique adhéra à l'antipape Guibert : de son côté l'école de Liège produisit le principal représentant des idées césariennes : Sigebert de Gembloux.

L'étude consacrée à ce polémiste par M. Cauchie est peut-être la partie la plus intéressante et la plus neuve de son livre. Il publie de nouveau d'après un manuscrit de Bruxelles le pamphlet intitulé : « *Dicta cujusdam de discordia papae et regis* ». Il établit ensuite son authenticité et montre que l'argumentation de Sigebert tendait avant tout à établir que les empereurs avaient le droit de créer et de déposer les papes : Grégoire VII n'était donc qu'un intrus, et l'excommunication d'Henri IV était frappée de nullité. Dans un second pamphlet, Sigebert reproche surtout au pape d'avoir déchaîné les laïques contre les prêtres mariés, et d'avoir ainsi réduit à néant la dignité de l'ordre ecclésiastique (Première partie, p. 66-116).

Les efforts des deux partis se portèrent à Liège et à Cambrai sur la possession du siège épiscopal. A Liège, en 1091, le parti impérial l'emporta et réussit à imposer le simoniaque Otbert qui expulsa violemment les abbés légitimes de Saint-Laurent et de Saint-Trond. C'est cette situation lamentable que le moine Rupert a exposée dans un poème allégorique dont M. Cauchie nous donne une nouvelle édition. La noblesse laïque prit la défense de plusieurs victimes d'Otbert, mais adhéra cependant au schisme. Au premier rang, on remarque Godefroy de Bouillon dont le caractère présente à cette époque un singulier mélange de foi sincère et d'attachement à ses intérêts temporels (Deuxième partie, pp. 67-72). En somme, vers l'an 1100, « Liège était devenue dans l'empire la forteresse la plus puissante peut-être de l'anti-grégo-

rianisme (*ibid.*, p. 118). A Cambrai au contraire, le parti pontifical fut toujours le plus fort. Toutefois, à la mort de Gérard II (1092), les divisions du clergé et du peuple amenèrent une longue vacance suivie d'une double élection. A la faveur de ces troubles, la ville d'Arras réussit à relever son siège épiscopal qui fut donné à un partisan d'Urbain II (1094). Un peu plus tard, la commune de Cambrai réussit à enlever le pouvoir temporel à l'évêque schismatique ; son compétiteur Manassés, installé et maintenu grâce à l'appui de Robert de Flandre, dût souscrire à ce changement. A cette occasion, le pape Pascal II engagea le comte Robert à tourner ses armes contre les schismatiques de Liège (1103). C'est alors que Sigebert de Gembloux composa la plus célèbre de ses œuvres littéraires; une lettre adressée au nom de l'église de Liège « à tous les hommes de bonne volonté », et remplie d'invectives contre le pontife romain devenu le destructeur des églises. Malgré ces violences, on aurait tort de voir, comme l'abbé Darras (1), dans Sigebert de Gembloux, un précurseur de Luther; il refuse simplement au pape le droit de déposer les souverains. Les idées de Sigebert offrent donc plutôt « un avant-goût des doctrines gibelines et gallicanes »; ce qui a valu à leur auteur les suffrages de Bossuet (2) (p. 163 et suiv.). Ainsi Liège restait jusqu'au bout dévouée à la cause impériale. C'est à Liège que vint mourir Henri IV (1106) ; on lui fit des funérailles solennelles dans la cathédrale. Lorsque le légat pontifical imposa à l'évêque Otbert l'obligation d'exhumer le cadavre du roi excommunié et de le déposer en terre non bénite, le peuple s'insurgea et ramena dans la cathédrale la dépouille d'Henri IV. Ce fut à grand'peine que les envoyés d'Henri V réussirent à s'en rendre maîtres et à le rapporter au jeune roi.

(1) *Histoire de l'Église,* t. XXV, p. 335. M. Cauchie rectifie également (p. 165) les autres erreurs commises par l'abbé Darras dans cette partie de son histoire.

(2) *Defensio declarationis,* pars I, l. III, c. 8.

Je ne sais si les érudits ont pu relever quelques inexactitudes de détail dans le travail de M. Cauchie. Mais tout le monde peut voir que l'auteur a bien mis en lumière le lien qui rattachait son sujet à l'histoire générale de l'Église. Si le style paraît aujourd'hui un peu lourd, c'est que la langue est restée classique. Il n'est pas sans intérêt de retrouver dans ce français de Belgique certaines tournures de phrase qu'on se rappelle vaguement avoir jadis apprises par cœur sur les bancs du collège.

Louis Guérard.

Augusto Valentinis, *Antichità Altinati*, in-4°, Venise 1893, 52 pages et 19 planches.

M. Augusto Valentinis a récemment dédié à la famille de Reali, à l'occasion d'un mariage, une grande et belle plaquette, consacrée aux antiquités d'Altinum. Les restes de cette ville sont épars dans l'un des domaines de la famille de Reali. Il est souvent question d'Altinum dans l'histoire des empereurs et dans celle des barbares; en 635, l'invasion lombarde, submergeant la Vénétie, chasse les Altinates de leurs foyers; ils n'y revinrent pas.

Déjà, en 1883, une commission, chargée d'étudier la topographie de la Vénétie romaine, avait fait une enquête sur les antiquités d'Altinum. Les résultats de ces recherches sont consignés dans un rapport de M. le commandeur Stefani. Il s'efforce, surtout, de déterminer le tracé des deux voies romaines qui traversaient cette région, la *via Aemilia* et la *via Claudia*, et de préciser la position de l'ancienne ville, ainsi que les dimensions de son pourtour. M. Valentinis discute les conclusions de M. Stefani. Sur le premier point, ils sont à peu près d'accord. Sur le second point, ils divergent. D'après M. Valentinis, le périmètre d'Altinum était moins considérable que ne le croit M. Stefani; et ce dernier supposerait à tort que les lagunes avoisinantes, à l'époque ancienne, n'étaient pas plus étendues qu'aujourd'hui.

Dans une seconde partie de son travail, M. Valentinis énumère, avec force détails, les inscriptions et vestiges antiques découverts à Altinum. Dans ses *Studî archeologici su Altino*, M. le commandeur Levi en avait donné une première *illustrazione*. Le catalogue qu'en dresse M. Valentinis est plus précis et plus complet. Dix-neuf planches l'accompagnent ; parmi les monuments qu'elles reproduisent, nous signalerons surtout : un petit buste en bronze de Cybèle, d'intéressants cippes funéraires, deux représentations de vaisseaux, des amphores, et des petits bronzes variés.

M. Valentinis laisse espérer qu'il complétera son œuvre en étudiant les monnaies d'Altinum. Séduits par la richesse de ses informations et le bon aloi de sa science, nous acceptons volontiers cette espérance.

Georges Goyau.

Rod. Lanciani. *Forma Urbis Romae.* Plan archéologique de Rome, relevé et dessiné à 1:1000, In-folio. Milan, Ulric Hoepli éditeur.

La seconde livraison du Plan de Rome que publie M. Rod. Lanciani sous les auspices de l'Académie royale des Lincei est en distribution, et plusieurs planches de la troisième sont déjà tirées : il n'y aura pas de retards dans cette belle œuvre une fois commencée. L'auteur a si bien fait les choses, par un travail de beaucoup d'années, à la suite de recherches infinies, avec le ferme secours d'une critique singulièrement avisée et précise et d'une vaste science, que ce Plan de Rome sera indispensable non pas seulement à l'archéologue pour l'étude de l'antiquité, mais au médiéviste curieux des transformations historiques, et naturellement aussi à l'ingénieur architecte, au topographe moderne, même à l'économiste, à l'agriculteur, à tous ceux en un mot qui auront affaire avec le sol romain, où se cachent encore tant de problèmes. M. Lanciani marque en effet par des couleurs diverses les diverses

dates des constructions, des ruines, des fouilles principales; il indique par des cotes précises les niveaux constatés; il renvoie à l'aide de notations courtes aux mémoires où se trouvent développées les preuves de ses assertions, au *Corpus*, au Bulletin archéologique municipal de Rome, etc., de sorte que chacune de ses cartes partielles devient comme le résumé de beaucoup d'études éparses.

Les douze cartes que comprennent ces deux premières livraisons forment le quart de tout l'ouvrage. Le fascicule qui paraît en ce moment comprend la voie flaminienne depuis les Septa Julia jusqu'au mausolée du cocher Aelius Gutta Calpurnianus, ainsi que toute la zône du *Castro Pretorio* et des murs auréliens depuis la porte Nomentane jusqu'à la porte Tiburtine. Pour la première fois, ces parties de la ville sont figurées sur une carte de grande dimension dressée scientifiquement, et tenue à jour jusqu'aux découvertes de 1894. C'est dire que beaucoup de monuments inédits ou peu connus sont là consignés pour la première fois.

Ce qui concerne le Pincio et en particulier le territoire occupé aujourd'hui par la villa Médicis a pour nous un intérêt particulier. M. Rod. Lanciani a, dans ces derniers temps, obtenu de curieuses informations sur cette région. On verra sur sa carte l'indication des débris subsistants encore — dans le couvent du Sacré Cœur ou dans la villa même — des luxueuses constructions qui décoraient ces lieux. Là se trouvait pendant l'époque impériale la brillante demeure des Acilii Glabriones, des Pincii après eux, puis des Anicii Petronii. Les Acilii comptaient par leur noble naissance et par leur richesse au nombre des premières familles romaines. Tacite, comme on sait, parle de l'un d'eux qui fut peut-être martyr sous Domitien. On sait combien de souvenirs de ces personnages célèbres ont été retrouvés par M. de Rossi dans la catacombe de Priscilla, sur la via Salaria; peut-être leurs domaines s'étendaient-ils, au moins par fragments épars, depuis le Pincio jusqu'à cette voie antique. Des eaux abondantes étaient distribuées sur le Pincio en nymphées et en chutes: un *bottino* de l'acqua

Felice existe encore aujourd'hui au pied des escaliers qui, de la place d'Espagne, conduisent au sommet de la colline. On peut refaire l'ancien état rien qu'avec le secours du Plan de Rome de M. Lanciani.

La planche XI, comprise dans cette livraison, offre une étude très nouvelle à propos du *Castro pretorio*, voisin de la place actuelle de l'Indépendance et de la station centrale du chemin de fer dans Rome. Le *Castro* fut appelé pendant le moyen-âge le *vivarium;* mais tout à côté était le *vivariolum*. M. Lanciani retrouve et fait comprendre l'origine et le sens de cette double dénomination. Il y avait, à vrai dire, deux *Castra:* l'un, d'assez grandes dimensions, servait au logement des cohortes prétoriennes; l'autre, plus petit, au logement des *venatores* et *custodes vivarii* et aux cages des animaux réservés pour les *venationes amphitheatrales*. Tous ces renseignements, soit sur le *Castro Pretorio*, soit sur la voie flaminienne au sortir de Rome et le *muro torto*, seront d'une réelle utilité à qui voudra suivre les marches de Bélisaire et commenter Procope : il y a lieu d'espérer de M. le professeur Comparetti ce dernier travail.

Quelques remarques de détail permettront d'apprécier exactement quels services de toute sorte l'ouvrage de M. Lanciani rendra à la science.

Planche I. *Via* et *Porta Flaminia*. Cf. les découvertes auxquelles a donné lieu la démolition des tours de Sixte IV en 1877: *Bulletin communal*, 1877, pages 184-246. — *Horti Aciliorum*, au Pincio: cf. Lanciani, *Bull. comm.* 1891 p. 132. — Toutes les autres indications de cette planche I sont inédites.

Planche II. Tout y est inédit, sur le *Castro Pretorio*, sur le *vivarium*, sur le groupe de monuments antiques remplacé aujourd'hui par le *Policlinico*. Avec le secours des cartes de Bufalini et de Nolli, l'auteur a donné ici la solution de plusieurs vives controverses.

Planche IV. Elle complète la précédente. On y remarquera la topographie des catacombes de S. Nicomède, celle de la *Via Nomentana* avec ses tombeaux.

Planche VIII. *Via Flaminia* depuis l'*Arco di Portogallo* jusqu'à la *Piazza del Popolo.* Cf. le *Bull. comm.* 1891, pages 18 sq. sur l'*Arco;* et, sur l'*Horologium divi Augusti*, le livre de Bandini, *de obelisco Caes. Aug.* — On remarquera ce qui concerne le temple inconnu découvert par Lovatti en 1794 dans le Corso actuel, à l'angle de la *via Condotti:* cf. *Memorie romane*, à cette date. — Pour l'*ustrinum* impérial au lieu appelé *Otto cantoni*, M. Lanciani s'est servi du livre de Nibby, II, p. 523 (découvertes de l'année 1777). — Sur le mausolée d'Auguste, cf. *Bull. comm.* 1882, page 152. — Les topographes romains et les médiévistes remarqueront les notations précises concernant l'*ortaccio*, où étaient reléguées les *meretrice*, la *piazza Condopula* (aujourd'hui *monte d'oro*), la *via Rucellai* (aujourd'hui *Borgognona*), la *strada della Serena* (aujourd'hui *via Belsiana*), la *via Ferratina* etc., et celles qui montrent l'origine des palais Iacobilli (1583), Rucellai (1612), Caetani, Ruspoli etc.

Planche XV. Les renseignements topographiques de grande valeur y abondent: Plan des *Terme Neroniano-Alessandrine*, avec toute l'histoire des fouilles y relatives; fouilles récentes du Panthéon; cours de l'aqueduc *Vergine; Porticus Vipsania*, reconnu pour la première fois, etc.

Planche XVIII. Aqueducs des eaux Marcia, Tepula, Giulia, Felice. Toute une topographie nouvelle, que les fouilles de ces dernières années ont seules permis d'établir, et qui ne figure donc pas même dans le mémoire publié naguère par M. Lanciani sur le livre de Frontin et les aqueducs de Rome, mémoire inséré dans la collection de l'Académie royale des Lincei qui l'a couronné.

A l'heure où nous écrivons cette simple analyse, M. Lanciani prèside à l'ouverture d'un nouveau musée, sur le Cælius, musée créé par lui il y a une dizaine d'années sous forme de magasin pour les trouvailles de chaque jour. L'ordonnance primitive ingénieusement imposée et la valeur, soit intrinsèque soit relative, des découvertes ont été telles que, tout naturellement, le magasin est devenu musée.

Ch. Diehl, *Rapport sur deux missions archéologiques dans l'Afrique du nord* (avril-juin 1892 et mars-mai 1893). Paris, Leroux, 1894; in-8.°, extrait des *Nouvelles Archives des missions scientifiques et littéraires.*

Ces deux voyages en Algérie et en Tunisie, c'est à l'archéologie byzantine que les a naturellement consacrés M. Diehl. La matière était belle; car cette période de l'histoire de l'Afrique du nord n'est point encore trop connue, et la terre africaine est riche en monuments byzantins. Sur toute l'étendue de la Proconsulaire et de la Numidie se dressent encore, en dépit du temps et des hommes, les ruines des forteresses dont elles se hérissèrent durant le cours des VIe et VIIe siècles. Il avait suffi de quelques semaines aux généraux de Justinien pour conquérir le pays sur les Vandales; mais ils n'étaient pas maîtres des massifs de l'Aurès et des Nemencha, qui forment barrière entre le Tell et le désert, et les frontières du sud restaient ouvertes aux incursions des montagnards et des nomades; il importait d'établir sur les hauts plateaux toute une ligne de postes fortifiés, chargés d'en surveiller les accès. L'intérieur lui-même n'était pas sûr. Il était indispensable de tenir solidement les meilleures positions stratégiques, de barrer les défilés, de jalonner de forts les grandes voies de communication, de munir les villes de puissantes enceintes ou de citadelles protectrices, d'assurer des refuges aux populations rurales éparses dans le plat pays. Et voilà comment, dès les premières années de la domination byzantine, un réseau de forteresses fut jeté sur toute la province. Plus tard, dès la fin du VIe siècle, on s'aperçut de la faiblesse croissante du gouvernement impérial, et qu'il ne fallait plus compter sur lui pour la défense; on jugea prudent de se ménager soi-même un abri contre les attaques sans cesse renouvelées des indigènes; et l'on peut dire qu'au VIIe siècle chaque petite ville avait son château, chaque village sa redoute, élevée à ses propres frais et *de propriis la-*

boribus, comme l'atteste pour Aïn el-Ksar une curieuse inscription. Mais il faut soigneusement distinguer ces innombrables fortins ou « Kasr » de basse époque, entrepris par une initiative locale, sans lien commun ni plan d'ensemble, des « forteresses *impériales*, construites en vue d'une occupation militaire permanente et pour la défense générale du pays ».

Ces constructions militaires, — villes fortifiées, comme Tébessa, Bagaï, Béja, Thelepte, Djeloula, — citadelles commandant des villes ouvertes, comme à M'daourouch, Aïn Tounga, Haïdra, — châteaux isolés, comme à Timgad et à Lemsa, présentent une intéressante variété de types. Si l'on retrouve partout les mêmes murs épais, avec leur double revêtement de pierres de taille, prises pour la plupart à des édifices ruinés et à des nécropoles saccagées, il est curieux de voir quel parti les constructeurs byzantins ont su tirer des ressources naturelles du pays ou des monuments antérieurs de l'époque romaine. A Bagaï, à Tifech, à Tigisis, à Thibilis, à Teboursouk, à Djeloula, les murailles suivent les contours de collines plus ou moins escarpées qui offrent des retranchements naturels et dominent au loin le pays. A Zana, à Teboursouk, à Haïdra, peut-être à Khamissa, l'on utilise des arcs de triomphe. A Tebessa, l'arc triomphal à quatre faces dédié à Caracalla devient l'une des tours et l'une des entrées de la ville forte, et l'on assied une partie du rempart sud-ouest sur les restes du mur de scène d'un théâtre. A Haïdra, l'on emprunte aussi les murailles d'une basilique romaine. A M'daourouch, on se contente d'adosser aux ruines d'un édifice en hémicycle les murs nécessaires pour consstituer l'enceinte d'une citadelle. A Sbétila, il suffit de quelques remaniements pour transformer en citadelle trois temples.

Voilà quels monuments M. Diehl est allé visiter et étudier dans l'Afrique du nord. Il a levé des plans d'ensemble et de détail, il a pris de très bonnes photographies, il a cherché les principes de la construction, observé les divers moyens de défense, la disposition des réduits intérieurs, les différents systèmes de flanquement des tours, etc.; et ce sont ses observations, ses photographies et

ses plans qu'il vient de livrer au public. Ce recueil de documents archéologiques forme ainsi comme un complément au mémoire encore inédit de M. Diehl sur l'histoire de l'Afrique byzantine, mémoire auquel l'Académie des Inscriptions vient de décerner son prix ordinaire.

Pour chaque édifice M. Diehl décrit d'abord l'état actuel, puis donne le plan général, détaille la structure intime, montre l'importance stratégique, essaie enfin de déterminer la date; faut-il s'étonner que les répétitions soient un peu fréquentes? Toutes ces citadelles sont d'ailleurs groupées suivant les lignes de défense qu'elles ont eu charge d'occuper. M. Diehl étudie donc successivement:

1° la ligne des places de l'extrême frontière suivant qu'elles se répartissent: — sur les limites ouest et sud-ouest de la Numidie (on peut se demander pourquoi l'auteur, qui mentionne à El-Madher l'édifice byzantin de la ferme Bédouet, ne cite pas le fort carré, muni d'un bastion, dont on aperçoit la porte en saillie au nord du village; pourquoi il écrit que sur les 60 kilomètres qui séparent Timgad de Khenchela, au nord de l'Aurès, on ne trouve aucune ruine byzantine; pourquoi il ne fait que signaler au passage la ville fortifiée de Guessès, dont l'importance stratégique était considérable et dont les ruines sont intéressantes); — sur la limite méridionale de la Numidie; — sur la limite méridionale de la Byzacène;

2° les forteresses de l'intérieur, suivant qu'elles appartiennent: — à la seconde ligne de défense de la Numidie; — au système d'occupation du massif central tunisien, c'est-à-dire à la seconde ligne de la Byzacène; — à la troisième ligne de défense, qui protège le nord de la Proconsulaire.

Cette méthode historique et géographique a ses avantages, que fait bien valoir M. Diehl. Aucune autre ne saurait mieux faire comprendre « tout à la fois le système de la défense et l'étendue de l'occupation militaire byzantine ». C'est que « non seulement ces citadelles fournissent, pour l'histoire de la fortification byzantine,

de nombreuses et utiles informations, et montrent comment à cette époque l'art de la construction militaire se transforme et, par une série d'innovations, annonce les méthodes du moyen-âge... Pour l'histoire de la domination byzantine, elles sont plus instructives encore; elles déterminent mieux que tous les textes les limites qu'atteignit l'occupation territoriale de la contrée, et parfois elles marquent avec une rare précision les progrès successifs ou les reculs de cette occupation... Elles ont même une portée plus générale encore: demeurées plus intactes qu'en nulle autre partie de l'empire, elles montrent par un exemple particulier et vivant ce que fut cette grande œuvre de restauration militaire entreprise par Justinien sur tous les points de l'empire, et elles sont par là le commentaire le plus précis et le plus sûr de ce traité des *Edifices*, où Procope a dressé la longue et imposante liste des constructions élevées sous ce règne pour la défense du territoire ».

H. G.

Arthur Engel et Raymond Serrure, *Traité de numismatique du moyen-âge*, tome II, Paris, 1894, grand in-8° de 950 pages; Ernest Leroux.

M. Arthur Engel, ancien membre de l'École française de Rome, poursuit, avec M. Raymond Serrure, l'important ouvrage dont le premier volume a paru il y a peu d'années. Ce tome II comprend la période entre la fin de l'époque carolingienne et l'apparition du gros d'argent. Le chapitre premier traite du royaume de France depuis l'avènement des Capétiens jusqu'à la réforme monétaire de Saint Louis. Le second chapitre, fort curieux, traite des fiefs français pendant la même période: Duché de Normandie, Duché de Bretagne, Comté d'Anjou, Comtés de Blois et de Chartres, Comté de Vendôme, Comté de Nevers, Comté d'Auvergne, Comté de Saintonge, Comté de Barcelone, Comté et Évêché de Toulouse, Comté de Flandre, Comté d'Artois, etc. etc. etc. Puis vient l'Al-

lemagne depuis l'avènement de la Maison de Saxe jusqu'à Louis de Bavière : Mosellane, Pays-Bas, Pays rhénans, Frise, Westphalie, Basse Saxe, Thuringe, Brandebourg et Poméranie, Franconie, Souabe et Suisse, Bavière et Autriche. Les fiefs des anciens royaumes de Bourgogne et de Provence, l'Italie de la fin du Xe siècle à la seconde moitié du XIIIe, les États chrétiens de la péninsule ibérique du XIe au XIVe siècle, les Iles britanniques du commencement du XIe siècle à la fin du XIIIe, les pays scandinaves, la Pologne et la Silésie, la Bohême et la Moravie, le royaume de Hongrie, la Russie et les pays slaves du Sud, l'empire byzantin et l'Orient latin, enfin l'Arménie, la Géorgie et les imitations turcomanes des monnaies byzantines, achèvent ce vaste tableau, où 813 illustrations dans le texte répandent de toutes parts la lumière.

R. Cagnat, *Lambèse*, Paris, Leroux, 1893, 72 pages in-12.

La librairie Leroux a entrepris la publication d'une série de « Guides en Algérie à l'usage des touristes et des archéologues ». Le premier de ces volumes est en vente : il concerne Lambèse, et a pour auteur M. Cagnat. Avec une science sûre, en une langue alerte, le savant professeur oriente ses lecteurs à travers l'histoire et la topographie de Lambèse, sur laquelle les textes historiques sont à peu près muets, et que les inscriptions seules nous font connaître. Après un coup d'œil général sur les vicissitudes de l'Afrique depuis la colonisation tyrienne jusqu'à la conquête arabe, et quelques éléments d'archéologie africaine, M. Cagnat décrit tour à tour le camp de Lambèse, la ville et les musées. Des représentations des principaux édifices et un plan général des ruines éclairent cette description. « Touristes et archéologues » sont deux clientèles différentes : on risque d'ennuyer les premiers en multipliant les informations érudites, que désirent les archéologues ; on risque d'ennuyer les seconds en multipliant les notions

élémentaires, dont les touristes ont besoin. Mais je crois que M. Cagnat, comme *cicerone* à Lambèse, ne sera récusé ni par les uns ni par les autres.

GEORGES GOYAU.

Giornale storico della Letteratura italiana, dirigé et rédigé par MM. Fr. NOVATI et Rod. RENIER, Turin, Loescher, 1894; vol. XXIII, fasc. 1-2.

Bernardino FELICIANGELI, *Notizie sulla vita e sugli scritti di Costanza Varano-Sforza*, 1426-1447. — Enrico BEVILACQUA, *Giambattista Andreini e la Compagnia dei « Fedeli »*. — **Variétés:** Carlo CIPOLLA, *L'antica lauda veronese* (Flaminio Pellegrini). — Antonio MEDIN, *Frammento di un antico manuale di dicerie*. — Domenico BASSI, *Il primo libro della « Vita civile » di Matteo Palmieri e l' « Institutio oratoria » di Quintiliano*. — G. A. MARTINETTI, *Sul testo delle tragedie di Ugo Foscolo*. — Giovanni GIANNINI, *Tasso e Manzoni*. — Recensions. Bulletin bibliographique.

— Vol XXIII, fasc. 3:

Francesco CIPOLLA, *Che cosa è dannazione secondo il concetto dantesco*. — **Variétés:** Benedetto CROCE, *Il trattato* De educatione *di Antonio Galateo*. — Carlo CIPOLLA, *Sulla descrizione dantesca delle tombe di Arles*. — Gius. ROBERTI, *Lettere inedite* di Carlo BOTTA, *Ugo Foscolo e Vincenzo Cuoco*. — Bibliographie.

JOUEURS D'OSSELETS

La scène que reproduit notre planche IV se trouve sur une œnochoé à bec trilobé de la collection Tyszkiewicz à Rome. L'obligeance avec laquelle M. le Comte Tyszkiewicz nous a permis de prendre le dessin qui accompagne cet article (Planche IV) nous fait un devoir de lui présenter ici nos remercîments. La hauteur de l'œnochoé est de 0^{m} 17; à part quelques brisures qu'on peut voir sur notre reproduction, la conservation est bonne. La provenance est inconnue.

Comme beaucoup d'œnochoés de cette espèce et de cette époque, l'époque du beau style, notre vase nous met évidemment sous les yeux un jeu de garçons. Trois garçons accroupis jouent avec de petits objets et semblent vivement intéressés et excités par le jeu. C'est un groupe comme on en trouve à chaque pas dans les rues des villes du Midi. Aucun jeu de l'antiquité n'a joui d'une aussi grande faveur que le jeu des osselets, aucun n'a été aussi longtemps en usage, dans le monde grec comme dans le monde romain. Il faisait partie de la vie des jeunes garçons; il revient à la mémoire de Patrocle, parmi les souvenirs de sa jeunesse, quand l'ombre du héros apparaît en songe à Achille (*Iliade*, XXIII, v. 88 et suivants). On donnait des osselets comme récompense aux écoliers appliqués (*Anthologie*, II, 308), et lorsque Zeus sur l'Ida enlève Ganymède du cercle de ses compagnons de jeu, il lui promet qu'il se divertira à jouer aux osselets avec Eros (Lucien, *Dial. Deorum*, 4, 3). Il s'élevait souvent des querelles au cours de ces jeux, ainsi que beaucoup d'auteurs nous le disent. Dans le passage d'Homère

que nous avons rappelé plus haut, Patrocle raconte qu'il est venu en fugitif dans la maison de Pélée:

ἤματι τῷ, ὅτε παῖδα κατέκτανον Ἀμφιδάμαντος,
νήπιος, οὐκ ἐθέλων, ἀμφ' ἀστραγάλοισι χολωθείς.

Dans un groupe en marbre du British Museum (*Ancient marbles*, II, pl. 31) nous voyons un garçon assis par terre et en train de jouer aux osselets, qui, de colère, mord au bras son compagnon de jeu. Cette œuvre, d'un travail vigoureux, prétendait sans aucun doute représenter dans la manière réaliste les mœurs des garçons dans le bas peuple; mais les enfants de bonne condition pratiquaient de même le jeu des osselets dans les rues d'Athènes et s'y livraient souvent avec la même passion. L'anecdote charmante que Plutarque raconte à propos d'Alcibiade enfant le prouve bien (*Alcibiade*, II, 10). Ne semble-t-il pas que la peinture de notre vase, qui représente ces jeunes garçons élégants et distingués si vivement excités par le jeu, se rapporte, elle aussi, au même ordre de sujets?

Mais nous ne pouvons nous contenter de cette impression générale; il faut savoir quel est le jeu représenté sur notre vase et quel est le moment de la partie.

Laissons de côté le jeu d'osselets assez compliqué que pratiquaient les grandes personnes (1). Quant aux enfants, ils avaient plusieurs façons de jouer aux osselets. La plus répandue et celle que les monuments représentent le plus souvent s'appelait: τὸ πεντελίζειν. On jetait en l'air, comme le décrit Pollux (IX, 126), cinq osselets (ou encore de petites pierres, des noyaux, des noix) et l'on essayait de les recevoir sur le dos de la main. À ce jeu, prenaient part, d'ordinaire, deux persones placées en face l'une

(1) Cf. Becq. de Fouquières: *Les jeux des Anciens*, p. 335 et suivantes. Bolle, *Das Knöchelspiel der Alten*, Wismar, 1886.



de l'autre, comme par exemple les deux fillettes accroupies que nous voyons sur la belle plaque de marbre peinte au Musée National de Naples (*Pitt. di Ercolano*, I, 1 ; Helbig. 1706). Parfois nous ne trouvons qu'un seul joueur, peut-être en train de s'exercer pour passer le temps ; de ce type est la statue en marbre du Louvre (*Clarac*, III, pl. 323, 1425) ou celle de Berlin n° 494 (1).

De toute manière, il est impossible de reconnaître dans la scène figurée sur notre vase cette manière habituelle de jouer aux osselets. En effet les enfants ne se font point face ; ils sont tournés dans la même direction, et de plus le mouvement de leurs mains ne convient nullement au jeu dont nous venons de parler. Il n'est pas besoin de chercher longtemps parmi les autres jeux qui se jouaient avec des osselets ou des objets analogues pour en trouver un auquel se rapporte mieux la peinture de notre vase. Pollux décrit (IX, 102) un jeu dans lequel on devait jeter les osselets, ἤ τε ἄλλο, ajoute le scoliaste de Platon (*Lysis* 206 E), dans un cercle tracé sur le sol (jeu d'ὤμιλλα), et un autre jeu (IX, 113) où le cercle était remplacé par un trou (jeu de τρόπα). Heydemann, dans le deuxième programme de Halle en l'honneur de Winckelmann, conjecture qu'à ce jeu il s'agissait de faire sortir du cercle ou du trou, par un coup adroit, l'osselet de son adversaire ; et cette explication a été récemment adoptée par M. Richter (*Spiele der Griechen und Römer*, page 73). Sous cette forme, le jeu est pratiqué encore aujourd'hui par les enfants en Grèce, en Italie et ailleurs (2).

(1) On trouvera d'autres exemples du jeu πενθάλιθα dans Becq de Fouquières p. 51 sq. et dans Heydemann, *Die Knöchelspielerin in Palazzo Colonna in Rom*.

(2) M. de Fouquières croit (l. c. p. 119) que le jeu nommé par Pollux ἐφεντίνδα est le même que le jeu d'ὤμιλλα: ἡ δὲ ἐφεντίνδα, ὡς ἔστιν εἰκάζειν, ὄστρακον ἐφέντα ἐς κύκλον ἐχρῆν συμμετρήσασθαι, ὡς ἐντὸς τοῦ κύκλου στῇ. M. de Fouquières prend ὄστρακον dans le sens de coquille ;



Voici donc comment on peut expliquer la scène représentée sur notre vase. Le garçon du milieu est en train de jouer; il fixe le but du regard et, dans la main gauche, il tient en provision un certain nombre de petits objets, dans lesquels nous pouvons voir des osselets. Le but qu'il regarde est l'osselet jeté par le garçon accroupi à sa droite; celui-ci, par taquinerie sans doute, met sa main devant l'osselet pour empêcher son camarade de l'atteindre; je dis par taquinerie, car s'il voulait réellement saisir l'osselet, il ne tiendrait pas ainsi sa main.

Le troisième garçon, placé à droite, n'a évidemment aucune part à prendre au jeu pour le moment: ce n'est pas son tour; mais il proteste avec vivacité, en étendant la main droite, contre le garçon placé de l'autre côté, qui veut enfreindre les règles du jeu. On ne peut savoir ce qu'il fera de l'osselet qui est à ses pieds et qui, semble-t-il, sert simplement à désigner l'enfant comme un des joueurs; on sait en effet que le jeu d'ὤμιλλα et celui de τρόπα pouvaient se jouer à plusieurs. Il était naturellement impossible au peintre de représenter le cercle ou le trou dans lequel les objets avec lesquels on jouait étaient jetés. La forme de ces objets sur notre vase ne nous dit pas évidemment que ce soient des osselets; mais rien pour cela ne nous oblige à croire qu'il ne s'agit point du jeu d'ὤμιλλα ou de τρόπα, car les auteurs nous attestent que *toutes sortes* de petits objets étaient employés à ce jeu. Les jeunes Athéniens étaient même très ingénieux à se procurer le matériel de leur jeu; nous le savons par le grand nombre de tessons de vases peints taillés pour servir de jetons ou de palets que l'on a trouvés dans les

mais ce mot signifie d'abord palet de terre. Il se peut donc que le jeu d'ἐφεντίνδα soit celui que les jeunes Grecs et les jeunes Romains jouent, en se tenant debout, avec d'assez grands palets de terre (mattoni). Le jeu des osselets et tous ceux qui se jouent avec de petits objets (billes, noix, etc.) forcent les joueurs à s'accroupir pour être plus sûrs de leur coup.

fouilles de l'Acropole d'Athènes, ou, plus récemment, au pied de la citadelle.

On voit donc en quoi consiste l'intérêt de la peinture que nous étudions. Elle nous met évidemment sous les yeux un jeu d'osselets qui diffère de ceux dont les monuments nous offrent des représentations, et qui, à ma connaissance, ne se trouve reproduit sur aucun autre vase peint: c'est le jeu de τρόπα ou d'ὤμιλλα.

Quoique la peinture de vases de la première moitié du cinquième siècle (époque du style sévère des vases à figures rouges) se soit plu à reproduire les scènes de la vie journalière, cependant elle n'a jamais traité comme sujet spécial aucun jeu d'enfants. Il est vrai que, sur la coupe de Chachrylion au Louvre (Klein, *Meistersignaturen*, p. 128, nº 10), on voit un éphèbe tenant une balle; d'autre part les représentations du rapt de Ganymède nous montrent souvent l'enfant jouant au cerceau; nous trouvons aussi sur une coupe du Musée de Berlin un jeune garçon tenant un cerceau, tandis qu'un autre a laissé tomber sa baguette et sa toupie (Hartwig, *Meisterschalen*, pl. XXVII); mais ces jouets ne figurent que comme attributs ou n'apparaissent qu'accidentellement dans les peintures de vases.

Le plus ancien vase sur lequel nous trouvions un jeu d'enfant traité comme sujet est la coupe des "joueurs de toupie" que j'ai attribuée au maître " à la vrille " (*l. c.* planche 72, 2). Puis vient la coupe à fond blanc d'Hegesiboulos, avec une fillette jouant à la toupie, coupe qui faisait autrefois partie de la collection van Branteghem (*l. c.* p. 510, nº 22). La date de ces deux vases est beaucoup plutôt le milieu que le commencement du cinquième siècle. De la même époque nous possédons aussi deux représentations de l'ἐφεδρισμὸς, encore inédites, l'une sur

(1) Il va sans dire que nous n'avons pas à nous occuper des vases représentant des héros jouant aux dés.

une amphore de la collection Tyszkiewicz à Rome, qui porte l'inscription: HIΠΠON KAΛOΣ, l'autre sur un vase de même forme au Thorwaldsen-Museum à Copenhague (n° 99) (1). Un peu plus récente est la représentation du jeu de φχινίνδα que nous trouvons sur un cratère du British Museum (*Journal of Hell. Studies*, 1890, pl. XII. *Römische Mittheilungen*, 1891, p. 270 et suiv.).

Comme nous l'avons indiqué au début de cet article, les représentations de jeux d'enfants ne deviennent plus fréquentes qu'à l'époque du beau style. On peut constater la plus étroite parenté entre notre œnochoé et les vases de même forme du Musée de Berlin n° 2416 représentant le jeu du cottabe, n° 2417 représentant l'ἐφεδρισμὸς (publié dans les *Annali dell'Ist.* 1876, pl. M et *Arch. Zeitung*, pl. 5), ou encore l'œnochoé du Musée du Vatican sur laquelle est représenté un combat de coqs (*Museo Gregor.*, II, pl. XI, 1). Sur la seconde des œnochoés de Berlin (n° 1417), on voit à droite un personnage qui ressemble extraordinairement au jeune garçon agenouillé et tendant la main qui figure sur notre œnochoé. La différence du dessin nous empêche de croire que les deux vases soient de la même main; mais nous pouvons dire qu'ils ont été faits tous deux à peu près à la même époque.

Notre vase appartient visiblement au beau style dans son plein développement. Le peintre a dessiné très correctement de profil les yeux des personnages en indiquant la paupière supérieure; de plus, il a su résoudre avec beaucoup d'adresse le problème du raccourci (κατάγραφα) (2). Il faut remarquer, malgré la brisure qui gêne, le raccourci de l'avant-bras gauche de l'enfant accroupi à gauche ou celui de la cuisse gauche de l'enfant

(1) Je compte publier ces peintures de vases en même temps qu'une peinture murale de Pompei, qui représente le même sujet.

(2) Cf. *Meisterschalen*, chap. VIII.

agenouillé au milieu. La large bande laissée libre au-dessus des figures (que l'on compare à ce sujet les œnochoés mentionnées plus haut) montre que notre vase est d'une époque où l'artiste ne se croit plus obligé de remplir tout le fond, mais où l'égale hauteur des têtes est encore de règle.

D'autre part, la composition intelligente et heureuse de notre petite peinture diffère essentiellement de celle des peintures sévères à figures rouges. Les enfants sont plus gracieux, plus élégants; leurs mouvements, plus libres, sont aussi plus discrètement mesurés que ceux des personnages qui figurent sur les vases du style sévère. Qu'on se rappelle, pour bien sentir la différence, les vigoureux et rudes éphèbes qu'on voit s'exercer aux jeux de la palestre sur les vases du style sévère. Un détail vient encore nous confirmer dans l'opinion que les enfants représentés sur notre œnochoé appartiennent à une société affinée : c'est le bracelet que porte au bras droit l'enfant agenouillé à droite. Dans la période du style sévère, on ne trouve de bracelets au bras des éphèbes qu'une seule fois, à ma connaissance : c'est sur la grande coupe de Peithinos du Musée de Berlin (*Meisterschalen*, pl. XXV).

En publiant l'œnochoé du Musée de Berlin qui ressemble d'une manière si surprenante à la nôtre, et qui représente aussi un jeu de garçons, l'ἐφεδρισμός, Robert (*Arch. Zeitung*, 1879, p. 82) a trouvé nécessaire d'en établir expressément la provenance attique : " Ce vase, dit-il, a été trouvé à Nola; cependant il n'est pas dans le style de l'Italie méridionale, mais dans le style attique, et doit être considéré comme un produit du quatrième siècle ". Aujourd'hui nous possédons toute une collection de débris de vases analogues trouvés dans les fouilles de l'Acropole (un de ces débris, avec un éphèbe qui joue de la lyre, me semble de la même main que notre œnochoé), et, de plus, on a souvent trouvé en Attique des œnochoés d'un style ana-

logue à celui de notre vase (deux d'entre elles, dont les peintures sont entourées d'ornements analogues à ceux qu'on voit sur notre œnochoé, sont conservées dans le Musée Central ; elles ont été publiées par Herzog *Studien,* pl. III, 1, 2). En sorte que personne n'est plus tenté d'attribuer aux vases comme le nôtre une autre provenance que l'attique.

Pour ce qui est de la date de notre œnochoé, nous devons examiner la question de plus près, car, dans ces dix dernières années, on a été amené, comme personne n'ignore, à reculer la chronologie des vases attiques à figures rouges. Nous avons, pour la date des vases à figures rouges du style sévère, un terminus ante-quem certain, qui nous est fourni par les fouilles de l'Acropole d'Athènes et par l'identification avec des personnages historiques de ΛΕΑΓΡΟΣ et de ΓΛΑΥΚΩΝ (Cf. *Meisterschalen*, chap. I, et Furtwaengler dans la *Berliner Phil. Wochenschrift*, 1894, p. 109). Euphronios, alors le plus illustre représentant de la peinture de vases attiques, a sans doute commencé à peindre entre 510 et 500 avant Jésus Christ (1).

(1) Je crois avoir trouvé dans l'inscription ΣΤΕΣΙΛΕΟΣ ΚΑΛΟΣ un nouveau point de repère pour la chronologie de la peinture céramique. Cette inscription se trouve sur une belle et grande amphore à figures noires depuis peu au Musée de Berlin (A, Héraclès étranglant le lion entre Athéna et Iolaos. B, deux cavaliers avec des chiens, à peu près comme sur l'hydrie qui porte l'inscription ΛΕΑΓΡΟΣ et ΟΛΥΜΠΙΟΔΟΡΟΣ ΚΑΛΟΣ au Vatican. Klein, Lieblingsinschriften, p. 39, n° 1). Le nom de ΣΤΕΣΙΛΕΟΣ nous est déjà connu par un vase attique; mais il avait été faussement lu ΚΤΕΣΙΛΕΟΣ, erreur d'autant plus explicable que la lettre initiale est fort maltraitée. Ce vase est une hydrie à figures noires du Musée de Berlin, n° 1906, reproduite par Gerhard, Etruskische und Campanische Vasenbilder, pl. 15, 16. Sur la face principale est représenté un exploit d'Héraclès, son combat avec Triton. Les deux vases, l'amphore et l'hydrie, appartiennent à la dernière période des vases à figures noires, et sont vraisemblablement de la même main. Nous sommes autorisés à croire que le beau Stesileos est celui qui devint stratège dans la suite et tomba sur le champ de bataille de Marathon. Hérodote,

La production des céramistes qui ont peint dans le style sévère des vases à figures rouges ne cesse que vers le milieu du cinquième siècle; puis, après une période de transition, dont j'ai cherché à préciser le caractère (*Festschrift für Overbeck*, p. 25), se forme le beau style. Nous n'avons pas encore de point de repère assuré pour déterminer l'époque où s'arrête le beau style. On sait que l'on a reculé de quelques dizaines d'années la limite inférieure du style sévère des vases à figures rouges, et ce fait doit nous défendre de parler sans plus ample examen d'un vase du beau style comme d'un vase appartenant au quatrième siècle, ainsi que Robert l'a fait encore, au sujet de l'œnochoé de Berlin. Il est beaucoup plus probable que le beau style n'a plus été en vigueur longtemps au-delà de la fin du cinquième siècle. Quelques types de vases peuvent seuls faire exception. Ce sont les vases ornés d'or, de couleurs rapportées et de reliefs, ou encore ceux sur lesquels sont représentés des jeux de la première enfance. Nous aurions peut-être l'heureuse fortune de posséder actuellement beaucoup de points de repère bien établis pour la chronologie de la peinture de vases à cette époque avancée si, lors des fouilles pratiquées entre 1860 et 1870 dans la voie des tombeaux à l'Hagia Triada, l'on avait donné plus d'attention aux fragments de vases trouvés dans le voisinage immédiat des stèles funéraires. Je sais de source absolument certaine que des fragments de vases actuellement possédés par des particuliers à Athènes proviennent de l'enceinte du tombeau de Dexileos. Ces fragments sont de l'époque de plein développement du beau style. Dexileos fut tué en 394/93 dans la guerre de Corinthe; sa famille lui éleva le mo-

VI, 114, 6: ἀπὸ δ'ἔθανε τῶν ϛτρατηγῶν Στησίλεως ὁ Θρασυλέω. L'époque à laquelle on fêtait en Stesileos le « παῖς καλὸς » doit donc être comprise à peu près entre 540 et 530; c'est aussi l'époque où, pour d'autres raisons, on place l'abandon de la peinture céramique à figures noires.



nument funèbre que l'on connaît, et les parents du mort reposent autour de lui. On peut donc dire actuellement que ces débris de vases, qui proviennent de l'enceinte du tombeau de Dexileos, ont appartenu aux tombes des autres membres de la famille ensevelis au même endroit. Il serait nécessaire de rechercher jusqu'à quelle date du quatrième siècle descendent les stèles funéraires de la famille de Dexileos. Je ne suis pas en état de résoudre dès maintenant cette question, mais je serais heureux qu'elle attirât l'attention.

Athènes, Février 1894.

PAUL HARTWIG.

(Traduction de M. G. GASTINEL).

LE PREMIER MANUEL CANONIQUE
DE LA RÉFORME DU XI[e] SIÈCLE

APPENDICE

(Voir plus haut, pages 147-223).

Les manuscrits de la collection en 74 titres, sur laquelle j'ai appelé récemment l'attention des lecteurs des *Mélanges*, présentent certaines particularités dont quelques-unes ont paru mériter d'être signalées. L'extrême obligeance de M. Giorgi, préfet de la Bibliothèque *Casanatense* à Rome, du R. P. dom Bénéd. Gottwald, bibliothécaire du monastère bénédictin d'Engelberg, et de M. de Laubmann, directeur de la Bibliothèque royale de Munich, m'a permis de réunir sur ces particularités d'utiles renseignements.

I.

En première ligne se rencontre une interpolation assez considérable qui caractérise le manuscrit Casanat. B, v, 18. Grâce aux indications, aussi précises que copieuses, que je tiens de la libéralité de M. Giorgi, il me sera possible de reproduire ci-dessous les *inscriptiones* et les *incipit* de chacun des fragments qui composent l'interpolation. Au besoin, je m'aiderai, pour compléter ces renseignements, des mentions fournies par la partie correspondante de l'*index* placé en tête du manuscrit, dont M. Giorgi a bien voulu m'envoyer une copie.

L'interpolation commence immédiatement après le chapitre 43, dernier du titre IV de la collection en 74 titres:

Item, in decretis Silvestri (1). Nemini regum. . . .
Ex Concilio pro (?) apud Aquagrani (2). Ut loca que semel. . .

(1) Provient de Bened. Levita, I, 386. Est dans Burchard, *Décret,* III, 23, avec la mention : *Ex decretis Silverii.*

(2) Burchard, III, 15.

Item in eisdem (1). Que semel dedicata. . .
Ex Concilio Calcedonensi (2). Non liceat episcopo. . .
Item in eisdem (3). Multos ex ecclesiastica familia. . .
Justinianus rex (4). Si quis in monasterio se consecraverit. . .
Ex epistola Gregorii (5). Si quis introierit monasterium. . . . .

Ut nemo pro sepultura quicquam exigatur (6).

Grave nimis et procul (7). . .
Ex Concilio Nannetis (8). Praecipiendum secundum canonum auctoritatem. . .
Item in eisdem (9). Dictum est in quibusdam locis. . .

(1) En réalité, c. 24 du concile de Calcédoine (version Dyonisienne). Sous ce titre dans Burchard, III, 19 (même version), et dans l'*Anselmo dedicata*, VI, 18.

(2) Fausse attribution. Il faut sans doute lire : ex concilio Lugdunensi. Burchard, III, 24.

(3) L'*index* donne, pour ce chapitre : *In decretis Gregorii* : cf. c. 6 du concile romain de 595. Se retrouve dans beaucoup de collections, par exemple: Vatic., ms. 1339, II, 171 ; Vatic., ms. 1349, IV, 24 ; Anselme de Lucques (d'après les manuscrits Vatic. 1364 et 6381) VII, 177, etc., etc. ; et enfin D. 54, c. 23.

(4) L'*index* donne *imperator*. Emprunté à l'*Epitome* de Julien, c. 16. Se retrouve dans la collection du Vatic. 1339, II, 112; dans celle du Vatic. 1349, IV, 43; dans la collection de Farfa (Vatic. 8487); dans la collection *Tripartita*, III[e] partie, *de Monachis*, c. 12, et dans le *Décret* d'Yves, VII, 155. Figure aussi dans la collection du manuscrit Vallicell., T. XVIII au n° 1 des *capitula ex lege Justiniana* (cf. Patetta, dans le *Bullettino dell'Istituto di Diritto Romano*, 3[e] année, 1891, p. 8).

(5) Fausse attribution. C'est le c. 18 de l'*Epitome* de Julien. Se trouve à la suite du précédent dans les collections indiquées ci-dessus.

(6) Voyez une rubrique analogue dans le document extrait par M. de Schulte du manuscrit 112 de Stuttgart (XI[e] siècle) provenant de Weingarten : *Sitzungsberichte* de l'Académie Impériale de Vienne, Philos. hist., t. CXVII, (année 1888) p. 21.

(7) *Index : In decretis Gregorii.* Voir lettres de S. Grégoire, IX, 3 (édit. des Bénédictins); cf. Reginon, *de synodalibus causis*, I, 123 (122), édit. Wasserschleben.

(8) Cf. Reginon, I, 127 (125); Burchard, III, 159.

(9) Provient du concile de Tribur : cf. Reginon, I, 129 (127); Burchard IV, 101.

(1) Ex Concilio Agatensis (2). Clerici etiam vel seculares. . .
Ambrosius dixit (3): Sciendum est omnibus quod sacrilegium. . .
Jeronimus (4). Iniquum est et sacrilegii instar. . .

De sepultura jugatorum primis conobiis.

(5) Ebron dicitur esse civitas. . .
De eadem re. Quos conjungit unum conjugium. . .
De eadem re. Unaqueque mulier. . .

De illis quorum mens una fuerit, sepultura non separetur.

Soror Sancti Benedicti. . . . .

In decretis Leonis Pape. Leo episcopus servus servorum Dei omnibus Christi fidelibus salutem perpetuam cum benedictione Apostolica. Quotiescumque a Sede Apostolica. . . . .

Imperator Theodosius. Si quis scripserit in carta testamenti et postea ascendit ad sacerdotium. . . . .

Constantinus imperator. Omnis homo quando moritur. . . . .

Meltiadis pape. Placet nobis ut nulla molestia. . .

In libro Codico. Miles quomodocumque in exercitu facit testamentum. . . .

In libro Restituta (6). Si famularum meritis juste compellimur. . . . . eternitate firmetur.

De illo qui dum (de?) sue proprietatis loca alicui dare voluerit.

(7) Si quis vero laicus vel clericus seu utriusque sexus persona proprietatis sue loca. . . . . .

(1) Avant ce chapitre, l'*index* donne une rubrique générale: *De testamento ad exitum factum vel sepeliendi vel sua laxandi minime suffragetur et sepultura conjugatorum primi conubii.*

(2) Cf. Reginon, I, 389 (384); Burchard, III, 140; *Anselmo dedicata,* V, 135; *Dacheriana,* II, 60 (*Spicilegium* de d'Achery, éd. in-fol., II, p. 589).

(3) *Index: Ex epistolis Ambrosii.* Benedictus Levita, II, 429.

(4) *Index: Ex epistolis Jeronimi.* Benedictus Levita, II, 392.

(5) Ce fragment et les trois suivants se retrouvent dans la collection Irlandaise (*die Irische Kanonensammlung,* édit. Wasserschleben, XVIII, c. 1 et 9), et dans Burchard, III, 160-163. Notre texte est conforme à Burchard bien plus qu'à la collection irlandaise.

(6) Texte très corrompu de la loi barbare des Wisigoths, V, 1.

(7) *Conventus Confluentiae, Heinrici et Karoli* (ann. 922), c. 8: *Monumenta Germaniae, Leges,* II, p. 17; cf. Burchard, III, 241.



Ex Concilio Tolletano (1). Omnis itaque rei ecclesiastice. . . .
Ex Concilio Agathenesis (2). Si quis vero de clericis documenta. . . .

Ici se termine l'interpolation et reprend le titre V de la collection en 74 titres: *De ordine accusationis.* — Il paraît bien que les textes compris dans cette interpolation se rattachent au groupe de collections du XI[e] siècle, antérieures à la réforme de Grégoire VII, qui puisent à la fois dans les anciens recueils, dans les Pénitentiels, dans la collection Irlandaise et dans le *Décret* de Burchard.

II.

Le manuscrit 52 d'Engelberg et le manuscrit 107 de Stuttgart (Weingarten), qui contiennent la collection en 74 titres, la présentent sous une forme plus longue que celle qui lui est donnée dans la généralité des manuscrits. La table d'Engelberg annonce 331 chapitres (seize de plus que le nombre ordinaire); le manuscrit de Stuttgart en compte 330 : ces chapitres supplémentaires sont les mêmes dans les deux manuscrits. Plusieurs se retrouvent à la fin de la forme abrégée de notre collection qui est conservée dans le manuscrit de Munich n° 22289 (Windberg).

Il m'a paru utile d'indiquer ces chapitres au moins par leurs rubriques. Celles des manuscrits d'Engelberg et de Munich me sont connues, comme je l'ai dit plus haut, par l'intermédiaire du R. P. dom Bénéd. Gottwald et de M. de Laubmann. Celles du manuscrit de Stuttgart me sont connues par le mémoire de M. de Schulte (3). Dans la liste imprimée ci-dessous, les lettres E, M, S, indiquent respectivement les manuscrits d'Engelberg, de Munich et de Stuttgart.

(1) Reginon, I, 362 (350); Burchard, III, 182; *Dacheriana,* II, 89.

(2) Reginon, I, 365, (353); *Anselmo dedicata,* V, 136; *Dacheriana,* II, 55; Burchard, III, 183.

(3) *Vier Weingartner ietzt Stuttgarter Handschriften*: dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie Impériale de Vienne, t. CXVII, année 1888, pp. 23 et ss.

316 (E). De dampnatis ministrare temptantibus.

317 (E). De excommunicatis communicare temptantibus. — (S) De excommunicatis ante audientiam communicare presumentibus.

318 (E). De communione privatis et ita defunctis. — (S) même texte.

319 (E). De poenitentibus sine communione defunctis. — (S) De poenitentibus etiam a communione suspensis et sine reconciliatione defunctis.

320 (E). Quod dampnati nequeant solvi nisi correcti. — (S) Absolvi *pour* solvi. — (M) Quod excommunicati nequeant absolvi nec correpti. Gelasius papa contra fautores Acatii: Legatur ex quo .... posse penitus excusari.

321 (E). De excommunicatoribus excommunicatorum. — (S) Quod excommunicandus sit quicumque excommunicato scienter communicaverit: de même dans M. — Calixtus papa .... excommunicationi subjaceat.

322 (E). Ut nullus communicet clerico .... — (S) Quod nullus communicet clerico ab episcopo suo sive juste sive injuste excommunicato, donec idem discutiatur in concilio. — (M) Même texte que celui de S.

323 (E). De dampnatis negligentibus se purgare. — (S) Ut excommunicatus deinceps non audiatur, si infra annum causam suam peragere neglexerit. — (M) même texte que celui de S.

324 (E) De excommunicatis communionem presumentibus .... — (S) De eo qui ante audientiam communicare presumpserit vel qui excommunicato communicaverit. — (M) Même texte que celui de S.

325 (E). De nominibus excommunicatorum publicatis. — (S) Ut excommunicatorum nomina prae foribus ecclesiarum denotentur.

326 (E). De excommunicatione Acatii patriarchae. — (S) De excommunicatione Acatii.

327 (E). Apologeticae rationes Gelasii pape. — (S) 327: Apologeticae rationes sub XV capitulis de predicto anathemate. Ex tomo Gelasii papae.

328 (E). De Acatii anathemate sub Kap. XV. — (S) Quod Acatius jure sit excommunicatus.

329 (E). De multimoda haereticorum reconciliatione. — (S) Même texte.

330 (E). De anathemate regum aliorumque potentum. — (S) De excommunicatione regum aliorumque potentum (Hadrianus papa). Generali decreto . . . . violari permiserit.

331 (E). De depositione regum. — (S) Idem. Ex decreto S. Gregorii primi. — Decernimus reges a suis . . . . contempnere.

Ici s'arrêtent les fragments faisant, de part et d'autre, partie intégrante de notre collection.

On a pu remarquer que le manuscrit de Munich, fidèle à son système d'extraits, a reproduit seulement, avec leurs numéros, cinq chapitres de cette série : les n°s 320, 321, 322, 323 et 324. Ce fait suffit au moins à établir que l'extrait contenu dans le manuscrit de Munich a été dressé d'après un manuscrit où notre collection se présentait sous la forme qu'elle affecte dans les manuscrits d'Engelberg et de Stuttgart.

En somme, les manuscrits d'Engelberg et de Stuttgart procèdent d'un même type dont le manuscrit de Munich contient un résumé.

Je dois faire observer d'ailleurs que notre collection est suivie, dans le manuscrit d'Engelberg, d'un certain nombre de fragments canoniques qui se retrouvent tous dans le manuscrit de Stuttgart. On pourra le constater en rapprochant le catalogue des manuscrits d'Engelberg publié par le R. P. dom Bénéd. Gottwald de la description du manuscrit de Stuttgart publiée par M. de Schulte.

Addendum. — Il résulte des indications données par M. Thaner au cours d'une dissertation sur deux écrits de polémique au XIe siècle (*Neues Archiv.* XVI, pp. 539-542) que la collection en 74 titres se trouve dans les manuscrits suivants : Saint-Gall, n° 676 ; Admont (monastère de Styrie), n° 257.

PAUL FOURNIER.



TIPASA

VILLE DE LA MAURÉTANIE CÉSARIENNE (1)

Bien qu'elles soient situées à une faible distance d'Alger (soixante-huit kilomètres), les ruines de Tipasa n'ont pas encore été l'objet d'une étude d'ensemble. Berbrugger, auquel les antiquités africaines doivent tant, a annoncé cette étude (2) et n'a pas eu le loisir de la donner. Une description de cinq pages, accompagnée d'une planche, a été publiée, il y a plus de quarante ans, dans la *Revue archéologique*, par un officier, L. Leclerc (3). Le rapport de M. Héron de Villefosse sur sa mission en Algérie (4) contient des indications intéressantes sur Tipasa. Plusieurs monuments ont été décrits et reproduits avec beaucoup de soin par M. Gavault dans la *Revue africaine* (5). Dans un mémoire où il a signalé l'importance de la passion d'une martyre locale, sainte Salsa, M. l'abbé Duchesne a présenté

(1) Cette étude annule ma thèse latine, *De Tipasa, Mauretaniae Caesariensis urbe* (Alger, Jourdan imprimeur, 1894, in 8°, 163 pages), tirée à très peu d'exemplaires et non mise en vente. Pour le fond, elle en diffère sur un assez grand nombre de points: j'ajoute que je dois plusieurs additions et corrections à l'amitié de M. Gavault. — Je ferai observer cependant qu'on ne retrouvera pas ici le dernier chapitre de ma thèse, où sont énumérées les inscriptions connues de Tipasa (elles seront recueillies avant qu'il soit peu dans le supplément du *Corpus inscriptionum latinarum*), non plus que quelques catalogues contenus dans cette thèse et concernant des poteries, des lampes et autres menus objets.

(2) *Revue africaine,* V, 1861, p. 363.

(3) Tome VII, 1850-1851, p. 553-558 et planche 151.

(4) *Archives des Missions,* série III, tome II, 1875, p. 400.

(5) XXVII, 1883, p. 321, 400; XXVIII, 1884, p. 74.

des observations précieuses pour la topographie de Tipasa (1). M. l'abbé Saint-Gérand, curé de Tipasa, a fait en 1892 une fouille importante dans l'église de l'évêque Alexandre (2). J'ai, de mon côté, fouillé en 1891 la basilique de sainte Salsa (3) et en 1892-1893 la basilique principale. Je me propose d'exposer ici ce que l'on sait de l'histoire de Tipasa et d'en décrire les ruines. On trouvera peut-être que je me suis souvent perdu dans des détails un peu trop minutieux: je n'ai pas voulu en effet faire ici autre chose qu'un travail d'histoire et d'archéologie locales. Je crois à l'utilité d'un travail analogue pour les principaux centres romains de l'Algérie et de la Tunisie: c'est seulement ainsi qu'on arrivera à des vues d'ensemble précises et qu'on saura sur quels points les recherches archéologiques peuvent être portées avec le plus de chances de succès. Ce sera aussi, dans bien des cas, un souvenir laissé sur des ruines condamnées à disparaître avant qu'il soit peu.

L'emplacement de la ville antique de Tipasa a été presque entièrement concédé par l'État à M. Trémaux. Depuis plus de trente ans, M. Trémaux veille avec le plus grand soin à leur conservation; avec les objets trouvés, il a constitué un petit

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions,* 1890, p. 116. Ce mémoire a été publié *in extenso* dans le journal *Le Monde,* n° du 4 avril 1890 et dans les *Précis historiques,* année 1890, p. 523-531. — La passion de sainte Salsa a été éditée dans le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum saeculo XVI, qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi; ediderunt hagiographi Bollandiani,* I, 1889, p. 314 sq.; cf. p. 334, n° 12. Dans les citations que j'en ferai, je corrigerai le texte des Bollandistes à l'aide d'une recension inédite de M. l'abbé Duchesne, qui a bien voulu m'autoriser à m'en servir.

(2) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1892, p. 466-484.

(3) Voir la première partie de mon livre *Recherches archéologiques en Algérie* (Paris, Leroux, 1893, in 8°, 431 pages).

musée local (1). Je lui dois plusieurs indications précieuses. M. Coulombel, propriétaire à Tipasa, a aussi facilité mes recherches avec la plus grande amabilité. Enfin, je dois rappeler ici le nom de M. l'abbé Saint-Gérand, mort il y a un an; il m'avait donné un grand nombre de renseignements utiles sur ces ruines de Tipasa, qu'il connaissait mieux que personne.

I.

Histoire de Tipasa.

L'on sait assez peu de choses sur l'histoire de Tipasa. Le nom de lieu Tipasa, qui se retrouve près des sources de la Medjerda (2) et dans l'île de Girba (Djerba) (3), est phénicien et signifie passage (4). Les Carthaginois y eurent donc un établissement. Nous parlerons plus loin de stèles trouvées à Tipasa et présentant des symboles de la religion punique, entre autres celui qui est communément appelé le symbole de Tanit: si elles appartiennent vraisemblablement à l'époque romaine,

(1) Conformément aux clauses de la concession, les objets antiques trouvés dans les ruines appartiennent à l'Etat. On en doit d'autant plus féliciter M. Trémaux du zèle désintéressé qu'il a mis à recueillir, le plus souvent à ses frais, et à conserver les antiquités découvertes jusqu'à ce jour. Ce musée perdrait une grande partie de son intérêt s'il était transporté ailleurs qu'à Tipasa.

(2) Sur Tipasa de Numidie, voir Morcelli, *Africa cristiana,* I, p. 327; *Corpus inscriptionum latinarum,* p. 487, 961, 1629; Chabassière dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine,* X, 1866, p. 115, pl. III, VIII, IX, X; Tissot-Reinach, *Géographie de la province romaine d'Afrique,* II, p. 387-388 et 815 (où la Tipasa de Numidie et celle de Maurétanie sont confondues).

(3) *Carte de Peutinger,* Segment VII, 1, édit. Miller; Tissot, *l. c.,* I, p. 200-201; II, p. 205.

(4) Tissot, *l. c.,* I, p. 200, n. 1.

elles n'en attestent pas moins l'influence de la civilisation phénicienne à Tipasa. Ce comptoir punique semble du reste avoir été peu important et l'on n'en a conservé aucun souvenir historique. Il était peut-être établi sur la colline qui occupe le centre des ruines (1); quant au port, on peut supposer qu'il se trouvait, comme le port romain, quelques centaines de mètres plus à l'est, entre la côte et deux îlots (2). Des monnaies de Carthage (avec le type commun du cheval et du palmier) se rencontrent quelquefois à Tipasa.

On ne sait rien non plus de l'histoire de Tipasa pour l'époque où, la domination Carthaginoise ayant disparu des côtes de la Maurétanie, elle dépendit des rois indigènes. Les monnaies numides s'y trouvent plus fréquemment que les puniques: j'en ai noté plusieurs de Massinissa; celles de Juba II et de son fils Ptolémée sont assez nombreuses (3). Quelques monnaies grecques ont été apportées par le commerce (4): une d'Antiochus VIII Epiphane; une autre de Smyrne (5), une autre frappée peut-être dans l'île de Syros (6). Un trésor trouvé il y a une quinzaine d'années, à quatre cents mètres environ à l'est de la ville, contenait, m'a-t-on dit, une vingtaine de monnaies d'or enfermées dans un pot: elles représentaient toutes l'em-

(1) Voir chapitre II.

(2) Voir chapitre IV.

(3) Conf. *Revue africaine,* II, 1857-1858, p. 146 et 415.

(4) On sait que les monnaies grecques ne sont pas très rares en Afrique: voir à ce sujet Monceaux, *Bulletin de correspondance africaine,* II, 1884, p. 344 et suiv.

(5) Au droit, tête tourelée tournée à gauche; au revers, ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ et au-dessous un monogramme, le tout dans une couronne (bronze).

(6) Au droit, tête de Déméter; au revers, les Dioscures avec l'inscription ΘΕΩΝ ΚΑΒΕΙΡΩΝ-ΣΥΡΙΩΝ (bronze): conf. *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, article *Cabiri,* fig. 919. Cette monnaie, comme les précédentes, se trouve chez M. Châtelain, à Castiglione.

pereur Auguste (1). — Il semble que les rois de Maurétanie aient été à Tipasa, comme ailleurs, l'objet d'un culte public après leur mort, culte qui se serait maintenu sous la domination romaine (2). Tipasa se trouvait sur la route qui conduisait de Caesarea, capitale de Juba II et de Ptolémée, au grand mausolée royal, appelé aujourd'hui tombeau de la Chrétienne (3).

Quelques années à peine après l'annexion du royaume de Maurétanie (39 après J.-C.), l'empereur Claude, ainsi que nous l'apprend Pline l'Ancien, fit de Tipasa une colonie de droit latin (4). Plus tard, elle dut recevoir le droit de cité complet. Une inscription du troisième siècle environ la qualifie de colonie (5):

M · COCCEIO
ROMANO · EQ · R ·
PP · OB · INSIG
NEM · ERGA · REMP
AMOREM · ET · DE
FENSIONEM
QVAM · PATRI
AE · AC · CIVIBVS
SVIS · EXHIBET ·
DECC · COL TIP
EX DECRETO · OR
DINIS PD

(1) Je n'en ai vu qu'une (chez M. Trémaux): c'est celle que décrit Cohen, *Description des monnaies impériales,* 2e éd., I, p. 74, n° 76.

(2) V. plus loin ch. VI, au sujet des temples de la colline centrale.

(3) Chapitre XII (route de Montebello-Mouzaïaville avec bifurcation vers le tombeau de la Chrétienne).

(4) Histoire naturelle, V, 2, 20: « oppidumque ibi celeberrimum » Caesarea, antea vocitatum Iol, Iubae regia, a Divo Claudio coloniae » iure donata, eiusdem iussu deductis veteranis Oppidum Novum, et » Latio dato Tipasa, itemque a Vespasiano imperatore eodem munere » donatum Icosium... »

(5) Ma copie; conf. *C. I. L.,* VIII, 9290. Au Fort-de-l'eau, entre Alger et le cap Matifou. Haut. des lettres 0m06, sauf celles de la dernière ligne, qui ont 0m035.

" *M(arco) Cocceio Romano, eq(uiti) R(omano) p(rimi)p(ilari), ob insignem erga rem p(ublicam) amorem et defensionem quam patriae ac civibus suis exhibet, dec(uriones) col(oniae) Tip(asensium), ex decreto ordinis, p(osuerunt) d(edicaverunt)* ". Tipasa est aussi appelée colonie dans l'Itinéraire d'Antonin (1).

Elle appartenait à la tribu Quirina, comme l'empereur Claude qui lui conféra le droit latin (2). Cette tribu n'est du reste indiquée que sur une des deux inscriptions qui nous font connaître un citoyen de Tipasa, C. Critius Felix (3).

L'inscription de M. Cocceius Romanus, que nous venons de transcrire, mentionne l'*ordo* ou conseil municipal et les décurions de la ville. L'*ordo* est aussi nommé dans une autre inscription de Tipasa (4): " *Corneliae, L(ucii) filiae, Florae, uxori rarissimae, L. Marcius Ferox, vir eius, in solo quod ei splendidissimus ordo concessit mausolaeum consecravit* ". — Une table de patronat en bronze, trouvée à Cordoue, mentionne encore l'*ordo Tipasensium* (5). Elle est du quatrième siècle: " A ☧ ω. *Fl(avio) Hygino, v(iro) c(larissimo), comiti et praesidi p(rovinciae) M(auretaniae) C(aesariensis), ob merita iustitiae eius tabulam patronatus post decursam administrationem ordo Tipasensium optulit.* ". — Une inscription trouvée récemment au Kouali, à

(1) P. 7, édition Parthey et Pinder.

(2) Voir Kubitschek, *Imperium romanum tributim discriptum*, p. 166.

(3) *C. I. L.*, 9296: « *C. Critio, C. f(ilio), Quiri[n(a)], Felici, ex testamento eius.* — L'inscription du dispunctor Q. Geminius S[e]v[er]inus, que nous publions plus loin, provient peut-être de Tipasa. Elle indique aussi la tribu Quirina.

(4) *C. I. L.*, 9293 (copie très exacte). Pierre calcaire; larg. 1m 58, haut. 0m 31, épaiss. 0m 50. L'inscription est dans un cartouche à queues d'aronde.

(5) *C. I. L.*, II, 2210. Hübner, *Inscriptiones Hispaniae christianae*, n° 127.

trois kilomètres à l'est de Tipasa (1) nous fait connaître un duumvir quinquennalis :

L · SÆDIO ❦ OCTAVIO FELIC//
VET · QVINQVENNALICIO VIRO
OCTAVIA · AFRICANA PATRI

L. Saedio Octavio Felici, vet(erano), quinquennalicio viro, Octavia Africana patri (2). — Enfin l'inscription suivante, actuellement au Fort-de-l'Eau, entre Alger et le cap Matifou, mais trouvée peut-être à Tipasa (3), nomme un *dispunctor*, magistrat local chargé de la révision et de la surveillance du livre de la comptabilité municipale (4). Elle est malheureusement usée, placée très haut et de travers et je l'ai vue sous un mauvais jour. Voici ce que j'ai pu en lire :

Q · GEMINIO
//FIL · QVIR
S//VI//INO///
/////TV///////
DISPVNCT/////
//////////////
AMATORI REPT
CIVIVM
AI/////////MO

(1) Gsell, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1892, p. 319, n° 1. Larg. 1m25; haut. 0m48, épaiss. 0m37. Haut. des lettres 0m07. L'inscription est dans un cadre.

(2) Il est probable que ce personnage, qui s'appelait d'abord Octavius, comme l'indique le nom de sa fille, prit celui de Saedius par suite d'une adoption.

(3) La pierre se trouve employée à côté de celle qui porte l'inscription en l'honneur de M. Cocceius Romanus, transcrite plus haut, et elle est de dimensions semblables. Elle a été probablement apportée comme elle de Tipasa.

(4) Voir sur ce magistrat — qu'on rencontre en Maurétanie à Caesarea, à Auzia, à Satafis, à Quiza, à Altava, à Albulae, — Mas-

A la ligne 7, il faut peut-être lire: *Amatori re(i)p(ublicae) T(ipasensium)*.

C'est tout ce que nous savons sur la municipalité de Tipasa.

Cette ville est encore nommée dans la *Géographie* de Ptolémée (1) et dans la *Cosmographie* de Julius Honorius (2). Ses habitants s'appelaient *Tipasitani* (3) ou *Tipasenses* (4).

Tipasa se développa sous la domination romaine. L'époque des derniers Antonins et des Sévères semble avoir été surtout pour elle, comme pour presque toute l'Afrique, une ère de prospérité. D'abord enfermée sur la colline centrale, la ville s'étendit ensuite dans la plaine, ainsi que sur les deux collines

queray, *Bulletin de correspondance africaine*, II, 1884, p. 112; Audollent, *Mélanges de l'école francaise de Rome*, X, 1890, p. 486; Kübler, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Romanistische Abtheilung*, XIII, (2ème partie), 1892, p. 156 et suiv.

(1) IV, 2, 5: Ἰωλ. Καισάρεια.
Τίπασα.
Οὐία.
2, 6: Ἰκόσιον.

(2) *Geographi latini minores*, édition Riese (1878), p. 47:
Rusuccuru oppidum.
Tipasa oppidum.
Caesarea oppidum.

(3) Passion de sainte Salsa, dans le *Catal. codd. hagiographicorum*, p. 345, § 2: « gloriosissima feminarum Tipasitanae urbis »; p. 350, § 10: « portui Tipasitano »; p. 351, § 13: « civitatem Tipasitanam » — *Notitia episcoporum catholicorum qui Carthagine ex praecepto regali venerunt* (à la suite de l'*Historia persecutionis africanae provinciae* de Victor de Vite), *nomina episcoporum Mauretaniae Caesariensis*, n° 99: « Reparatus Tipasitanus ». — Borne milliaire trouvée au second mille au sud-est de Tipasa et portant les noms de Trébonien Galle et de Volusien (voir chapitre XII), ligne 7: TIPASIT(ani). — Inscription publiée dans le *Bulletin du Comité*, 1887, p. 180, n° 811.

(4) Inscription de Cordoue citée plus haut, p. 296 : « ordo Tipasensium ». — Epitaphe de l'évêque Alexander, trouvée par M. l'abbé Saint-Gérand (*Bulletin du Comité* 1892, p. 471-472 et ici même, au chapitre XI): « cuius doctrina floret innumera plebs Tipasensis » — Victor de Vite, *Historia persecutionis*, III, 6, 29 (édition Halm): « in Tipasensi civitate ».

voisines à l'est et à l'ouest, et une enceinte, longue de 2200 mètres environ, l'entoura (1). Certains indices chronologiques — l'âge des tombes antérieures à cette transformation, la date approximative que l'on peut attribuer à quelques édifices publics, construits dans la plaine, ainsi qu'à l'enceinte — permettent de placer cet agrandissement de Tipasa dans la seconde moitié du second siècle ou au début du troisième. Si l'on en juge d'après l'espace enfermé par le rempart qui fut fait alors, d'après la densité des maisons, d'après les ruines très mal conservées du théâtre et de l'amphithéâtre, on peut admettre que cette ville eut une population d'environ vingt mille habitants, calcul dépourvu, il est vrai, de toute précision et que nous ne présentons ici qu'avec réserve.

Dans la campagne environnante se trouvent un assez grand nombre de petites ruines et quelques villas importantes: cependant la population ne semble pas y avoir été très dense.

La prospérité de Tipasa était justifiée par sa position heureuse. La colline de forme triangulaire sur laquelle elle s'éleva d'abord, baignée par les flots sur ses deux côtés longs et la pointe tournée vers la mer, est bien exposée à l'action rafraîchissante de la brise de mer pendant la saison chaude; dominant le pays environnant et assez escarpée, elle est facile à défendre du côté de la terre. Après son agrandissement, la ville ne perdit point ces avantages, car, si son front se développa le long de la mer, elle s'étendit peu en profondeur; d'autre part, les deux collines auxquelles elle s'appuya désormais étaient de bonnes positions défensives. Aujourd'hui encore, Tipasa est renommée pour sa salubrité et, pendant l'été, elle sert de sanatorium à la région occidentale de la Mitidja. — La pierre calcaire, d'une taille aisée, abonde partout dans le pays (2); les collines boisées du

(1) Voir le chapitre suivant.
(2) Voir, pour les carrières, le chapitre IX.

Sahel devaient fournir le bois de charpente nécessaire, l'eau pouvait être amenée des rivières qui, à quelques kilomètres à l'est, se réunissent pour former l'oued Nador (1); en outre, les habitants de la ville antique eurent soin de creuser un grand nombre de citernes et de puits. La campagne est fertile. Actuellement, c'est surtout la vigne qui occupe l'activité des colons; elle prospère sur les coteaux du Sahel au sud de Tipasa, sur les pentes du mont Chenoua à l'ouest, et surtout dans la plaine qui avoisine l'embouchure de l'oued Nador. Dans l'antiquité aussi, elle était cultivée et l'on a trouvé au sud-est de la ville une assez importante fabrique de vin, datant de la fin du troisième siècle. Mais l'on sait que, jusqu'à la fin du Haut-Empire, le pouvoir impérial vit plutôt d'un mauvais œil le développement de la viticulture dans les provinces (2). L'olivier, qui trouve des terrains très favorables autour de Tipasa, fut peut-être la principale richesse de la région; en différents lieux, on a retrouvé des pressoirs à huile. — Il ne faudrait pas croire cependant que Tipasa ait été dans l'antiquité un grand centre agricole, qui aurait servi de séjour à une nombreuse population de petits propriétaires, se partageant le sol environnant. Il semble, au contraire, que le régime de la grande propriété ait dominé dans le pays. A trois kilomètres à l'est, au Kouali, nous rencontrons une vaste habitation privée avec des bains ornés de mosaïques; près de là, a été trouvé un beau sarcophage en marbre, autrefois sans doute enfermé dans un mausolée de famille. Une inscription, citée plus haut (3) et datant du troisième siècle environ, nous apprend qu'en ce lieu vivait L. Saedius Octavius Felix, duumvir quinquennalis. A un kilomètre au sud-

(1) Voir, pour l'aqueduc de Tipasa, le chapitre VII.

(2) Voir Marquardt, *Das Privatleben der Römer,* deuxième édition, p. 446.

(3) P. 297.

est de Tipasa, autre grande villa avec bains privés: c'était la demeure des Hortensii; à la fin du troisième siècle, ils avaient là une fabrique de vin administrée par un gérant dont une inscription nous a conservé le nom. A neuf kilomètres et demi à l'ouest de notre ville, subsiste la demeure de M. Cincius Hilarianus, flamine perpétuel, qui paraît avoir aussi vécu au troisième siècle, et cette demeure est un véritable château-fort, long de 52 mètres, large de 43. D'autres châteaux semblables, ayant sans doute appartenu comme celui-là à des particuliers, se voyaient naguère encore à onze kilomètres à l'est de Tipasa et à quinze à l'ouest (1). Ainsi, de tous les côtés et aux portes même de la ville, nous trouvons de vastes domaines privés. Ces grandes propriétés s'expliquent surtout par le manque de sécurité des campagnes. Jamais le pouvoir impérial n'a su pacifier entièrement les Maurétanies: la longue liste des révoltes connues des second, troisième et quatrième siècles, liste sans cesse grossie par des découvertes d'inscriptions (2), en est la preuve; les ruines éparses sur le sol le prouvent mieux encore: que l'on songe à ces châteaux-forts mentionnés tout à l'heure, qui se trouvent à quelques milles à peine de la capitale de la province, séjour d'une importante garnison (3)! Dans de telles conditions, la petite propriété pouvait difficilement s'établir ou se maintenir en ce pays: il fallait que les détenteurs de la terre eussent eux-mêmes les moyens d'action nécessaires pour se défendre, dans la mesure du possible, contre les incursions que le gouvernement n'était pas capable de prévenir. — Ces grands propriétaires ne se désintéressaient pas de la ville sur le territoire

(1) Sur toutes ces ruines, voir le chapitre XIII.

(2) Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique,* livre premier. Conf. *Revue africaine,* XXXVIII, 1894, p. 165, § 100.

(3) Sur des châteaux-forts semblables, appartenant à des particuliers et reconnaissables en divers autres lieux de l'Afrique, voir Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique,* p. 334, 678 et suiv.

de laquelle ils habitaient: ils y exerçaient des charges municipales et en étaient fiers (1), mais le gros de la population qui vivait à Tipasa même n'était pas agricole.

Etait-ce un centre industriel important? Il est bien difficile de le dire. La ville voisine de Caesarea a laissé quelques inscriptions relatives aux industries qui s'y pratiquaient (2); l'épigraphie si pauvre de Tipasa ne nous apprend rien à cet égard et les découvertes archéologiques ne suppléent pas à cette lacune. Parmi les poteries qui y ont été trouvées, surtout dans les tombes, les unes sont des lampes en terre assez fine, généralement vernissées en rouge, ornées de sujets et signées de noms de fabricants bien connus, qui écoulaient leurs produits en Afrique, comme dans les autres provinces de l'empire; ce sont encore des plats vernissés rouges avec des marques non moins répandues (3). — D'autres poteries sont bien d'origine africaine, mais il n'y a aucune raison de soutenir qu'elles aient été fabriquées à Tipasa même. Ce sont des lampes jaunes de mauvaise facture et de basse époque (quatrième siècle environ), portant soit des ornements très simples (suite des postes, couronne de feuilles lancéolées, etc.), soit des inscriptions (*Emite lucernas col(l)atas ab asse. — Emite lucernas ab asse venales*, etc.), soit des symboles chrétiens (dauphins, calice, monogramme constantinien) ; ces lampes, que l'on rencontre sur tout le littoral à l'est et à l'ouest de Cherchel, ont dû être fabriquées

(1) Inscription de L. Saedius Octavius Felix. Quant à M. Cincius Hilarianus, on peut se demander s'il était flamine perpétuel, — titre qu'il se donne sur la porte d'entrée de son château, — à Tipasa, ville éloignée de 9 kilom. $^1/_2$, ou à Caesarea, éloignée de 18 kilomètres.

(2) *Ephemeris epigraphica*, VII, n° 518; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, série IV, tome V, 1887, p. 142, n. 3; Waille, *De Caesareae monumentis quae supersunt*, p. 40.

(3) Voir à ce sujet le chapitre X.

dans la capitale même de la province (1). Ce sont aussi des lampes chrétiennes en terre rouge avec symboles ou sujets figurés, lampes répandues dans toute l'Afrique du nord et dont le sol de Carthage a fourni des milliers (2). — Quant aux poteries très communes en terre jaune grossière, jarres, amphores, pots, écuelles, que l'on trouve à Tipasa comme ailleurs, elles ont pu être fabriquées sur place, mais c'est là une industrie courante, de valeur nulle.

Tipasa paraît avoir été surtout une ville de commerce. Son port, il est vrai, n'était pas bon et nous en montrerons plus loin les nombreux défauts (3): trop petit, il était éloigné du centre de la ville, n'avait pas de quais de débarquement et ne présentait pas toujours un refuge bien sûr. Mais la position géographique de Tipasa offrait de grands avantages au point de vue commercial. Elle dut être à l'époque romaine ce qu'elle redeviendra sans doute bientôt: le débouché de la partie occidentale de la Mitidja. Le centre et l'est de cette plaine étaient peu peuplés à l'époque romaine (4), mais l'ouest, où, récemment encore se voyaient des ruines assez nombreuses (5), paraît avoir été bien cultivé en céréales. Tipasa attirait peut-être aussi à elle une partie du commerce de la riche vallée orientale du Chélif. Plus loin encore, on pouvait atteindre, en partant de Tipasa, les hauts plateaux, pays d'élevage, situés au sud du passage que le Chélif s'ouvre en passant entre Boghar et Saneg

(1) Voir Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 61; Gauckler, *Bulletin du Comité,* 1892, p. 122, n° 26.

(2) Gsell, *l. c.,* p. 63. — Voir, par exemple, le spécimen publié par M. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana,* série V, tome II, 1891, pl. I.

(3) Chapitre IV.

(4) Voir Cat, *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne,* p. 115 et suiv.

(5) A Zurich, à Marengo, à Mouzaïaville, etc.

(dans l'antiquité Usinaza). Un réseau de bonnes voies assurait les communications de Tipasa avec l'intérieur. L'une d'elles, se dirigeant vers Hammam-Righa (Aquae), devait ensuite tomber dans la vallée du Chélif (1); une autre traversait la Mitidja et gagnait Mouzaïaville; de là, par le col de Mouzaïa, on arrivait à Lambdia (Médéa) (2) d'où l'on pouvait se rendre sur les hauts plateaux. En outre, Tipasa était traversée par la grande route du littoral (3). Ces voies paraissent avoir été entretenues avec soin, en partie aux frais de la commune (4); les inscriptions des bornes milliaires appartiennent aux troisième et quatrième siècles.

Il y avait dans notre ville une colonie juive que le commerce avait dû y attirer: la passion de sainte Salsa mentionne la construction d'une synagogue sur la colline centrale au quatrième siècle (5). Le même document dit de la mer qu'elle apportait au port de Tipasa de nombreuses marchandises: „ *magnas plane portui Tipasitano merces advectans* (6) „. On y voit que

(1) L'Itinéraire d'Antonin (édition Parthey et Pinder, p. 12) indique, sur la voie d'Auzia à Caesarea, *Sufasar*, qui correspond à Amoura, puis *Aquis*, c'est-à-dire Hammam-Rirha. De Sufasar, on allait à *Malliana* (Affreville), par une voie longeant le Chélif (p. 16), mais il est vraisemblable qu'Aquae et Malliana étaient reliées entre elles d'une manière plus directe.

(2) Voir *Ephemeris epigraphica*, V, n° 1161 (= *Bulletin du Comité*, 1889, p. 141).

(3) Sur toutes ces voies, voir plus loin, chapitre XII.

(4) Sur deux bornes trouvées, l'une au second mille de la route d'Aquae, l'autre au premier mille de celle d'Icosium, et nommant toutes deux Dioclétien et ses collègues, les noms des empereurs et des césars sont au nominatif. Il en est de même d'une borne du second mille de la route d'Icosium, nommant Constance II. Mais toutes les autres bornes découvertes aux environs de Tipasa nomment les empereurs au datif et sont de véritables dédicaces émanant des Tipasiens. Voir *Bulletin du Comité*, 1889, p. 266-268 et notre chapitre XII.

(5) P. 346, § 3.

(6) P. 350, § 10.

ce port était en relations de commerce avec la Gaule: l'auteur nous parle d'un certain Saturninus, patron d'un navire marchand venu de ce pays (1). Il devait être aussi en relations assez fréquentes avec l'Espagne: les formules funéraires des inscriptions chrétiennes de Tipasa rappellent celles de la Bétique (2) et ce fut en Espagne qu'à la fin du cinquième siècle les Tipasiens persécutés par les Vandales allèrent chercher refuge (3).

Le développement de cette ville paraît avoir été dû à l'activité de ses habitants et aux avantages de sa position, bien plus qu'à la protection du pouvoir impérial. Tipasa ne présentait pas l'aspect en quelque sorte officiel de sa voisine Caesarea, la capitale de la province. En fait d'inscriptions publiques, on n'y a trouvé que quelques fragments se rapportant à des empereurs (4) et une dédicace à la Victoire, gravée sur l'ordre d'un

(1) P. 350, §§ 11 et 12.

(2) *Fidelis in pace recessit; receptus in pace:* voir à ce sujet Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 58 et 61.

(3) Voir plus loin.

(4) Fragment d'une table de marbre, conservé chez M. Trémaux; haut. des lettres variant de 0m05 à 0m06:

DIVI M A N
M A V R///
P · SEPTIM
I V L

La ligne 3 a été martelée. Dans cette inscription étaient nommés Septime Sévère, ses deux fils et sa femme: [*Imp(erator) Caes(ar) L. Septimius Severus Pius Pertinax Augustus*, etc.], *Divi M(arci) An*[*tonini Pii filius*, etc.... *et Imp(erator) Caes(ar)*] *M. Aur*[*elius Antoninus*, etc.... *et*] *P. Septim*[*ius Geta* etc.... *et*] *Iul*[*ia Augusta*, etc.].

Fragment d'inscription sur pierre calcaire; ibid.; haut. des lettres 0m05:

DIVI

Ephemeris epigraphica, V, n° 961: ...[*Anto*]*nino Aug(usto)*...

gouverneur qui avait remporté des succès sur une peuplade barbare (1). Le culte des empereurs y était cependant pratiqué comme partout ailleurs (2).

Tipasa ne semble pas avoir eu de garnison: des deux épitaphes de soldats qu'on y a retrouvées, l'une nomme un soldat de la garde du gouverneur, l'autre un sous-officier d'une aile de cavalerie qui n'appartenait même pas d'une manière régulière à l'armée de Maurétanie Césarienne (3): ces deux personnages semblent avoir été enterrés à Tipasa par pur hasard. La ville était, il est vrai, entourée d'un puissant rempart, destiné comme les châteaux-forts des grands propriétaires des environs à arrêter les invasions des bandes pillardes de l'intérieur, mais, si ce rempart a pu être élevé sur l'ordre du procurateur de la province, comme cela eut lieu ailleurs (4), rien ne prouve qu'il l'ait été aux frais du gouvernement impérial, qu'il ait été défendu par d'autres que par les habitants même de Tipasa.

A en juger d'après les ruines des constructions publiques et privées, Tipasa, quoique prospère, ne présentait pas l'aspect luxueux de Caesarea et des grandes villes de la Numidie et de la Proconsulaire. Les monuments publics, assez nombreux, n'étaient guère remarquables. Le théâtre, l'amphithéâtre (5) n'étaient

Fragment inintelligible publié dans le *Bulletin du Comité*, 1887, p. 180, n° 811: il s'agit peut-être d'un prince de la jeunesse.

Ajoutez les bornes milliaires publiées au chapitre XII.

(1) *C. I. L.*, 9288 et ici même, à la fin du chapitre VI.

(2) Voir chapitre VI ce qui est dit à propos des *prisci rectores* adorés sur la colline centrale. Pour M. Cincius Hilarianus, flamine perpétuel, voir plus haut, p. 302. n. 1.

(3) *C. I. L.*, 9291 et 9292; voir aussi au chapitre X de ce mémoire, où ces deux épitaphes sont citées.

(4) Voir, par exemple, *Ephemeris epigraphica*, V, n[os] 955, 1302; *C. I. L.*, 8991, 9282, etc.

(5) Voir chapitres V et VII.

que de vulgaires bâtisses; les thermes (1), quoique spacieux, ne sauraient être comparés avec ceux que des fouilles récentes ont remis au jour à Cherchel. Le nymphée (2) est un monument qui nous intéresse surtout à cause de sa conservation: il appartient d'ailleurs à une basse époque. L'ensemble des temples qui se dressaient en un même lieu de la colline centrale (3) devait être assez curieux; les misérables débris qui nous en restent ne nous permettent malheureusement pas de l'apprécier. La population semble avoir joui en général d'une honnête aisance; rares étaient les riches, — propriétaires des domaines voisins de la ville ou commerçants heureux dans leurs affaires, — qui pouvaient habiter des demeures quelque peu luxueuses, faire profiter leurs concitoyens de leur fortune (4), se faire construire des mausolées, où leurs restes étaient ensevelis dans de beaux sarcophages (5). Tipasa ne paraît guère avoir été un centre artistique et rien ne nous permet de croire que ces sarcophages, dont quelques-uns nous ont été conservés, aient été fabriqués sur place. Copiés, selon l'usage, sur des modèles courants, ils étaient peut-être sculptés à Caesarea, qui, elle, comptait de nombreux artistes et praticiens. Ce que nous connaissons de la littérature du cru se borne à quelques pièces de vers de facture barbare conservées sur des pavés en mosaïque (6) et à deux passions de martyrs, celle de sainte Salsa et celle de saint Fa-

(1) Voir chapitre V.
(2) Chapitre VII.
(3) Chapitre VI.
(4) *C. I. L.*, 9297, inscription nommant un certain C. Critius Felix, qui semble avoir fait par testament des libéralités à ses concitoyens. Conf. ici même, chapitre V.
(5) Voir la fin du chapitre X et le Chapitre XIII.
(6) Dans les basiliques de Sainte Salsa et de l'évêque Alexandre: voir chapitre XI; quelques débris dans les dépendances de la grande basilique: voir fin du chapitre VII.

bius de Cartenna (1) : ce sont des productions insupportables de prétention et de mauvais goût, où éclate la redondance africaine, *tumor Africus*. L'épitaphe de l'évêque Alexandre présente des imitations de Virgile qui font pitié par la maladresse avec laquelle elles sont amenées ; l'auteur de la dédicace à sainte Salsa fait un mauvais calembour. Ce sont, il est vrai, des œuvres du cinquième siècle, ou, au plus tôt, de la fin du quatrième.

La population de Tipasa n'en était pas moins assez bien latinisée, ce qu'expliquent ses relations commerciales et le voisinage de Caesarea. Les noms propres sont presque tous latins (2) ; la grammaire est à peu près respectée dans les inscriptions (3) ; parmi les temples de la colline centrale, il est vraisemblable que plusieurs étaient consacrés à des divinités d'importation romaine : on a trouvé deux dédicaces à la Victoire (4). Cependant les Tipasiens n'avaient pas complètement perdu l'empreinte punique. On a recueilli, dispersées en différents lieux de la ville et des environs, des stèles en pierre calcaire, qui semblent plutôt votives que funéraires. Elles représentent des personnages debout entre des piliers ou colonnes, femmes vêtues, hommes d'ordinaire nus, tenant divers objets : grappe de raisin,

(1) L'auteur de la passion de sainte Salsa était de Tipasa, comme il le dit lui-même (P. 345, § 1 : « *genitali nostrae ecclesiae,... vernaculae martyris* »). Il alla ensuite séjourner à Cartenna (Ténès), où il écrivit la passion de saint Fabius, récemment publiée dans les *Analecta Bollandiana* (tome IX, 1890, p. 123 et suiv.). Ces deux morceaux présentent tout-à-fait le même style et ne peuvent être l'œuvre que d'un seul et même auteur.

(2) Il faut excepter *Samaita* et *Immi*, nommés sur la même inscription : *Ephemeris epigraphica*, VII, n° 499.

(3) Sauf l'épitaphe incorrecte d'un soldat ayant appartenu à l'escorte du gouverneur : *C. I. L.*, 9292.

(4) *C. I. L.*, 9288 et ici même à la fin du chapitre VI. — Gsell, *Bulletin du Comité*, 1891, p. 321, n° 5 (base en pierre calcaire trouvée dans la partie orientale de la ville antique) : « *Victoriae* ».


Fig. 1.

oiseau, patère; au-dessus d'eux, sont figurés des symboles appartenant à la religion punique: signe dit de Tanit, croissant renversé sur un disque, rosace. Je donne en note un catalogue sommaire de ces stèles (1) et fig. 1 la reproduction de la mieux conservée d'entre elles. Ce sont sans doute des ex-votos ayant fait partie de quelque sanctuaire. On rencontre fréquemment des stèles analogues dans l'Afrique du Nord et les symboles qui les ornent ne doivent pas induire à les rapporter toutes à une époque antérieure à

(1) 1° C'est la stèle reproduite fig. 1. Haut. 1m 05, larg. 0m 59, épaiss. 0m 22. Une femme, vue de face, vêtue d'une tunique, et, autant qu'il semble, d'un manteau, est debout sur un escabeau. Elle est placée entre deux colonnes ioniques qui supportent un fronton triangulaire. A l'intérieur du fronton, un croissant renversé sur un disque. A l'extérieur, de chaque côté le symbole dit de Tanit et au-dessous une rosace [Chez M. Trémaux].

2° Très fruste. Haut. 0m 78, larg. 0m 49, épaiss. 0m 19. Une femme, vue de face, est debout entre deux colonnes qui semblent ioniques. Au-dessus, au centre, un croissant renversé et un disque; de chaque côté, le symbole dit de Tanit. Il n'y a pas de fronton [Ibid.].

3° Fragment d'une stèle analogue, trouvé dans la basilique de sainte Salsa (Gsell, *Recherches,* p. 71, n° 10). De la femme, il ne reste que la tête; au-dessus, croissant renversé surmontant un disque et flanqué à droite et à gauche du symbole dit de Tanit.

4° Très fruste. Le haut manque; largeur 0m 43. Femme (?) debout sur un escabeau. De la main gauche, elle semble tenir une grappe de raisin. Elle est placée entre deux colonnes [Chez M. Coulombel].

5° Très fruste. Haut. (non complète) 0m 70, larg. 0m 52. Femme debout entre deux colonnes [Chez M. Trémaux].

6° Stèle (haut. 0m 50, larg. 0m 36, épaiss. 0m 15), arrondie en haut et présentant en bas un tenon permettant de l'introduire dans une mortaise carrée. Entre deux piliers corinthiens cannelés qui supportent

la domination romaine, car on en a trouvé qui présentent des inscriptions latines (1). Pour celles de Tipasa, il est impossible de fixer leur date avec quelque précision; cependant leur aspect, leur style, — s'il est permis d'employer ce mot à propos d'œuvres informes, — me portent à les attribuer à l'époque romaine et à une date assez basse. Elles pourraient donc attester la survivance à Tipasa d'un culte punique.

Dans la passion de sainte Salsa, on trouve la mention assez curieuse d'un culte qui, dans les derniers temps du paganisme, s'était maintenu vivace, alors que les temples des dieux commençaient à tomber en ruines et que les cérémonies religieuses n'étaient plus célébrées aux frais publics. Il s'agit d'un serpent de bronze à la tête dorée, aux yeux brillants de pierres précieuses, que l'on adorait encore sur la colline des temples, au

une arcade, une femme debout, vue de face, tient sur sa poitrine, de la main droite, un oiseau. Au-dessus, deux tiges de lierre se détachant chacune du haut d'un pilier. Dans l'arcade, une coquille. — Sur la tranche de la stèle, du côté droit, un palmier autour du tronc duquel s'enlace une tige de lierre; du côté gauche, un pilier cannelé [Chez M. Coulombel].

7° Fragment publié par Doublet, *Musée d'Alger*, p. 28 et 67, pl. IV, fig. 2. Un personnage chaussé de sandales et vêtu d'une tunique qui ne descend pas jusqu'aux pieds: il est tourné à gauche. La représentation était encadrée entre deux colonnes corinthiennes, dont le bas de celle de droite subsiste. Au-dessous, restes d'un groupe de deux colombes buvant au même vase [Musée d'Alger].

8° Fragment très fruste (larg. 0^{m} 41). Un homme nu debout entre deux colonnes. Sa main droite baissée semble tenir une patère [Chez M. Trémaux].

9° Fragment. Bas des deux jambes d'un homme [Ibid].

10° Fragment. Haut du corps d'un homme sous une arcade. Trouvé quelques mètres au sud de la basilique de sainte Salsa.

11° Fragment. Tête d'homme, grossièrement sculptée, entre deux piliers [Chez M. Trémaux].

12° Haut d'une stèle (larg. 0^{m} 32). Fronton triangulaire enfermant un croissant renversé et un disque.

(1) Par exemple, *Ephemeris epigraphica*, VII, n[os] 918, 919, 921 (stèles de Mila).

cœur même de Tipasa (1). Faut-il y voir la trace d'un ancien culte punique, du culte d'Eschmoun (2)? Il me paraît impossible de le dire.

En résumé, sous l'empire romain, et surtout à partir du second siècle, Tipasa semble avoir été assez prospère. Fort éclipsée cependant par sa somptueuse voisine Caesarea, elle n'était pas une ville de fonctionnaires, ni une place militaire, ni même un centre agricole et industriel important: elle était surtout une ville de commerce. Ses habitants, peu accoutumés au luxe, y vivaient cependant dans l'aisance; la campagne environnante était aux mains de quelques grands propriétaires. La population, tout en gardant quelques traits de son ancienne physionomie punique, était devenue bien romaine.

Elle le prouva lors d'un évènement qui semble avoir été le principal fait de l'histoire de Tipasa.

En 371 ou 372, le roi maure Firmus, à la tête d'une armée où se mêlaient des indigènes désireux de se débarrasser de la domination romaine, des bandes de pillards, des donatistes animés de violentes haines religieuses, vint se jeter sur cette partie de la Maurétanie et put prendre et saccager les villes voisines, en particulier Caesarea et Icosium (3). Mais il échoua devant la résistance énergique de Tipasa et dut se retirer. Cet évènement nous est raconté par l'auteur de la passion de sainte Salsa (4): “ Illis enim temporibus quibus provinciam totam Firmanianae labes tyrannidis devastaverat, incensis finitimis civitatibus quarum [qui fuerat splendor] aggere ruinarum et solis dabatur aestimare cineribus, velletque sibi imperii dominatum contra ius fasque degener vindicare gentilis....., civitatem Ti-

(1) *Passion*, p. 346, § 3.
(2) Cette hypothèse m'a été indiquée par M. Collignon.
(3) Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 72.
(4) P. 351, § 13.

pasitanam, quam nullo potuit dolo decipere, apertus iam et publicus hostis adgreditur. Cinxere turmatim muros catervae praedonum; hostis numerosus campos implevit, valles obtexit, colles operuit, flumina proclusit, fontes abstinuit, montium concava et praerupta vestivit. Totis per octo dies pugnatum est cominus armis, appositis machinis, turribus adhibitis et scalis admotis; ad desiderium suae sitis qua civium sanguinem crudeliter sitiebat pervenire non potuit „. L'auteur raconte ensuite que Firmus implora en vain l'aide de sainte Salsa et il ajoute (1): " Denique eadem die noctuque certatum est, et elisis illis famosis regibus quos in auxilium suum contra cives adsciverat, victus confutatusque revertitur et ab obsidione murorum patrocinio martyris et Dei auxilio repente fugatur „. — Peu de temps après, le comte Théodose, envoyé par Valentinien en Afrique pour combattre Firmus, débarqua à Igilgili (Djigelli) et après avoir parcouru la région de Sétif et de Tupusuctu, il se rendit à Tipasa (en 373 probablement). Il y reçut, nous apprend Ammien Marcellin (2) une ambassade suppliante de la tribu des Mazices: " Exinde cum discursis itineribus magnis Tiposam (*sic*) noster dux introiret, legatis Mazicum, qui se consociaverant Firmo, suppliciter obsecrantibus veniam, animo elato respondit se in eos ut perfidos arma protinus commoturum „.

Il semble que le pillage de Caesarea et des villes de la région ait profité à Tipasa, qui avait su se défendre contre Firmus. La fin du quatrième siècle et la première moitié du cinquième, époque si malheureuse pour le monde romain, ne paraissent pas avoir été pour elle une ère de décadence; tout au contraire. Une

(1) P. 352.

(2) Ammien Marcellin, XXIX, 5, 17. Voir Cagnat, p. 73 sq. — Il est peu vraisemblable que la *Tipata* dont Ammien parle ensuite (XXIX, 5, 31) soit en réalité notre Tipasa: voir Cagnat, *l. c.*, p. 78, n. 2.

inscription de ce temps parle de l'*innumera plebs Tipasensis* (1) et en parcourant les vastes cimetières chrétiens qui flanquent la ville à l'ouest et à l'est, on est tenté de croire à cette expression pompeuse. Des édifices importants furent alors soit construits, soit embellis: l'église de l'évêque Alexandre, la basilique de sainte Salsa (2), peut-être la grande basilique de la colline de l'ouest. On sent dans les poèmes écrits sur les pavements en mosaïque de ces édifices les prétentions de gens qui pensaient travailler pour des siècles:

Hic ubi tam claris laudantur moenia tectis,
culmina quod nitent sanctaque altaria cernis,
non opus est procerum, set tanti gloria facti
Alexandri rectoris ovat per saecula nomen (3).

Le christianisme semble avoir été alors très florissant à Tipasa. — Mais il faut ici remonter plus haut, à l'introduction de la nouvelle religion dans cette ville. On a trouvé au sud-est de la ville antique, dans la propriété de M. Coulombel, l'inscription suivante, qui est de 238 après Jésus-Christ (4):

RASINIA
SECVNDA
REDD XVI
KAL NOVEM
PCLXXXXVIIII

(1) Epitaphe de l'évêque Alexandre: voir chapitre XI.
(2) Voir même chapitre.
(3) Dédicace aux *iusti priores,* dans l'église d'Alexandre.
(4) *C. I. L.*, 9289. Plaque de marbre. — Je l'ai vue en 1891; elle a été volée depuis.

Or il semble bien qu'il faille interpréter les lettres REDD par (*Deo*) *redd*(*idit spiritum*) (1) et regarder comme chrétienne cette inscription qui ne présente pas la formule *Dis manibus* et, au lieu de l'âge, indique la date de la mort. Une autre inscription, certainement chrétienne et appartenant à une époque relativement élevée, a été recueillie au même endroit (2). L'épitaphe de Rasinia Secunda serait, comme le fait remarquer M. l'abbé Duchesne, la plus ancienne inscription chrétienne datée de l'Afrique. — Dans l'église de l'évêque Alexandre (3), qui paraît remonter à la fin du quatrième siècle ou au commencement du cinquième, M. l'abbé Saint-Gérand a trouvé les tombeaux de neuf personnages, qui sont appelés dans l'inscription commémorative “ *iusti priores* ”, et que M. l'abbé Duchesne croit, avec quelque vraisemblance, avoir été les prédécesseurs d'Alexandre sur le siège épiscopal de Tipasa. Ce chiffre de neuf permettrait peut-être de supposer que Tipasa eut un évêque dès le troisième siècle.

Cependant, vers le commencement du quatrième siècle (4), alors que les cultes païens, privés d'appui officiel, ne consistaient guère plus qu'en l'adoration par la foule d'un serpent de bronze (5) et en pratiques fanatiques qui rappellent à l'esprit le culte de Cybèle et d'Attis (6), il n'y avait encore qu'un petit nombre

(1) Cf. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana,* 1873, p. 72 et 150. — M. Mommsen (au *Corpus,* p. 974) croit cette inscription votive: *(votum) redd(idit).* M. de Rossi la croit funéraire. M. l'abbé Duchesne (*mémoire cité*) la considère comme chrétienne, comme l'avait déjà fait Berbrugger, *Revue africaine,* XI, 1867, p. 487.

(2) C'est celle de Magnia Crescentina, reproduite plus loin, fig. 54.

(3) Voir plus loin, chapitre XI.

(4) C'est en effet à cette époque qu'il convient, autant qu'il semble, de placer le martyre de sainte Salsa: voir Duchesne, *mémoire cité,* Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 3-4.

(5) Voir plus haut, p. 310.

(6) *Passion,* p. 347 § 4: « profanos antistites omni luxu impurae hilaritatis amictos versare huc atque illuc mentem torvis oculis, ore

de chrétiens à Tipasa (1). Une jeune fille de quatorze ans, Salsa, ayant, dans un accès de zèle téméraire, brisé ce serpent, fut mise en pièces et jetée à la mer (2). — Mais bientôt le christianisme s'établit en maître à Tipasa. La table de patronat, envoyée dans le cours de ce siècle à un ancien gouverneur de la Maurétanie par le conseil municipal de notre ville, porte en tête une croix monogrammatique accostée de l'α et de l'ω (3). Il en est de même de deux bornes milliaires du second mille de la route d'Icosium, où se lisent les noms de Constance II et des empereurs Valentinien et Valens, ainsi que d'une autre borne de la route de Mouzaïaville (4).

Sous Julien, les Tipasiens se signalèrent par leur attachement à la foi catholique. Saint Optat nous raconte qu'ils restèrent inébranlables, malgré les violences de deux évêques donatistes, appuyés par le gouverneur de la province (5): « Quid commemorem Tipasam, Caesariensis Mauritaniae civitatem, ad quam de Numidia Urbanus Formensis et Felix Idicrensis, duae faculae incensae livoribus cucurrerunt: quietorum et in pace positorum animos perturbantes? Nonnullorum officialium et favore et furore juvante, et Athenio praeside praesente cum signis, catholica frequentia exturbata et cruentata de sedibus suis expulsa

converso despicere potius quam aspicere... Lascivorum mugire tympana, ululare symphonia, organa populosis vocibus digitis interrogantibus concrepare, tinnire cytharas lyrasque garrire; alios ferri turrigeros et in modum caprae hirsutos pellibus strepere saltando tintinnis, et alios luxurioso gestu circumagi vestigiis lubricantibus, fluido lascivire tripudio... Ille instridebat dentibus, alter spumabat more lymphatico bacchabundus; hic semetipsum laniabat spiculis lancearum, alius rotatum in se ingerens furibundus ferebatur, toto ore et corpore cruentatus ».

(1) *Passion,* p. 346, § 3: « rara fides ».

(2) *Ibid.,* p. 348 et suiv.

(3) Voir plus haut, p. 296.

(4) Voir chapitre XII.

(5) *De schismate Donatistarum,* II, 18-19, édition Ziwsa, p. 53.

est: lacerati sunt viri, tractae sunt matronae, infantes necati sunt, abacti sunt partus..... Et quod vobis [aux Donatistes] leve videtur, facinus immane commissum est, ut omnia sacrosancta supra memorati vestri episcopi violarent. Jusserunt eucharistiam canibus fundi... Ampullam quoque chrismatis per fenestram, ut frangerent, jactaverunt, et, cum casum adjuvaret abjectio, non defuit manus angelica, quae ampullam spiritali subvectione deduceret: projecta casum sentire non potuit; Deo muniente, inlaesa inter saxa consedit. „

La persécution de Julien fut courte. Il est bien probable que, quelques années après, la haine des donatistes ne fut pas étrangère à l'acharnement avec lequel Firmus, protecteur de cette secte, assiégea Tipasa. Mais, comme nous l'avons vu, le courage des habitants les sauva. Le catholicisme régna désormais en maître à Tipasa. Dans l'éloge pompeux de l'évêque Alexandre, qui semble avoir vécu à la fin du quatrième siècle ou au début du cinquième (1), on exalte sa pureté de mœurs, sa charité, sa science: on vante aussi la fermeté de sa foi catholique:

“ *Aetatibus honoribusque in aeclesia catholica functus.* „

Le Tipasien qui composa vers le même temps (2) la vie de sainte Salsa n'a pas assez de malédictions pour Firmus et l'on sent que ce qu'il lui reproche surtout, c'est l'appui prêté aux donatistes.

L'invasion des Vandales, venus d'Espagne en 429, sema de nombreuses ruines dans les Maurétanies et amena un grand désor-

(1) Voir plus loin, chapitre XI.
(2) Il vécut entre la révolte de Firmus (371-372) et l'invasion vandale (429), à laquelle il ne fait aucune allusion. Son style convient tout-à-fait à cette époque.

dre dans l'administration des églises. Mais ces provinces ayant été rendues à l'empereur Valentinien, par un traité conclu en 439 et confirmé en 442, le pape Léon le Grand chargea un évêque nommé Potentius, qui se trouvait alors auprès de lui à Rome, d'aller faire sur place une enquête au sujet des irrégularités commises en Maurétanie Césarienne, dans les élections épiscopales. Or ce nom de Potentius est, comme l'a reconnu M. de Rossi, celui d'un personnage qui orna la basilique de sainte Salsa, à une époque, qui, d'après le style de la mosaïque et la teneur de l'inscription où il est deux fois nommé, pourrait correspondre précisément au milieu du cinquième siècle (1). Bien qu'il soit impossible de rien affirmer à cet égard, on peut se demander si le Potentius, chargé par le pape d'une aussi importante mission, n'aurait pas été évêque de Tipasa.

En 455, à la mort de Valentinien, Genséric mit la main sur les Maurétanies. La domination vandale fut très funeste aux Tipasiens. Comme pour la plupart des autres villes de l'Afrique du Nord, Genséric semble avoir ordonné le démantèlement de leurs murailles (2), ce qui les laissait sans défense contre les Maures menaçants. — Sous Hunéric, ils furent cruellement persécutés à cause de leur foi. On sait qu'en 483 ce roi ordonna une conférence contradictoire entre les Ariens et les catholiques ; il y convoqua tous les évêques catholiques d'Afrique pour le premier février 484, à Carthage. L'évêque de Tipasa, qui y assista, s'appelait Reparatus (3). Cette conférence fut suivie d'une violente persécution. Les évêques catholiques furent condamnés au bannissement en divers lieux d'Afrique ou en Corse ; beaucoup

(1) Voir, à ce sujet, Gsell, *Recherches archéologiques,* p. 24-25.

(2) Voir chapitre III.

(3) *Notitia episcoporum catholicorum qui Carthagine ex praecepto regali venerunt* (à la suite de l'*Historia persecutionis africanae provinciae,* de Victor de Vite), *nomina episcoporum Mauretaniae Caesariensis,* n° 99: « Reparatus Tipasitanus p(e)r(i)b(a)t ».

d'entre eux succombèrent à leurs souffrances et Reparatus fut de nombre (1). Hunéric ordonna que les églises fussent remises aux Ariens. Un secrétaire de Cyrila, le patriarche des Ariens, fut envoyé à Tipasa comme évêque. Je citerai ici Victor de Vite (2) : " In Tipasensi vero quod gestum est Mauritaniae maioris civitate ad laudem Dei insinuare festinemus. Dum suae civitati Arrianum episcopum ex notario Cyrilae ad perdendas animas ordinatum vidissent, omnis simul civitas evectione navali de proximo ad Hispaniam confugivit, relictis paucissimis qui aditum non invenerant navigandi. Quos Arrianorum episcopus primo blandimentis, postea minis conpellere coepit ut eos faceret Arrianos. Sed fortes in domino non solum suadentis insaniam inriserunt, verum etiam publice mysteria divina in domo una congregati celebrare coeperunt. Quod ille cognoscens relationem occulte Carthaginem adversus eos direxit. Quae cum regi innotuisset, comitem quendam cum iracundia dirigens praecepit ut in medio foro, congregata illuc omni provincia linguas eis et manus dextras radicitus abscidisset. Quod cum factum fuisset, spiritu sancto praestante ita locuti sunt et loquuntur, quomodo antea loquebantur. Sed si quis incredulus esse voluerit,

(1) Cf. note précédente: *p(e)r(i)b(a)t*. On discute sur la signification exacte de ce mot *peribat,* qui suit le nom de beaucoup d'évêques. Veut-il dire que ces personnages sont morts en exil (Morcelli, *Africa cristiana,* t. I, p. 328; Papencordt, *Geschichte der vandalischen Herrschaft,* p. 373) ou bien qu'Hunéric les a fait périr sous les murs de Carthage (Morcelli, *l. c.,* III, p. 209; Schwarze, *Die Entwickelung der afrikanischen Kirche,* p. 164)? Il ne semble pas, en tout cas, qu'il faille adopter l'interprétation de Lenain de Tillemont (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* XVI, p. 567), d'après lequel ce mot *peribat* signifierait *a apostasié.* S'il en était ainsi, on devrait supposer que notre Reparatus ne perdit pas son siège épiscopal; or nous savons au contraire, qu'à la suite de la conférence, un nouvel évêque fut envoyé à Tipasa.

(2) *Historia persecutionis africanae provinciae,* III, 29-30, édition Halm.

pergat nunc Constantinopolim, et ibi reperiet unum de illis, subdiaconem Reparatum, sermones politos sine ulla offensione loquentem. Ob quam causam venerabilis nimium in palatio Zenonis imperatoris habetur, et praecipue regina mira eum reverentia veneratur. „

Ce miracle des langues coupées, qui a excité de violentes polémiques (1) et sur lequel je n'ai pas l'intention d'insister, devint bien vite célèbre. Vers la fin du cinquième siècle, l'écrivain grec Aeneas de Gaza en parle dans son dialogue intitulé Theophrastos (2). Selon lui, les héros du miracle auraient été des prêtres qui, trois jours après leur supplice, obtinrent de Dieu la faveur de parler: Axithaeus, le personnage du dialogue qui raconte la chose, affirme qu'il a vu et entendu ces hommes. — L'empereur Justinien dit au *Code* (3): " Vidimus venerabiles viros, qui abscissis radicitus linguis poenas suas mirabiliter loquebantur „. — Procope (4) raconte de son côté qu'Hunéric fit couper la langue à beaucoup de chrétiens que lui-même entendit parler à Byzance. Cependant deux d'entre eux, s'étant livrés à la débauche, perdirent de nouveau l'usage de la parole. — Deux autres écrivains du sixième siècle, le comte Marcellin et Victor de Tonnenna mentionnent ce miracle. Le premier raconte (5) qu'Hunéric fit couper la langue à un jeune catholique, qui, muet de naissance, se mit alors à parler. Il dit aussi qu'il a vu à Byzance des gens qui avaient subi le même supplice, sans ces-

(1) Voir, par exemple, *Acta Sanctorum* des Bollandistes, Octobre, XI, p. 847; Görres, *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, XXXVI, 1893, p. 494-500.

(2) Edition Migne, *Patrologia graeca*, LXXXV, p. 1000-1001.

(3) Livre I, titre XXVII (De officio praefecti praetorio Africae), § 4.

(4) *De bello Vandalico*, I, 8. Conf. Evagre, *Histoire ecclésiastique*, IV, 14 (Migne, *Patrol. graeca*, LXXXVI, partie II, p. 2728), citant Procope et l'empereur Justin [lisez Justinien].

(5) *Chronique*, année 484 (Mommsen, *Chronica minora*, II, p. 93).

ser de pouvoir parler, et qui avaient eu les mains coupées. Quant à Victor de Tonnenna (1), il rapporte que les corps des confesseurs auxquels Hunéric fit couper la langue se trouvent à Byzance. — On lit enfin dans saint Grégoire le Grand (2) qu'au temps de Justinien (*sic*) le roi des Vandales fit couper la langue à des *évêques* qui avaient refusé de se faire ariens; ils n'en continuèrent pas moins à parler, " res mira et multis senioribus nota ".

De tous ces textes, celui de Victor de Vite seul nomme Tipasa comme le lieu du miracle.

Le séjour des Tipasiens en Espagne y a répandu le culte de leur martyre locale, sainte Salsa: c'est dans deux manuscrits espagnols que la passion de cette sainte nous a été conservée et un recueil liturgique espagnol, rédigé à Tolède au septième siècle, mentionne sa fête, le six des nones de mai (3). Peut-être est-il permis de supposer, avec M. l'abbé Duchesne, qu'en 484 les restes vénérés de la sainte furent emportés en Espagne par les Tipasiens et qu'ils y demeurèrent (4).

A partir de cette persécution d'Hunéric, il n'est plus fait mention de Tipasa dans l'histoire. Il serait cependant tout-à-fait invraisemblable de croire qu'elle soit devenue depuis ce temps une ville morte. Il est probable au contraire qu'elle n'a jamais été complètement abandonnée et que, la persécution terminée, un grand nombre de ceux qui avaient émigré en Espagne durent y revenir. Tipasa eut peut-être à souffrir alors, comme tout le

(1) *Chronique* (Mommsen, *l. c.,* II, p. 189).

(2) *Dialogues,* III, 32 (Migne, *Patrologia latina,* LXXVII, p. 290).

(3) Publié dans les *Anecdota* de Maredsous, tome premier [recueil que je n'ai pas eu à ma disposition]. Cf. le résumé d'une communication de M. de Rossi à l'Académie pontificale: *Römische Quartalschrift,* VII, 1893, p. 321.

(4) Mémoire cité p. 292. J'ai cependant soutenu une opinion contraire: voir *Recherches archéologiques,* p. 40.

pays, des ravages des Maures qui, au dire de Procope (1), dominaient depuis le détroit de Gadès jusqu'à la région de Caesarea et qu'une inscription (2) nous montre tuant en 495 l'évêque d'une ville voisine, de celle qui s'élevait près de Mouzaïaville. J'ai supposé (3) que des travaux assez importants furent faits dans la basilique de sainte Salsa après le rétablissement officiel du culte catholique sous Hildéric, c'est-à-dire après 523. — La domination byzantine a laissé quelques traces à Tipasa : des monnaies (4), peut-être une ou deux inscriptions (5). Plusieurs constructions peuvent être attribuées à cette époque, par exemple une église située au sud-ouest de la ville (6), une sorte de mausolée bâti en partie sur les débris du rempart (7), certaines parties de la basilique de sainte Salsa (8).

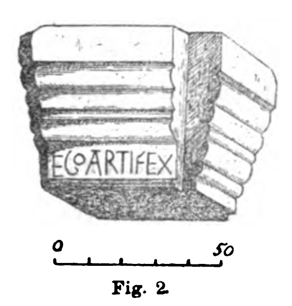


Fig. 2

(1) *De bello Vandalico,* II, 10.
(2) *C. I. L.,* 9286.
(3) *Recherches archéologiques,* p. 40; cf. ici même chapitre XI.
(4) Chez M. Trémaux j'ai vu un Léon I en or (= Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines,* I, p. 131, n° 4; pl. VI, fig. 22). Les monnaies byzantines sont du reste rares à Tipasa, comme en général dans l'Afrique du Nord.
(5) Fragment d'une plaque de marbre, conservé chez M. Trémaux; haut. des lettres 0m 025 pour la première ligne, un peu plus grandes pour la seconde :

ΛCΕΛ
ΟΚΙΤΟΟ

La forme des lettres de cette inscription grecque indique une très basse époque.
Chapiteau de pilastre, avec la signature incomplète « *Ego artifex* », chez M. Trémaux. Il est reproduit fig. 2. Le style et la forme des lettres indiquent aussi une très basse époque.
(6) N° 21 sur la carte. Voir chapitre VII.
(7) Au nord du bastion S. Voir chapitre III.
(8) V. Gsell, *Recherches arch.,* p. 66 et suiv., et ici même, chap. XI.

II.

Observations générales sur les ruines de Tipasa.

La ville antique de Tipasa s'élevait au lieu appelé Tefassed par les Arabes (ce mot, qui signifie détérioré, est une corruption de Tipasa) et Tipaza par les Français, qui y ont construit un village. Shaw (1) l'avait déjà montré d'après les indications contenues dans Ptolémée et l'Itinéraire d'Antonin. Aujourd'hui plusieurs inscriptions (2) et les indications topographiques qui sont contenues dans la passion de sainte Salsa et qui se retrouvent exactement sur le terrain le prouvent avec la plus entière évidence.

Les ruines de Tipasa comptent parmi les mieux conservées de l'Algérie. Sauf sur l'emplacement du village moderne et sur quelques espaces livrés à la culture, la direction des rues et le plan des constructions peuvent encore se reconnaître. Il y a peu de terre de remblai, si l'on excepte tout le quartier des thermes et de l'amphithéâtre (chiffres 2 et 3 sur la carte), au centre de la ville, où un ruisseau, qui a plusieurs fois changé de lit, a apporté beaucoup d'alluvions. La mer, qui est en continuel progrès de ce côté, a, en minant le roc de la côte, fait écrouler une partie des constructions antiques qui la bordaient (3).

(1) *Voyages dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, traduction française publiée à la Haye en 1743, I, p. 56.

(2) Epitaphe de l'évêque Alexandre (Saint-Gérand, *Bulletin du Comité*, 1892, p. 472): « cuius doctrina floret innumera plebs Tipasensis ». Bornes milliaires trouvées dans la campagne et comptant les distances de Tipasa: Héron de Villefosse, *Bulletin du Comité*, 1889, p. 266-268 et ici même, chapitre XII.

(3) Voir à ce sujet les observations de M. Fischer dans les *Petermann's Mittheilungen*, XXXIII, 1887, p. 3-9.

— On doit ajouter que Tipasa a, comme Rusguniae au cap Matifou, servi de carrière à l'époque de la domination turque pour des constructions qui se faisaient à Alger ou aux alentours (1). Une inscription que Shaw a lue à Alger provenait, nous dit-il, de Tipasa (2): ce qui est confirmé par une inscription trouvée depuis à Tipasa et nommant le même personnage, Critius Felix (3). Une autre inscription, gravée sur l'ordre du conseil municipal de Tipasa, se trouve actuellement au Fort-de-l'Eau, entre Alger et le cap Matifou (4).

Les ruines occupent entièrement une colline centrale, le Ras-bel-Aïche, et en partie deux autres collines, le Koudiat-Zarour à l'est et le Ras-el-Knissa à l'ouest. Leur étendue est d'un kilomètre et demi dans le sens de la longueur (de l'est à l'ouest); la largeur (du nord au sud) est variable: elle est de sept cent cinquante mètres au maximum. En dehors du rempart qui les cerne, se trouvent à l'ouest et à l'est de vastes nécropoles.

A l'intérieur de l'enceinte, à l'est, au lieu indiqué sur la carte par le chiffre 28, se trouve un cimetière que j'ai fouillé en partie et qui est de la fin du premier siècle après Jésus-Christ ou de la première moitié du second (5). A l'ouest, près du nymphée, on voit un mausolée en forme de pyramide (chiffre 19), dont la construction indique une bonne époque (6). Les Romains n'admettant pas, comme on le sait, de tombeaux à l'intérieur de leurs villes, il faut en conclure que Tipasa n'a pas toujours eu l'extension qu'indique le rempart que nous voyons.

(1) Héron de Villefosse, *Archives des missions,* Série III, tome II, 1875, p. 403. — Ce pillage continua même au début de la domination francaise: voir Texier, *Revue archéologique,* III, 1847, p. 728.
(2) *Voyages,* p. 56. Cf. *C. I. L.,* 9296.
(3) *C. I. L.,* 9297: voir au chapitre V.
(4) *C. I. L.,* 9290: voir plus haut, p. 295.
(5) Voir chapitre X.
(6) Voir chapitre VII.

D'après la place des tombes que nous venons d'indiquer, on est naturellement conduit à chercher la ville primitive de Tipasa sur la colline centrale, le Ras-bel-Aïche. La position, nous l'avons vu (1), était favorable pour la défense. Il est même possible de retrouver quelques traces du rempart qui entourait cette première ville. A l'endroit marqué sur la carte par le chiffre 1, le roc est taillé de manière à former une sorte de bastion, puis une paroi se dirigeant vers la mer; sur ce roc sont posés de grands blocs en pierre de taille, longs de 1^{m} 80, 1^{m} 40, etc., surmontés eux-mêmes d'un mur en blocage dont il ne reste que des vestiges. Sur la colline, les maisons, en pierres de taille, sont mieux construites que dans le reste de la ville; les rues se coupent à angle droit avec une grande régularité. C'est là que s'élevait, autant qu'il semble, aux premiers temps de la domination romaine, la colonie de Tipasa.

Quant à l'établissement phénicien, rien n'indique avec précision son emplacement. Il est vraisemblable cependant que, par suite des nécessités de la défense, il a dû, comme la première ville romaine, être situé sur la colline centrale.

III.

Le Rempart.

Quoiqu'il ne soit nulle part bien conservé (2), le rempart se reconnaît à peu près partout. Il aboutit au rivage, à l'ouest sur la colline Ras-el-Knissa, à l'est sur le Koudiat-Zarour. Large de 1^{m} 60, il est construit en excellent blocage. Il est muni de

(1) P. 299.

(2) D'ordinaire il ne dépasse guère le niveau du sol actuel. La hauteur maxima qu'il atteigne aujourd'hui au-dessus de ce sol est de deux mètres dans la partie de l'est, entre les bastions R et S.

tours rondes et de bastions quadrangulaires (1). Les tours rondes, dont le diamètre varie de 7 m 50 à 10 mètres, paraissent avoir été au nombre de douze environ (l'existence de neuf est certaine); elles se trouvaient: 1° aux deux extrémités du rempart (lettres α et κ sur la carte (2)); 2° aux angles que fait le rempart quand il change de direction (lettres β, ε, θ, ι (3)); 3° de chaque côté des portes de la ville (lettres γ, δ pour la porte de Caesarea; lettres ζ, η pour la porte du sud-ouest (4)). Les escaliers permettant d'accéder aux plates-formes de ces tours, paraissent avoir été construits extérieurement, le long du rempart: cela du moins est certain pour les tours δ et ι, et probable pour les tours β, γ, ε; pour les autres, on ne distingue plus rien. — Les bastions, dont le front mesure de 5 m 50 à 7 mètres environ (5) sont très inégalement répartis. Ils sont construits principalement près des extrémités du rempart, ainsi qu'au sud et au sud-est, faisant face aux collines, probablement boisées à cette époque (6) de la chaîne du littoral. On peut en compter en tout vingt-trois (7). Les escaliers donnant accès aux plates-formes étaient certainement extérieurs et construits le long du rempart, soit à droite, soit à gauche du bastion. Je donne

(1) Cf. le rempart de la ville voisine de Cherchel: De Verneuil et Beugnot, *Revue Africaine,* XIV, 1870, p. 132.

(2) En arrière de chacune de ces deux tours extrêmes, le rempart fait un retour de quelques mètres et se termine à pic au-dessus de la mer, de manière à rendre toute surprise impossible.

(3) A l'angle sud-est, il y avait vraisemblablement une tour ronde (lettre λ), mais je n'ai pas pu la reconnaître avec certitude.

(4) La porte de l'est avait probablement aussi deux tours rondes que j'ai indiquées par les lettres μ, ν, mais cela n'est pas certain.

(5) Le bastion B mesure 6 m de côté; le bastion D, 7 m 10; le bastion L a 5 m 70 de front; R, 5 m 60 de front et 7 m 20 de profondeur. Pour les autres, les mesures ne peuvent être prises avec précision.

(6) Elles le sont encore en partie aujourd'hui.

(7) Marqués sur le plan par les lettres A-X. Les bastions V et X, au sud-ouest et au sud du village actuel, ne sont pas certains.

fig. 3 le plan d'un de ces bastions (celui qui est désigné sur la carte par la lettre D) et de la cage de l'escalier qui lui appar-

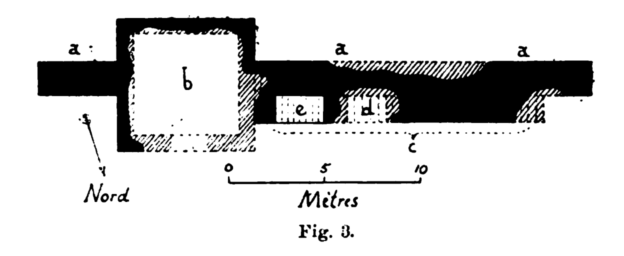


Fig. 3.

tient (1). — L'existence de ces escaliers et le peu de largeur du rempart nous font supposer qu'il n'y avait pas de chemin de ronde.

Ce rempart était interrompu par trois portes. Le plan de celle de l'ouest est assez net : je l'ai reproduit fig. 4. Deux grosses tours (γ et δ sur la carte), distantes l'une de l'autre de dix-neuf mètres, défendaient les abords ; par derrière un mur de forme courbe, précédé de colonnes dont deux bases subsistent, se détachait de chacune de ces tours et allait, autant qu'il semble, se terminer par une petite tour

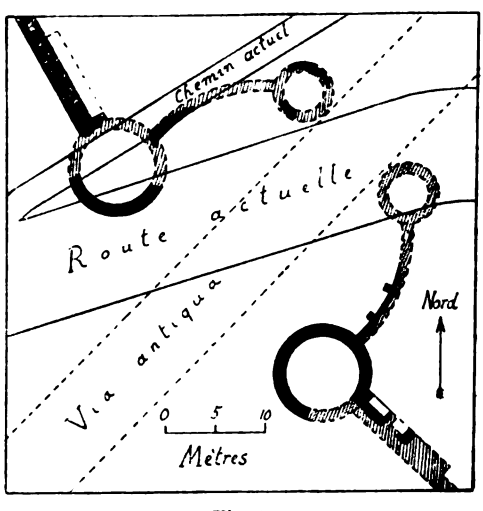


Fig. 4.

ronde. La route, large de huit mètres environ, passait entre les

(1) *a, a, a:* Rempart.
b: Bastion.
c: Cage de l'escalier, longue de 15^m 20, ce qui permet de supposer une plate-forme relativement très élevée au-dessus du sol. A

deux petites tours. C'était certainement celle qui reliait Tipasa à Caesarea (1); aussi cette porte peut-elle être appelée avec vraisemblance porte de Caesarea, de même que la porte opposée, ouverte dans l'enceinte de Caesarea, s'appelait porte de Tipasa (2). — Une autre porte s'ouvrait au sud-ouest, entre les tours ζ et η, distantes l'une de l'autre de douze mètres. La disposition architecturale était la même qu'à la porte de Caesarea: les murs arrondis sont en particulier nettement visibles. Cependant, à en juger d'après quelques vestiges, les petites tours rondes semblent avoir été remplacées à cette porte par des bastions carrés. Je pense, comme je l'expliquerai plus loin (3), que cette porte donnait passage à une route se rendant dans la direction d'*Aquae Calidae* (Hammam-Rirha). — Il y avait certainement une troisième porte à l'est de la ville, à l'endroit où j'ai marqué sur la carte les lettres μ et ν, mais le plan ne peut pas en être reconnu: on ne distingue plus à cet endroit qu'un chaos de débris sortant à peine de terre ou cachés par la végétation. De faibles indices pourraient faire croire à l'existence de deux grosses tours, comme aux portes précédentes. De cette porte de l'est devaient sortir à la fois la route du littoral, se rendant à Icosium (Alger), et la route conduisant dans la direction de Montebello et Mou-

d'autres bastions, où les marches sont en partie conservées, elles mesurent $0^{m}30$ de largeur et $0^{m}18$ de hauteur moyennes. Mais cela ne nous permet pas de calculer la hauteur de la plate-forme, attendu que les marches ont pu être interrompues par un ou plusieurs paliers.

d, e: Espaces qui étaient voûtés en berceau; ces voûtes supportaient les marches supérieures de l'escalier. — Cette partie de la cage de l'escalier gît culbutée quelques mètres en avant du rempart.

Le bastion D est celui dont le plan se reconnaît le mieux. Des restes d'escaliers se voient très nettement aux bastions C, G, M et surtout I (où tout le bas de l'escalier est à peu près intact).

(1) Voir plus loin, chapitre XII, aux routes.

(2) Passion de sainte Marciane, *Acta Sanctorum* des Bollandistes, Janvier, I, p. 569: « *portae Typasitasinae (sic)* ».

(3) Chapitre XII.

zaïaville (1). — Je ne sais pas s'il y a eu d'autres portes; en tout cas, on n'en distingue pas. Il semble d'ailleurs que ces trois portes aient suffi à assurer les communications de Tipasa avec l'extérieur. Au sud, entre la porte d'*Aquae Calidae* et celle d'*Icosium*, une route sortant de la ville serait allée se butter aux hauteurs du Sahel: il n'y a donc pas lieu, je crois, de chercher de porte à cet endroit. On pourrait admettre, à la rigueur, qu'au nord des portes de Caesarea et d'Icosium et à proximité du rivage se trouvaient des portes secondaires mettant en communication la ville et les cimetières, mais rien n'est moins certain.

A quelques mètres au nord du bastion R, un ponceau en pierres de taille livrait passage à un ruisseau, qui coule à présent un peu plus au nord. — Au sud-ouest, l'aqueduc qui alimentait Tipasa franchissait le rempart par la tour ε, dont la partie inférieure a été revêtue au-dedans de ciment hydraulique, comme une citerne. On peut se souvenir à ce propos d'un passage de la passion de sainte Salsa: l'armée de Firmus, assiégeant Tipasa, " flumina proclusit, fontes abstinuit (2) „. Dans le même passage, il est parlé du rempart: " Cinxere turmatim muros catervae praedonum... Totis per octo dies pugnatum est cominus armis, appositis machinis, turribus adhibitis et scalis admotis. „

D'après les observations que nous avons faites plus haut (3) la construction de ce rempart n'est pas antérieure au premier siècle après Jésus-Christ. Quant à sa destruction, elle n'a pas été seulement l'œuvre du temps. A divers endroits, il est visible que l'on a entaillé des deux côtés le mur près de sa base, puis qu'à l'aide de puissants leviers on l'a culbuté en avant. On a donc voulu, à une certaine époque, faire de Tipasa une

(1) Voir au chapitre XII.
(2) P. 351, § 13. Cf. plus haut, p. 312.
(3) P. 323.

ville ouverte. Il est assez vraisemblable que ce fut dans la seconde moitié du cinquième siècle, pendant la domination vandale. Nous savons par Procope (1) que Genséric fit démanteler les murailles de presque toutes les villes d'Afrique, pour empêcher ses sujets de se révolter et les Romains de trouver des places fortifiées dans le cas où ils viendraient lui faire la guerre.

A une vingtaine de mètres au nord du bastion S, a été pratiquée une petite brèche, large d'environ deux mètres. Elle donne accès à un édifice situé en dehors de l'enceinte, long de 17 mètres, large de 10^{m} 60, dont trois des côtés étaient en pierres de taille; le quatrième côté était constitué, en bas par la partie inférieure du rempart, demeurée debout après le démantèlement, en haut par des assises en pierres de taille posées sur ce débris de rempart, qui a été légèrement entaillé pour les mieux recevoir. Cet édifice, vraisemblablement funéraire, est, comme l'indiquent les particularités de sa construction, de très basse époque (de la fin du cinquième siècle au plus tôt, si l'on admet pour la destruction de l'enceinte la date indiquée plus haut).

IV.

Le Port.

Le port de Tipasa se trouvait en dehors de l'enceinte. La position peut en être déterminée avec la plus entière certitude. La passion de sainte Salsa nous apprend que la jeune martyre fut ensevelie près du port: « (Corpus) in portum absque ulla iniuriae vexatione (mare) constituit, ac propemodum *finitimum*

(1) *De bello Vandalico,* I, 5; *De aedificiis,* VI, 5.

futuro sepulchro tenaci admodum in statione fundavit (1). „ Or le lieu de sépulture de Salsa est représenté par la basilique située à l'est de la ville, sur la colline appelée Koudiat-Zarour, à trois cents mètres environ du rempart (2). J'ai trouvé dans la nef de cette basilique une inscription où on lit: " Ma[rtyr] hic est Salsa, etc. „. Le port doit donc être cherché à proximité de la basilique de sainte Salsa. C'est l'espace compris entre deux îlots (dont le plus grand se trouve à l'ouest) et la côte, au nord de la basilique. On n'avait du reste pas attendu la découverte de la passion de sainte Salsa, ni mes fouilles, pour marquer à cet endroit l'emplacement du port antique : Bérard (3) et Mouchez (4) l'avaient déjà parfaitement reconnu. On trouve même sur la carte marine de Bérard l'indication de trois jetées limitant le port : l'une au nord, entre les deux îlots ; une autre à l'ouest, partant du plus grand des îlots pour se diriger vers la côte, qu'elle ne rejoignait du reste pas, car l'entrée du port semble avoir été de ce côté ; la troisième enfin à l'est, entre le petit îlot et la côte. Pour ma part, je n'ai pas pu apercevoir ces jetées, mais on m'a assuré à Tipasa que celle de l'est était encore très visible il y a quelques années : les algues l'ont recouverte depuis. Sur l'îlot de l'est, on voit un gros mur en pierres de taille parallèle à la côte : il a dû servir de brise-lames. L'îlot

(1) P. 350, § 10.
(2) Voir plus loin, chapitre XI.
(3) Je n'ai pas eu à ma disposition la carte de Bérard, mais seulement une copie de cette carte dressée en 1871 par l'Amirauté anglaise, sous la direction de Richards: *C. Ferrat to C. Bougaroni,* avec un carton représentant le port de Tipasa.
(4) Mouchez, *Instructions nautiques sur les côtes de l'Algérie.* (Paris, 1879), p. 109 : « L'ancien port romain semble avoir été construit à l'abri de deux îlots à l'est de la ville : on croit avoir retrouvé au fond de l'eau les débris des jetées ». — Cf. *Ports maritimes de la France* (publication du *Ministère des travaux publics),* t. VIII, première partie, p. 445-446.

de l'ouest ne présente pas de mur semblable, mais le roc y était taillé de manière à remplir le même office. Le port avait une profondeur de quatre à six mètres. Les constructions dont je viens de parler devaient le rendre à peu près sûr (1), mais les anciens n'ont dû le placer en ce lieu que faute d'un endroit plus favorable. Il était assez exigu; sa position en dehors de la ville devait être incommode; enfin il n'avait pas de quais de débarquement, le rivage étant à pic à cet endroit. Il ne communiquait avec la terre que par un étroit escalier creusé dans le roc, escalier que la mer a détruit récemment presque en entier. Ce port devait donc être surtout un hâvre de refuge et l'on peut supposer que les marchandises se débarquaient, quand la mer était belle, à l'ouest du port antique, près du port actuel, entre le Koudiat-Zarour et le Ras-bel-Aïche: là, la côte est peu escarpée et l'on voit la trace d'une ligne de quais taillée dans le roc.

L'emplacement du port entre deux îlots et le rivage peut être comparé avec celui de plusieurs autres ports de la côte d'Afrique, qui sont situés entre une île et la côte et qui sont d'origine phénicienne: Thapsus (2), Utique (3), Tabarca (4), Caesarea (5), Mogador (6). Il est vraisemblable qu'à Tipasa le port

(1) Pas toujours cependant s'il faut en croire l'auteur de la passion de sainte Salsa: voyez p. 350, § 11, ce qu'il dit de la tempête qui mit en danger le navire de Saturninus dans le port même de Tipasa.

(2) Tissot, *La province romaine d'Afrique,* Atlas, pl. XI.

(3) Tissot, *l. c.,* planche II.

(4) Toutain, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1892, p. 189-190. M. Toutain cite à ce sujet les exemples d'Utique et de Thapsus.

(5) Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique,* p. 345 et planche à la page 389.

(6) Curt Th. Fischer, *De Hannonis Carthaginiensis periplo,* p. 17. Il est vraisemblable que Mogador représente l'emplacement du Καρικὸν τεῖχος du Périple d'Hannon. — M. Fischer *(Petermann's Mittheilungen* t. XXXII, 1887, p. 8) suppose qu'à Tipasa il n'y avait dans

romain a dû simplement prendre la place du port phénicien, car aucun autre point de la côte n'offre un abri suffisant aux navires (1). Ce port est sans doute assez éloigné de la colline centrale, où nous sommes porté à placer l'établissement phénicien ; mais c'était un inconvénient impossible à éviter.

V.

Le centre de la ville.

L'édifice le plus important de Tipasa se trouvait au centre de la ville : c'étaient les thermes (chiffre 2 sur la carte). J'en donne le plan fig. 5 (2). Ce monument est malheureusement très enterré (de quatre à cinq mètres), si bien qu'il n'y a pas grand' chose de précis à en dire. J'ai indiqué sur le plan ce qu'on en voit : dans la grande salle L, les ruines conservées atteignent environ neuf mètres de hauteur ; ailleurs elles s'élèvent peu au-dessus du sol. La construction est en bon blocage, avec quelques assises de briques de distance en distance ; les arcs, les piédroits, les angles sont généralement en briques. On

l'antiquité qu'une seule île, coupée depuis en deux par l'action des vagues. Dans cette hypothèse, le port de Tipasa aurait été tout-à-fait semblable aux ports phéniciens que je viens de nommer. Mais j'ai peine à la croire juste. On ne s'expliquerait pas pourquoi le mur servant de brise-lames n'aurait pas été uniforme, s'il s'était étendu sur la surface d'une seule île. Bérard indique une jetée antique entre les deux îlots actuels. Si ce renseignement est exact, il permet d'écarter l'hypothèse de M. Fischer.

Le port d'Icosium était aussi enfermé entre le rivage et plusieurs îles qui ont donné à la ville d'Alger son nom arabe, El-Djezaïr.

(1) Le port actuel est plus à l'ouest, mais il est exécrable, complètement exposé aux vents du nord. Au moindre gros temps, les navires doivent le quitter pour ne pas être jetés sur les écueils.

(2) Un plan inexact en a été publié par Leclerc, dans la *Revue archéologique*, t. VII, 1850-1851, pl. 151, fig. 2.

n'a employé que très peu de pierres de tailles: pour l'arcade α α, pour les deux piédroits β β qui bordent la piscine, pour le pilier γ qui porte le départ de deux grandes arcades, pour les

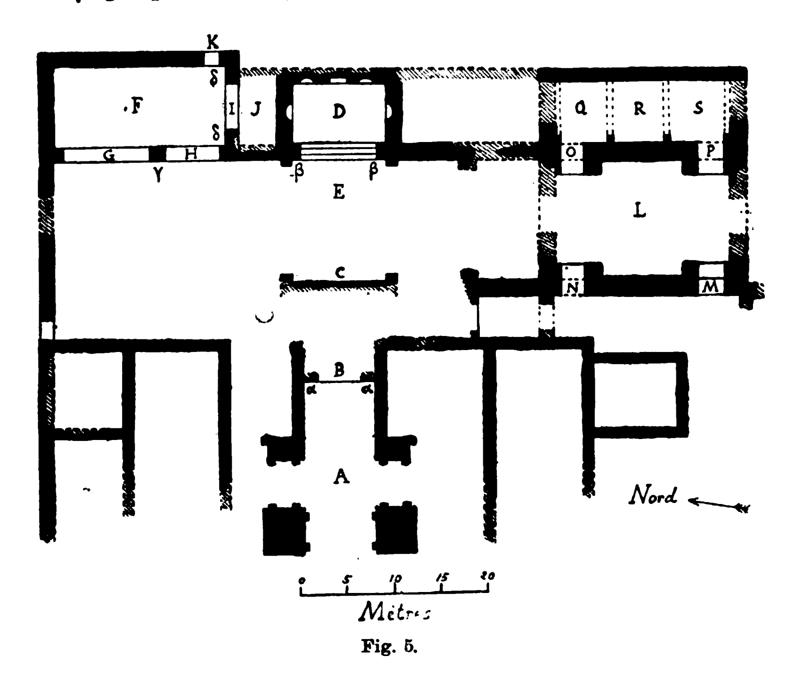


Fig. 5.

angles δ δ. L'entrée principale de l'édifice semble avoir été en A, à l'ouest. La lettre B indique une large baie. La partie du mur C qui dépasse le sol actuel ne présente pas d'ouverture, mais cette ouverture peut être entièrement cachée sous terre, le sol antique se trouvant cinq mètres environ plus bas. — On pouvait ainsi accéder à la grande piscine pour les bains froids (lettre D). M. Trémaux l'a fouillée en entier. On y descendait par trois larges marches. Les parois présentent des traces de peintures. Elles étaient interrompues par cinq niches qui abritaient sans doute des statues. En avant de la piscine, la salle E, était, comme M. Trémaux l'a constaté, pavée d'une mosaïque ornementale (noir sur blanc). — Au nord, il y avait une grande

salle F, fouillée aussi par M. Trémaux. Elle était de même pavée d'une mosaïque ornementale dont on n'a retrouvé que d'informes débris. A l'ouest, elle communiquait avec d'autres salles par deux larges baies (G et H), fermées en haut par des arcades; au sud, une autre baie, I, donnait sur une petite chambre J, contigüe à la piscine; enfin une porte K conduisait en dehors des thermes. — Au sud de l'édifice se trouve une très grande salle, L, qui devait atteindre au moins quatorze mètres de hauteur. A chacun de ses angles, des passages surmontés d'arcades permettaient de pénétrer dans d'autres pièces: on ne voit actuellement que le passage M, devant lequel M. Trémaux a fait un sondage, mais la disposition symétrique de la salle permet de supposer qu'il y en avait trois autres, N, O, P. Cette grande salle L était très probablement couverte par deux voûtes en berceau latérales et une voûte d'arête médiane. Les salles Q, R, S, hautes de huit mètres environ, avaient des voûtes d'arête, dont les amorces sont encore visibles: au-dessus d'elles, s'étendait une terrasse, dont un angle subsiste (1). Les chambres pour les bains chauds paraissent s'être trouvées dans la partie ouest, à droite et à gauche de la grande salle A (2). — A en juger par le mode de construction, on peut dater ces thermes, d'une façon très approximative, de la fin du second ou de la première moitié du troisième siècle.

Au sud-ouest des thermes, on rencontre les ruines, très mal conservées, de l'amphithéâtre (3 sur la carte) (3). Le grand axe

(1) Ces observations sont dues en partie à M. Gavault.

(2) M. Gavault me donne en outre sur ces thermes une indication dont je n'ai pas pu tenir compte sur mon plan, déjà gravé. Vers le milieu du mur du nord, sur la façade extérieure, on voyait encore, il y a quelques années, une niche, flanquée de deux colonnes ioniques et précédée de plusieurs degrés. Cette niche regardait sans doute une place existant le long de ce mur.

(3) C'est dans la partie nord qu'elles se distinguent le mieux. — Elles sont enterrées de 3^{m}50 à 4 mètres.

est orienté du sud-ouest au nord-est; il mesure environ cent mètres de longueur. Le petit axe a à peu près quatre-vingt-cinq mètres de long. Cet édifice était construit en blocage, avec les piédroits et les arcades en pierres de taille. A l'extrémité du grand axe, au sud-ouest, on reconnaît l'emplacement d'une des portes principales: au nord, un escalier. La construction de cet édifice est assez mauvaise (troisième siècle environ).

L'amphithéâtre était entouré de plusieurs monuments qui paraissent avoir eu un caractère public. A une vingtaine de mètres à l'est, on distingue les restes d'une construction en blocage (4 sur la carte), ayant huit mètres de longueur sur sa face nord et présentant de ce côté une abside. — Au nord, contre l'amphithéâtre, M. Trémaux a pu reconnaître l'existence d'un édifice (5 sur la carte) d'où il a tiré des chapiteaux de pilastres, des morceaux de fûts (1) et des chapiteaux (2) de demi-colonnes, d'ordre corinthien décadent, appartenant à peu près au quatrième siècle. — Au nord-ouest, au-delà d'une rue qui se dirigeait vers la porte de Caesarea, se voient les vestiges d'un grand portique (6 sur la carte) dont je donne le plan fig. 6, d'après les relevés de M. Gavault et les miens. La construction, en belles pierres de taille, indique une bonne époque. En avant de deux murs, distants l'un de l'autre de dix-neuf mètres, s'étendent deux portiques parallèles, formés d'arcades qui alternent avec des demi-colonnes: voir fig. 7 l'essai de restitution. On ne peut dire si l'espace central était à ciel ouvert, ou surmonté d'une toiture en charpente. A l'ouest, l'édifice dont il s'agit était précédé d'un portique extérieur A A A, avec des demi-colonnes, dont une, B, est encore distincte (3). — A quoi

(1) Diamètre 0 m 53.
(2) Haut. 0 m 60.
(3) Dans cette ruine, gisent quelques fragments d'une corniche en pierre, haute de 0 m 32.

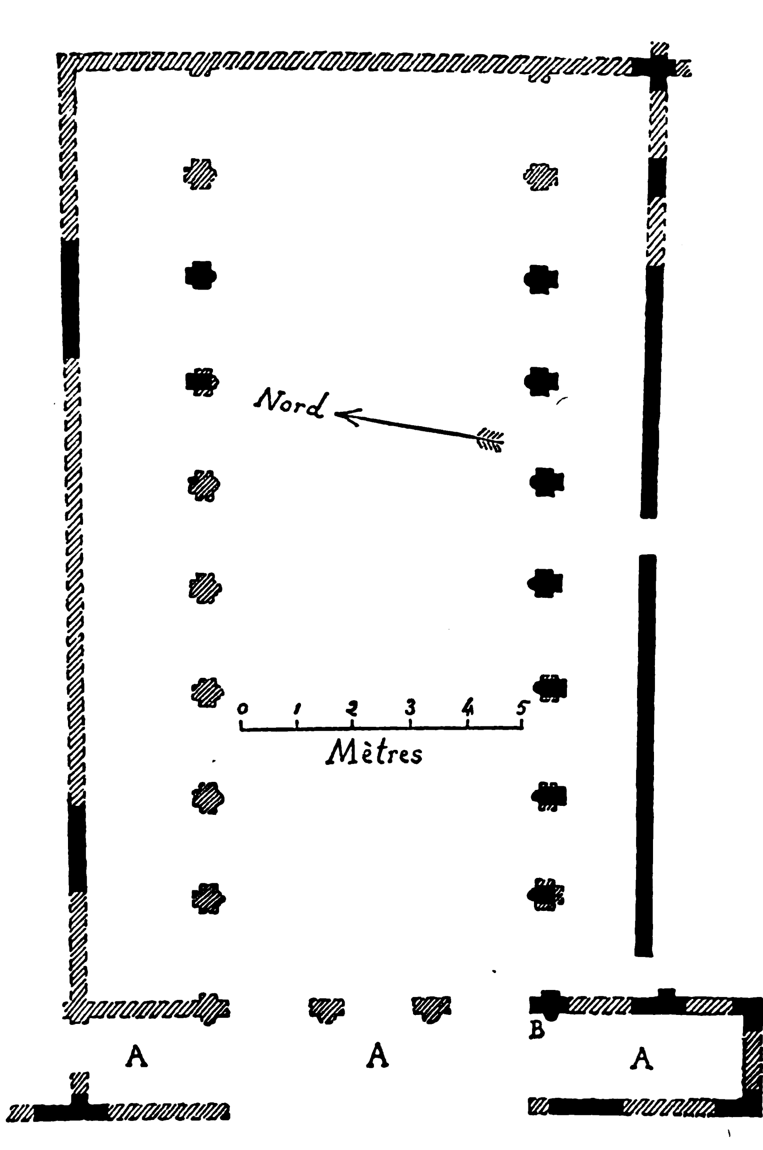


Fig. 6.

servait-il? est-ce une basilique civile? ou bien un marché, qui rappellerait par certains traits celui que l'on a déblayé récemment dans la partie occidentale de la ville de Timgad (1)? Actuellement on ne saurait rien dire de précis et il est à souhaiter que quelques fouilles soient faites à cet endroit. — A une soixantaine de mètres au sud-ouest de l'amphithéâtre, il existe un édifice en blocage (7 sur la carte), qui semble d'une assez bonne époque. Rectangulaire et orienté du nord-nord-est au sud-sud-ouest, il mesure 20 mètres de long sur 12 mètres de large et présente sur son côté sud une abside qui a été fermée postérieurement. Un peu plus loin, dans la même direction, un petit monument rectangulaire (8 sur la carte), en blocage et en pierres de taille, de 8^{m} 30 de long, sur 5^{m} 40 de large, s'ouvrait sur un de ses côtés longs (au sud) par une large baie cintrée; il était précédé d'un portique, large de 4^{m} 70, à trois arcades.

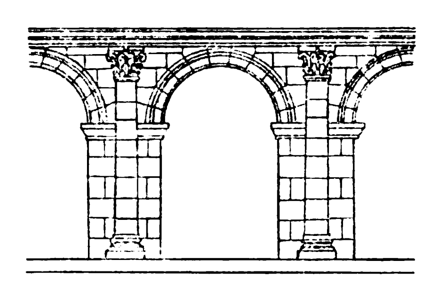


Fig. 7.

A une centaine de mètres au nord-est des thermes, on rencontre les ruines d'une construction en blocage avec des harpes et des piédroits en pierres de taille, construction qui paraît avoir été importante (9 sur la carte), mais dont le plan est actuellement difficile à reconnaître sous les décombres et les gourbis arabes qui la recouvrent. On distingue cependant dans la partie ouest une grande salle, longue de dix-neuf mètres, large de 10^{m} 80, terminée au nord par une abside. Adossé à cette salle et à l'ouest d'elle, se voit un hémicycle de dix mètres environ de

(1) Cagnat, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1891, p. 216.

diamètre, avec des niches (1) pour recevoir des statues. Peut-être était-ce une fontaine, qui formait le fond d'une place. Au sud-ouest de la grande salle, une assez vaste citerne (8[m] 30 de long, 4 mètres environ de large). On remarque encore dans la ruine qui nous occupe plusieurs salles avec des mosaïques ornementales. C'est dans cette construction qu'a été trouvée l'inscription suivante, gravée en bons caractères (2):

Ex t STAMENTO
C. CRITII FELICIS
*d*EDICANTE
*C*LAVDIA FA
BIOLA

Enfin, à cent mètres environ au sud-est des thermes, au lieu indiqué sur la carte par le chiffre 10, M. Gavault a trouvé en place une belle base attique en marbre blanc (3), surmontée d'un fût en granit qui avait au moins trois mètres de haut. Cette colonne faisait partie d'une rangée dirigée de l'ouest à l'est. Là aussi, il devait y avoir quelque monument public.

On voit combien d'édifices importants s'élevaient dans la partie centrale de Tipasa. Il est vraisemblable que le forum y

(1) On distingue des traces de trois niches: il y en avait probablement quatre.

(2) *C. I. L.*, 9297. Le prénom *C(aius)* peut être restitué grâce à une autre inscription de Tipasa se rapportant au même personnage: *C. I. L.*, 9296.

(3) Elle mesure 0[m] 78 de côté, et se trouve actuellement, avec le fût, dans le jardin de M. Trémaux. Sur la face supérieure de cette base sont gravées les lettres suivantes (Gavault, *Revue africaine*, XXVII, 1883, p. 479, n° 6; cf. Poinssot, *Bulletin des antiquités africaines*, II, 1884, p. 215, n° 491):

MF
CPII

C'est sans doute une marque d'extraction.

fut aussi situé après l'agrandissement de la ville. D'après la place des bornes milliaires du premier mille de la route de Caesarea, du premier et du second milles de la route d'Icosium, des seconds milles des routes de Mouzaïaville et d'Hammam-Rirha, on est conduit à chercher le forum dans la région des thermes: ces calculs manquent, il est vrai, de précision, car nous ne connaissons pas avec une exactitude complète le parcours de ces routes. De même, c'est dans le voisinage des thermes, et au nord-est, que paraît avoir été le point de départ des deux principales rues de Tipasa, celles qui se rendaient aux portes de Caesarea et d'Icosium. Malheureusement tout ce quartier central est très remblayé (1). Il est donc impossible d'indiquer d'une manière certaine l'emplacement du forum. Je serais assez disposé à le chercher entre les thermes et l'édifice indiqué sur la carte par le chiffre 9 (2).

VI.

La colline des temples.

Nous avons vu, qu'avant de s'étendre sur tout l'espace que délimite l'enceinte fortifiée, la ville de Tipasa paraît avoir occupé la colline appelée aujourd'hui Ras-bel-Aïche. On en trouve une description très précise dans la passion de sainte Salsa: " Templi (3) erat electus admodum locus, quo collis cautibus supereminens ubi fundata est civitas soliditate saxorum in umbilico quodam eiusdem erigitur utrimque, toti imminens civitati et

(1) Voir plus haut, p. 322.

(2) Le forum de Tipasa est indiqué dans un texte antique. Victor de Vite, III, 30, passage cité page 318: « in medio foro ».

(3) Le temple du serpent de bronze que détruisit la sainte.

aequoris gurgitem in pronum decumbens medio sui adgestu disterminans. Fluctibus adversis oppositus, aspergine levium spumarum hinc inde perfunditur, et magno inlisu fluctuum, ripis mugitu reboantibus et rauce strepentibus in abruptum fretis, clamore celebratur, scrupeis squalens, quasi secretus et publicus, frontem ab alto undis obiciens et, obverberantibus procellis, ad omnes ventorum flatus inmobilem retinens scopulis resultantibus stationem (1) „. Cette colline se trouve en effet au centre de la ville, qu'elle domine, et forme un promontoire aigu dans la mer; ses bords surplombent à pic les flots. — L'auteur continue: " Hic itaque locus ab origine atque ab ipso conditae civitatis auspicio, quod ydolorum cultus indigenis regnabat, Templensis nomen accepit, eo quod illic cuncta velut a publica conversatione remotissima statuta forent sacella templorum „. Mais, à l'époque de sainte Salsa (au commencement du quatrième siècle environ), tous ces temples étaient tombés en ruines: " Inter caetera vero cubilia daemonum et habitacula spirituum inmundorum, quae paulatim exolescentibus aevis versa fuerant in ruinam, et in semirutis aedificiis, imagines videbantur priscorum retinere rectorum, solus in quodam diversorio draco fusus aere et auratus capite, oculis per ceraunea rutilantibus, resederat. „ Après la disparition du paganisme, une synagogue s'établit à cet endroit, mais à l'époque où la passion fut écrite, à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième siècle, une église en l'honneur de la martyre s'y élevait: " Ubi dudum templa fuerant instituta gentilium, postmodum ibidem diabolus synagogam constituit Iudaeorum; sed nunc meliore vice migravit ad Christum, ut in loco in quo gemina regnabant ante sacrilegia, nunc in honore martyris triumphet Ecclesia „.

(1) P. 346, § 3.

Cette région, à laquelle nous pouvons rendre son nom antique de *Templensis,* est couverte de constructions. Mais elles sont si envahies par les lentisques et les palmiers nains qu'il est difficile de les étudier. Les alignements des rues, très réguliers, s'y distinguent bien; la largeur de plusieurs de ces rues est exactement de cinq mètres, le sol est pavé de larges dalles calcaires, sillonnées par le passage des chars. Quant aux temples païens dont parle la passion, en particulier ceux des *prisci rectores* (c'est-à-dire probablement à la fois des rois maures et des empereurs divinisés) (1), ils ont dû, après leur abandon, être recouverts par de nouvelles constructions. Cependant, au lieu indiqué sur la carte par le chiffre 11, M. Trémaux, en faisant quelques tranchées pour trouver de la pierre, a rencontré des morceaux d'architecture d'un bon style, appartenant probablement au premier siècle de notre ère. Je les reproduis ici. Les fig. 8 et 9 représentent des bases. Deux bases semblables à celle

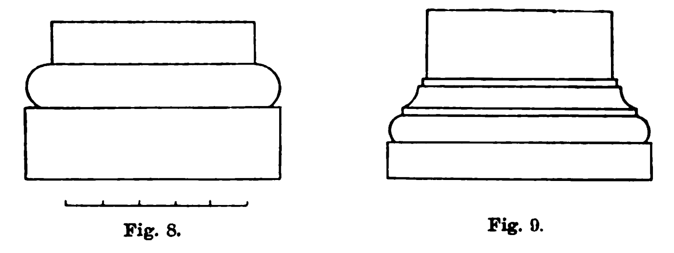


Fig. 8. Fig. 9.

de la figure 8 sont en place, l'une à $5^{m}10$ au sud de l'autre, indication insuffisante du reste pour nous permettre de reconnaître l'orientation de l'édifice. Trois autres bases semblables

(1) Duchesne, *mémoire cité.* — On connaît le culte que les Maures rendaient à leurs anciens rois (voir *C. I. L.,* VIII, 17159; Gsell, *Recherches archéologiques,* p. 287). La popularité de ce culte paraît avoir été une des causes du grand développement du culte des empereurs divinisés en Afrique (Pallu de Lessert, *Bulletin trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran,* XI, 1891, p. 4 seq.

gisent alentour, ainsi que de nombreux tambours de colonnes (diamètres: 0^m 52 à 0^m 55; les fûts s'amincissaient donc légèrement vers le haut). La fig. 10 montre un chapiteau de pilier, la fig. 11 un fragment du pilier que ce chapiteau surmontait. Un morceau de corniche est reproduit fig. 12, il y en a cinq autres semblables: on remarquera le profil très renflé de la doucine. Une autre corniche, dont on ne voit plus qu'un bloc, est représentée fig. 13. Parmi les matériaux de cet édifice, je signalerai encore: 1° un fragment qui paraît avoir appartenu à une fausse porte en pierre, plus étroite en haut (1) qu'en bas, avec des moulures suivant les bords et formant au milieu une croix (2); 2° une simple pierre de taille sur laquelle se voit une marque de carrière ou d'appareillage (hauteur des signes: 0^m 14): X I X\.

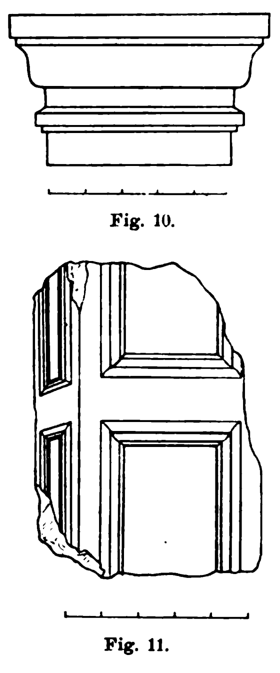


Fig. 10.

Fig. 11.

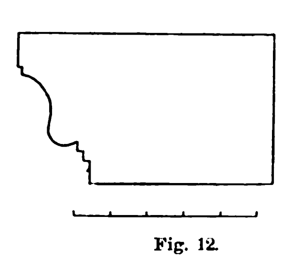


Fig. 12.

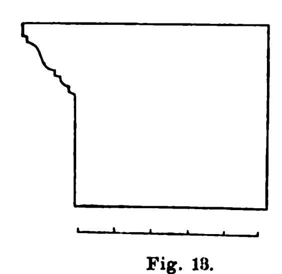


Fig. 13.

Tous ces débris sont en pierre calcaire, de bonne qualité. Quant au plan de l'édifice, il est actuellement impossible de le

(1) La largeur en haut était d'environ un mètre.

(2) Comme les fausses portes du tombeau de la Chrétienne: Caise, *Exploration archéologique au tombeau de Juba II,* planche II.

reconnaître : il est presque entièrement enterré ; en outre des murs parasites ont été construits par-dessus à une basse époque. Quoi qu'il en soit, il est permis, je crois, d'y reconnaître un des temples dont parle la passion de sainte Salsa. En avant de ce lieu, du côté de la mer, on remarque un escalier d'une dizaine de marches au moins, taillé dans le roc.

Il serait intéressant de retrouver sur cette colline centrale l'emplacement de l'église en l'honneur de sainte Salsa ; je n'ai pas pu arriver à cet égard à un résultat. Cela peut tenir à l'abondance de la végétation, aux progrès de la mer qui a rongé une partie de la côte à cet endroit, à la construction récente d'un phare qui a fait disparaître un assez grand nombre de pierres. — Près du phare, gisent un fût et une mauvaise base de colonne en pierre qui ont pu appartenir à cet édifice, sans qu'on doive naturellement rien affirmer. Il y a quelques années, le gardien du phare a trouvé près de cet édifice une douzaine de lampes chrétiennes, mais cela ne prouve pas grand' chose. A cent mètres à l'ouest-sud-ouest du phare, on rencontre (12 sur la carte) un mauvais chapiteau de pilastre en pierre, d'un style corinthien dégénéré, et deux fûts employés dans une construction de basse époque. M. l'abbé Saint-Gérand m'a signalé d'autre part à 150 mètres environ au sud-sud-ouest du phare une petite ruine (13 sur la carte), avec une abside au nord-ouest (1). A côté, se voient, dans une enceinte défensive construite en 1871 avec les pierres environnantes, deux méchantes bases de colonnes. Ces indications seront peut-être de quelque utilité à celui qui voudra plus tard retrouver l'église urbaine de sainte Salsa. — Plus à l'ouest, à l'endroit indiqué sur la carte par le chiffre 14, on remarque une abside orientée à l'ouest ; à côté gisent des cha-

(1) J'ai constaté, à la suite d'un sondage, que le sol, à $1^{m}50$ de profondeur, est recouvert d'une couche de mortier.

piteaux mal travaillés de différents styles, dorique, ionique, corinthien, plusieurs fûts de colonnes (1), un fût de demi-colonne. Mais on ne saurait chercher à cet endroit l'église de la martyre qui, d'après les indications contenues dans la passion, devait se trouver tout contre la mer et vers la pointe de la colline.

Sur cette même colline et près du phare (2), a été recueillie en 1866 une inscription intéressante, malheureusement mutilée. Elle n'était pas, autant qu'il semblait, en place, mais elle n'a pas dû être transportée bien loin de l'endroit où elle se trouvait primitivement. Peut-être était-elle dans l'enceinte d'un des temples de la colline. Bien qu'elle ne soit pas inédite (3), je la donnerai ici (4):

VICTORIAE · AVGVSTAE
DVCATV INSTANTIAQVE
CLAVDI CONSTANTIS
PROC AVG CONTIGIT DE
//////// S ET MVSVLA
//IOS GENTESQVE ALI
////////// N VMIN
////////// MERVMP
/////////I EST ANNO
////////////VSQVE

Cette inscription paraît dater de la première moitié du troisième siècle environ; car, après le règne de Gordien Pie, le gouverneur de la Maurétanie Césarienne ne se servit plus du titre de

(1) L'alignement semble avoir été orienté du nord au sud: cette colonnade n'était par conséquent pas en rapport avec l'abside.

(2) Indication qui m'a été donnée par M. Trémaux.

(3) *C. I. L.*, VIII, 9288; *Ephemeris epigr.*, V, 958 (copie de M. Schmidt, dont la mienne diffère à peine).

(4) Autel en pierre calcaire, haut de 0^{m} 75, large de 0^{m} 73, épais de 0^{m} 59. Sur le petit côté de droite, un vase à verser.

procurateur sur les monuments publics (1). C'est, comme on le voit, une dédicace faite à la Victoire, à la suite de succès remportés par le procurateur Claudius Constans sur les Musulamii et d'autres peuples. Il ne semble pas que ces Musulamii soient ceux qui, probablement sous Tibère, furent établis aux environs de Tébessa et de Sufes (2); ils étaient trop éloignés de la Maurétanie Césarienne pour qu'un procurateur de cette province ait eu l'occasion de combattre contre eux. Il s'agit plus vraisemblablement des Musulamii qui sont indiqués sur la carte de Peutinger au nord de la route de Sigus à Sétif et au sud de celle de Cuicul (Djemila) à Milev (Mila) (3), qui habitaient par conséquent dans la partie occidentale de la Numidie, aux confins de la Maurétanie.

VII.

La partie occidentale de la ville.

Au nord-ouest de l'amphithéâtre, et contre le portique indiqué sur la carte par le chiffre 6, on distingue une rue qui se dirige vers l'ouest et dont on peut suivre le parcours presque jusqu'à la porte de Caesarea, où elle aboutit. Elle mesure sept à huit mètres de large.

A gauche, au fond d'une petite place, se voit un monument intéressant que M. Trémaux a fait déblayer (4) (15 sur la carte).

(1) Voir Pallu de Lessert, *Bulletin de la Société de géographie d'Oran,* XIII, 1893, p. 183.

(2) *C. I. L.,* VIII, p. 45 et n° 10667.

(3) Segments II, 5 et III, 1, édition Miller.

(4) Berbrugger y avait fait auparavant une petite tranchée (cf. *Revue africaine,* VIII, 1864, p. 465). — Ce nymphée a été mentionné par M. Héron de Villefosse, *Archives des Missions,* Série III, t. II, p. 401.



C'est un nymphée. J'en donne le plan fig. 14, et une coupe par α-β fig. 15. Il a la forme d'un hémicycle, comme un nym-

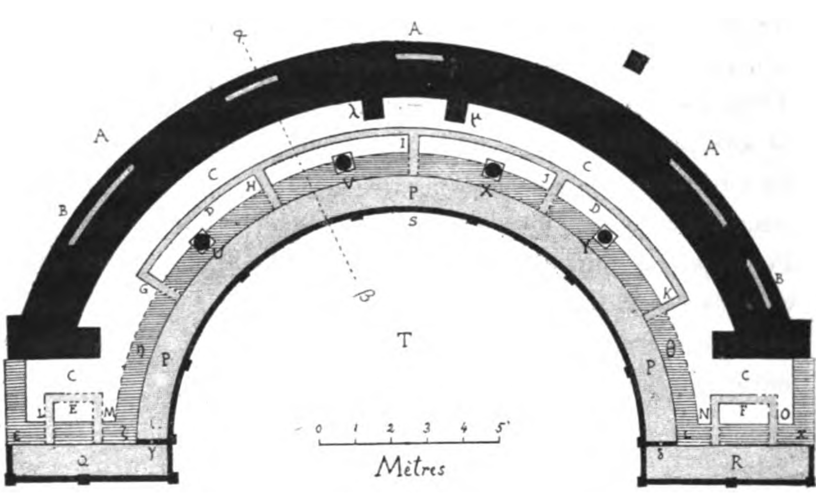


Fig. 14.

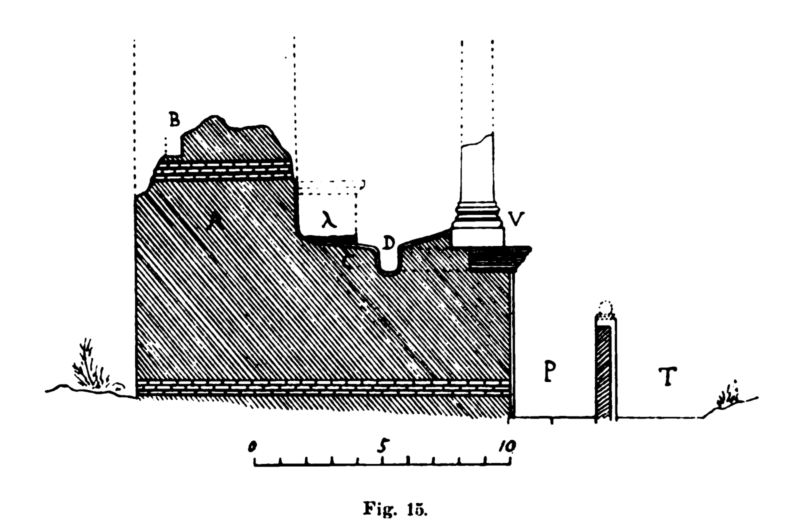


Fig. 15.

phée d'Antioche signaló par Malalas (1), et appelé pour cette raison " τὸ σιγματοειδές „, le nymphée qui a la forme d'un sigma (d'un sigma lunaire C). Le gros mur A est en blocage avec des assises de briques à plat de distance en distance (2). L'eau, venant de l'aqueduc dont il sera question plus loin, était amenée jusqu'à ce mur A par une conduite élevée au-dessus du sol et supportée par une suite de piles en pierres de taille. Ces piles subsistent en partie: elles sont indiquées par le chiffre I sur le petit plan d'ensemble donné figure 19. Dans le mur A est creusé un canal B, dont les parois ont reçu un enduit hydraulique. Il ne subsiste qu'en partie et je n'ai indiqué sur la fig. 14 que les sections visibles. L'eau se déversait ensuite, par des canaux qui ont disparu (à cause de la dégradation du mur), sur une sorte de terrasse cimentée C, dans laquelle sont creusés les canaux D au centre et E et F aux extrémités. De là, les rigoles G, H, I, J, K, L, M N, O conduisaient l'eau dans les bassins P, Q, R, pavés en pierres de taille, où l'on pouvait venir la puiser. Les bassins extrêmes Q et R communiquent avec le bassin central P par deux étroits canaux γ, δ, creusés dans les dalles de séparation. En S, se trouve dans la bordure extérieure du bassin une plaque mobile en pierre, de forme rectangulaire et assujettie dans des feuillures: voir la fig. 17. En levant cette plaque, on pouvait vider à peu près complètement le bassin P. L'eau se répandait alors dans l'espace T: il a un dallage en

(1) Edition Dindorf, p. 302. Cf. Petersen, dans Lanckoron'sky, *Städte Pamphyliens und Pisidiens*, t. I, p. 145. — Le monument qui termine l'aqueduc d'Hérode Atticus à Olympie a aussi la forme d'un hémicycle; mais les dispositions ne sont pas les mêmes que dans notre nymphée: il est composé d'un bassin rectangulaire, flanqué de deux petits édifices ronds à colonnade corinthienne, et derrière lequel s'ouvre une grande exèdre, décorée de pilastres: voir Laloux et Monceaux, *Restauration d'Olympie*, p. 37; A. Flasch, article *Olympia* dans Baumeister, *Denkmäler des klassischen Altertums*, II, p. 1104 E-F.

(2) Les angles sont aussi en briques.

pierres de taille et était probablement pourvu vers son milieu (1) d'un trou le mettant en communication avec quelque égoût.

La terrasse C est limitée du côté des bassins par une corniche en pierre, malheureusement très endommagée (2). Pardessus cette corniche, posaient des colonnes. Quatre bases ont été remises par M. Trémaux à leur place primitive (lettres U, V, X, Y). Il est assez vraisemblable qu'il y en avait encore six autres aux lieux ε, ζ, η, θ, ι, κ. De nombreux fragments de fûts ont été retrouvés : ils sont d'un marbre blanc, légèrement bleuâtre. Les chapiteaux, en pierre (3), sont d'ordre corinthien : le travail en est fort médiocre. La fig. 16 donne une coupe de la corniche, une base, le bas et le haut d'un fût, un chapiteau. — Ces colonnes supportaient soit des archivoltes en pierre, soit une corniche en bois. Une voûte en blocage, dont la disposition n'est pas très claire, devait surmonter cette terrasse C en réunissant la colonnade au mur de fond A. M. Trémaux a trouvé sur la terrasse un grand nombre de ces petites bouteilles en terre-cuite que l'on emboîtait les unes dans les autres et avec lesquelles on constituait des voûtes (4). D'ailleurs, les parties hautes de la fontaine étant complètement détruites, on ne peut faire à cet égard que des conjectures. — En λ et en μ, se voient les restes, dépassant à peine le sol environnant, de deux bases en blocage (5). Elles servaient sans doute à supporter des statues. M. Trémaux conserve dans son jardin un fragment d'une statue de marbre qu'il a trouvée à cet endroit. On y voit le nombril,

(1) Cette partie n'a pas été complétement déblayée.

(2) Elle est indiquée sur le plan, fig. 14, par des traits horizontaux.

(3) Les uns se trouvent au nymphée même, les autres dans le jardin Trémaux.

(4) Cf., par exemple, Saladin, *Archives des missions*, Série III, t. XIII, p. 35, fig. 44.

(5) M. Gavault me fait observer qu'il a constaté la trace d'autres bases semblables à droite et à gauche de λ et de μ.

le ventre et les cuisses d'un personnage masculin nu, debout. Cette statue était à peu près de grandeur naturelle: elle est d'un assez mauvais travail. Berbrugger raconte (1) qu'on avait

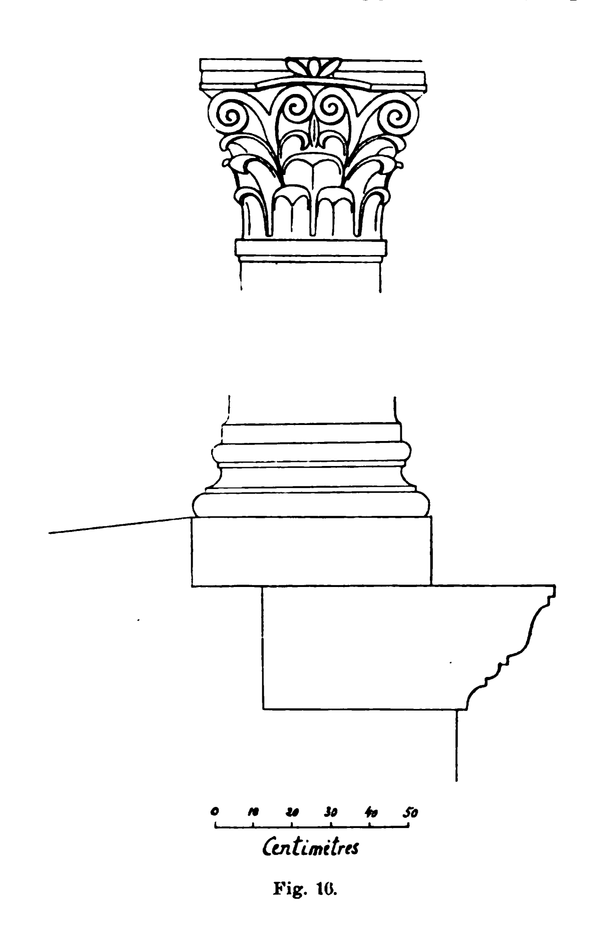


Fig. 10.

aussi découvert dans ce nymphée " une belle statue en marbre blanc dont nous n'avions pu voir que quelques débris, une personne de Marengo l'ayant fait tailler pour en fabriquer un bénitier quelque temps avant notre arrivée sur le terrain des ruines ".

(1) *Revue Africaine,* VIII, 1864, p. 465.

Je ne reproduis naturellement ce renseignement que sous toutes réserves, car il me paraît fort invraisemblable.

Les bassins P, Q, R sont limités par une bordure de dalles dressées de champ et s'emboîtant soit les unes dans les autres, soit dans de petites piles, terminées par des amortissements: voir les fig. 17 et 18.

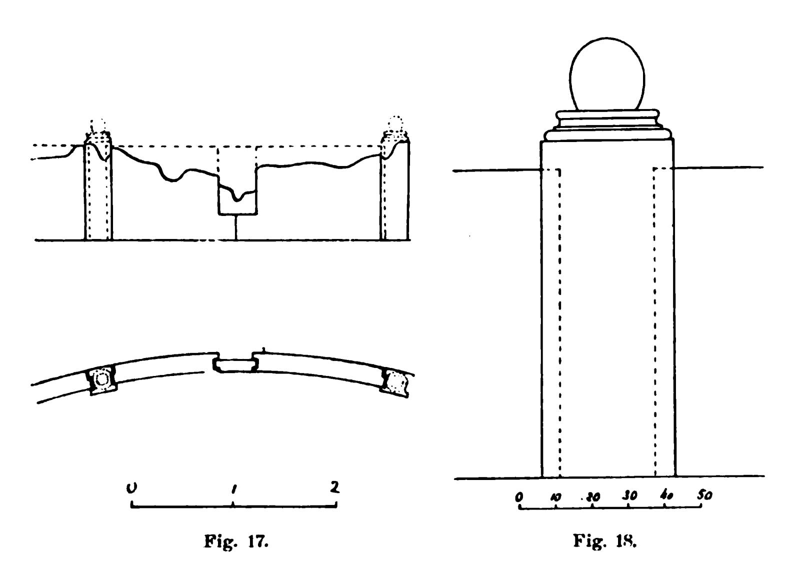


Fig. 17. Fig. 18.

Ce nymphée est un monument assez modeste. Il n'était sans doute pas comparable aux grandes fontaines ou *Septizonia* de Lambèse (1), de Constantine (2), de Carthage (3), et il est bien

(1) Voir Renier, *dans les Archives des Missions*, III, 1854, p. 324; *C. I. L.*, VIII, 2657 et 2658; Boissonnet, *Revue archéologique*, XX, 1893, p. 368-370.

(2) *C. I. L.*, 6982, où il est question de quarante lettres dorées qui ornaient le nymphée.

(3) On peut en effet inférer d'une liste de mots latins rédigée, croyons-nous, à Carthage qu'il y avait un *Septizonium* dans cette ville (liste rééditée récemment par Förster, *Wiener Studien*, XIV, 1892, p. 278 et suivantes: voir au sujet de cette liste *Revue africaine*, XXXVIII, 1894, p. 184, § 140). — Pour d'autres nymphées importants

loin d'avoir l'importance d'un autre monument africain du même genre, parvenu jusqu'à nous, le nymphée de Zaghouan (1): il n'en est pas moins intéressant, croyons-nous, par sa conservation assez bonne, et l'on doit être reconnaissant envers M. Trémaux de l'avoir fait déblayer. Je le ferais dater d'une époque assez basse: la construction, qui est médiocre, le style des colonnes me portent à croire qu'il n'est pas antérieur à la fin du troisième siècle, et je serais plutôt porté à l'attribuer au quatrième.

L'aqueduc qui alimentait Tipasa aboutissait quelques mètres au sud de cette fontaine: voir fig. 19. Il venait du sud-ouest et avait son point de départ à neuf kilomètres de la ville, près de la réunion de l'oued Meurad, de l'oued Bourkika et de l'oued Bou-Yersen (ou oued Maniah), rivières qui contribuent à former l'oued Nador. Son parcours se reconnait fort bien en divers endroits de la campagne: d'ailleurs la conduite actuelle est, en partie, l'ancienne conduite romaine. Le plus souvent, cet aqueduc est souterrain, et de nombreux regards, mesurant en moyenne 1^m 80 de long et 1^m 20 de large, assurent l'aérage et le nettoyage; quelques parties qui dépassent le sol sont supportées

du monde romain, voir Hülsen, *Das Septizonium des Septimius Severus, 46tes Programm zum Winckelmannsfeste,* Berlin, 1886; Stevenson, *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma,* 1888, p. 269 sq. (Septizonium de Rome); Lanckoron'sky [et Petersen], *Städte Pamphyliens und Pisidiens,* t. I, p. 47, 98 sq., 139 sq., 151 sq.; pl. XVIII-XIX, XXX-XXXI; t. II, p. 133 (nymphées en Pamphylie et en Pisidie).

(1) Il est construit sur la source qui alimente l'aqueduc de Carthage. Voir Guérin, *Voyage archéologique dans la régence de Tunis,* II, p. 295-298; Trémaux, *Parallèle des édifices anciens et modernes du continent africain,* pl. 60 et 61; *Revue africaine,* XVIII, 1874, planche à la p. 258; Sainte-Marie, *Mission à Carthage,* p. 197-199; Graham et Ashbee, *Travels in Tunisia,* planche à la page 40. — Les restes du nymphée de Bulla Regia ont été récemment détruits: voir sur ce monument Saladin, *Nouvelles archives des Missions,* II, 1892, p. 431-432. — Mention d'un septizonium dans une inscription d'Henchir-Bedd, en Tunisie: *C. I. L.,* 14372.

par de petites arcades (1). Une autre conduite antique, venant de l'ouest (2), le rejoignait un peu au sud du village actuel du Nador, à environ sept kilomètres de Tipasa, et augmentait son

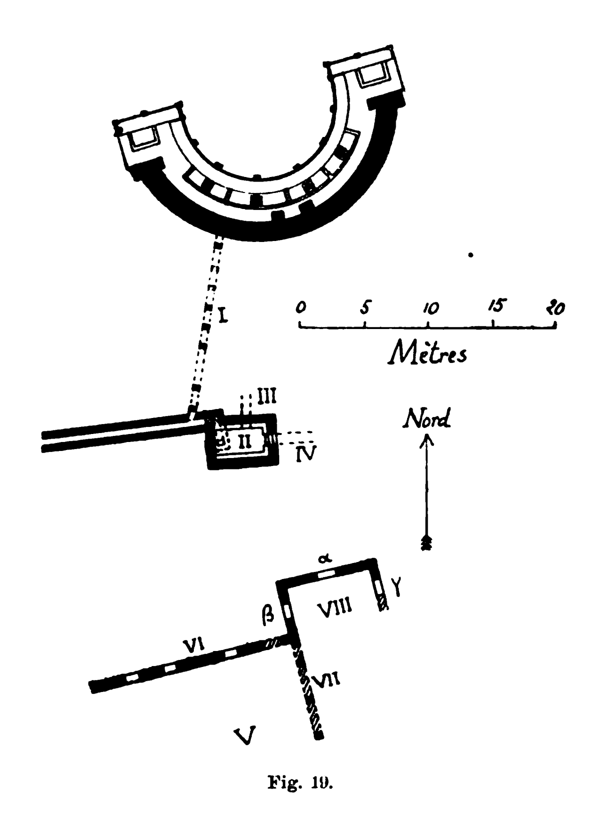


Fig. 19.

débit. — Il entrait dans la ville par la tour ronde dont j'ai déjà parlé (3). Par derrière le nymphée, la conduite bifurquait : d'un côté, elle se rendait au nymphée en passant sur une suite

(1) La largeur de l'aqueduc dans ces parties est de $1^m 60$, celle de la conduite proprement dite de $0^m 65$.

(2) Je ne sais pas où elle puisait son eau, peut-être dans l'oued Hadjer, affluent de l'oued Hachem.

(3) Voir p. 328.

de piles (I sur le plan, fig. 19) (1); de l'autre, elle tombait par un canal cylindrique dans un édifice long de 5^m 75, large de 4^m 80, voûté en berceau, construit en excellent blocage. C'était la chambre de distribution des eaux (chiffre 16 sur la carte; voir la fig. 19, n° II) (2). On y pouvait accéder par une étroite ouverture à l'est. Sur les côtés longs du nord et du sud, ainsi que sur le côté de l'est (sauf naturellement à l'ouverture), cette chambre présente des avancées en blocage, larges de 0^m 25 à 0^m 30, formant banquettes et destinées sans doute à renforcer la partie inférieure des murs. Elle est entièrement revêtue d'enduit hydraulique. Aux endroits indiqués par les nos III et IV sur la fig. 19, s'ouvrent au bas de la chambre deux larges conduits, dont l'un, III, distribuait l'eau à la partie septentrionale de la ville, et l'autre, IV, à la partie centrale et orientale, sans doute principalement aux thermes. Il ne semble pas que la partie méridionale de la ville ait été alimentée par l'eau qui passait par cette chambre. Peut-être l'aqueduc, entre le rempart et la chambre dont il s'agit, avait-il une ramification qui se dirigeait vers ce quartier (3). — Puisque je parle ici des eaux de Tipasa, je signalerai un égoût (chiffre 17 sur la carte) qui venait se jeter dans la mer au nord du nymphée, par une coupure large de 1^m 50 faite dans le rocher: on a reconnu aussi l'existence d'un autre égoût, servant probablement

(1) Voir p. 347.

(2) Il ne serait pourtant pas impossible d'admettre que cette chambre ait servi primitivement de caveau funéraire. Il y eut, dans les premiers temps de la domination romaine, un cimetière à cet endroit, comme l'indique le mausolée voisin, dont je parlerai tout-à-l'heure.

(3) M. Trémaux m'a parlé aussi d'une conduite d'eau d'époque très tardive, établie en partie sur les débris du rempart et dont on distinguait encore des traces il y a quelques années. Elle longeait la ville au sud et se continuait jusque vers le centre du village actuel.

de déversoir aux thermes, dans la partie centrale de la ville, sous l'édifice indiqué sur la carte par le chiffre 9.

Je reviens aux abords du nymphée. A trente mètres au sud, on rencontre les restes d'un grand édifice (18 sur la carte, n° V sur la fig. 19), dont le plan n'est plus reconnaissable. On voit seulement un grand mur (n° VI de la fig. 19) long de seize mètres, en blocage, la trace d'un autre mur (VII), le coupant à angle droit, et une sorte d'aile (VIII), en pierres de taille (1), avec trois baies, α, β, γ. Celle du milieu, α (2), semble avoir été fermée à une certaine époque par des barreaux en métal.

A une cinquantaine de mètres au sud-est de la fontaine, se trouve un monument funéraire (19 sur la carte), auquel nous avons déjà fait allusion plus haut (3), pour démontrer que primitivement Tipasa n'occupait pas tout l'espace délimité par la grande enceinte. C'est un colombaire de forme carrée surmonté d'une pyramide à base octogonale. La partie carrée mesure 3^{m} 30 de côté; elle devait être élevée d'au moins 4^{m} 50. La partie pyramidale, qui, presque intacte, gît à côté du monument, avait environ 6 mètres de haut. Aux quatre angles de la partie carrée, s'élèvent des pilastres en pierres de taille, ornés sur deux de leurs faces (4) de trois larges cannelures verticales. Le reste de l'édifice est en blocage, avec une couche de chaux et d'éclats de poterie à l'extérieur: les murs de la partie carrée mesurent 0^{m} 82 d'épaisseur; la pyramide est pleine. La porte est percée dans la paroi du sud. A l'intérieur, des niches cintrées, hautes de 0^{m} 50 et plus, sont pratiquées dans les trois autres parois:

(1) Les assises de pierres de taille s'élèvent jusqu'à quatre mètres au-dessus du sol actuel. Au-dessus de ces assises, le mur monte toujours, mais il est en blocage: il en reste quelques vestiges en place; il y a quelques années, ce mur était bien plus élevé encore.

(2) Largeur 1^{m} 40; hauteur 2^{m} 10. β et γ mesurent 1^{m} 05 de large.

(3) P. 323.

(4) Les deux autres sont engagées dans la maçonnerie.

elles étaient destinées à recevoir les urnes funéraires. — La constructiou de ce tombeau est bonne, et on peut le dater approximativement du premier siècle.

A droite de la rue de Caesarea et près de la porte de la ville, se voient les ruines du théâtre, en fort mauvais état (20 sur la carte). Le mur de la scène, qui était tourné au nord et dont il ne reste plus que quelques pierres de taille, semble avoir eu une cinquantaine de mètres de longueur. La scène mesurait 6^{m} 30 de profondeur. L'hémicycle est aujourd'hui recouvert de végétation. Les marches et les gradins en pierre de taille ont disparu: ils ont servi, paraît-il, à la construction de l'hôpital de Marengo (1). On distingue encore, surtout au sud-ouest, quelques murs de refend en blocage réunis par des voûtes (2). Ce théâtre était en somme assez petit: il pouvait contenir tout au plus deux mille spectateurs.

Dans la partie sud-ouest de la ville, et tout près du rempart, se trouve un monument digne de mention: c'est une basilique chrétienne, dont l'entrée est orientée à l'ouest (21 sur la carte) (3). Le peu qui en reste et qui surpasse le sol actuel permet d'en reconnaître le plan: voir fig. 20. Trois bases attiques en pierre, appartenant à la colonnade qui séparait la nef du bas-côté de gauche, sont encore en place (4). Les fûts, en pierre aussi, sont

(1) En 1846, le théâtre était encore bien conservé. Voici ce qu'en disait Texier (*Revue archéologique*, III, 1847, p. 728): « ... un beau théâtre dont heureusement les gradins sont presque tous enterrés, ce qui les a sauvés de la destruction; un portique d'ordre dorique donnait accès dans l'orchestre. La scène est presque entièrement détruite, mais la *cavea* ou salle [sic] est conservée dans tout son pourtour et des fouilles y mettraient certainement à jour des objets intéressants ».

(2) A ces voûtes, on voit encore, très nettement imprimées dans la couche de mortier, les traces des planches qui ont formé l'armature pour la construction.

(3) Signalée par Dupuch (*Essai sur l'Algérie chrétienne,* p. 216), qui l'appelle la basilique mineure.

(4) Haut. d'une de ces bases: 0^{m} 34; larg. 0^{m} 62. Les dimensions ne sont pas exactement les mêmes pour les deux autres.

hauts de trois mètres environ et s'amincissent vers le haut. Les chapiteaux, d'ordre ionique dégénéré, sont intéressants: l'un d'eux est reproduit fig. 21. Il en reste six (1): les ornements représentés sur la face et le derrière entre les volutes, ne sont pas partout les mêmes. Ce sont soit trois feuilles de lierre montées sur de courtes tiges et entourant une sorte de cabochon; soit un cabochon flanqué de deux feuilles semblables et surmonté d'une autre feuille plus grande; soit une pomme de pin. La bande verticale qui orne chacun des côtés est lisse, ou bien on y voit soit une branche d'olivier, soit une fleur de lotus, soit une suite de feuilles de lierre, la pointe en bas. Il est bien difficile, avec ces maigres indications, de dater, même très approximativement, l'église que nous venons de décrire: nous inclinons cependant à la considérer comme d'époque tardive, peut-être même byzantine.

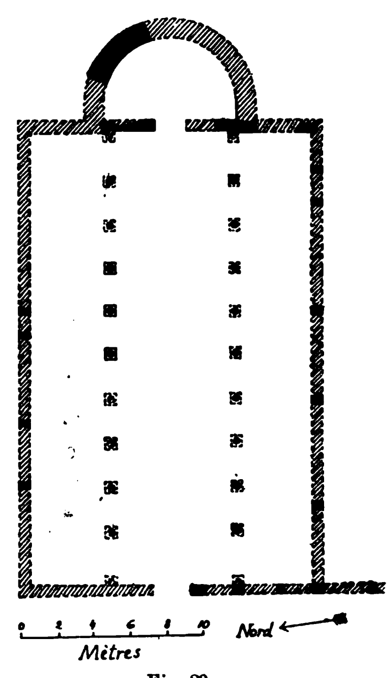
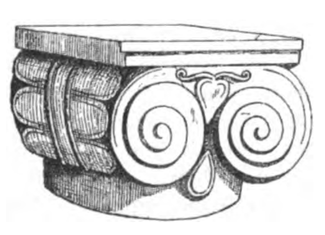


Fig. 20.


Fig. 21.

Derrière cette basilique et presque contre le rempart, on voit encore deux ruines en blocage (22 et 23 sur la carte) qui ont peut-être été des réservoirs; l'un d'eux long de 8 mètres, large de 5 m 80 et conservé jusqu'à une hau-

(1) Quatre dans la ruine, deux dans le jardin Trémaux.

teur de quatre mètres au-dessus du sol actuel, avait une voûte en berceau; l'autre se terminait au sud par une abside (1).

Un édifice très important (24 sur la carte) s'élevait sur la colline occidentale, à quelques mètres du rempart. C'était la basilique principale de Tipasa. La colline en a conservé le nom: Ras-el-Knissa veut dire en effet en arabe le cap de l'église. Récemment encore, on n'en voyait que quelques portions de murs et deux arcades (2); cependant on savait déjà qu'il y avait en cet endroit une église (3). Les dépendances avaient été en partie fouillées par M. Gavault (4), qui y avait trouvé des mosaïques intéressantes: l'une d'elles présente une inscription indiquant le voisinage d'un baptistère. J'ai fait à mon tour des fouilles au Ras-el-Knissa en décembre 1892 - février 1893. Je donne fig. 22 le plan de l'église et de ses dépendances. Les parties fouillées sont limitées par une ligne de points et de tirets -·-·-·-·-

Cette ruine est en fort mauvais état. Nous y avons trouvé si peu de matériaux, en particulier de pierres de tailles, qu'il est vraisemblable qu'elle a dû, après sa destruction, servir de carrière. M. Trémaux m'a appris qu'au pied de la colline sur laquelle est construite l'église, à une distance d'une centaine de mètres à l'est, on voyait très nettement jadis les traces d'un entrepôt de pierres de taille et d'un embarcadère, d'où les Turcs transportaient ces matériaux à Alger. Notre église a sans doute été mise à contribution dans une large mesure. Cependant le plan en est encore très reconnaissable.

(1) Je signalerai encore, à dix mètres au sud-est de la porte de Caesarea, une construction ronde de 6^{m} 50 de diamètre, en blocage: elle paraît aussi avoir été un réservoir.

(2) Il y a une quarantaine d'années, trois arcades subsistaient encore. Elles ont été reproduites par L. Leclerc, *Revue archéologique,* VII, 1850-1851, pl. 151, fig. 1.

(3) Dupuch, *Essai sur l'Algérie chrétienne,* p. 215.

(4) *Revue Africaine,* XXVII, 1883, p. 400 sq.

Elle mesure 52 mètres de longueur et 45 de largeur, sans compter l'abside: c'est, avec les basiliques de Damous-el-Karita à Carthage et de Tébessa, l'édifice chrétien le plus important de l'Afrique. Elle est orientée selon l'usage, la porte à l'ouest et l'abside à l'est. Autant que la mauvaise conservation des murs permet de le dire, la façade, jusqu'à une hauteur de $2^{m}50$ environ, était en pierres de taille, et au-dessus en blocage. Les autres murs sont construits très irrégulièrement, soit en pierres de taille mal agencées, soit en blocage. Il n'y avait qu'une porte, au milieu. Le montant du sud n'étant pas conservé, on ne peut évaluer qu'approximativement la largeur de cette porte; elle était de $3^{m}05$ au maximum. Le linteau, en partie retrouvé, est orné sur le devant de moulures qui consistent en des filets parallèles: par dessous, à l'extrémité de gauche, on voit un large trou pour un des gonds.

Le derrière de l'église, construit sur une pente au-dessus de la mer, était soutenu par de forts soubassements en pierres de taille ou en blocage: on en voit des traces en $\alpha\alpha\alpha$.

L'intérieur a été partagé primitivement en sept nefs. Elles étaient séparées par des piliers en pierre surmontés d'archivoltes. Les piliers sont distants en moyenne de $2^{m}40$; il est à remarquer que, dans les diverses nefs, ils ne se correspondent pas exactement: l'effet d'ensemble devait être assez disgrâcieux. Deux des archivoltes, encore bien conservées, se voient au lieu indiqué sur la carte par la lettre β (1). En général, on ne distingue plus que le bas des piliers ou leur emplacement.

La nef centrale mesure $13^{m}50$: c'est relativement, comme on le voit, une grande largeur. Elle a été entièrement décorée d'une mosaïque, qui couvre par conséquent près de sept cents mètres carrés de superficie. Les motifs représentés sont des or-

(1) Cf. plus haut, p. 357, n. 2.

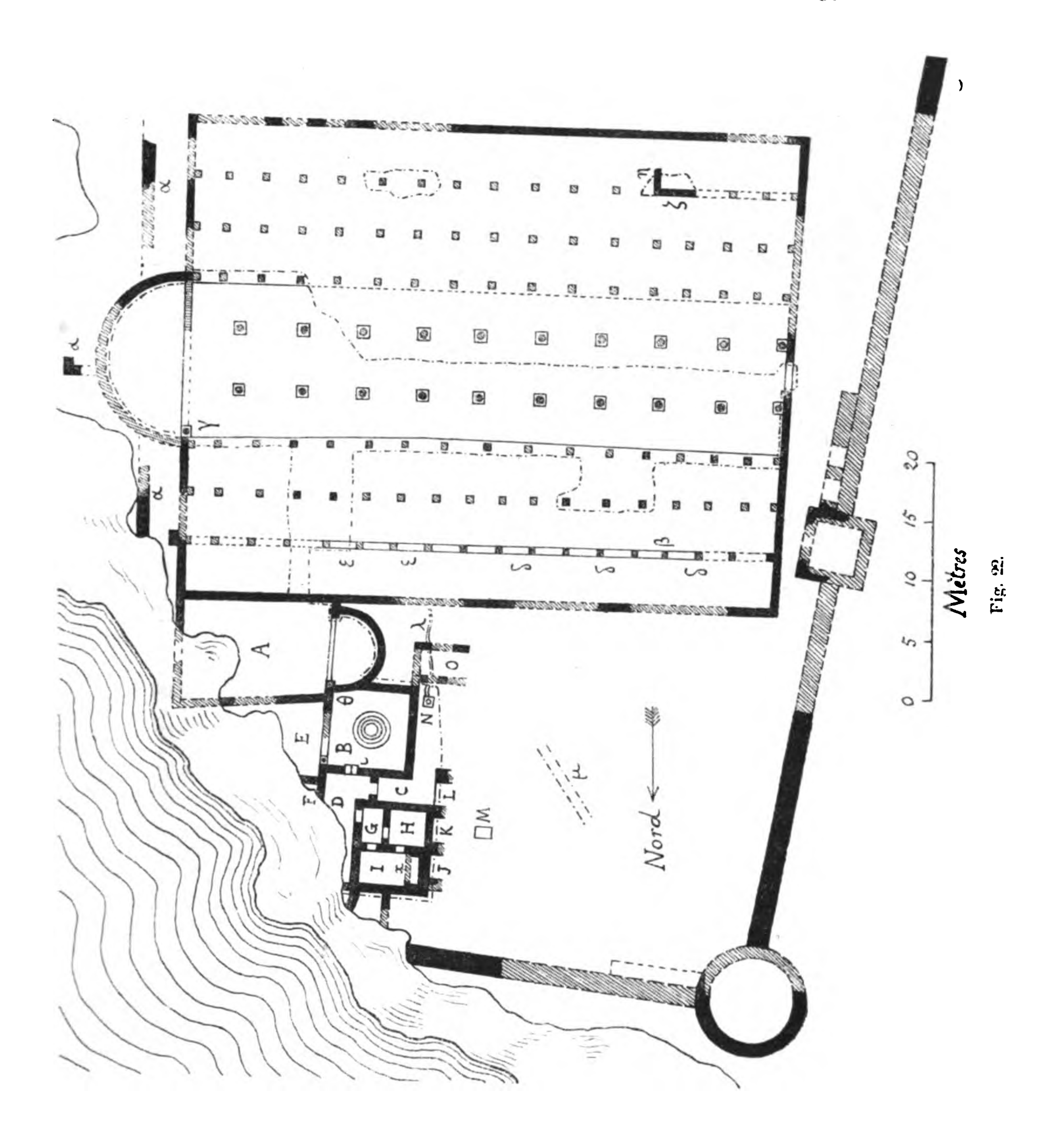


Fig. 22.

nements qui se répètent à l'infini : lignes de petits triangles enfermés entre des filets, carrés remplis par des tresses (1) ; tout autour, règne un méandre formé de fleurs de lotus sommairement dessinées et alternativement droites et renversées. Voir la reproduction d'une partie de cette mosaïque, fig. 23 (2). En outre, il

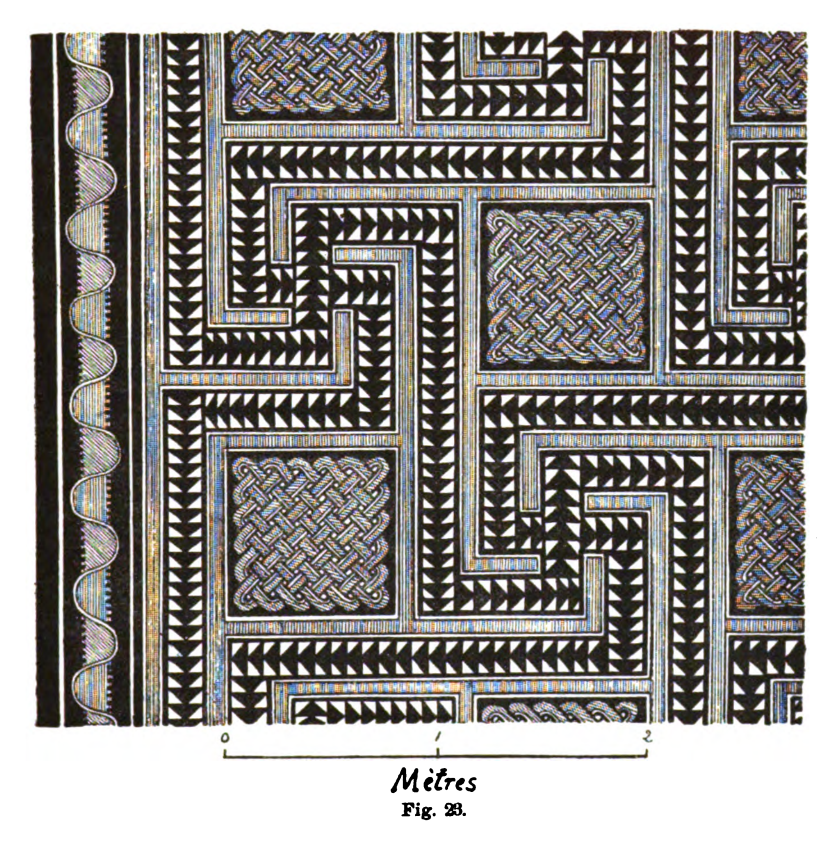


Fig. 23.

y a le long du mur de façade une bande de cadres, enfermant

(1) Ces motifs se retrouvent dans la décoration centrale de la chapelle de l'évêque Alexandre, découverte par M. l'abbé Saint-Gérand à l'ouest de la ville.

(2) Les fleurs de lotus sont alternativement rouges ou jaunes et vertes, les tresses sont formées de lignes jaunes, rouges, bleues et

alternativement des croix à branches recourbées et des méandres; et à l'est, le long de l'ouverture de l'abside, une bande de carrés bleus, rouges, jaunes et verts disposés en quinconce. Cette mosaïque semble avoir été faite à la hâte et avec peu de soin: aussi est-elle très endommagée.

Au fond de cette nef centrale se trouve l'abside, en grande partie écroulée dans la mer. Le sol en était recouvert d'une couche de mortier et était au même niveau que celui de la nef. A l'endroit marqué sur la planche par la lettre γ, on voit encore en place une base de colonne en marbre qui appartient probablement à la décoration primitive de l'église (1). Nous n'en avons pas retrouvé de semblable à l'autre extrémité de l'abside. Très tard, et probablement après la destruction de l'église, cette abside a été fermée par un mauvais mur en pierres de taille qui subsiste en partie. Les autres nefs sont étroites: elles mesurent (à partir de la nef centrale dans la direction du mur latéral) $3^{m}75$, $3^{m}75$ et 4 mètres. Il est à remarquer qu'au nord-ouest (en δ δ δ) les piliers de la dernière file de gauche ne reposent pas directement sur le sol. Ils s'appuient sur un soubassement en pierres de taille, haut de $0^{m}50$. Dans les intervalles des piliers, ont été posées deux autres assises de pierres, de telle sorte qu'il y a à cet endroit un véritable mur, haut de $1^{m}50$. Ce mur se prolonge jusqu'à l'extrémité de l'église, et en ε ε, au nord-est, les piliers ne paraissent pas s'être élevés sur une seule assise de pierres comme en δ δ δ, mais sur deux et peut-être sur trois, si bien qu'il n'y a pas lieu de considérer le mur comme ayant été fait après coup. Son état actuel

vertes. Les bandes qui sont indiquées sur le dessin par des hachures verticales sont rouges; les petits triangles sont bleus, comme les autres détails de la mosaïque que le dessin figure en noir.

(1) Elle mesure $0^{m}90$ de côté. Les moulures sont les mêmes que celles de la fig. 25. Près de là, nous avons trouvé des fragments d'un chapiteau corinthien en marbre qui paraît avoir appartenu à cette colonne.

ne permet pas de reconnaître les communications qui avaient été certainement ménagées entre la nef extrême de gauche et la nef voisine. Au sud, où je n'ai fait que quelques sondages, je n'ai pas constaté l'existence d'un mur semblable, courant le long de l'église; j'ai seulement reconnu l'amorce de deux murs, ζ (haut actuellement d'un mètre) et η, se coupant à angle droit; mais η, très mal construit, semble de basse époque.

En dehors de la nef centrale, qui est en contre-bas de 0^{m}10 en moyenne par rapport au reste de l'édifice, le sol a été recouvert d'une couche de mortier. On ne peut rien dire des parties hautes de l'église, vu l'absence de matériaux fournissant des indications sérieuses; il n'y a aucune raison d'admettre que les bas-côtés aient supporté des galeries supérieures.

La nef centrale était trop large, et c'est peut-être autant pour diminuer la portée de la toiture que pour embellir l'église qu'on l'a, plus tard, divisée en trois galeries séparées par deux colonnades: la basilique eut dès lors neuf nefs. Les colonnes sont en effet postérieures à la mosaïque qui couvrait toute la nef centrale sans aucune solution de continuité: elles ont été simplement posées sur cette mosaïque, et comme, après la destruction de l'église, on a jeté les bases au hasard à travers la basilique, il est impossible de dire d'une manière précise combien chaque colonnade comptait de colonnes et quel a été l'emplacement de ces colonnes. Je les ai placées dans le plan en me guidant sur les dimensions de la nef et sur celles des bases, sur le nombre de ces bases qui ont été retrouvées (1). — Nous n'avons recueilli que trois chapiteaux entiers et des fragments appartenant à deux ou trois autres. L'un d'eux est d'ordre ionique, les autres d'ordre corinthien: le style est assez mauvais. Ces chapiteaux ne se ressemblent pas tous: ils ont dû, pour la plupart, être empruntés

(1) Au nombre de neuf.

à des édifices antérieurs. Je donne fig. 23 bis la reproduction du mieux conservé d'entre eux (1). Une des bases est représentée



Fig. 23 bis.

fig. 24 (2): nous en avons trouvé huit ainsi. Les moulures d'une neuvième sont un peu plus compliquées: elle est reproduite figure 25 (3). Les fûts étaient soit en pierre, soit en granit: ceux

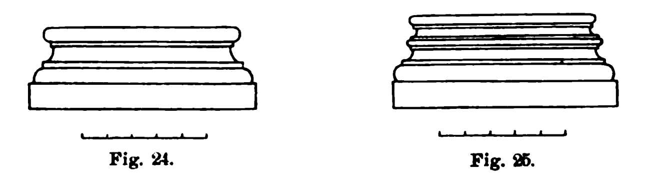


Fig. 24. Fig. 25.

de pierre (diamètre moyen, 0m 55) semblent avoir été fabriqués exprès pour la colonnade, ceux de granit (nous en avons retrouvé deux et les fragments d'un autre) sont de diamètres différents

(1) Haut. 0m 60; largeur du tailloir 0m 70; diamètre en bas 0m 43. Les deux autres chapiteaux conservés mesurent 0m 60 et 0m 63 de haut.
(2) Base attique: haut. moyenne 0m 32; côté 0m 88.
(3) Base corinthienne: haut 0m 36; côté 0m 88.

et paraissent avoir été pris ailleurs. Ils mesurent 3^{m} 70 à 3^{m} 80 de hauteur. La hauteur totale des colonnes était de 4^{m} 60.

J'indiquerai encore parmi les matériaux qui se trouvent à l'intérieur de l'église une croix monogrammatique accostée de l'α et de l'ω (1). Je la reproduis fig. 26.

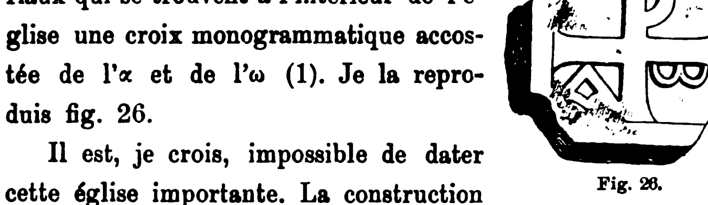


Fig. 26.

Il est, je crois, impossible de dater cette église importante. La construction en est fort mauvaise, mais cela ne prouve rien. J'ai fait remarquer la ressemblance des motifs de notre mosaïque et de ceux de la mosaïque que M. l'abbé Saint-Gérand a trouvée dans la chapelle de l'évêque Alexandre (2), monument qui semble dater de la fin du quatrième siècle ou du commencement du cinquième. Mais ces motifs ornementaux ont pu être reproduits pendant de longues années. — Dans un passage cité plus haut (3), Saint Optat dit que les donatistes, dans les violences qu'ils commirent à Tipasa, sous Julien, jetèrent l'ampoule d'huile sainte par la fenêtre, mais “ proiecta casum sentire non potuit; ... illaesa inter saxa consedit „. Cela pourrait faire penser à notre église, qui, assise sur le roc, domine la mer; mais on sent assez combien toute conjecture à cet égard serait hasardée.

Au nord de la basilique, se trouvent des bâtiments qui en dépendent. Ils se sont en partie écroulés dans la mer. La construction est en général en blocage; quelques murs ont cependant leur partie inférieure en pierres de taille. La lettre A de notre plan désigne une chapelle de forme irrégulière, avec une

(1) Haut. 0^{m} 40, larg. 0^{m} 52, épaiss. (non complète) 0^{m} 40 au moins. D'après les signes représentés, cette sculpture est du cinquième siècle, plutôt de la seconde moitié que de la première.

(2) Voir p. 361. n. 1.

(3) P. 316.

seule nef et une abside. L'abside et peut-être la chapelle tout entière sont postérieures au baptistère dont nous allons parler tout-à-l'heure, car le mur de l'abside repose en partie sur la mosaïque de ce baptistère (à la place marquée θ sur le plan). La chapelle présente des mosaïques fort endommagées, déjà dessinées par M. Gavault (1): sur les bords, un rinceau; au centre, des croix du type dit de Malte, enfermées dans des cercles, alternant avec des séries de croix à branches recourbées, enfermées dans des carrés qui sont accostés de peltes. Dans l'abside, il y a un rinceau plus riche que le précédent sur le bord, et des agneaux paissant parmi des asphodèles au centre (2).

Le baptistère est indiqué par la lettre B et j'en donne un plan particulier fig. 27. C'est une salle qui forme un carré de 6 m 50 de côté, échancré légèrement au sud-est par l'abside de la chapelle A. On y entrait par la porte ι, dont le seuil, élevé de 0 m 40, est formé de deux pierres de taille. Les fonts, qui mesurent 3 m 40 de diamètre, ont été construits en blocage. Ils étaient plaqués de marbre à l'extérieur. A l'intérieur, ils présentent trois marches permettant de descendre dans le bassin, dont le diamètre est de 1 m 30 (voir la coupe, fig. 28). Toute cette partie intérieure est naturellement cimentée. Au nord-est, on voit le trou

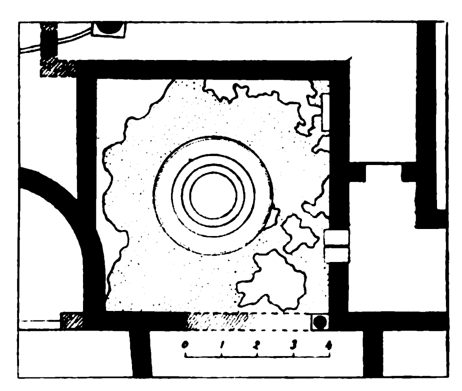


Fig. 27.

(1) *Revue Africaine*, XXVII, 1883, pl. II de l'article, fig. E, où la restitution des ornements du centre n'est pas tout à fait exacte (cf. ce que je dis dans le texte).

(2) Gavault, *l. c.*, fig. D.

par lequel l'eau s'écoulait. Il n'y a pas de trace de conduit servant à l'introduire: il est vraisemblable que l'eau, amenée au sommet de

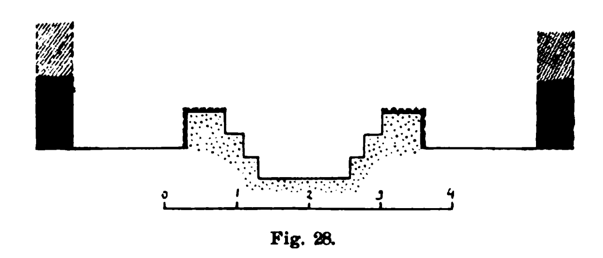


Fig. 28.

la salle par un ou plusieurs tuyaux, se répandait en pluie dans le bassin (1). Tout autour, le sol de la salle était pavé d'une mosaïque formée d'un assez grand nombre de nuances: bleu, rouge, vert, violet, jaune sur fond blanc. Sur le bord, un cadre de fleurs de lotus alternativement droites et renversées; au milieu, de riches rinceaux à enroulements compliqués; il n'en reste plus que quelques débris. De trois des angles (2) part dans la direction du bassin une bande remplie par une tige à feuilles lancéolées. A l'angle nord-ouest, était tracée une inscription que nous avons trouvée en fort mauvais état. Voir ci-contre ce que le temps en a épargné.



(1) Cf. à ce sujet De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, série III, tome I, 1876, p. 10-12 et les vers d'Ennodius (II, 149) qu'il cite; Heuser, dans Kraus, *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, II, p. 841.

(2) Pour l'angle du sud-est, cela n'est pas certain — la mosaïque étant détruite à cet endroit, — mais très probable.

Les cubes sont bleus; les lettres mesurent 0 m 15 de hauteur. La ligne 9 est terminée par une palme rouge (1). Ces misérables débris permettent seulement de dire que l'inscription était métrique et concernait, comme on devait s'y attendre, le baptistère.

La place de cette inscription, ainsi que la petite marche en pierre (haute de 0 m 08) qui se trouve en avant, pourrait faire supposer que l'entrée du baptistère se trouvait d'abord à cet endroit; mais l'agencement des pierres du mur ne serait pas favorable à cette hypothèse. Peut-être faut-il y voir l'emplacement d'un autel, qui aurait été en bois.

A l'angle nord-est de la salle, une base en pierre (2) est encore en place: elle supportait un fût de marbre blanc que nous avons retrouvé brisé en trois morceaux, et qui mesure 2 m 80 de hauteur; un chapiteau corinthien de mauvais travail, en pierre, que nous avons recueilli dans le baptistère, devait appartenir à cette colonne. Aucune colonne semblable n'a été trouvée aux alentours. Il y a pourtant quelque vraisemblance qu'une autre colonne lui ait fait pendant du côté du sud et qu'entre ces deux colonnes ait été ménagé un passage mettant en communication le baptistère et la salle E: un rideau aurait pu fermer cette ouverture et cacher le bassin, alors que les néophytes y descendaient nus.

On entrait dans le baptistère par un vestibule C, que M. Gavault a déjà fouillé. Il y a trouvé une mosaïque sur laquelle se lit l'inscription suivante (3):

(1) Les lettres TA commençaient la dernière ligne. Après LA-VAC[*ra*], il y a un ornement indistinct, bleu et rouge.

(2) Base attique; haut. 0 m 27, largeur de la plinthe 0 m 51.

(3) *Revue africaine, l. c.*, p. 402, pl. II, fig. B, reproduite dans l'*Ephemeris epigraphica*, V, n° 1304.

SI QVIS · VT · VIVAT ·
QVAERIT · ADDIS
CERE · SEMPER ·
HIC · LAVETVR ·
AQVA · ET · VIDEAT ·
CAELEST////////

Si quis ut vivat quaerit addiscere semper,
Hic lavetur aqua et videat caelest[*ia dona*] (1).

L'inscription est entourée d'un cadre de feuillage: aux angles, se voient quatres colombes.

Ce vestibule C donnait encore sur une sorte de couloir D, qui se terminait au nord par une abside. Là aussi se trouve une mosaïque, relevée par M. Gavault. On y voit deux représentations diverses: 1° des oiseaux, coq, canard, perdrix, flamants, entourés de tiges et de fruits, poires, oranges, grenades (?) (2); 2° des poissons, des langoustes et des coquillages (3).

Il n'y a rien à dire des salles E (pavée en mortier) et F, qui sont presque complètement détruites. En G, H, I se trouvent trois chambres, communiquant entre elles, qui pouvaient être chauffées. Le sol, formé de grandes briques de 0 m 60 de côté et de 0 m 06 d'épaisseur, était supporté, selon l'usage, par de nombreuses petites piles en briques (4) disposées symétriquement et atteignant une hauteur de 1 m 05. La vapeur se répandait à travers les sous-sols de ces trois chambres au moyen d'ouvertures de forme rectangulaire ou ogivale percées dans les murs.

(1) *Dona* ou *regna*.

(2) *Revue africaine, l. c.*, fig. C.

(3) *Revue africaine, l. c.*, fig. A. Ce fragment se trouve aujourd'hui chez M. Trémaux.

(4) Il y en a deux séries, les unes de 0 m 25 de côté, les autres de 0 m 18.

Les grandes briques constituant le sol de la chambre G étaient simplement recouvertes d'une couche de mortier; dans les deux autres chambres, il y avait de la mosaïque. Nous n'en avons retrouvé que des morceaux assez menus, car les briques qui la supportaient s'étaient brisées et avaient tout entraîné dans leur chûte. Dans la chambre H, la mosaïque, d'une facture assez grossière, était ornementale: on distingne des croix du type dit de Malte entre des séries de feuilles lancéolées; les couleurs employées sont le bleu, le rouge, le jaune et le vert sur fond blanc. — La mosaïque de la chambre I présentait une inscription, entourée d'un cadre de feuillage. Je donne ici la reproduction des fragments portant des lettres (1).



(1) Cubes bleus; haut. des lettres 0^{m} 11.

Au fond, à l'endroit désigné par la lettre $\varkappa$ sur le plan, le sol est en ciment et non en mosaïque, et il est vraisemblable, d'après quelques vestiges en place, qu'il y avait à cet endroit un bassin servant à des bains. — Ces trois salles G, H, I étaient voûtées; nous avons retrouvé un grand nombre de ces petits tuyaux qui, emboîtés les uns dans les autres, formaient l'armature des voûtes (1).

Les espaces J, K, L n'ont pas été fouillés par nous: ils étaient aussi voûtés et il ne semble pas qu'ils aient eu une grande élévation ($2^m 10$ au maximum). C'est peut-être là que l'on préparait la vapeur d'eau nécessaire au chauffage des salles précédentes. — En M, se trouve l'ouverture d'une citerne; en N, l'ouverture d'une autre: la margelle, qui est conservée, a la forme d'une base de colonne évidée (2). Un conduit λ, recouvert de briques carrées, amenait à cette citerne l'eau qui tombait sur une partie du toit de la basilique. En O, il y avait peut-être encore quelque salle dont le plan n'est pas nettement reconnaissable. Une tranchée que j'ai fait faire en μ a montré qu'il n'y avait en cet endroit aucune construction.

VIII.

La partie orientale de la ville.

La partie orientale de Tipasa ne présente pas beaucoup d'intérêt. Les maisons paraissent y avoir été plus clairsemées qu'ailleurs. On distingue assez bien cependant le tracé de la rue qui se rendait à la porte d'Icosium. Le long de la mer, il y avait des

(1) Cf. plus haut, p. 348.

(2) Elle mesure $0^m 90$ de côté et $0^m 30$ de hauteur. Les moulures sont les mêmes que celles de la fig. 24.

quais et de nombreux magasins et entrepôts taillés dans le roc ou construits en blocage, ainsi que des citernes. J'ai fait observer plus haut (1) que, par les temps calmes, les navires de commerce semblent avoir abordé en ce lieu. — A l'endroit indiqué sur la carte par le chiffre 25, se remarque un curieux monument, aujourd'hui baigné par la mer qui, comme on le sait, a fait de grands progrès sur cette partie du rivage. De forme quadrangulaire, haut de $3^{m}50$ environ, long de 3 mètres, large de $1^{m}80$ (2), creux à l'intérieur, il est, non pas construit en matériaux apportés, mais ménagé dans le roc dont, tout autour, le niveau a été abaissé considérablement et aplani par suite de l'exploitation de carrières. Ce monument avait un couvercle en pierres de taille qui s'est en partie conservé; l'action des vagues a miné sa base, si bien qu'il est aujourd'hui très incliné. Qu'était-ce? Un mausolée antérieur à l'agrandissement de la ville, datant de l'époque où Tipasa ne s'étendait que sur la colline des temples? Cela ne serait pas impossible, mais rien ne le prouve (3).

Plus à l'est (chiffre 26 sur la carte), dans un édifice qui domine la mer et qui est supporté par un gros mur de soutènement en pierres de taille, plusieurs salles avec des mosaïques ornementales, sans intérêt. — A côté (chiffre 27), un espace rectangulaire taillé dans le roc (4) et reproduit fig. 29. Il semble avoir été partagé dans le sens de la longueur en trois nefs séparées par des piliers: les lettres A, B, C indiquent trois de ces piliers

(1) P. 331.

(2) Ces mesures sont approximatives: je n'ai pas pu m'avancer tout près du monument.

(3) Il y aurait peut-être lieu d'en examiner l'intérieur qui est actuellement obstrué et difficilement accessible.

(4) Au nord, le roc ne s'élève plus actuellement qu'à $1^{m}50$ au maximum au-dessus de cet espace. Au sud, la hauteur primitive, qui s'est conservée, est de trois mètres.

dont le bas subsiste (1). A l'angle sud-est, une citerne D et un petit bassin E, peut-être en communication avec cette citerne, pour puiser l'eau. Au sud, cet espace est dominé par des cons-

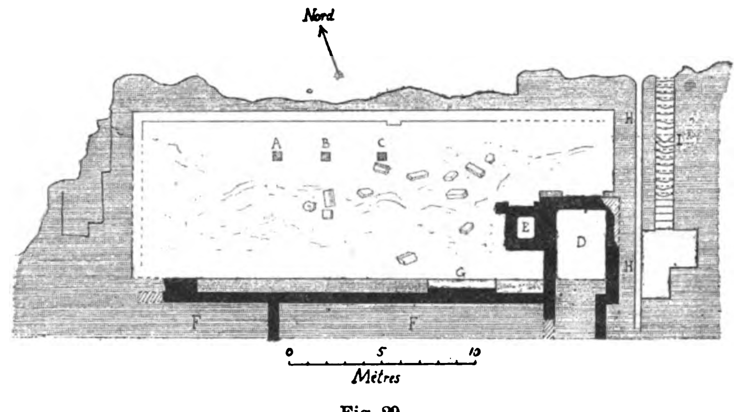


Fig. 29.

tructions en blocage, F F. En G, il y avait d'abord dans le roc une brêche, ne descendant du reste pas jusqu'au sol de l'espace rectangulaire: elle a été ensuite fermée par un mur. — Ce lieu paraît avoir d'abord servi de carrière; plus tard, il a été taillé régulièrement et on y a fait un édifice dont la destination nous échappe. L'entrée était, autant qu'il semble, du côté de l'ouest; elle n'a pas dû être bien grande: deux mètres en avant, le roc commence à être taillé à des niveaux différents pour l'exploitation de la pierre. — A l'est de l'espace dont je viens de parler, on remarque encore un long canal (H sur la fig. 29), qui se dirige vers la mer et a dû servir d'égoût, et un escalier (I) creusé dans le roc, descendant aussi à la mer.

Plus à l'est, à l'endroit indiqué sur le plan par le chiffre 28, se rencontre un cimetière dont je parlerai en détail au chapitre X.

(1) A côté se voient deux fragments d'une corniche en pierre (haut. 0^m 30; larg. en haut 0^m 68, en bas 0^m 45).

Il ne me reste plus qu'à parler d'un important édifice en blocage, qui se trouve à l'extrémité orientale de Tipasa, à proximité de la tour d'angle du rempart (chiffre 29 sur la carte). Je donne le plan des parties visibles fig. 30: au nord, la mer l'a fortement entamé. Les parois de la chambre A étaient ornées de peintures décoratives. J'ai distingué un grand losange bleu enfermé dans un double cadre de la même couleur, cadre dont les lignes parallèles sont réunies par des traits obliques verts; tout cela se détache sur un fond rouge. En B, il y a une grande citerne, haute de cinq mètres, dont le regard est en α. Les sept grandes salles C, D, E, F, G, H, I présentent une remarquable symétrie. Sans communication entre elles, elles paraissent s'ouvrir sur un vestibule J. D'après l'analogie avec d'autres édifices conservés en Asie-Mineure (1), il est peut-être permis de se demander s'il ne faut pas reconnaître ici des greniers publics, placés à proximité des quais d'embarquement et de débarquement (2).

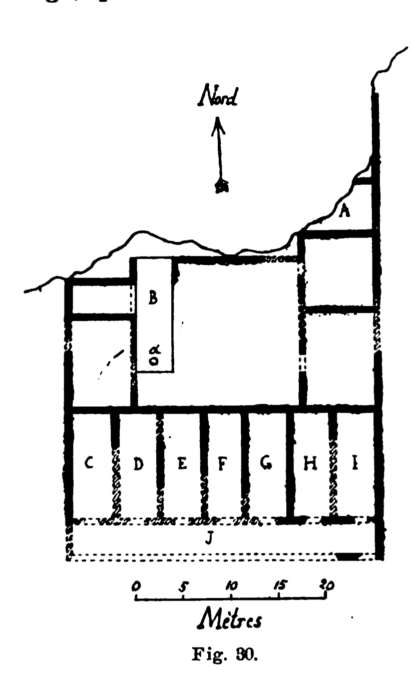


Fig. 30.

(1) A Myra et à Patara: voir Petersen et von Luschan, *Reisen in Lykien*, II, p. 41 et 116, pl. XXXIX et LXVIII, ouvrage cité par Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 380-382.

(2) Conf. une inscription du port de Stora (près de Philippeville), datant du règne de Valentinien et Valens (*Ephemeris epigraphica*, V, n° 907): «.....horrea ad securitatem populi romani pariter ac » provincialium constructa omni maturitate dedicavit Publilius Cae- » ionius, etc.....».

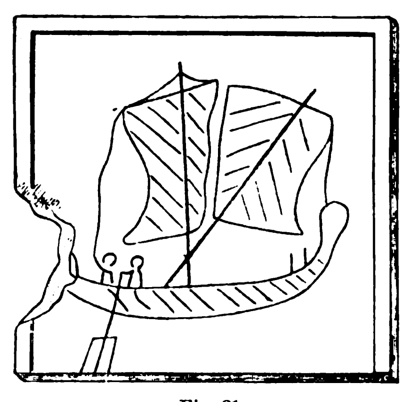
IX.

Maisons, Carrières, etc.

Outre les édifices que nous avons signalés dans les chapitres précédents, on rencontre à Tipasa les ruines d'un grand nombre de maisons, surtout sur la colline des temples et au sud-ouest de cette colline. Dans la construction des murs, on n'a pas fait à Tipasa un grand emploi de la brique: on avait de la pierre à volonté et à très peu de frais: il suffisait de l'extraire du sol rocheux sur lequel la ville était établie. Tout le long des deux baies qui flanquent la colline des temples, on retrouve des traces de carrières, sans doute exploitées surtout à l'époque où la ville occupait seulement cette colline centrale. A très peu de distance en dehors de la ville, à l'est, (chiffre 30 sur la carte), il y en a d'autres très vastes, encore exploitées aujourd'hui. D'autres se rencontrent plus au nord-est, le long de la mer. La pierre fournie est calcaire; facile à tailler, elle manque de dureté et se laisse assez facilement ronger par l'humidité: ce qui explique, pour le dire en passant, pourquoi les inscriptions de Tipasa sont difficiles à lire. On trouve aux environs de la ville, surtout au sud, de très nombreux fours à chaux. — Les façades des maisons sont quelquefois construites en pierres de taille, surtout sur la colline des temples, où me semble être la partie la plus ancienne de Tipasa (1). Mais, en général, les façades, comme les autres murs, sont en blocage, avec des harpes en pierres de taille de distance en distance. Les angles des maisons, les montants des portes, leur seuil, leur linteau sont aussi en pierres de taille. Un de ces

(1) Voir plus haut, p. 324.

linteaux, conservé chez M. Trémaux, est orné d'un niveau en relief. Les toitures sont en charpente et en tuiles; quand il y a des voûtes, elles sont construites avec de petites bouteilles en terre-cuite (1). De grandes briques de $0^{m}60$ de côté (2), d'une épaisseur de $0^{m}04$ à $0^{m}06$, ont été retrouvées en divers endroits: elles étaient employées dans les salles à double plancher (3). Elles ne sont pas toujours lisses: parmi celles qui sont conservées chez M. Trémaux, plusieurs présentent des stries (croisées en diagonales, ou longeant les bords (4), etc.); une autre, un graffite curieux reproduisant un barque (fig. 31); une autre, l'empreinte d'un soulier. — Beaucoup de garnitures de fenêtres en pierre, découpées à jour, ont été retrouvées, soit entières, soit en fragments. Les unes ne présentent que des motifs géométriques (fig. 32) (5), d'autres ont des chrismes, avec ou sans l'α et l'ω (fig. 33 et 34) (6).


Fig. 31.

(1) Cf. plus haut, p. 348.

(2) Les briques de cette dimension sont, comme on le sait, appelées *bipedales*.

(3) Cf. plus haut, p. 369.

(4) Cf., à Bulla Regia, Carton, *Bulletin du Comité,* 1890, p. 179.

(5) Cette garniture de fenêtre se trouve dans le jardin Trémaux, avec d'autres semblables. D'autres représentent: 1° une rosace à six branches, inscrite dans un cercle; 2° des séries de diagonales croisées; 3° des séries de demi-cercles superposés. Cf. pour ces garnitures Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 46.

(6) Ces deux fragments se trouvent dans le jardin Trémaux. — Il ne faut pas confondre ces garnitures de fenêtres avec des cancels en pierre, découpés aussi à jour, qui ont été trouvés à Tipasa dans des édifices chrétiens: basilique de Sainte Salsa (*Recherches archéo-*

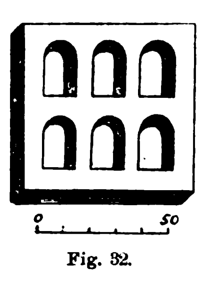


Fig. 32.

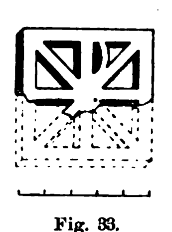


Fig. 33.

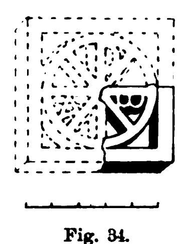


Fig. 34.

On a reconnu parmi les ruines l'existence de quelques puits circulaires. Quant aux citernes, elles sont très nombreuses et beaucoup sont bien conservées. Les deux plus grandes sont peut-être celle qui se trouve à l'extrémité orientale de la ville, dans un édifice dont j'ai donné le plan fig. 30 (lettre B), et celle qui est située sur la colline des temples, à l'endroit indiqué sur la carte par le chiffre 31.

X.

Les sépultures païennes.

Au temps où Tipasa était limitée à la colline des temples, on ensevelissait les morts à l'ouest et à l'est de cette colline, dans des terrains qui furent plus tard couverts par des constructions et englobés dans l'enceinte. J'ai parlé plus haut du colombaire surmonté d'une pyramide qui se trouve à côté du nymphée (1), dans la partie occidentale de la ville. A l'est, le monument rec-

logiques, p. 26 et pl. VII, fig. 11); — église de l'évêque Alexandre, découverte par M. l'abbé Saint-Gérand (*Bulletin archéologique du Comité*, 1892, p. 476). — D'autres panneaux en pierre, avec des chrismes, ne sont pas découpés à jour; il en sera question au chapitre XI.

(1) Voir p. 354; cf. aussi p. 358, n. 2.

tangulaire indiqué sur la carte par le chiffre 25 est peut-être un mausolée (1). Le cimetière désigné par le chiffre 28 semble avoir été assez important. J'y ai fouillé un certain nombre de tombes qui étaient cachées sous des constructions postérieures; d'autres sépultures étaient déjà visibles. Je donne fig. 35 un

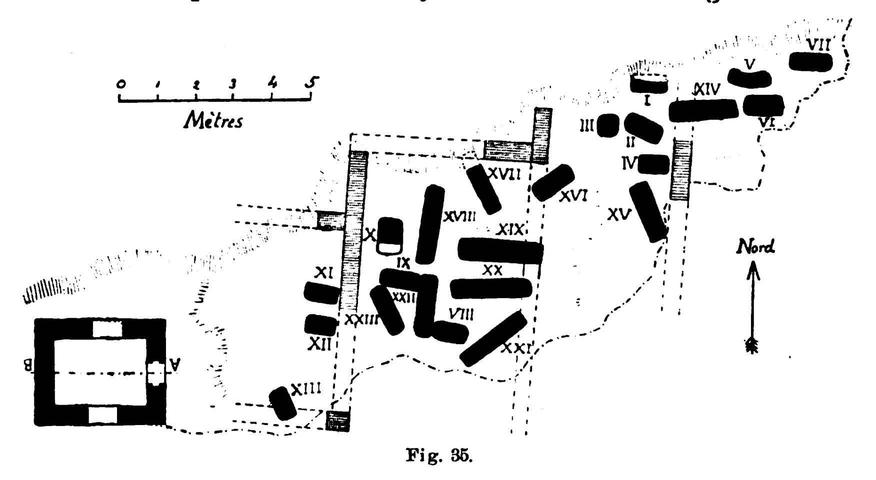


Fig. 35.

plan de mes fouilles (2). Les tombes de ce cimetière sont de trois sortes: 1° trous creusés dans le roc et contenant des morts incinérés; 2° fosses contenant des morts inhumés: fosses et trous sont entremêlés; 3° caveaux construits en pierres de taille ou creusés dans le roc et contenant à la fois des morts inhumés et des morts incinérés. — Les trous à incinération sont naturellement petits (voir sur la fig. 35 les nos I-XIII). Les ossements calcinés s'y trouvent déposés soit en pleine terre (peut-être jadis dans quelque coffre en bois), soit, — ce qui est le cas le plus fréquent, — dans des urnes à une anse (voir le n° 1 de la fig. 37). — Les fosses (XIII-XXIII) sont parfois très étroites, et, dans quelques-unes, on a dû mettre le mort sur le flanc pour pou-

(1) Voir p. 373.

(2) Les murs d'époque postérieure y sont indiqués par des traits horizontaux.

voir placer les épaules. Les morts paraissent avoir été en général déposés à même sur le sol; cependant, dans quelques tombes, la présence de clous de bronze laisse supposer qu'il y a eu un cercueil en bois. L'enfant qui était enseveli dans la tombe XXIII avait été placé entre les deux moitiés d'une amphore sciée par le milieu, selon un mode de sépulture très usité en Afrique, depuis l'époque carthaginoise jusqu'en pleine époque chrétienne (1). Ni les trous à incinération, ni les fosses n'avaient d'ordinaire de couvercle; cependant, pour deux fosses situées à l'ouest de celles que nous avons fouillées, une feuillure creusée le long des bords indique qu'elles avaient été fermées par une dalle. Comme le montre notre plan, il n'y avait aucune règle pour l'orientation des tombes. — Nous n'avons trouvé qu'un seul caveau, reproduit sur la gauche du plan, et dont la fig. 36 donne une coupe. Il est construit en belles pierres de taille dans un espace ménagé en plein roc: il avait une voûte en berceau, aujourd'hui presque entièrement écroulée. La porte, présentant une coulisse où pouvait être introduite une dalle en pierre, est fort petite: le seuil n'est pas de plain-pied avec le sol du caveau, mais plus élevé de 1^{m}20. A l'intérieur, il y a à droite et à gauche une niche quadrangulaire pour recevoir les urnes cinéraires: nous en avons trouvé onze en terre-cuite et les débris de deux en verre (2). Sur le sol étaient déposés des squelettes non in-

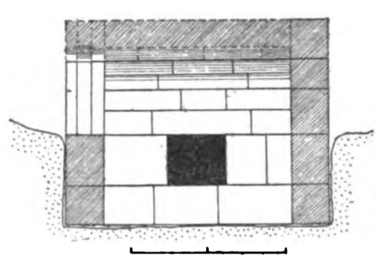


Fig. 36.

(1) Voir, par exemple, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 49.

(2) L'une de ces urnes de verre avait une anse aplatie s'attachant à l'épaule et aux lèvres; l'autre, deux anses triples se détachant de la panse. M. Archambault en a trouvé de semblables dans ses fouilles du cimetière occidental de Cherchel. Ces urnes sont du reste assez communes dans toutes les nécropoles romaines.

cinérés, au nombre de douze environ, les têtes se trouvant soit à l'ouest, soit à l'est. Deux cents mètres environ à l'ouest de nos fouilles, se voit un caveau à peu près rectangulaire, creusé dans le roc, mesurant 3 m 50 de long et 3 m 10 de large, avec une porte à l'est, large de 0 m 90 (1): je ne l'ai pas fait déblayer.

Auprès de chaque mort, brûlé ou inhumé, a été, selon l'usage, déposé un mobilier funéraire. Mais, comme ces tombes ont été presque toutes visitées et dévastées lors de la construction des maisons qui les surmontent, comme les objets se trouvent souvent hors des tombes, il est difficile de faire à ce sujet des observations précises. Il semble qu'en général on ait donné à chaque mort une ou deux bouteilles à anse verticale des formes 2-11 du tableau fig. 37, un ou plusieurs plats des formes 12-16, 24-34; plusieurs fioles en terre ou en verre, des formes 35-39. On trouve aussi, mais non pas dans toutes les tombes, des écuelles des formes 17-23; plusieurs contenaient des os de volaille. Je donne en note quelques courtes remarques sur la technique de ces vases, qui sont bien peu intéressants (2). Les lampes ne sont pas très nombreuses et portent des marques qui se rencontrent fréquemment en Afrique et ailleurs: " *Clo(di) Suc(cessi)* " — " *Oppi* " — " *Heli* " — " *Gabin(ia)* ". Nous avons trouvé quelques objets en bronze: miroirs, strigiles, cercles ayant servi de bracelets et de colliers d'enfant, pendants d'oreille en spirale. Les monnaies,

(1) Une dalle de pierre pouvait s'appliquer contre une feuillure pratiquée dans cette porte.

(2) Tous ces vases sont représentés au vingtième de leur grandeur. Les formes 1, 11, 13, 35, 36 sont en terre jaune commune; les plats et écuelles des formes 12 et 16 en terre grise; ceux des formes 14, 15, 18 en terre rougeâtre. Les poteries des formes 17, 19-34 sont en terre jaune très fine et représentent des objets d'importation: celles des formes 24 et 25 ont été recouvertes d'un vernis noir, celles des formes 26-34 d'un beau vernis rouge. Ces dernières présentent des marques de fabrique dont plusieurs sont bien connues: « *L. Tetti* | *Samia* » — « *Philo* | *Avili* » etc. — Les fioles 37, 38, 39 sont en verre.

recueillies au nombre de quatre seulement, étaient complètement frustes.

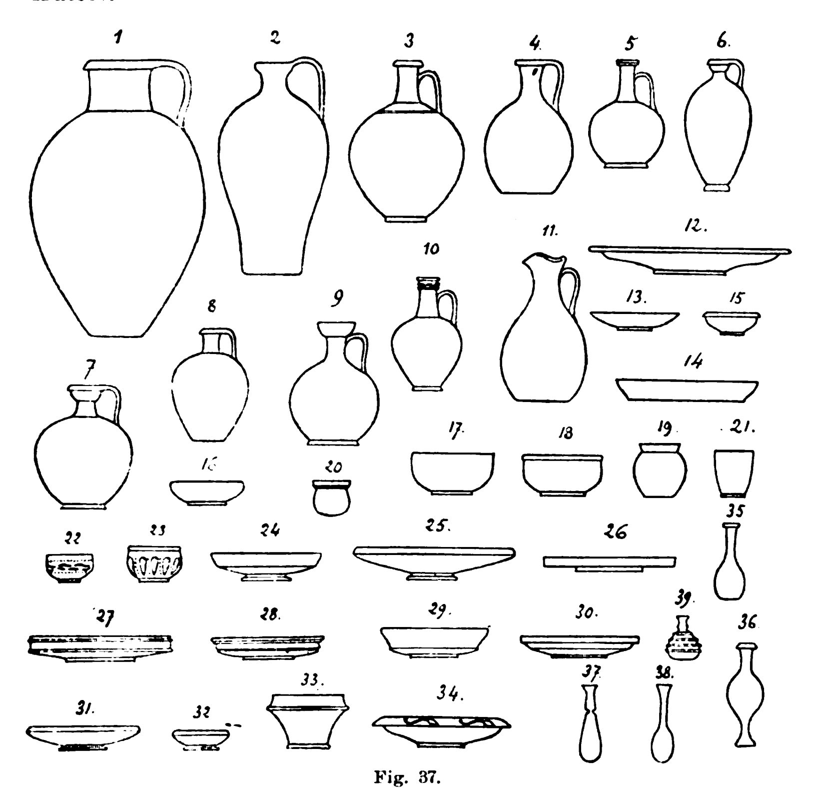


Fig. 37.

Ce cimetière, très pauvre, paraît appartenir à la fin du premier siècle après Jésus-Christ et à la première moitié du second, comme l'indique la comparaison avec le matériel d'un certain nombre de tombes qui ont été découvertes à Cherchel par M. Archambault et que les monnaies permettent de dater.

On a trouvé en différents lieux, en particulier dans le village actuel de Tipasa, des boîtes cylindriques de pierre, hautes de 0 m 55 à 0 m 75, d'un diamètre de 0 m 50 à 0 m 75 (1). Comme

(1) Il y en a quatre dans le jardin de M. Trémaux. L'une d'elles a été taillée dans un bloc dont on avait voulu faire auparavant un

des boîtes semblables, déterrées à Cherchel chez M. Archambault, elles devaient être surmontées de couvercles en forme de coupole et contenir des urnes cinéraires. Dans les parois a été pratiqué un trou pour le passage du tuyau qui permettait d'offrir des libations au mort (1).

Après l'agrandissement de la ville, les cimetières furent refoulés en dehors de la nouvelle enceinte. Les tombes durent surtout être faites le long des voies qui sortaient de Tipasa, en particulier de celles de Caesarea et d'Icosium (2). Mais on n'a jamais pratiqué de fouilles dans ces endroits, qui sont actuellement très enterrés et couverts par des vignes; quelques découvertes dues au hasard y ont été seulement faites de temps en temps, si bien qu'il y a peu à en dire.

On continuait à pratiquer à la fois l'incinération et l'inhumation. A l'ouest de la ville, à proximité de la voie de Caesarea, se voient plusieurs colombaires, dont quelques-uns sont assez grands (3). Un autre existe encore à deux cents mètres au sud de la ville, sur la gauche de la route qui prenait la direction d'Aquae Calidae; il présente à l'intérieur des traces de bandes peintes, et, à l'extérieur, son soubassement est orné de moulures. — D'autres fois, l'urne cinéraire était enfouie avec quelques menus objets dans la maçonnerie d'un caisson de forme demi-cylindrique (4).

chapiteau corinthien et où quelques feuilles d'acanthe avaient déjà été sculptées.

(1) Cf., pour ce tuyau, Delattre, *Revue Archéologique,* série III, XII, 1890, p. 154. Carton, *Bulletin du Comité,* 1890, p. 200. Delamare, *Exploration de l'Algérie,* pl. 76, fig. 3.

(2) Il y avait aussi des tombes païennes sur le Koudiat-Zarour, à l'endroit où s'éleva plus tard la basilique de sainte Salsa: voir *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 12 et 18.

(3) L'un a 18 mètres de long sur 8^{m} 50 de large, un autre 10 mètres sur 9^{m} 20.

(4) M. Trémaux en a fouillé quelques-uns à l'ouest de la ville.

Les morts inhumés ont été souvent enfermés dans des auges en pierre d'une seule pièce. Parfois, des ornements sont sculptés sur une des faces: cadre à queue d'aronde (1); guirlande, avec lemnisques, surmontée d'une rosace (2). Les couvercles étaient généralement, autant qu'il semble, en forme de dos d'âne et lisses. On en a cependant trouvé un, ayant appartenu à une tombe d'enfant, qui portait une inscription funéraire (3):

D M
HONORATI

On a aussi découvert à Tipasa plusieurs sarcophages ou fragments de sarcophages en marbre, avec sculptures. Ils seront décrits au chapitre XIV.

Dans le cas où le sarcophage était enfoui sous terre, son emplacement était indiqué par un cippe ou une stèle. Ces cippes ont très souvent la forme de caissons demi-cylindriques, si fréquente en Afrique (4). Ils sont, soit en blocage, recouvrant complètement le sarcophage, soit en pierre (d'une seule pièce). Pour les caissons en pierre, un cadre à inscription était d'ordinaire réservé, soit sur un des côtés longs (5), soit sur un petit côté. — D'autres cippes, de petites dimensions, affectent la forme de pyramides tronquées. — Les stèles sont un héritage de la civilisation punique (6). Comme spécimen, nous en reproduirons ici une,

(1) Jardin Trémaux: moulures soignées qui indiquent une bonne époque.

(2) Sarcophage conservé chez M. Coulombel.

(3) = *C. I. L.*, 9299. Long. du couvercle $0^{m}80$, larg. $0^{m}44$; haut. des lettres $0^{m}06$. Bonne gravure. L'inscription est complète (le couvercle aussi).

(4) Voir, par exemple, Delamare, *Exploration de l'Algérie*, pl. 77, 85, 86, 153, 157; Carton, *Bulletin du Comité*, 1890, p. 155.

(5) Cippe de Fabia Salsa, trouvé dans la basilique de sainte Salsa (voir *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 18).

(6) Voir les stèles indiquées plus haut, p. 308, stèles qui sont plutôt votives que funéraires.

que nous avons trouvée sous le sol de la basilique de sainte Salsa (fig. 38) (1): ce monument est, à en juger d'après le style et d'après la coiffure de la femme, du commencement du troisième siècle. Deux stèles curieuses provenant de Tipasa ont été apportées en 1853 par Berbrugger au musée d'Alger. L'une d'elles représente un cavalier, galopant à droite et armé d'une longue lance (*contus*); au-dessous, se lit l'inscription: *D(is)m(anibus)*. *Ulpius Tertius*, *curator alae I contari(orum)*; *Fl(avius) Tutor*, [*i*]*mag(inifer?)* (2), *heres amico pientissimo posuit* (3). Cette *ala I contariorum* est sans doute identique à l'*ala I Ulpia contariorum miliaria*, aile de l'armée de Pannonie supérieure: elle fut peut-être envoyée sous Antonin le Pieux en Maurétanie pour combattre les barbares révoltés (4). — L'autre stèle est malheureusement très endommagée. On y voit en haut: 1° un homme (la tête manque), vêtu d'une tunique et d'un manteau qui est



Fig. 38.

(1) *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 51.

(2) Il y a sur l'inscription EMAG.

(3) Voir sur cette stèle *C. I. L.*, 9291; Doublet, *Musée d'Alger*, p. 30; Cagnat, article *Contarii* du *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, p. 1495, fig. 1923, et *L'armée romaine d'Afrique*, p. 295-296.

(4) Voir *Revue africaine*, XXXVIII, 1894, p. 166, n. 2. — Une autre inscription de la Maurétanie (trouvée à Arbal: *Ephem. epigr.*, V, n° 1061) mentionne un cavalier de l'*ala Ulpia I contariorum*.

attaché sur l'épaule droite; il tient de la main droite la bride de son cheval, de la main gauche un bâton; 2° un enfant en tunique; 3° à droite de l'enfant, il y avait, semble-t-il, un autre personnage, aujourd'hui presque entièrement détruit. Au-dessous, une inscription à peu près inintelligible, tant elle est mutilée. On voit seulement qu'il s'agit d'un sous-officier de la garde du gouverneur, qui touchait une double ration *(aiutor duplicarius ex numerum singularium* [sic]); il avait été tué dans un combat près du mont Zelel (1) *(qui at monte Zelel interfectus est)*, à l'âge de trente-six ans (2). — D'autres stèles, plus simples, présentent l'inscription dans un cadre; par-dessus, un fronton enfermant un croissant.

Les riches se faisaient construire des mausolées. Aucun n'est bien conservé, mais, comme le prouve la forme des pierres sur lesquelles elles sont gravées, les deux épitaphes de Cornelia Flora et de L. Saedius Octavius Felix, citées plus haut (3), surmontaient des portes d'édifices de ce genre.

XI.

Les cimetières chrétiens.

Les cimetières chrétiens s'étendent en dehors des murs, le long de la côte, à l'est sur le Koudiat-Zarour, à l'ouest sur le Ras-el-Knissa. Ces deux nécropoles, avec leurs milliers de tom-

(1) Mont inconnu.

(2) Sur cette inscription, voir *C. I. L.*, VIII, 9292 et p. 974: *Ephemeris epigraphica,* V, 959; Doublet, *Musée d'Alger,* p. 30. A la ligne 11, j'ai lu:

//////ITA IOS RAS//////

(3) Voir p. 296 et 297.



bes encore assez bien conservées, sont certainement une des curiosités archéologiques de l'Algérie. — Chacune d'elles contient un édifice important: celle de l'est, la basilique élevée sur le tombeau de sainte Salsa; celle de l'ouest, l'église funéraire de l'évêque Alexandre. Je serai bref sur ces deux monuments, car ils ont fait l'objet de mémoires étendus: la basilique de sainte Salsa, dans la première partie de mes *Recherches archéologiques en Algérie* (1); l'église d'Alexandre, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, où M. l'abbé Saint-Gérand, qui l'a découverte et fouillée, l'a décrite avec le plus grand soin (2).

La passion de sainte Salsa raconte qu'après avoir été précipité dans la mer du haut de la colline des temples, le corps de la martyre fut porté dans le port. Un patron de navire, Saturninus, l'y recueillit, et l'ensevelit au-dessus même du port. C'est en effet près du port antique, sur la colline appelée Koudiat-Zarour, et trois cents mètres environ en dehors des remparts, que se trouve la basilique élevée sur le tombeau de sainte Salsa. Comme on devait s'y attendre, elle a été construite au-dessus d'un cimetière païen, dont l'une des tombes, conservée religieusement, a été pendant longtemps comme le centre de cette basilique. La tombe en question était surmontée d'un cippe de forme demi-cylindrique, sur lequel se lit l'inscription suivante: *D(is) <d> M(anibus?). Fabiae Sals(a)e, matri sanct(issimae) et rarissimae et incomparabili, quae vixit ann(is) LXIII, m(ensibus) II, d(iebus) XXVII, h(oris) VIIII; ob merita eius titulum f(ilii) et f(iliae) et n(epotes) aeducatrici* (sic) *su(a)eq(ue) constabilitos* (sic pour *constabilitrici*) *rei fecer(unt)*. La mention de la fortune personnelle de la morte me

(1) Les premiers renseignements sur cette découverte ont été donnés dans les *Mélanges de l'Ecole française de Rome,* XI, 1891, p. 179.

(2) Année 1892, p. 466-484.

semble indiquer que cette inscription n'est pas chrétienne. Mais Fabia Salsa, riche matrone, comme nous l'apprend son épitaphe, était certainement de la même famille que la jeune sainte: l'apparition en ce lieu du *cognomen* de Salsa, si rare qu'on ne l'a rencontré nulle part ailleurs, le prouve assez. Ainsi, sainte Salsa fut ensevelie dans le lieu de sépulture de sa famille. C'est sans doute à cause de cette parenté que le cippe de Fabia Salsa, malgré son caractère païen, resta intact et bien en évidence au milieu de la nef de la basilique.

La basilique de sainte Salsa était d'abord carrée et mesurait 15^m de côté. L'entrée, selon l'usage, regardait l'occident; à l'orient, il y avait une abside. Les murs ont été construits en pierres de taille. A l'intérieur, deux rangées de piliers, surmontés d'archivoltes, formaient une nef centrale et deux bas-côtés, la nef large de 7^m58, le bas-côté de droite de 2^m60, celui de gauche de 2^m86. — Au cinquième siècle, toute la nef, sauf l'espace occupé par le sarcophage et le cippe de Fabia Salsa, a été recouverte d'une mosaïque ornementale (1). Devant l'abside, on a ménagé dans cette mosaïque un cadre enfermant une inscription commémorative:

Munera quae cernis quo sancta altaria fulgent,
[his opus l]aborque inest cura[que Pot]enti,
creditum [sibi qui gau]det perficere munus;
m[artyr] hic est Salsa, dulcior nectare semper,
quae meruit caelo semper habitare beata,
reciprocum sancto [gau]dens [mu]nus impertire Potentio,
[m]eritumq(ue) eius c(a)elorum regno pro[bavi]t.

M. de Rossi a reconnu qu'à la fin du second vers il fallait restituer *Potenti*, d'après le mot *Potentio* qui termine le sixième,

(1) Voir dans les *Recherches archéologiques*, planche V, la belle reproduction qui en a été donnée par M. Gavault.

et nous avons fait observer plus haut (1) qu'il s'agit peut-être d'un évêque du milieu du cinquième siècle, nommé dans une lettre de saint Léon le Grand.

Je n'ai pas pu fixer avec certitude la place du tombeau de sainte Salsa et de l'autel, pendant le quatrième et le cinquième siècles; peut-être étaient-ils dans l'abside.

Dans la première moitié du sixième siècle, autant qu'il me semble, l'église subit d'importantes modifications. La tombe de Fabia Salsa, placée, comme on le sait, au milieu de la nef, fut cachée sous un grand socle en maçonnerie, revêtu de plaques de marbre. Sur ce socle, qui fut entouré d'une grille, on plaça un grand sarcophage en marbre, représentant la légende de Séléné et d'Endymion, et fabriqué au troisième siècle environ. La place d'honneur que ce sarcophage occupait au milieu de l'église, et la sauvagerie incroyable avec laquelle il fut réduit plus tard en petits morceaux me font croire qu'il a enfermé les restes vénérés de celle à qui la basilique était dédiée. Il y a donc eu, lors de la construction du socle, une translation du corps de la sainte. Or on sait combien les premiers chrétiens répugnaient à déplacer les corps de leurs martyrs. J'ai essayé de mettre en relation le fait avec le récit de la fuite des Tipasiens en Espagne, sous Hunéric. Ils auraient alors emporté les restes de Salsa, dont ils répandirent le culte dans la péninsule (2), puis, après la persécution, ils les auraient rapportés et placés dans le sarcophage dont nous avons les débris.

En même temps que l'on élevait ce socle, on agrandissait l'ancienne basilique; elle eut désormais 30 mètres de long. On surmonta les bas-côtés de tribunes, et, devant la façade de l'église, on construisit un porche.

(1) Voir p. 317.
(2) Voir plus haut, p. 320.

C'était, on le sait, un grand honneur d'être enterré auprès des martyrs: aussi avons-nous trouvé de nombreuses tombes chrétiennes dans la basilique de sainte Salsa. Quelques-unes sont intéressantes par leurs couvercles en mosaïque, portant l'épitaphe du mort.

A une très basse époque, on construisit, à l'intérieur de la nef, et en avant des piliers, une double colonnade très barbare et composée des éléments les plus divers.

Enfin, peu de temps sans doute avant la conquête définitive du pays par les Arabes, et après que l'église eût été détruite par le feu, on entoura à la hâte d'un mur très grossier la partie de la nef où était conservé le tombeau de la sainte. Ce fut vraisemblablement le dernier témoignage de dévotion des Tipasiens à l'égard de leur martyre. La destruction totale de l'église vint ensuite.

L'église de l'évêque Alexandre se trouve à deux cents mètres environ du rempart, à l'ouest de la ville (chiffre 33 sur la carte). C'est une construction en blocage (avec des harpes en pierres de taille), d'une forme assez irrégulière, déterminée par l'existence de constructions voisines, d'époque antérieure. Le plan présente à peu près l'aspect d'un trapèze, mesurant $16^{m}60$ de largeur à l'ouest, $14^{m}25$ à l'est, et $22^{m}80$ dans le sens de la longueur. L'édifice est divisé en trois nefs par deux rangées de piliers, de cinq piliers chacune. La nef centrale, large de $6^{m}40$, est entièrement pavée en mosaïque. Les deux autres étaient bétonnées; mais celle de droite a été complètement envahie par des tombeaux placés à des niveaux différents. Les portes se trouvaient sur les côtés: il y en avait peut-être deux au nord et une au sud. La partie centrale de l'édifice était couverte en tuiles; il y avait, autant qu'il semble, des terrasses couvertes d'une couche de mortier sur les bas-côtés. A l'est, se trouve une sorte d'estrade, à laquelle on accédait par deux petits escaliers

latéraux. Elle était formée par neuf sarcophages en pierre, alignés. Par-dessus, on avait fait une mosaïque, aujourd'hui presque complètement détruite. Mais l'inscription commémorative que présente la mosaïque de la nef, en avant de cette estrade, nous donne quelques renseignements sur ces tombeaux. Elle est en vers (des vers qui ne valent guère mieux que ceux de l'inscription de sainte Salsa), et fort pompeuse:

Hic ubi tam claris laudantur moenia tectis,
culmina quod nitent sanctaque altaria cernis,
non opus est procerum, set tanti gloria facti
Alexandri rectoris ovat per saecula nomen,
cuius honorificos fama ostendente labores,
iustos in pulcrham (sic) *sedem gaudent locasse priores,*
quos diuturna quies fallebat posse videri.
Nunc luce praefulgent subnixi altare decoro,
collectamque suam gaudent florere coronam,
animo quod sollers implevit custos honestus.
Undiq(ue) visendi studio crhistiana (sic) *aetas circumfusa venit,*
liminaque sancta pedibus contingere laeta,
omnis sacra canens, sacramento manus porrigere gaudens.

Ces tombes sont donc celles de personnages vénérés, que l'inscription appelle les „justes antérieurs „, *iusti priores.* En leur honneur, l'évêque Alexandre avait fait construire cette église. On remarquera les maladroites imitations virgiliennes de la fin de l'inscription.

A l'autre extrémité de l'église, à l'ouest, se trouve une abside. Mais la disposition des pierres prouve qu'elle ne faisait pas partie du plan primitif de l'église. Elle contenait plusieurs tombes. En avant de cette abside, la mosaïque présente sept

rangées de poissons, puis l'épitaphe métrique de l'évêque Alexandre:

Alexander episcopus, legibus ipsis et altaribus natus,
aetatibus honoribusque in aeclesia catholica functus,
castitatis custos, karitati pacique dicatus,
cuius doctrina floret innumera plebs Tipasensis;
pauperum amator, aelemosinae deditus omnis,
cui numquam defuere unde opus caeleste fecisset;
huius anima refrigerat, corpus hic in pace quiescit,
resurrectionem expectans futuram de mortuis primam,
consors ut fiat sanctis in possessione regni caelestis.

Le reste de la mosaïque de la nef consiste en motifs d'ornementation semblables à ceux du sol de la grande basilique (voir fig. 23).

Entre les piliers, M. l'abbé Saint-Gérand a trouvé plusieurs inscriptions sur mosaïque. Deux sont des épitaphes métriques: l'une, celle d'une certaine Astania, " *ataris clarissima femina magnis* ", dont les vertus sont vantées; l'autre, celle de Basilius, mort à soixante-deux ans, " *meritis etiam post vita(m) viventem* ". Une autre inscription, placée peut-être en face d'une porte, est une sentence chrétienne: " *Clausula iustitiae est martyrium votis optare; habes et aliam similem aelemosinam viribus facere* ". On voit encore, entre deux piliers, un tombeau en blocage, ayant la forme d'une *mensa* demi-circulaire; au centre, l'épitaphe d'un enfant.

L'évêque Alexandre, d'après le style de la mosaïque, la forme des lettres, et surtout d'après certaines expressions des inscriptions qui rappellent les éloges de saint Damase (1), paraît avoir

(1) Voir Duchesne, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1892, p. 114.

vécu à la fin du quatrième siècle ou au commencement du cinquième. — On ne peut dire avec certitude ce qu'étaient ces *justes antérieurs*, dont les tombeaux ont été ainsi réunis. Peut-être est-il permis de penser, comme M. l'abbé Duchesne (1), aux évêques de Tipasa, prédécesseurs d'Alexandre.

Au sud et à l'est de cette église, on remarque des traces de quelques constructions en blocage ou en pierres de taille (2), qu'il serait peut-être intéressant de fouiller.

En dehors de la basilique de sainte Salsa et de l'église d'Alexandre, on rencontre dans les deux cimetières chrétiens de Tipasa différents types de sépultures, déjà usités antérieurement: 1° des tombes creusées dans le roc; 2° des sarcophages en pierre, à ciel ouvert ou sous des caissons; 3° des mausolées et des enclos *(arcae)*. On ne trouve naturellement que des morts inhumés, et il n'y a jamais de mobilier funéraire. Presque toutes les tombes sont disposées de telle façon que la tête du mort se trouve à l'ouest (3).

1° — *Tombes creusées dans le roc.*

Il y en a beaucoup dans les deux cimetières; mais c'est dans le cimetière occidental qu'elles se voient le mieux. — Les plus simples sont des fosses de forme rectangulaire, ou arrondies du côté de la tête; elles présentent souvent une feuillure pour recevoir la dalle qui les couvrait. — Les caveaux sont très nombreux. On peut les diviser en deux catégories: ceux qui pré-

(1) *L. c.*

(2) En particulier, à l'est, un édifice en pierres de taille qui paraît avoir eu trois nefs séparées par des piliers.

(3) Quand cela a été impossible, la tête a été mise au sud plutôt qu'au nord.

sentent une ouverture horizontale à fleur de terre; ceux qui ont une porte verticale. Pour les premiers, l'ouverture varie de $1^{m}20$ à 2 mètres de longueur, de $0^{m}45$ à $0^{m}60$ de largeur: elle est assez fréquemment cernée par un mur en maçonnerie qui la consolide. Une dalle la recouvre. Le caveau contient un ou plusieurs morts, déposés soit sur le sol même (probablement dans un cercueil de bois), soit dans des fosses creusées dans le sol (1): les figures 39, 40 et 41 me dispenseront d'entrer dans de plus

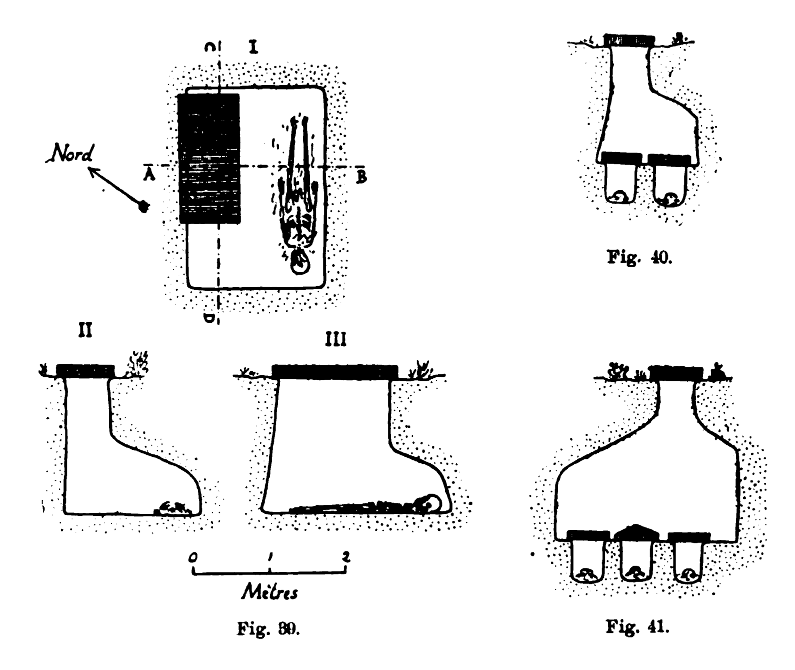


Fig. 39.

Fig. 40.

Fig. 41.

longues explications (2). — Dans les caveaux à entrée verticale, cette entrée, de forme rectangulaire, est très petite: on ne peut la franchir qu'en se courbant. De plus, il arrive fréquemment

(1) Ces fosses sont parfois arrondies du côté de la tête. Fréquemment, elles semblent n'avoir pas eu de couvercle.

(2) Fig. 39: I, plan; II, coupe par A-B; III, coupe par C-D. — Fig 40, coupe d'un autre caveau. — Fig. 41, coupe d'un autre. Ces caveaux se trouvent au nord-est de l'église d'Alexandre.

qu'elle ne soit pas de plain-pied avec le sol du caveau, creusé beaucoup plus bas: nous avons déjà constaté le même fait à Tipasa pour une sépulture païenne (1). L'entrée est fermée par une dalle, appliquée à l'extérieur dans une feuillure. On a trouvé à Tipasa plusieurs dalles de forme quadrangulaire, mesurant $0^{m}70$ à $0^{m}95$ de haut, $0^{m}60$ à $0^{m}70$ de large, sur lesquelles sont sculptés des ornements en relief, en particulier des chrismes. Je donne fig. 42 la reproduction de l'une d'entre elles, conservée chez M. Trémaux; une autre, qui est au musée de Cherchel, est reproduite dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de Martigny (2). Il est possible que les panneaux en question aient



Fig. 42.

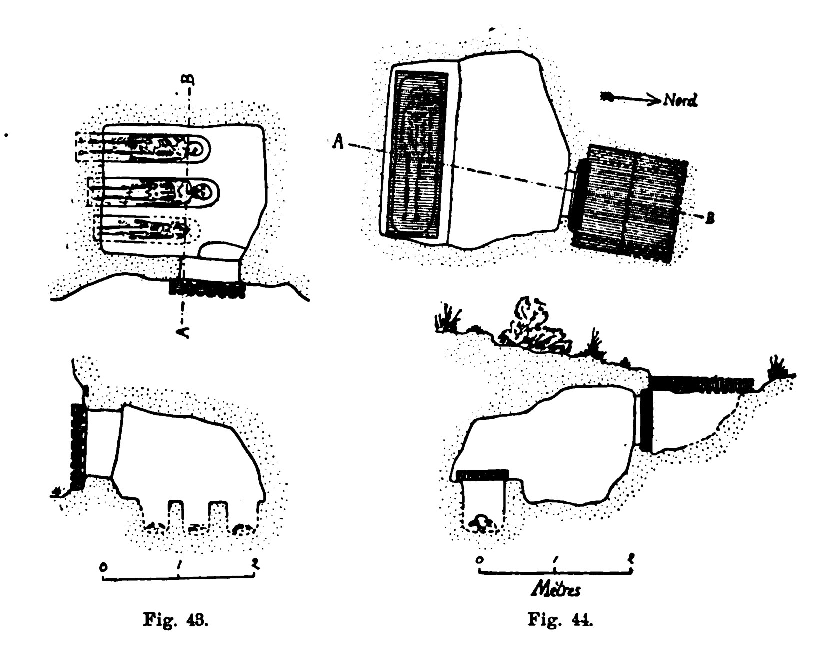


Fig. 43. Fig. 44.

(1) Voir plus haut, fig. 36.

(2) Troisième édition, p. 763. Cf. Waille, *De Caesareae monumentis quae supersunt*, p. 97: « Bisantinae aetatis duo claustrarii lapides, etc. ». L'époque que leur assigne M. Waille me semble trop basse.

servi à fermer des entrées de caveaux. Ces caveaux à entrée verticale ont été d'ordinaire creusés, comme il est naturel, en des lieux où le roc est vertical aussi, en particulier le long de la mer; cependant, ce n'est pas le cas pour quelques-uns d'entre eux, par exemple pour celui qui est reproduit fig. 44 (chiffre 34 sur la carte). Un couloir très incliné, creusé dans le roc, qui, à cet endroit, est à peu près horizontal, conduit à l'entrée verticale du caveau. Ce couloir a été lui-même recouvert de deux dalles, posées en travers (1). Il y a dans le voisinage plusieurs sépultures présentant une disposition semblable. — A l'intérieur, les caveaux à entrée verticale ne diffèrent guère des autres; en général, ils présentent des fosses creusées dans le sol (2). Voir les figures 43, 44 et 45 (3).

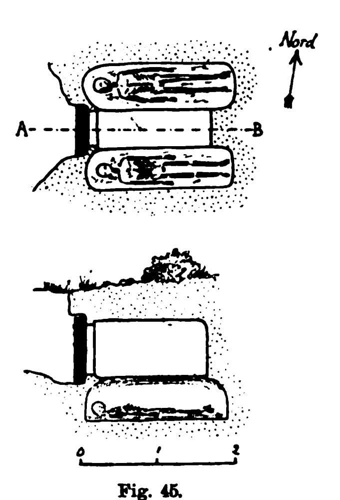


Fig. 45.

Le plus intéressant de ces caveaux a déjà été décrit par M. Gavault (4). Il domine la mer et se trouve à peu de distance du rempart (chiffre 35 sur la carte). Contre l'usage, la

(1) L'une des deux est en place. J'ai restitué l'autre, qui a dû exister.

(2) Tel n'est pas le cas pour le caveau reproduit fig. 45. Les morts y sont déposés dans deux compartiments creusés de chaque côté d'une sorte de couloir central. Ce caveau se trouve quelques mètres au sud-est de celui qui est désigné sur la carte par le chiffre 34.

(3) Le caveau représenté fig. 43 est situé au-dessus de la mer, et est contigu à celui qu'a étudié M. Gavault et dont il va être question. — Pour l'emplacement des caveaux fig. 44 et 45, voir plus haut, dans le texte et n. 2.

(4) *Revue Africaine*, XXVII, 1883, p. 321-323, avec un plan. Je renvoie à cet article pour plus de détails.

porte, verticale (haut 1^{m} 10), y était appliquée intérieurement et présentait la disposition dite "à tabatière". A l'intérieur, trois arcosolia (un au fond, un autre à droite, le troisième à gauche) surmontent des fosses, creusées dans des banquettes qui ont été ménagées dans le roc à cet effet. Trois autres tombes ont été faites plus tard: l'une a été creusée dans le sol immédiatement derrière la porte, les deux autres sont en partie maçonnées, en partie creusées sous la banquette du fond. Les couvercles étaient des dalles de pierre: celui du fond est seul conservé en entier. — Ce caveau était décoré de peintures qui, par malheur, sont détruites à peu près complètement. Au plafond, on voit des restes de tiges vertes qui semblent être des palmes. Dans les arcosolia, l'épaisseur de chacun des arcs est divisée, par des filets rouges, jaunes et noirs, en une série de cadres rectangulaires qui paraissent avoir été remplis par de petits sujets: à l'arc de droite, du côté de l'entrée, on voit nettement un gros oiseau perché sur un treillis. Le fond de l'arcosolium percé en face de la porte était revêtu d'une mosaïque fine, dont il ne reste plus que quelques cubes. L'arc de gauche avait des peintures, aujourd'hui méconnaissables. Sur le fond de l'arc de droite, il semble qu'il y ait, au milieu, un personnage debout couvert d'un manteau rouge; à gauche, peut-être une figure portant aussi un manteau rouge; à l'extrémité de droite, on distingue la queue et le dos d'une bête tournée à gauche; au-dessus d'elle, une grosse fleur qui a la forme d'une tulipe. Au-dessus de la porte, on distingue à gauche les deux jambes de derrière d'un animal qui se porte au galop vers la droite. — En avant de ce caveau, avait été creusée une tombe d'enfant, dont la dalle était décorée d'une mosaïque ornementale, représentant un losange accosté de deux peltes.

2° — *Sarcophages en pierre ou en tuiles.*

Les sarcophages en pierre calcaire, déposés simplement à ciel ouvert, sont innombrables. D'autres, semblables, se trouvent à l'intérieur des deux églises de sainte Salsa et d'Alexandre, dans des mausolées, sous des tombes à caisson. Ce sont de simples cuves, parfaitement rectangulaires à l'intérieur comme à l'extérieur, ou bien cintrées à l'intérieur du côté de la tête. On trouve aussi, mais plus rarement, des tombes ayant de ce côté la forme d'un cintre à l'extérieur comme à l'intérieur: voir fig. 46, I. Il y a aussi des sarcophages bisomes, d'une forme parfaitement rectangulaire, ou bien à double cintre: voir fig. 46, II. Ces cuves sont en général lisses: on en rencontre cependant qui présentent à l'extérieur, du côté de la tête, un chrisme enfermé dans un cadre. D'autres ont sur une de leurs faces longues un cartouche à queues d'aronde; une autre, des séries de triangles enfermés dans des carrés; une autre présente sur un de ses petits côtés des diagonales que cernent aussi des carrés. Le mort était déposé dans le sarcophage, soit à même, soit dans un cercueil de bois. — Les couvercles, formés d'une seule dalle, sont ou complètement plats ou à dos d'âne; quelques-uns présentent un rebord sur un de leurs côtés longs, ou bien sur les deux. Deux couvercles, qui se trouvent au sud-ouest de la basilique de sainte Salsa, imitent un toit avec ses *imbrices* et ses *tegulae*.

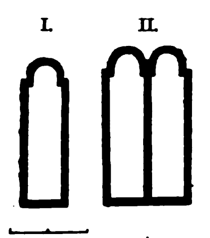


Fig. 46.

Quelquefois le couvercle du sarcophage est orné d'une mosaïque appliquée sur une couche de mortier. Cette manière de décorer les tombes était fréquente en Afrique, surtout dans le

cours du cinquième siècle (1). A Tabarka (2), à Sfax (3), à Sertei (4), le mort a été représenté. Les couvercles en mosaïque trouvés jusqu'à présent à Tipasa sont plus simples: ils ne présentent que l'épitaphe du mort, quelquefois précédée d'un chrisme et entourée d'un cadre ornemental (d'ordinaire avec des fleurs de lotus). M. l'abbé Saint-Gérand et moi, nous en avons trouvé plusieurs dans l'église d'Alexandre (5) et dans la basilique de sainte Salsa (6). Voici l'inscription d'un autre (7), qui a été découvert par M. Saint-Gérand dans un mausolée du cimetière oriental, non loin des remparts:

MEMO ☧ RI////
α | ω
FRI | CI

Memori[*a A*]*frici.*

M. Toutain a trouvé à Tabarka des sarcophages chrétiens revêtus de mosaïques sur toutes leurs faces extérieures (8). Des tombes semblables existaient à Tipasa. M. l'abbé Saint-Gérand m'en a indiqué deux, qui se trouvent au sud du cimetière oriental

(1) Voir Héron de Villefosse, *Bulletin archéologique du Comité,* 1888, p. 437. *Revue africaine,* XXXVII, 1893, p. 117, § 153.

(2) Voir, par exemple, Héron de Villefosse, *Revue de l'Afrique française,* V, 1887, pl. VI-VII.

(3) Vercoutre, *Revue archéologique,* série III, tome X, p. 183-184, p. 193. *C. I. L.,* 11082, 11085.

(4) *Bulletin du Comité,* 1888, pl. XIII.

(5) *Bulletin du Comité,* 1892, p. 479-480. Cf. plus haut, p. 391.

(6) *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 52 et suiv. Cf. plus haut, p. 389.

(7) Longueur du champ de la mosaïque 0m60, largeur 0m25. Haut. des lettres, 0m09.

(8) Voir Toutain, *Bulletin du Comité,* 1892, p. 196. Cf. La Blanchère, dans les *Collections du musée Alaoui,* p. 117-120.

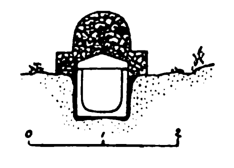
(chiffre 36 sur la carte). Malheureusement, toute la partie supérieure de ces sarcophages est aujourd'hui brisée, et il ne reste plus des mosaïques que quelques misérables débris. Sur le premier sarcophage (longueur 2^{m} 12, larg. 0^{m} 78), on voit, à l'ouest (côté de la tête), le bas de deux personnages chaussés de sandales et tournés l'un vers l'autre; celui de droite portait une tunique longue. Sur la face nord, est représentée au centre une plante (qui semble de la famille des glaïeuls); à droite, les jambes d'un personnage s'avançant vers cette plante, il porte des sandales; à gauche, cette face est presque entièrement détruite. A l'est, il n'y avait qu'un personnage vu de face, dont le bas seul subsiste; il portait un vêtement long, de couleur jaune avec une bande rouge. Ces diverses scènes étaient entourées d'un cadre. Les couleurs employées sont le rouge, le bleu, le jaune, le noir, sur fond blanc. Sur la face sud, il n'y a jamais eu de mosaïque. — L'autre sarcophage est encore plus ruiné. On distingue seulement, à l'ouest, dans un cadre, le bas d'un personnage avec des sandales et, autant qu'il semble, une tunique longue; au nord, les restes d'un cadre.

Parfois les sarcophages, au lieu de consister en des cuves de pierre, sont constitués par de grandes briques, de 0^{m} 60 de côté et de 0^{m} 06-0^{m} 08 d'épaisseur. Je n'en ai rencontré que peu d'exemples. — Je dois encore signaler, dans la basilique de sainte Salsa, quelques sépultures à amphore (1), type que nous avons déjà rencontré chez les païens (2).

On retrouve aussi chez les chrétiens les tombes surmontées de caissons demi-cylindriques. Ces caissons sont massifs, en blocage, et cachent entièrement les sarcophages placés au-dessous. Je donne fig. 47 la coupe et le plan de l'un d'entre eux, choisi dans le cimetière oriental. Dans le même cimetière, au lieu in-

(1) *Recherches archéologiques*, p. 49.
(2) Voir plus haut, p. 379.

diqué sur la carte par le chiffre 37, se trouvent deux caissons semblables, qui présentent sur leur face ouest, du côté de la tête, une décoration en mosaïque. Sur l'un (1), l'épitaphe, en cubes bleus (2), et se terminant par une palme rouge, était entourée d'un cadre, où se voit une tige à feuilles lancéolées et, en bas, une colombe, s'approchant d'une fleur qui paraît être une tulipe.



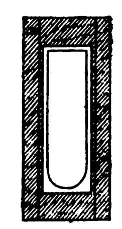


Fig. 47.

ME//////////////////
ANNOS XVIII

Me[moria ...., vixit] annos XVIII.

Sur l'autre (3), l'épitaphe (4) est simplement encadrée par des fleurs de lotus; à gauche, en bas, il y a une palme rouge:

MEMORIA TN////////
N///////////////////

D'autres sépultures, qui ont aussi la forme de caissons, sont de véritables chambres funéraires. Ce sont des espaces rectangulaires, de 3 à 4 mètres de long, de 2m 50 à 3m 50 de large, au-dessus desquels est construite une voûte en berceau qui peut s'élever à une hauteur de 2m à 2m 50. Une porte étroite, ouverte sur un des petits côtés, donne accès dans la chambre. Un de ces monuments, situé dans le cimetière oriental, est assez bien conservé: il est indiqué sur la carte par le chiffre 38. Je

(1) Largeur du caisson (en bas) 2m 10; long. 3m 10.
(2) Haut. des lettres 0m 11.
(3) Très ruiné. Largeur 1m 85 environ.
(4) Cubes bleus. Haut. des lettres 0m 10.

donne fig. 48 le plan et la coupe d'une sépulture du même genre, mais plus compliquée. Elle se trouve dans le cimetière

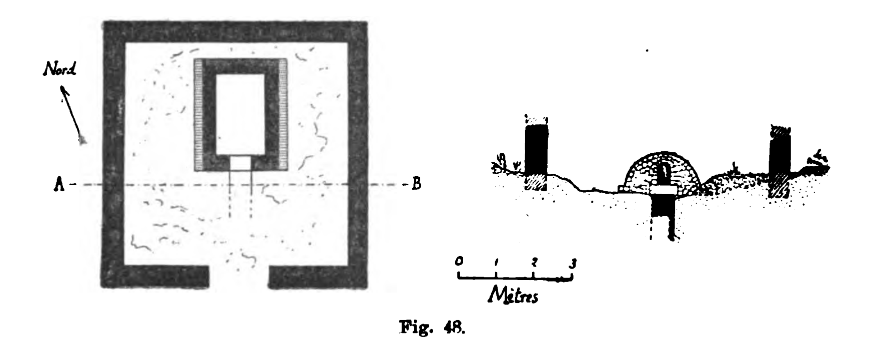


Fig. 48.

occidental (chiffre 39). Toute la partie inférieure de la chambre a été creusée dans le roc, la voûte seule est en blocage. Au-dessus de la porte, on a ménagé une sorte de lucarne cintrée. Ce monument est entouré d'un mur à peu près carré, avec une ouverture en face de la porte de la chambre funéraire. Ce mur supportait-il une toiture, ou formait-il simplement un enclos? Je ne saurais le dire. La dernière hypothèse est la plus vraisemblable.

3° — *Mausolées.*

Les mausolées (on en voit une trentaine environ) sont en général de forme carrée ou rectangulaire, en blocage ou en pierres de taille. Le soubassement de quelques-uns d'entre eux présente des moulures. Les dimensions sont très variables: $5^{m}50 \times 4^{m}45$; $7^{m}90 \times 5^{m}07$; $11^{m}50 \times 8^{m}$; $11^{m}75 \times 7^{m}50$; $13^{m} \times 13^{m}$, etc. A l'intérieur, se trouvent des sarcophages. Dans l'un de ces mausolées du cimetière occidental (indiqué sur la carte par le chiffre 40), M. l'abbé Saint-Gérand a découvert, outre cinq sarcophages en pierre, un sarcophage en marbre, représentant le

Christ et les quatre Saisons: voir, au chapitre XIV, la description qui en est donnée. Les parois des mausolées sont parfois couvertes de peintures ornementales.

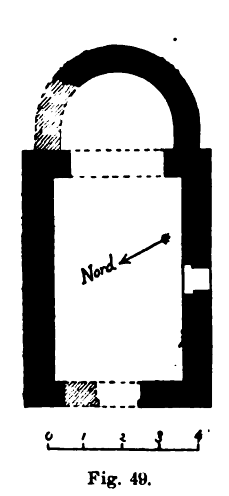


Fig. 49.

A l'est de la basilique de sainte Salsa il y a une petite chapelle funéraire (chiffre 41 sur la carte), dont le plan est reproduit fig. 49. Elle est construite en pierres de taille, avec une voûte en berceau; au fond, une abside. Le sol était pavé d'une mosaïque qu'un colon, désireux d'utiliser ce monument, a remplacée par des dalles.

Quelques mètres au sud de la même basilique, se trouve un édifice dont j'ai déjà parlé brièvement dans mes *Recherches archéologiques en Algérie* (1). Une petite fouille que j'y ai faite m'a permis de me rendre mieux compte de sa disposition. J'en donne le plan fig. 50 (2). Il se compose:

1° D'un couloir en pierres de taille, A, décoré de six colonnes α-ζ, et de deux pilastres η-θ. On y voit encore une petite porte latérale ι et une fenêtre κ (avec une feuillure pour recevoir un cadre en pierre découpé à jour). Les colonnes et pilastres mesurent $2^{m}34$ de hauteur et sont d'un mauvais style corinthien. Le chapiteau β présente sur sa face ouest un chrisme incisé: ☧. Le sol est simplement en terre battue, comme dans tout le reste de l'édifice.

2° D'une abside en blocage B, contemporaine du couloir, comme le prouve l'agencement des pierres. Elle était éclairée

(1) P. 73 et suiv.

(2) Pour son emplacement par rapport à la basilique, voir mes *Recherches*, pl. I. Les parties que j'ai fouillées sont indiquées par une ligne en pointillé: ....

par trois petites fenêtres, à peu près carrées, de $0^{m}50$ de côté en moyenne (avec feuillures). Deux pilastres, λ, μ, se font face à l'entrée de cette abside.

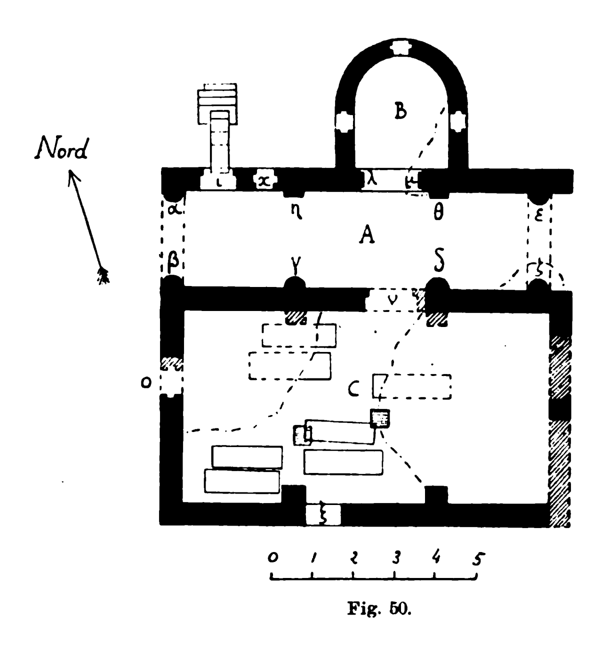


Fig. 50.

3° D'une grande salle C, construite en blocage avec quelques parties en pierres de taille. Une porte ν donne sur le couloir. Il est possible qu'une pierre sculptée, qui gît près de là, et qui est reproduite fig. 51 (1), en ait fait partie, car la feuillure qu'elle présente par-dessous, ainsi que le trou pour les gonds, prouvent qu'elle a formé un dessus de porte. En ξ, une autre entrée, basse et étroite, communiquant avec l'extérieur. La

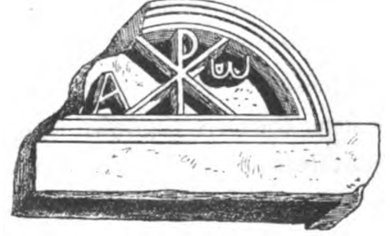


Fig. 51.

(1) Haut. $0^{m}70$, épaiss. $0^{m}48$; la longueur complète devait être de $1^{m}64$.

trace d'une fenêtre se voit à l'ouest, en o; on ne saurait dire s'il y en avait une semblable du côté opposé, à l'est. A l'intérieur de cette salle, il y a des sarcophages en pierre, dont les côtés longs sont orientés, selon l'usage, de l'est à l'ouest (1). — Quelques vestiges subsistant dans le couloir, à côté de l'abside, laissent croire à l'existence d'un étage. En avant de la porte ι, au nord, se trouve un escalier extrêmement mal construit et n'appartenant certainement pas au plan primitif. Il permettait d'accéder à cet étage. Il a été établi en face d'une des portes latérales de la basilique de sainte Salsa. — Les murs étaient couronnés d'une corniche en pierre, dont plusieurs fragments ont été retrouvés.

Cet édifice a servi de mausolée, comme le prouvent les sarcophages déposés sur le sol de la chambre C, mais il est permis de douter que ce fût sa destination primitive. Il a dû plutôt être construit comme dépendance de l'église de sainte Salsa, à laquelle il confine; je ne saurais du reste dire avec précision à quoi il servait.

Un important mausolée est situé dans le cimetière occidental, à une cinquantaine de mètres de la tour ronde qui termine le rempart (chiffre 42 sur la carte). J'en donne le plan, fig. 52. Il est construit en mauvais blocage, avec des rangées de briques de distance en distance. Le mur circulaire repose sur un soubassement en pierres de taille, orné de moulures et surmonté de demi-colonnes engagées dans le mur, au nombre de quinze probablement: en voir la disposition, fig. 53. Il ne reste plus en place que quelques tronçons de demi-colonnes, et aucun chapiteau n'est visible. A l'intérieur, il y a quatorze arcosolia, dont chacun contenait un sarcophage en pierre: on en voit encore

(1) Les deux piliers que le plan montre vers le centre de la salle C sont de très basse époque et ne reposent même pas sur le sol.

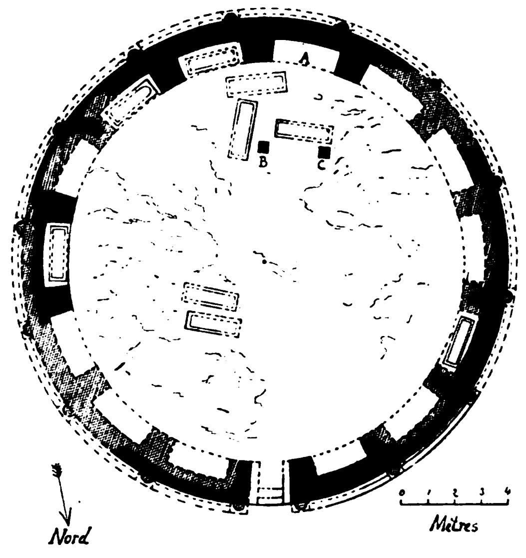


Fig. 52.

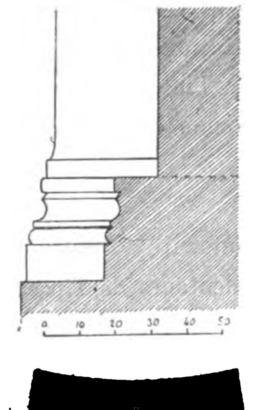
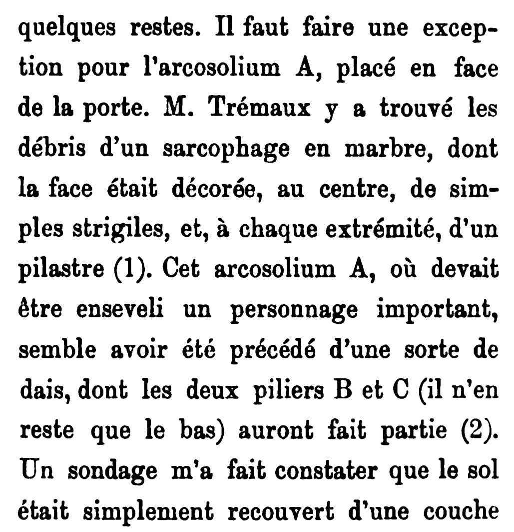


Fig. 53.


quelques restes. Il faut faire une exception pour l'arcosolium A, placé en face de la porte. M. Trémaux y a trouvé les débris d'un sarcophage en marbre, dont la face était décorée, au centre, de simples strigiles, et, à chaque extrémité, d'un pilastre (1). Cet arcosolium A, où devait être enseveli un personnage important, semble avoir été précédé d'une sorte de dais, dont les deux piliers B et C (il n'en reste que le bas) auront fait partie (2). Un sondage m'a fait constater que le sol était simplement recouvert d'une couche

(1) L'angle de gauche est conservé dans le jardin de M. Trémaux.

(2) Ils ont été probablement empruntés à un édifice antérieur. L'une des faces de B présente des moulures formant un cadre. Cf. plus haut, fig. 11.

de mortier. Le toit devait être en charpente; on ne trouve pas assez de débris pour admettre une voûte: du reste, le mur circulaire n'aurait pas été assez fort pour la supporter. — Au milieu de l'édifice, ont été posés plus tard d'autres sarcophages en pierre. Cinq d'entre eux sont visibles: l'un d'eux présente à l'extérieur, du côté de la tête, un chrisme en relief. Il y en avait peut-être d'autres. Cet édifice, d'une architecture intéressante, mériterait d'être complètement déblayé: on le ferait à peu de frais.

On peut, je crois, admettre qu'outre ces mausolées, il y avait aussi des enclos, ou *areae*, à ciel ouvert. Aucun n'est nettement reconnaissable: cependant certains murs, qui enfermaient des tombes et dont la trace est encore bien visible, paraissent avoir été trop longs pour avoir jamais pu constituer les parois d'un mausolée couvert. Par exemple, dans le cimetière occidental, au lieu indiqué sur la carte par le chiffre 43, se trouve un mur, long d'au moins 25 mètres, qui est rejoint, à angle obtus, par un autre mur, long d'au moins 10 mètres; à l'intérieur de cet angle, se trouvent des sarcophages orientés comme le grand mur. Il semble qu'il y ait eu là une *area*.

Outre ces deux cimetières très importants, il y avait des tombes chrétiennes en différents lieux des alentours de Tipasa. Le beau sarcophage en marbre représentant le Bon Pasteur a été trouvé par M. Trémaux dans une chambre funéraire à une cinquantaine de mètres à l'ouest de la porte de Caesarea: il faisait face à celui des Epoux romains (1). — A quelques centaines de mètres au sud-est de la ville, dans la propriété de M. Coulombel, se trouvait, semble-t-il, un cimetière chrétien appartenant à une époque relativement élevée. C'est là qu'a été trouvée l'épitaphe de Rasinia Secunda, datant de 238, dont

(1) Sur ces deux sarcophages, voir chapitre XIV.

nous avons parlé plus haut (1). Du même lieu provient l'épitaphe de Magnia Crescentina, reproduite fig. 54 (2). Comme on le voit, elle est surmontée d'une colombe, d'un rameau (que la colombe paraît avoir tenu dans son bec) et du symbole très ancien de l'ancre. Je suis aussi porté à considérer comme chrétiennes les trois inscriptions suivantes, trouvées au même endroit :



Fig. 54.

1°	2°	3°
G · I ·	SAMAITA	MODIA
SATV	ET IMMI	SATVRNI
RNI ·	MEMORIA	NA · MAT
NVS	MATRI	ER · DVLC
P · D (3)	FECERV	ISSIMA
	NT (4)	❀ (5)

La simplicité de ces épitaphes, l'absence du *Dis manibus* et de l'indication de l'âge, surtout le fait qu'elles ont été trouvées dans le même lieu que deux épitaphes chrétiennes, celle

(1) Voir p. 313.

(2) Déjà publiée par M. Gavault, *Revue africaine,* XXVII, 1883, p. 480, n° 19. Stèle en pierre calcaire. Larg. et haut. de la partie qui sortait de terre, $0^{m}36$; épaisseur $0^{m}06$. Haut. des lettres $0^{m}06$.

(3) Gavault, *l. c.*, p. 479, n° 17. Stèle. Haut. $0^{m}41$, largeur $0^{m}25$, épaiss. $0^{m}10$. Haut. des lettres $0^{m}045$. L'inscription est dans un cadre. — Les deux dernières lettres signifient peut-être *p*(*ater*) *d*(*ulcissimus*): cf., quelques lignes plus loin, l'inscr. de Modia Saturnina.

(4) *C. I. L.,* VIII, 9309; *Ephemeris epigraphica,* VII, 499. Stèle. Haut. $0^{m}80$, larg. $0^{m}38$ (cette stèle est actuellement encastrée dans un mur). Haut. des lettres $0^{m}04$. Cadre. L'inscr. est complète en haut.

(5) Gavault, *l. c.*, p. 480, n° 20. Stèle. Haut. $0^{m}50$, larg. $0^{m}34$, épaiss. $0^{m}05$. Haut. des lettres $0^{m}03$. Cadre.

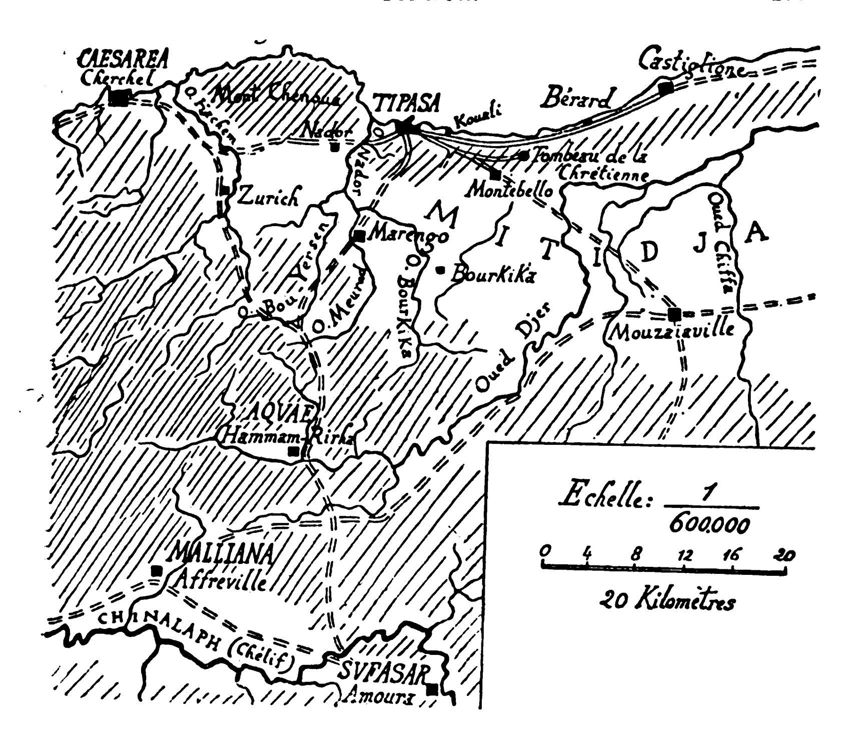
de Rasinia Secunda et de Magnia Crescentina, leur ressemblance de forme avec cette dernière, toutes ces raisons me font croire qu'elles sont chrétiennes. Les inscriptions dont il s'agit sont gravées sur de petites stèles; plus tard, les chrétiens semblent avoir abandonné cette manière de marquer la place de leurs tombes: on ne trouve, du moins, aucune stèle dans les deux grands cimetières chrétiens de Tipasa.

XII.

Routes antiques partant de Tipasa.

On peut reconnaître avec certitude l'existence de quatre routes, qui, partant de Tipasa, se dirigent: 1° vers Caesarea (Cherchel); 2° vers Icosium (Alger); 3° vers le tombeau de la Chrétienne, Montebello et Mouzaïaville; 4° probablement vers Aquae Calidae (Hammam-Rirha).

La route de Caesarea sort de la porte dont le plan a été donné fig. 2. Son tracé se reconnaît encore, sur quelques points, au sud de la route actuelle, qu'elle doit croiser, au bout de deux kilomètres et demi environ, pour aller ensuite franchir l'oued-Nador. On la retrouve aussi à peu de distance à l'est d'un grand château fortifié, dont il sera parlé au chapitre suivant, et qui se trouve à neuf kilomètres et demi de Tipasa. Des bornes milliaires de cette route n'ont pas encore été signalées. A huit cents mètres environ des remparts, on rencontre cependant trois bases de bornes; une borne entière, mais complètement fruste, se voit sur le bord de la route actuelle, à deux cents mètres environ du château dont je viens de parler. Elle a pu indiquer le sixième mille à partir de Tipasa, à moins que les milles n'aient été comptés à partir de Caesarea (dans ce cas, elle



indiquerait probablement le douzième mille depuis la capitale de la Maurétanie). — J'ajoute qu'une pierre, trouvée en 1849 sur la rive gauche de l'oued-el-Hachem (1), pourrait bien être un milliaire. Elle porte une inscription ainsi conçue (2):

IMP · CAESAR*i*
L · SEPTIM*io*
SEVERO *Pio*
PERTINA*ci*
Aug. Arabico
ADIABEN*ico*
/ / / / / / / / / /

(1) A environ deux kilomètres du point où le chemin de Tipasa coupe l'oued-el-Hachem, quand on vient à Cherchel.

(2) *C. I. L.*, VIII, 9315.

J'ai indiqué plus haut (1) que la route d'Icosium et celle de Montebello devaient, l'une et l'autre, partir d'une porte située à l'est de Tipasa. Celle d'Icosium suivait ensuite d'assez près le littoral. M. l'abbé Saint-Gérand a retrouvé et m'a signalé, au premier mille, une borne dont l'inscription est lisible, quoique fruste (2):

C · AVREL · VAL · DIOCLE/ / / / / / / / / /
INVICTVS AVG ET ·
M · AVREL · VAL · MAXI/ / / / / / / / / / /
P · F · INVICTVS · AVG · ET · / / / / / / / / /
/ / /STANTIVS · ET · GAL · / / / / / / / / /
/ / /MIANVS · NoBB · / / / / / / / /
A TIP MP · I

C. Aurel(ius) Val(erius) Diocle[tianus P(ius) F(elix)] Invictus Aug(ustus) et M. Aurel(ius) Val(erius) Maxi[mianus] P(ius) F(elix) Invictus Aug(ustus) et [Fl(avius) Val(erius) Con]stantius et Gal(erius) [Val(erius) Maxi]mianus, nob(ilissimi) [Caesares]. A Tip(asa) m(ilia) p(assuum): I. — Inscription des empereurs Dioclétien et Maximien, des césars Constance Chlore et Galère, se plaçant entre 292 et 305. Les noms de Dioclétien ne sont pas, comme ils devraient l'être, précédés des mots *Imp(erator) Caes(ar)*; il en est, probablement, de même de Maximien; cependant ces deux mots pourraient se trouver à la fin de la seconde ligne, qui est fruste.

Dans la propriété de Madame Demonchy, on a retrouvé cinq bornes milliaires appartenant au second mille. Deux sont complètement frustes et les autres sont bien difficiles à lire: des

(1) P. 327.

(2) Pierre calcaire. Colonne; haut. 1m02; diamètre 0m46; haut. des lettres 0m035. — A côté se trouve le bas d'une autre borne milliaire.

inscriptions de différentes époques, aussi mal gravées les unes que les autres, s'y enchevêtrent: de plus, l'état de conservation est très mauvais. Elles ont déjà été publiées par MM. Audollent et Letaille (1). J'en donne ici deux, en partie intelligibles, d'après mes copies:

☧
DDNN
I M P P/S/S///
E
VASE NTI
NIANO ET
VALENT
SEMPER
AVGG
MPII

Les deux S de la ligne 2, l'S de la ligne 3, l'E entre les lignes 2 et 3 appartiennent à une ou plusieurs inscriptions antérieures. L'inscription la plus récente doit se lire ainsi: *D(ominis) n(ostris) Imp(eratoribus) Va[l]entiniano et Valenti, semper Aug(ustis). M(ilia) p(assuum): II.* Inscription se plaçant entre 364 et 367.

N ☧
DN IMP////////
CONSTAN
TIVS PIvSI////
INVICTVS////
//V O M ///////
//IV///O ///////

L'N de la ligne 1 appartient à une inscription antérieure, comme aussi, autant qu'il me semble, les lignes 6 et 7. L'ins-

(1) *Mélanges de l'école française de Rome,* X, 1890, p. 416-417.

cription la plus récente se rapporte à Constance II: *D(ominus) n(oster) Imp(erator)* [*Fl(avius) Iul(ius)* (1)] *Constantius Pius* [*Fel(ix)*] *Invictus* [*Aug(ustus)*]. Le chrisme qui surmonte l'inscription se retrouve sur d'autres milliaires (2).

M. l'abbé Saint-Gérand et moi, nous avons cherché vainement les bornes des troisième et quatrième milles. Au cinquième, nous avons retrouvé trois tronçons de bornes. Çà et là, le tracé de la route et quelques ponceaux se reconnaissent. — Au septième mille, au lieu appelé Ksob-el-Halou ou Beauséjour, ont été trouvées jadis cinq colonnes milliaires: les inscriptions de deux d'entre elles figurent au Corpus (3). Elles se terminent, l'une par les mots *M(ilia) P(assuum) VII*, l'autre par le chiffre *VII*, qui, comme l'a pensé Berbrugger, ne peut se rapporter qu'à Tipasa. Ces bornes sont aujourd'hui inconnues dans le pays. Nous n'avons pas poussé plus loin nos recherches.

L'itinéraire d'Antonin (4) indique sur la grande route du littoral les stations suivantes:

Caesarea colonia
m. p. XVI
Tipasa colonia
m. p. XV
Casae Calbenti
m. p. XXXIII
Icosium colonia

(1) Il n'est pas certain que ces deux mots aient été gravés sur l'inscription.

(2) *Revue de l'Afrique française*, VII, 1888, p. 239-241. *Comptes-rendus de l'Académie d'Hippone*, 1891, p. VIII. *C. I. L.*, VIII, 10306. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1890, p. 17, note. Conf. l'inscription de Valentinien et de Gratien que nous venons de publier.

(3) *C. I. L.*, VIII, 10448, 10449, d'après les copies de Berbrugger.

(4) Edition Parthey et Pinder, p. 6-7.

La distance marquée entre Caesarea et Tipasa est insuffisante: il y a vingt-sept kilomètres et demi entre ces deux villes. Quant à *Casae Calventi*, je pense que cette station peut être placée avec quelque vraisemblance à Castiglione ou Bou-Ismaïl, où il y avait des ruines assez importantes (1): on y voit encore, au nord-ouest du village actuel, une basilique chrétienne et des thermes. Castiglione est distant de 24 kilomètres et demi de Tipasa, et de 44 kilomètres d'Alger par la route actuelle: on voit que ces chiffres concordent assez exactement avec ceux de l'Itinéraire. Les ruines qu'il y avait à Beauséjour (2) et à Bérard (ou Tagourait) (3) paraissent avoir été moins importantes que celles de Castiglione. Je ne crois donc pas que Berbrugger ait eu raison de penser à l'identification de *Casac Calventi* avec Tagourait (4), qui n'est distant de Tipasa que de quinze kilomètres. — Il est plus difficile de dire où se trouvait la station de Οὐὶα (*Via*), que Ptolémée place entre Tipasa et Icosium (5): il s'agit, sans doute, de quelque hameau construit contre la route, et qui en tirait son nom.

(1) Berbrugger, *Revue africaine*, V, 1861, p. 361. Cat, *Essai sur la province de Maurétanie Césarienne*, p. 123 [ne pas confondre Bou-Ismaïl (= Castiglione) avec Tagourait (= Bérard)].

(2) Berbrugger, *Revue afric.*, V, p. 362; X, 1866, p. 307. Voir aussi notre chapitre suivant.

(3) Berbrugger, *Revue afric.*, V, p. 362; X, p. 309. Tout vestige de ruines a aujourd'hui disparu à Bérard.

(4) *Revue africaine*, V, p. 359; X, p. 309. Berbrugger admet, du reste, que l'on peut penser à Bou-Ismaïl. Quant à Fouka, à laquelle il a aussi pensé (*Icosium*, p. 19), à El-Coléah, lieu auquel a pensé Shaw (*Voyages dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, traduction publiée à la Haye en 1743, I, p. 59), à Sidi-Ferruch (Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie*, II, p, 188), je crois qu'il est impossible d'identifier aucun de ces lieux avec la station de *Casae Calventi*, les distances ne concordant pas.

(5) *Géographie*, IV, 2. A 10′ à l'est de Tipasa, et à 20′ à l'ouest d'Alger.

Une autre route, sortant de Tipasa, se dirigeait au sud-est. Une borne, appartenant au premier mille, a été trouvée, il y a une dizaine d'années, et publiée par M. Gavault (1). Elle était employée dans une construction antique, mais n'avait pas dû être transportée bien loin de sa place primitive. Voici ce qu'on y lit (d'après ma copie) (2):

DDDNNN
CONSTANTINO
CONSTANTIO
AMAGNENTIO
INVICTISSEMPER
AVGVSTIS
EP/EIVSBR///MP
M P I

L'A de la ligne 4, la ligne 7, et peut-être la ligne 8, appartiennent à une inscription antérieure, qui a été martelée. En outre, la quatrième ligne a été martelée de nouveau et on y a gravé MAGNENTIO, à la place d'un autre nom (CONSTANTI). — L'inscription se lit: *D(ominis) n(ostris) Constantino, Constantio, Magnentio, Invictis semper Aug(ustis). M(ilia) p(assuum): I.* D'abord dédiée aux trois fils de Contantin (337-340), elle reçut le nom de Magnence en 350. Elle est une des rares inscriptions (3) qui prouvent que l'autorité de cet empereur fut reconnue en Afrique (4).

(1) *Revue africaine,* XXVII, 1883, p. 160 (= *Ephemeris epigr.*, VII, n° 659). Cf. Gavault, *Revue afric.,* XXVIII, 1884, p. 79. Gsell, *Bulletin archéologique du Comité,* 1892, p. 319, n° 2.

(2) Colonne en pierre calcaire. Haut. 1m15, diam. 0m40; haut. des lettres 0m05. Elle est actuellement conservée chez M. Coulombel.

(3) Les autres (qui sont aussi des milliaires) sont: 1° *Ephemeris epigraphica,* V, n° 1116; 2° *Ibid.,* VII, n° 811; 3° *Comptes-rendus de l'Académie d'Hippone,* 1891, p. VIII; 4° Toutain, *Mélanges de l'Ecole française de Rome,* XIII, 1893, p. 446.

(4) Un fragment d'inscription publié dans le *Bulletin du Comité,* 1887, p. 180, n° 811, pourrait avoir appartenu à un milliaire du pre-

Au second mille, M. l'abbé Saint-Gérand a trouvé, à leur place primitive, cinq bornes qu'il a bien voulu me signaler. Deux sont frustes. Une troisième offre des vestiges de plusieurs inscriptions, vestiges inintelligibles; en tête, a été gravé un chrisme. La quatrième porte ces mots (1):

IMP·CAES·
M·AVRELIO///
/////////O·PIO·FEL·
AVG·COS·II·TRIB·
POTES·II·PP·POCOS· *sic*
DIVI·MAGNI ANTO
NINI·FIL·DIVI·SE
VERI·NEPOTI·TIP
M·P·II·

Imp(eratori) Caes(ari) M. Aurelio [Antonin]o Pio Fel(ici) Aug(usto), co(n)s(uli) II, trib(unicia) potes(tate) II, p(atri) p(atriae), p(r)oco(n)s(uli), Divi Magni Antonini fil(io), Divi Severi nepoti, Tip(asitani). M(ilia) p(assuum): II. — Inscription en l'honneur d'Elagabal, dans laquelle le nom Antoninus a été martelé (2). Elle date de 219.

mier mille de la route qui, partant de Tipasa, prenait la direction du sud-est:

AL\ I\ II
IVVENTV
IPASITAI
FRE

Il a été « trouvé en 1859 au sud de la maison Monniot, en faisant la route de Coléa ». Or cette maison est située dans la campagne à environ un kilomètre et demi de Tipasa, au sud-est.

(1) Colonne en pierre calcaire. Haut. 1 m 83, diam. 0 m 40. Haut. des lettres 0 m 05. Actuellement conservée chez M. Coulombel.

(2) Cf. Cagnat, *Manuel d'épigraphie latine*, p. 168, n. 1.

Sur la cinquième, on lit (1):

DD NN
IMP · CÆSEARI// *sic*
VS · TREBONIANO
GALLO · IT · ET · AFI
NIO · VOLSSIANO *sic*
AVGG · COS
TIPASIT
M · P ·
III *sic*

D(ominis) n(ostris) Imp(eratoribus) Caes<e>ari[b]us Treboniano Gallo it(erum) et Afinio Vol(u)s<s>iano Aug(ustis) co(n)s(ulibus), Tipasit(ani). M(ilia) p(assuum): III. — Inscription des empereurs Trébonien Galle et Volusien, datant de l'année 252. Il y a, dans cette inscription, des marques d'une rare négligence. A la ligne 2, on a gravé CASEARIBVS, puis il semble qu'on se soit aperçu de l'erreur: on a alors ajouté un E au premier A, mais en laissant l'E mal placé. A la ligne 5, le nom de Volusien est estropié. Enfin, ce qui est plus grave, cette borne indique le chiffre de milles III, alors qu'elle a été trouvée au *second* mille.

Le tracé de la route se reconnaît très nettement pendant sept kilomètres environ: elle prend la direction du village actuel de Montebello. De là, elle devait traverser la plaine de la Mitidja, pour se rendre vers Mouzaïaville. Il y avait près de ce lieu, à El-Hadjeb, un centre romain important (2), que l'on a

(1) Colonne en pierre calcaire. Haut. 1^{m}16, diam. 0^{m}37; haut. des lettres 0^{m}03. Actuellement conservée chez M. Coulombel.

(2) Voir *C. I. L.*, p. 796; Berbrugger, *Revue africaine,* X, 1866, p. 353, sq.; Cat, *Maurétanie Césarienne,* p. 124; Schwarze, *Untersuchungen über die äussere Entwicklung der afrikanischen Kirche,* p. 170; Doublet, *Musée d'Alger,* p. 36-37 et figure (Bacchus), p. 50, 91 et pl. XIV, fig. 4 (lampe chrétienne).

identifié, sans raison suffisante, avec *Tanaramusa castra*, lieu placé, par l'Itinéraire d'Antonin (1), sur la route qui allait de Malliana (Affreville) (2) à Rusuccuru (Tigzirt). On a trouvé dans ces ruines d'El-Hadjeb trois bornes, dont une porte le chiffre de milles XVIII (3). Berbrugger (4) et M. Héron de Villefosse (5) ont rapporté ce chiffre à Tipasa. Mais, comme le fait remarquer Berbrugger, cela n'est admissible que si l'on suppose que la borne a été déplacée, car, entre Tipasa et El-Hadjeb, il y a, *à vol d'oiseau*, plus de vingt-six kilomètres, et l'on peut admettre, approximativement, un kilomètre et demi de détours dans la partie montagneuse. Le chiffre XVIII serait donc d'une unité environ inférieur à la réalité.

De cette route de Tipasa à la Mitidja, s'en détachaient au moins deux autres. 1° L'une, sur la droite (en venant de Tipasa), entre le premier et le second milles, se voit très distinctement pendant plusieurs centaines de mètres; elle allait desservir les collines situées au sud-est de la ville; 2° sur la gauche, vers le quatrième mille, il devait y en avoir une autre, se dirigeant à l'est en suivant la crête du Sahel. Je n'ai pas reconnu nettement son tracé, mais il était sans doute le même que celui d'un sentier arabe qui se rend au tombeau de la Chrétienne et qui est jalonné par plusieurs ruines antiques.

De la porte qui est située au sud de la ville (6), sort une route dont le tracé est très reconnaissable pendant près de

(1) P. 16.
(2) Sur la position de Malliana à Affreville, voir *Bulletin archéologique du Comité*, 1888, p. 96.
(3) *C. I. L.*, 10445.
(4) *Revue africaine*, X, 1866, p. 366.
(5) *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 268. M. Mommsen est plus réservé (*C. I. L.*, VIII, p. 907): « Mouzaiavillensis et ipse fortasse milia a Tipasa numerat, quamquam cogitari potest item de via Sufusar Rusgunias quae per Mouzaïaville transibat ».
(6) Cf. plus haut, p. 327.

trois kilomètres. Elle se dirige d'abord au sud, s'élève sur les collines du Sahel, puis incline au sud-est pour ne pas tomber dans le ravin profond de l'oued-Terbout. Son tracé se perd ensuite, mais il me semble probable qu'après être parvenue à la naissance de l'oued-Terbout, elle reprenait sa direction primitive, et descendait dans la Mitidja. On peut penser qu'elle se rendait à Hammam-Rirha, dans l'antiquité Aquae Calidae, où il y avait des établissements thermaux importants (1). Je ne crois pas, en effet, qu'il y ait lieu de supposer que cette route se soit dirigée sur Mouzaïaville (2): comme je l'ai dit plus haut, il me paraît naturel de chercher la route de Mouzaïaville dans celle qui sortait de la porte de l'est, et dont des bornes des milles I et II sont connues.

M. Trémaux a retrouvé, il y a quelques années, des bornes appartenant au second mille de cette voie qui sortait de la porte sud de Tipasa; M. Héron de Villefosse les a publiées (3). Elles sont au nombre de quatre. La première est dédiée aux empereurs Macrin et Diaduménien et date de 218; la seconde, dédiée à Trébonien Galle et à Volusien et datant de 252, est presque exactement semblable à celle de la même année, que M. l'abbé Saint-Gérand a trouvée au second mille de la route de Mouzaïaville (4). La troisième porte les noms et les titres d'Aurélien, et elle date de 270 ou 271. La quatrième doit se lire ainsi:

(1) Voir *C. I. L.*, p. 819; Waille, *Bulletin de correspondance africaine*, I, 1882-1883, p. 342 sq.; Cat, *Maurétanie Césarienne*, p. 136, n° 1.

(2) J'ai en vain cherché sur la crête, à partir du second mille, le tracé de la voie dans cette direction.

(3) *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 266-268. Actuellement dans le jardin de M. Trémaux.

(4) Cf. plus haut, p. 416.

IMP CAES C AVREL
VAL·DIOCLETIA
NVS////////ICTV/
AVG·E///M//·CAE/
M·AVR·VAL·MAXI
MIA/////I/////F IN
VICT//////////// T
FLAV////////////
//ONS///////////
VAL////////////
NV//NO//B CAE////
A TIP M//II

Imp(erator) Caes(ar) C. Aurel(ius) Val(erius) Diocletianus, [P(ius) F(elix) Inv]ictu[s] Aug(ustus) e[t I]m[p(erator)] Cae-[s(ar)] M. Aur(elius) Val(erius) Maximia[n]u[s, P(ius)] F(elix) Invict[us Aug(ustus) e]t Flav(ius) [Valerius C]ons[tantius et Gal(erius)] Val(erius) [Maximia]nu[s], no[b]b(ilissimi) Cae[ss(a-res)]. A Tip(asa) m(ilia) [p(assuum)] : II. — Cette inscription est presque entièrement rédigée de même que celle du premier mille d'Icosium, publiée plus haut (1).

Ce sont les seules bornes de cette route qui aient été retrouvées jusqu'à présent.

XIII.

Ruines des environs de Tipasa.

Il existe un assez grand nombre de ruines aux environs de Tipasa (2), mais bien peu présentent de l'intérêt. Ce sont en

(1) P. 410.

(2) Elles ont été indiquées avec beaucoup de soin dans la carte de l'Etat-Major, au cinquante millième, publiée en 1883. Je les ai visitées pour la plupart.

général de petites fermes éparses dans la campagne. Çà et là, se distinguent des restes de pressoirs à olives; chez M. Baril, au pied du Mont Chenoua, un bouquet d'oliviers séculaires en ombrage un, très bien conservé. M. Gavault a décrit avec soin dans la *Revue africaine* (1) un ensemble de constructions qui se voient à un kilomètre au sud-est de la ville, dans la propriété de M. Coulombel. Je lui dois le plan du principal bâtiment (fig. 55). Il comprend des constructions se rapportant à différentes époques, qui se distinguent par des exhaussements successifs. Les parties teintées en noir indiquent la première époque, à laquelle appartiennent tous les murs en pierre de taille; les parties claires indiquent la seconde et la troisième époques, dans lesquelles les murs ont été construits en moellons. — Primitivement, la villa paraît avoir été surtout une habitation de maître, ainsi que le montrent les salles de bain A et B. Cette demeure fut détruite par un incendie. — La seconde époque correspond à la fin du troisième siècle après J-C., comme l'indique l'inscription de la grande auge de la salle E, datant de 278. Ce lieu devint alors une fabrique de vin. Les bassins de la salle H, les pressoirs des salles H et F, les auges de E, peut-être le dolium de T, les réservoirs de D, la citerne de G appartiennent à la seconde époque et forment un ensemble intéressant (2). — Entre cette époque et la suivante, se place une destruction à peu près complète du bâtiment. Sur le sol, dont les décombres avaient élevé le niveau, on refit, à une date difficile à déterminer, presque toute la partie intérieure, en se servant des matériaux de la première et de la seconde époque. Ce fut peut-être alors que fut sculpté le chapiteau de Voloca (voir

(1) Tome XXVIII, 1884, p. 74 sq.

(2) Il est digne de remarque qu'en 278 l'empereur régnant était Probus, qui, comme on le sait, fit complètement disparaître les mesures restrictives de la culture de la vigne dans les provinces.

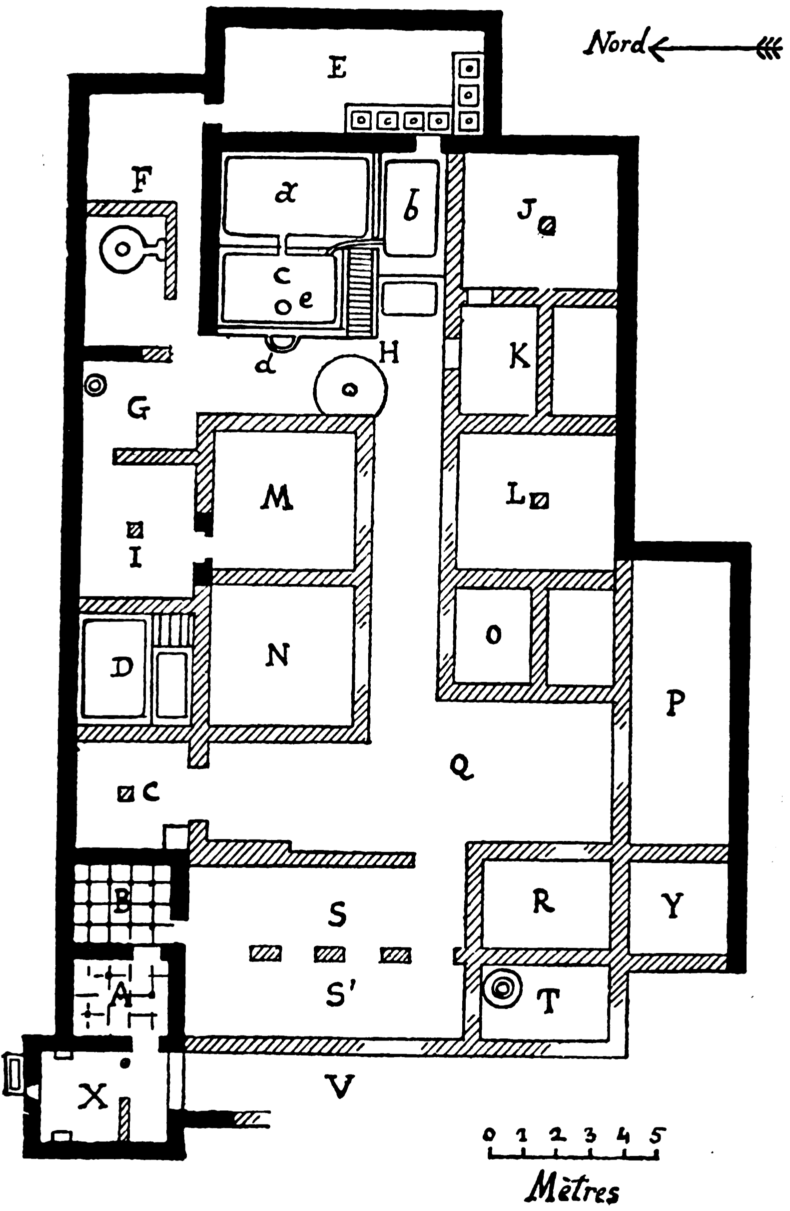


Fig. 55.

plus loin), trouvé parmi les ruines et paraissant appartenir au quatrième ou au cinquième siècle. Je donne ici la légende du plan, en empruntant à l'article de M. Gavault les indications nécessaires :

A et B, salles de bains, avec double plancher (le plancher supérieur en grandes briques, soutenues par des piles de briques plus petites). — C, salle avec un pilier central, qui date de la seconde époque. — D, salle « contenant un bassin qui a été comblé, » puis reconstruit à nouveau sur le remblai; à côté, un second » bassin cimenté, de la deuxième époque, sur lequel la troisième » a jeté des murs sans fondations ». — E, salle des auges. « Deux » auges monolithes, divisées, l'une en trois, l'autre en quatre com- » partiments cubiques, sont disposées en forme d' L dans l'angle » de la pièce. Les sept récipients communiquent, de proche en » proche, par de petits canaux creusés à la porte haute des cloi- » sons, de façon que, le premier étant rempli, la nappe supérieure » du liquide s'écoule dans le second, et ainsi de suite. On conçoit » l'ingéniosité de ce système pour l'épuration d'une substance » telle que l'huile ou le vin; les parties solides tombent dans le » fond, creusé d'un petit contrebas central, et à chaque passage, » le liquide en contient une moindre quantité ». Sur la plus grande de ces auges, longue de 3m 15, large de 0m 78, haute de 0m 75, la face présente six compartiments séparés par des piliers que surmontent des arcades, et, dans le compartiment du centre, on lit l'inscription suivante (haut. des lettres 0m 06) (1):

'IN HIS PRAEDIIS M
HORTENSI GAVDENTI
ET FILIORVM EIVS
GAVDENTIIS

RESTITVTVS PROV CCXXXVIIII

(1) Cf. Gavault, *Revue africaine*, XXVII, 1883, p. 160; — Poinssot, *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, III, 1884, p. 214,

In his praediis M(arci) Hortensi(i) Gaudenti(i) et filiorum eius. Gaudentiis Restitutus! (1). *Prov(inciae) CCXXXVIIII.* La propriété appartenait donc en 278 à M. Hortensius Gaudentius, dont ce Restitutus devait être un des employés.

F, espace qui « ne comprenait d'abord qu'une seule salle : on en » forma ensuite trois, dont un couloir ; l'une des deux autres contient » un pressoir en maçonnerie, fort intéressant. Le liquide formé dans » la partie creuse passait à travers une brique percée de trous » et se déversait dans un petit récipient également maçonné. Le » diamètre du pressoir est de 1m60 ; la longueur du récipient, » avec son canal, 1m80 ». — G, salle « reposant sur la voûte d'une » citerne. Il est permis de penser que cette citerne n'est qu'une » salle ainsi transformée ultérieurement. L'orifice, placé dans l'an- » gle, est formé d'une seule pierre bien travaillée ». — H, « salle » dont l'aspect actuel est vraiment frappant. Elle contient d'abord » un pressoir, bâti dans le sol même, et portant deux mètres de » diamètre. En face, monte un escalier de huit degrés, qui a en- » core sa rampe. Il mène à une large plate-forme, où sont deux » beaux bassins séparés par un rebord en pierre de taille. Tous » deux pouvaient, celui de gauche (*a*) par une gargouille, l'autre, » plus éloigné (*b*), par des conduits de plomb (*fistulae*), déverser » leur contenu dans un troisième bassin (*c*), profond de toute la » hauteur de l'escalier, situé à gauche de celui-ci, et dont le ra- » dier est de niveau avec le sol de la salle H. Une ouverture, » placée près du fond, permet de le vider ; elle débouche dans une » petite cuvette (*d*)... Dans l'intérieur du grand bassin, et près » de cette issue, est une dépression (*e*), de forme circulaire, mé- » nagée dans le radier, et destinée, sans doute, à recevoir le dé- » pôt du liquide emmagasiné, avant de laisser ce liquide couler » dans la cuvette extérieure. Cet ensemble d'appareils servait,

n° 486 (d'après Trémaux) et *ibid.*, p. 311 ; — *Ephemeris epigraphica*, V, n° 1303.

(1) Mommsen (*Eph. ep.*, l. c.), observe à ce sujet : « supple cogi- » tatione : « Gaudentiis (felix faustumque sit ! dicit) Restitutus ».

» sans doute, au foulage du raisin; les hommes montaient par l'es-
» calier dans les plates-formes supérieures, d'où le liquide coulait » dans le grand réservoir. » — I, salle avec un pilier central. — J, salle avec un pilier central, placé, sans doute, en ce lieu à une époque extrêmement basse: ce pilier n'est autre que la borne milliaire de Constantin, Constance et Magnence, publiée plus haut, p. 414. — K, salle double. — L, salle avec pilier central — M, N, O, P, Q, R, salles diverses. — S, S', portique double. — T, salle qui contenait les restes d'un dolium, haut de 1m30 environ. — V, couloir d'entrée (?) — X, avant-corps de la villa primitive: il a subi divers remaniements. — Y, autre salle.

On a recueilli, dans la ruine dont je viens de parler, un chapiteau d'un style barbare, autour duquel est gravée l'inscription suivante (1):

BONIS BENE M H VOLOCAE ET FILIORVM EIIVS

Bonis bene (?) (2). *M(arci) H(ortensii) Volocae et filiorum ei<i>us*. Je restitue *H(ortensii)*, à cause de l'inscription précédente, et aussi d'un fragment de plaque de marbre, trouvé dans la même propriété Coulombel, et portant ces lettres (3)

I HIS PR
TENSIA

[I]n his pr[aediis Ho]rtensianis[...... Il y avait donc en ce lieu un domaine appartenant à de riches propriétaires, les Hortensii (4).

(1) Gavault, *Revue africaine*, XXVII, 1883, p. 480, n° 18; XXVIII, 1884, p. 79. Gsell, *Bulletin du Comité*, 1892, p. 320, n° 3.

(2) La lecture de ces deux premiers mots est loin d'être certaine. Si on veut lire *bene*, il faut admettre la liaison des deux dernières lettres et une feuille de lierre après.

(3) J'ai déjà publié ce fragment dans le *Bulletin du Comité*, 1892, p. 320, n° 4.

(4) Dans la même ruine a été trouvé un cachet rectangulaire en bronze, muni au revers d'une poignée (long. 0m06, larg. 0m03; haut.

Plus près de la ville antique, à quelques centaines de mètres de ce grand bâtiment, on rencontre encore, sur un monticule, les restes d'un assez vaste édifice en pierres de taille. Quatre fragments d'un sarcophage en marbre ont été recueillis aux alentours : la face présentait un cadre de rais de cœur; à l'intérieur de ce cadre, on voyait une suite de génies ailés debout et portant sur leurs épaules une grande guirlande (1). On a aussi trouvé, non loin de là, des morceaux d'une belle mosaïque ornementale.

Il est inutile d'insister sur les nombreuses ruines qui bordent la mer à l'est de Tipasa. Nous dirons, cependant, un mot de celles que l'on voit au Kouali, lieu où l'on a trouvé les bornes du second mille de la route d'Icosium. On y remarque, en particulier, plusieurs salles qui appartenaient à des thermes : deux piscines, une pièce ornée d'une mosaïque, dont le motif central consiste en un agencement de losanges noirs, verts et blancs et dont le cadre est formé par un méandre à cubes noirs, verts, blancs et rouges. Près de là, à l'est, trois caveaux en partie creusés dans le roc, en partie construits en belles pierres de taille, avec des banquettes ménagées le long des parois. — Quatre cents mètres environ au sud-est, se trouve un édifice assez grand, dans une des salles duquel a été récemment découvert un beau sarcophage en marbre représentant la légende

des lettres 0^m01; actuellement chez M. Châtelain, à Castiglione). On y lit cette inscription, gravée à rebours :

TFAVR + AR
ISTOBOLI

Schmitter, *Bulletin épigraphique*, IV, 1884, p. 235, n° CLXVIII; Mowat, *Bulletin des antiquaires de France*, 1884, p. 140; Gsell, *Bulletin du Comité*, 1892, p. 321, n° 8.

(1) Conf., par exemple, Clarac, *Musée de sculpture*, planche 194, n° 92.

de Pélops et d'Oenomaüs. La place qu'il occupait et le manque de couvercle et d'ossements prouvent qu'il a été employé, à une basse époque, peut-être après la conquête arabe, à un usage vulgaire. J'en donnerai une description détaillée au chapitre suivant. — Du Kouali provient aussi l'épitaphe de L. Saedius Octavius Felix, duumvir quinquennalis : je l'ai publiée plus haut (1).

Plus à l'est, une ruine, aujourd'hui complètement détruite, semble avoir été intéressante. Elle était située à sept milles de Tipasa, à Ksob-el-Halou ou Beauséjour. C'était, selon Berbrugger (2), une construction rectangulaire de 54 mètres de long sur 24 de large, flanquée aux angles de quatre tourelles rondes et présentant sur chacun de ces côtés longs deux bastions carrés. Il y avait peut-être là une demeure seigneuriale fortifiée, comme celle de M. Cincius Hilarianus, dont je parlerai tout-à-l'heure.

A dix kilomètres au sud-est de Tipasa se trouve le Tombeau de la Chrétienne ou, pour lui donner son véritable nom, le mausolée de la famille royale de Maurétanie (3). Il serait à désirer qu'un architecte entreprît et publiât une étude approfondie de ce monument, ainsi que du tombeau analogue, dit le Medracen, et situé dans la province de Constantine, au nord-est de Batna. Quant à la recherche du caveau royal qui, à notre avis, n'a pas encore été trouvé (4), elle exigerait des frais énormes, sans espoir sérieux d'un bon résultat. Mais ce n'est pas dans

(1) P. 297.

(2) Cf. *Revue africaine*, V, 1861, p. 362 ; X, 1866, p. 307 ;

(3) Pomponius Mela, I, 6, 30 : « [Caesarea].... Ultra monumentum commune regiae gentis, deinde Icosium ».

(4) Les deux petites chambres que les fouilles de Berbrugger et Mac-Carthy ont fait découvrir dans le cœur du mausolée ne peuvent en effet, croyons-nous, avoir servi de caveaux funéraires à la famille royale : voir à ce sujet *Revue africaine*, XXXVIII, 1894, p. 145, § 46 (à propos d'une brochure de M. Caise). Léon Renier était déjà de cet avis (*Revue des sociétés savantes*, 1866, II, p. 120-121).

une histoire de la ville de Tipasa que la question du Tombeau de la Chrétienne peut être traitée.

Une grande ruine se trouve 9 kilomètres et demi à l'ouest de Tipasa, sur la route de Caesarea. C'est une véritable demeure seigneuriale fortifiée. J'en donne le plan fig. 56: on voit com-

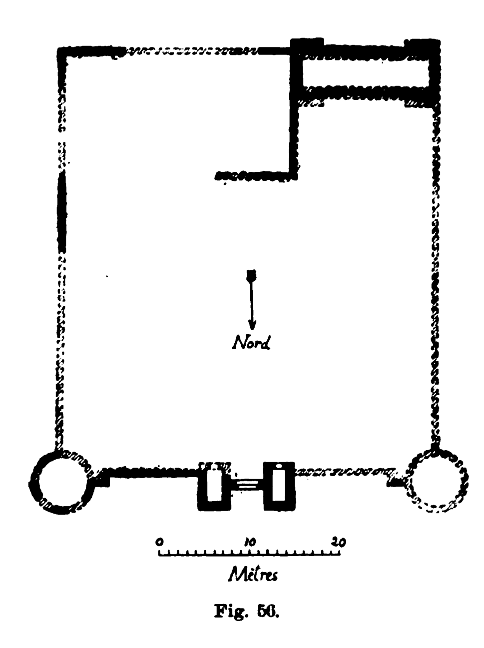


Fig. 56.

bien en sont vastes les dimensions. Au nord, se trouve une porte cintrée monumentale, encore bien conservée (1), flanquée de deux bastions rectangulaires. Toute cette partie est en pierres de taille. Au-dessus de la porte, se lisent les noms des propriétaires (2):

(1) Largeur de la porte 2m 48. La ruine est conservée, à cet endroit, jusqu'à une hauteur d'environ six mètres au-dessus du sol actuel.

(2) Schmitter, *Bulletin épigraphique*, III, 1883, p. 139, n° XCI (= *Bulletin des antiquaires de France*, 1883, p. 143 et *Ephemeris epigraphica*, V, n° 962). Je n'ai pu collationner que quelques lettres, n'ayant pas eu d'échelle à ma disposition.

IN HIS PREDIS M·
CINCI M F HILARI
ANI·FLAMINIS AV
GVSTI PP ET VETI
DI///IMPETRATAE
EIVS

In his pr(a)edi(i)s M(arci) Cinci(i), M(arci) f(ilii), Hilariani, flaminis Augusti p(er)p(etui) et Vet(t)idi[ae] Impetratae eius. Cette porte est reproduite fig. 57.

Le reste de l'édifice est en blocage. On voit, par le plan, qu'il présentait à ses deux angles du nord deux tours rondes. Tandis que le devant était fort bien fortifié, il est bizarre qu'aucun bastion ou tour n'ait été fait par derrière. Au sud-ouest, il y avait probablement une ou deux citernes, avec de puissants contreforts. Le sol est jonché de poteries, en particulier de débris de grosses jarres. Peut-être des fouilles amèneraient-elles des résultats intéressants: la ruine est enterrée de 1 mètre à $1^m 50$.

Quatre kilomètres plus loin, dans la direction de Caesarea, sur un coteau à gauche de la route actuelle, il y avait encore, m'a-t-on dit, une demeure fortifiée analogue: elle a été à peu près complètement détruite dans ces derniers temps.

Entre Tipasa et Cherchel existent, en plusieurs points, sur des hauteurs, des tours pleines qui ont dû servir à la transmission de signaux, surtout lors des alarmes causées par les incursions des Maures (1). L'une d'elles, qui se trouve sur la rive droite de l'oued-el-Hachem, à environ cinq cents mètres au nord du pont actuel, est bien conservée. Faite en blocage, elle est de forme carrée ($2^m 50$ de côté) et mesure environ cinq mètres de haut.

(1) Voir Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 682-683.

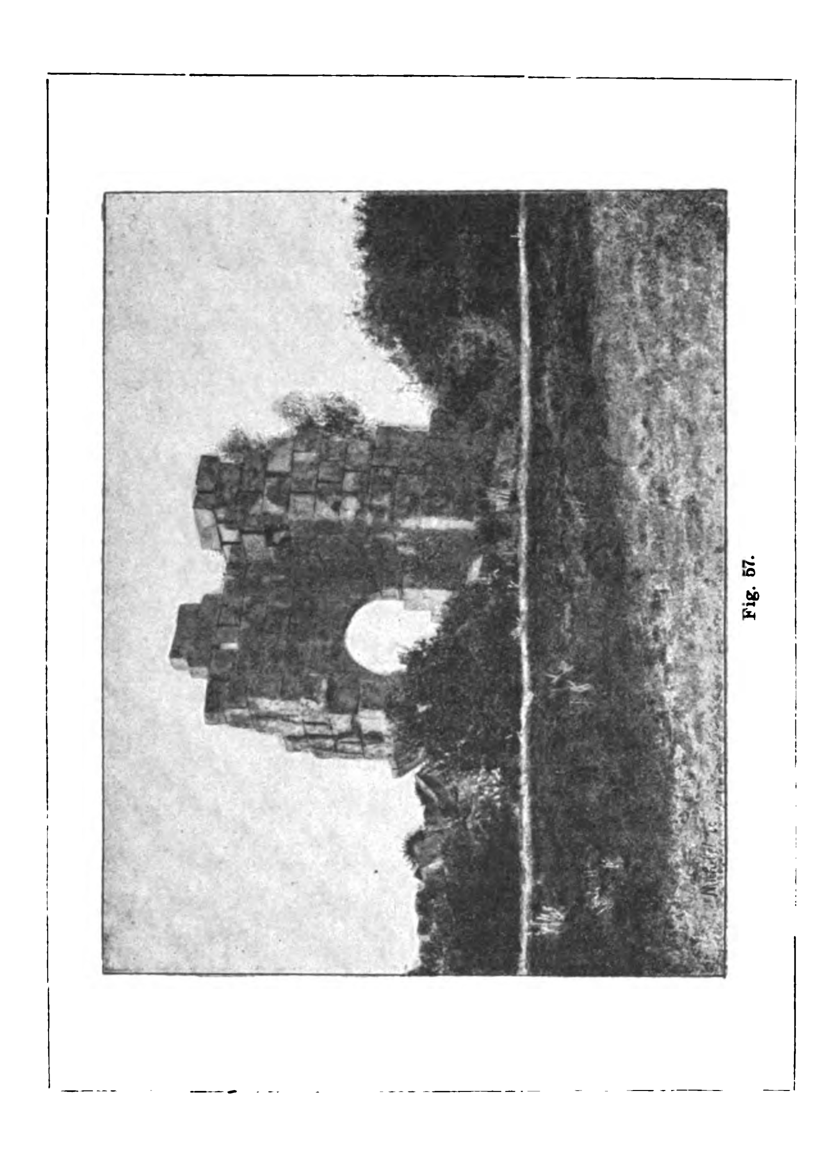


Fig. 57.

XIV.

De quelques monuments d'antiquité figurée, trouvés à Tipasa.

Tipasa est bien loin d'avoir fourni autant de monuments d'antiquité figurée que sa voisine Caesarea, où régna, à l'époque d'Auguste, un prince ami des arts, et qui fut, sous la domination romaine, la capitale de la province. Nous avons parlé plus haut de ces stèles grossières que leurs symboles rattachent à la religion punique (1), et de quelques bas-reliefs funéraires, sculptés aussi sur des stèles (2): au point de vue de l'art, ces monuments ne présentent aucun intérêt. On n'a recueilli que quelques fragments insignifiants de statues (3). Tipasa est plus riche en sarcophages sculptés, datant de l'époque romaine: aucune ruine de l'Algérie n'en a encore donné un aussi grand nombre. Je les décris dans les pages qui suivent, et ils sont presque tous reproduits sur les planches qui accompagnent cette étude.

I. *Sarcophage des époux.* Ce sarcophage en marbre, trouvé près de la porte de Caesarea (4), est actuellement conservé dans le jardin de M. Trémaux. Il est brisé en plusieurs morceaux et

(1) P. 308.
(2) P. 348 et suiv.
(3) Voir plus haut, p. 384: fragment trouvé dans le nymphée. — On peut encore signaler quelques fragments en marbre, tous conservés dans le jardin de M. Trémaux: 1° pied chaussé d'une sandale, moitié grandeur nature; 2° bras nu, grandeur nature; 3° épaule gauche et partie de torse, grandeur nature: reste d'une statue du troisième siècle environ, représentant un homme en toge, avec la *laena* passant sur l'épaule gauche; 4° doigt (index) d'une statue, qui devait être trois fois plus grande que nature, trouvé dans la basilique de l'évêque Alexandre; 5° jambe droite d'un génie funèbre s'appuyant sur une torche renversée, tiers grandeur nature.
(4) Voir plus haut, p. 406.

quelques pièces manquent (1). Quoiqu'il fût bien connu (2), il était resté inédit. La planche VI en représente la face; un des petits côtés est reproduit fig. 58.


Fig. 58.

Il est divisé en quatre compartiments, séparés par des colonnes d'ordre corinthien dégénéré et surmontés par des arcades. Entre les arcades, des têtes de Méduse; à chaque extrémité, en haut, un aigle posé sur un objet ou sur un animal indistinct.

Ce monument appartient à la catégorie très nombreuse des sarcophages d'époux, étudiée par M. Rossbach (3). Les deux

(1) Long. $2^{m}04$; larg. $0^{m}92$; haut. $0^{m}85$. — Parties manquantes: Sur le devant, le haut (têtes des personnages) des deux compartiments de gauche. En outre, à partir de la gauche: Premier compartiment (Dioscure): les deux mains, la plus grande partie de la lance, la jambe de devant de droite et la tête du cheval. — Deuxième compartiment (sacrifice): jambe et avant-bras droit de l'homme; avant-bras droit de la femme; devant de l'autel, sauf une griffe de lion en bas. — Troisième compartiment (mariage): mains droites de l'homme et de la femme; bras droit et mollet gauche de l'Hyménée. — Quatrième compartiment (Dioscure): le haut et le bas de la lance; un morceau de la chlamyde à droite (pour qui regarde).

Sur le côté droit: un petit morceau au-dessus de la tête du personnage. — Côté gauche: Le haut de la tête du personnage et le haut de la hache.

Le derrière est lisse. — On a retrouvé quelques fragments du couvercle, qui imitait un toit en dos d'âne avec des *imbrices* et des *tegulae*.

(2) Voir Héron de Villefosse, *Archives des Missions*, série III, t. II, 1875, p. 407-408; Le Blant, *Etude sur les sarcophages chrétiens d'Arles*, p. 38 [où ce savant l'indique par erreur comme édité dans l'*Illustration*]; Albert, *Etude sur le culte de Castor et Pollux en Italie*, p. 161, n° 203.

(3) *Römische Hochzeits- und Ehedenkmäler* (Leipzig, 1871).

compartiments centraux représentent, l'un (à droite), la *dextrarum junctio;* l'autre, un sacrifice. — Dans la *dextrarum junctio* (1), l'époux barbu, en tunique et en toge, tenant de la main gauche les *tabulae nuptiales*, donne la main droite à sa femme, vêtue d'une tunique longue et d'un manteau qui passe sur sa tête. Les deux figures ont été seulement épannelées par le sculpteur, pour pouvoir au dernier moment recevoir les traits des défunts. Par derrière, Juno pronuba, la tête ornée d'une stéphané, pose ses mains sur les épaules des époux: cette figure manque bien rarement sur des représentations de ce genre (2); on la retrouve même sur des sarcophages chrétiens (3). Entre les époux, l'Hyménée, sous la forme d'un petit amour ailé, tient une torche, et, par derrière, deux jeunes parents ou amis, en toge, assistent à l'union. — Dans l'autre compartiment du centre, le mari, en costume militaire (tunique courte, paludamentum, *caligae*), fait, sur un autel portatif, une libation, à laquelle sa femme assiste. Ce sujet, comme l'a montré M. Rossbach (4), a été emprunté à des sarcophages plus anciens, où est représentée toute la vie de l'époux: son mariage n'est qu'une des scènes de cet ensemble; une autre est un sacrifice public offert par l'époux à la suite de succès guerriers remportés par lui; en costume militaire, il fait une libation sur un autel portatif, et, à ses pieds, on égorge un taureau. C'est une représentation abrégée de cette scène qu'offre notre sarcophage. D'autres monuments la reproduisent en l'altérant plus encore: ainsi, sur un sarcophage de Rome (5), où l'on voit au centre la *dextrarum junctio*, l'époux,

(1) Rossbach, *l. c.*, p. 11 sq.

(2) Voir Overbeck, *Griechische Kunstmythologie*, II, première partie, deuxième livre, p. 56-57 et 131-132; Matz et Duhn, *Antike Bildwerke in Rom*, nos 3095, 3097, 3107, 3109; etc.

(3) Grousset, *Etudes sur les sarcophages chrétiens*, p. 38.

(4) *L. c.*, p. 118 sq.

(5) Matz et Duhn, *l. c.*, no 3100.

placé à l'angle de gauche, fait une libation en costume militaire; mais, pour des raisons de symétrie, sa femme n'est pas représentée auprès de lui: elle se trouve à l'angle de droite; un autel portatif est placé devant elle (1).

Dans les deux compartiments extrêmes de notre sarcophage, se voient les Dioscures, vêtus seulement d'une chlamyde attachée sur l'épaule droite, coiffés d'un bonnet, une lance à la main gauche; de la droite, ils tiennent leurs chevaux par la bride. On sait qu'ils sont très fréquemment représentés sur les monuments funéraires (2), ce qui s'explique par la légende de leur passage alternatif de la vie à la mort; c'étaient en outre des divinités protectrices. Ils se voient souvent, en particulier, aux deux extrémités des sarcophages d'époux. En voici plusieurs exemples:

a) Sarcophage conservé chez M. de Mouchy (dans l'Orne) (3). Au centre, les deux époux en Mars et en Vénus (dans la pose du Mars Borghèse et de la Vénus de Milo) (4). Aux angles, les Dioscures, ressemblant exactement à ceux de notre sarcophage, et placés aussi sur des piédestaux; mais celui qui, sur le monument de Tipasa, est placé à l'extrémité de droite, s'y trouve à gauche, et réciproquement; ce qui est plus rationnel, étant donnée la façon dont sont tournées les têtes des Dioscures.

b) Sarcophage presque entièrement semblable au précédent, au *Campo Santo* de Pise (5).

(1) On peut encore citer, à ce sujet, un sarcophage de Florence, où l'époux, en costume militaire, et la femme sont aussi séparés l'un de l'autre: Dutschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien,* II, n° 105.

(2) Albert, *Le culte de Castor,* p. 103 et suiv.; Article *Dioscuri* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, p. 264.

(3) Albert, *Le culte de Castor,* p. 160, n° 201, et pl. II.

(4) Cf., sur des groupes d'époux semblables, Ravaisson, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* XXXIV, 1ère partie, p. 210 et suiv.

(5) Lasinio, *Raccolta di sarcofagi del Campo Santo di Pisa,* pl. 91. Dutschke, *l. c.,* I, n° 25. Albert, *l. c.,* p. 161, n° 205.

c) Sarcophage de Pise (1). Les époux y sont, comme dans les monuments qui suivent, en costume romain. Les Dioscures ont la pose des célèbres statues colossales de Monte Cavallo, à Rome.

d) Sarcophage de Florence (2). Même pose.

e) Sarcophage de Rome, conservé au musée des thermes de Dioclétien. Même pose.

f) Sarcophage d'Arles, dont il sera question plus loin (3).

Les petits côtés de notre sarcophage offrent l'un et l'autre la même représentation : un taureau amené pour le sacrifice du mariage (4). Le victimaire a la tête ceinte d'un bandeau et est vêtu d'un *limus* couvrant le bas du corps; il tient une hache avec laquelle il va tuer l'animal, et porte un couteau pour le dépecer. Le taureau a sur la tête un ornement triangulaire en métal, comme dans d'autres sarcophages nuptiaux (5). En avant du taureau et au fond, on voit des arbres; derrière le victi-

(1) Lasinio, *l. c.*, pl. 101. Dutschke, *l. c.*, I, n° 41. Albert, *l. c.*, p. 160, n° 202.

(2) Dutschke, II, n° 105.

(3) Je citerai encore deux sarcophages de mariage où les Dioscures sont représentés, avec d'autres divinités, sur le couvercle: Matz et Duhn, n° 3090 (à Rome); Dutschke, IV, n° 847 (à Mantoue). — On peut aussi mentionner, à ce sujet, un petit cippe, trouvé à Timgad, et actuellement placé à l'entrée du marché romain de cette ville. Le milieu seul en est conservé. On y voit, sur le devant: 1° un autel, au centre; 2° à droite de cet autel, un homme barbu, vêtu d'une toge ramenée sur sa tête; de sa main droite, qui est brisée, il faisait, semble-t-il, une libation; 3° à gauche de l'autel, une femme, vêtue d'une tunique et d'un manteau. Sur chacune des faces latérales, un Dioscure, vêtu seulement d'une chlamyde et tenant son cheval par la bride. Le derrière présente une patère à ombilic, et une aiguière côtelée. Ce monument est d'un très mauvais art.

(4) Représentation fréquente sur les sarcophages d'époux. Sur la face: Pistolesi, *Il Vaticano illustrato,* V, pl. 97; *Monumenti dell'Istituto,* IV, pl. 9; Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. LXXIV. — Sur un petit côté: Dutschke, *l. c.*, I, n° 41; II, n°s 105 et 316; IV, n° 749.

(5) Voir Rossbach, *l. c.*, p. 111.

maire, une porte cintrée en pierre. Le relief est beaucoup moins accusé que sur la face.

Sans être excellent, le style est soigné: c'est une bonne copie d'atelier. L'artiste a été plus heureux dans les nus, qui sont rendus avec exactitude et précision, quoique avec sécheresse, que dans les draperies, dont les plis sont mesquins et disgrâcieux. La disposition par compartiments, le style, la manière dont sont traités les cheveux (trous faits à la mèche), la barbe du Romain, tout cela me porte à faire dater ce monument du commencement du troisième siècle ou de la fin du second.

Parmi les sarcophages de la classe nuptiale, celui qui ressemble peut-être le plus au nôtre est celui d'Arles (1). La face y est aussi divisée en quatre compartiments par des colonnes supportant des arcades. Dans les deux compartiments extrêmes, on voit les Dioscures, mais tournés autrement. Les deux compartiments du centre enferment, celui de gauche un jeune homme imberbe en costume militaire, sur l'épaule duquel une femme voilée pose la main droite (il n'y a pas d'autel entre eux); celui de droite un homme barbu en toge, tenant de la main gauche un *volumen* et donnant l'autre main à une femme également voilée (il n'y a pas de figures accessoires). On voit que les faces des deux sarcophages sont presque exactement semblables, mais dans le sarcophage gaulois, Junon, l'Hyménée, l'autel ont été supprimés des deux scènes du milieu, sans doute à cause de leur caractère païen. Ce sarcophage est en effet chrétien, comme l'indiquent les représentations des petits côtés: la multiplication des pains et des poissons; un vieillard assis devant un Juif debout. — On peut ajouter une autre observation. Le sarco-

(1) Le Blant, *Etude sur les sarcophages chrétiens d'Arles*, p. 38; pl. XXIII, pl. XXIV, fig. 1 et 2 (= *Dictionnaire des antiquités de Daremberg et Saglio,* fig. 2449). — M. Le Blant l'a déjà rapproché de celui de Tipasa.

phage de Tipasa a été trouvé dans la même chambre funéraire qu'un autre sarcophage en marbre, qui est chrétien et représente le Bon Pasteur (1). Il est donc permis de se demander si, longtemps après sa fabrication, au quatrième siècle, il n'a pas servi, lui aussi, à ensevelir un chrétien. Peut-être même, mais cela n'est qu'une simple conjecture, l'étoile qui surmonte le bonnet des Dioscures (2) a-t-elle quelque peu influé sur le choix des parents du mort: elle a la forme d'une croix. Saint Augustin parle (3) d'un prêtre païen, qui cherchait à faire adorer son dieu, Pileatus, par les chrétiens. M. Le Blant, qui a très ingénieusement commenté ce passage (4), pense que cet imposteur leur montrait l'étoile en forme de croix qui ornait le bonnet de Pileatus, un Dioscure. Il ne serait pas tout-à-fait impossible que notre sarcophage ait occasionné quelque confusion analogue.

II. Sarcophage en marbre, découvert au Kouali, à l'est de Tipasa (5), chez Madame Demonchy, dans le parc de laquelle il se trouve. L'état de conservation est relativement bon (6). Je reproduis la face planche VII, et les petits côtés fig. 59 et 60.

(1) Voir plus loin, n° III.

(2) La tête du Dioscure de l'angle de droite nous est seule parvenue.

(3) *In Joannis evangelium tractatus,* VII, § 6.

(4) *Revue archéologique,* 3ème série, XX, 1892, p. 18-20.

(5) Voir plus haut, p. 425-426.

(6) Longueur $2^{m}24$; larg. $0^{m}60$; haut. $0^{m}62$. — Parties manquantes sur le devant (en allant de gauche à droite): Le devant de la tête du serviteur de Pélops et sa main droite. Le devant de la tête de Pélops, sa main droite, l'extrémité de la poignée de son épée. La main droite d'Oenomaüs, le haut et le bas de son sceptre. La tête du garde qui est à sa gauche, la main droite de celui qui est à sa droite. Le devant de la tête d'Hippodamie et ses mains. La tête de la jeune fille qui précède Hippodamie. Le devant de la tête et l'avant-bras du personnage qui remet les rênes à Pélops, la partie supérieure de l'objet long qu'il tient de la main gauche. Le haut du bonnet phrygien du jeune homme placé derrière Pélops. La tête de

Ce sarcophage représente la légende de Pélops et d'Oenomaüs, se développant sur la face et les petits côtés. Sur le petit côté de gauche, on voit l'arrivée de Pélops à Pise. Il porte le costume asiatique (bonnet phrygien, tunique à longues manches, deux fois ceinte, anaxyrides, bottines, manteau attaché par une fibule sur l'épaule droite), et tient de la main gauche un bâton. Il s'avance à droite en regardant la porte de la ville (figurée par un pilier orné d'une tige de lierre et par une arcade), à laquelle sont attachées



Fig. 59.

les têtes de trois des prétendants malheureux qui l'ont précédé. Derrière lui, son serviteur (barbu, tunique ceinte, manteau attaché sur l'épaule droite, anaxyrides, bottines) tient de la main gauche une épée dans son fourreau; il porte la main droite à son menton d'un air pensif: la vue des têtes coupées paraît lui inspirer de tristes réflexions.

Sur le devant, sont représentées deux scènes: l'entrevue de Pélops avec Oenomaüs, les préparatifs de la course entre ces deux personnages. Oenomaüs, barbu, vêtu d'une longue tunique à man-

Pélops et presque tout son fouet. Une partie de la roue et du parapet du char, la bouche des trois chevaux, la jambe droite de devant du premier. La tête et la main droite du cavalier placé derrière le char, le haut et le bas de l'objet long qu'il tient de sa main gauche. La tête d'Oenomaüs, presque tout son fouet, et la lance qu'il tient de la main gauche. Une partie de la roue et du parapet de son char, la jambe droite de devant du second cheval. La tête et la main droite du cavalier placé derrière les chevaux.

Les petits côtés sont très bien conservés. Les figures y sont d'un relief plus plat et d'un travail moins soigné. Le derrière est lisse. On n'a rien retrouvé du couvercle.

ches (qui est serrée par une large ceinture, placée presque sous les aisselles) et d'un manteau attaché sur l'épaule droite, chaussé de bottines, est assis sur un trône tourné à gauche. Sa main gauche tient un sceptre. Les pieds du trône sont ornés dans leur partie supérieure d'un sphinx accroupi; la base, de reliefs: un lièvre poursuivi par un chien. A droite du trône, un casque. Le roi est flanqué à droite et à gauche d'un garde tenant une lance (celui qui est à la gauche d'Oenomaüs se voit en entier; tête nue, il porte une tunique ceinte, un manteau, une culotte courte, des bottines, une épée à son côté gauche; l'autre, dont on ne voit que le haut du corps, porte aussi une tunique et un manteau). Devant Oenomaüs, Pélops est debout, dans le même costume que précédemment; sa main gauche tient un objet qui semble être la poignée de son épée. Derrière lui, son serviteur, qui tient de la main gauche un grand bouclier ovale appuyé contre terre; la main droite tenait peut-être une lance. Dans le fond, une autre face de la porte de la ville, déjà représentée sur le petit côté. Oenomaüs indique ici ses conditions à Pélops; on sait qu'il invitait ceux qui recherchaient la main de sa fille Hippodamie à une course de chars; le prétendant devait prendre avec lui sur son char Hippodamie (pour qu'il fût distrait par la beauté de la jeune fille); s'il sortait vainqueur de l'épreuve, sa demande était accordée; s'il était vaincu, il devait périr. Déjà, avant l'arrivée de Pélops, plusieurs prétendants (treize, seize ou dix-huit, selon les différentes versions) avaient été tués: sous prétexte d'offrir un sacrifice à Zeus, Oenomaüs les laissait partir avant lui; puis, grâce à la vitesse de ses chevaux, il les rejoignait et les perçait de sa lance (1).

(1) Pour les textes rapportant cette légende, voir les références données par Höfer dans Roscher, *Lexikon der griechischen und römischen Mythologie,* I, p. 2666-2671, et par Körte, *I rilievi delle urne etrusche,* p. 108-109.

La scène qui occupe toute la partie de droite de la face et le petit côté de droite de notre sarcophage ne s'accorde qu'incomplètement avec la légende. — Pélops est déjà monté sur son char; sa main droite paraît avoir tenu un fouet, sa main gauche amène à elle les rênes, que lui remet un personnage imberbe, vêtu d'une tunique ceinte, d'un manteau attaché sur l'épaule droite, d'une culotte, de bottines, portant une épée au côté gauche, tenant de la main gauche un objet long qui semble avoir été une lance. Entre Pélops et ce personnage, un jeune homme, coiffé d'un bonnet phrygien, vêtu d'une tunique et d'un manteau, tient de la main gauche une tablette (?), de la main droite un style (?), avec lequel il trace des signes sur cette tablette. Le char de Pélops est conduit par trois chevaux: c'est faute d'espace qu'il n'y en a pas quatre; du reste, l'artiste a représenté en avant du char *sept* jambes de derrière. Les chevaux ont un ornement en forme de croissant suspendu au poitrail. Par derrière, un personnage, vêtu d'une tunique et d'un manteau, tenant de la main gauche un objet allongé. C'est, sans doute, un cavalier accompagnant le char, comme celui qui se montre derrière les chevaux d'Oenomaüs. La place a manqué pour représenter le cheval. — Pélops retourne la tête vers Hippodamie, que l'on voit à gauche du char, auquel elle est conduite. Elle porte une robe ceinte à la taille et un manteau ramené sur sa tête. A gauche, une femme, qui, de sa main droite, soutient le coude droit d'Hippodamie. A droite, une jeune fille (robe et manteau) s'avance à droite, en regardant Hippodamie et en lui faisant, avec la main gauche, un geste pour l'exhorter à monter sur le char. — A l'extrémité de droite du sarcophage, Oenomaüs (portant le même costume que précédemment) est déjà monté sur son char: il se montre presque de dos. De la main droite, il tient les rênes et un fouet; la main gauche semble tenir un autre objet allongé, probablement une lance;

son manteau est ramené sur son bras gauche. Les quatre chevaux ont le même ornement de poitrine que ceux de Pélops. Par derrière, un cavalier (tunique et manteau).



Fig. 60.

Sur le bas côté de droite, un personnage imberbe, la tête entourée d'un bandeau *(corona tortilis)*, portant une tunique ceinte, un manteau qui flotte derrière le dos, des bottines, et peut-être aussi des anaxyrides, est debout devant les chevaux, dont il calme l'ardeur. De la main gauche, il a saisi le quatrième cheval par la bride; de la main droite, il tient un bâton dont il menace les autres. On pourrait reconnaître dans ce serviteur le cocher Myrtile. Entre les chevaux et lui, une porte, figurée par un pilier décoré de rinceaux et par deux amorces d'arceaux, qui sont ornés d'une guirlande.

Comme on le voit, Pélops et Oenomaüs paraissent, sur notre sarcophage, prêts à partir en même temps. Cela est contraire à la légende, selon laquelle, comme je l'ai dit plus haut, Oenomaüs laissait partir le prétendant le premier, sous prétexte d'offrir un sacrifice à Jupiter.

Les sarcophages retraçant l'histoire de Pélops et d'Oenomaüs ne sont pas nombreux (1). On pourrait, croyons-nous, en faire trois séries.

La première serait représentée par un sarcophage de la villa Mattei (2), où l'on voit: au milieu, Oenomaüs sacrifiant; à

(1) Ils sont indiqués par Matz et von Duhn, *Antike Bildwerke in Rom*, n° 2908.

(2) *Annali dell'Instituto*, 1858, tav. d'agg. K. — Cf. Sauer, *Jahrbuch des archäologischen Instituts*, VI, 1891, p. 35-36.

gauche, Pélops et Hippodamie, montés sur un char et s'apprêtant à partir; à droite, le char du roi, sur lequel Myrtile est déjà monté. La scène, d'un arrangement simple et beau, a dû être copiée sur un original appartenant à une bonne époque: la composition offre quelque analogie avec celle du fronton oriental du temple de Zeus à Olympie, représentant, comme on le sait, les préparatifs de la course entre Pélops et Oenomaüs.

Notre sarcophage peut aussi être mis à part. La légende s'y développe avec une remarquable régularité: arrivée de Pélops, entrevue, préparatifs de la course. Il ne manque que la catastrophe finale: la chûte d'Oenomaüs, trahi par son cocher Myrtile: elle aurait pu être représentée sur le revers. Les différentes scènes sont bien composées, sans trop de surcharge et cependant avec des superpositions de plans qui indiquent l'imitation de modèles picturaux.

Dans une troisième série prennent place les autres sarcophages; ceux de Cumes (1), du musée du Louvre (2), du palais Massimi alle Colonne (3), de la ville Albani (4), auquel on peut joindre aussi celui de Mons (5), qui présente cependant quelques particularités (6). On voit sur ces monuments trois scènes: 1° l'entrevue d'Oenomaüs et de Pélops, traitée à peu près de

(1) *Archäologische Zeitung*, XIII, 1855, pl. LXXIX, fig. 1.

(2) *Ibid.*, pl. LXXIX, fig. 2; Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 210, n° 783.

(3) Matz et von Duhn, *l. c.*

(4) Il a été simplement signalé par Brunn, *Annali dell'Instituto*, 1846, p. 186. Je n'ai pas pu le revoir; je ne puis donc dire s'il présente des variantes notables.

(5) *Archäologische Zeitung*, l. c., pl. LXXX (cf. ibidem, XIV, 1856, p. 223-224; XV, 1857, p. 27-29.

(6) Je laisse ici de côté un sarcophage bien connu du Vatican, représentant le même sujet (Helbig, *Musées d'archéologie classique de Rome*, trad. Toutain, I, n° 336). M. Petersen m'a fait remarquer que ce monument lui semblait moderne et, après un examen attentif de l'original, je ne puis que partager son sentiment.

la même manière que sur notre sarcophage (1); 2° la course: Pélops conduit son char, sur lequel ne se voit pas Hippodamie; derrière lui, le char d'Oenomaüs; le roi, trahi par Myrtile qui a enlevé de l'axe du char les chevilles retenant les roues, vient de rouler à terre; 3° Pélops emmène Hippodamie (2). — Ces sarcophages, mal composés, encombrés de figures, pleins de fautes de dessin, paraissent appartenir au troisième siècle. Parfois, la scène de la course est entourée par les constructions d'un cirque romain.

Notre monument présente quelques gaucheries et négligences de style: par exemple, la main de la jeune fille qui accompagne Hippodamie est beaucoup trop grande; les chevaux sont trop petits et mal proportionnés (leurs jambes en particulier sont beaucoup trop épaisses); manquant de place, l'artiste a, comme nous l'avons vu, recouru à l'expédient de supprimer un des chevaux du char de Pélops (tout en laissant subsister une de ses jambes), ainsi que le cheval du cavalier placé par derrière; les physionomies des personnages sont vulgaires. Cependant, si l'on met à part quelques fragments provenant de Carthage (3), c'est, je crois, le meilleur sarcophage qui ait été trouvé en Afrique, où l'art, on le sait, n'a jamais atteint un niveau bien élevé. Les plis des vêtements sont surtout rendus avec vérité et aisance. Ce monument me paraît appartenir au second siècle après Jésus-Christ.

III. Sarcophage en marbre, trouvé dans la même chambre funéraire que le n° I (4), et actuellement chez M. Trémaux. Il

(1) Sur le sarcophage de Cumes, on voit aussi la porte avec les têtes coupées. — Le sarcophage de Mons montre à cet endroit Pélops conduit par un amour dans la carrière d'un cirque, et Oenomaüs debout devant une loge dans laquelle se trouve Hippodamie.

(2) Sur le sarcophage de Cumes, on les voit s'embrassant. Sur celui de Mons, Hippodamie est conduite dans le cirque au char de Pélops par Pélops lui-même.

(3) Doublet, *Musée d'Alger*, pl. XII, fig. 1 et 2.

(4) Voir p. 406.

est bien conservé (1). Il a déjà été publié deux fois: d'une manière insuffisante dans *L'Illustration* (2), et convenablement dans la *Revue des Sociétés savantes* (3). Nous l'avons cependant fait reproduire sur la planche VIII, afin qu'il ne manquât pas à notre série de sarcophages. Au centre, se voit le Bon Pasteur, debout, vêtu d'une exomis qui laisse l'épaule droite à découvert, les jambes entourées de courroies, une bourse de peau suspendue au flanc gauche. De ses deux mains, il tient sur ses épaules une brebis; deux autres brebis, placées à sa droite et à sa gauche, le regardent. On sait combien la représentation du Bon Pasteur est fréquente sur les sarcophages (4): en Afrique même, on connaît déjà une douzaine de monuments de cette catégorie qui nous l'offrent (5). — A chacune des deux extrémités, se voit un lion dévorant une gazelle. Il n'y a pas lieu non plus d'insister sur cette représentation banale, symbole de la puissance de la mort: sur d'autres sarcophages, les lions dévorent des chevaux, des taureaux, des sangliers, des brebis, des chevreuils, des chè-

(1) Longueur 2 mètres, larg. 0^m 66, haut. 0^m 65. — Il manque un morceau en haut, à droite du lion de gauche, et un autre sur le côté, au-dessus de la croupe du lion de droite. — Le derrière est lisse. Le couvercle n'a pas été retrouvé.

(2) LXIV, 1874, p. 156.

(3) Cinquième série, VI, 1873, planche à la p. 123, avec une note de M. A. de Montaiglon (d'après une communication de M. Cherbonneau).

(4) Cf. par exemple (à cause de leur grande ressemblance d'attitude avec notre Bon Pasteur) Garrucci, *Storia dell'arte cristiana,* pl. 295, fig. 2; Grousset, *Etude sur les sarcophages chrétiens,* p. 57, n° 27; Clarac, pl. 254, fig. 64; Lasinio, *Raccolta di sarcofagi del Campo Santo di Pisa,* pl. 23.

(5) Voir à ce sujet Héron de Villefosse, *Archives des Missions,* série III, t. II, 1875, p. 408; Doublet, *Musée d'Alger,* p. 47 (cf. *Revue africaine*, XXXVI, 1892, p. 395, n. 4); Delattre, *Les Missions catholiques,* XIV, 1882, p. 114, et XVIII, 1886, p. 150; Le Blant, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1888, p. 47; Ravoisié, *Exploration scientifique de l'Algérie* (*Archéologie*), III, pl. 44, fig. II (conf. Dupuch, *Essai sur l'Algérie chrétienne,* p. 204).

vres. On peut observer que le corps des lions est entouré de bandeaux, qui montrent que l'on a voulu représenter ici un épisode d'une *venatio* de l'amphithéâtre.

Pour un monument chrétien, ce sarcophage est d'un bon style. L'arrangement des figures est simple, le dessin correct. Je crois qu'il peut être daté de la première moitié du quatrième siècle.

IV. Sarcophage en marbre, trouvé en 1892 par M. l'abbé Saint-Gérand dans un mausolée du cimetière occidental (1), et reproduit pl. IX. Le marbre est grossier. La cuve de ce sarcophage était formée par cinq plaques de marbre, assemblées à l'aide de goujons de plomb, une pour le fond, quatre autres pour les parois (2). La face est assez endommagée (3) et il ne reste plus que des fragments des trois autres côtés, qui d'ailleurs étaient lisses. Le couvercle n'a pas été retrouvé. Au centre, entre deux colonnes d'un mauvais ordre corinthien, qui supportent une arcade, on voit le Christ, vêtu d'une tunique longue et d'un manteau, assis, les pieds posés sur un escabeau. De la main droite, il fait un geste de bénédiction; la main gauche paraît tenir un *volumen*. On n'a pas représenté autour de lui de figures accessoires, auditeurs ou adorateurs (4). A droite et à gauche de cette figure, les génies des quatre Saisons. Ils ne portent qu'une chlamyde, sauf l'hiver. L'Automne (à droite pour le spectateur) tient, de la main droite, une grappe de raisin, vers

(1) Voir plus haut, p. 401. Cf. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1892, p. 248.

(2) Longueur du sarcophage $2^m 21$, larg. $0^m 68$, haut. $0^m 71$.

(3) Les parties manquantes sont: la tête du Christ, avec le haut de l'arcade sous laquelle il est placé; la main gauche, le menton, le bout du nez de l'automne; le haut de l'angle de droite; la main et le bras gauche du printemps; toute la scène de gauche correspondant à celle du frappement du rocher.

(4) Cf., par exemple, pour ces figures accessoires, le sarcophage de Dellys, conservé au musée d'Alger (Doublet, *Musée d'Alger,* pl. XIII).



laquelle rampe un lézard. L'Hiver, vêtu d'une tunique et d'un capuchon, tient de la main gauche une houe, de la droite deux canards. L'Eté (à gauche) tient une gerbe d'épis et une serpe. Enfin, le Printemps paraît tenir de la main gauche une corbeille, et de la main droite une branche fleurie; derrière lui, on voit une autre branche semblable. Ces représentations des Saisons ne sont pas rares sur les sarcophages chrétiens: on les trouve surtout flanquant la figure du Bon Pasteur (1). A l'extrémité de droite du sarcophage, Moïse imberbe, vêtu d'une tunique et d'un manteau drapé comme une toge, est représenté de face. Il frappe le rocher, auquel deux Hébreux, tête nue et en tunique, viennent boire: ces deux personnages sont figurés beaucoup plus petits que Moïse. Cette scène est enfermée entre une colonne et un pilier supportant un fronton. — La scène qui correspondait à celle-là, à l'autre extrémité, est malheureusement perdue (2).

Ce monument vient accroître le nombre, encore si restreint, des sarcophages chrétiens d'Afrique. Il est malheureusement d'un fort mauvais style. Les attitudes sont gauches, les fautes de dessin grossières et nombreuses, le travail a été fait avec une négligence extrême. On peut l'attribuer au cinquième siècle.

V. Fragment de sarcophage en marbre, dans le jardin de M. Trémaux (3). Il est reproduit pl. IX, en haut. On y voit le

(1) Voir *Revue africaine,* XXXVI, 1892, p. 395. — Représentation des saisons entourant le buste du mort: Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans,* nº 18; — comme figures accessoires: Garrucci, *Storia dell'arte cristiana,* pl. 302, fig. 4 (= Ficker, nº 181); pl. 364, fig. 2 (= Ficker, nº 184); pl. 322, fig. 4; etc.

(2) Souvent la résurrection de Lazare fait pendant au frappement du rocher, par raison de symétrie (Le Blant, *Etude sur les sarcophages d'Arles,* p. XIII); mais cette raison de symétrie n'existe que pour les sarcophages non divisés en cadres distincts par des colonnes ou piliers.

(3) Haut. $0^{m}10$; larg. $0^{m}38$; épaiss. minima $0^{m}08$.

haut du corps d'un homme, vêtu d'une tunique à manches, qui, à l'aide d'un bâton reposant sur son épaule gauche, porte une énorme grappe de raisin. C'est le reste d'une représentation des Hébreux portant la grappe de Chanaan. Ce sujet se rencontre assez fréquemment sur les lampes et les verres chrétiens (1), mais il est extrêmement rare sur les sarcophages (2).

Les autres fragments de sarcophages en marbre trouvés à Tipasa sont sans intérêt: je les indique en note (3). Il faut cependant faire une place à part aux très nombreux fragments qui ont été recueillis au milieu de la basilique de sainte Salsa: ils appartenaient à un sarcophage représentant la légende de Séléné et d'Endymion, sarcophage du troisième siècle qui, trois

(1) Marucchi, *Römische Quartalschrift,* I, 1887, p. 325-329; pl. X, fig. 3 et 4 (la lampe représentée à la fig. 4 a été trouvée à Tébessa). Garrucci, *Storia dell'arte cristiana,* pl. 475, fig. 3; pl. 476, fig. 3. Le Blant, *Mélanges de l'école française de Rome,* VI, 1886, p. 238; pl. IV. Delattre, *Revue de l'art chrétien,* 1892, p. 134 (lampe de Carthage). *Recueil de la société archéologique de Constantine,* XX, 1878-1879, pl. XIV (= Schwarze, *Untersuchungen über die äussere Entwicklung der afrikanischen Kirche,* pl. I). — Il existe un certain nombre de lampes fausses avec le même sujet (Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule,* p. 39, note 4).

(2) On le voit sur le couvercle d'un sarcophage de Marseille: Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule,* p. 39; pl. XII, fig. 4.

(3) Fragment qui semble avoir appartenu à un sarcophage d'enfant: un animal, dont le bas seul subsiste, et qui est peut-être un bœuf, traîne rapidement à gauche un chariot à roues pleines; sous cet animal, un chien qui court. — Jambe humaine tournée à droite; contre elle vient s'appuyer un animal qui pourrait être un chien. — Fragment d'un couvercle, extrémité de droite. A droite, formant l'angle, un masque aux longs cheveux (conf., par exemple, Clarac, pl. 225, n° 130); à gauche, main d'un personnage, probablement d'une bacchante, tournée à droite et tenant un tambourin. — Bas-relief ayant appartenu, soit à la cuve d'un petit sarcophage, soit à un couvercle. Amour ailé (la tête, le bras gauche, la main droite, le bas des jambes manquent), couché sur le côté gauche, les jambes croisées, le torse relevé. Peut-être était-il groupé avec une figure symétrique, couchée sur le côté droit, et tenait-il, avec elle, un médaillon central, où était gravée l'épitaphe ou bien représenté le

cents ans plus tard, paraît avoir été employé par les chrétiens pour enfermer les restes de la sainte (1).

Parmi les menus objets trouvés à Tipasa, bien peu présentent quelque intérêt archéologique. Je reproduis seulement ici un plat chrétien en terre rouge, qui mesurait $0^{m}39$ de diamètre (fig. 61) (2). Deux personnages estampés (et non incisés, autant qu'il semble) en occupent le centre : chacun d'eux porte une longue croix. M. Gauckler (3) a déjà rapproché ce plat d'un autre plat trouvé à Cherchel, où l'on voit un personnage en orant, vêtu d'une dalmatique et tenant dans chaque main une fleur à longue tige. — Je citerai encore ici une boucle de ceinturon, dont le médaillon (diamètre $0^{m}045$) présente une tête de Méduse en relief, d'un assez bon style (4). — Tout récemment, le Louvre s'est enrichi d'un objet précieux, trouvé dans une petite ruine qui est éloignée de quelques centaines de mètres de Tipasa, près de la mer, au nord de la route de Cherchel. C'est une grande patère en argent, avec des pêcheurs et des poissons en relief; sur le manche est représenté Neptune. Elle me paraît, d'après le style, être du troisième siècle; elle porte au revers plusieurs poinçons byzantins. Elle a sans doute été cachée en ce lieu, lors d'une invasion ou pour tout autre motif, par son dernier propriétaire, qui n'a pas pu ensuite aller

portrait du mort (conf., par exemple, Clarac, pl. 181, n° 28; pl. 191, n° 348). — Fragment de l'extrémité de droite d'un sarcophage : bas d'une colonne corinthienne; à gauche, commencement de strigiles. — Fragment d'un autre sarcophage avec strigiles (voir plus haut, p. 405).

Tous ces fragments sont conservés dans le jardin de M. Trémaux. — Chez M. Coulombel se trouvent des fragments avec des génies portant une guirlande (voir plus haut, p. 425).

(1) Voir mes *Recherches archéologiques*, p. 33-38 et planche VI.

(2) Conservé chez M. Trémaux.

(3) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 119.

(4) Chez M. Châtelain, à Castiglione.

la reprendre. M. Waille, qui a acquis cet objet pour le Louvre, l'a étudié dans une note du *Bulletin archéologique du Comité* (1). — Enfin, je signalerai quelques intailles gravées : 1° Corna-

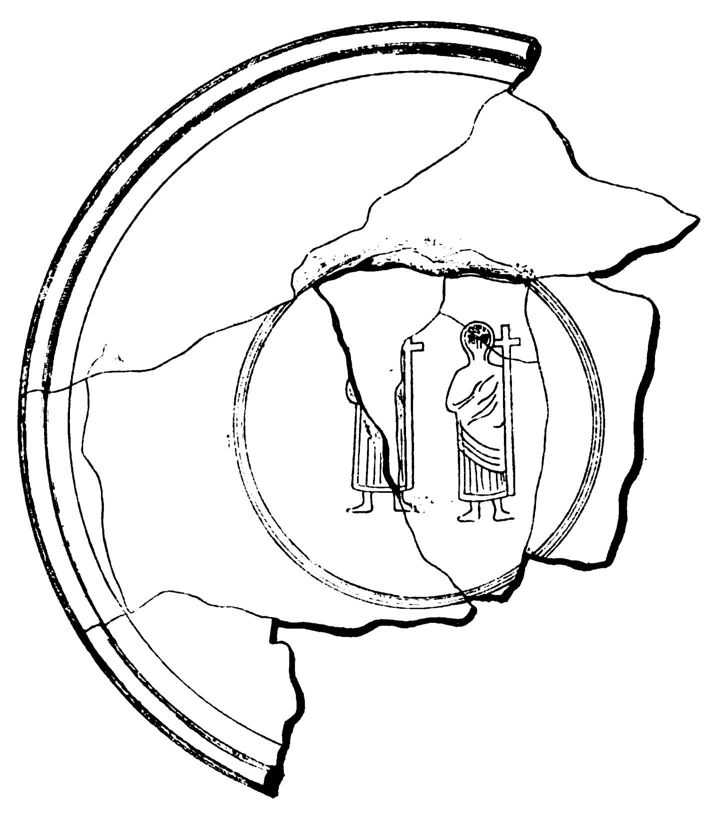


Fig. 61.

line (2). Femme debout, tournée légèrement à gauche, vêtue d'un chiton dorien. De la main gauche levée, elle tient un sceptre ; de la main droite avancée, un objet aujourd'hui indistinct, la pierre étant cassée à cet endroit. Cette femme a la pose de la statue d'Héra ou de Déméter que l'on attribue à Alcamè-

(1) Année 1893, p. 83-90; planche X.
(2) Chez M. Trémaux.

nes (1). — 2° Calcédoine (2). Personnage ou dieu assis, tourné à gauche, une couronne (?) sur la tête, un manteau couvrant les jambes; de la main droite, il tient un sceptre, et de la main gauche, une patère (?). Devant lui, un animal, chien ou oiseau. — 3° Cornaline (3). Deux coqs l'un en face de l'autre; entre eux, un autel (?). — 4° Cornaline (4). Deux sangliers se combattant.

Stéphane Gsell.

(1) Baumeister, *Denkmäler des klassischen Altertums,* I, p. 414.
(2) Chez M. Châtelain.
(3) Chez M. Trémaux.
(4) Ibid.

UN DIPLÔME INÉDIT DE CONRADIN

Il existe aux archives du Vatican, Arm. LX, n° 21, un manuscrit renfermant la transcription d'un certain nombre de pièces relatives aux ducs d'Urbino de la famille de Montefeltro. Ce manuscrit se compose de 234 feuillets numérotés. Le premier a été laissé en blanc; les feuillets 2 à 149 inclusivement sont de la même écriture, et il résulte d'une mention inscrite au folio 149 que cette partie du manuscrit a été écrite en 1465, par *Blaxius quondam Ser Johannis de Martinutiis de Urbino*, notaire. Le reste du volume est de plusieurs mains différentes, et date de la fin du XV[e] ou du commencement du XVI[e] siècle.

Le premier document qui figure dans ce recueil, au folio 2, est un diplôme de Conradin; ce diplôme manque dans les *Regesta Imperii* de Boehmer-Ficker; il est inédit, du moins à ma connaissance. Il ne m'a pas semblé inutile de le publier. La liste des actes de Conradin est assez courte pour qu'il ne soit pas indifférent de la grossir; celui-ci d'ailleurs a par lui-même un réel intérêt historique.

C'est un diplôme par lequel Conradin accorde à Gui, comte de Montefeltro, vicaire de Rome, en considération des services déjà rendus à sa cause, le comté de Chieti à l'exception de Lanzano. Lanzano avait été précédemment donné par Conradin à un autre de ses principaux partisans, Conrad d'Antioche, comte d'Alba, de Celano, de Loreto et des Abruzzes; nous possédons

encore le texte de cette concession (1). En échange de Lanzano, Gui de Montefeltro recevait Carpinone et Monteroduni, dans le justiciariat de la Terre de Labour (2).

Cette donation lui était faite à charge d'hommage et de service féodal. Le fief ainsi constitué devait être régi, en matière successorale, par la loi franque, c'est-à-dire n'être jamais divisé, et passer intégralement, à chaque génération, à l'aîné des fils. Cette clause se retrouve textuellement dans un autre diplôme de Conradin en faveur de son vice-chancelier Pierre de Prezze (3). Elle est d'ailleurs conforme à l'esprit de la législation de Frédéric II, qui avait cherché à empêcher le morcellement des fiefs, afin que la couronne fût toujours assurée d'en retirer les services qui lui étaient dûs (4).

L'acte qui nous occupe est daté d'Augsbourg, août 1267, dixième indiction. L'itinéraire de Conradin, pour le mois d'août 1267, ne nous offre que deux points de repère. Il est le 12 à Rott, sur l'Inn (5), et le 22 à Hohenschwangau (6). Ces deux localités sont assez voisines d'Augsbourg pour qu'il n'y ait aucune difficulté à admettre un séjour de Conradin dans cette ville, soit dans les premiers jours du mois d'août, soit, au contraire, vers la fin du

(1) Il a été publié par de Cherrier, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, III, 522.* — Boehmer-Ficker n° 4842.

(2) Carpinone et Monteroduni (aujourd'hui dans le *circondario* d'Isernia, province de Campobasso) faisaient partie du comté de Molise. Mais on sait que sous Frédéric II, comme sous Charles d'Anjou, le comté de Molise et la Terre de Labour étaient unis administrativement et ne formaient qu'un seul justiciariat.

(3) Boehmer-Ficker, n° 4841.

(4) Constitution de Capoue, en 1220, et de Melfi en 1231. Cf. Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici secundi,* IV, pp. 12 et 138.

(5) Boehmer-Ficker, n° 4833.

(6) Boehmer-Ficker, n° 4834.

mois, avant le départ définitif pour l'Italie. Quant à maître Frédéric, protonotaire, mentionné comme ayant rédigé le privilège, son nom figure au bas de plusieurs actes de Conradin (1). Mais, durant l'année 1267, il est seulement qualifié de notaire. Le premier acte où il prenne la qualité de protonotaire est du 15 février 1268; en 1267, cette charge semble avoir appartenu à Pierre de Prezze (2). Mais cette erreur, bien explicable dans une copie, ne me paraît pas pouvoir infirmer l'authenticité du document que je publie.

On remarquera que la concession faite à Gui de Montefeltro permet de dater avec une approximation plus grande le privilège en faveur de Conrad d'Antioche, dont il a été question plus haut. Cette pièce n'était pas datée dans la copie qui nous l'a conservée, et M. Ficker avait cru pouvoir la placer dans les mois de novembre ou de décembre 1267. On voit qu'elle est plus ancienne de quelques mois.

Rapprochés l'un de l'autre, ces deux documents sont un témoignage des relations que Conradin entretenait avec les Gibelins d'Italie, avant même d'avoir franchi les Alpes. Ils peuvent servir de commentaire à ce passage de la bulle d'excommunication du 18 novembre 1267, dans lequel Clément IV se plaint des donations faites par Conradin dans le royaume de Sicile (3). Mais surtout la personne et la situation de Gui de Montefeltro donnent un intérêt particulier à la faveur dont il est l'objet. Il était alors vicaire de Henri de Castille, sénateur de Rome depuis

(1) Boehmer-Ficker, n° 4839 (1er novembre 1267); 4840 (7 novembre 1267); 4847 (10 janvier 1268); 4850 (15 février 1268); 4854 (14 juin 1268).

(3) Pierre de Prezze porte le titre de protonotaire le 10 janvier 1268 Boehmer-Ficker, n° 4847).

(3) Potthast, n° 20167; Posse, *Analecta Vaticana,* p. 150: *Cumque prefatus Conradinus ...... nonnullis privilegia indulgeret, quampluribus etiam dona in eodem regno concederet.*

juin 1267 (1). Ce dernier, l'une des plus curieuses figures d'aventurier du XIII[e] siècle, n'était pas, par ses antécédents, un partisan des Hohenstauffen. Il avait failli se mettre au service de Henri III d'Angleterre, lorsque celui-ci songeait à installer son fils sur le trône de Sicile. Plus tard, il avait contribué pour une somme importante aux frais de l'expédition de son cousin Charles d'Anjou (2). Et cependant, une fois sénateur, après avoir essayé quelque temps de tenir la balance égale entre les partis, on le voit incliner vers les Gibelins, et finir par entrer en lutte déclarée avec Charles d'Anjou et avec le Saint-Siège, en dépit de la diplomatie conciliante de Clément IV. Il avait eu, il est vrai, des motifs personnels pour se brouiller avec son cousin (3). Mais, s'il alla jusqu'à envoyer à Conradin des lettres et des ambassadeurs pour le presser de venir revendiquer la Sicile, et pour se mettre à sa disposition (4), cela est dû peut-être à l'influence de son vicaire, ancien partisan de Manfred et Gibelin convaincu. Tels sont, sans doute, les services que Conradin voulait récompenser, provoquer et encourager. Il est curieux, en tout

(1) On a généralement placé l'élection de Henri de Castille comme sénateur dans la seconde moitié de juillet 1267. Mais M. Pinzi, *Storia di Viterbo,* II, p. 200, a publié, d'après l'original conservé aux archives de Viterbe, une bulle de Clément IV, du 2 juillet 1267, dans laquelle le pape défend à toutes les villes du Patrimoine de S[t] Pierre d'obéir aux ordres que leur avait donnés Henri, sénateur de Rome. Donc Henri de Castille était déjà sénateur au mois de juin. Ce détail a, dans le cas présent, un certain intérêt; il explique comment, dès le mois d'août 1267, Conradin peut donner à Gui de Montefeltro la qualité de vicaire de Rome.

(2) Le père de Henri de Castille, le roi Ferdinand III, était frère de Blanche de Castille, mère de Charles d'Anjou.

(3) Les deux princes avaient concurremment cherché à obtenir de Clément IV l'investiture du royaume de Sardaigne, qu'il s'agissait d'enlever aux Pisans. D'autre part, Charles d'Anjou négligeait de rembourser à son cousin ses avances.

(4) On a encore une pièce de vers adressée par Henri de Castille à Couradin.

cas, d'apprendre à connaître les intelligences que Conradin avait dans le parti gibelin, et de voir avec quel soin avait été préparée son expédition d'Italie. Si, le 18 octobre 1267, l'envoyé de Conradin, Galvano Lancia, fut accueilli en triomphe à Rome; si, le 1er décembre 1267, Henri de Castille et la commune de Rome concluaient, avec les villes gibelines de Toscane, un traité formel d'alliance dirigé contre le roi de Sicile (1); cela peut tenir, pour une bonne part, aux fautes politiques de Charles d'Anjou, mais c'est aussi le résultat des intelligences que Conradin avait su se ménager dans l'entourage du sénateur.

Au reste, comme beaucoup des hommes qui furent mêlés à l'histoire des derniers Hohenstauffen, Gui de Montefeltro devait se signaler par son ingratitude et sa versatilité. Il occupait le Capitole, lorsque Conradin rentra à Rome en fugitif, après la bataille de Tagliacozzo. Il refusa de lui donner asile. Nous n'avons pas à retracer ici la suite de sa carrière singulièrement agitée et aventureuse.

Après la victoire de Tagliacozzo, Charles d'Anjou donna à son tour le comté de Chieti, cette fois avec Lanzano, à l'un de ses principaux compagnons d'armes, Rodolphe de Courtenay (2).

Voici maintenant le texte du privilège de Conradin.

Arm. Vat. LX, Tome 21, fol. 2 v.°

In nomine Domini, amen. Hoc est exemplum seu transumptum cujusdam publici regalis privilegii jamdiu concessi per regem Corradum secundum, Dei gratia regem Jerusalem et Si-

(1) C'est Gui de Montefeltro qui, le 18 novembre 1267, préside dans l'église d'Ara-Celi la réunion du Conseil de Rome où l'on élut le plénipotentiaire chargé de conclure les traités du 1er décembre. Le texte de ces traités est dans Ficker, *Forschungen zur Reichs- und Rechtsgeschichte Italiens*, IV, pp. 456 et suiv.

(2) Archives de Naples, Registre Angevin, VII (Liber donationum), fol. 91 v°.



cilie, etc., anno ab Incarnatione Domini millesimo CC° LXVII°, concessionis facte per dictum regem comiti Guidoni, Montisferetri et Gazole comitis (sic), *de quibusdam terris et comitatibus in Aprutio et Terre Laboris* (sic), *cum sigillo rotundo in cera rubea impresso, appenso cum cordulis de sirico rubeo et croceo, in quo apparet imago dicti regis in trono sedentis, tenentis in manu sinistra quoddam pomum rotundum, in dextra vero quoddam baculum, et circumcircha dictam ymaginem apparent lictere cum cruce in medio hujus tenoris, videlicet: Conradus Dei gratia Jerusalem et Sicilie rex. Cujus quidem regalis privilegii tenor insequitur et est talis, videlicet:*

Conradus secundus, Dei gratia Jerusalem et Sicilie rex ac dux Suenie (sic). *Licet munificentiam presidentis beneficia subjectis quibuslibet collata magnificent, illa precipue decorem illustrant, que sub debite deliberacionis examine benemeritis conferuntur. Eapropter per presens privilegium notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod nos actendentes fidem puram et devotionem sinceram Guidonis Montisferetri et Glazole comitis, nunc alme Urbis vicarii, dilecti familiaris et fidelis nostri, quam ad excellentiam nostram habet et antecessores sui erga divos Augustos, progenitores nostros felicis memorie, hactenus habuerunt; considerantes quoque grata satis et accepta servitia que majestati nostre jam prestitit, indefesse prestat efficaciter in presenti, nullius verendo faciem, nec alicujus dampni pericula formidando, et que prestare poterit in antea gratiora; ne hujusmodi fidei puritas et serviciorum fructuosa collatio irremunerate pertranseant, ipsum in familiarem nostrum reccipientes ilariter et consiliarium specialem, totum comitatum Teatinum cum honoribus, dignitatibus, jurisdictionibus, civitatibus, munitionibus, castris, villis, hominibus, terris cultis et incultis, vineis, arboribus, nemoribus, silvis, pascuis, aquis et aquarum decursibus, et omnibus aliis juribus, racionibus et*

pertinentiis suis, videlicet que de demanio in demanium et de servitio in servitium, sibi et heredibus suis in perpetuum, de speciali gratia et certa conscientia nostra, damus, concedimus et eciam confirmamus. Exclusa solum a devotione (sic) *presenti terra Lanzani cum pertinentiis suis, quam olim de dicto comitatu subtractam Conrado de Anthiochia, Albe, Celani, Laureti et Aprutii comiti, dilecto consobrino nostro, meminimus per spetiale privilegium concessisse. In cujus excambium et comitatum* (sic) *ipsius conveniens supplementum castra Carpinoni et Montis Rodonis, sita in justitiariatu Terre Laboris, cum hominibus, tenimentis, justitiis, rationibus et pertinentiis suis, sibi et suis heredibus in perpetuum concessimus de gratia speciali. Ita tamen quod tam ipse quam heredes sui a nobis et heredibus nostris predictum comitatum in capite teneant et immediate cognoscant, et nulli servire exinde nisi nostre curie teneantur. Viventes inde more Francorum, in eo videlicet quod major natu, exclusis minoribus fratribus et coheredibus suis, solus in predicto comitatu succedat, inter eos nullo unquam tempore dividendo. Salvo tamen servitio quod de comitatu predicto curie nostre debetur. Salvis etiam in omnibus et per omnia honore, fidelitate, mandato et ordinatione nostra et heredum nostrorum. Ad cujus autem concessionis et confirmationis nostre memoriam et robur perpetuo valiturum presens privilegium exinde fieri et sigillo majestatis nostre jussimus communiri.*

Datum apud civitatem Auguste, per manus magistri Federici, curie nostre protonotarii, anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo sexagesimo septimo, mense Augusti, decime indictionis. Feliciter. Amen.

ÉDOUARD JORDAN.

LE VIEUX BORDEAUX

A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE VIENNE

I.

La Bibliothèque Impériale de Vienne possède, sous le titre d'Atlas Blaeu, une collection considérable de cartes, plans et dessins, soit imprimés, soit manuscrits. Le noyau de cette collection est l'*Atlas Major sive Cosmographia Blaviana*, en onze volumes in-folio, publié en 1662 par Jean Blaeu (1). Laurent Van der Hem, géographe hollandais, qui vivait à Amsterdam dans la seconde moitié du dix-septième siècle, possédait un exemplaire de cette *Cosmographia;* il fit recueillir ou exécuter, dans un certain nombre de pays, quantité de cartes et de dessins; au fur et à mesure qu'il les recevait, il les intercalait dans son exemplaire, qui chaque jour allait grossissant; et lorsque Van der Hem mourut, ce trésor géographique atteignait quarante-trois volumes in-folio. C'était vers l'année 1680; à partir de cette date, il cessa de s'enrichir (2). Maître Dirck Janssen van Santen avait été chargé par Van der Hem d'orner d'un élégant coloris les cartes de Blaeu. Schellekius avait fait de grands voyages aux frais de Van der Hem, et rapporté, au retour, un cer-

(1) Sur Jean Blaeu, dont le père, Wilhelm, avait été l'élève de Tycho-Brahé, on peut consulter P. J. H. Baudet, *Leven en Werken van Willem Jansz Blaeu*. Utrecht, 1871.

(2) Le catalogue du libraire Moetjens, sur lequel on trouvera plus loin des détails, indique que « cet Atlas était recueilli avant l'année 1680 ».

tain nombre de dessins, signés *W. Schellekius fecit.* Adrien Matham, qui avait visité le Maroc en 1640 et 1641, avait confié à Van der Hem la relation de son voyage: elle formait un volume entier — le trente-septième — de cette riche collection (1). Van der Hem lui-même, qui avait parcouru plusieurs années l'Italie et la Sicile, était peut-être l'auteur de certaines notices manuscrites concernant ces deux pays. On rencontrait aussi, dans l'Atlas, des dessins signés d'Essolens et de Frédéric de Moucheron. Enfin le cinquième volume, consacré à l'Aquitaine, contenait un certain nombre de dessins, au crayon ou à l'encre de Chine, exécutés à Bordeaux, dans la première moitié du dix-septième siècle, par Hermann Van der Hem, frère de Laurent (2).

Agatha (3) Van der Hem, fille de Laurent, conserva pieusement cette *raccolta.* Elle la fit voir, en 1711, à Zacharias Conrad von Uffenbach, l'érudit bibliophile de Francfort, qui parcourait alors la Basse-Saxe, la Hollande et l'Angleterre, cherchant les savants et les musées. Elle lui raconta que le comte d'Avaux avait offert vingt mille florins pour ces quarante-trois volumes, mais qu'elle les estimait à cinquante mille. Uffenbach, d'abord surpris de ces exigences, regarda de près, et constata que " ce n'est pas un atlas de Blaeu, mais un atlas vraiment royal ". Il garda le souvenir de cette intéressante matinée, et la raconta dans

(1) Cette relation manuscrite fut imprimée à La Haye, en 1866, par les soins de M. Ferdinand de Hellwald.

(2) Nous ne croyons pas que ces dessins aient jamais été signalés; quant à ceux de Schellekius, Matham, Essolens, Moucheron, ils sont mentionnés comme des œuvres inédites et précieuses, soit dans la préface du Catalogue de cette collection publié par Moetjens, soit dans le livre de Zacharias Conrad von Uffenbach cité ci-dessous. On peut consulter aussi Baudet, *Leven en Werken van Blaeu*, p. 109, n. 1, et p. 163-169, et Salomon Reinach, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1893, p. 130-133.

(3) Le prénom d'Agatha n'est pas donné par la relation d'Uffenbach: c'est au début du cinquième volume de la collection que nous l'avons trouvé.

ses impressions de voyage, publiées longtemps après, en 1753, par son ami Schelhorn (1).

Il faut descendre jusqu'en 1730 pour rencontrer une mention nouvelle de l'Atlas. La Bibliothèque Impériale de Vienne possède un petit volume in-8°, ailleurs introuvable, qui porte le titre suivant : *Atlas géographique et hydrographique, avec les plans, profils, vues, etc., des villes, bourgs, palais, antiquités, etc., par divers auteurs choisis.* | *Ouvrage enrichi de quantité de Cartes, de Desseins* (sic), *de Plans, levez au crayon, ou à l'Encre de chine, ou au pinceau;* | *Avec beaucoup de pièces manuscrites en diverses langues, tant pour l'histoire que pour la géographie et la navigation.* | *Cet Atlas se vendra publiquement à l'enchere dans la Sale* (sic) *de la cour, le ... Novembre 1730.* | *A La Haye, par Adrien Moetjens, libraire, chez lequel on pourra le voir avant la vente.* | *MDCCXXX.*

Ce Catalogue donne, en plus de cent pages, l'énumération, peu exacte et peu précise, des cartes et planches que contient la collection.

Elle fut achetée, pour vingt-deux mille florins, par le prince Eugène de Savoie; et lorsqu'il mourut, la Bibliothèque Impériale de Vienne en hérita.

Cette collection a été peu étudiée. En 1893, dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique*, M. Salomon Reinach en a signalé l'importance. Guidé par cette indication, j'ai rencontré dans le cinquième volume une série de dessins relatifs au Bordeaux gallo-romain (2). M. Jullian, prévenu, voulut bien attirer

(1) *Merkwürdige Reisen durch Nieder-Sachsen, Holland und Engelland.* Ulm. 1753. III, p. 600. « 1711. Den 9 Mart. Morgens giengen wir zur Jungfer Van der Hemm, um den schönen illuminirten Blaueschen Atlas zu sehen... ».

(2) Au lendemain même de mes recherches à Vienne, M. Geffroy en a sommairement signalé le résultat dans deux lettres, l'une à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*Comptes-rendus*, 1894, I,

sur ces dessins l'attention de M. Gounouilhou, des presses duquel sont sorties plusieurs publications savantes relatives au vieux Bordeaux ; M. Gounouilhou en fit prendre à Vienne des photographies, et, se réservant d'en faire usage pour la grande publication illustrée qu'il consacrera prochainement à la ville de Bordeaux, il en a bien voulu abandonner la primeur aux *Mélanges de l'Ecole de Rome.*

II.

En tête de ce cinquième volume, on trouve les armes de la famille van der Hem, reproduites, en un somptueux dessin, par les soins d'Agatha. Il est daté du 17 juillet 1676 ; il porte en épigraphe : *Eerst verzint, dan begint*, réfléchissez d'abord, commencez ensuite.

Hermann van der Hem, frère de Laurent, oncle d'Agatha, est l'auteur des dessins bordelais. C'est ce que révèle une longue inscription latine, ainsi conçue :

Piae Memoriae | Ornatissimi Viri | Hermanni Van der Hem | Amstelo-Batavi, | Geographiae, | Artis Pictoriae, | omnisque Elegantiae | Amatoris, et fautoris eximii: | qui | cum in Gallia moraretur, | Aquitaniae Praecipuas urbes, | Pulcherrimos Locorum prospectus, | et admiranda Romanorum monumenta | eleganter calamo designavit, | et in sui memoriam, | et Aquitaniae ornamentum, | haeredibus | Et posteritati reliquit, | Lector | qui Geographiae studiis, | Et picturae elegantia delectaris, | Manibus defuncti bene precare, | et vale. | Natus Amsterdami XXI Maii A° MDCXIX | Obiit Burdigalae II Junii A° MDCXLIX | Laurentius Van der Hem | qui Geographicam universi orbis des-

p. 30), l'autre à M. Tamizey de Larroque (*Revue catholique de Bordeaux*, 15 avril 1894).

criptionem | in immensum auxit, et in unum collegit, | fratrem, quem in viris unice dilexerat, | post mortem | hoc apud posteros elogio | honoravit.

Originaire d'Amsterdam, Hermann van der Hem était encore assez jeune lorsqu'il s'établit à Bordeaux: certains de ses dessins, datés, portent la mention des années 1638 et 1639. Il avait donc, à son arrivée dans l'Aquitaine, moins de vingt ans. C'est à Bordeaux même qu'il mourut, le 2 juin 1649, âgé de trente ans. A cette époque du dix-septième siècle, certains peintres du nord, flamands ou hollandais, traversaient volontiers la France et les Alpes pour étudier en Italie les vestiges antiques: Hermann van der Hem obéissait au même goût, mais ne suivit pas la même direction: désireux de retrouver les Romains, c'est à Bordeaux qu'il les chercha. L'inscription rappelle qu'il dessinait avec élégance " les admirables monuments des Romains ", *admiranda Romanorum monumenta*, et ses dessins attestent que l'inscription n'est pas menteuse. Il semble qu'avant van der Hem d'autres peintres des Pays-Bas aient pris la route de l'Aquitaine: le voyageur Golnitz, qui la parcourut, signale, dans l'Hôtel de Ville de Bordeaux " *conclave* Belgici pictoris, qui icones regum, reginarum, cardinalium et similia alia ostendet " (1). Vers la même époque, le peintre Adrien de Vries vécut à Bordeaux et y fit, en 1626, le portrait de François de Sourdis, cardinal-archevêque (2).

(1) Golnitz, *Ulixes Belgico-Gallicus*, p. 616. Golnitz continue: « In ipso Curiae conclavi, ubi conventus habentur, effigiem Ludovici XIII cum uxore videbis, cum hac inscriptione: Anno christi M·VI·CXV Ludovicus XIII Galliarum rex ibi nuptias celebravit cum infante Hispaniarum Philippi Dñi regis filia primogenita, frementibus Condeo, Bullionio, aliisque principibus et confoederatis. Regis reginaeque latera Jurati opidani ad vivum depicti circumdant.

(2) Ruelens, *Bulletin Rubens*, 1882 (tirage à part: *Notes et documents. Le peintre Adrien de Vries*, p. 51-52).

Les ruines gallo-romaines de Bordeaux intéressaient vivement les touristes archéologues du dix-septième siècle. L'Allemand Hentzner, qui les vit en juillet 1597, appelle cette ville, dans son *Itinerarium: oppidum egregium et vetustum* (1). Le Danois Isaac Pontanus, qui parcourut la France en 1602 pour y chercher les ruines romaines, insiste complaisamment, dans son récit qu'il intitule aussi *Itinerarium*, sur les inscriptions bordelaises (2). Le Thuringien Just Zinzerling, qui signait Jodocus Sincerus, remporta d'Aquitaine de si longs et si séduisants souvenirs qu'il composa sur Bordeaux un petit livre spécial, inséré à la suite de son *Itinerarium*, et intitulé: *Appendix dè Burdigala* (3). Un autre *cicerone* de Bordeaux, beaucoup plus bref, mais non moins flatteur, est Abraham Golnitz, de Dantzic, qui publia en 1631 son *Ulixès belgico-gallicus* (4). Enfin la correspondance de Peiresc avec Rubens, dont nous citerons plus loin certains passages, nous offre une intéressante preuve de la notoriété que possédaient alors les vestiges gallo-romains de l'Aquitaine et de la curiosité qu'ils inspiraient au grand artiste flamand.

Les Bordelais, au demeurant, étaient assez experts pour faire la toilette de leurs antiquités, et pour éveiller la curiosité des

(1) Hentzner, *Itinerarium Germaniae, Galliae, Angliae, Italiae.* Nuremberg, 1629, in-12.

(2) Pontanus (Johannes Isaac). *Itinerarium Galliae Narbonensis, cum duplici Appendice id est universae fere Galliae descriptione philologica ac politica. Cui accedit Glossarium Prisco-Gallicum seu de Lingua Gallorum veteri Dissertatio.* Lugduni Batavorum, in-16, 1606.

(3) Jodoci Sinceri *Itinerarium Galliae cum Appendice de Burdigala.* Lyon, 1616, in-32; et Genève, 1627, in-32.

(4) Abrah. Golnitzi Dantisc. *Ulisses Belgico-Gallicus, fidus tibi dux et Achates per Belgium, Hispan., regnum Galliae, ducat. Sabaudiae.* Leyde, 1631, in-12. — Voyez, sur ces divers voyageurs: Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, II, p. 370-373; De Verneilh, *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 41e année, 1879, p. 13 et suiv.; et Babeau, *Les voyageurs en France sous l'ancien régime.*

étrangers. " Bourdeaus se peut à present vanter d'estre honoré d'aussi riches et rares antiquitez que villes de Gaules ", écrivait en 1595 le procureur-syndic de la ville, Gabriel de Lurbe (1). Dans sa *Chronique bourdeloise* (2), il enregistrait les plus importantes découvertes archéologiques; et son *Discours sur les antiquitez trouvées pres le Prieuré S. Martin les Bourdeaus en juillet 1594*, publié en 1595 (3), témoigne qu'on fouillait curieusement le sol bordelais pour en extraire les vestiges romains. Les membres du Parlement, aristocratie intellectuelle du cru, étaient archéologues à leurs heures (4), moins par amour de l'érudition peut-être que par amour de leur ville; ils espéraient, en retrouvant l'ancien Bordeaux, ajouter à l'éclat du Bordeaux moderne. Lorsqu'on pénétrait dans leurs murs, la première visite était naturellement pour l'Hôtel de Ville: les prescriptions de police, à défaut de la curiosité, conviaient le voyageur à s'y rendre. L'entrée et la cour de cet Hôtel de Ville étaient aménagés comme un musée des antiques; et les plus belles pierres païennes, les plus glorieuses pour l'ancienne Burdigala, s'y trouvaient rassemblées (5); c'était une austère parure, sur laquelle veillait le patriotisme local, et qui captivait, de par la volonté des jurats, l'attention des archéologues et des dessinateurs. En s'oc-

(1) *Discours sur les antiquitez trouvées près le Prieuré S. Martin les Bourdeaus en juillet 1594.* A Bourdeaus, par S. Millanges, imprimeur ordinaire du roi. 1595. P. 63.

(2) Bordeaux, Millanges. 1595.

(3) Il y est question de découvertes faites à peu près en même temps, sur divers points de Bordeaux, par M. de Donzeau, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Guyenne, M. de Lange, conseiller du roi en la cour du Parlement, et M. de Ræmond, autre conseiller au Parlement.

(4) Voir Dezeimeris, *Oeuvres poétiques de Pierre de Brach,* t. II, p. XXXVIII.

(5) Golnitz, *Ulixes belgico-gallicus,* p. 616, écrit: « Basilica Urbis sive Curia, cujus aedificium spatiosum satis, minus speciosum, nisi ob antiquitates Romanas eo transportatas ».

cupant des anciens Bituriges, on rendait aux Bordelais du dix-septième siècle un hommage fort apprécié: Hermann Van der Hem le leur rendit.

III.

Jodocus Sincerus, dans son *Appendix de Burdigala*, donne une description précise de l'Hôtel de Ville de Bordeaux. " Dès votre entrée dans le vestibule, écrit-il, vous apercevez à gauche, dans la muraille, la pierre tombale de deux conjoints. L'homme, à gauche, a la tête nue; sa femme est coiffée d'un *flammeum* enroulé autour de la tête. On ne voit que le bras gauche de l'homme: de cette main, il tient une *lagena*. Les deux bras de la femme sont visibles: dans la main gauche, elle tient un petit lièvre ou quelque animal analogue; dans la droite une corbeille faite de fleurs et de fruits " (1). La pierre tombale que décrit ainsi Zinzerling porte les noms et les bustes de M. Calventius Sabinianus et Tarquinia Fastina: elle avait été découverte " aus fossés de la maison commune " (2). Elie Vinet, qui écrivait en 1565 *L'Antiquité de Bourdeaus*, avait connu des témoins oculaires de cette trouvaille déjà ancienne. " La pierre, ajoute-t-il, fut serrée en la dite maison, et pour reverence de l'antiquité, enchassée en la muraille ". L'opération était antérieure à 1526, car cette année-là, Leodius, secrétaire du comte

(1) Jodocus Sincerus, *Itinerarium*, p. 387-388: Intranti vestibulum Basilicae statim ad laevam conspicitur in pariete monimentum duorum coniugum. Vir ad sinistram capitis est retecti, foemina flameo circum caput intorto velata est, viri brachium solum sinistrum videtur, quo lagenam tenet, foeminae utrumque et manu quidem sinistra lepusculum, vel animalculum simile quod sustinet: dextra corbem fructibus et foliis factum.

(2) Elie Vinet, *L'Antiquité de Bourdeaus*, 2ème édit., § 26.

palatin Frédéric, vit la pierre installée et en prit une copie, qui fut publiée en 1534, avec d'autres inscriptions bordelaises également recueillies par Leodius, dans le recueil d'Apianus. Ainsi la découverte de cette pierre remontait au premier quart du seizième siècle. La dernière mention qu'on possède de ce monument est de l'année 1744: il fut vu et décrit par l'abbé Venuti, à la même place qu'il occupait depuis deux siècles et demi.

Il est amusant d'observer qu'on lui avait accordé cette place d'honneur parce que les Bordelais du seizième siècle interprétaient les lettres VIV, qu'ils rencontraient dans l'inscription, comme une abréviation, non de *vivus*, mais de *Viviscus* (Biturige Vivisque). De Lurbe le dit formellement: c'était " en mémoire du nom ancien des Bourdelois " (1), qu'il appelle lui-même, au début de sa chronique, les Berruyers Vivisques.

Cette pierre est aujourd'hui perdue. On en connaissait, jusqu'ici, deux reproductions, l'une due à Vinet (2), l'autre à Venuti (3). M. Jullian, au tome I de ses *Inscriptions de Bordeaux*, a réimprimé celle de Vinet (4). Elles sont extrêmement différentes. Préoccupé de trouver à ces reliefs une interprétation raffinée, Venuti accommode aux exigences de son explication les détails du dessin. " La femme est couronnée de fleurs, écrit-il; l'homme n'a point de couronne; mais on dirait qu'il attend que sa femme, qui en tient une à sa main droite, la lui mette sur la tête. Elle a dans la main gauche un petit chien. Son mari porte une coupe. Tout cela marque la joye des âmes heureuses, qui dans

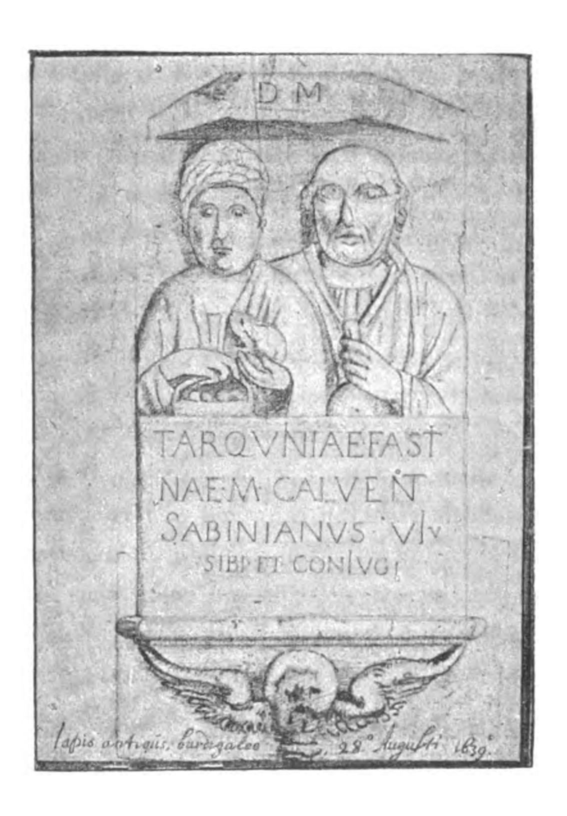
(1) *Chronique bourdelaise*, année 1590.

(2) Vinet, *L'Antiquité de Bourdeaus*, 2ème édit., n° 26 (réimpression de Ribadieu, 1860).

(3) Venuti, *Dissertations sur les anciens monumens de la ville de Bordeaux, sur les Gahets, les Antiquités et les ducs d'Aquitaine; avec un traité historique sur les monoyes que les Anglais ont frappées dans cette province.* Bordeaux, 1754, in-4°, p. 29-30.

(4) Jullian, *Inscr. de Bordeaux*, I, p. 294.

les champs élisées ne s'occupent que de choses agréables et de doux souvenirs „. Le dessin de Vinet était moins suggestif: Tarquinia Fastina et son mari Calventius n'y apparaissaient pas comme des bourgeois de l'empyrée. Rien de métaphysique dans leurs



attitudes; la femme avait un panier; le mari portait un *fiasco*, non une coupe, et, par surcroît de prosaïsme, il était complètement dénudé de ces superbes touffes de cheveux que lui concède Venuti; sa calvitie était vraiment laide. Vinet s'abstenait de commentaires; il épargnait aux deux époux ces réflexions pleines de sensiblerie auxquelles se complait Venuti.

Avec son experte sagacité, M. Jullian déclarait, en 1887, que le dessin de Venuti „ mérite beaucoup moins de confiance „ (1). Une tierce autorité, celle de Van der Hem, confirmera désormais les préférences de M. Jullian en faveur de Vinet. Non pas qu'on ne puisse observer certaines différences entre la reproduction de Vinet, donnée par M. Jullian, et le dessin de Van der Hem, dont nous publions une photographie: dans ce dernier dessin, l'homme a le front beaucoup plus bas, l'aspect moins jeune, moins insignifiant aussi, que dans le dessin de Vinet; le *flammeum* de la femme est plus ample et plus haut; l'animal qu'elle tient élève moins indiscrètement les pattes; et dans son panier, on n'aperçoit que des fruits, point de feuilles. Plus réaliste que la reproduction de Vinet, beaucoup moins idéaliste que celle de Venuti, la reproduction de Van der Hem est certainement plus exacte que la seconde, et vraisemblablement plus précise que la première. Elle porte cette mention: *lapis antiqūs Burdigalae. 28° Augusti 1639.*

IV.

Jodocus Sincerus, visitant en 1612 l'intérieur de la cour de l'Hôtel de Ville, y signale l'autel des Bituriges et les trois statues dites de Drusus, Messaline et Claude, avec les inscriptions trouvées au Mont-Judaïque tout près de ces statues. Il les décrit longuement (2). Dans une lettre de Peiresc à Rubens, du 17 septembre 1623, il est question de ces statues; Peiresc écrit: „ La pluie les a gâtées au point d'être à peu près mécon-

(1) *Inscriptions de Bordeaux*, I, p. 294.
(2) *Itinerarium*, p. 368 et 380-382.

naissable „ (*sic*) (1). Enfin Golnitz écrivait en 1631: “ Exeunti ex intimiori curia ad laevam sub dio obveniunt antiqua marmora, tres statuae, et inscriptiones „ (2).

C'est à la fin du seizième siècle qu'on avait installé ces divers monuments. L'autel dédié à Auguste et au génie de la cité des Bituriges, volontiers appelé par les écrivains du temps *marmor Tropeitanum* parce qu'il était conservé au château-Trompette, en fut retiré, en 1590, pour être “ eslevé en la maison de ville près la chapelle „. De Lurbe dit gravement que les jurats “ estimèrent „ cela “ de leur devoir „, l'inscription de cet autel “ étant recommandée par toute l'Europe „. Il ajoute: “ Et au pied du dict marbre est adiousté en latin: *Hoc annosum marmor in arce Tropeita pulvere et sordibus obsitum, impetrarunt a Jac. Matignono Franciae Mareschallo, et civitatis majore, Gr. Mulet, F. Bonalgues, P. Desaigues, Jo. Thalet, J. Guichener, et Joan. Labat, Jurati Burdigal. Prefectique urbis, et G. de Lurbe, et R. Pichon, Syndicus et Scriba civitatis: et hic in memoriam antiquitatis et Viuisci nominis locandum curarunt.* cIↄ. Iↄ. xc.

Le 21 juillet 1594, on déterra sur la colline Judaïque, près le prieuré Saint-Martin, une statue de femme et une statue d'homme sans tête, et le 24 juillet une seconde statue d'homme sans tête, et, tout auprès, des inscriptions relatives à Drusus et Claude. La découverte fit grand bruit. De Lurbe la raconta dans un *Discours*, que nous avons cité ci-dessus; on crut avoir mis la main sur des statues authentiques de Drusus, Messaline et Claude, et l'on voulut les loger impérialement. Dès le 30 juillet 1594, moins d'une semaine après la seconde trouvaille, les jurats enthousiastes s'abouchèrent avec d'habiles maîtres maçons. Ceux-ci reçurent mission “ de faire et construire troys

(1) Cité par Tamizey de Larroque, *Société archéologique de Bordeaux*, VIII, p. 136.

(2) Golnitz, *Ulixes Belgico-Gallicus*, p. 616.

niches sur bazes entournées et couvertes de voultes, armoiries, chapiteaux et tables des anciennes inscriptions, trouvées avec lesdictes statues, que de celles esquelles est faicte mention du soing que lesdictz sieurs juratz sus nommés ont heu de les retirer dudict lieu et les coloquer en ladicte maison commune, en laquelle table seront leurs noms inscriptz et dénommez, ensemble de messieurs Gabriel de Lurbe et Richard de Pichon, advocatz en ladicte cour, procureur sindic et clerc ordinaire de ladicte ville, en memoire de ce que dessus; laquelle dicte besoigne ils seront tenus faire à main droicte, entrant à la grand salle de ladicte maison commune, pres du pillier de l'anticquité d'Auguste, tirant le long de la murailhe vers la chapelle, a vingt piedz de long ou environ et de mesme haulteur, ou telle qui sera necessaire „. Et le contrat finissait en assurant aux maîtres maçons un salaire de " troyscens-cinquante escuz sol „ (1).

" Les niches, écrit De Lurbe, furent richement elabourées, avec les armoiries du Roy et de ladicte ville, estant escrit au dessouls en un marbre ce que s'ensuit „, et il cite les inscriptions commémoratives que firent apposer les jurats en souvenir de cette entreprise (2).

Lorsque Perrault vit Bordeaux vers 1673, la cour de l'Hôtel de Ville demeurait telle qu'au temps de Gabriel de Lurbe: il y signale " ces trois statues avec les inscriptions „. C'est la dernière mention qu'on possède des inscriptions de Drusus et de Claude; avec le temps, on laissa ces fragments de marbre tomber et disparaître; et M. Jullian, dans ses *Inscriptions de Bordeaux* (3), en emprunte la copie aux archéologues du dix-sep-

(1) Ce contrat est publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, XII, p. 374, et, après une collation nouvelle, par. M. Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, I, p. 93.

(2) De Lurbe, *Chronique bourdeloise*, année 1594.

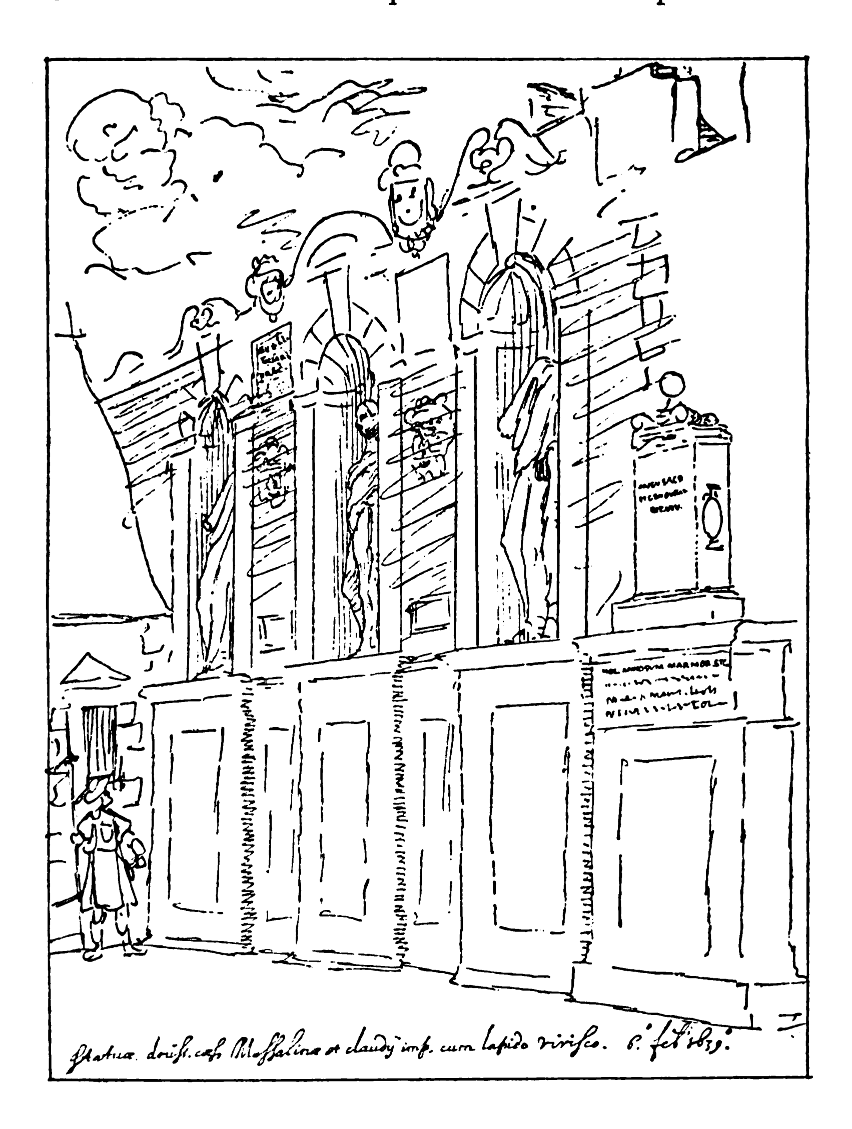
(3) Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, I, p. 91 et 98.

tième siècle. La statue de femme, dite de Messaline, fut offerte à Louis XIV, en 1686, par les jurats de Bordeaux, à l'instigation de M. de Besons, intendant de la province; moins jaloux des antiquités bordelaises que ne l'étaient leurs grands-pères, ils consentirent à expatrier Messaline pour qu'elle ornât Versailles. " Elle fut envoyée en cour dans un bateau chargé de marbre qui périt malheureusement, et fit nauffrage dans l'embouchure de la Rivière " (1). Les deux autres statues et l'autel des Bituriges continuèrent d'encombrer la cour de l'Hôtel de Ville; on avait cessé de considérer cette cour comme un sanctuaire de la Renaissance; à la superstition des antiques, l'indifférence impie avait succédé; et ces vieux restes se délabraient. En janvier 1781, l'intendant Dupré de Saint-Maur, désireux de fonder un Musée sous les auspices de l'Académie des Sciences de Bordeaux, réclama des jurats l'autel des Bituriges, " exposé depuis si longtemps à toutes sortes d'insultes dans la cour de votre hotel de ville " (2); il l'obtint. Un mois après, les deux statues dites de Drusus et de Claude furent à leur tour abritées dans le Musée nouveau (3).

On ne connaissait que par les descriptions d'auteurs du dix-septième siècle, et spécialement de Just Zinzerling, l'érudit et coquet aménagement qu'avait reçu, par les soins de Gabriel de Lurbe, la cour de l'Hôtel de Ville. Ces descriptions étaient sans doute assez précises pour permettre une reconstitution à peu près sûre: dans ses *Inscriptions de Bordeaux* (4), M. Jullian s'y essaya; mais aucun dessin du temps n'existait. Les croquis

(1) Continuation de la *Chronique bourdeloise* depuis le mois de décembre 1671 jusqu'à la fin de 1700. Bordeaux, 1703, p. 112. — Tamizey de Larroque, *Société Archéologique de Bordeaux,* VIII, p. 139.
(2) *Société archéologique de Bordeaux,* V, p. 119-120.
(3) Jullian, *Inscriptions de Bordeaux,* II, p. 343.
(4) *Inscriptions de Bordeaux,* II, p. 339.

de Hermann Van der Hem comblent désormais cette lacune, et confirment les résultats auxquels M. Jullian était parvenu.



Il semble que le jeune artiste ait volontiers fréquenté la cour de l'Hôtel de Ville: il en a rapporté, à des dates diffé-

rentes, une assez grossière vue d'ensemble, deux dessins de l'autel des Bituriges, une reproduction de la Messaline en pied, une reproduction de la même femme en buste.

Les dessins de l'autel des Bituriges, *lapis Viviscus*, comme l'appelle Van der Hem (1), sont datés du 27 décembre 1638 et du 1er août 1639. Nous nous abstenons de les reproduire et de les commenter, puisque l'autel lui-même, grâce aux précautions éclairées de Dupré de Saint-Maur, subsiste intact à Bordeaux (2).

Le croquis très-sommaire, fait à l'encre de Chine, représentant la cour de l'Hôtel de Ville, est du 6 février 1639. On y voit, à droite, l'autel des Bituriges, et, au-dessous, l'inscription *Hoc annosum marmor*, que nous avons citée plus haut. A gauche de l'autel, à une certaine hauteur, s'ouvrent les trois niches; les deux statues sans tête occupent la première et la troisième place; la statue intacte est au milieu; sa tête, dans notre croquis, est d'ailleurs méconnaissable; on la prendrait pour un homme beaucoup plutôt que pour une femme. Les deux inscriptions de Drusus et de Claude, perdues aujourd'hui, étaient encastrées en haut, entre les niches; Van der Hem en indique les cadres; il a même griffonné, sur un de ces cadres, l'inscription de Drusus (3). Il indique enfin, par des traits de plume rapides, les diverses armoiries, dont les jurats, dans le contrat cité plus haut, avaient formellement fait la commande aux maîtres maçons. Et grâce à cette esquisse lestement enlevée, les relations des voyageurs archéologues du dix-septième siècle ont enfin l'*illustrazione* qui leur manquait jusqu'ici.

(1) A cause des derniers mots de l'inscription: *Genio civitatis Bit. Viv.*

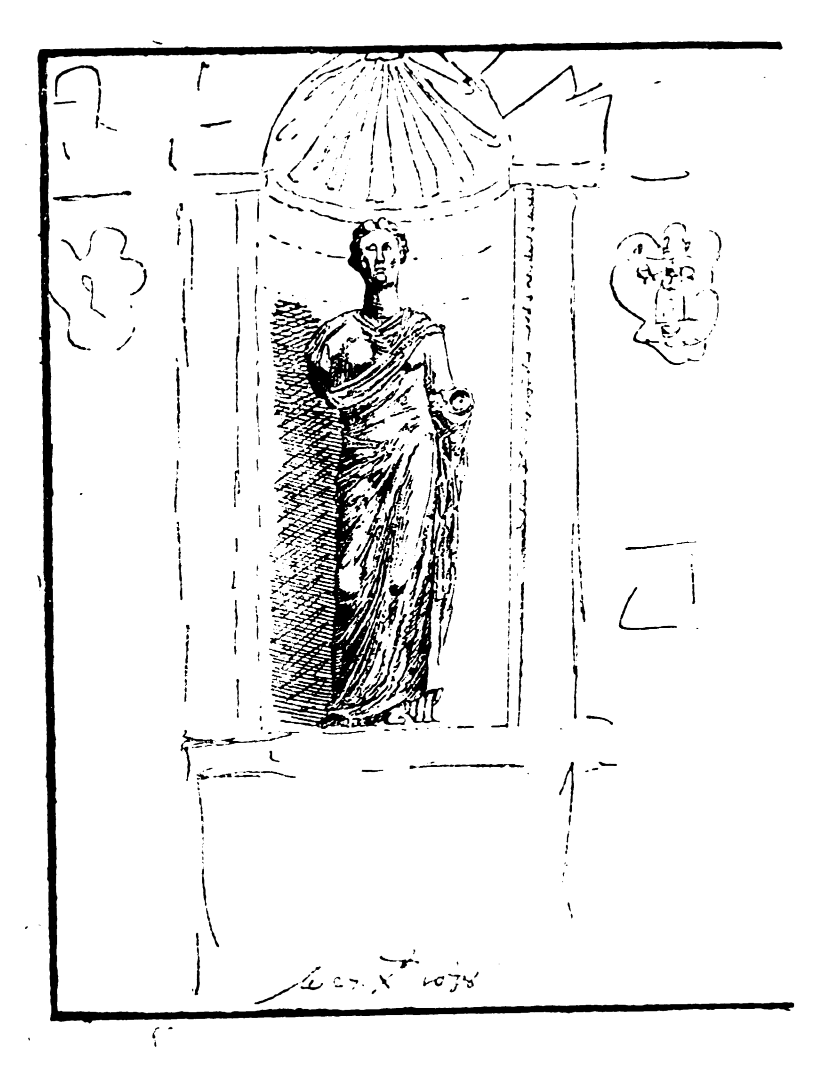
(2) Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, I, p. 3 et suiv. M. Jullian nous écrit que l'autel des Bituriges a subi, dans l'été de 1893, un nouveau voyage; il est maintenant déposé dans le Musée, récemment installé, de la rue Mably.

(3) Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, I, p. 91.

Enfin la statue de Messaline captiva, deux fois aux moins, l'attention de Van der Hem. Dans une complaisante description dont la première phrase seule peut être citée, Brantôme disait d'elle: " C'est une médaille antique, trouvée parmy aucunes ruines, qui est très-belle, et digne de la garder pour la voir et bien contempler " (1). Lorsque Peiresc la vit, en septembre 1623, il en fut si ravi qu'il voulait, sur-le-champ, envoyer " querir un peintre " et " la faire portraire "; mais on le " persécutait de partir à cause que la marée s'en allait passer "; il chargea donc son ami, M. de la Houssaye, " d'adresser un bon peintre " au prieur de Guistres, " lequel puisse portraire curieusement la teste de ceste figure en profil de la mesme grosseur qu'elle est et lequel se puisse retenir dans la ressemblance et dans l'observation de la coiffeure et de l'agencement de ses cheveux, montant plustost avec une eschelle, si besoing est, pour la copier et recognoistre plus exactement " (2). Il n'obtint pas le dessin de profil qu'il désirait: il s'en plaignit à Rubens dans une lettre que nous avons conservée, du 12 février 1624 (3). Enfin, par deux lettres du 8 juin 1626 et du 26 août 1627, il chargea le peintre Adrien de Vries de faire un dessin et un moulage de la statue (4). " Elle était une des plus belles et des plus curieuses de l'antiquité ", dit plus tard le chroniqueur bordelais qui en raconte la noyade (5). De cette œuvre tant vantée nous n'avons conservé qu'un seul dessin, fort imparfait d'ailleurs: il accompagne le *Discours* dans lequel Gabriel de Lurbe raconta la découverte des trois statues: la prétendue Messaline y est

(1) Oeuvres de Brantôme, édit. Lalanne, IX, p. 31.
(2) Tamizey de Larroque, *Société archéologique de Bordeaux*, VIII, p. 156.
(3) Id., p. 137.
(4) Id., p. 137-138; Ruelens, *Adrien de Vries*, p. 52.
(5) *Continuation de la Chronique de Bordeaux depuis le mois de décembre 1671 jusqu'à la fin de 1700*. Bordeaux, 1703, p. 112.

représentée de profil. Les deux dessins qu'en a faits Van der Hem ont un aspect assez différent de celui de Gabriel de Lurbe.



La femme y est vue de face ; la physionomie, le bas du menton surtout, et l'attitude générale, ont quelque chose de plus massif, de plus " hommasse ", pour employer l'expression de Brantôme

dans le passage qu'il consacre à cette statue (1). L'iconographie de cette impératrice est très-mal précisée ; il en est d'un certain nombre de Messalines de nos musées comme de celle de Bordeaux ; elles sont assez arbitrairement dénommées (2). Nous n'osons insister sur une certaine ressemblance entre la tête de la statue bordelaise et la Messaline du Capitole (3) ; car il n'est rien moins que certain que cette dernière elle-même soit vraiment une Messaline.

V.

Le nombre des dessins du palais Gallien, crayonnés ou esquissés à la plume par Hermann Van der Hem, témoigne qu'il égarait volontiers ses pas dans cet endroit mal famé.

Au-dessous de l'un de ces dessins, on lit : " Amphitheatrum Burdigalense, hodie luparum consistorium Germaniae. Het dutvets hut ". Un passage de Jodocus Sincerus explique cette suscription : " Hodie luparum et prostibulorum istic est consistorium : sic etiam ut cum in hospitio quaereremus ubi Palatium Galieni esset, risu exsonuerint omnia et pulpamentum nos quaerere putarint " (4). Le diable, suivant le démonographe De Lancre, " venait tenir ses assises au carrefour du Palais Gallien, comme naguère au supplice Isaac de Queyrac, sorcier notable, qui fut exécuté à mort en 1609, l'avoua " (5). Même à la fin du seizième siècle,

(1) Brantôme, *Oeuvres,* IX, p. 31.

(2) Voir Bernoulli, *Römische Ikonographie,* II, 1, p. 356-364.

(3) Bottari, II, planche 14.

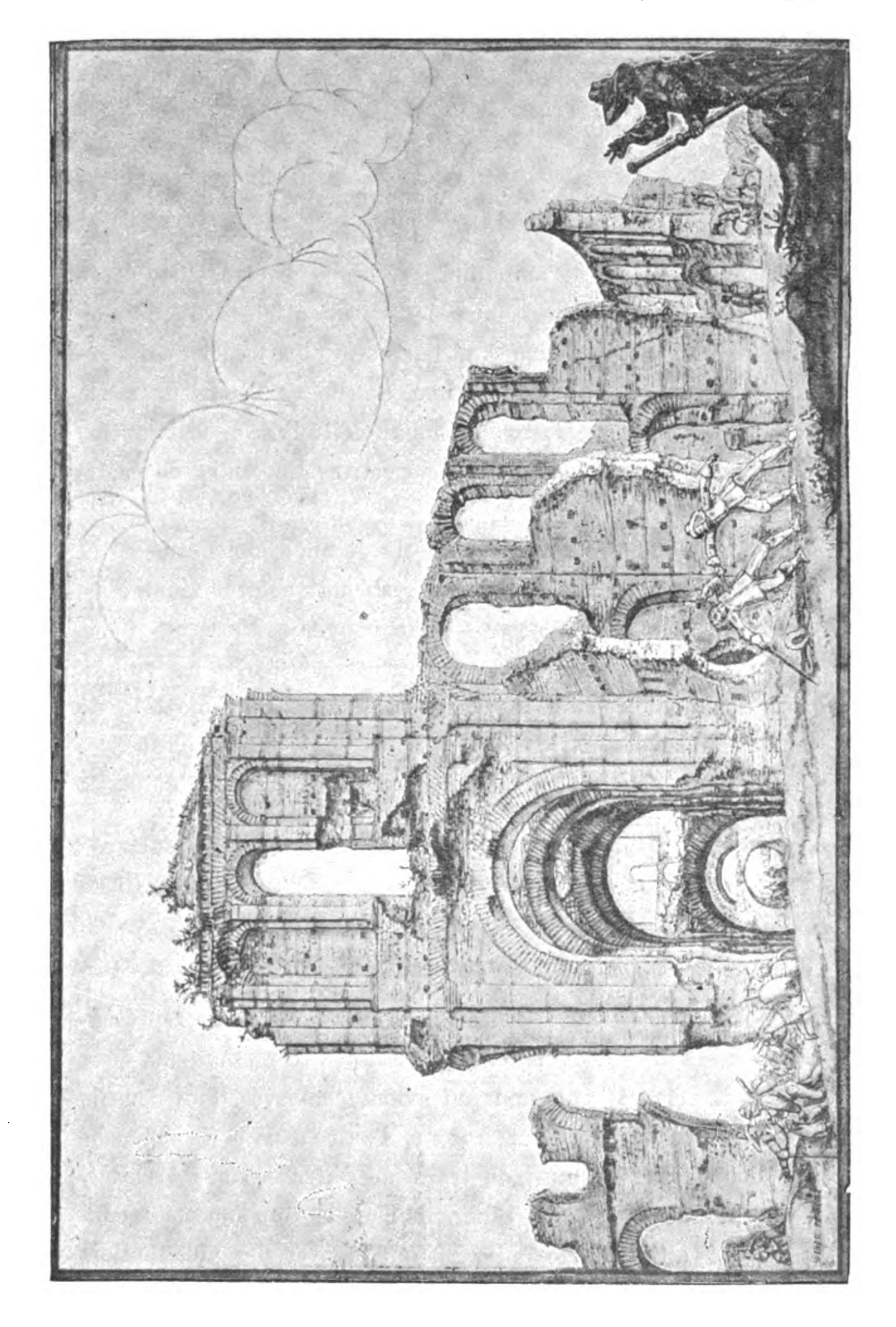
(4) Jodocus Sincerus, *Itinerarium,* p. 579.

(5) Cité dans O' Reilly, *Histoire de la ville de Bordeaux,* I, p. 82. L'historien bordelais ajoute que le Parlement jusqu'en 1786 reléguait les filles de mauvaise vie dans le voisinage du palais Gallien, et que la rue Saint-Fort, proche de ce monument, s'appelait alors rue Putoye.

à l'époque où les jurats de Bordeaux apportaient à leurs antiquités locales une érudite sollicitude, il ne semble pas qu'ils aient fait grand cas du palais Gallien. Il n'intéressait guère que les archéologues de profession et quelques coureurs de trésors, qui adressèrent aux jurats, en 1626, par un cabaretier du nom de Louis Jarisse, une assez amusante requête. Le brave homme avait appris que " les masures du palais renferment différentes choses depuis un temps immémorial *inutiles à la société humaine*, comme or, argent monnayé et autres vaisselles d'orfèvrerie "; il demandait la permission d'y faire des fouilles. Si nous en croyons les dessins de Van der Hem, ce n'étaient pas seulement les Bordelais en quête d'une fortune ou de quelque bonne fortune qui fréquentaient les abords du palais Gallien. On s'y battait en duel, on y chevauchait, on y menait quelque bétail; enfin l'on traversait volontiers ces ruines, d'une porte à l'autre, comme un chemin de passage assez facile. Sur la gravure publiée en 1740 par Bimard de la Bastie (1), le chemin joignant les deux portes apparaît trasformé en un vaste cloaque; l'amphithéâtre, à cette époque, n'offrait plus aucune voie de traverse. Il en est de même dans une gouache de Gonzalès, faite à la fin du dernier siècle, et publiée naguère par M. Dezeimeris (2).

La porte de l'amphithéâtre, reproduite sur le dessin de Van der Hem, a disparu entre 1804 et 1810: on l'aperçoit, vue de l'intérieur et à une très petite échelle, dans un dessin joint au commentaire de Vinet sur Ausone; et à une plus grande échelle dans la planche qui accompagne l'article de Bimard de la Bastie; la gravure de Daubigny, reproduite au tome II des *Inscriptions de Bordeaux* de M. Jullian, représente cette même porte méridionale, telle qu'elle s'offrait à l'observateur, posté à quelque

(1) *Histoire de l'Académie des Inscriptions,* XII, p. 243.
(2) *Société Archéologique de Bordeaux,* IV, p. 27 et suiv., planche 5.



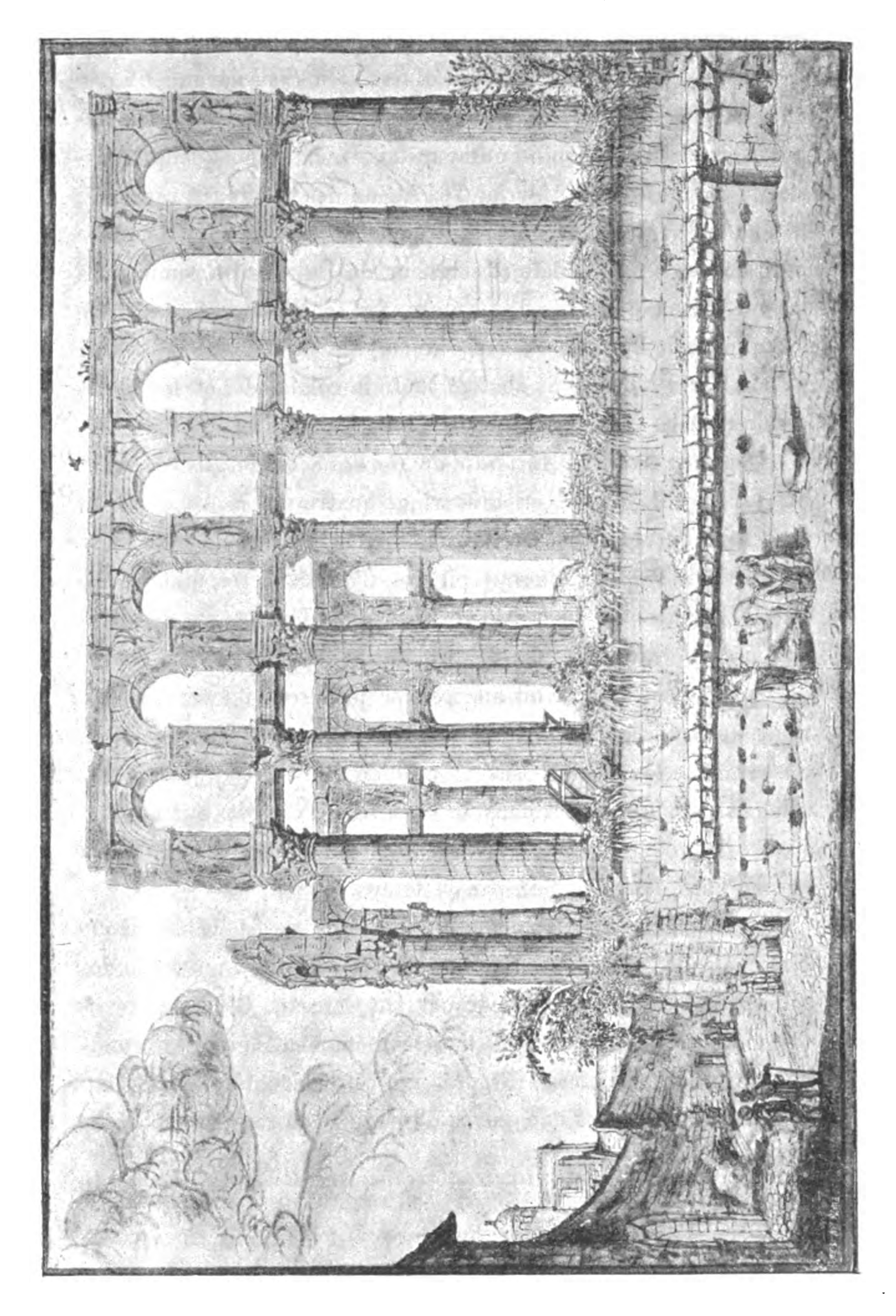
distance à gauche. Les deux meilleures reproductions, prises d'en face, qui en conservent le souvenir sont assurément la gouache de Gonzalès, ci-dessus mentionnée, et le dessin de Van der Hem.

Les petites vues d'ensemble, qu'on rencontre aussi dans l'Atlas Blaeu sont prises des points les plus divers, soit hors de l'amphithéâtre, soit dans l'amphithéâtre. L'une d'entre elles, datée du 27 février 1639, atteste que la disposition intérieure du monument était moins dégradée, et par suite plus aisément discernable, au temps de Van der Hem, qu'elle ne l'était un siècle plus tard, d'après le dessin de Bimard de la Bastie; deux autres de ces oues vues donnent deux perspectives différentes du palais et de ses abords.

On sait qu'au dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième le palais Gallien fut systématiquement abîmé; les efforts qu'on a faits à notre époque pour la restauration de ce monument sont assez efficaces pour en consolider les ruines, mais non pour réparer le vandalisme passé. L'exhumation de cette série de dessins, exécutés en un temps où l'amphithéâtre de Bordeaux était encore relativement intact, est une fort petite consolation, qui risquerait plutôt d'augmenter nos regrets.

VI.

Nous devons enfin à Hermann Van der Hem une représentation des Piliers de Tutelle. Elle mérite d'être jointe aux deux dessins importants que nous en avions conservés, l'un dans le Commentaire de Vinet sur Ausone, l'autre dans la seconde édition donnée par Perrault du traité de Vitruve sur l'Architecture. Perrault appelle les Piliers de Tutelle " un superbe monument, qui estoit un des plus magnifiques et des plus entiers



qui fussent restés en France, de tous ceux que les Romains y ont autre fois bâtis » (1). Le dix-septième siècle en eut peu de soin. On se préoccupait des Piliers de Tutelle pour s'en disputer les pierres lorsqu'un ouragan faisait chanceler quelque partie du monument: en février 1617, l'un des piliers fut renversé; le duc d'Epernon, qui était, dit-on, seigneur des Piliers comme héritier des Foix-Candale et seigneur de Puy-Paulin, en disputa les matériaux à la ville de Bordeaux: et le Parlement, en 1618, les adjugea à la ville. Soixante ans après, un tiers se présenta: c'était Louis XIV. Il fit abattre toute la colonnade, et les débris servirent à la reconstruction du Château Trompette (2).

Dans son livre: *L'Antiquité de Bordeaux et du Bourg*, Vinet explique qu'il y avait en tout vingt-quatre piliers, et que dix-huit sont encore debout. Il écrivait en 1564. Après l'accident de 1617, il subsista dix-sept piliers. C'est dans cet état qu'apparaît l'édifice sur le dessin de Van der Hem et sur la restitution de Perrault. Les deux dessins ne se répètent pas; la rangée de sept piliers, qu'on voit au premier plan sur le dessin de Perrault, est au second plan sur le dessin de Van der Hem; celui-ci, en revanche, représente sur le premier plan la rangée de huit piliers, plus dissimulée dans le dessin de Perrault. Sur l'une et l'autre reproduction apparaissent les deux piliers d'angle et la brèche faite dans l'édifice par le temps.

On conserve au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale de Paris, sous la cote Ed 2 b (in-folio), un dessin des piliers de Tutelle, dû à Androuet Du Cerceau. C'est une restitution. L'architecte suppose que le monument, intact, formait un parfait quadrilatère; il représente cē quadrilatère. Ainsi l'ensemble du dessin est une œuvre d'imagination scientifique. Pour

(1) Perrault, *Les dix livres d'architecture de Vitruve*. 2ème édit., 1684, p. 217.

(2) O' Reilly, *Histoire de Bordeaux*, I, p. 75.

la reproduction des détails, Du Cerceau suit une méthode singulièrement incertaine. Dans son dessin, les statues que le temps avait privées de leurs têtes apparaissent décapitées; Du Cerceau paraît soucieux d'exactitude; mais chacune de ces statues, prise à part, fait l'effet d'un anachronisme; l'expression qu'il donne aux physionomies, à l'attitude, aux mouvements, est contraire à l'esprit et aux habitudes de la statuaire antique. La restitution de Du Cerceau est très inférieure à celle de Perrault, et les deux œuvres, d'ailleurs, se ressemblent assez peu. L'entablement qui couronne l'étage inférieur des piliers et supporte les statues est reproduit avec une beaucoup plus grande précision dans le dessin de Perrault. Les ornements qui remplissent les vides entre les arcs supérieurs de l'édifice ont, de part et d'autre, une forme différente: dans la restitution de Du Cerceau, ils ont la forme de coupes largement ouvertes; dans celle de Perrault, ils sont représentés comme les dessine Van der Hem.

Les dessins de Vinet et de Van der Hem, qui seuls nous fournissent l'image de l'état réel des piliers aux seizième et dix-septième siècles, présentent entre eux certaines ressemblances: on rencontre, de part et d'autre, les deux personnages entre les piliers, et sur la gauche, en bas, le cabaretier et les buveurs. Il semble que Van der Hem ait un vague ressouvenir du dessin de Vinet. Sur l'une et l'autre représentations, au fond à gauche, apparaît l'hôtel de la famille de Pontac: c'est l'édifice que surmonte une coupole, dans le dessin de Van der Hem. Au temps de Louis XIII, cet hôtel fut reconstruit: de là les divergences des deux dessins. Van der Hem a vu le nouvel hôtel; Vinet dessinait l'ancien. Pour prendre une vue d'ensemble des piliers, Van der Hem a mieux choisi son emplacement que ne l'avait fait Vinet; il a plus nettement représenté le soubassement de l'édifice; il n'a pas encombré son dessin par cette surcharge de végétation qui étouffe celui de Vinet. En revanche, on obser-

vera dans le dessin de Van der Hem un manque de perspective : entre les deux rangées de piliers qu'il aligne, l'une au premier plan, l'autre au fond, la distance est mal calculée.

VII.

Le studieux Zinzerling, énumérant dans son Itinéraire les vestiges antiques de Bordeaux, les classe en quatre catégories : 1° les murs ; 2° l'amphithéâtre ; 3° les piliers de Tutelle ; 4° les inscriptions et statues (1). Les murs, construits précipitamment au troisième siècle de notre ère, reposant sur des fragments de statues et sur des pierres tombales, et lentement démolis, depuis le quinzième siècle, à mesure qu'ils étaient fouillés, n'offraient rien d'intéressant pour un artiste. Van der Hem, en revanche, semble avoir éprouvé, à l'égard de tous les autres monuments signalés par Zinzerling, non seulement la curiosité d'un touriste, mais la passion d'un artiste.

Nous citions, au début de cet article, l'inscription flatteuse par laquelle sa nièce vantait ses dessins bordelais. Une recherche au Cabinet des Estampes, conduite d'après les obligeantes indications de M. Jullian, nous a révélé que la réputation de ces dessins avait de bonne heure franchi le cercle de la famille Van der Hem. Sous la cote Va 61 dans la collection intitulée : *Topographie de la France* (série grand in-folio, volume Gironde-Isère), on trouve un immense plan de Bordeaux, accompagné d'une notice en allemand et en français, et entouré de six vues qui représentent le fort de la Bastide, les piliers de Tutelle, la tour de Cordouan, le monument de Tarquitia Fastina, le palais Gallien (porte sud), et le miraculeux tombeau de marbre de

(1) Jodocus Sincerus, *Itinerarium*, p. 375.

Saint Seurin (1). La seconde, la quatrième et la cinquième de ces vues sont, de toute évidence, des copies des dessins de Van der Hem. Entre elles et les originaux, il y a des divergences: la courbure des arcs est sensiblement atténuée dans les copies; de plus, elles négligent les détails pittoresques, semés dans les dessins de Van der Hem; enfin les indications écrites de la main de l'artiste au bas de ces dessins sont supprimées. Malgré ces différences, l'imitation de Van der Hem est flagrante. Or ce plan fut imprimé à Amsterdam, en 1666, par " Cornelis Danckerts demeurant au Calver Straet ": dès cette époque, plusieurs des croquis laissés par Van der Hem à ses parents cessaient d'être inédits. Mais le plan de Cornelis Danckerts demeura profondément inconnu à Bordeaux, comme les originaux eux-mêmes que Danckerts reproduisait sans en désigner l'auteur (2).

GEORGES GOYAU.

(1) Ces vues, découpées, se rencontrent une seconde fois, à la place qui leur convient, dans la collection petit in-folio de la *Topographie de la France*, sous la cote Va 241.

(2) Je dois ajouter en terminant que M. le conseiller aulique De Hartel et M. le bibliothécaire Beer ont facilité, avec une parfaite obligeance, mes recherches à la Bibliothèque Impériale de Vienne; je tiens à les en remercier.



BIBLIOGRAPHIE

Lucius Lector: *Le Conclave, origines, histoire, organisation, législation ancienne et moderne, avec un appendice contenant le texte des Bulles secrètes de Pie IX*. Ouvrage orné de gravures et de plans. Paris, 1894, in-12° de XI - 784 pages.

S'il est un fait frappant dans l'histoire de notre époque, c'est la place importante qu'occupe la Papauté dans les préoccupations des hommes cultivés. Aussi s'explique-t-on facilement qu'ils se demandent « quelle loi de succession a présidé, à travers les siècles, à la création de ces Pontifes parmi lesquels abondent, plus qu'ailleurs, les saints, les hommes de génie, les politiques de grande envergure ». Le livre de Lucius Lector est destiné à répondre à cette question.

Quoique les recherches personnelles y aient en une large part, ce livre n'est point, dans l'intention de l'auteur lui-même, une œuvre de pure érudition. L'appareil critique y a été volontairement négligé; les sources n'ont été citées que dans la mesure nécessaire « pour caractériser certaines assertions ». Il n'en est pas moins vrai que Lucius Lector connaît les œuvres des grands érudits, qu'ils appartiennent au temps passé ou à notre temps; c'est ainsi qu'il met fort heureusement à profit les résultats des travaux des nombreux savants à la tête desquels brillent les de Rossi et les Duchesne... Ajoutez à cela qu'à l'occasion il use avec beaucoup de bonheur des documents inédits; ainsi certain journal manuscrit du conclave de Grégoire XVI, utilisé par lui pour la première fois, jette une vive lumière sur l'histoire de cette assemblée, qui est pour nous « le dernier conclave clas-

sique ». En somme, notre auteur est bien informé des choses du passé; d'ailleurs il excelle dans la connaissance des choses du présent. Ainsi ne saurait-on suivre un guide plus autorisé.

Son livre s'ouvre par plusieurs chapitres purement historiques. Lucius Lector y trace les vicissitudes de l'élection des papes, en commençant par les temps où l'évêque de Rome était choisi par la communauté chrétienne de cette ville. Il montre comment ce système d'élection a été vicié, et détermine, autant qu'il est possible, la part des Empereurs dans la désignation du Pasteur commun. Il y avait longtemps qu'une réforme était nécessaire quand les Pontifes Romains de la fin du XI[e] siècle osèrent l'accomplir. Par eux, l'élection des Papes est confiée « aux seuls dignitaires du clergé romain, à ceux que depuis longtemps on appelait les cardinaux — les Pivots — de l'Eglise Romaine »; à cette époque, d'après la Constitution de Nicolas II, les cardinaux-évêques élisent, les cardinaux non évêques donnent leur adhésion, le clergé et le peuple y ajoutent leur consentement, tout en n'exerçant sur l'élection qu'une influence très médiocre. Un siècle plus tard, au temps d'Alexandre III, l'élection se concentre entre les mains des cardinaux des trois ordres; encore un siècle, et voici constitué le conclave, c'est-à-dire « la réclusion des cardinaux dans un local fermé, jusqu'à ce qu'ils aient réalisé la majorité des deux tiers voulue par Alexandre III ». La forme canonique de l'élection des papes est définitivement arrêtée: les lois organiques en devaient être fixées par une série de constitutions pontificales qui s'échelonnent de Grégoire X (1274) à Grégoire XV (1621).

De ces constitutions est issu le conclave du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, adapté à des époques bien réglées, où la Papauté, en possession incontestée de Rome, était au moins assurée de l'indépendance matérielle. Arrivé à ce point, Lucius Lector fait de ce conclave le centre de son travail; ce n'est que dans le dernier chapitre de son livre qu'il exposera avec grand soin les modifications à la législation édictées par Pie IX, pour assurer le bon fonctionnement de l'auguste assemblée dans la situation nou-

velle que les évènements de 1870 ont créée au Saint-Siége. Auparavant l'auteur traite successivement des funérailles du Pape, du Sacré-Collège considéré comme souverain pendant la vacance du Siège, des divers ordres de cardinaux, puis des cardinaux chefs d'ordre et du cardinal Camerlingue, qui sont les organes naturels du Collège. Considérant plus particulièrement le Sacré-Collège comme assemblée electorale, il recherche les règles d'après lesquelles est fixé le lieu du conclave et prouve péremptoirement qu'il n'est nullement essentiel à la validité de l'élection qu'elle se passe à Rome; il fait ensuite connaître, avec un grand luxe d'intéressants détails, l'organisation matérielle, le cérémonial et le réglement intérieur du conclave. Enfin il en vient à un sujet qu'il traite avec une visible prédilection, évidemment justifiée par sa grande compétence: je veux parler de l'influence qu'exercent ou peuvent exercer les gouvernements séculiers sur le Conclave et du *veto* d'exclusion que réclament certaines puissances.

Un tel livre ne s'analyse pas, tant les faits y sont touffus, tant les renseignements y sont abondants. Qu'il me soit seulement permis, à titre d'exemple, de résumer les pages consacrées par l'auteur à l'histoire et au fondement du *veto* d'exclusion (1).

Le *veto*, dans l'état actuel des choses, c'est, pour les gouvernements de France, d'Espagne et d'Autriche (je ne parle que des prétentions absolument fondées), la faculté de dénoncer au Sacré-Collège, avant le scrutin, l'exclusion d'un candidat: cette dénonciation ne peut être exercée qu'une fois par chaque puissance, à l'encontre d'un candidat unique: elle doit être communiquée officiellement au Sacré-Collège. Ainsi dénoncé, le *veto* produit son effet quel que soit le nombre des partisans de l'exclu: le candidat désagréable se trouve écarté de la tiare.

(1) On peut signaler sur ce sujet l'important travail, souvent cité par Lucius Lector, de M. Wahrmund, ancien membre de l'Ecole Autrichienne à Rome: *Ausschliessungsrecht der Katholischen Staaten* Vienne, 1888, Joignez-y les écrits de Lingens et de Sägmüller, signalés par Lucius Lector, p. 483, note 2.

Comment s'établit un tel usage? De tout temps les gouvernements ayant quelque souci de leur politique se sont préoccupés des élections pontificales. Or la manière la plus simple d'influencer une élection est de disposer des voix d'un certain nombre d'électeurs; ainsi firent au moyen-âge les empereurs et les rois, ainsi faisaient encore au XVIe siècle les souverains d'Espagne et de France; de là l'importance capitale que prenaient pour eux les promotions de cardinaux.

En agissant ainsi, les empereurs et les rois ne se prévalaient d'aucun privilège: ils usaient seulement de leurs ressources, avec plus ou moins de discrétion, pour s'efforcer d'incliner à leurs vues les membres formant la majorité du Sacré-Collège: la victoire était assurée au plus puissant, c'est-à-dire à celui qui avait le plus de cardinaux à sa dévotion. Que si un souverain croyait devoir écarter un cardinal, il en avertissait individuellement les membres de sa faction. L'exclusion n'en résultait que si ces membres étaient assez nombreux pour empêcher la formation de la majorité: elle ne produisait d'effets que « selon l'influence électorale de celui qui la prononçait ».

Un usage nouveau, dont les conséquences seront graves, s'introduit au commencement du XVIIe siècle: au lieu de s'adresser uniquement aux membres de leur faction, les cours rendent l'exclusion publique et officielle par le moyen d'une notification que les ambassadeurs adressent aux chefs du conclave. Dans cette nouvelle phase, « l'appui d'une nombreuse faction cardinalice demeure toujours un facteur indispensable; mais la manifestation de la volonté du souverain s'y ajoute comme un appoint essentiel ».

Bientôt cet élément nouveau va devenir prépondérant. Plus on pratique l'exclusion publique (et cela arrive fréquemment au XVIIe siècle), mieux s'en dégagent les conséquences: « le prestige et l'autorité d'un souverain étant directement engagés après une déclaration ou exclusion officielle, il eût été grave de n'en pas tenir compte ». Le Sacré-Collège eût ainsi, de propos délibéré, créé un état de lutte entre l'Eglise et un souverain: ce sont là

des résolutions dont s'accommode mal la prudence romaine. Aussi, par la force même des choses, les électeurs s'arrêtèrent devant la déclaration officielle d'un gouvernement puissant; par elle-même et à elle seule cette déclaration entraîna l'exclusion. On en est arrivé à ce point à la fin du XVII[e] siècle: le conclave d'Innocent XII (1691) semble à Lucius Lector « le moment précis où le *veto d'exclusion* apparaît comme définitivement constitué et formellement accepté ». Les princes en usent comme d'un droit; en fait les cardinaux « s'y soumettent sans tergiversations ».

Cette histoire étant ainsi débrouillée, deux questions se posent. La première a été bien souvent discutée depuis vingt ans. Sous des formes variées, que notre auteur ne manque pas d'énumérer, elle se ramène toujours à cette formule: Le *veto* est-il un droit des princes ou une coutume tolérée par l'Eglise? Lucius Lector déblaie d'abord le terrain d'une difficulté: à son avis les bulles de Pie IX, condamnant formellement toute intervention laïque dans les élections, ne visent pas le droit d'exclusion tel qu'il est pratiqué depuis deux siècles, « mais la participation laïque à l'acte de l'élection », telle qu'à plusieurs reprises elle avait été proposée sous Pie IX. Sur la question fondamentale, l'auteur dit modestement: *Non nostrum inter vos tantas componere lites.* Le débat est d'ailleurs, à son avis, d'un intérêt purement théorique; en fait, aucun des intéressés ne gagnerait à le soulever. « S'il n'est pas probable, en effet, que les puissances consentent de sitôt à renoncer à une prérogative que depuis deux siècles elles considèrent comme un droit acquis, ni que le Saint-Siège, à son tour, leur reconnaisse cette prérogative sous une forme plus explicite qu'il ne l'a fait jusqu'ici, il n'est guère vraisemblable non plus, que ces mêmes puissances, se renfermant dans le cadre des usages traditionnels et usant de leurs prérogatives avec la mesure et la discrétion que la matière comporte, soient exposées, de la part du Collège Cardinalice, à des contestations et à des difficultés nouvelles ». Que si, contre toute apparence, le Sacré-Collège passait outre à un *veto* régulier et élisait un candidat

exclu, il n'en faudrait pas conclure qu'une telle élection serait illicite et nulle : « Jamais personne n'a songé sérieusement à donner au *veto* une semblable portée ». La seule sanction serait une rupture diplomatique ; c'est là déjà une extrémité assez fâcheuse pour que cardinaux et gouvernants, « s'ils ont tant soit peu d'esprit politique », n'hésitent pas avant de s'engager dans la voie qui y conduirait.

La seconde des questions qui s'imposent à l'esprit est purement et simplement une question de fait. Quels sont les avantages et les inconvénients du *veto?* « Lorsqu'on étudie de près l'histoire des conclaves depuis quatre siècles, répond Lucius Lector, on trouve que la pratique officiellement régularisée de l'exclusion a été, somme toute, un progrès véritable ». Elle a contribué, si je puis ainsi parler, à canaliser l'inévitable ingérence des princes dans les conclaves et à la rendre plus honnête. « Après tout, le *veto* de l'exclusion formelle est un acte politique à ciel ouvert, qu'expliquent des raisons gouvernementales et internationales, et qui n'humilie ni ne rapetisse le Collège Cardinalice ». L'usage du *veto* diminue la part des manœuvres souterraines ; c'est autant de gagné pour la sincérité des élections.

J'ai insisté sur cette matière parce que la personnalité de l'auteur s'y marque nettement. Lucius Lector connaît fort bien les principes et sait les apercevoir même quand ils se cachent sous des détails en apparence insignifiants, parfois sous des questions de cérémonial, ainsi qu'il arrive si souvent à Rome ; il n'hésite pas, quand il y a lieu, à soutenir avec fermeté ces principes. Aussi ses sympathies ne vont-elles nullement au politique qui néglige la moindre parcelle de ses moyens et de ses droits : voyez la médiocre estime où il tient l'habileté de Châteaubriand, cet étrange ambassadeur, qui écrivait de Rome le 19 février 1829 : « Que les cardinaux étrangers assistent ou n'assistent pas à ce conclave..., cela est du plus mince intérêt pour le résultat de l'élection ».

Mais si Lucius Lector veut qu'on s'attache à maintenir son terrain, c'est à la condition d'éviter, même en la forme, d'empiéter sur

le domaine d'autrui, que ce soit par les procédés hautains ou violents qui ont rendu tristement célèbres les ambassadeurs de Louis XIV à Rome, ou seulement par les banalités d'une rhétorique pompeuse, qui devient dangereuse quand ceux auxquels elle est adressée s'avisent de lui trouver un sens: c'est ainsi qu'une harangue de Châteaubriand au conclave de Pie VIII, « sorte de chapitre du Génie du Christianisme réédité *ad usum conclavis* (1) », déplut aux cardinaux qui crurent y voir des leçons importunes ou des allusions blessantes.

Cet heureux esprit de mesure qui caractérise Lucius Lector se retrouve dans l'appréciation de la Cour Romaine qui se dégage de l'ensemble de son livre. Certes il en aperçoit bien les petits côtés, inhérents d'ailleurs à toute institution à laquelle les hommes sont mêlés: pour s'en convaincre, il suffit de lire le piquant portrait qu'il fait des auxiliaires des cardinaux connus sous le nom de conclavistes (2), ou les lignes consacrées par lui aux intermédiaires subalternes, agents inférieurs, officieux de tous ordres, secrétaires ou valets de cardinaux, qui, par certaines exigences, donnent à l'observateur superficiel l'impression, d'ailleurs absolument fausse, que l'argent est un facteur tout puissant à Rome, malgré tant de mesures prises, en particulier par Léon XIII, pour empêcher tout trafic (3).

Mais s'il ne ferme pas les yeux sur ces traits mesquins, Lucius Lector connaît et apprécie mieux que personne les grands côtés de la Rome pontificale: cette réunion d'hommes rompus aux plus hautes affaires, tant par tradition que par génie naturel: cette haute prélature, « qui est aujourd'hui d'une dignité, d'une délicatesse de tous points remarquables »; ces perpétuelles relations avec le monde entier, qui font de Rome, suivant l'expression de Jules Ferry, « le lieu où aboutissent les fils les plus nombreux de la politique générale »; enfin ce milieu tout imprégné des plus grands souve-

(1) Lucius Lector, p. 438.
(2) P. 398 et ss.
(3) P. 331 et ss.

nirs de l'histoire sacrée et profane. « On a beau être homme et électeur, livré aux terrestres calculs, dit fort bien notre auteur à propos des cardinaux appelés à nommer le Pape; dans un tel cadre les cœurs s'élèvent, les horizons s'agrandissent, l'âme éprouve le reflet de l'Infini et subit l'influence des pensées éternelles ».

Lucius Lector raconte quelque part (1) le changement que six années de séjour à Rome opérèrent sur l'esprit d'un homme qui, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, remplit à la cour pontificale un des premiers rôles politiques. Arrivant en 1769 au conclave de Clément XIV, le cardinal de Bernis s'imagine que Rome est tout entière dans les cancans, les anecdotes et les pasquinades: il ne voit que le dessus des choses, et encore très-imparfaitement, car il lui arrive de se laisser duper. Aussi sa correspondance est un badinage spirituel mais puéril, dont le vide apparaît d'autant mieux qu'il est possible de la comparer aux lettres adressées en ce même temps à l'ambassadeur de Louis XV par le cardinal Orsini, protecteur de France. « La supériorité du vieux romain s'y accuse à chaque ligne; l'on est, cette fois, en présence de renseignements sérieux, puisés aux bonnes sources; c'est la correspondance d'un véritable esprit politique ». Six ans plus tard, Bernis, devenu à son tour ambassadeur du roi, rend compte à son gouvernement de l'élection de Pie VI. Cette fois, dans sa correspondance, l'homme politique se révèle avec éclat; ces lettres sont en général « d'un intérêt aussi grave et d'une note aussi juste » que les lettres du temps du conclave de Clément XIV étaient « futiles et inexactes ». Rome avait transformé l'abbé de cour en un diplomate et en un homme d'Etat, si bien que Lucius Lector ajoute: « Puissent l'histoire et la chronique des Conclaves être toujours écrites et étudiées à la façon de Bernis seconde manière ! »

En lisant l'ouvrage de Lucius Lector, on reconnaîtra sans peine qu'il est écrit à la façon de Bernis seconde manière.

PAUL FOURNIER.

(1) P. 408 et ss.



SPRUNER-SIEGLIN, *Hand-Atlas*, livraisons 1 à 3. Gotha, 1893.

La librairie Perthes, de Gotha, publie une nouvelle édition du *Hand-Atlas* de Spruner. Les trois premières livraisons de l'*Atlas Antiquus*, qui en doit former la première partie, sont dues à M. Wilhelm Sieglin: il s'est proposé, non plus seulement d'indiquer, sur des cartes exactes, l'emplacement des localités antiques, mais de faire passer sous les yeux du lecteur, à l'aide de petits cartons, les modifications qui furent introduites, durant le cours de l'antiquité, dans la géographie administrative de chaque pays. Cet ensemble de petits cartons fournit un continuel et copieux commentaire à l'histoire. Déjà Spruner avait senti la nécessité de rendre visibles, à l'aide de cartes appropriées, les variations et l'instabilité de la géographie historique ancienne; mais M. Sieglin, le premier, considère que le but principal de l'*Atlas* est de répondre à cette nécessité. Une carte assez développée du pays qu'il étudie est entourée d'un certain nombre de petits croquis permettant de constater, aux diverses époques, les limites et les divisions territoriales de ce pays. Le lecteur qui cherche l'emplacement d'une ville concentrera son attention sur la plus grande carte; celui qui étudie l'histoire d'une région dans l'antiquité regardera tour à tour cette série de croquis, qui sont pour une telle histoire la plus précieuse *illustrazione*. Nous rencontrons, par exemple, des cartons représentant: la Bretagne au temps de Septime Sévère, de Dioclétien et de Valentinien: — l'Egypte au temps d'Antoine, au premier siècle de notre ère, sous Dioclétien et sous Arcadius; — l'Espagne au cinquième siècle, au troisième et au deuxième avant Jésus-Christ, au début et à la fin du règne d'Auguste, enfin sous Dioclétien. Sans cette multitude de cartes complémentaires, l'*Atlas* serait un excellent vocabulaire des noms de localités anciennes, un bon livre d'archéologie géographique; grâce à ces cartes, il est vraiment, dans toute la force du terme, un *Atlas* de géographie historique.

G. GOYAU.



NÉCROLOGIE

J. B. DE ROSSI

20 Septembre 1894. — Jour de deuil profond pour la science, et pour tous ceux qui ont connu, par des relations personnelles ou par son enseignement, l'illustre et regretté commandeur De Rossi.

On a dit à bon droit qu'il a créé toute une science, l'archéologie chrétienne; mais, pour donner une juste idée de la puissance de son œuvre, il faut ajouter qu'il s'est montré si bien un maître dans chacune des sciences subsidiaires concourant à son suprême travail, que chacune de ces sciences s'est trouvée par lui comme agrandie et renouvelée. A l'étude de la topographie, dès ses premiers travaux sur les catacombes, il avait dû ces indications des itinéraires de pèlerins qu'il avait interprétées avec une sagacité singulière; mais il rendit en outre cette source d'information particulièrement féconde par le rapprochement habile avec les idées si originales de l'antiquité romaine sur la délimitation, sur les divisions du domaine public et de la propriété privée. — Par là, il pénétrait dans l'étude du droit. Il en a montré un nouvel aspect: ce qu'il a écrit sur la législation romaine des sépultures et sur la situation juridique des *collegia*

compte parmi les travaux qui ont fait faire dans notre temps un grand progrès à la science du droit historique. — Epigraphiste, il fallait bien qu'il le fût, puisque les Catacombes lui réservaient une série nombreuse de textes dont les idées, le langage et la paléographie même réclamaient un tel interprète. Il fut, avant aucun autre, cet interprète, pendant que, comme par surcroît, il publiait dans le *Corpus* de Berlin les inscriptions de Rome païenne.

En même temps qu'ils révélaient le premier développement de la société chrétienne, ses travaux restituaient toute une face de l'histoire générale. Par l'étude des peintures conservées dans les cimetières chrétiens, par celle des sarcophages sculptés et des mosaïques, il montrait comment pourrait un jour être comblée la vaste lacune par laquelle la tradition s'interrompt encore pour nous dans l'histoire de l'art.

Le premier volume de ses *Inscriptions chrétiennes* est de 1861, et le commencement du second est de 1888. Il donne en 1864, 1867, 1877, les trois volumes de la *Rome souterraine.* Son grand ouvrage sur les *Mosaïques* commence en 1872. Son recueil des plans de Rome antérieurs au XVI[e] siècle date de 1879. A ces grandes publications s'ajoute un nombre infini de dissertations spéciales; nous en avons donné le catalogue complet en tête du volume qui, sous ce titre: *Mélanges G. B. de Rossi*, sert de supplément au XII[e] volume des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* que publie notre Ecole. C'était en 1892. Avec un élan tout spontané, nous avions tous ensemble, directeur et membres, composé ce volume en hommage à propos de l'anniversaire de sa soixante-dixième année. Tant de vœux, et si ardents, s'étaient réunis pour la belle fête célébrée alors en l'honneur de l'illustre et bien aimé savant, que nous espérions le conserver longtemps encore: le mal qui l'a tué ne se laissait pas prévoir....

Il ne suffisait pas à J. B. de Rossi de publier tant de belles œuvres. Comme tout vaillant maître dont la science est vraiment personnelle, il avait à coeur d'enseigner. Il avait accepté de Léon XIII une chaire à l'*Académie des études juridico-historiques* du palais Spada. Il présidait une *Académie d'archéologie chrétienne* où se groupaient ses plus intimes élèves. Il y exposait parfois les études destinées à paraître dans son *Bulletin* périodique, rédigé par lui seul depuis 1863; surtout il y accueillait tous les sujets de discussion; c'était là qu'il donnait, en présence des problèmes imprévus, les preuves incessantes de son étonnante mémoire et de son étonnante perspicacité.

Mais un autre enseignement oral lui plaisait peut-être encore davantage: celui qu'il donnait en présence même des monuments par lui découverts, soit au musée du Latran, où il avait réuni de riches séries d'inscriptions chrétiennes et de sarcophages, soit aux catacombes. C'est ici, dans l'obscurité des galeries souterraines, qu'il a prodigué depuis plus de vingt-cinq ans l'enseignement original et jusque là sans exemple qui l'a rendu si célèbre. Quand le service et les chants religieux avaient cessé, il prenait la parole, devant un auditoire venu de toutes les contrées; et, pendant plus d'une heure, il expliquait l'histoire de la catacombe où l'on était réuni, comment il l'avait découverte, quels insignes souvenirs la rendaient respectable. La conférence une fois terminée, il faisait visiter à ses auditeurs les chapelles, les inscriptions, les peintures dont il les avait tout à l'heure entretenus. Il y était infatigable, inépuisable, unissant les qualités littéraires et l'accent moral, dans ces merveilleuses improvisations, à la précision de la science, à la surabondance des souvenirs.

Au milieu des innombrables témoignages de deuil que suscite la mort du commandeur De Rossi, l'Ecole française de Rome doit être particulièrement entendue, car il lui prodiguait les

plus affectueux sentiments. Il aimait la France, qui l'avait aidé à produire ses premiers travaux, et qui lui gardait tant d'admirateurs et d'amis. Lorsqu'en décembre 1882, dans une première fête à propos de sa soixantaine, les félicitations et les vœux lui arrivaient de toutes parts en des langues diverses, il répondait publiquement à la harangue de celui qui écrit ces lignes que la voix de la France, parmi ce concert, allait droit à son cœur, et le touchait au point le plus sensible. L'Ecole française de Rome le pleurera toujours comme un cher et admirable maître. Il nous a donné tous les exemples, puisque, outre sa science merveilleuse, il a joint les vertus publiques aux vertus privées. Digne chef d'une famille à laquelle vont tous les respects, il s'est soustrait, pour rester fidèle à ses convictions, aux honneurs qui lui eussent été prodigués. L'Ecole française de Rome aime à penser qu'il lui aura plu qu'elle ait rapproché de lui pendant plusieurs années son confrère, son ami, M. Edm. Le Blant, et qu'elle lui ait donné un autre confrère, un cher disciple devenu son digne collaborateur: la publication du *Martyrologe hiéronymien*, entreprise avec M. l'abbé Duchesne, a été le dernier grand travail de Jean Baptiste de Rossi.

A. GEFFROY.



EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE
DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE (ALGÉRIE)

II.

RUINES ROMAINES AU NORD DES MONTS DE BATNA

I.

Plaines de Sériana et de Zana.

Au nord-ouest de la ville de Batna s'étend un massif montagneux dont le point culminant, le Djebel Touggour, atteint 2094 mètres d'altitude (1068 mètres au-dessus de Batna). La lisière septentrionale du massif limite au sud les belles plaines de Sériana et de Zana, élevées de 8 à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les terres y sont très bonnes, quoiqu'un peu légères; elles conviennent à la culture des céréales et se prêtent également bien à l'élevage du bétail. Dans l'antiquité, les oliviers étaient très cultivés sur les pentes. La montagne elle-même était sans doute entièrement boisée; aujourd'hui encore, on y voit de magnifiques forêts de cèdres et de chênes, dont l'exploitation devrait être une des richesses du pays. Il y a dans toute cette région des sources abondantes; on en trouve à Zana, à Aïn Taga, à Sériana, à Aïn el Ogla et au-dessus de Djerma (Aïn Djerma, Aïn Tagergourt). Celle de Sériana débite en temps ordinaire une centaine de litres par seconde. Une autre, à quatre kilomètres plus au sud, donne naissance à l'oued

el Ketami, qui passe à l'est du village. Entre Sériana et Zana, les eaux de l'Aïn Titaouin vont alimenter le Chott Zana. Le village de Sériana, qui domine la plaine d'environ cent mètres, est abrité à l'est par deux mamelons, et à l'ouest et au sud par le massif même (Djebel Assaidi, 1423 mètres; Dj. bou Ilf, 1260 m.; Dj. Mtaras, 1392 m.). Le climat y est sec et très sain. Au contraire, à Zana, qui est en plaine et près d'un chott, la fièvre sévit tout l'été; mais il est fort probable que les Romains avaient su rendre l'endroit salubre en drainant le sol.

A trois kilomètres à l'ouest de Zana, entre le Djebel Zana au nord-est et le Djebel Sidi el Hadj à l'extrême pointe septentrionale du massif de Batna, s'ouvre un col qui donne passage à la route du Bellezma et du Hodna (1); c'est un des chemins les plus fréquentés entre le Tell et le désert. D'autre part, à une douzaine de kilomètres au sud-sud-ouest de Zana et dans la partie occidentale du massif, s'élève le Djebel Mestaoua (2), aplati en forme de table, avec des falaises à pic, et pourvu d'une source près de son sommet: on a là une forteresse naturelle incomparable, et qui bien souvent a servi de refuge aux indigènes contre les Arabes, contre les Turcs, et en dernier lieu contre les Français; il en fut sans doute de même dans les temps plus anciens.

De l'autre côté du massif, au nord des plaines de Sériana et de Zana, s'étalent les chotts ou lacs salés: Chott Zana, Chott Saboun, Chott Ghadaine. C'est, de l'ouest à l'est, une suite de marécages dont les eaux saumâtres communiquent entre elles et vont s'écouler, par l'étroit et long canal de l'oued Saboun, dans le Chott Tinecilt. Mais si la région des chotts est bien moins étendue de ce côté qu'au nord de l'Aurès et au sud-est de Sétif, elle y est tout aussi malsaine. L'air est pesant et enfiévré, l'eau

(1) Voir le chapitre suivant.
(2) Il atteint 1625 mètres d'altitude.

à peine potable; les puits (biar) sont d'ailleurs aussi rares que les sources. La terre, couverte d'efflorescences salines, ne porte guère que du thym et de l'halfa. On y fait paître les moutons; les Romains y cultivaient aussi l'olivier.

On peut croire qu'avant l'occupation romaine la population indigène fut assez dense au nord du massif de Batna : elle avait tout avantage à s'établir sur un plateau dont une grande partie était fertile, qui servait de passage aux caravanes, et où la défense était aisée. Il y a des tombeaux indigènes aux environs de Zana et au pied du Djebel Merzkene, entre le Chott Gadaine et le Chott Saboun; nous avons copié à Sériana une inscription libyque (1).

Les Romains paraissent avoir occupé fortement la région dès le second siècle après Jésus-Christ. Les soldats de la III^a^ Augusta qui, après avoir terminé leur temps de service, s'établissaient aux alentours de Lambèse, furent attirés par la richesse du pays de Zana. Le pouvoir impérial avait intérêt à les encourager; bien qu'il semble que Diana soit restée ville ouverte, ses habitants rendaient le service de surveiller le col du Bellezma ; toutes ces familles de vétérans pouvaient au besoin contenir les tribus indigènes qui vivaient autour du Djebel Mestaoua. Diana Veteranorum était, dans la direction de l'ouest, un avant-poste de Lambèse. Aussi semble-t-il que dès le règne de Trajan elle fut constituée en commune (2). Dans la seconde moitié du IIe siècle et dans la première moitié du IIIe elle était très prospère, comme l'atteste la beauté de ses ruines. — A dix-huit

(1) Nous avons fait remarquer (*Mélanges*, 1893, p. 466, n. 2) que ces monuments, quand bien même ils dateraient de l'époque romaine, n'en témoigneraient pas moins de l'existence dans le pays d'une population indigène antérieure aux Romains.

(2) Nous avons dit (*Mélanges*, 1893, p. 469) que le camp de Lambèse nous paraît remonter au règne de Trajan.



kilomètres au sud-est s'était élevée une autre ville, placée sous la dépendance administrative de Diana. Elle s'appelait Lamiggiga; c'est aujourd'hui le village de Sériana-Pasteur. Là aussi vivaient de nombreux vétérans. Il y avait en outre dans la partie de la plaine qu'on peut rattacher à la région des chotts un certain nombre de hameaux; ils devaient être peuplés d'indigènes, car les inscriptions y sont rares; ils formaient comme la banlieue de Diana et de Lamiggiga.

D'assez nombreuses routes parcouraient le pays. Nous avons parlé, dans une précédente étude (1), de la grande voie antique de Lambèse à Constantine, qui gagnait presque en ligne droite le défilé dit Foum el Assab, traversait à l'ouest la plaine d'El Mahder, passait à Tadutti (Oum el Asnam) et se continuait dans la direction du nord-nord-est. Un peu au nord-est de Fesdis, une autre route s'en détachait sur la gauche: les vestiges en sont nettement reconnaissables, et son tracé n'est pas douteux. Elle franchissait le défilé de Djerma, passait à Lamiggiga et longeait la montagne jusqu'à Diana. C'est la route de Tébessa à Sétif par Lambèse, mentionnée sur l'Itinéraire d'Antonin (2):

Lambese		
Diana . . .	*mpm.*	XXXIII
Noua Petra	„	XIIII
Gemellas . .	„	XXII
Sitifi	„	XXV

La distance indiquée entre Lambèse et Diana (33 milles = 49 kilomètres) paraît être trop courte de deux milles environ (3). —

(1) *Mélanges,* 1894, p. 81.

(2) Edition Parthey et Pinder, p. 14. — Conf. Tissot, *Géographie de la province d'Afrique,* II, p. 508 (d'après Ragot, *Recueil de Constantine,* XVI, 1873, p. 224).

(3) Pour la continuation de cette route, entre Diana et Sétif, voir Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 199 et suivantes.

Une borne appartenant à cette route a été trouvée entre Zana et Sériana; on l'a déjà publiée, mais nous en donnons une nouvelle lecture (inscription n° 11).

Une autre voie reliait Lambèse à Sétif, et se confondait seulement avec la précédente aux stations extrêmes. Elle est aussi marquée dans l'Itinéraire d'Antonin (1):

A Lambese Sitifi mpm.		CII
Tadutti	„	XVIII
Noua Sparsa . .	„	XXXII
Gemellas	„	XXVII
Sitifi	„	XXV

Cette route, jusqu'à Tadutti, ne diffère pas de celle de Lambèse à Constantine. A partir de là, sa direction incline vers le nord-ouest; une borne que nous avons découverte à Henchir ben Fredj (n° *9*' sur la carte) en indique bien le tracé. Nous en étudierons la suite au chapitre III.

Nous parlerons au même chapitre de la route de Diana Veteranorum à Cirta par le Djebel Azrou.

A Tadutti (Oum el Asnam) passait encore la voie romaine de Thamugadi à Diana. Elle est citée dans l'Itinéraire (2):

A Tamugadi Lamasba mpm.		LXII
Tadutti	„	XXVIII
Diana ueteranorum. .	„	XVI
Lamasba	„	XVIII.

Une autre route, venant de Theveste (Tebessa) et de Mascula (Khenchela), nous est connue par la Table de Peutinger. La Table mentionne les stations de Vicus Aureli, d'Ad Lali, de

(1) P. 13.
(2) P. 14-15. Conf. *Mélanges*, 1894, p. 74-75.

Lampsilii (1) et, entre celle-ci et Diana, deux autres stations dont les noms manquent: la première est à dix milles de la seconde et la seconde à douze milles de Diana. Nous avons déjà montré (2) que cette route devait nécessairement passer par Tadutti. A partir de là faisait-elle un détour vers le sud-ouest pour desservir Sériana, comme on l'a supposé (3)? Tadutti et Lamiggiga seraient donc alors les deux stations anonymes: ce qui n'est pas impossible, puisque Zana est précisément à 18 kilomètres de Sériana, et Sériana à 15 kilomètres d'Oum el Asnam. Il nous semble cependant plus naturel d'admettre qu'à partir de Tadutti la route de l'Itinéraire et celle de la Table n'en formaient plus qu'une. On retrouve entre Tadutti et Diana les vestiges d'une voie romaine qui traversait la plaine: c'est à elle qu'appartiennent les milliaires d'Henchir Ouled Saïd (n° *8* sur la carte) et d'Henchir Aourir (n° *17*). Il est probable qu'une autre borne, découverte à 9 kilomètres au nord-est de Sériana, était aussi placée sur cette route, entre Henchir Ouled Saïd et Oum el Asnam (4). La distance de Tadutti à Diana est donnée très exactement par l'Itinéraire d'Antonin. Quant aux deux stations anonymes de la Table de Peutinger, il nous paraît quelque peu

(1) Non pas Lampsily; la carte porte Lampsılĳ.

(2) *Mélanges,* 1894, p. 68.

(3) Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique,* II, p. 483. Diehl, *C. R. de l'Académie des Inscriptions,* 1893, p. 78.

(4) Domergue, *C. R. de l'Académie d'Hippone,* 1890, p. XXI, n° 4; *Recueil de la Société archéologique de Constantine,* XXVII, 1892, p. 148. A la dernière ligne nous avons lu RPD, c'est-à-dire *r(es)p(ublica) D(ianensium),* et non PPDD. — Cette borne est certainement la même que celle qui est publiée au n° 10280 du *Corpus,* et qui fut trouvée à trois kilomètres d'Oum el Asnam, « près d'Henchir el Bou Achel, ... sur le parcours d'une voie qui conduisait de Diana à Cirta en passant par Gibba ». Elle n'appartenait donc certainement pas à la route de Lambèse à Cirta, comme il est dit au *Corpus* (conf. à ce sujet *Mélanges,* 1894, p. 83). H. Bou Achel est en réalité à plus de sept kilomètres en ligne droite à l'ouest de Fontaine-Chaude.

chimérique de les rechercher sur le terrain, les indications étant presque toujours fausses. Pour la station la plus rapprochée de Diana, l'on peut, si l'on veut, penser à l'Henchir Dra Atmamer (nº *6*), qui est à 12 milles (= 18 kilomètres) de Zana.

Le christianisme a laissé dans le pays d'assez nombreux souvenirs, et l'on y rencontre d'intéressants monuments de l'art chrétien. Le donatisme y eut, semble-t-il, beaucoup de partisans : il ne faut pas oublier que nous sommes ici entre la région du nord de l'Aurès, foyer du schisme (1), et Nova Petra, qui possédait un des plus célèbres sanctuaires de la secte, avec les reliques du martyr Marculus (2). On signale encore des donatistes à Lamiggiga au temps de Saint Grégoire le Grand, c'est-à-dire à la fin du VIe siècle (3).

Nous avons étudié précédemment l'ensemble des places fortes, forteresses et fortins construits au nord de l'Aurès sous la domination byzantine (4). A l'ouest de cet immense camp retranché, qui tenait en respect leurs plus redoutables ennemis d'Afrique, les Byzantins établirent une autre série d'ouvrages fortifiés. Cette ligne de défense longeait au nord les monts de Batna, traversait le Bellezma et le Hodna et aboutissait à Justiniana Zabi (Bechilga), dont le nom révèle assez l'importance au VIe siècle ; elle était dirigée à la fois contre les tribus du massif montagneux qui sépare Diana de Lambèse et contre les nomades du désert. Les avantages naturels que présente à cet égard la position de Diana désignaient la grande ville de la région pour l'établissement d'une forteresse de premier ordre. Un fort fut également construit au débouché de la route que le col de Djerma ouvre à travers les monts de Batna.

(1) Conf. *Mélanges*, 1893, p. 472.
(2) Gsell, *Recherches*, p. 209.
(3) *Lettres*, I, 82, p. 100 de l'édition Ewald.
(4) *Mélanges*, 1893, p. 473-474.

M. Diehl (1) a proposé une distinction, que nous croyons juste, entre les forteresses en quelque sorte officielles, créées par le pouvoir impérial " en vue d'une occupation militaire permanente et pour la défense générale du pays ", et " ces Kasr innombrables, pour la plupart de basse époque et de construction grossière, nés le plus souvent de l'initiative locale, que les circonstances avaient amenée à se substituer au gouvernement central, élevés sans lien commun, sans plan d'ensemble, sans entente de l'art militaire ". C'étaient des refuges contre les aggressions toujours renouvelées des indigènes. Les fortins dont on voit les ruines à Sériana et à Aïn Taga paraissent avoir appartenu à cette catégorie d'ouvrages défensifs.

La ligne stratégique qui, orientée de l'est à l'ouest, unissait le système défensif du nord de l'Aurès à celui du Hodna se trouvait reliée par une série de lignes transversales à ce que l'on peut appeler, avec M. Diehl (2), la seconde ligne de défense de la Numidie, passant par Thagura, Madaure, Tipasa, Gadiaufala, Tigisis, Sila, Sétif. Nous aurons à signaler, dans les chapitres suivants, les points fortifiés d'une de ces lignes transversales: l'un occupe le milieu de la plaine de Ksaria (n° *33* sur la carte), un autre est à Bir Djedid (n° *47*), et le dernier protège l'entrée du col important d'Aïn Mechira (n° *63*) (3).

La plaine de Sériana.

Ksar Djerma (n° *1* sur la carte) est un fort situé en plaine, à la sortie du défilé de Djerma et au-dessous d'une belle source. Il est très mal conservé. Il mesurait 22 m 60 de long sur 22 de

(1) *Nouvelles Archives des Missions,* IV, 1893, p. 289.
(2) *Ibid.*, chapitre IV.
(3) Les fortins que nous mentionnerons dans les ruines nos *12, 57, 58, 60, 65, 67,* ne semblent avoir été que des refuges d'un caractère tout local.

large. Les murs, bâtis d'après le système byzantin, se composent de deux rangées parallèles de pierres de taille, dont l'intervalle est rempli de blocage; ils ont 1 m 55 d'épaisseur. De nombreux vestiges d'habitations forment comme un arc de cercle autour du fort. Ça et là, on rencontre des pressoirs, des rouleaux à dépiquer le grain, des cuves rectangulaires, disposées jadis près des puits pour faire boire les bêtes; on voit aussi des fûts et bases de colonnes, et un chapiteau corinthien de demi-colonne.

Sériana, ou Pasteur (nº *2*) (1), s'appelait dans l'antiquité Lamiggiga, comme le prouvent deux inscriptions locales: l'une nomme un certain *C. Antonius Fortunatus uet(eranus), domo Lamigg*...(2); l'autre est un fragment d'une lettre adressée par le gouverneur Anicius Faustus (196-201 après J.-C.) aux *magg* (= *magistris*) *Lamiggi*.... (3). Un certain nombre d'inscriptions y mentionnent des vétérans (4); il est possible que quelque détachement de la III[a] Augusta ait été envoyé dans cette ville pour y construire un ou plusieurs édifices: on a signalé, en effet, à Sériana des briques de cette légion (5).

La lettre d'Anicius Faustus nous apprend qu'à la fin du II[e] siècle Lamiggiga constituait un *pagus*, administré par des *magistri;*

(1) Sur cette ruine, voir *C. I. L.* VIII, p. 440-443 et 1774-1775; Masqueray, *Revue africaine,* XXI, 1877, p. 36; Pallu de Lessert, *Revue de l'Afrique française,* 1886, p. 71-73; Audollent et Letaille, *Mélanges de l'École française de Rome,* X, 1890, p. 558-559; Domergue, *Comptes-rendus de l'Académie d'Hippone,* 1890, p. XX-XXII; du même, *La région de Batna et la colonisation, Sériana* (Batna, Beun, in-8, 43 pages, 1890); du même, *Recueil de Constantine,* XXVII, 1892, p. 114-178; Moliner-Viole, *ibid.,* p. 179-181; Vars, *ibid.,* p. 316-321; Diehl, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1893, p. 75-79; du même, *Nouvelles archives des missions,* IV, 1893, p. 296-298.

(2) *C. I. L.,* 4376. Cf. Diehl, dans *C. R. Acad. Inscr.,* 1893, p. 77, n. 5.

(3) *Recueil de Constantine,* 1892, p. 181. *C. R. de l'Académie des Inscriptions,* 1893, p. 76.

(4) *C. I. L.,* 4374 à 4382 et 18558.

(5) *Recueil de Constantine,* 1892, p. 119.

ceux-ci avaient auprès d'eux un conseil de décurions (1). C'était certainement, comme l'a fait remarquer M. Diehl (2), du municipe de Diana que dépendait ce *pagus*, puisqu'un milliaire trouvé à neuf kilomètres au nord-est de Sériana (3) prouve que le territoire de Diana s'étendait jusque-là. Cette borne, qui est dédiée à l'empereur Maximien, apprend en même temps qu'à la fin du IIIe siècle Lamiggiga n'avait pas cessé d'être du domaine administratif de Diana.

Les documents ecclésiastiques nous font connaître deux villes du nom de Lamiggiga (4). Dans les Actes de la Conférence de 411, il est question d'un Innocentius, *episcopus Lamiggigensis*, qui avait pour adversaire le donatiste Junianus (5). A la même conférence assistait le donatiste Recargentius, *Lamiggigensis*; celui-ci déclarant n'avoir aucun adversaire catholique, Aurelius, évêque de Macomades, lui répondit: " *Illic est Crescentianus presbyter* " (6). De ce dernier détail on peut inférer, avec quelque vraisemblance, que la Lamiggiga de Crescentianus et de Recargentius n'était pas trop éloignée de Macomades, et qu'elle se trouvait par conséquent dans la région d'Aïn Beida (7); ce n'était donc pas la nôtre. En revanche, c'est au clergé de la ville voisine de Diana qu'auraient appartenu Junianus et Innocentius. — A la conférence de 484, Maximus et Cardelus portent tous deux le titre d'*episcopus Lamiggigensis;* ils furent l'un et l'autre envoyés en exil par le roi Hunéric (8). On ne saurait déterminer à laquelle

(1) Lettre citée, lignes 5-6: *magistros et o*[... *decu*]*rionum habeat*...

(2) *C. R. Acad. Inscr.*, p. 79.

(3) *C. I. L.*, 10280. Pour le lieu d'où provient cette borne, voir plus haut, p. 506, note 4.

(4) Voir à ce sujet Morcelli, *Africa christiana,* I, p. 196-197.

(5) *Patrologie latine* de Migne, XI, p. 1299 et 1335.

(6) *Ibid.,* p. 1330.

(7) Sur la position de Macomades, voir *C. I. L.,* p. 254 et 876.

(8) *Notitia episcoporum* (dans l'édition de Victor de Vite par Halm), Numidie, p. 66, nos 101 et 122.

des deux villes chacun d'eux appartenait. — Une découverte récente permet, semble-t-il, d'être plus affirmatif au sujet d'un évêque de Lamiggiga qui vivait à l'époque byzantine. Il s'appelait Argentius, et il est nommé dans une lettre de Saint Grégoire le Grand, auprès duquel on l'avait accusé de divers méfaits. Voici ce qu'en dit le pape (1): " *Felicissimus atque Vincentius diacones ecclesiae Lamigensis* (sic), *oblata petitione quae tenetur in subditis, suggesserunt ab Argentio, eiusdem ciuitatis episcopo, grauem se iniustitiam pertulisse et accepto praemio Donatistas in ecclesiis fuisse praepositos eumque inter alia non laeue facinus, quod dici nefas est, commisisse commemorant* ". Et Saint Grégoire prescrit une enquête sur la conduite d'Argentius. Or M. Domergue a publié (2), d'après M. Moliner-Viole, l'inscription suivante de Sériana, tracée en mosaïque: " *Dignis digna. Patri Arcentio coronam Benenatus tes(s)el(l)auit* ". Il ajoute que la lettre C, dans *Arcentio*, ressemble à un G: c'en est véritablement un. Cette mosaïque aurait, selon M. Domergue, orné l'une des deux absides semi-circulaires qui terminaient les galeries du forum; elle se trouvait en réalité, comme le montre le plan reproduit figure 1, au centre de l'abside d'une des basiliques chrétiennes de Lamiggiga (église n° II). A cette place d'honneur, l'inscription ne peut être considérée comme d'ordre privé. Le mot *pater* signifie donc ici père spirituel, *évêque*, comme dans l'inscription de Reparatus à Orléansville (3), dans celle de Navigius à Philippeville (4); et il est plus que vraisemblable que cet évêque Argentius est précisément celui que nous a fait connaître la lettre de Saint Grégoire. Le document épigraphique prouve-

(1) *Lettres*, I, 82; éd. Ewald, p. 100.

(2) *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 154.

(3) *C. I. L.*, 9709: «...*sanctae memoriae pater noster Reparatus*...»; inscr. de l'année 475.

(4) *C. I. L.*, 19913: «...*nobilis antistes perpetuusque pater* ..»; inscr. du IVe siècle, d'après de Rossi.

rait-il en outre que l'enquête prescrite se termina tout à l'honneur du prélat, et qu'il fut maintenu dans sa dignité?

Les ruines de Lamiggiga forment un assez grand demi-cercle sur un terrain incliné au nord vers la plaine. Elles ne présentent qu'un intérêt fort médiocre; un très grand nombre de pierres de taille ont été du reste employées dans les constructions modernes de Sériana. On rencontre de nombreux pressoirs; l'un d'eux est mentionné dans une inscription: " *torcular a solo aedificavit* " (1) Le seul monument qui s'élève de quelques mètres au-dessus du sol est un fortin byzantin, décrit par M. Diehl (2). On le voit à l'est des ruines; il mesure 9^{m} 80 de long sur 9^{m} 50 de large. A cinq cents mètres plus au nord, deux autres édifices furent sans doute aussi des fortins. L'un a 8^{m} 70 de long et 7^{m} 65 de large, l'autre 7^{m} 40 et 7^{m} 30. Les murs de ce dernier paraissent n'avoir été formés que d'une seule rangée de pierres de taille, large de 0^{m} 50 et soutenue par un blocage d'égale épaisseur; mais l'autre présente bien les caractères ordinaires des fortifications byzantines. Ces deux fortins sont à quarante mètres l'un de l'autre, et l'on prétend qu'ils sont reliés par un souterrain, que nous n'avons pas vu.

Au sud-ouest, près du lieu où fut trouvée la lettre d'Anicius Faustus aux *magistri* de Lamiggiga, il y avait des thermes; on voit encore l'emplacement de plusieurs salles, les unes garnies d'un double dallage en briques, les autres pavées de mosaïques.

Vers le centre des ruines, s'élevait un ensemble d'édifices chrétiens, qu'il serait intéressant de remettre complétement au jour. Il existait en cet endroit, semble-t-il, trois églises voisines et disposées parallèlement. Notre plan (fig. 1) en repré-

(1) *C. I. L.*, 4394, d'après la lecture de M. Masqueray.

(2) *Nouvelles archives des missions*, l. c. — La porte que l'on voit à l'est du monument est l'œuvre toute récente d'un entrepreneur, qui avait transformé ce fortin en cantine. Il est du reste possible qu'elle se trouve sur l'emplacement de la porte antique.

I

C

G

F

C

H

D

E

A

B

C

C

C

C

J

K

0 1 2 3 4 5

Fig. 1.

sente deux, dont on reconnaît assez bien les vestiges; quant à l'autre, quelques dos de terrain (1) en dessinent vaguement les contours: elle était au sud-est et tout près de la seconde. L'église n° I, qui a plus d'une fois servi de carrière aux colons (2), mesurait dans sa partie rectangulaire 19^{m} 50 de long sur 14^{m} 60 de large. Selon l'usage à peu près général en Afrique, les murs, épais en moyenne de 0^{m} 50, avaient été construits en blocage, avec des harpes en pierres de taille de distance en distance. La nef centrale était séparée des bas côtés par une double colonnade, dont il reste seulement en place les deux bases A et B, et par des murs en moellons (*C*, *C*), bâtis entre les colonnes; on ne distingue plus comment les bas côtés communiquaient avec la nef. Les bases sont attiques, avec socle élevé; ce type est assez fréquent au nord de l'Aurès (3). Plusieurs chapiteaux disséminés dans le village proviennent, nous a-t-on dit, de l'édifice en question; notre figure 2 en reproduit un. — Le chœur (D), long de 6^{m}80, était un peu plus élevé que le reste de l'église; en E, un petit pilier, percé d'une mortaise, indique la place d'une grille de fermeture. Nous avons pratiqué devant l'abside une fouille qui nous a permis de reconnaître exactement la place du ciborium et de l'autel. A 0^{m}80 en avant de cette abside, le sol est couvert d'une rangée de grandes dalles, longues de 1^{m} 56, larges de 1^{m}03. Dans la dalle du milieu, en F, est creusé un trou rectangulaire de 0^{m}33 de longueur, 0^{m}22 de largeur, 0^{m}035 de profondeur: c'était apparemment un *loculus*

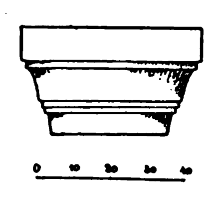


Fig. 2.

(1) Ils correspondent aux murs latéraux et à ceux de l'abside.

(2) Ce sont en général des fossés qui indiquent maintenant l'emplacement des murs.

(3) Pour la forme, conf. *Mélanges,* 1893, planche IX, fig. 19.

pour des reliques, sous un autel en bois (1). A gauche, on avait échancré une des dalles pour poser un fût de colonne (G; diam. 0^{m} 26), dont la partie inférieure est encore en place; il était planté en terre, sans base. A 1^{m} 32, dans la direction de l'entrée du chœur et déjà en dehors du dallage, autre bas de fût en place (H). Ce sont là certainement deux des quatre colonnes qui soutenaient le ciborium de l'autel; nous n'avons pas retrouvé les deux autres. En *a*, une petite mortaise rectangulaire (long. 0^{m} 095, larg. 0^{m} 075) prouve qu'il y avait une grille entre le ciborium et la partie voisine du mur du chœur. Par devant l'autel le sol du chœur était couvert d'une couche de béton. — Le toit de l'abside était supporté par un pilier central (I), dont le bas subsiste encore (2). — En avant de l'église et sur l'emplacement probable de la porte principale, on a trouvé la pierre dont la partie supérieure est dessinée planche XI, fig. 1 (3); elle offre sur une de ses faces le chrisme avec l'α et l'ω dans un rectangle, et une rosace limitée par deux cercles concentriques très rapprochés. (4) Elle a dû servir à la décoration de la porte. Plus tard on y creusa des trous, visibles au-dessous de l'α, à gauche, pour y attacher des chevaux.

L'église n° II est à sept mètres de la précédente. Les dimensions en sont les mêmes, mais le plan est moins reconnaissable. Il n'existe plus aucun vestige des deux colonnades qui devaient séparer la nef des bas côtés. C'est cependant à cet endroit qu'on a

(1) Pour les autels en bois des églises d'Afrique, voir Gsell, *Recherches*, p. 29.

(2) Peut-être cette abside était-elle flanquée d'un diaconicum et d'une prothesis : ce qu'on ne peut affirmer dans l'état actuel de l'édifice.

(3) Cette pierre mesure 2^{m} 01 de hauteur, 0^{m} 35 de largeur et 0^{m} 47 d'épaisseur.

(4) Cette rosace se trouve sur beaucoup de monuments chrétiens de la région; conf. *Mélanges* 1893, pl. VII et X; Gsell, *Recherches*, fig. 24, 52, 56, 58, 69, 76, 94.

découvert les chapiteaux à volutes, de style très dégénéré (1), actuellement conservés dans le village (fig. 3). Dans l'abside (J) était

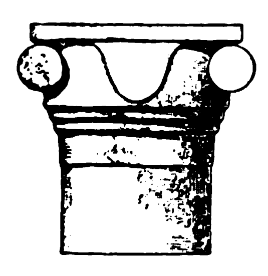


Fig. 3.

la mosaïque d'Argentius. Mise à découvert il y a trois ans, elle est aujourd'hui presque entièrement ruinée; nous avons pu seulement constater qu'elle était d'un travail soigné, que l'artiste avait choisi des cubes assez fins, et qu'une riche ornementation de losanges, cercles, etc., encadrait l'inscription. — De cette église provient aussi, nous a-t-on dit, la pierre reproduite fig. 4, qu'on a transportée dans le village; il semble que ce soit un fragment de chancel. — Plusieurs personnes dignes de foi

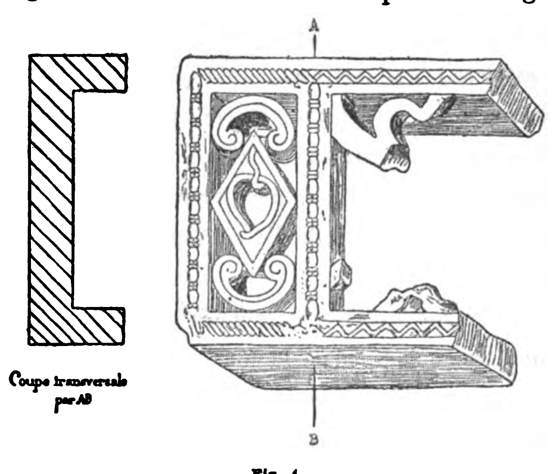


Fig. 4.

nous ont parlé d'une autre découverte, qu'on aurait faite à l'entrée de l'abside, au lieu indiqué sur le plan par la lettre K. Il y avait là, sous terre, une sorte de cassette carrée, de 0^m 45 de côté, formée de petites dalles que liait un dur ciment; par dessus, une brique plate, bien cimentée; sur la brique, une dalle de pierre, actuel-

(1) Les lignes de la volute ont disparu, et les faces antérieure et postérieure ne présentent plus que la coupe des coussinets latéraux.

lement conservée chez un colon (long. 1 m 14, larg. 0 m 85, épaisseur 0 m 10); sur cette pierre était dressée de chaque côté une dalle de champ. La cassette a été fouillée, sans qu'on ait pu savoir le résultat de cette recherche. En comparant ces renseignements avec ce que nous connaissons sur d'autres églises africaines (1), on peut conclure, semble-t-il, que la cassette en question était un *loculus* servant de reliquaire, et les deux dalles de champ les deux montants de la table d'autel.

En dehors de ces quelques monuments d'archéologie chrétienne, on n'a découvert à Sériana que la partie inférieure d'une très mauvaise statue de femme, de grandeur naturelle et dans l'attitude dite de la Pudicité (2). En revanche, les inscriptions sont assez nombreuses (3). En voici quelques-unes d'inédites, sans intérêt:

1. Dans le village français. Caisson. Long. 1 m., haut. 0 m 55, larg. 0 m 45; haut. des lettres 0 m 04 en moyenne.

D M S
ANNIANI FOR
TVNATVS ET M — E-T liés.
sic AXVIIVS IOVIAN — A-N liés.
O FRATRI SEPV
LCRVM DE SVO FEC
ERVNT SS CC N

D. m. s. Anniani Fortunatus et Maxu(m)us Iouiano fratri sepulcrum de suo fecerunt (sestertium) CC n(ummum).

(1) Voir à ce sujet De Rossi, *La Capsella argentea africana*, p. 10; Lavoignat et De Pouydraguin, *Bulletin du Comité*, 1888, p. 178; *C. I. L.*, n° 8730 et 8731 (conf. *ibid.*, p. 973 et Gsell, *Recherches*, p. 236); Massie, *Recueil de Constantine*, XXII, 1882, p. 409-410.

(2) En pierre. Conservée devant la maison de M. Calvière. M. Domergue (*Recueil de Constantine*, 1892, p. 133) parle aussi du torse d'un personnage en toge.

(3) Au n° 4379 du *Corpus* (conf. p. 1774), lire ligne 2: T · FL T ϕ FLAVI (A-V liés) FIL, *T(itus) Fl(auius), T(iti) Flaui(i) fil(ius)*; ligne 5: LXVI (et non CXV).

2. Chez M. Cristille, colon. Haut. 0m52, larg. 0m38; haut. des lettres 0m045.

D M S
IVLIA IANVARIA VI
XIT ANIS LII FLAVIVS
PROCESSVS CON
IVGI F//N//MEREN
TI FEC//////D
/ / / / / / / / /

D. m. s. Iulia Ianuaria uixit an(n)is LII. Flauius Processus coniugi [be]n[e] merenti fec[it de]d[icauitque].

3. Dans l'église nº I (fig. 1). Haut. 0m49, larg. 1m11, épaiss. 0m35; haut. des lettres 0m05. Cette pierre devait être placée au-dessus de la porte d'un mausolée.

D
C ✿ MEMMIVS ✿ AP
FVLCINIA ✿ LIBOSA ✿
ET C ✿ MEMMIVS//
FRATER ∴ SE VIVIS

D. [m. s.]. C(aius) Memmius Ap[... et] Fulcinia Libosa .... et C(aius) Memmius .... frater se uiuis ...

4. Ibid. Caisson. Haut. 0m55, larg. 0m40, long. 1 m. 01; haut. des lettres 0m06.

D M S
Couronne avec lemnisques enfermant une esquisse de rosace
L ARRANIO I-O liés.
QVADRATO
VIX ✿ ANN LXXVII
FIL EIVS FEC

D. m. s. L(ucio) Arranio Quadrato; uix(it) ann(is) LXXVII. Fil(ius) eius fec(it).

5. Dans l'èglise n° II. Caisson. Haut. 0m 55, larg. 0m 30; haut. des lettres 0m 04.

D M S
GEMINIE IA
sic VARIE MATRI — M-A, T-R liés.
PIISIMAE · V A — P-I, M-A liés.
LXXX

D. m. s. Gemini(a)e Ia(n)uari(a)e matri piis(s)imae; u(ixit) a(nnis) LXXX.

6. Fragment employé dans un canal, près de la fontaine. Haut. des lettres 0m 04.

D O P A T I
S I M O
V A L X X
M I V L I V S F
P A T R I B O N O

....do patri [...is]simo; u(ixit) a(nnis) LXX... M(arcus) Iulius F[....] patri bono ...

7. Fragment employé dans un canal. Haut. des lettres 0m 05.

D M
V I N I I
P I I S S I M
V I X I T

D. m. s. Vin(n)i(i) I..... piissim[i...], uixit [annis....].

8. Fragment employé comme les précédents. Haut. des lettres 0m 05.

I V L I A E
T///I A Γ

9. Fragment de frise, ayant appartenu à un mausolée. Haut. 0m50; haut. des lettres 0m075.

VIXIT ANNIS

10. = *C. I. L.*, 18562; conf. *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 151. Stèle, à deux cents mètres au sud-est du village. Haut. 1m30, larg. 0m44, épaiss. 0m20; haut. des lettres 0m04. Au-dessus de l'inscription, croissant et personnage très grossièrement figurés.

DIS MANIBVS
FADIA
SATVRNINA
VIXIT AN XX

Dis manibus. Fadia Saturnina uixit an(nis) XX.

A Sériana, devant la maison de M. Calvière, gît une borne milliaire qui fut trouvée entre Sériana et Zana, mais dont l'emplacement exact nous est inconnu. Bien qu'elle ait été déjà publiée par M. Poulle, d'après M. Domergue (1), nous en donnerons ici le texte d'après notre copie:

11. Colonne. Haut. 0m55, diam. 0m28; haut. des lettres 0m04.

I M P
CAES M IVLIO
PHILIPPO PIO
FELICE PONTIF
ICE MAXIMO
TRIPPPPROC
O//////ET M IV
LIO PHILIPP IVN
LORI

Imp(eratore) Caes(are) M(arco) Iulio Philippo Pio Felice, pontifice maximo, tri(bunicia) p(otestate), p(atre) p(atriae), pro-

(1) *Recueil de Constantine*, XXV, 1888, p. 405.

co[nsule], *et M(arco) Iulio Philipp(o) Iunior[e nobilissimo Caesare]*..... Le mot *Augusto* manque après *Felice*. L'appellation de *Iunior* donnée à Philippe le Jeune ne se retrouve pas, croyons-nous, sur d'autres monuments officiels. L'inscription est de l'année 244.

Voici enfin une inscription libyque trouvée récemment à Sériana, et actuellement employée dans le four d'un boulanger :

12. Dalle de grès, taillée plus tard pour servir de couvercle à un sarcophage. Long. $0^{m}98$, larg. $0^{m}52$, épaiss. $0^{m}14$.

Au sud-est de Sériana, dans la vallée de l'Oued el Ketami, au lieu indiqué sur la carte par le chiffre *3*, ruines d'un hameau antique. Nombreux pressoirs ; il y a encore beaucoup d'oliviers dans la région. — A quelques centaines de mètres, en descendant la rive gauche du torrent, vestiges d'un mausolée orné de moulures. Nous avons trouvé là deux cippes, jadis chargés d'inscriptions, mais aujourd'hui presque entièrement frustes. Sur l'un d'eux, qui portait vingt-trois lignes, nous n'avons pu déchiffrer que les deux derniers mots :

//////O VESTIGIA V//
TAE

... *uestigia u[i]tae*. — L'inscription devait être métrique, comme la suivante :

13. Haut. 1 mètre, larg. 0m38, épaiss. 0m34; haut. des lettres 0m03.

PRO MERITIS
/////NTIS ET TA//
//A OBSEQVIA IVSTA
QVOS/////IN ETERNV
NOMEN ET OSA } sic
TEGNNTVR
//////////////ME
CER///VAE CARIS/////
AE MATRI
GAVISA EST TVMVLO
C//MVIVERE ET IP
SA CREATRIX
QV///////////IMV
S IVIMVS
QVE/////////////

Pro meritis [*ta*]*ntis et ta*[*nt*]*a obsequia iusta*, *quos*... *in* (*a*)*eternu*(*m*) *nomen et os*(*s*)*a teg*(*u*)*ntur* .... *caris*[*sim*]*ae matri gauisa est tumulo c*[*u*]*muiuere et ipsa creatrix qu*[.....
..]*imus iuimusque* ...... — La prosodie et la métrique sont aussi barbares que la syntaxe.

Un peu à gauche de la route actuelle de Sériana à l'Oued el Ma ou Mâfouna, à peu près à mi chemin (nº *4* sur la carte), on rencontre près d'une source une petite ruine, dite H. Tiskimil; pressoirs et cuves. Il est bien probable que, dès l'antiquité, une piste passait par là, reliant Lamiggiga au centre important de Lamsorta ou Mâfouna (1).

Dans la plaine qui s'étend au nord et au nord-est de Sériana, s'étaient établis quelques hameaux: H. Abdela (nº *5*), à quatre kilomètres environ du village français; — H. Dra Atmamer (nº *6*), au-delà d'Aïn el Ogla, sur une petite éminence; on y

(1) Sur Lamsorta, voir Gsell, *Recherches*, p. 103-105.

a probablement pris des pierres pour la route de la Fontaine Chaude à l'Aïn Taga, qui est voisine ; — H. el bou Achel (n° *7*), dont les pierres ont passé dans la mechta des Oulad el Kadi; puits, cuves rectangulaires, pressoirs ; — H. des Oulad Saïd (n° *8*), à l'extrémité méridionale du Chott Gadaine et à l'ouest de la ruine précédente ; les indigènes l'ont exploité de la même façon pour bâtir leur mechta. On aperçoit dans les murs grossiers des gourbis deux bases à socle élevé, du type ordinaire, et un caisson qui portait une épitaphe. A l'intérieur d'un gourbi nous avons trouvé debout ce milliaire :

14. Colonne dont le bas est brisé. Haut. $0^{m}81$, diam. $0^{m}36$; haut. des lettres $0^{m}04$.

IMP CAES C VI
BIO TEREBONIA sic
NO GALLO IN
VICTO PIO FE
LICI AVG ET IM
P CAES C VIBI
O AFINIO GA
LLO VOLDV
MIANO VOL
VSSIANO IN
VICTO PIO F
ELICI
COSS

Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) Vibio T<e>reboniano Gallo Inuicto Pio Felici Augusto et Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) Vibio Afinio Gallo Voldumiano Volus<s>iano Inuicto Pio Felici consulibus. — Cette borne, comme nous l'avons indiqué plus haut, devait appartenir à la route de Tadutti à Diana.

A 3 kilomètres 500 mètres au nord-est en suivant le chott, sur un monticule qui domine les marécages, H. ben Fredj (n° *9*), hameau ; vestiges de grands bâtiments ; pressoirs. Dans un cime-

tière arabe, à l'ouest de la ruine, nous avons trouvé le milliaire suivant :

15. Colonne, en trois fragments. Longueur totale 1 m. 80, diam. $0^{m}46$; haut. des lettres $0^{m}04$.

IMP CAES M AVR
ELIO SEVERO
ANTONINO
PIIO FELICI sic
GER////////
PONT///////
POT////////
IMP·/////COS
IIII·PP·PROC
ET · IVLIAE AV//
MATRI AVG · ET
CASTRORVM
ET · SENATVS AC
PATRIAE
LI
VI XXIII

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio Seuero Antonino Pi<i>o Felici [Aug(usto) Parth(ico) max(imo) Brit(annico) max(imo)] Ge[rm(anico) max(imo)] pont(ifici) [max(imo), trib(unicia)] pot(estate) [..(1)], *imp(eratori)* [*II* ou *III* (2)] *co(n)s(uli) IIII, p(atri) p(atriae), proco(nsuli), et Iuliae Au[g](ustae), Matri Aug(usti) et castrorum et senatus ac patriae...........XXIII.*

Cette borne, gravée sous Caracalla entre les années 213 et 217, appartient, comme nous l'avons supposé plus haut, à la route de Lambèse à Sétif par Tadutti et Nova Sparsa (3).

(1) De la XV[e] à la XX[e].
(2) La quatrième salutation impériale est assez rare.
(3) Le dix-septième mille de cette route, qui jusqu'à Tadutti était la même que celle de Lambèse à Cirta, se trouvait près d'Aïn el Ksar : v. *C. I. L.*, 10279.

A l'est d'H. ben Fredj, près de l'étroit canal qui fait communiquer les eaux du Chott Saboun avec celles du Chott Ghadaine et contourne au sud le Djebel Merzkene (913 m.), H. bou Ghadaine (nº *10*) et H. Merzkene (nº *11*), bourgade et ferme bâties sur des monticules, à cause de l'insalubrité de la plaine. Cuves rectangulaires, pressoirs assez bien conservés. L'H. bou Ghadaine avait deux églises, aujourd'hui complétement détruites. De la première on ne voit plus que la forme de l'abside, dont quelques pierres de taille sont encore en place et qui avait une ouverture d'environ 6 à 7 mètres. La nef était séparée des bas côtés par deux colonnades: on retrouve dans l'enceinte deux bases de type ordinaire (1) (haut. du socle 0^{m} 48, des moulures 0^{m} 12; diamètre 0^{m} 35), des fragments de fûts, deux chapiteaux de forme assez évasée (2) (haut. 0^{m} 35, diam. en dessous 0^{m} 31, largeur de l'abaque 0^{m} 48), deux demi-colonnes, dont une entière (longueur 2^{m} 11, largeur du pilastre 0^{m} 55, épaisseur 0^{m} 27). L'autre église, située à l'ouest de la précédente, offre plus d'intérêt, bien que le plan nous en échappe également. Elle avait aussi une abside, de 7 mètres d'ouverture. Devant l'abside, à fleur de terre, restes d'un soubassement en blocage. Le chœur avait une longueur d'environ 7 mètres. Il était fermé par une barrière qui, large seulement de 4^{m} 20 à l'entrée, rejoignait à angle droit, 2 mètres 15 plus haut, les murs de la nef. Six piliers de cette clôture sont encore en place, dont quatre de front, parallèlement au mur de façade (3). Ils sont de forme quadrangulaire, avec mortaises latérales et amortissement (largeur 0^{m} 41 sur 0^{m} 32; haut. de l'amortissement, 0^{m} 12; hauteur actuelle au-dessus du sol, 0^{m} 50); ils étaient disposés à 0^{m} 75 environ les uns des autres. Rien n'indique l'existence de bas côtés.

(1) Conf. *Mélanges,* 1893, planche X, fig. 17.
(2) Conf. *ibid.,* fig. 7.
(3) Il y en avait 5 de front; le dernier à gauche a disparu.

A gauche, toute trace de mur a disparu. A droite, nous avons pu suivre le mur qui prolonge la ligne de l'abside sur une longueur de plus de 16 mètres; de ce côté, l'église était flanquée de deux salles donnant dans le chœur (larg. 4^{m} 80; long. totale, 6^{m} 40): elles devaient servir de sacristie.

L'H. Merzkene (n° *11*) est à 1 kilom. et demi de l'H. bou Ghadaine; entre cette ruine et le Chott Saboun, nombreux tombeaux indigènes, qui consistent en assises concentriques de pierres brutes.

En regagnant vers le sud-ouest la route de Lamiggiga à Diana, l'on ne rencontre qu'une seule ruine dans le Bled el Taga, marécageux et malsain; H. Guesseria (n° *12*) était un hameau, près d'une source abondante, à 6 kilomètres au nord de Sériana. Les pierres antiques ont presque toutes servi à construire la ferme de l'Aïn Taga. A 300 mètres au nord de cette ferme, traces d'un petit fortin de basse époque.

La plaine de Zana.

L'étude la plus détaillée sur Zana est celle que Léon Renier a publiée dans la *Revue Archéologique* (1) d'abord, puis dans ses *Mélanges d'épigraphie* (2). Après lui, bien des voyageurs ont visité Zana, en ont rapporté et publié de nouvelles inscriptions, en ont décrit à leur tour les principaux monuments (3). Nous croyons cependant qu'il ne sera pas inutile d'en donner ici une vue d'ensemble, destinée à compléter et dans certains cas à rectifier les travaux antérieurs.

(1) IX, 1852, p. 38-45.
(2) P. 185 et suiv.
(3) Voir les indications bibliographiques données par Gsell dans les *Recherches archéologiques*, p. 190, note. Ajouter Diehl, *Nouvelles archives des missions*, IV, 1893, p. 299-302, et Vars, *Recueil de Constantine*, XXVIII, 1893, p. 347-351.

Diana, appelée dans l'Itinéraire d'Antonin Diana Veteranorum, appartenait à la tribu Papiria (1). Or nous savons que cette ville était un municipe dès l'époque d'Antonin (2); et comme Antonin lui-même était de la tribu Voltinia, que son prédécesseur Hadrien appartenait à la tribu Sergia, et qu'il faut remonter jusqu'à Trajan pour trouver un prince de la tribu Papiria, l'on doit donc admettre que Diana, comme Theveste, comme Mascula, fut érigée en commune par Trajan. En général, cette commune est appelée sur les monuments *Res publica Dianensium* (3); mais plusieurs inscriptions prouvent qu'elle avait le titre de municipe: ces documents datent des règnes de Marc Aurèle et de Lucius Verus (4), de Caracalla ou d'Elagabal (5); peut-être faut-il en ajouter un autre du temps de Claude le Gothique (6). D'autre part, une inscription du III[e] siècle, dont la date ne peut pas être fixée avec précision, paraît donner à Diana le titre de colonie (7): mais la lecture en est très douteuse.

Il est fréquemment fait mention du conseil des décurions (8). Les magistratures régulières étaient l'édilité (9) et le duumvi-

(1) Voir Kubitschek, *Imperium Romanum tributim discriptum*, p. 145. Conf. plus loin l'inscr. n° 43.

(2) *C. I. L.*, 4587.

(3) *C. I. L.*, p. 1092; Gsell, *Recherches*, p. 171, n° 181; nos inscriptions n[os] 35, 41 et 45.

(4) *C. I. L.*, 4589, 4591, 4599; Gsell, *Recherches*, p. 189, n° 195; p. 191, n° 198.

(5) *C. I. L.*, 10381.

(6) *C. I. L.*, 10384, lignes 6-7: R P A D. Les auteurs du *Corpus*, proposent de lire R P M D, *r(es)p(ublica) m(unicipii) D(ianensium)*.

(7) Gsell, *Recherches*, p. 193, n° 200.

(8) *C. I. L.*, p. 1092. Gsell, *Recherches*, p. 189, n° 195; p. 191, n° 197; p. 194, n° 201.

(9) *C. I. L.*, *ibid.*, et n° 4626. Gsell, p. 190, n° 196; p. 194, n° 203. Ici même, n° 43.

rat (1); remarquons en passant que l'on rencontre très souvent la forme *IIuiru* après le nom du personnage au nominatif singulier (2). Il y avait naturellement des *duumuiri quinquennales* (3). On trouve, en cas de vacance dans le duumvirat, des *praefecti iure dicundo* et des *praefecti iure dicundo pro IIuiris quinquennalibus* (4). Quant à la questure, elle n'avait pas une place fixe dans le *cursus honorum*. Elle était gérée tantôt avant (5), tantôt après l'édilité (6); on pouvait même devenir duumvir sans avoir été questeur (7). Le culte avait aussi à Diana ses flamines perpétuels (8), ses pontifes (9) et ses augures (10).

Le territoire de Diana était très étendu. Voici l'indication des lieux qui dépendaient certainement de cette commune: — à l'ouest, Aïn Beida, à 14 kilomètres (11); Henchir Tifelouin, à 26 kilomètres (12); — au sud-ouest, à 15 kilomètres de Zana, le lieu correspondant au huitième mille de la route de Lamasba, à partir de cette dernière ville (n° *27* sur notre carte) (13); —

(1) *C. I. L., ibid.*, et n° 4626. Gsell, p. 190, n° 196; p. 194, n° 203, p. 195, n° 204. Ici même, n° 43.

(2) *C. I. L., ibid.,* Gsell, p. 190, n° 196; p. 194, n° 203.

(3) *C. I. L., ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *C. I. L.,* 4579, 4585, 4597, 4626. Gsell, *Recherches,* p. 194, n° 203. Ici même, n° 43.

(6) *C. I. L.,* 4577, 4580. — On a même un exemple de la questure gérée après le duumvirat, *C. I. L.*, 4588: *C. Iulius... Pap(iria) Caesianus, aedil(is), IIuir, q(uaestor), fl(amen) p(er)petuus.* Il est cependant très possible que le graveur ait oublié un second Q, et qu'il faille lire *q(uin)q(uennalis)*.

(7) *Cursus honorum* dans lesquels la questure n'est pas indiquée: *C. I. L.,* 4583, 4596, 4600; Gsell, *Recherches,* p. 190, n° 196.

(8) *C. I. L.,* p. 1092.

(9) *C. I. L.,* 4577, 4584, 4585. Gsell, *Recherches,* p. 190, n° 196; p. 194, n° 203.

(10) *C. I. L.,* 4600. Ici même, n° 43.

(11) *C. I. L.,* 4626. Conf. Gsell, *Recherches,* p. 173-174.

(12) Gsell, p. 171, n° 181.

(13) Voir plus loin chap. II, inscr. n° 41.

à l'est, H. Aourir (nº *17*) (1), Sériana (2), le lieu où l'on a trouvé une borne de Maximien, au nord-ouest de Tadutti, à 20 kilomètres de Diana (3); — dans la direction du nord, H. Ksaria (nº *33*), à 16 kilomètres de Diana (4); Kherbet el Ousfane (nº *43*), à une douzaine de kilomètres (5), H. el Mahrab, à 15 kilomètres (6); le bled Bou Ghzel, à 10 kilomètres (7).

Diana fut, comme Thamugadi, une ville très franchement romaine, élevée au cœur d'un pays où l'élément indigène devait être puissant, puisqu'il s'y est maintenu jusque de nos jours (8). L'onomastique est entièrement latine (9); les inscriptions sont très correctement rédigées et souvent d'une belle gravure. Les monuments du Haut Empire, dont les ruines dominent encore aujourd'hui toute la plaine de Zana, ont un aspect grandiose et ne sont pas sans mérite artistique. Les dieux adorés sont ceux du Panthéon romain: avant tout autre Diane, la patronne de la ville, à qui était dédié le plus beau temple (10) et dont l'image était sculptée sur un des arcs de triomphe, la Triade Capitoline (11), Iupiter Victor (12), Ianus Pater (13), Hercule (14),

(1) Voir notre inscr. nº 35.
(2) Voir plus haut.
(3) *C. I. L.*, 10280. Conf. plus haut, p. 506, nº 4.
(4) Voir notre inscr. nº 43.
(5) Voir notre inscr. nº 45.
(6) *C. I. L.*, 10381.
(7) *C. I. L.*, 10377. Conf. Gsell, *Recherches*, p. 199, nº 216.
(8) Les indigènes de toute cette contrée sont des Chaouïa, qui n'ont presque pas de sang arabe.
(9) Excepté les cognomina Namphamo (*C. I. L.*, 4607) et Nabora (Gsell, *Recherches*, p. 196, nº 209).
(10) *C. I. L.*, 4585 (trois fragments provenant de l'attique de la porte du temple de Diane). Sur cette porte et sur un fragment de frise où l'on distingue un buste de Diane, voir plus loin.
(11) *C. I. L.*, 4578.
(12) *C. I. L.*, 4577.
(13) *C. I. L.*, 4576.
(14) *C. I. L.*, 4578.

Mars (1), Mercure (2), la Victoire (3), le *Genius populi* (4), le *Genius loci* (5). On trouve également une mention du culte de Mithra, sur une inscription de l'année 283 ou 284 (6). Le seul dieu indigène qu'on paraisse avoir tenu en grande vénération à Diana est Saturne (7): encore la conquête avait-elle romanisé la vieille divinité africaine.

Les gouverneurs s'intéressaient à cette ville, une des plus belles de leur province; il faut citer en particulier deux légats de l'époque de Marc Aurèle: D. Fonteius Frontinianus L. Stertinius Rufinus, qui commanda en Numidie en 160-162 (8), et C. Maesius Picatianus, légat en 162-165 (9); tous deux furent patrons du municipe. Sous Carin et Numérien, Marcus Aurelius Decimus, *uir perfectissimus*, *praeses prouinciae Numidiae*, y élevait un monument à tous les dieux, " *diis omnibus* „ (10). — C'est à la fin du second siècle, à l'époque de Marc Aurèle et de L. Verus, que Diana paraît avoir atteint son plus haut degré de prospérité. On y a retrouvé beaucoup de monuments en l'honneur

(1) *C. I. L.*, 4578.
(2) *C. I. L.*, 4578 et 4579.
(3) *C. I. L.*, 4582, 4583.
(4) *C. I. L.*, 4575.
(5) *C. I. L.*, 4578.
(6) *C. I. L.*, 4578.
(7) *C. I. L.*, 4580. Gsell, *Recherches*, p. 195, n° 204. Au n° 4581 du *Corpus*, il faut lire *Deo frugum patrio* (et non *Saturno*) *frugifero* (Gsell, p. 197, n° 211). — A l'angle sud-ouest du fort byzantin gît une stèle (haut. 0^{m} 92, larg. 0^{m} 49), où l'on voit un personnage drapé, debout et semblant tenir par le cou un bélier placé sur un autel. A droite et à gauche, un pilastre corinthien. Au-dessus: au milieu, croissant surmonté d'une étoile à six rayons; à gauche, buste de Saturne entre deux faucilles; à droite, le soleil.
(8) *C. I. L.*, 4582, 4589, 4599 (cf. Pallu de Lessert dans le *Rec. de Const.*, XXV, 1888, p. 77 sqq. et 242); Gsell, *Recherches*, p. 189, n° 195.
(9) *C. I. L.*, 4591 = 18648; Gsell, p. 191-192, n° 198.
(10) *C. I. L.*, 4578.

de ces deux princes (1). Eux-mêmes firent exécuter en ce lieu, par la III[a] Augusta, des travaux dont la nature ne nous est pas connue. Les témoignages de reconnaissance envers Septime Sévère et les siens sont nombreux aussi (2). Diana dut tirer grand profit de l'impulsion donnée, sous l'empereur Caracalla, à la colonisation romaine dans la plaine du Bellezma (3), dont elle était sans doute un des principaux débouchés.

On ne connaît qu'un seul évêque de Diana, le Donatiste Fidentius, qui vivait au commencement du V[e] siècle (4); et la seule église qu'on ait reconnue au milieu des ruines est d'époque byzantine (5). Peut-être est-il permis de supposer que le christianisme ne trouva pas dans cette ville toute romaine un milieu très favorable à ses doctrines; on sait en effet qu'en Afrique les résistances à la religion nouvelle vinrent bien moins des indigènes des campagnes que des habitants assimilés des villes. — Un grand fort et un fortin nous révèlent d'ailleurs l'importance de Diana sous la domination des Byzantins. Au VII[e] siècle, lors de l'expédition de Sidi Okba, elle était, au dire d'auteurs arabes, la cité la plus grande et la plus forte de toute la contrée. Elle ne fut détruite qu'en 935, par le gouverneur du Zab, pour acte de rébellion envers la dynastie Fatimite (6).

(1) *C. I. L.*, 4586, 4589, 4591, 4593; Gsell, *Recherches*, p. 189 et suiv., n[os] 195, 196, 197 et 198.

(2) *C. I. L.*, 4583, 4594, 4595, 4596, 4597; Gsell, *Recherches*, p. 192, n° 199.

(3) Lamasba portait le surnom d'*Antoniniana*: Gsell, *Recherches*, p. 78, n. 7.

(4) Il assistait à la conférence de Carthage de 411 (Migne, *Patrologie latine*, XI, p. 1334)

(5) On rencontre, il est vrai, çà et là quelques fragments qui ont pu appartenir à des édifices chrétiens d'une époque antérieure, par exemple des bases attiques à socle élevé (conf. pour la forme, *Mélanges*, 1893, planche IX, fig. 19).

(6) Voir à ce sujet Ragot, *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-74, p. 226-227.

Les ruines de Zana couvrent un vaste espace dans une plaine légèrement ondulée. Les monuments de l'époque proprement romaine sont peu nombreux: il est fort possible que la ville ait été, comme Thamugadi, détruite par les Maures à la fin du Ve siècle ou au commencement du VIe, et il est bien certain que les constructions byzantines ont absorbé un nombre considérable de matériaux pris à des édifices antérieurs. D'autre part, comme nous savons que Diana demeura très peuplée jusqu'au Xe siècle, c'est à une très basse époque qu'il convient d'attribuer la plupart des restes d'habitations qu'on trouve à Zana.

Nous donnons fig. 5 un plan d'ensemble de la ville, levé à vue. I, Emplacement du forum, sur lequel a été bâtie l'église

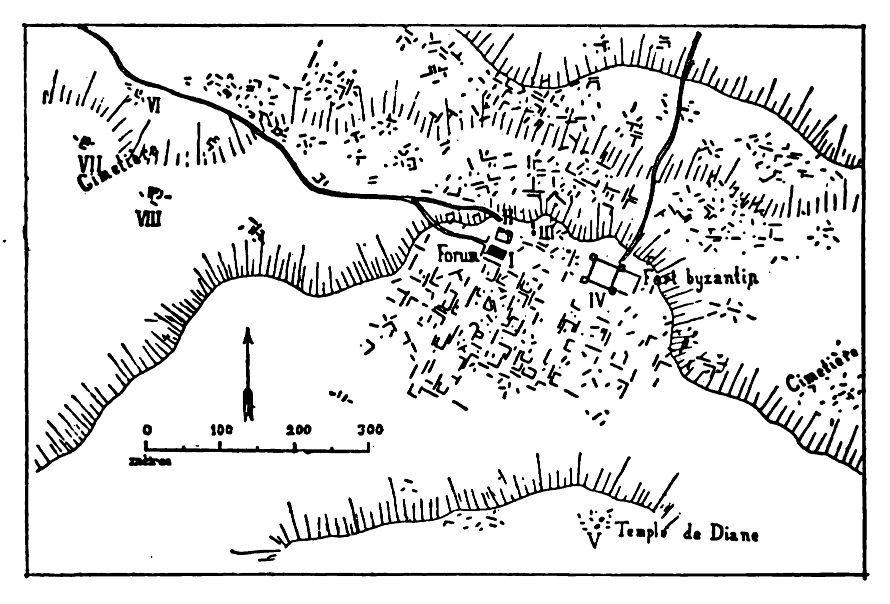


Fig. 5.

byzantine; ce forum était, suivant l'usage, rectangulaire, avec les côtés longs orientés de l'ouest à l'est. II, Arc de Macrin et fortin byzantin. III, Arc à une porte. IV, Fort by-

zantin. V, Porte du temple de Diane. VI, VII, VIII, Restes de mausolées carrés ou rectangulaires, dont le soubassement et le faîte étaient ornés de moulures.

On rencontre un peu partout des pressoirs. On voit aussi çà et là des vestiges de citernes et de puits; mais Diana était surtout alimentée d'eau par la source dite Aïn Zana, qui est à un kilomètre à l'ouest, et par un aqueduc qui venait d'Aïn Soltan, à treize kilomètres dans la direction du nord-ouest.

C'est du Haut Empire que datent les deux arcs de triomphe et la porte qui donnait accès dans l'enceinte du temple de Diane.

L'arc à une porte est assez bien conservé; il y manque toutefois la plupart des blocs qui constituaient les assises supérieures, au-dessus de l'entablement, et les deux colonnes de la face orientale, lesquelles, dit-on, furent transportées à Constantine au siècle dernier (1). Il a été reproduit dans son état actuel par Peyssonnel, Renier et Pallu de Lessert (2). Notre planche XII en présente le plan et un essai de restitution (face ouest). A droite et à gauche de l'arcade, chaque face était décorée d'un pilastre à chapiteau corinthien, qui formait une saillie de 0^{m} 08, et d'une colonne dégagée, de même ordre. Chaque colonne, monolithe, portait sur un piédestal dont la hauteur est d'environ 2 m. 25. Il est à remarquer que la base des pilastres est un peu plus élevée que celle des colonnes correspondantes. Les figures 6 et 7, dans le texte, donnent un profil pris du sud. — L'ar-

(1) Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 190.

(2) Peyssonnel et Desfontaines, *Voyages dans les Régences de Tunis et d'Alger,* publiés par Dureau de la Malle, I, p. 334; Renier, *ibid.*, à la fin du volume (cf. Duruy, *Hist. rom.*, VI, p. 273); Pallu de Lessert, *Revue de l'Afrique française*, 1886, pl. VI. Les reproductions sont à une petite échelle; de plus, les détails de l'arc n'ont jamais été publiés.

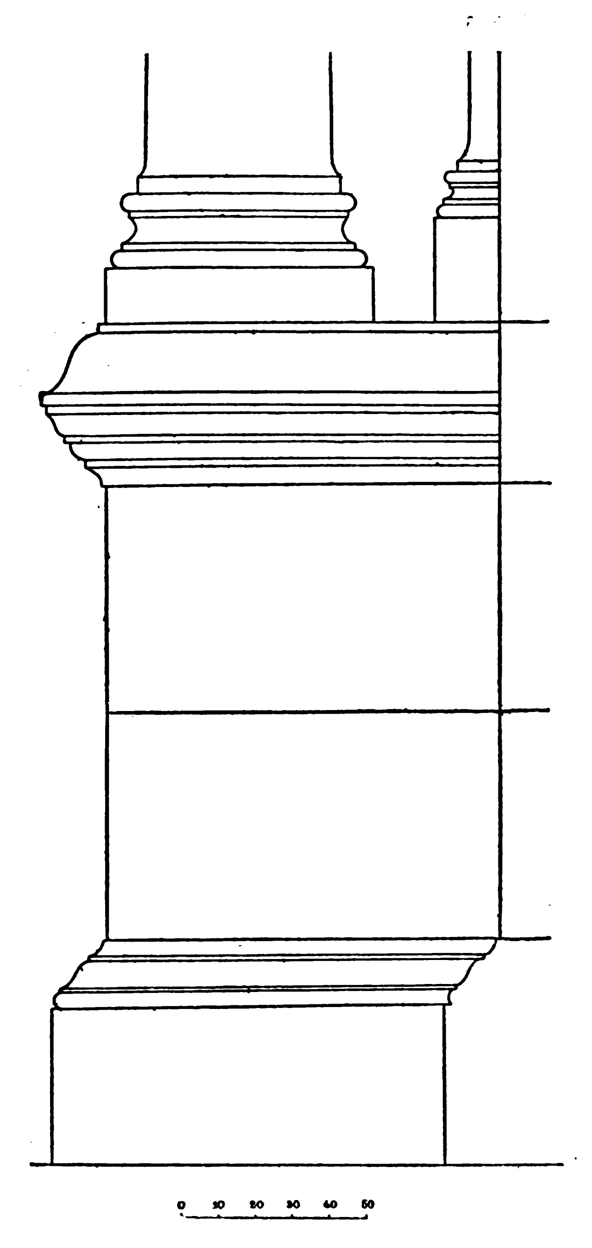


Fig. 6.

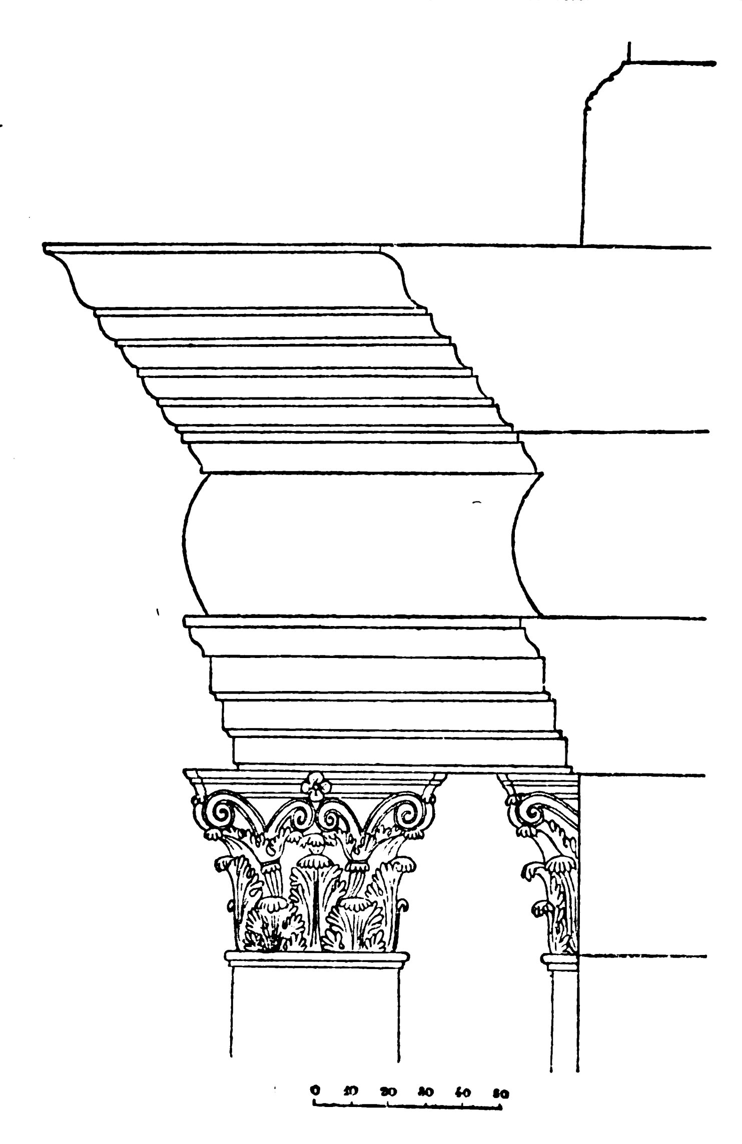


Fig. 7.

cade, qui offre 4 m. 50 de diamètre, repose sur deux chapiteaux impostes de forme singulière (haut. $0^{m}60$) ; on y voit, au-dessus d'une baguette et d'un filet, deux rangs superposés de feuilles et une rangée d'oves; le long du tailloir se développe une double grecque. La planche XIII représente d'après une photographie l'une de ces impostes, avec la naissance de l'arc et la colonne voisine. L'archivolte avait trois faces séparées l'une de l'autre par une ligne de perles; elle se terminait par une moulure en forme de talon et décorée, semble-t-il, de rais de cœur. L'intérieur de l'arc est orné de caissons qui représentent des fleurons de formes variées, des feuilles de vigne ou d'acanthe; nous en avons dessiné deux, dont les détails sont nettement reconnaissables (fig. 8). Au centre, on avait interrompu les caissons pour sculpter sur la face inférieure de la clef de voûte une figure de Diane, aujourd'hui presque entièrement disparue. Suivant un type usuel (1), la déesse se montre de face, vêtue d'une courte tunique ceinte à la taille; sa main gauche baissée tient l'arc, sa main droite levée se porte au carquois; derrière elle, à sa droite, il semble qu'on aperçoive une biche. — L'entablement est très simple, comme pour mieux faire valoir la décoration de l'arcade. Il se compose d'une architrave dont l'élément principal est une série de faces verticales lisses sous un talon droit, d'une frise bombée sans ornement (2) et d'une corniche dans laquelle dominent les quarts de rond. Au-dessus s'élevait l'attique.



Fig. 8.

(1) Conf. par exemple la mosaïque des Ouled Agla: *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 238.

(2) Elle est faite de grandes dalles juxtaposées dont l'une atteint 2 m. 90 de longueur.

Le style général de l'ornementation indique à peu près la fin du IIe siècle ou le commencement du IIIe. Peut-être le monument date-t-il de Marc Aurèle. On a trouvé aux alentours plusieurs fragments de deux grandes inscriptions dont le texte est identique et qui semblent avoir eu les mêmes dimensions. Elles furent gravées en l'honneur de Marc Aurèle et de Lucius Verus, en vertu d'un décret des décurions et aux frais de la commune; la dédicace en fut faite en 165 par le légat C. Maesius Picatianus (1). Les plaques de pierre qui les portaient mesurent toutes deux 0^{m} 83 de hauteur, et leur longueur devait être d'un peu plus de 6 mètres. Il est possible que ces inscriptions aient orné l'attique du monument triomphal (2). — L'arc ne se trouvait pas sur le forum même; il était probablement à cheval sur la route de Lambèse à Sétif par Lamiggiga, ou sur celle qui venait de Tadutti, peut-être à la jonction de ces deux routes.

L'arc de Macrin et de Diaduménien (3) décorait l'entrée septentrionale du forum. Il a été reproduit de face par Pallu de Lessert (4) et de biais par M. Diehl (5). Nous en donnons planche XIV le plan et une élévation restituée (la vue est prise du nord). Le monument se compose d'une arcade de 3^{m} 90 d'ouverture, accostée de deux arcades plus petites dont la hauteur, archivolte comprise, atteint à peu près celle des pieds droits de

(1) *C. I. L.*, 4591 et 4592; Gsell, *Recherches*, n°s 197-198.

(2) Ce monument serait donc antérieur d'une cinquantaine d'années à l'arc de Zanfour (*Assuras*), en Tunisie, dont le type est le même (conf. *Bull. des antiq. afric.*, II, pl. XVII) et qui fut élevé en l'honneur de Caracalla et de Julia Domna; il faut rapprocher aussi de notre arc celui de Sidi Abd er Rebbou (*Musti*), qui date du règne de Gordien (cf. Saladin dans les *Nouvelles archives des missions*, t. II, p. 548; cet arc n'a pas de pilastres).

(3) Un fragment encore en place et de nombreux fragments trouvés à terre, tout autour de l'arc, ont permis à Léon Renier de restituer l'inscription, *Mélanges d'épigraphie*, p. 198; conf. *C. I. L.*, 4598.

(4) *Revue de l'Afrique française*, 1886, pl. VII.

(5) *Nouvelles archives des missions*, IV, 1893, planche I.

l'arcade principale. Archivoltes et impostes sont simplement moulurées (1). Chaque face était ornée de quatre colonnes dégagées, d'ordre corinthien, dont les moulures à la base se trouvaient au même niveau que les impostes des arcades secondaires et derrière lesquelles se dressaient des pilastres de 0^m08 de saillie. L'entablement était complet; l'architrave, qui repose directement sur les voussoirs (2), rappelle celle de l'autre arc; mais la corniche est beaucoup plus compliquée (voir fig. 10); la frise est unie et de dimensions très réduites (3). Un attique recevait l'inscription. Les figures 9 et 10 montrent le profil complet de l'arc, avec le détail des colonnes et des moulures. — Ce monument est plus délabré que le précédent; il a souffert de son incorporation dans un fortin byzantin. Aucune des colonnes n'est en place; du côté ouest, les pierres d'angle des assises supérieures sont tombées; mais il subsiste encore un fragment de l'inscription, avec une partie de la corniche qui la surmontait.

A plusieurs centaines de mètres au sud-est de ces deux arcs s'élevait le temple de Diane, qui fut ensuite entièrement détruit et dont les Byzantins utilisèrent les matériaux pour bâtir leur fort. Il en reste une porte monumentale qui donnait accès dans l'enceinte du temple (4); le soubassement, les

(1) Les impostes de l'arcade principale comportent, au dessous de la tablette supérieure, une doucine prise entre deux filets, un bandeau et un cavet séparés par un filet; les impostes des arcades secondaires ont seulement sous l'abaque une doucine entre deux bandes. — Les archivoltes sont à trois faces, surmontées d'un talon et d'une bande.

(2) Une particularité de la construction de cet arc est l'appareillage en forme de crossettes des pierres de taille sur lesquelles s'appuient plusieurs voussoirs du grand arc (à gauche sur la planche).

(3) La frise et l'architrave ne comprennent qu'une seule assise de pierres de taille.

(4) Reproduite inexactement dans l'atlas de Guyon, *Voyage d'Alger aux Ziban*, dernière planche (la note du texte, p. 123, confond cet arc avec celui de Macrin).

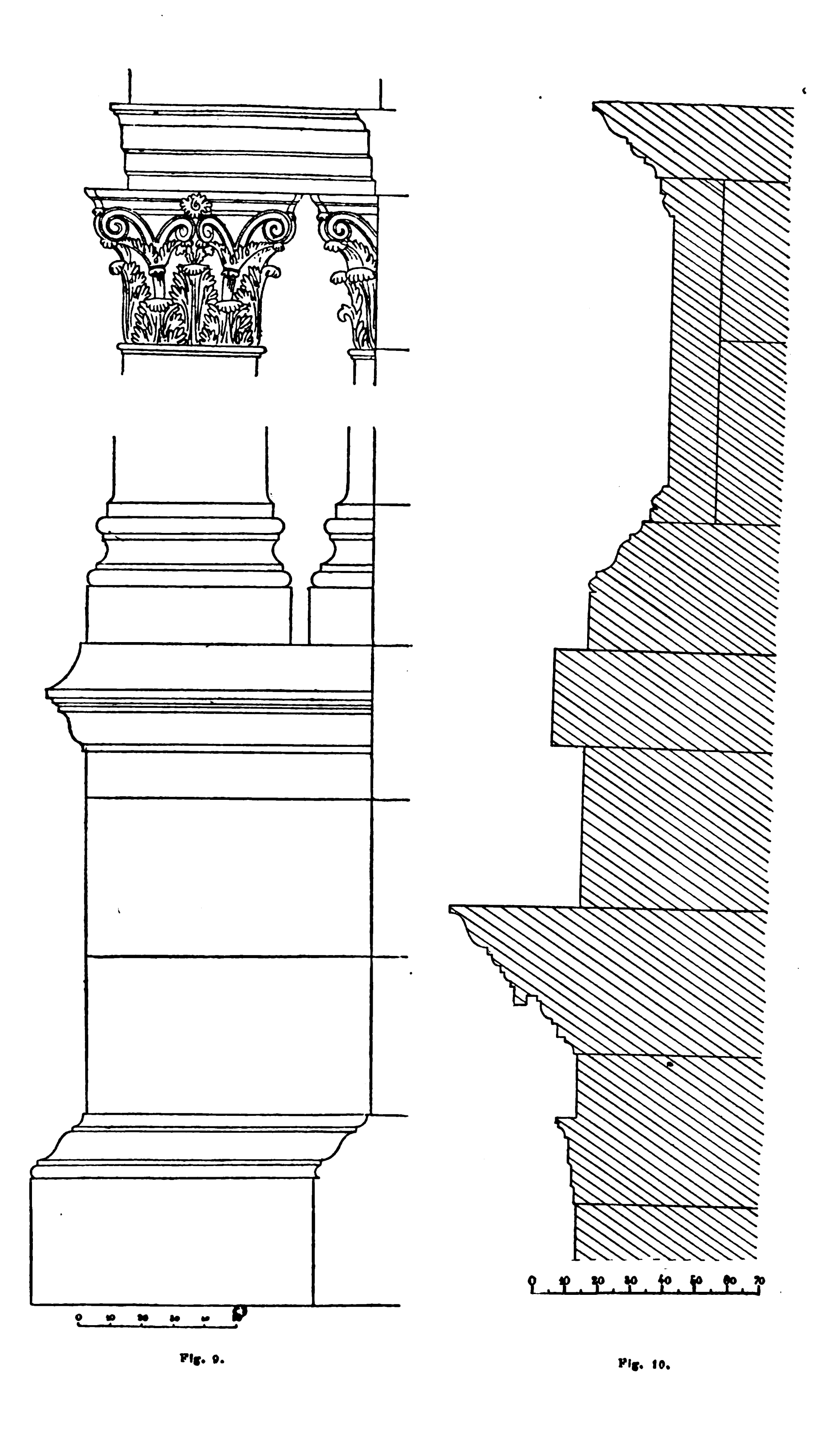


Fig. 9.

Fig. 10.

pieds droits et l'arcade (1), ornée d'une archivolte, sont bien conservés; mais l'attique manque. Nous en reproduisons l'état actuel (fig. 11), le plan et une vue restituée, prise de l'est (fig. 12),

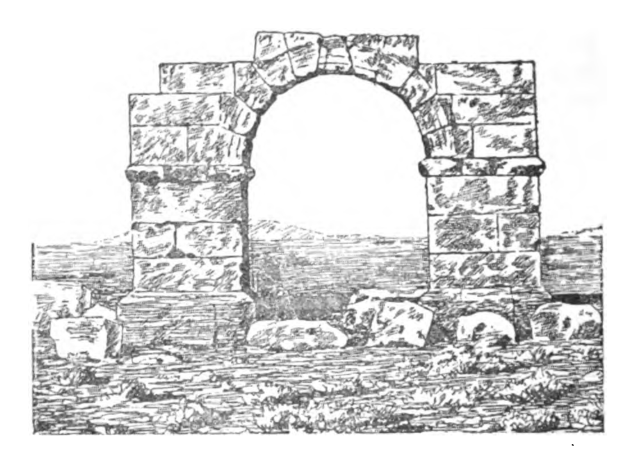


Fig. 11.

ainsi que les moulures d'un pied droit (fig. 13); sur le plan, *A* et *B* indiquent des trous pour les gonds. — Alentour gisent quelques fragments d'une inscription dédicatoire, gravée par les soins d'un certain... Saturio, l'un des principaux personnages de Diana, qui restaura le temple et fit sans doute construire cette porte (2). L'inscription devait décorer l'attique. Quant aux fragments de frise que l'on trouve aussi dans le voisinage, ils nous paraissent plutôt avoir fait partie de la décoration du temple même; on y distingue encore, entre des triglyphes, quelques fleurons et un buste de Diane, derrière lequel apparaît un croissant; mais le relief est actuellement très fruste.

(1) Il importe de remarquer la disposition anormale de la clef de voûte.

(2) *C. I. L.*, 4585. Une autre inscription du même personnage a été publiée récemment (Gsell, *Recherches*, p. 194, nº 208). Elle concerne aussi la décoration d'un temple.

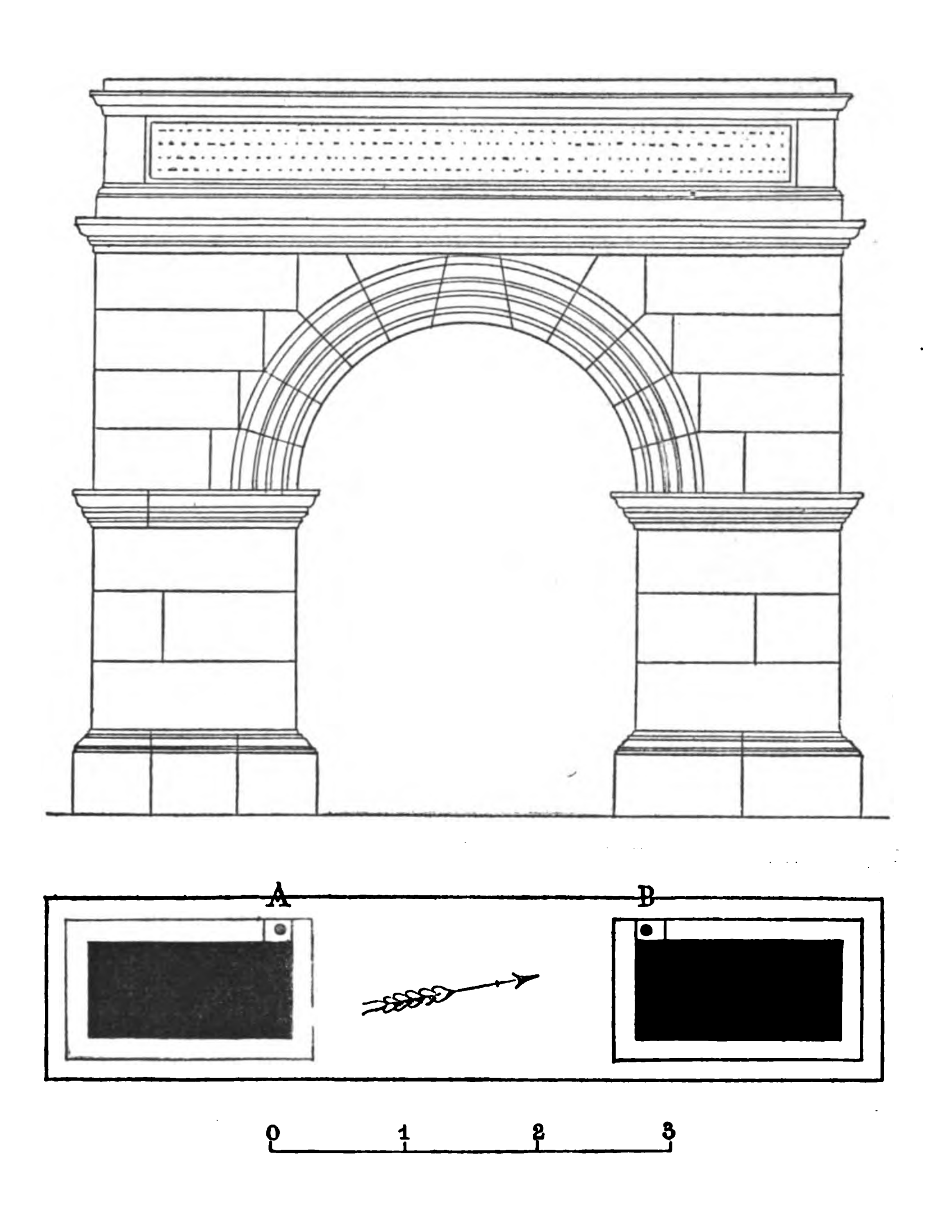


Fig. 12.

L'église byzantine (1) (voir le plan fig. 14) fut bâtie sur le forum même, dont les dalles se retrouvent partout. On avait utilisé dans la construction de cet édifice les bases d'un grand nombre de monuments honorifiques qui ornaient la place publique (2) et, en A, l'un des pieds droits d'un petit arc qui décorait peut-être de ce côté l'entrée du forum; nous reproduisons ce fragment fig. 15. Bases, voussoirs, corniches, tout fut employé pêle-mêle; aussi les murs n'ont-ils pas partout la même épaisseur. De plus, les pierres de taille n'ont pas été dressées à des intervalles réguliers. La plupart sont encore en place, ne dépassant pas $1^m 50$ de hauteur; mais les moellons ont disparu. — L'église était précédée d'un narthex assez étroit (B), qui ne communiquait avec le dehors que par une porte centrale. A l'intérieur, la nef était séparée des bas côtés par deux mauvais murs (CC, DD) en pierres de taille, qui ne s'élèvent pas actuellement à plus de $0^m 50$ au-dessus du sol primitif. On avait sans doute disposé sur chaque mur une rangée de piliers, car on ne rencontre aucun vestige de colonnade. Il n'y a pas d'abside arrondie; l'édifice est rectangulaire, et c'est dans les bas côtés qu'on a pris l'emplacement des sacristies (E, F, G, H). En I repose un large soubassement dont nous avons dessiné la face orientale, tournée vers l'entrée de l'église (pl. XI, fig. 2); elle est formée de trois dalles de champ; celle du milieu, décorée de moulures sur trois côtés, provient certainement d'un édifice antérieur. La croix tracée au centre a été reproduite à une plus grande

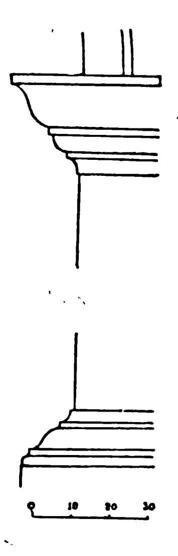


Fig. 13.

(1) Renier la mentionne: *Mélanges d'épigraphie,* p. 191.

(2) De là viennent les inscriptions *C. I. L.,* 4579, 4582, 4587, 4588, 4589, 4593, 4596, 4597, 4599, 4600, 4602.

E G

E H

I

C D

C D

A

B

0 1 2 3 4 5

Mètres

Fig. 14.

échelle par Diehl et Gsell (1). Les autres faces n'ont pas été dégagées. — On remarquera l'orientation singulière de cette

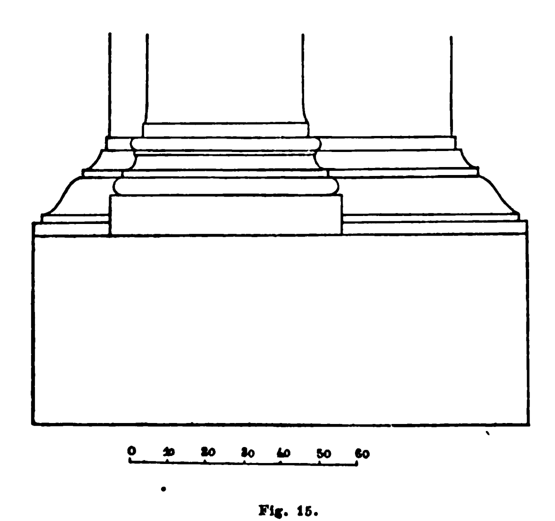


Fig. 15.

église au sud-est; dans la région, les basiliques des IVe et Ve siècles sont orientées de l'est à l'ouest.

M. Diehl a publié récemment dans les *Nouvelles archives des missions* (2) une description du fort et du fortin byzantins, accompagnée de plans; nous y renvoyons. Toutefois, comme ces plans présentent quelques inexactitudes (3), nous en donnons ici de nouveaux. Le fortin (fig. 16) se compose de deux parties distinctes, d'époques différentes. La plus ancienne (A) mesure 20^m 50 de long (nord-sud) et 16^m 84 de large (ouest-est). La face nord fut presque entièrement formée par l'arc de Macrin, dont on

(1) Diehl, *Nouvelles archives des missions,* IV, 1893, page 302; Gsell, *Recherches,* p. 198. — M. Diehl a vu au bas de la branche verticale de la croix une M, moi un A. Vérification faite, je crois que la lecture de M. Diehl est la bonne [St. G.].

(2) P. 299-302.

(3) J'ai pu les contrôler récemment sur place, dans un nouveau voyage au cours duquel j'ai eu l'occasion de passer par Zana [St. G.].

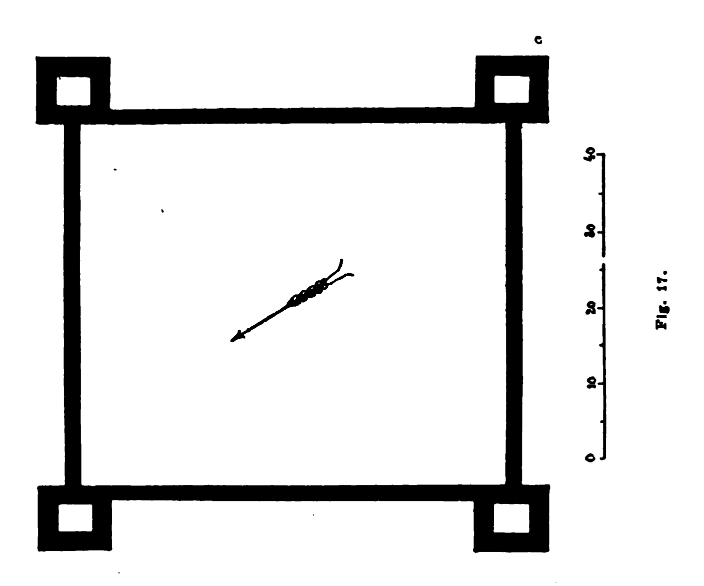


Fig. 17.

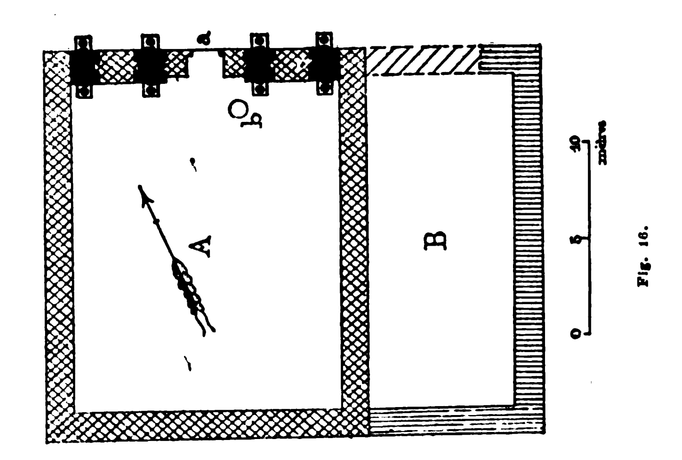


Fig. 16.

mura les deux petites portes et dont on rétrécit la porte principale pour en faire celle de l'enceinte fortifiée (*a*). Derrière cette entrée il y avait un puits, en *b*. Les murs, qui comprennent deux rangées parallèles de pierres de taille, avec boutisses de distance en distance et blocage intermédiaire, ont $1^{m}45$ d'épaisseur. La partie plus récente (B), large de $8^{m}66$, est construite d'après les mêmes principes, mais avec beaucoup plus de négligence (1).

Le grand fort (fig. 17) mesure 48 mètres de côté, entre les bastions. Ceux-ci mesurent $9^{m}40$-$9^{m}60$ de front (à l'est et à l'ouest), $3^{m}40$-$3^{m}60$ sur leur face intérieure, $8^{m}30$-$8^{m}50$ sur leur côté extérieur (au nord et au sud), et $6^{m}70$-$6^{m}90$ sur leur côté intérieur. Les murs des bastions sont épais de $2^{m}10$ à $2^{m}30$; ceux des courtines de $1^{m}60$ à $1^{m}70$. Ce fort est en très mauvais état, et il n'est pas possible de reconnaître l'emplacement des portes (2).

Voici un certain nombre d'inscriptions de Zana, encore inédites (3).

16. A quelques mètres au sud-est de l'arc de triomphe de Macrin. Fragment de frise. Long. $0^{m}71$, haut. $0^{m}53$; haut des lettres $0^{m}075$.

ILIO DIVI SE
ELICI AVG
SSIMO///
//P///

(1) Le mur intérieur *a b*, indiqué dans le plan de M. Diehl par un simple trait, n'existe pas.

(2) Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 186, dit cependant: « au milieu de la face qui regarde la ville se trouve une cinquième tour qui servait d'entrée ». Nous n'avons rien vu de tel; nous ignorons d'ailleurs de quelle face Renier veut parler.

(3) A la ligne 7 de l'inscription publiée dans Gsell, *Recherches*, p. 190, n° 196, lire: N///A// //ERPET, *ob immun*[*it*]*a*[*t*(*em*) [*p*]*erpet*(*uam*)... — L'inscription publiée *ibid.*, p. 193, n° 200, est complète à gauche; l. 4, à la fin, lire SSI, ..*i*]*ssi/mo*. — Vars, *Recueil de Constantine*, XXVIII, 1893, p. 351, n° 77: ligne 3, lire FORTIS, suivi d'une feuille

Ce fragment est brisé de tous les côtés; mais on reconnaît que la moulure supérieure passait au-dessus de ... ILIO etc. [*Imp*(*eratori*) *Caes*(*ari*), *Diui Magni Antonini f*]*ilio*, *Diui S*[*eueri nepoti*, *M*(*arco*) *Aurelio Seuero Alexandro Pio F*]*elici Au-g*(*usto*)..... On pourrait aussi restituer *M*(*arco*) *Aurelio Antonino*. L'inscription se rapportait à Alexandre Sévère ou à Elagabale.

17. Fragments près de l'église byzantine. Grandes lettres, hautes de 0m 09.

1.	2.
AX//////	D
//////	S · D D
	O P A I R

2) ligne 3, peut-être *pa*[*tron*..].

18. A l'est du fort byzantin. Stèle. Haut. 1 m. 35, larg. 0m 65, épaiss. 0m 28; haut. des lettres 0m 04. — Fruste.

Croissant.
Cavalier s'avançant à droite.

D M S
C IVLIVS DON
ATVS EQVES
///ALA PANNON
//ORVM TE///M VIX○
/////XXXXVIII

D. m. s. C(*aius*) *Iulius Donatus*, *eques* [*ex*] *ala Pannon*[*i*]*orum T*....., *uix*(*it*) [*ann*(*is*)] *XXXXVIII*. — S'agit-il de l'*ala I Pannoniorum*, qu'on sait avoir fait partie de l'armée d'Afrique (1)? Il est regrettable que la cinquième ligne soit presque fruste, et

de lierre; l. 4, feuille de lierre entre les deux mots; ligne 8, N et T liés. Il est vraisemblable que ce cippe de P. Statius Fortis faisait pendant à quelque autre, sur lequel on lisait l'épitaphe de sa femme ou de son frère ou d'un autre parent. Ainsi peut s'expliquer le pluriel *eorum*, au lieu de *eius*: *heredes eorum dedicauerunt*.

(1) *C. I. L.*, p. 1075; Cagnat, *L'armée d'Afrique*, p. 244.

qu'on ne puisse distinguer le mot qui suivait *Pannoniorum*. Deux inscriptions de Phua (près de Constantine) mentionnent une *ala Pannoniorum T.* (1); on a proposé de lire soit *T(ampianae)*, soit $\overline{I}$ = *primae* (2); il semble, d'après notre inscription, que l'une et l'autre interprétations soient inexactes.

19. Dans l'église byzantine. Fragment brisé de tous les côtés. Haut. des lettres 0m04.

/// (≡ M
VPERIORI
O SIBI ET C
I SVAE FE

... *s*]*uperiori*..... *sibi et c*[*oniug*]*i suae fe*[*cit*].

20. Dans un gourbi arabe au sud du fort byzantin. Stèle. Haut brisé; larg. 0m52, épaiss. 0m22; haut. des lettres 0m06.

DIS
MANIBV
S IVLIA SII
· CVNDA
VIXIT A LV

Dis manibus. Iulia Secunda uixit a(nnis) LV.

21. A 600 mètres environ au sud-ouest de l'arc de Macrin. Stèle. Haut. de ce qui dépasse le sol 0m69, larg. 0m42, épaiss. 0m30; haut. des lettres 0m035.

D M
RESTITVTA
V · A · XXXV
H · S · E

D. m. Restituta u(ixit) a(nnis) XXXV. H(ic) s(ita) e(st).

(1) *C. I. L.*, 6309 et 6308.
(2) *Ephem. epigr.*, V, 889.

22. Au sud-est de la ville. Fragment de caisson. Haut. des lettres 0m 06.

D M //
P A N/ / / / / / / / /
F A V S T/ / / / / / / /
I · A N T O N I/ / / / /
V I I/ / / S / / / / / /
V / / / / / / / / / / / /
A M/ / / / / / / / / / / /

D. m. [*s.*] *P(ublius) An*[*tonius*] *Faus*[*tus?*].....

23. Dans l'église byzantine. Fragment. Haut. des lettres 0m 04.

D M S
P A E L I V S
I A N V A I V sic
A N I S

D. m. s. P(ublius) Aelius Ianua(r)iu[*s uix(it)*] *an(n)is*...

24. Fragment gisant devant l'arc de Macrin. Haut. des lettres 0m 04.

A E M I L I
AE DATI
VAE VIXIT
ANNIS LXV
M OCCIVS
ROGATVS
CONIVGI FE
CIT

[*D. m. s.*] *Aemiliae Datiuae; uixit annis LXV. M(arcus) Occius Rogatus coniugi fecit.*

25. A trois cents mètres environ au nord de l'arc de Macrin. Fragment de plaque, ayant sans doute décoré la façade d'un mausolée. Haut. des lettres 0m055.

IVLIVS · V
FRATRIBV

... *Iulius V... fratribu[s...]*

26. Cent mètres plus au nord. Fragment de caisson. Haut. des lettres 0m05.

D M S
C IVLIVS·
DONATVS
VIXIT ❦ ANI I-T liés.
XXX ❦ FR

D. m. s. C. Iulius Donatus uixit an(n)i[s] XXX. Fr[ater f(ecit)?].

27. A sept cents mètres environ au nord-est de la ville. Fragment d'une stèle; haut. des lettres 0m035.

DIIS MANIBVS
SACRVM
L OCTAVIVS I////
/////BIVS VIXIT
ANNIS LXX
//VS
I

Diis manibus sacrum. L(ucius) Octauius...uixit annis LXX...

28. A huit cents mètres environ à l'est de la ville. Fragment d'un cippe. Haut. des lettres 0m06-0m08.

D M
C · IVLIVS
VICTOR
VIX AN XX

D. m. C(aius) Iulius Victor uix(it) an(nis) XX...

Dans la plaine qui entoure Zana, les ruines de fermes et de hameaux sont assez nombreuses.

A un kilomètre environ à l'est de la ville, petit village (n° *14* sur la carte). Pressoirs. Nous y avons copié ces deux inscriptions.

29. Fragment d'une stèle. Haut. des lettres 0m05.

D · M ·
C · IVLIVS
CAECILIA
VIXIT ANN
H S

D. m. [*s.*]. *C*(*aius*) *Iulius... Caecilia*[*nus*] *uixit ann*(*is*)... *H*(*ic*) *s*(*itus*) [*e*(*st*)].

30. Autre fragment. Haut. des lettres 0m04.

D M S
M; VLPIO VICTO
RI VA LX VLPIVS
SATVRNINSTT sic
NVS ΓILIVS FE L-I liés.
CI

D. m. s. M(*arco*) *Ulpio Victori; u*(*ixit*) *a*(*nnis*) *LX* . *Ulpius Saturnin*(*u*)*s* ...(1) *filius feci*(*t*).

A moins de trois kilomètres au sud-est de Zana, hameau (n° *15*). Plusieurs pressoirs. Bas d'une mauvaise statue de pierre, qui paraît avoir représenté un homme en toge, de grandeur naturelle; à la droite du personnage, rouleaux. — A trois kilomètres au sud-sud-est de Zana, quelques pierres (n° *16*) et deux caissons avec épitaphes.

(1) Peut-être *Saturn*(*inus*) *I*(*u*)*stinus*.

31. Haut. $0^m 49$, larg. $0^m 46$, long. 1 mètre; haut. des lettres $0^m 03$.

D M
A N // O N I A   N-I liés.
M A T R O N //
V I A L X X
SE VIVÀ FECIT

D. m. An[*t*]*onia Matron*[*a*] *ui*(*xit*) *a*(*nnis*) *LXX; se uiua fecit.* — On voit très bien que le chiffre des années a été gravé après coup.

32. Haut. $0^m 45$, larg. $0^m 52$, long. 1 m. 10; haut. des lettres $0^m 05$.

D · M · S
Q · MODIVS
PRIVATVS · VIX·
ANIS·LXX C·IV·
IANVARIVS ET M°
VIC·TV·EX·TS·FC·

D. m. s. Q(*uintus*) *Modius Priuatus uix*(*it*) *an*(*n*)*is LXX. C*(*aius*) *Iu*(*lius*) *Ianuarius et Mo*(*dius*) *Vic*(*tor*) *tu*(*mulum*) *ex t*(*e*)*s*(*tamento*) *f*(*e*)*c*(*erunt*).

A trois cents mètres environ au nord-est des inscriptions précédentes, contre un puits:

33. Caisson transformé en cuve. Brisé en haut; larg. $0^m 52$, long. 1 m. 10; haut. des lettres $0^m 05$.

N E/////I L I//////////
Q GARGILIVS GEMEL
LVS CONIVGI RARIS
SIMAE FECIT
H S E

... *Q*(*uintus*) *Gargilius Gemellus coniugi rarissimae fecit. H*(*ic*) *s*(*ita*) (*est*).

A moins de 7 kilomètres à l'est de Diana, le village d' H[ir] Aourir (nº *17*) était abrité contre les vents du sud par une colline isolée, le Djebel Aourir, qui domine la plaine d'environ 150 mètres. Pressoirs, puits. Eglise orientée à l'ouest, mal conservée; la nef, large de quatre mètres, était séparée des bas côtés par deux colonnades: on voit en place trois bases du type le plus usuel (1); le chœur était limité par de petits piliers surmontés d'amortissements et par des dalles dressées de champ, qui s'emboîtaient dans ces piliers (2); il semble que l'abside, au lieu d'être semi-circulaire, se terminait par un mur droit.

Dans cette église gît une pierre quadrangulaire qui porte des inscriptions en partie publiées par Wilmanns dans le *Corpus* (n[os] 10382-10382 *a*). C'était sans doute une borne milliaire, comme l'a supposé Wilmanns.

a) Dans l'inscription de Maxence, aux deux premières lignes, nous avons lu DMN NOS | TRO, *D*(*o*)*m*(*i*)*n*(*o*) *nostro.* — *b*) Lire ainsi l'inscription gravée à droite de celle de Maxence:

34.

ꟷI
LICI AVG
TIFICI MAX
MO TRIB P V
CONSVLI BIS
P P P ///////

... *Pio Fe*]*lici Aug*(*usto*), [*pon*]*tifici max*[*i*]*mo trib*(*unicia*) *p*(*otestate*) *V*, *consuli bis*, *p*(*atri*) *p*(*atriae*) *p*(*roconsuli*). — Il s'agit probablement de Maximien (3). Ce texte daterait de 289.

(1) Conf. *Mélanges*, 1893, pl. IX, fig. 19.
(2) Conf. *Mélanges*, 1893, p. 532 et pl. X, fig. 2.
(3) Il faut peut-être lire au début de ce fragment: *Maximi*]*a*[*no Pio Fe*].

c) Wilmanns n'a pas vu l'autre inscription tracée sur cette pierre, à gauche de celle de Maxence, mais dans un autre sens. Elle est très fruste. Haut. des lettres 0m 06.

//////////
O CON // // //
N T I O /////
//I/////MO////
//SAR//

[*D*(*omino*) *n*(*ostro*) *Flaui*]*o* *Con*[*sta*]*ntio* [*nobil*]*i*[*ssi*]*mo* [*Cae*]*sar*[*i*]. — Milliaire de Constance Chlore, se plaçant entre 292 et 305.

Dans la même ruine nous avons trouvé deux fragments d'une autre borne milliaire.

35. Colonne. Diam. 0m 40; haut. des lettres du premier fragment 0m 055, du second 0m 08.

IMP CAS C VAL sic
ERIO MAXIM///
NO //NVICT// P
I// //EL AV//////
////////I/////

R P D

Imp(*eratori*) *Ca*(*e*)*s*(*ari*) *C*(*aio*) *Valerio* *Maxim*[*ia*]*no* *I*[*n*]-*uict*[*o*] *Pi*[*o* *F*]*el*(*ici*) *Au*[*g*(*usto*) . . . . *R*(*es*) *p*(*ublica*) *D*(*ianensium*).

A un peu plus de deux kilomètres au nord-ouest de l'Henchir Aourir, hameau (n° *18*). — A un kilomètre de là dans la direction du nord, Hir de l'Aïn Ogla, ferme sur un mamelon au-dessus du Chott Zana (n° *19*); pressoirs. — Au nord-est, village peu étendu (n° *20*). Pressoirs. Fragments d'architecture provenant d'un édifice chrétien: deux bases attiques à socle élevé (1);

(1) Haut. 0m 78, larg. du socle 0m 37. Pour la forme, conf. *Mélanges*, 1893, pl. IX, fig. 19.

chapiteau de demi-colonne dont les moulures consistent en bandes étagées sous le tailloir (1); chapiteau trapézoïdal (2) qui présente sur une de ses faces un monogramme constantinien, barré au milieu.

Hameau près de l'Aïn Beida, à l'est de la ruine précédente (n° *21*). Nous y avons recueilli ces inscriptions:

36. Fragment. Haut. 0m86, épaiss. 0m22. L'inscription ne comprenait que deux lignes, bordées en haut et en bas par une moulure. Haut. des lettres 0m145 (ligne 1) et 0m12 (l. 2).

D I V I N
DEDIC

... *Divi N*[*eruae filio*, ou *nepoti*, ou *pronepoti*, etc] . . . . . *dedic*[*auit* . . . — Cette inscription devait être placée sur le front d'un monument important. Il est possible qu'elle ait été apportée de Zana, comme aussi les suivantes.

37. Haut. (haut brisé) 1 m. 15, larg. 0m63, épaiss. 0m17; haut. des lettres 0m04. Fruste et difficile à lire.

IIVSIU/////ATVS
TESSERARIVS //EG III AVG
QVI ET ASCARA VIXIT AN
NOS LX ST//PENDIORV
M XXIII AVRELIA MA   M·A, liés.
TRONA CON////////
HERES MARITO ME
RENTI TITVLVM
POSVIT

... *tius Fo*[*rtun*]*atus*, *tesserarius* [*l*]*eg*(*ionis*) *III Aug*(*ustae*), *qui et Ascara, uixit annos LX, stipendiorum XXIII. Aurelia*

(1) Haut. 0m37, larg. 0m44. Pour les moulures, conf. *ibid.*, fig. 2.
(2) Haut. 0m45, larg. en haut 0m74, épaiss. 0m41. Pour la forme, conf. *ibid.*, fig. 12.

Matrona con[iux et?] heres marito merenti titulum posuit. — A la ligne 6, c'est avec hésitation que nous restituons *con[iux et]*: les quelques vestiges de lettres que l'on aperçoit encore paraissent assez peu favorables à cette restitution. — Sur les *tesserarii* de la légion *III Augusta* voir Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 222 et 239.

38. Deux fragments se raccordant. Haut. 0m85, larg. 2m15, épaiss. 0m24. Haut. des lettres 0m065.

CVS ❦
M POTIVS SOLLEMNI ARTE ❦
TIBI CELEBRARE ET ❦ CVNCTA ❦ REFERRE ❦
SET DECRETA HOMINES NON POSSVMVS ❦ VINCERE DIVVM ❦
QVE PARCE INSTITVERE NIHILQVE PARERE POSSVNT ❦
NVNC QVONIAM PIETAS COGIT ❦ TIBI NATE MERENTI ❦
MVNERE PRO PATRIO LACRIMANS HOC CONDO ❦ SEPVLCRVM ○
sic NAMQVE PIA DE MATRE TVLI RROLISQVE · CREANDAE ❦
VVLCEIVMQVE SIMVL TE NOMINE DECLARAVI ∽
sic IANVARIVM I ATO QVEM OPTAVI SVRESTITEM ❦ ESSE ›

Ligne 4, au début, *set* pour *sed.* Ligne 8: *rrolisque* pour *prolisque.* L. 9, à la fin, simple signe ornemental. L. 10, lire *(f)ato* et *su(p)erstitem.*

. . . . *cus*
. . . . *m potius sollemni arte*
. . . . *celebrare et cuncta referre;*
Sed decreta homines non possumus uincere diuum,
Qu(a)e parce instituere nihilque parere possunt.
Nunc quoniam pietas cogit, tibi, nate, merenti
Munere pro patrio lacrimans hoc condo sepulcrum.
Namque pia de matre tuli (p)rolisque creandae
Vulceiumque simul te nomine declaraui
Ianuarium (f)ato quem optaui su(p)erstitem esse.

C'est un père qui a fait graver ces mauvais vers sur la tombe de son fils, *Volc<e>ius Ianuarius.*

39. Autre fragment d'inscription métrique. Haut. 0m57, larg. 0m67. Les lettres, plus petites, mesurent 0m05.

EDICTA VALEBAT · SI QVEAN
PREPETEFATO ' TI·DIC
E PEREMPTAM × NAMO
ERACTA SVPER·P
RANATI NVCC
SSE · KAL · IANVARI
T
TPELE

On reconnaît des fins de vers dans *edicta valebat*, *pr(a)epete fato*, (*mort ?*)*e peremptam*, *peracta*, (*mun ?*) *era nati.* Il s'agissait d'une jeune femme ou d'une jeune fille.

A l'extrémité sud-est du Djebel Azrou et près du Chott Saboun, chez les Oulad Mansour, on voit quelques groupes de pierres de taille et des pressoirs (n° *22*). A cet endroit gît un bas-relief qui représente, d'une manière assez grossière, une Vénus marine dans un édicule: il est reproduit fig. 18.



Fig. 18

II.

Route de Zana au Bellezma.

Une voie romaine joignait Diana Veteranorum à la ville de Lamasba, située dans la plaine du Bellezma. Il en est fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin (1), et l'un d'entre nous a déjà publié les bornes des six premiers milles, entre Lamasba et l'Henchir Batha (2). Voici l'autre partie du tracé.

A trois kilomètres environ de Diana, la route traverse le col de Sla, au sud-est du Djebel Zana; puis elle longe le flanc nord-ouest du Djebel Si el Hadj, s'enfonce dans un étroit défilé, dit Teniet Oum el Aroug, entre le Djebel Messaouda à l'ouest et le Djebel Si el Hadj à l'est, et débouche enfin dans la plaine tout près de l'H. Batha. Il est probable que les milles étaient partout comptés à partir de Lamasba; en tout cas, aucune borne connue n'indique les distances à partir de Diana.

A quatre ou cinq kilomètres au sud-ouest de Zana (n° *24* sur la carte) gisent plusieurs bornes qui ont appartenu à cette route (3). Deux d'entre elles sont connues d'après des copies de Payen (4). Nous en donnons une troisième, encore inédite:

(1) Edition Parthey et Pinder, p. 14-15.

(2) Gsell, *Recherches*, p. 86-99.

(3) Conf. Masqueray, *Bulletin de correspondance africaine*, II, 1884, p. 224.

(4) *C. I. L.*, 10383 et 10384. Au n° 10383 les corrections indiquées dans le *Corpus* sont exactes; ligne 1, M et P, I et B liés; ligne 3, L et I liés; ligne 4, I et B, N et I liés; ligne 6, I et N liés; ligne 7, COSS (et non COS). — Nous n'avons pas retrouvé le n° 10384, à moins qu'il ne s'agisse d'une inscription actuellement martelée (le martelage est d'époque récente, autant qu'il semble).

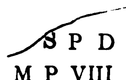
40. Fragment de colonne. Haut. 0m60, diam. 0m35; hauteur des lettres 0m04. Fruste.

IMP CAES P LI
CINIO EGNATI
O GALLIENO IN
VICTO PIO FELI
CI AVG P M G//
R/// MAX TRIB P

Imp(eratori) Caes(ari) P(ublio) Licinio Egnatio Gallieno Inuicto Pio Felici Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) G[e]r(manico) Maximo, trib(unicia) p(otestate)... — Inscription de Gallien, entre les années 256 et 268.

Trois kilomètres plus loin dans la direction du Bellezma (nº *25*), borne milliaire illisible. — Après trois autres kilomètres (nº *26*) tronçon d'une colonne. — A quatre kilomètres et demi de ce dernier point (nº *27*), dans la gorge d'Oum el Aroug, fragments de plusieurs bornes qui indiquent le huitième mille à partir de Lamasba.

41. Diam. 0m30, haut. des lettres 0m045.

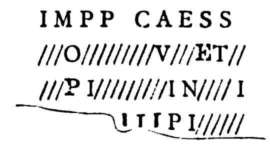


S P D
M P VIII

... *R(e)]s p(ublica) D(ianensium). M(ilia) p(assuum) VIII.* Ce lieu se trouvait donc sur le territoire de Diana, qui devait commencer à l'entrée méridionale du défilé. Trois kilomètres plus au sud, à l'extrémité nord-est de la plaine du Bellezma, l'on était déjà sur le territoire de Lamasba (1).

(1) Gsell, *l. c.*, p. 99.

42. Tronçon. Haut. des lettres 0m04. Inscription tout-à-fait fruste.



Cette partie de la voie, qui traverse un pays accidenté, est bordée de genévriers, de cyprès et en quelques endroits encore d'oliviers. Au sud de cette route, avant d'atteindre le col de Sla, l'on aperçoit sur un des contreforts du Djebel Si el Hadj quelques tombeaux indigènes de forme circulaire (n° *23* sur la carte). Le diamètre moyen de leur enceinte en pierres brutes est de huit mètres. Au même endroit, deux alignements de pierres se dirigent du nord au sud, sur une longueur de 150 et de 120 mètres environ, tandis qu'un troisième va de l'est à l'ouest. Ces pierres forment en général une double rangée; la largeur moyenne est de 0m80 (1).

La route de Diana à Zarai suivait naturellement le même tracé que la précédente jusqu'à la sortie du col de Sla. Elle devait s'en séparer vers l'endroit où gisent les bornes *C. I. L.*, 10383, 10384, et notre n° 40, et prenait ensuite la direction de l'ouest (2). Dans la plaine qui s'étend à l'ouest du Djebel Zana, et probablement sur la route de Zarai, se trouvait un gros bourg (n. *28*). Pressoirs, rouleaux en pierre pour dépiquer le grain; puits; au nord il y avait peut-être un édifice chrétien: on ren-

(1) Conf. pour ces tombeaux et ces alignements *Mélanges,* 1893, p. 519, notes 1 et 2.

(2) C'est par erreur que dans la carte jointe au livre de Gsell, *Recherches,* pl. VIII, cette route est présentée, dès son départ de Diana, comme distincte de celle de Diana à Lamasba. L'orographie de la région est, de plus, mal indiquée sur cette carte. Qu'on allât à Zarai ou à Lamasba, il était toujours nécessaire de passer par le col de Sla; la bifurcation ne pouvait avoir lieu qu'au-delà.

contre des bases attiques à socle élevé (1), des fûts et un chapiteau dont les moulures consistent en simples bandes superposées (2). — Deux kilomètres plus au sud-ouest, sur la lisière septentrionale du Dj. Messaouda, s'élevait un autre bourg, appelé par les indigènes H. el Hassan (nº *29*). Pressoirs, puits. Vers le milieu, restes mal conservés d'un édifice chrétien, orienté à l'ouest. La nef centrale était séparée des bas côtés par deux colonnades, d'au moins cinq colonnes chacune (3) et que terminait à chaque extrémité une demi-colonne. La plupart des bases sont encore en place; les fûts et plusieurs chapiteaux à bandes superposées gisent aux alentours. Au fond de la nef s'ouvrait une abside, profonde de 6^{m}15; deux demi-colonnes en décoraient l'entrée.

Pour la suite de la route qui conduisait à Zarai, voir Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 157-175.

III.

Ruines entre le Chott Saboun et le col d'Aïn Mechira.

La grande plaine de Zana et de Sériana est limitée au nord par le Djebel Azrou (point culminant 954 mètres), le Chott Saboun et le Djebel Merzkene (913 mètres). La dépression du Chott ouvre de ce côté l'entrée de la plaine de Ksaria, que bornent à l'est le Djebel Tizourit (1016 m.) et au nord les talus peu élevés d'el Msetnia (895 et 855 mètres). A l'ouest, le Djebel Azrou et le Djebel Azrouat enferment une autre plaine qu'ar-

(1) Conf. pour le type *Mélanges,* 1893, pl. IX, fig. 19.
(2) Conf. *ibid.,* fig. 7.
(3) Les colonnes sont à 2^{m}10 l'une de l'autre.

rête au nord-ouest la ligne des collines des Oulad Sassi (971 m.). C'est la région intermédiaire entre celle des lacs salés et le Tell. Tout ce pays, plus élevé que celui de Zana, est sain. Dans l'antiquité les centres d'habitation y furent construits en rase campagne, et non sur des hauteurs. Malheureusement les sources manquent; il fallut creuser des puits, dont quelques-uns sont encore en usage, mais qui fournissent une eau saumâtre et à peine potable. La terre est légère; couverte aujourd'hui de graminées qui nourrissent quelques maigres troupeaux de moutons, elle portait autrefois des oliviers; les restes de pressoirs sont nombreux. On rencontre des ruines importantes; néanmoins la population semble avoir été partout très pauvre.

Au nord de ces deux plaines, au delà du Djebel Azrouat et du Dra el Msetnia, le pays est mamelonné. Bien qu'il souffre aussi du manque d'eau, il présente pourtant un aspect moins désolé. Les indigènes y cultivent l'orge et le blé; autrefois la principale ressource était sans doute ici, comme sur tout le plateau, l'olivier; on voit beaucoup de pressoirs. Les puits sont très nombreux. Il y avait de gros villages. A l'H. bou Takrematene s'élevait une véritable ville. Mais les quelques inscriptions qu'on rencontre ne portent guère que des noms indigènes: Miggin, Dacun, Nuluc. — Il n'est pas sans intérêt d'observer que cette région se trouve déjà sur le versant méditerranéen; les cours d'eau ou, pour parler plus exactement, les lits de rivières qui la sillonnent appartiennent au réseau hydrographique de l'Oued Rhoumel. C'est toutefois la ligne transversale formée par les crêtes dénudées du Dj. Nif-en-cer, du Dj. Guelaat, du Dj. Faoum, du Kef Maraf, du Kef Belgrour, du Djebel Madjouba, du Rekbet el Djemel, du Dj. Meksen, du Dj. Tnotit, qui constitue vraiment la limite méridionale du Tell. Entre le Kef Maraf et le Kef Belgrour s'ouvre le passage d'Ain Mechira, dont nous parlerons plus loin. Au

nord de ces montagnes, de bons terrains de pâture favorisent l'élevage d'une race de chevaux renommée dès l'antiquité (1).

Deux routes importantes venaient de la grande plaine de Zana et de Sériana. L'une d'elles n'est pas mentionnée sur les Itinéraires, mais nous avons découvert deux bornes milliaires qui lui appartiennent. Elle partait de Diana dans la direction du nord-est, franchissait le Djebel Azrou, passait à Kherbet el Ousfane (n° *43* sur la carte) (2) et à l'H. bou Takrematene (n° *45*), et s'engageait ensuite dans le col de Mechira. Son tracé est presque partout représenté par un sentier arabe. C'était la voie la plus directe pour aller de Zana dans la vallée du Rhoumel et à Constantine. — La seconde route était celle de Lambèse à Sétif par Tadutti, Nova Sparsa, Gemellae, que nous fait connaître l'Itinéraire d'Antonin. Nous avons étudié déjà la partie de cette voie comprise entre Tadutti (Oum el Asnam) et H. ben Fredj (n° *9*) où nous avons retrouvé une borne du vingt-troisième mille. Elle devait ensuite contourner à l'est le Djebel Merzkene et déboucher dans la plaine de Ksaria par le col appelé Teniet Taclitt, qui sépare cette montagne du Djebel Tizourit. Deux tracés seraient maintenant admissibles : ou bien la route allait passer par Kherbet el Ousfane (n° *43*), entre le Djebel Azrou et le Djebel Azrouat; ou bien elle remontait plus au nord pour longer la ligne des monts Madjouba, Rekbet el Djemel, Meksen, Tnotit, à la limite septentrionale de la région des Chotts. Mais si l'on adoptait la première hypothèse, il faudrait faire tomber la route de Lambèse-Sétif dans celle de Diana-Sétif vers le marabout de Sidi

(1) Poulle, dans le *Recueil de Constantine*, XIX, 1878, p. 438-439.

(2) On ne doit pas confondre ce Kherbet el Ousfane avec un Henchir Ouesfane que la carte de l'Etat major au 200 000me marque à 7 kilomètres au nord-ouest, et qui s'appelle plutôt dans le pays Kherbet el Mahrab (v. Gsell, *Recherches*, p. 214 et n° *96* de la carte). Un autre Kh. el Ousfane est à 5 kilom. à l'est de Kh. el Mahrab (Gsell, *l. c.*, p. 213 et n° *95*).

Kassem, qui est à une douzaine de kilomètres au nord-nord-ouest de Zana et à 80 kilomètres environ au sud-est de Sétif (1). Or c'est impossible, puisque l'Itinéraire indique la jonction des deux routes à Gemellae, qui est à XLVII milles (= 70 kilomètres) de Diana et à XXV milles (= 37 kilom.) de Sétif. D'ailleurs Nova-Petra, que l'Itinéraire place entre Gemellae et Diana, à XXII milles (= 33 kilom.) de l'une et à XIV milles (= 21 kilom.) de l'autre, se trouvait certainement à l'ouest-nord-ouest du marabout de Sidi Kassem, au pied du Dj. Agmerouel (2). Ce carrefour de Gemellae doit donc être cherché plus loin encore dans la même direction, c'est-à-dire au nord du Chott el Beida, peut-être à Biar Ouled Athman (3). C'est par conséquent le second tracé qu'il faut adopter pour la route de Lambèse à Sétif. Elle devait passer près des ruines qui sur notre carte portent les numéros *33* (H^ir Ksaria) et 35, puis par Kherbet el Mahrab, Kherbet el Bir, Kherbet Abiod, pour aboutir à Biar Ouled Athman (4). Les milliaires de Kh. el Mahrab appartenaient, croyons-nous, à cette route et non pas, comme on l'a pensé (5), à la voie qui partait de Diana dans la direction du nord, puisque celle-ci passait par Kherbet el Ousfane, H^ir bou Takrematene et le col de Mechira.

Où se trouvait NOVA SPARSA, que l'Itinéraire d'Antonin place à XXXII milles (= 47 kilom.) de Tadutti et à XXVII milles (= 40 kilom.) de Gemellae? C'était le siège d'un évêché, mentionné sur la liste de 484 (6), ce qui suppose un centre de quelque importance. On pourrait penser à Kherbet el

(1) Voir la carte placée à la fin des *Recherches archéologiques en Algérie* de Gsell.
(2) Gsell, *l. c.*, p. 209.
(3) *Ibid.*, p. 210.
(4) Sur ces ruines voir Gsell, *l. c.*, p. 213-219.
(5) *C. I. L.*, 10881; Gsell, *l. c.*, p. 214, nº 228.
(6) Morcelli, *Africa christiana*, I, p. 245.

Mahrab ou à Kh. Ouled Sassi, qui sont des ruines étendues; mais il faudrait alors corriger les chiffres de l'Itinéraire, qui sont trop considérables dans la direction de Gemellae comme dans celle de Tadutti. On peut d'autre part admettre que la route décrivait une courbe vers le nord pour desservir la ville dont les ruines ont formé l'H^{ir} bou Takrematene; ces ruines seraient alors celles de Nova Sparsa. Mais la distance de 32 milles, indiquée entre Tadutti et Nova Sparsa, est encore trop forte de 9 à 10 milles. Il y a tout lieu de croire que les chiffres de l'Itinéraire d'Antonin sont inexacts (1).

La plaine de Ksaria et celle qui s'étend à l'ouest faisaient partie du territoire de Diana, comme le prouvent une inscription de la fin du IIe siècle, ou du début du IIIe, découverte à Ksaria, et un milliaire de Maxence qui provient de Kherbet el Ousfane (voir plus loin). Quant à l'H^{ir} bou Takrematene, peut-être était-ce un municipe, mais nous ne savons rien ni de cette ville ni du pays environnant.

Au nord du Djebel Merzkene, le nom de Kherbet el Krerraz désigne trois groupes de ruines (n°s 30, 31 et 32); pressoirs; dans la ruine n^{o} *31*, puits romain; dans la dernière, fûts de colonnes et de demi-colonnes, deux bases attiques à socle bas: ce sont les restes d'une chapelle. — Au milieu de la plaine, H^{ir} Ksaria (n° 33). Fortin de 8 mètres de côté; les murs, épais de 1^{m} 35, comprennent deux rangées parallèles de pierres de taille, séparées par du blocage; quelques pierres sont disposées en boutisses; la porte était à l'est. Autour du fortin, dans une enceinte arabe, pressoirs, rouleaux pour dépiquer le grain, cuves rectangulaires pour faire boire les bêtes; fûts de colonnes et de demi-colonnes; chapiteaux trapézoïdaux (conf. *Mélanges*, 1893,

(1) Peut-être faut-il lire *XXII* au lieu de *XXXII;* le nombre de milles serait alors à peu près exact.

pl. IX, fig. 12); pierres avec ornements sculptés (rosace, cercles, étoile, branche de laurier). Au même endroit gisent deux inscriptions déjà connues, mais très mal publiées.

43. *C. I. L.*, 8294. Cippe. Haut. 1m 74, larg. 0m 53, épaisseur 0m 54; haut. des lettres 0m 065.

D M S
SEX AELIVS   L-I lide.
SEXFPAP
VALENTINS
QAEDIL · II VR
AVGVRVA·L❦
MXIDXVI
FILII PATRI
RARISSIMO
FECERVNT
H❦ S❦ E❦

D. m. s. Sex(tus) Aelius Sex(ti) f(ilius) Pap(iria tribu) Valentin(u)s, q(uaestor), aedil(is), II u(i)r, augur, u(ixit) a(nnis) L m(ensibus) XI d(iebus) XVI; filii patri rarissimo fecerunt. H(ic) s(itus) e(st). — C'est évidemment à Diana, ville inscrite dans la tribu Papiria, que ce personnage exerça les charges énumérées sur l'épitaphe. Il possédait sans doute un domaine à Ksaria. Il est intéressant de remarquer qu'à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Diana, à l'Hir Tamarit, deux inscriptions nomment le même Sex. Aelius Valentinus, sa femme, Arruntia Prisca, et son père Sex. Aelius Ladibelus, lequel fut aussi questeur, édile et duumvir (1). Cette famille avait donc des biens en différents lieux de la campagne qui dépendait du municipe de Diana.

(1) *C. I. L.*, 4626, 4627. Sur l'H. Tamarit, d'où proviennent ces inscriptions, voir Gsell, *l. c.*, p. 173-174.

44. *C. I. L.*, 8293. Bas d'un cippe. Haut. 0m80; larg. et épaiss. 0m43; haut. des lettres 0m05.

H ❦ S ❦ L
IVLIVS IVCV
NDVS MA
RITVS PI
VS FECIT

... *H(ic) s(ita) e(st) . Iulius Iucundus maritus pius fecit.*

Autour d'Henchir Ksaria, plusieurs fermes (nos *35*, *36*, *39*) et hameaux (nos *34*, *37*, *38*) étaient disséminés dans la campagne; pressoirs. — Bir ben Zireg (no *40*) est un puits romain, qui sert encore aux Arabes campés sur les pentes voisines du Djebel Azrouat et aux caravanes gagnant le Tell par le col de Mechira; jadis il fournissait d'eau un hameau, et peut-être aussi une grande ferme qui s'élevait à 1500 mètres de là vers le nord-est (no *41*). — A quatre kilomètres au nord de Bir ben Zireg, un autre hameau s'était établi entre le Kef Mestaoua (901 m.) et le lit desséché de l'Oued bou Takrematene (au no *42*). Eglise assez bien conservée; nous en donnons le plan fig. 19. Au lieu de présenter la forme ordinaire des basiliques africaines (1), cet édifice consiste simplement en un rectangle sur un des petits côtés duquel s'ouvre l'abside (2). Il n'y avait qu'une seule nef. A l'intérieur, il est probable que des demi-colonnes étaient appliquées de distance en distance contre les côtés longs; on en voit une en A, dont la base, le fût et le chapiteau étaient d'une seule pièce (fig. 20). Des corbeaux les surmontaient; l'un d'eux gît en B (conf. fig. 21). La façade était percée de deux

(1) La forme ordinaire est celle d'un rectangle comprenant une nef centrale au fond de laquelle s'ouvre une abside, et deux bas côtés.
(2) Conf. Gsell, *Recherches*, p. 161, fig. 19.

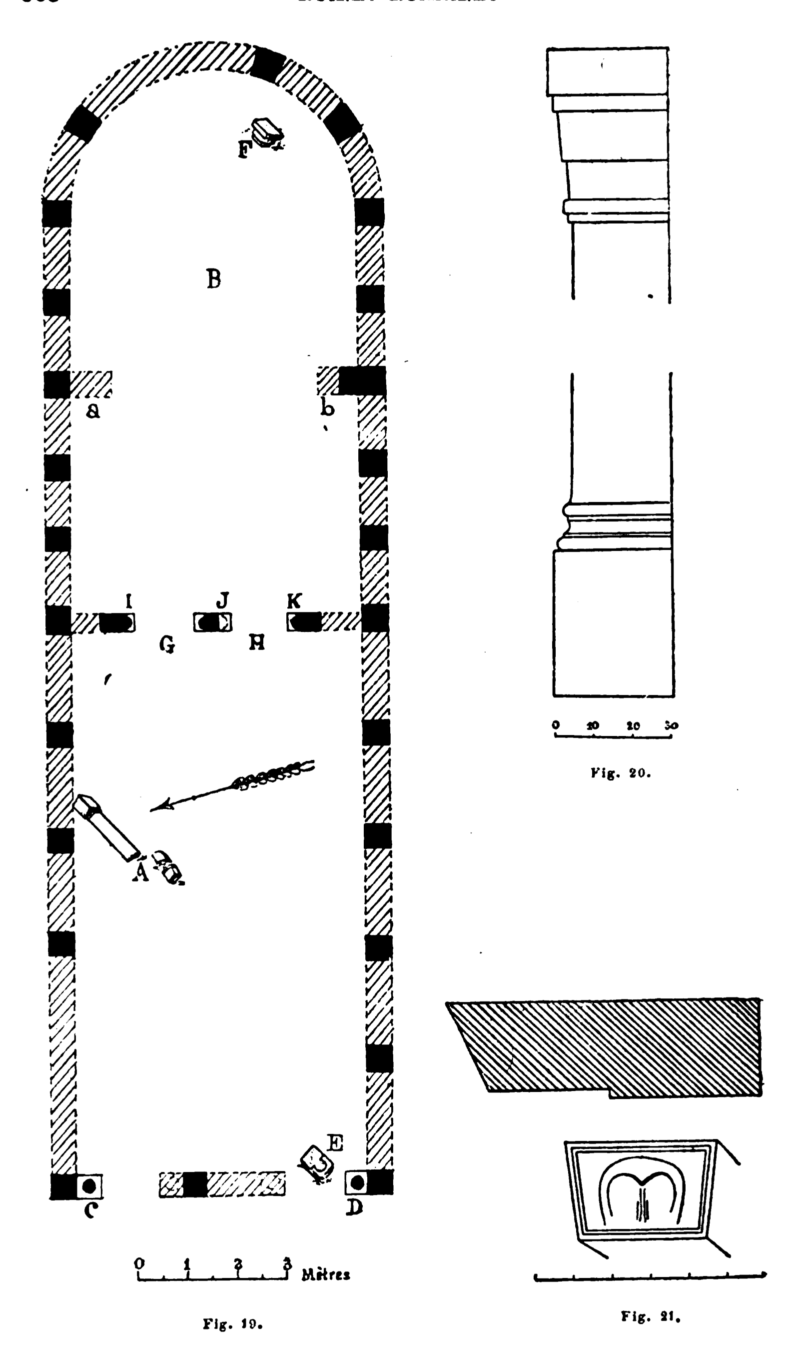


Fig. 19.

Fig. 20.

Fig. 21.

portes, qu'encadraient des colonnes entières; les deux bases qui sont encore en place, en C et D, reproduisent le type le plus fréquent dans toute la contrée (bases attiques à socle élevé). En E gît le couronnement de la colonne D; on y retrouve, sur la face inclinée que surmonte un bandeau vertical, le même ornement que sur les corbeaux des demi-colonnes. Le chœur semble avoir été fermé par un mur transversal; il communiquait avec le reste de la nef par deux entrées, flanquées de demi-colonnes dont trois sont encore en place, en I (conf. fig. 22), J et K.

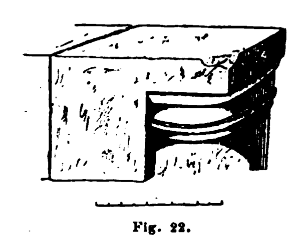


Fig. 22.

Il est possible qu'à l'entrée de l'abside (en *a* et *b*) il y ait eu aussi deux demi-colonnes, plus fortes que celles qui décoraient les côtés longs de l'édifice; elles auraient également supporté des corbeaux, et c'est peut-être à l'une d'elles qu'appartient le fragment dessiné fig. 23. Le mur circulaire de l'abside était orné d'une corniche, dont il subsiste de nombreux débris; nous en présentons la coupe fig. 24. Ce mur supportait-il, comme beaucoup d'églises de la Numidie et de la Sitifienne (1), une série de colonnes courtes dont les intervalles laissaient pénétrer l'air et la lumière dans le fond de l'édifice?

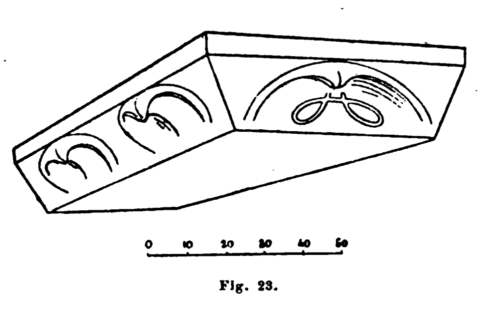


Fig. 23.

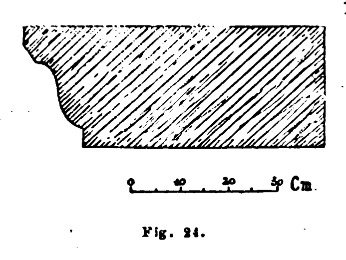


Fig. 24.

(1) Gsell, *Recherches*, p. 186, 187, 205, 216, 279.

Peut-être deux chapiteaux qui gisent l'un en F, l'autre en dehors de l'église, ont-ils appartenu à une colonnade de cette espèce; leurs moulures consistent en de simples bandes superposées (1). — Il est regrettable que cette église se trouve dans un lieu tellement désert qu'on ne puisse songer à y pratiquer avec méthode quelques fouilles. On peut en dire autant des basiliques de Kherbet el Ousfane et d'Henchir bou Takrematene.

Kherbet el Ousfane (n° *43*) était un gros bourg, dans la longue plaine que limitent au sud le Djebel Azrou et au nord le Djebel Azrouat. La borne milliaire dont le texte suit nous apprend qu'il était placé sur la route de Diana à la vallée du Rhoumel et à Cirta.

45. Colonne dont le haut est brisé. Haut. 0^m^84, diam. 0^m^35 haut. des lettres 0^m^06.

IMP CAE ∽ sic
MARCO A
VRELIO VA
LERIO MA
XENTIO IN
VICTO PIO
//ELICI AV
G R P D
VII

Imp(eratori) Caes(ari) Marco Aurelio Valerio Maxentio Inuicto Pio [F]elici Aug(usto) r(es)p(ublica) D(ianensium). (Milia passuum) VII.

On a déjà rencontré sur le territoire de Diana, à H. Aourir, une borne au nom de Maxence (2). Les inscriptions gravées en

(1) Conf. *Mélanges,* 1893, pl. IX, fig. 7.
(2) *C. I. L.,* 10382. Conf. plus haut, p. 553.

l'honneur de ce prince sont très rares en Afrique (1); on sait qu'à la suite de la révolte d'Alexandre il traita très durement

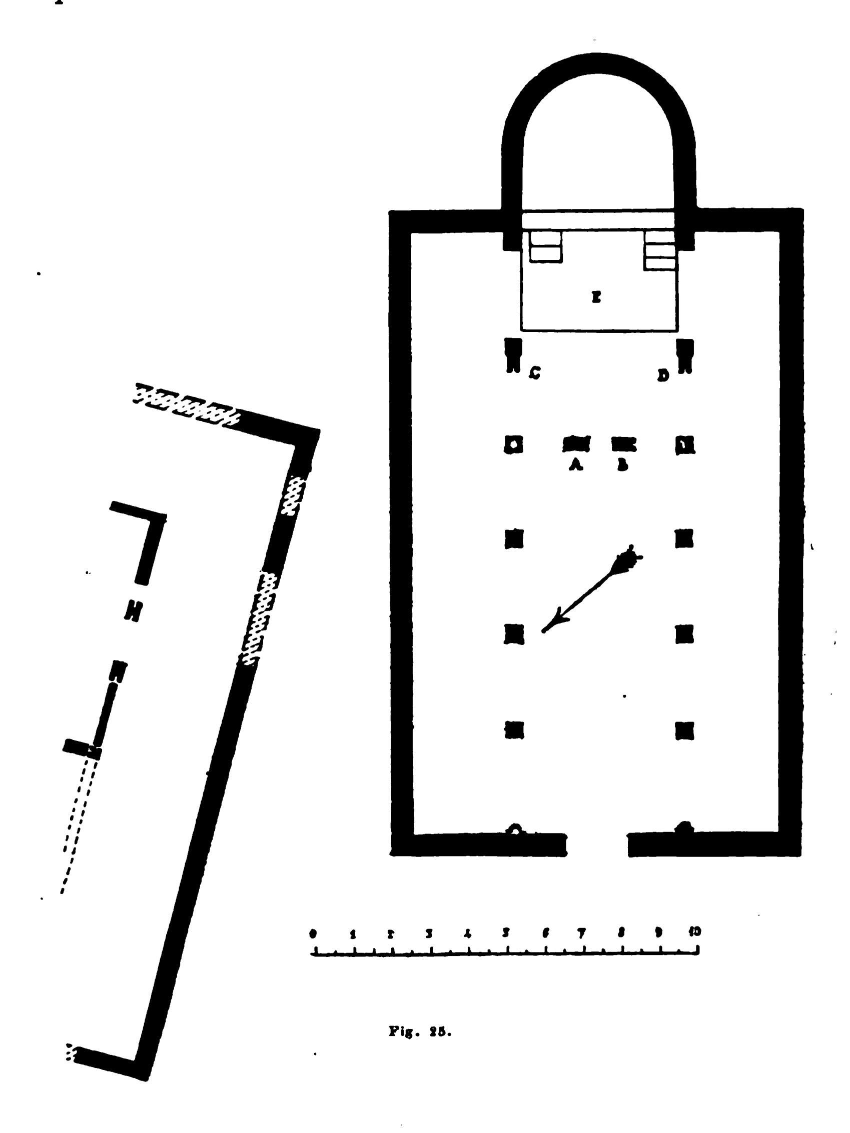


Fig. 25.

(1) On en a trouvé récemment deux autres à Timgad (C. I. L., 17886) et à Cherchel (*Ephemeris epigraphica*, V, 980).

les Africains : aussi Constantin envoya-t-il à Carthage, après la bataille du Pont Milvius, la tête de son adversaire (1).

La ruine est assez étendue. Comme partout dans la région, les pressoirs y sont très nombreux. La basilique chrétienne (fig. 25) s'élevait à l'est. Elle avait 16^{m} 95 de long sur 10^{m} 57 de large. La nef, large de 4 mètres, était séparée des bas côtés par deux rangées de cinq colonnes, dont la plupart des bases sont encore en place (2); çà et là gisent des fragments de fûts (3); les moulures des chapiteaux consistent en de simples bandes superposées (4). A l'ouest, du côté de l'entrée, chaque colonnade se terminait par une demi-colonne adossée au mur de façade (5); à l'est, en avant de l'abside, il semble qu'il y ait eu à droite et à gauche un pilastre. Il faut sans doute rapporter à ces pilastres deux chapiteaux dont l'un gît devant l'abside et dont l'autre est encastré dans un mur arabe à l'ouest de l'église; nous reproduisons le premier fig. 26. La mortaise qu'on

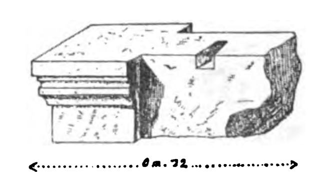


Fig. 26.

(1) Voir Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 65. — Une inscription de Lambèse (C. I. L. 18261) célèbre la victoire de Constantin. On a donné à tort la même signification à un bas-relief de Cherchel (voir à ce sujet *Revue africaine*, XXXVIII, 1894, p. 232, note).

(2) Dimensions d'une de ces bases: haut. 0^{m} 43; diam. 0^{m} 49; haut. du socle 0^{m} 25, larg. du socle 0^{m} 50. Elles sont attiques; les moulures se composent d'une scotie entre deux filets et deux tores. Le travail est grossier.

(3) Ces fûts avaient 0^{m} 48 de diamètre en moyenne et au moins 1^{m} 76 de hauteur. Nous avons trouvé dans les ruines une colonne haute de 2^{m} 26.

(4) Conf. pour le type *Mélanges*, 1893, pl. IX, fig. 10. Nous n'avons trouvé à vrai dire qu'un chapiteau de demi-colonne; mais les chapiteaux des colonnes devaient être d'un type analogue.

(5) La base et le chapiteau de la demi-colonne de droite gisent tout près de leur place primitive. Haut. totale de la base 0^{m} 58, du socle 0^{m} 40; haut. du chapiteau, 0^{m} 35. Le chapiteau est percé d'une mortaise carrée, en arrière de la demi-colonne, du côté gauche.

aperçoit sur le côté droit du chapiteau se retrouve sur le côté gauche de l'autre; peut-être avait-elle pour objet de maintenir une barre métallique à laquelle s'adaptait un rideau destiné à fermer au besoin l'abside. — L'entrée du chœur s'ouvrait à 5ᵐ 17 en avant de l'abside, entre les deux petits piliers A et B (1); deux piliers identiques sont adossés à des bases de colonnes, en C et D. Ils présentent des rainures dans lesquelles venaient s'ajuster les dalles dressées de champ qui constituaient l'enceinte du chœur. Le chœur était pavé de briques vers l'entrée, de grandes dalles vers l'abside (en E). Au milieu, une fouille rapide nous a permis de dégager trois autres piliers en pierre dont l'ornementation est intéressante. Sur une des faces se détache en saillie (0^{m} 06) une sorte de pilastre sculpté. L'on voit sur deux d'entre eux un pampre qui sort d'un vase (2); c'est une oeuvre très stylisée: l'artiste a seulement indiqué, sans préciser aucun détail, l'orifice du vase et le contour du feuillage et des grappes; quelques vrilles terminent la tige. Nous en avons dessiné un planche XI, fig. 3. Le troisième présente des motifs différents (pl. XI, fig. 4); les deux cadres du milieu renferment peut-être des poissons; le fait que le chrisme n'y est accompagné que d'un ω (3) nous autorise à croire qu'il existait un quatrième pilier, symétrique à celui-ci et orné du chrisme avec l'A. Au même endroit nous avons découvert un petit chapiteau (fig. 27 et note 4) qui

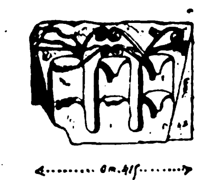


Fig. 27.

(1) Le pilier A mesure 0^{m} 57 sur 0^{m} 30; le pilier B 0^{m} 43 sur 0^{m} 35.

(2) Sur les bas-reliefs chrétiens d'Afrique qui présentent la même ornementation voir *Mélanges,* 1893, p. 517, note 3.

(3) C'est évidemment un ω fermé par une barre qu'il faut voir à gauche du chrisme.

(4) Haut. 0^{m} 34, larg. au sommet 0^{m} 415, ép. 0^{m} 30. Sur les deux faces latérales de ces chapiteaux, en haut et du côté de la face extérieure, on voit un ornement en forme de fleur, simplement épannelé sur la pierre.

s'adapte très bien au premier pilier, et un fragment d'un autre chapiteau tout semblable. Les dimensions (1) de ces piliers et la place même où nous les avons trouvés nous donnent le droit de supposer qu'ils étaient placés aux quatre angles d'un autel. On peut les comparer à ceux qu'a publiés M. de Rossi dans le *Bullettino d'archeologia cristiana*, 1875, planche IX, (conf. p. 142-145) et qui proviennent de Baccano, à 21 milles de Rome (via Cassia). M. de Rossi croit que les piliers de Baccano (2) constituaient des pieds isolés; ceux de Kherbet el Ousfane, à en juger d'après leur forme, devaient être adossés à des murs. Il y avait donc, sous la table de l'autel, soit un socle (3), soit deux murs latéraux. Une base attique à socle très bas (4) et un fût haut de 1^{m} 83, qui gisaient aussi dans le chœur, ont peut-être appartenu à un ciborium. L'abside, dont le sol était simplement en terre battue, s'élève de 0^{m} 60 au-dessus de la nef. On y accède par deux escaliers latéraux (6); celui de gauche a deux degrés; celui de droite en a trois; les matériaux dont on s'est servi pour les construire proviennent d'édifices antérieurs: à gauche la dalle supérieure est ornée de moulures; l'angle du degré supérieur de droite est un corbeau décoré sur le devant de deux feuilles lancéolées. D'après le style des piliers de l'autel, on peut attribuer comme date approxi-

(1) Hauteur 0^{m} 96; largeur des deux premiers 0^{m} 89, du troisième 0^{m} 45; épaisseur (sans la saillie du pilastre) du premier 0^{m} 23, du troisième 0^{m} 17.

(2) Ils ont 0^{m} 75 de hauteur; l'un est sans ornement, l'autre offre sur une de ses faces deux chrismes reliés par un cep de vigne. Les deux autres piliers et la *mensa* sont restitués sur la planche.

(3) Conf. *Bulletin du Comité*, 1888, p. 178.

(4) La base mesure 0^{m} 39 de côté, 0^{m} 32 de diamètre à sa partie supérieure, et 0^{m} 19 de hauteur; la hauteur du socle est de 0^{m} 07.

(5) Il a 0^{m} 28 de diamètre à sa partie supérieure.

(6) Conf. Gsell, *Recherches*, p. 281, fig. 99, et peut-être aussi p. 180, fig. 26. — L'escalier de gauche est à 0^{m} 27 du mur.

mative à cette église la seconde moitié du IVe siècle ou le début du Ve.

La construction rectangulaire, longue de 17^{m} 85, large de 8^{m} 40, dont on aperçoit un côté sur le plan (G), à gauche de l'église, en dépendait probablement; à l'intérieur un certain nombre de petits piliers percés de mortaises, analogues à ceux de la clôture du chœur, forment une enceinte de 6^{m} 55 de long sur 4^{m} 75 de large (H); la destination de l'édifice est incertaine.

En quittant Kherbet el Ousfane, la route de Diana à la vallée du Rhoumel franchissait le Djebel Azrouat par un col peu élevé (880 mètres), passait à une grosse ferme (H^{lr} el Metahna, n° *44* sur la carte) et atteignait presque en ligne droite l'H. bou Takrematene (n° *45*). C'est là que nous avons découvert, au milieu d'une mechta des Oulad Abd en Nour, la borne milliaire dont voici le texte:

46. Colonne. Haut. 1^{m}90, diam. 0^{m}40; haut. des lettres (irré gulières) 0^{m}04 à 0^{m}06.

IMP CAES C VI
B////// TREBO
///////ALLO IN
/////TO PIO
///////CI AVG
///////AES C VIBI — I et B liés.
///////NIO GALL
///////VMIANO
VO////SIANO IN
/////PIO PELI — sic
/////COSS
M X V

Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) Vib[io] Trebo[niano G]allo In[uic]to Pio [Feli]ci Aug(usto) [et Imp(eratori) C]aes(ari) C(aio) Vibi[o Afi]nio Gall[o Veld]umiano Vo[lu]siano In[uicto] Pio (F)e-

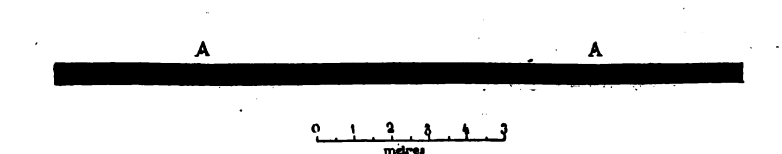


Fig. 28.

li[*ci Aug*(*usto*)] *co*(*n*)*s*(*ulibus*). *M*(*ilia passuum*) *XV*. — Cette distance est comptée à partir de Diana. L'inscription est de 252, année du premier consulat de Volusien; Trébonien Galle fut, à la même époque, consul pour la seconde fois.

L'H. bou Takrematene (1) est une vaste ruine qui s'étend sur une série de mamelons et qu'il faut peut-être identifier avec la station de Nova Sparsa (2). Traces de plusieurs puits antiques, cuves pour faire boire les chevaux et le bétail, nombreux pressoirs, rouleaux pour dépiquer le grain. — On y peut reconnaître les vestiges de trois édifices chrétiens (3). A 200 mètres au sud de la mechta, s'élevait sur une petite colline la principale basilique. Nous en donnons le plan fig. 28. Le mur AA servait à soutenir les terres en avant de l'édifice, la pente étant assez forte en cet endroit. Un portique à colonnade (B) précédait l'église; on voit encore en place une des colonnes (C) et les deux demi-colonnes des extrémités (D, E). A l'intérieur, deux colonnades, de six colonnes chacune, séparaient la nef des bas côtés; la plupart des fûts (haut. 2^m^ 60) gisent à terre près de leur place primitive, ainsi que plusieurs bases à socle élevé (haut. totale 0^m^ 74, haut. du socle 0^m^ 60, larg. du

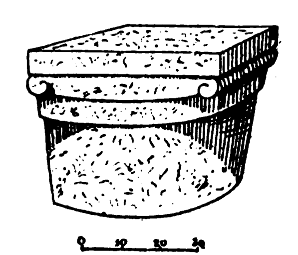


Fig. 29.

(1) Féraud (*Recueil de Constantine,* VIII, 1864, p. 288) a déjà donné quelques indications sur cette ruine: « Nous y avons vu les vestiges de plusieurs édifices importants, des rues bien apparentes, des pierres sculptées avec grand soin, et de nombreuses colonnes dont quelques-unes, en calcaire gris tacheté de rouge-brun, sont à cannelures en spirale ».

(2) Voir plus haut, page 565.

(3) Au nord-ouest de la mechta l'on voit les ruines d'une construction avec d'assez nombreux fûts de colonnes, dont plusieurs sont torses; mais c'était, croyons-nous, un monument postérieur à la conquête arabe, sans doute une mosquée.

socle 0 m 40, moulures ordinaires des bases attiques) et un chapiteau que nous reproduisons fig. 29. Le chœur (F), long de 5 m 10, avait selon l'usage une clôture de dalles dressées de champ et insérées dans de petits piliers; il était pavé de briques. Un fragment d'une demi-colonne torse, de petites dimensions (largeur 0 m 20), a peut-être appartenu à la base d'un autel (1). L'abside (G), pavée de dalles, était plus élevée que le chœur; une corniche (2) en décorait le mur. A gauche, une salle contiguë à l'abside et s'ouvrant sur le bas côté servait sans doute de sacristie (H). A quelques mètres au sud de cette église, on reconnaît les vestiges de plusieurs constructions qui devaient en dépendre; mais elles ont subi des remaniements et il est difficile de déterminer quelles sont les parties antiques.

A l'ouest de la mechta, un autre édifice chrétien dont nous donnons le plan fig. 30 présentait aussi deux colonnades (A et B sont des colonnes en place). Le chœur (C), long de 6 m 40, était clos de la même façon que celui de la basilique précédente. Mais l'espace D, correspondant à l'abside, se terminait au fond par un mur droit. Il y avait un diaconicum et une prothesis (E, F); la salle de gauche est un peu plus large que le bas côté qu'elle prolonge. — En avant de cet édifice, on distingue nettement une place de forme carrée, qui le sépare d'une construction rectangulaire de 40 mètres de long sur 20 mètres de large; d'après les ruines qui subsistent on peut supposer qu'il y avait là, autour d'une cour centrale, un grand portique soutenu par des piliers; la largeur du portique aurait été de 3 m 40.

Enfin dans la mechta même on aperçoit les restes d'une église plus petite, orientée à l'ouest-nord-ouest et terminée par une abside; comme dans les deux autres, des colonnes, dont

(1) La disposition de ces demi-colonnes sous la table de l'autel aurait été la même que celle des piliers de Kherbet el Ousfane.

(2) Haut. 0 m 22. Moulures: bande, doucine, filet, cavet.

plusieurs bases sont encore en place (type usuel, socle élevé), séparaient la nef des bas côtés.

A Bir er Raiane (nº *46*), village antique au nord de la plaine

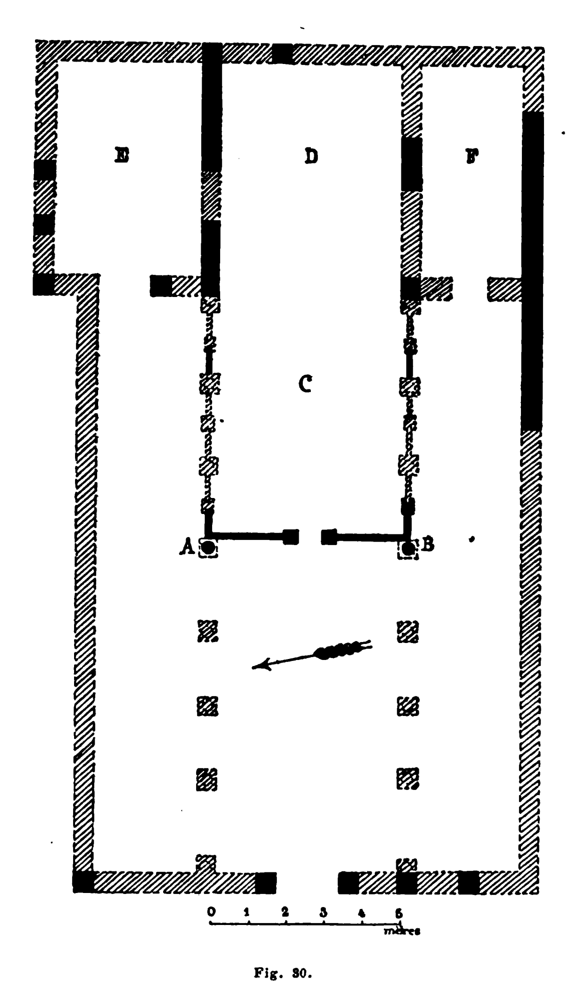


Fig. 30.

de Ksaria, dans la direction de Mechira. Pressoirs. Nous n'avons pas retrouvé l'inscription publiée au *Corpus* sous le nº 4633. — Bir Djedid (nº *47*), gros village des deux côtés d'un ravin. Puits romains. Il y avait, à l'ouest du ravin et au sud des ruines,

un édifice chrétien orienté à l'ouest, avec une abside au fond de la nef et huit colonnes, semble-t-il, entre la nef et chaque bas côté (1); au sud-ouest de l'église gît une pierre trapézoïdale qui porte le monogramme constantinien (2). A 300 mètres environ au nord-ouest, s'élevait un fortin aujourd'hui très mal conservé, long de 20 mètres, large de 15, avec murs doubles. On connaît déjà deux inscriptions de Bir Djedid; nous les republions plus exactement et nous en ajoutons une troisième, encore inédite.

47. *C. I. L.*, 8291. A l'est du ravin, dans un mur de basse époque. Table; long. 1 m. 03, larg. 0m 76, épaiss. 0m 27.

M · DACVNIS
ET · RESTVTAIS

M(ensa) Dacunis et Restutais (= *Restutae*).

48. Ibidem. *C. I. L.*, 8292. Table; long. 0m 90, larg. 0m 84, épaiss. 0m 18.

MESA	ET SAB
MIGINIS	INAIS

Me(n)sa Miginis et Sabinais (= *Sabinae*). Pour le nom indigène *Migin* ou plutôt *Miggin*, voir *C. I. L.* 10686 et 15794, et Audollent dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, X, 1890, p. 443 et suiv.

(1) L'église mesure 24m 50 de long (sans l'abside) sur 13m 75 de large; les bases des colonnes sont du type ordinaire avec socle élevé.

(2) Conf. *Mélanges*, 1893, pl. IX, fig. 12. Haut. 0m 41; haut. du chrisme 0m 30.

49. A l'ouest du ravin, dans une masure arabe. Caisson; long. 1 m. 03, larg. 0m 35, haut. 0m 45; haut. des lettres 0m 035. L'inscription et le relief se trouvent sur un des côtés longs.

cavalier grossièrement sculpté, tourné à gauche.

Y D ϭ M ϭ S ϭ
L FARSVLEVS
SATVRVS
L ϭ FARSVLEO BA
LIARCO ϭ V AN ϭ
XXX

D. m. s. L(ucius) Farsuleus Saturus L(ucio) Farsuleo [B]aliar(i)co. V(ixit) an(nis) XXX. Le signe qui précède l'inscription semble être un simple ornement: conf. *Mélanges*, 1893, p. 478.

Entre Bir Djedid et Aïn Mechira, très gros village (n. *48*), avec un grand nombre de pressoirs. Nous y avons trouvé les deux inscriptions suivantes:

50. Cippe. Haut. 1m 17, larg. 0m 45, épaiss. 0m 46, haut. des lettres 0m 07.

Buste (fruste)
SABEN
NVLVC
PIVS FEL
IX VIXIT
AN LXVIIII
H PATRI F
ECERVNT

Saben(ius = Sabinius) Nuluc, pius felix, uixit an(nis) LXIX. H(eredes) patri fecerunt.

51. Dans un gourbi arabe. Table ; long. 0m 63, larg. 0m 75, épaiss. 0m 25, haut. des lettres 0m 05 :

M SECVNDV
S·FECIT·ME
SVPER FOS
AMNOVELA

Secundus fecit me[n(sam)] super fos(s)am nouel(l)am.

A trois kilomètres à l'est de Bir Djedid, hameau (nº *49* sur la carte). Puits romain, pressoirs. — Plus à l'est, Biar el Kherba (nº *50*), ruine importante au milieu d'une petite plaine. Là aussi, l'on retrouve des puits romains et de très nombreux pressoirs. Au centre, église chrétienne : voir fig. 31 (1). On y reconnaît des matériaux d'une époque antérieure, en particulier des caissons funéraires, sans inscriptions. Elle est précédée d'un porche. A l'intérieur, la nef est séparée des bas côtés par deux rangées de piliers (2), dont toutes les bases sont encore en place (3). Les chapiteaux sont de forme trapézoïdale (4). La clôture du chœur n'est plus en place, ou du moins n'apparaît pas à la surface du sol actuel. L'abside, plus élevée que le reste de l'édifice, était pavée de briques ; elle présentait du côté de la nef

(1) Elle est actuellement encombrée de constructions faites par les Arabes : nous ne les avons pas reproduites dans notre plan.

(2) Les églises à piliers sont assez rares en Afrique. En voir une liste dans Gsell, *Recherches*, p. 14 ; ajouter *Mélanges*, 1894, p. 47, fig. 11 ; p. 63, fig. 18.

(3) Moulures : entre deux bandes étroites, un bandeau rentrant, haut de 0m 075, surmonté d'un filet.

(4) Cf. *Mélanges*, 1893, pl. IX, fig. 12. Haut. 0m 35, largeur à la base 0m 43, en haut 0m 68.

une bordure en pierres, que couronnait une corniche (1). — A moins de deux kilomètres au sud-est de Biar el Kherba, hameau dans la plaine (n° *51*.)

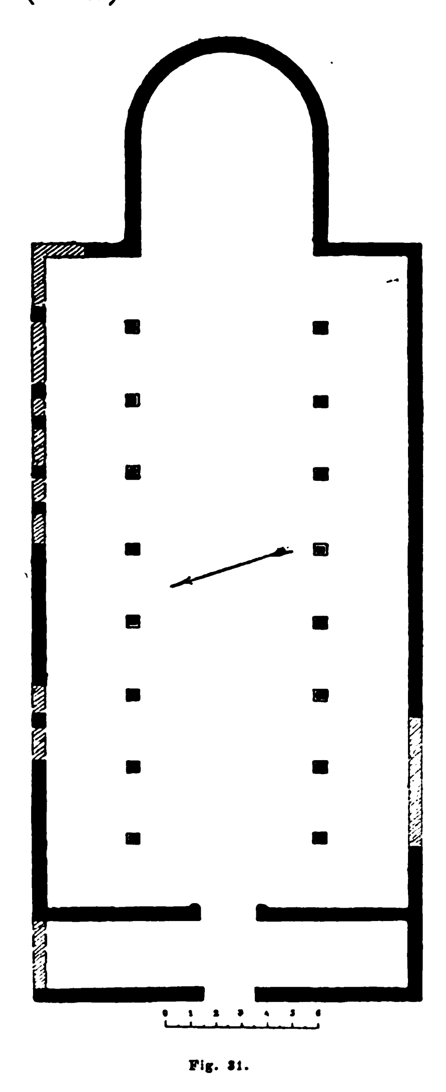


Fig. 31.

(1) Haut. 0^m 25, larg. 0^m 47. Moulures: bande, filet, cavet. — Conf. Gsell, *Recherches,* p. 282, fig. 102.

IV.

Ruines situées à l'est du Djebel Tizourit et du Djebel Guedmane.

Plusieurs hameaux et villages peuplaient dans l'antiquité les pentes orientales du Djebel Tizourit et du Djebel Guedmane, qui séparent la plaine de Ksaria du pays marécageux traversé par l'Oued Saboun. Ce pays est limité au sud-est par les collines d'Aïn Yagout, à l'est par le Chott Tinecilt, au nord-est par le Djebel Sobra. On n'y rencontre d'habitations que sur les hauteurs. Du côté d'Aïn Yagout, la station de Gibba s'élevait sur les dernières pentes du Djebel Tarbant, et la route de Lambèse à Cirta (1) ne quittait pas la lisière de la montagne. Entre le Djebel Guedmane et le Dj: Sobra la plaine se prolonge vers le nord jusqu'au Dj. Nif-en-cer et au Dj. Guelaat. Le Bled el Barrania, qu'enferment ces montagnes, est un peu plus élevé, par conséquent moins malsain que la région de l'Oued Saboun; on y voit plus de tentes arabes, et aussi des ruines romaines en plus grand nombre et plus étendues. Le seul bourg antique de tout le pays était au centre même du Bled el Barrania, près de Bir el Henchir (n° 60). Mais les sources manquent; il fallut creuser partout des puits, qui servent encore aux indigènes. La culture de l'olivier faisait vivre cette population qui semble avoir été très pauvre et qui ne fut jamais bien romanisée (2).

A l'est du Djebel Tizourit, sur les pentes mêmes de la montagne et à un kilom. du Chott Gadaine, H[ir] Remada, hameau (n° *52* sur la carte). — A 3 kilom. au nord-est de cette ruine,

(1) *Mélanges*, 1894, p. 81-86.

(2) Voir les noms indigènes que portent les quelques inscriptions trouvées dans le pays.



entre le Dj. Tizourit et le Dj. Guedmane, au débouché du col dit Teniet Saïda, autre hameau, avec plusieurs puits antiques (n° *53*). — Au sud et au sud-est du Dj. Guedmane, ferme (n° *54*) et bourg (n° *55*) avec plusieurs puits. Nous avons copié dans cette dernière ruine l'inscription suivante:

52. Cippe. Haut. 1 m 20, larg. et épaiss. 0 m 36, haut. des lettres 0 m 04.

Femme debout, homme en tunique debout, se donnant la main.

D M S
LOL · OPTATVS
VIXIT ANIS
LXX LOL BA
///ICI PATRI F
ECIT

D. m. s. Lol(lius) Optatus uixit an(n)is LXX. Lol(lius) Ba-[r]ici(o) (1) *patri fecit.*

Hameau à 3 kilom. au nord-est de ce bourg (n° *56*). — Au nord du Dj. Guedmane, à la pointe orientale du Dj. Messed, H[ir] el Guesseria (n° *57*), petit village. Puits antiques. Fragments d'un édifice chrétien: deux bases attiques à socle élevé; fût de demi-colonne, chapiteau de colonne (2), pilier de clôture de chœur. Fortin byzantin, d'une dizaine de mètres de côté: les murs sont doubles, avec blocage intermédiaire. — Autre village du même nom, à 3 kilom. 500 m. à l'est, de l'autre côté de la plaine, sur la lisière du Dj. Sobra (n° *58*). On y voit aussi un fortin, de 12 mètres de côté, avec des murs doubles dont l'épaisseur

(1) *Baric* ou *Baricio.*
(2) Haut. 0 m 41; larg. du tailloir 0 m 46. Les moulures consistent en de simples bandes superposées; conf. *Mélanges,* 1893, planche IX, fig. 13.

est d'1^{m} 50 (porte à l'est). Plusieurs puits antiques, entourés de cuves de pierre rectangulaires. Pressoirs. Fragments d'un édifice chrétien: fûts de colonnes et de demi-colonnes, bases attiques à socle élevé, chapiteaux (1), petit pilier de clôture de chœur, bloc trapézoïdal orné du monogramme constantinien (v. fig. 32). On connaît d'ailleurs une inscription chrétienne de cette ruine (2); elle est ainsi conçue: *H(a)ec porta Dom[in]i; ius[t]i intrabu[nt]*. Voici la seule inscription que nous ayons découverte:

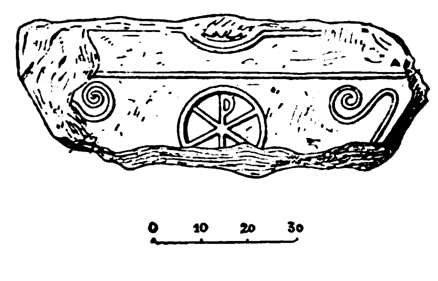


Fig. 32.

53. Cippe. Haut. 0^{m}92, larg. 0^{m}39; épaiss. 0^{m}34; haut. des lettres 0^{m}04.

D · M · S
H//O///DIONIA
N A B E R I M
VIXIT · ANN
I//////// · P · HER
RENIVS · CAN — N-I liés.
DIDVS · MATRI — R-I liés.
DE · SVO · POSVIT — I-T liés.

D. m. s. [H]o[r]dionia Naberim uixit anni[s....] P(ublius) Herrenius (= *Herennius*) *Candidus matri de suo posuit.*

Ligne 3: *Naberim*, conf. les formes *Nabor*, *Nabira*, *Naber*,.. (*C. I. L.*, p. 1030).

A un kilomètre et demi au sud-est, hameau (n° *59*). Fragments d'architecture: bases attiques de colonnes et de demi-colonnes à socle élevé, chapiteau corinthien de demi-colonne.

(1) Haut. moyenne 0^{m} 46. Conf. pour la forme *Mélanges*, 1893, pl. IX, fig. 10 (mais le filet inférieur manque ici).
(2) *C. I. L.*, 10863. Nous ne l'avons pas retrouvée.

Bir el Henchir (n° *60*) est une vaste ruine, avec de nombreux pressoirs. Plusieurs sentiers arabes aboutissent à un grand puits romain, encore très fréquenté; des cuves de pierre rectangulaires, disposées tout autour, servaient à faire boire les bêtes. Près du puits on avait construit un fort à l'époque byzantine: il mesure 22 mètres de côté; les murs ont 1^{m} 50 de large; suivant l'usage, ils sont formés de deux rangées de pierres de taille, avec boutisses de distance en distance et blocage dans l'intervalle. On distingue dans la ruine les vestiges de plusieurs grands bâtiments, carrés ou rectangulaires. Au nord-ouest, un édifice long de 18 mètres, large de 5, se termine à l'est en forme de demi-cercle. C'est sans doute une chapelle, dont le plan rappelle celui d'une église voisine de Bir ben Zireg (v. fig. 19). A cet endroit nous avons trouvé deux mauvais chapiteaux corinthiens de demi-colonnes (1) et une pierre sculptée que nous avons dessinée fig. 33. Comme sur une mosaïque découverte dans une chapelle de la basilique de Tébessa (2), il semble qu'on ait voulu représenter une abside d'église, avec des colonnes à droite et à gauche. — Nous avons aussi copié à Bir el Henchir un fragment d'inscription libyque et une épitaphe latine insignifiante:

54. Au nord-ouest des ruines. Haut. 2^{m} 10, larg. 0^{m} 49, épaiss. 0^{m} 26; haut. des lettres 0^{m} 05.

(1) Haut. 0^{m} 46, larg. 0^{m} 44.

(2) Farges, dans le *Bull. de l'Acad. d'Hippone,* XVII, 1882, p. 20-21 et pl. VII; aujourd'hui conservée dans l'église de la ville moderne.

55. Dans le fort. Caisson. Haut. $0^{m}60$, larg. $0^{m}48$, long. 1 mètre; haut. des lettres $0^{m}05$ (ligne 8, $0^{m}03$).

D · M	
AEMILIVS	
FELIX ❦ IVNIOR	L-I, N-I liés.
VIX ❦ ANNIS	A-N liés.
XXXIII ❦ NIS	
MSIVS ❦ MACEDO	M-A, C-E-D-O liés.
FRATRI ❦ MERN	
TI FECIT	T-R-I, E-R liés.

D. m., Aemilius Felix iunior uix(it) annis XXXIII <*nis*>. .... *Macedo fratri mer(e)nti fecit.* — Ligne 5: il semble que le graveur ait répété par erreur la dernière syllabe d'ANNIS. L. 6: le nom du dédicant est très incertain, peut-être y a-t-il au commencement M-A ou A-M liés: on pourrait penser à *Ma(e)sius* ou *Amasius* (?); peut-être aussi faut-il lire *M(arcus) S(e)ius*; en tout cas le personnage ne s'appelait pas *Aemilius;* il n'avait sans doute pas le même père que son frère.

Il faut noter aussi, dans le fort byzantin, un caisson qui ne porte que la dédicace aux dieux mânes, écrite ainsi:

S M ᗡ

On connaît déjà plusieurs épitaphes latines d'Afrique dont les lettres sont gravées à l'envers et dont l'inscription se lit de droite à gauche comme dans les textes puniques (1).

Au nord-est de Bir el Henchir, à l'entrée du col qui sépare le Dj. Guelaat du Nif-en-cer, deux hameaux (nos *61* et *62*).

Une route devait desservir tous ces groupes d'habitations. C'est peut-être elle que représente actuellement un sentier arabe qui, près de l'Aïn Beida (nos *20*, *21*), se détache du che-

(1) *C. R. Acad. Inscr.*, 1891, p. 17; *Bulletin archéol. du Comité*, 1892, p. 102, n° 37.

min direct de Zana au Tell par Mechira (voie romaine de Diana à Cirta). Ce sentier longe au nord le Chott Saboun et le Djebel Merzkene (ruines n^os^ *22* et *30*), franchit le Teniet Taclitt, passe entre le Djebel Tizourit et le Chott Gadaine (n° *52*), entre le Djebel Guedmane et l'Oued Saboun (n^os^ *53-56*) et coupe obliquement le Bled el Barrania pour gagner la lisière septentrionale du Djebel Sobra (n° *58*). La route romaine rejoignait probablement près d'Henchir Koreïba la grande voie de Lambèse à Cirta.

V.

Plaine de Mechira.

Nous avons indiqué plus haut l'importance du col d'Aïn Mechira, au nord duquel commence véritablement le Tell (1). Une source très abondante, et qui fournit de l'excellente eau, a favorisé le peuplement de la plaine de Mechira. Les terres y sont très bonnes et peuvent être en partie irriguées; elles sont encore bien cultivées; l'élevage du bétail et des chevaux y donne aussi de bons résultats. Ce pays dut être prospère dans l'antiquité. Il semble que la civilisation romaine y pénétra beaucoup plus qu'au sud du col; les inscriptions latines y sont plus nombreuses et plus correctes. Un texte intéressant, trouvé près d'Aïn Mechira, prouve qu'il y avait là un domaine privé assez vaste pour que la propriétaire, Antonia Saturnina, ait pu y créer une bourgade et un marché bimensuel: « *Antonia L(ucii) f(ilia) Saturnina uicu(m) et nundina V kal(endas) et V idus sui cuiusque mensi*[*s*] *constituit* » (2). Cette Antonia Saturnina paraît avoir été la fille de L. Antonius Saturninus qui, sous

(1) Conf. Féraud, *Recueil de Constantine,* VIII, 1864, p. 115.
(2) *C. I. L.,* 8280.

Domitien, en 88, se fit proclamer empereur à Mayence; elle était tante d'Arrius Antoninus, grand père maternel d'Antonin le Pieux (1).

Cette bourgade s'élevait au bord même de la source et du ruisseau de Mechira, sur le penchant sud d'une colline (n° *63*). De l'autre côté de la source on construisit, sous la domination byzantine, un grand fort de cinquante mètres environ de côté; il était muni, semble-t-il, de bastions carrés; à l'intérieur se croisent divers murs. L'ensemble est actuellement peu net; on a pris presque toutes les pierres pour des constructions modernes. Il est inutile d'insister sur la valeur stratégique de ce point fortifié, qui fermait une route d'invasion (2).

Des cinq inscriptions connues d'Aïn Mechira (*C. I. L.*, 8280-8284), nous n'en avons retrouvé qu'une (8281); à partir de la ligne 5, il faut lire ainsi:

V · A · XIIII
M · IIII · CR
E M A T V S
S I///// F////M H

M. Féraud (3) a depuis longtemps attiré l'attention sur de nombreux tombeaux indigènes de forme circulaire et sur de longs alignements de pierres brutes (4) que l'on rencontre autour du col de Mechira.

De la source part une conduite d'eau, de l'époque romaine qui desservait la plaine située au nord. A 2 kilom. de la source, elle traverse un ruisseau sur une arcade encore debout; les assises inférieures de l'arcade sont en pierres de taille, les assises supérieures sont en pierres de petit appareil alternant avec des

(1) Lacour-Gayet, *Antonin le pieux et son temps*, p. 453.
(2) Sur le rôle de ce fort, voir p. 508.
(3) *Rec. de Constantine*, VIII, 1864, p. 115.
(4) Conf. *Mélanges*, 1893, p. 519, n. 1 et 2; cf. nos ruines n°s *11* et *23*.

rangées de briques. Cette plaine, au centre de laquelle s'est établie depuis quelques années la ferme importante de M. Augustin (1), était semée de villages. A un kilom. et demi au sud-sud-ouest de la ferme, un hameau possédait plusieurs pressoirs (n° *64*). Nous y avons trouvé cette inscription, sur une sorte de pilier dont les deux faces latérales sont percées de petites mortaises carrées.

56. Haut. de ce qui dépasse le sol $2^{m}25$, larg. $0^{m}43$, épaiss. $0^{m}27$; haut. des lettres $0^{m}07$.

MEMO
RIA M
ARTVR
IBVS

Memoria marturibus. — Il s'agit sans doute ici d'un lieu (chapelle ou autel) *dédié aux martyrs*, puisque le complément est au datif: la formule ordinaire est *memoria marturum.* Sur les divers sens de cette expression, voir De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1877, p. 102 sqq., et *La capsella argentea africana*, p. 29-30; conf. en particulier le texte d'un concile africain de 398 cité par De Rossi, (*Bull.* 1877, p. 105): le concile ordonne la démolition des autels, *quae passim per agros aut uias tamquam memoriae martyrum constituuntur*, lorsqu'ils ne renferment aucune relique de martyr. — A côté de cette pierre on voit les restes d'un édifice rectangulaire de 11 mètres de long sur 7 mètres de large; mais rien ne prouve que ce soit la chapelle en question.

A l'endroit même où s'élève actuellement la ferme Augustin il y avait un assez gros village (n° *65*), avec des pressoirs, des puits et un fortin, aujourd'hui détruit, qui ressemblait exactement, nous a-t-on dit, à celui de la ruine n° *67* (voir plus loin). —

(1) Nous devons exprimer ici toute notre reconnaissance envers M. Augustin pour la cordialité de son accueil.

Sur une pierre de taille est sculpté un niveau (1); une autre, qui est percée d'un trou pour attacher les chevaux, porte un phallus (2). — Fragments d'architecture, qui ont appartenu à un ou à plusieurs édifices chrétiens: bases attiques de colonnes et de demi-colonnes, à socle élevé; chapiteaux de pilastre et de colonne d'ordre corinthien; chapiteau à volutes (conf. fig. 29), chapiteau à bandes superposées (conf. *Mélanges*, 1893, pl. IX, fig. 5).

Voici quelques inscriptions insignifiantes que nous avons copiées dans la ferme Augustin ou dans le voisinage.

57. Stèle, enterrée. Haut. de ce qui dépasse 0m66, larg. 0m58, épaiss. 0m33; haut. des lettres 0m06. L'inscr. est dans un cadre.

Croissant

D ♁ M ♁ S
MVSTIV
S CERTVS
VIXIT
sic LXV

D. m. s. Mustius Certus uixit (annis) LXV.

58. Cippe, non mesuré. Haut. des lettres 0m04.. L'inscr. est dans un cadre.

D I S M
Q · M A G O
N I V S · S A
T V R N I N V
VS · VIX · AN XXX

H · E · S
FIL · PAT · FEC

Dis m(anibus sacrum). Q. Magonius Saturninus uix(it) an-(nis) LXXXV. H(ic) e(st) s(itus). Fil(ius) pat(ri) fec(it).

(1) Conf. Delamare, *Exploration archéologique de l'Algérie*, pl. 31, fig. 15; pl. 147, fig. 3; pl. 180, fig. 5.

(2) Conf. Delamare, *l. c.*, pl. 31, fig. 13, 15, 16; pl. 73; pl. 97, fig. 8; pl. 164, fig. 3.

59. Cippe. Haut. 0m81, larg. 0m35, épaiss. 0m31; haut. des lettres 0m07.

D M S
FELICV
S · V · A
VIIII
H S E

D. m. s. Felicus u(ixit) a(nnis) IX. H(ic) s(itus) e(st). — *Felicus*, *Felica* (probablement de *feles*), cognomen déjà rencontré en Afrique; v. *C. I. L.*, p. 1024.

60. Caisson. Haut. des lettres 0m04.

D M S
IVLIVS MA
RTIALIS
VIX · ANNIS
XXX
H S E

D. m. s. Iulius Martialis uixit annis XXX. H(ic) s(itus) e(st).

61. Cippe. Haut. 1 mètre, larg. 0m34, épaiss. 0m35; haut. des lettres 0m04.

D M S
L TREBIVS IVS
TIANVS · VA
XIIII · LTREBIV//
FLORVS FILIO
MERENTI FECID sic
H · S · EST

D. m. s. L(ucius) Trebius Iustianus u(ixit) a(nnis) XIV; L(ucius) Trebiu[s] Florus filio merenti feci(t). H(ic) s(itus) est.

62. Caisson. Haut. 0^m 56, larg. 0^m 48, long. 1^m 05; haut. des lettres 0^m 05.

D · M
MAVRAA
CCNN peut-être A-N, A-N liés.
VIXIT AN
IS LV

D. m. (s.). Maura .... uixit an(n)is LV.

63. Fragment. Haut. des letttres 0^m 05.

CIVICTO
R VIXIT
ANIS
LXXXV

C(aius) I(ulius) Victor uixit an(n)is LXXXV.

A 3 kilomètres au sud-est de la ferme Augustin, sur la pente d'une colline, hameau antique (n° *66*). — A 2500 mètres au nord-est de la ferme, en plaine, petit village (n° *67*). Fortin de basse époque, qui mesure 10^m 20 de côté; le mur, large de 1^m 40, est double, comme à l'ordinaire; l'entrée était au nord. A l'ouest du fortin, une de ces *memoriae* ou chapelles si fréquentes en Afrique. Nous en donnons le plan fig. 33. Elle n'avait probablement qu' une seule nef. En avant de l'abside, à droite, subsiste une base de colonne (A), du type ordinaire et à socle élevé. Au sud-est du

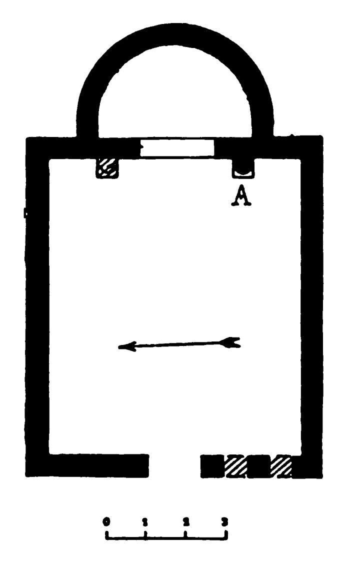


Fig. 33.

fortin, autre *memoria*, dont l'orientation et le plan sont analogues. Elle mesure 7^{m} 10 de large et 9 mètres de long sans l'abside, qui a 3^{m} 40 de profondeur. Fragments de fûts, plusieurs bases (1), corbeaux (2); il est possible qu'il y ait eu à l'intérieur de cette chapelle, le long des murs latéraux, une série de colonnes qui reposaient sur ces bases et que surmontaient ces corbeaux. Un dessus de porte sur lequel on voit le monogramme constantinien, accosté de l'α et de l'ω (pl. XI, fig. 5), appartenait sans doute à l'un de ces deux édifices. — Voici une inscription que nous avons lue sur un bloc de pierre, dans le voisinage du fortin.

64. Haut. de ce qui émerge du sol 0^{m}41; larg. 0^{m}38, épaiss. 0^{m}50; haut. des lettres 0^{m}04.

EX OFCIN
A MΛ

Ex of(fi)cina Ma....

A environ trois kilomètres et demi de la ferme moderne, dans la direction de l'est, s'élevait jadis un gros bourg (n° *68*). Il avait plusieurs puits et on y rencontre beaucoup de pressoirs. Un petit édifice orienté à l'ouest-sud-ouest paraît avoir été une chapelle; long de 12^{m} 80, large de 6^{m} 50, il se termine à l'est en forme de demi-cercle (conf. pour le plan la fig. 19).

(1) Bases attiques. Haut. 0^{m} 62; haut. du socle 0^{m} 40; larg. 0^{m} 49.
(2) Ils présentent sur le devant une feuille pointue, recourbée. Haut. 0^{m} 20, larg. en bas 0^{m} 49.

LISTE DES RUINES ROMAINES

AU NORD DE L'AURÈS ET AU NORD DES MONTS DE BATNA.

I.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

À LA Ire PARTIE

Mélanges, 1893.

P. 465, ligne 16. Lire: Aurès, au lieu d'Atlas.

— l. 22. Lire: parmi des steppes.

P. 466, l. 22. Lire: avec la représentation symbolique de la prière.

P. 467, l. 1. Voir le renvoi dans les *Mél.*, 1894, p. 82.

P. 468, note 3, l. 3. *C. I. L.*, 2478 et addit. (p. 953).

— n. 5 = *C. I. L.*, 17637.

P. 469, l. 1. Lire: année 76. — n. 1 = *C. I. L.*, 17725.

P. 470, n. 2. Cette inscr. a été publiée, avec un long commentaire, par M. Vars dans le *Rec. de Const.*, 1893, p. 206 et suiv.

P. 472, n. 4, l. 5. Ajouter *C. I. L.*, 17718 et 17732 (= *Mélanges*, X, p. 510 et XI, p. 427); l. 7, *Eph. epigr.*, V, 680 = *C. I. L.*, 17768.

P. 473. Sur les forteresses justiniennes au nord de l'Aurès, voir Procope, *De aedif.*, VI, 7; — sur la distinction qu'il est nécessaire d'établir entre les forteresses impériales et les fortins ou *Kasr* d'un caractère purement local, v. Diehl, dans les *Nouvelles Archives des Missions*, p. 289.

P. 474, l. 14. Lire: H. Guessès.

P. 478, l. 12. Lire *C. I. L.* VIII, 2268 (Khenchela), sans doute aussi 10627 = 16532 (Tebessa; autre inscr. d'un *cistifer*), 16564 etc. — l. 16. Supprimer: " il paraît limité à la région de l'Aurès ". — l. 21. Lire: à six kilomètres.

P. 480, l. 28. Lire: *Iulia Procu[la]*.

P. 484, inscr. n° 15. Caisson. Haut. 0^m 49, larg. 0^m 45, long. 1^m 07. Haut. des lettres 0^m 05.

P. 492, n. 1, l. 1. Ajouter *C. I. L.*, p. 1677, inscr. 17668-17719.

— n. 2. *Eph. epigr.* V, 1128 = *C. I. L.*, 17680.

P. 493, n. 3. *C. I. L.*, 10733 = 17673.

— n. 5. *Rec. de Const.*, XXIV, p. 191 (notre n° 35), 193, 195 (notre n° 36) = *C. I. L.*, 17727, 17726, 17728.

— n. 6. Lire au début: *C. I. L.*, 10187 et 17680.

— n. 7. *C. I. L.*, 2259 et p. 1677.

P. 494, n. 2. *Eph. epigr.*, VII, 327 = *C. I. L.*, 17679; conf. *Mél.*, 1894, p. 46.

— n. 3. *C. I. L.*, 2243; cf. p. 950 et 1677; — *Rec. de Const.*, XXIV, p. 195 = *C. I. L.*, 17722 (intellego curatorem ab ordine Masculitanorum praefectum Aquis Flavianis). — n. 4 = *C. I. L.*, 17677. — n. 5 = *C. I. L.*, 17678. — n. 6 = *C. I. L.*, 17668. — n. 8. Lire: *C. I. L.*, 2241 et 17681. — n. 9. Lire: *C. I. L.*, 2242 et 17682.

P. 495, n. 1 = *C. I. L.*, 17674; cf. *Mél.*, 1894, p. 47. — n. 2. Lire: 2230 et 17668. — n. 6, l. 7. Lire *C. I. L.*, 17676. — n. 7. Lire: *C. I. L.*, 2232-2238 (conf. p. 1677) et 17675.

P. 496, n. 2. Lire: cf. à Announa, *C. I. L.*, 18897.

— n. 3. Lire: *C. I. L.*... 2237 (conf. p. 950), 17675.

P. 497, l. 2 et suiv. Cf. une stèle trouvée à 4 kilom. à l'est de Bagai, *Rec. de Constantine*, pl. II (p. 223). — n. 3. Ce fragment est représenté sur notre planche VI, fig. 4, au-dessus du bas relief qui vient d'être mentionné. — n. 8 = *C. I. L.*, 17717.

P. 499, n. 1 = *C. I. L.*, 17718.

P. 500, l. 20. Lire: située à... — n. 2 = 17671.

P. 502, n. 4. Cf. *C. I. L.*, p. 1677; à partir de la l. 12, lire (au lieu de: *Eph. epigr.*, etc.) 17676, 17680, 17674, 17678, 17683, 17686 — (au lieu de *C.-r. Acad. Hipp.*) 17692 (Dessau a lu, l. 4, *fe(cit) mater*), 17690, 17702, 17694, 17691, 17675, 17705.

P. 503, inscr. n° 29. Elle a été copiée par Dessau (*C. I. L.*, 17699) qui l. 2 a lu IVLIA ; — l. 4, lire EIVS F.

— n. 1. Aujourd'hui dans la collection du capitaine Farges, à Constantine; c'est la poignée d'une lampe en bronze; le sujet représenté est la lutte d'Hercule avec le lion de Némée.

P. 506, l. 21. Lire: qui semble être...

P. 507, n. 1. Ajouter *C. I. L.*, p. 1681-1683.

P. 508, inscr. n° 30 = *C. I. L.*, 17723. — inscr. n° 31 = *Ib.* 17720. — dern. ligne. Il faut plutôt expliquer N̄ par *n(ostri)*.

P. 509, inscr. n° 32 = *C. I. L.*, 17721; lire à g. de l'inscr.: 5, 10, 15.

— inscr. n° 33 = *C. I. L.*, 17724.

P. 510, n. 2. Ces inscr. sont reproduites dans le *Corpus* sous les n°s 17722 et 17725.

P. 511, n. 2 = *C. I. L.*, 17726.

P. 512, n. 3. Lire: *Ziban.*

P. 514, l. 31. Par le canal *K*.

P. 515, n. 1 = *C. I. L.*, 17727.

P. 516, inscr. n° 35, l. 4, à la fin. On ne voit que la moitié supérieure de CS$\overline{\text{II}}$I et il y a plus d'espace entre C et S; il est probable que l'*o* de *co(n)s(ul)* était de plus petite dimension que les deux lettres voisines et qu'il se trouvait gravé sur la partie de la pierre qui a disparu.

— à la dernière ligne des italiques lire: *tue[runt]*.

P. 517, inscr. n° 36 = *C. I. L.*, 17728.

P. 517, n. 3 = *C. I. L.*, 17729 et 17730; — ajouter à la liste des pilastres: *Mél.*, 1894, pl. XI.

P. 518, l. 20 du texte. Lire: quatre kilomètres.

P. 519, n. 1, l. 5. Lire: n. 2.

P. 521, l. 7. Lire: à trois kilomètres.

— fig. 5. En avant des salles G, F, il n'est pas sûr qu'il ait existé un mur. En tout cas, ce mur devait être interrompu par des portes.

P. 525, l. 7. Lire: mais il est. — Aïn el. — n. 1. Lire: p. 510.

P. 526, l. 15. Voir *C. I. L.*, 17940 (= 2437) une inscr. de l'année 199 qui provient d'H. Terfès. — l. 17. Lire: à moins de deux.

P. 527, l. 6 du commentaire: *imp(eratori)*; l. 8, *r(es)[p(ublica) col(oniae)]*.

P. 528, inscr. n° 46. Lire: *C. I. L.*, 2338.

P. 531, l. 2 en italiques. Lire: *re[sp(ublica)]*; l. 3, *Tha[m]ug*.

P. 540, l. 22. Lire: où l'on etc. — n. 3. Lire: Delamare.

1894.

P. 20, inscr. n° 67. Elle avait encore 2 lignes, actuellement frustes.

P. 21, inscr. n° 69, l. 11. Lire: FECERVNT.

P. 24, inscr. n° 78, l. 6. Lire: (DE)DERVNT.

— dernière ligne. Lire plutôt *Cuzabetenses* = *Cudiabetenses*.

P. 25, l. 2. Lire: *Aemilius zacon(us)* = *diaconus*. Conf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 102, et spécialement pour l'Afrique *C. I. L.*, p. 1109.

— n. 2, l. 2. Après 10708, lire: 18488, *Eph. epigr.* VII, 542, etc.

P. 30, l. 7 du chapitre VII. Lire: *Lampsilii*; le ms. porte *Lampsilíj*; conf. édit. Miller, segment VIII, partie I, en bas: Hoc flum(en) q(uidam) Grin vocant, *alíj* Nilum vocant; VIII, 5: Hoc e(st) templ(um) *Asclepíj*, etc.

P. 33, l. 8. Lire : au sud-est. — A la fin. Cette route passait probablement entre le Djebel Fedjoudj et la Guerrah el Tarf et rejoignait du côté de Macomades la grande voie de Theveste à Cirta.

P. 34, inscr. n° 92, l. 1. Lire: MAVRELIO.

P. 35, l. 1 et 2. Lire: *Britan(n)ico.*

— l. 7. Le préfixe Tha, signe du féminin.

P. 38, l. 1. Lire: nom du domaine.

— inscr. n° 97, l. 3. Lire: FVSCINVS.

P. 40, l. 8. Lire: à deux kilom. à l'est.

P. 41, ruine n° 103. Lire: un peu au sud de la route antique.

P. 42, inscr. n° 105, l. 4. Lire: SAEAVIX, *vix(it)* ou *vi(xit) X*...

P. 43, l. 10. Lire: *pius.* — l. 19. Lire: A quatre kilom. — n. 1. Ajouter *C. I. L.*, p. 1683 et Diehl, dans les *Nouvelles archives des Missions*, p. 316-324.

P. 44, l. 27. Ajouter: on conserve dans le square d'Aïn Beida quelques fragments d'une arcade de ciborium, qui proviennent de Bagaï: on y voit des rinceaux de pampre et une croix accostée de l'A et de l'ω; le style de cette sculpture est byzantin (signalé par Diehl, *l. c.*, p. 322-323).

— n. 1. Cagnat etc. = *C. I. L.*, 18068.

— n. 2. Cf. 17731.

P. 45, l. 2 et 3. Conf. Diehl, *l. c.*, plans X (enceinte), XI (tour de l'angle nord) et XII (réduit).

P. 46, n. 2 = *C. I. L.*, 17679.

P. 47, l. 5. Lire: *C. I. L.*, 17674. — fig. 12. Voir l'observation faite pour la fig. 5 (1893, p. 521).

P. 48, aux deux dernières lignes. Lire: *F(ecit) Donatus f(ilius)* ?

P. 49, l. 6. H. Zerga, ruine n° 120. Lire: à moins de 5 kilom.

P. 50. inscr. n° 112, l. 3, sic: *cui* (= *qui*).

— n. 2, après 2327, lire 17804.

P. 51, n. 1, l. 2. Payen (*ibid.*, V, 1860-1861, p. 131; XXVII etc.). Diehl, *l. c.*, p. 316-317, ne fait que la signaler en passant.

P. 53, l. 4. Lire: vers le sud, en S. — l. 11-12. Après 2334, ajouter: conf. p. 951; après 2337, ajouter: = 17805. *Bull. du Com.*, etc. = *C. I. L.*, 17809, 17806; pour le n° 17808, v. *Mél.*, p. 70, n° 128.

P. 54, l. 1, à la fin. Lire: V[I?].

P. 55, inscr. n° 118 = *C. I. L.*, 17810. — n. 2 = *Ib.* 17807.

P. 60, fig. 16. Conf. l'observation faite pour la fig. 5 (1893, p. 521).

P. 64, inscr. n° 123, l, 6. Lire: ELICE.

— ruine n° 147. Lire: à 2 kilom.

P. 67, l. 15, Lire: *B...t[u]s* ou *t[iu]s*.

— inscr. n° 127, l. 4. Lire: VIX. ANN.

P. 68, l. 1 et 4, à partir du bas. Lire: Lampsilii.

P. 69, l. 9 et n. 3. Lire: Lampsilii.

— n. 2. Lire: *au nord des monts de Batna*; voir en particulier le chap. I.

P. 70, fig. 23. Voir l'observation faite pour la fig. 5.

— inscr. n° 128 = *C. I. L.*, 17808; — l. 2 de l'inscr., supprimer l'indication d'une lacune.

— n. 1 = *C. I. L.*, 18524 (placée à tort à l'H. Fesdis).

P. 72, note, l. 23. Ajouter: Moliner-Violle, dans le *Rec. de Constantine*, XXVIII, 1893, p. 45-77. M.r M. V. a parfaitement reconnu des figures d'animaux et des caractères d'écriture sur le pourtour du monument. La question est maintenant résolue.

A la fin de la note, l'inscr. *C. I. L.*, 4346 = 18536.

P. 74, n. 3, l. 1. Après 438, ajouter: et 1772-1773.

P. 75, n. 2, l. 1: 4329 = 18532; l. 3: Audollent etc. = *C. I. L.*, 18533.

P. 75, n. 3, 4, 6, 8. Conf. *C. I. L.*, p. 1772.

P. 76, l. 8-9. Lire: faces nord, est et ouest.

— l. 17. Après *Mélanges* (3), lire: et M. Diehl, qui oublie de mentionner le fortin, dans les *Nouvelles archives des missions*, p. 297.

— n. 4, l. 4. Après 3167, ajouter 18532; l. 5 et 6, après 4353, lire (= 18539), 18533.

P. 77, inscr. n. 130. Lire: = *C. I. L.*, 4326 = 18529 (d'après Audollent et Letaille).

P. 78, inscr. n° 131, l. 5-6. Peut-être *v*[*et*(*eranus*)].

— inscr. n° 132. *T*(*itus*) *Annalenus* [*Pri*]*scus*... *D. m. s. Geminiae Don*[*a*]*tae*; *v*[*ix*(*it*)] *an*[*nis*]...

P. 80, inscr. n° 138 = *C. I. L.*, 18537.

P. 81, n. 2, l. 4. Lire: Poulle, *Recueil* etc.

— n. 4 = *C. I. L.*, 18526 et 18525.

P. 82, l. 9. Lire: *Deo*. — n. 2. Ajouter Diehl, *l. c.*, p. 297. — n. 3. Ajouter = 18540. — n. 4. Conf. *C. I. L.*, p. 1773.

P. 83, n. 3, l. 2. *Eph.* etc. = *C. I. L.*, 18551.

— n. 6. Voir la 2ᵉ partie de notre travail, *Mél.* p. 506

P. 84, n. 1. 4364 = 18547.

— n. 2. 4365 = 18548.

S. Gsell et H. Graillot.

UN PRESENT DE PHILIPPE V, ROI DE FRANCE, AU PAPE JEAN XXII

Lorsque, après une attente de plus de vingt-huit mois, le conclave réuni à Lyon eut enfin désigné Jean XXII comme successeur de Clément V, le nouveau pontife s'empressa de faire part de son avénement aux souverains des divers états. Dans la lettre qu'il écrivit à Philippe comte de Poitiers, fils de Philippe le Bel, qui avait hâté son élection (1) et était alors régent, il manifesta pour la France un réel intérêt, une amitié véritable, des sentiments sincères et profonds que toute sa conduite à l'égard des membres de la famille royale justifia pleinement (2). On sait comment, sous Philippe V, il chercha à aplanir par des négociations, par toutes les voies de pacification possibles, les difficultés qui s'étaient élevées avec la Flandre, comment il parvint momentanément à faire cesser, par le mariage du fils de Louis de Nevers, une guerre qui durait depuis plus de vingt ans. On sait avec quelle générosité il prodigua au roi les indulgences, les dispenses et les grâces spirituelles (3), avec quelle largesse il lui accorda, dans des circonstances difficiles, les ressources bien appréciables aussi de ses finances (4). Ce qui est

(1) Il était allé à Lyon *pro creatione summi pontificis acceleranda.* (Contin. de Nangis. *Recueil des historiens de France,* T. XX, p. 615).

(2) De nobis ut patre benivolo firmam spem et certam fiduciam habiturus quod tuam et predictorum regnorum [Francie et Navarre] prosperitatem et pacem paterne promovere et conservare proponimus, et ubi se facultas obtulerit, quantum cum Deo poterimus, favorabiliter ampliare (*Arch. Vat. Reg.* 109, f. 2, c. 3).

(3) Voyez *Privilèges accordés à la couronne de France par le saint Siège* (*Coll. des doc. inéd.*, 1855).

(4) Jean XXII accorde au régent la première année de revenus des bénéfices vacants, dans les royaumes de France et de Navarre

moins connu, ce que nous trouvons dans les Registres de la chancellerie pontificale, ce sont les lettres intimes dans lesquelles Jean XXII se montre non plus comme un chef suprême et comme un politicien habile, mais comme un conseiller, un guide, un ami véritable qui prend part à tous les évenements de famille, et envoie, à l'occasion d'une naissance heureuse ou d'un deuil, d'une maladie ou d'un accident auquel le roi ou quelqu'un des siens a échappé, des lettres de félicitations, de condoléances, des encouragements ou des consolations (1).

Philippe V n'avait garde, de son côté, de perdre un allié si utile. S'il profitait, très largement d'ailleurs (2), des faveurs que Jean XXII lui accordait, il se montrait reconnaissant de ses attentions en se conformant à ses vues, en exécutant ses désirs (3), en protégeant ses neveux (4), en lui faisant enfin, de temps en temps, quelques cadeaux, (5). A la fête de la Circoncision, au

et sur les terres du comte de Valois « *pro exoneratione debitorum et onerum* » (*Arch. Vat. Reg.* 110, p. I, f. 1 v°, c. 1. Voyez aussi ibid. c. 2, et f. 2 v°, c. 5). Il demandait en retour la conservation des privilèges de l'Église (*Arch. Vat. Reg.* 110, p. II, f. 23 v°, c. 119 et 675).

(1) Lettre à la reine Clémence à l'occasion de la naissance de son fils Jean (*Reg.* 109, f. 30 v°, c. 161), à l'occasion de la mort de ce dernier (*Ibid.,* f. 6 v°, c. 35), de la maladie qui avait suivi son accouchement (*Ibid.,* f. 6, c. 32); au roi Philippe à l'occasion de la mort de son fils (*Ibid.,* f. 29 v°, c. 116), de sa guérison « *a discrasia reumatis* » (*Reg.* 110, p. II, f. 15, c. 86), au roi et à la reine qui avaient échappé à un accident, la chute d'une muraille (*Ibid.,* f. 12 v°, c. 66).

(2) A l'occasion de la dîme qui lui avait été accordée, Philippe V manifestait quelque prétention sur les biens de l'hôpital de Saint Jean de Jérusalem; le pape l'engagea à être plus modéré (*Reg.* 110, p. II, f. 62, c. 294 et 939).

(3) Par exemple pour la division des diocèses, au sujet de laquelle le pape lui écrivit de nombreuses lettres.

(4) Lettre de remerciement de Jean XXII (*Reg.* 110, p. I, f. 15, c. 49).

(5) Libenter vidimus et gratanter solito more recepimus venationes pulcras, pingues caseos et allecia sapida que dilectus filius Stephanus Cocus familiaris noster et tuus nuper nobis in habundancia tuo nomine presentavit (*Reg.* 110, p. I, f. 15, c. 50). — Venationes et allecum salitarum encennium (*Ibid.,* c. 52).

1er janvier qui, sans être le premier jour de l'année civile, était, depuis l'époque romaine, resté le jour des étrennes, ces cadeaux du roi de France étaient plus considérables et vraiment princiers. Nous en avons la preuve dans une lettre de remerciement adressée par le pape à Philippe V qui nous permet d'apprécier, plus encore que la générosité royale, l'abileté des artistes français de cette époque.

Dans les objets offerts, véritables oeuvres d'art les métaux les plus précieux, lespierres les plus rares avaient été employées, et la valeur de la matière première n'était rien en comparaison du travail qu'on y avait consacré. Il n'est pas étonnant de voir, à cette époque, Jean XXII accorder une estime particulière à ces *linguae serpentinae* qui avaient, croyait-on, le privilège de faire découvrir les poisons, puisque, ayant emprunté à Marguerite de Foix un joyau analogue et doué des mêmes vertus (1), il s'engageait à le lui rendre sous l'obligation de tous ses biens (2).

L'acte que nous donnons ici n'est malheureusement pas daté, mais comme le registre 110, où il se trouve, ne renferme pas de documents postérieurs à la quatrième année du pontificat, la date approximative doit être de janvier 1317 à janvier 1320.

(1) Gratum, filia, nobis multum accessit et placidum, quod tu de sospitate ac vite nostre longevitate materne more solicita, cornu illud serpentinum factum ad modum manubrii cutellini, cujus virtus dicitur ad detegendas insidias veneni valere, nobis tam liberaliter comodare curasti, quem equidem sub certis modis et obligat[i]onibus per dilectos filios Raymundum de Bearnio, archidiaconum Larvallensem, in ecclesia Lascurrensi et Manuldum de Castrotino canonicum Olorensem, nuntios tuos, qui nobis cornu ipsum tuo nomine tradiderunt in tuam noticiam plenius adducendum ex causa commodati recepimus et de receptione hujusmodi ac de promissione restitutionis illius patentes alias recognitorias et obligatorias litteras destinamus (*Reg.* 110, p. II, f. 55, c. 261 et 906).

(2) Il reconnaît « recepisse et habere ab ea dictum cornu et pollicetur sub obligatione bonorum suorum eum sibi reddere ad requisitionem suam et profert sententiam excommunicationis in quemcumque detinentem dictum cornu contra voluntatem ipsius comitisse » (D'après la table du Reg. 110, p. II, f. 55, c. 262 et 707).

Carissimo in Christo filio Philippo regi Francie et Navarre illustri. Presentata nobis nuper in festo Circumcisionis dominice grandia tue serenitatis munera, ipsa quidem materia, ne minus superante opere in plerisque materiam, preciosa, affectu grato suscepimus que singulariter sub propriis designationibus volumus presentibus exprimi, ne illa sub generalitate transcurrendo silencio parvi pendere videremus. Recepimus etenim unum pulcrum ciphum de auro coopertum cum esmaltis ac robinos et maragdos (*sic*). Item potum ad vinum de auro seminatum esmaltis et unum ciphum cum coopertorio similis materie et operis. Item unum ciphum ad tres pedes coopertum cum esmaltis viridibus ad foliagium elevatum de argento et unum potum ad aquam, materie operis consimilis, quosquidem ciphum et potum in quamdam excellencie tue memoriam nostro statim ibidem cotidiano usui duximus deputandos. Item duo pulcra barrilia de nigro marmore, ligata circulis argenteis deauratis, ad esmalta Francie et Navarre. Item alia duo barrilia pulcra de alabaustro (*sic*), ad corrigias de sirico viridi.

Recepimus etiam duos magnos smaragdos, duos pulcros robinos et duos pulcros saphiros singulos singulis anulis decenter insertos, ac unum pulcrum speculum de calibe non parum conferens virtuti visive. Set et duo recepimus lingaria (?), unum videlicet de auro pulcherrimum, ad sex linguas serpentinas, artificiose seminatum in habundancia robinis, smaragdis et perllis, aliud vero antiquum de argento ad lingas magnas XI. serpentinas.

Per horum itaque officiosam diversitatem, tuam ad nos filialem caritatem gratanter advertimus, dum per illa non solum in hiis que ad communem usum et ornatum pertinere noscantur, quin etiam in illis que visui conferunt et prosunt veneficorum insidias (*sic*), te nobis voluisse propicere contemplamus, tuam exinde liberalitatem uberibus gratiarum actionibus prosequentes. Dat.

(*Arch. Vat. Reg. Joh. XXII Vat.* 110, p. I, f. 14 v°, c. 47).

A. Coulon.

BIBLIOGRAPHIE

Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (1100-1310), par J. Delaville Le Roulx, tome I (1100-1200). Paris, E. Leroux, 1894, in-folio de ccxxx-701 pages.

J'espère ne pas porter ombrage à l'auteur du beau volume dont je viens d'écrire le titre en qualifiant ce titre de trompeur. Trompeur il est, en effet, puisqu'on donne ici plus qu'on ne promet. Loin de présenter seulement une succession de chartes intéressant un Ordre célèbre, dont l'histoire présente un intérêt assurément supérieur, le *Cartulaire général des Hospitaliers*, quand il aura été achevé sur le plan du premier volume, sera le plus vaste recueil de documents qui aura vu le jour dans notre temps ; il sera pour les historiens et diplomatistes de l'Europe occidentale un arsenal où tous auront à puiser, même s'ils font complètement abstraction des Hospitaliers. Qu'a voulu faire, en effet, M. Delaville Le Roulx? Il nous le dit dans son Avant-propos: recueillir avec les règles, statuts et chartes émanant des dignitaires de l'Ordre toutes les concessions et donations qui leur ont été faites par les rois, les papes, les empereurs et tous les grands feudataires. Comme l'auteur a étendu ses investigations aux archives et aux bibliothèques de l'Europe entière, il va de soi que les chartes qu'il a réunies, émanant de princes, de comtes, de simples seigneurs, même quand ceux-ci étaient souverains dans leurs seigneuries, appartiennent à l'Angleterre, à l'Italie, à l'Allemagne, à l'Espagne, au Portugal, à la France, etc., et présentent pour l'histoire de ces divers pays un intérêt de premier ordre. En chercherai-je un exemple ? Je le prendrai dans ce qui concerne l'Espagne, où l'auteur, du reste, a pu travailler avec un soin tout spécial, grâce à la mission que le Ministre de l'Instruction Publique lui a confiée en 1892, et dont

les résultats ont donné lieu à un rapport étendu dans les *Nouvelles Archives des missions*, t. IV, 1893. Les archives d'Espagne ont fourni à l'auteur du *Cartulaire général des Hospitaliers* les moyens de bouleverser, à l'aide de la chronologie des rois de Navarre et de plusieurs des rois d'Aragon, celle de personnages moins considérables bien que non moins intéressants; je veux parler des comtes d'Empurias ou de l'Ampourdan, des comtes de Pallars, des comtes d'Urgel et de plusieurs autres. Si l'on songe que ces résultats ont été obtenus en recherchant, en copiant, en étudiant pour les publier les chartes uniquement relatives aux Hospitaliers, on se convaincra que le *Cartulaire général des Hospitaliers* contiendra tout autre chose aussi que des documents concernant cet ordre militaire.

Dans ce cartulaire, que M. Anatole de Barthèlemy appelait très justement il y a quelques jours « le *Corpus* de l'Ordre de Malte » (1), l'auteur a entendu grouper, à côté des actes émanant des dignitaires de l'Ordre illustre à l'histoire duquel il a consacré sa vie, tous ceux donnés à cet Ordre par des personnages souverains. De plus il a édité toutes les pièces intéressant les Hospitaliers à un titre quelconque quand elles étaient antérieures à l'année 1120. Il a en outre réservé une place à toutes les chartes de fondation des commanderies de l'Ordre. On ne peut que louer l'auteur de cette vaste ordonnance. Les chartes antérieures à 1120, quand elles se rapportent à l'histoire de la Terre Sainte, présentent un intérêt tout à fait particulier, et la fondation des commanderies tient dans l'histoire de l'Ordre une place trop importante pour qu'on ne comprenne pas l'exception faite en faveur des actes constitutifs de ces commanderies.

Le premier volume, que nous avons sous les yeux et qui sera suivi à bref délai de trois ou même quatre autres, comprend tous les documents depuis la création de l'Ordre dans les premières années du XIIe siècle jusqu'à l'année 1200, au nombre de 1129.

(1) *Revue critique*, 28e année, n° 45 (5 novembre 1894).

On peut juger par ce chiffre de ce que seront les volumes suivants, si l'on songe qu'ils s'étendront jusqu'à 1310, année de l'établissement des Hospitaliers à Rhodes. Ils nous promettent pour cette période de plus d'un siècle une moisson bien plus abondante encore.

On serait tenté, *a priori*, de reprocher à l'auteur d'avoir réédité tous les documents publiés avant lui par Pauli et les autres historiographes de l'Ordre; mais, en comparant la publication actuelle avec les précédentes, on se rendra compte d'un coup d'œil du service rendu à l'érudition par le nouvel éditeur. Les textes réédités se présentent, en effet, au lecteur dans une condition aussi bonne que possible. Il est certainement regrettable qu'ils ne soient pas accompagnés de la Table onomastique, réservée pour le dernier volume; c'est un inconvénient grave, qu'atténuera l'apparition rapide du reste de l'ouvrage; il est clair que le travail de M. Delaville Le Roulx est loin de rendre encore tous les services qu'il est appelé à rendre quand la Table générale aura paru.

Le volume s'ouvre par une Introduction de CCXXX pages qui mérite une attention particulière. L'auteur, en effet, en y décrivant tous les dépôts d'archives et bibliothèques qu'il a visités pour établir son grand ouvrage, rend un inappréciable service non seulement aux érudits qu'intéresse l'histoire des ordres militaires, mais à tous les médiévistes. Qui savait les richesses que renferment les archives de Lyon, de Dijon, de Marseille pour l'histoire de l'Hopital (et aussi du Temple, puisque les archives de ces deux Ordres militaires sont partout mêlées), et par conséquent pour l'histoire de l'Auvergne, de la Bourgogne, de la Champagne et de la Provence? Qui connaissait l'existence d'un admirable fonds d'archives à Prague, celles du grand prieuré de Bohême? Qui se doutait qu'il y eût à San Gervasio de Cassolas, près de Barcelone, dans un couvent très fermé de dames Maltaises, un dépôt d'une richesse incomparable? Soupçonnait-on l'existence, dans un désert de l'Aragon, d'un monastère de religieuses de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem fondé en 1186, et qui depuis ce temps n'a jamais quitté la maison de Sigena, encore existante après 700 ans,

toujours à la même place et toujours gardienne de ses très précieuses archives? Voilà ce qu'on n'ignorera plus maintenant, grâce au labeur incessant que, pendant près de vingt années, l'auteur s'est imposé pour mettre au jour l'ouvrage dont il vient de publier la première partie. M. Delaville Le Roulx a fait à lui seul une besogne que les associations savantes, depuis la disparition des anciens Bénédictins, n'auraient peut-être pas menée à bonne fin. Il faut l'en féliciter, ne fût-ce que pour l'encourager à terminer au plus tôt son œuvre.

P. Germano. *La Casa Celimontana dei SS. Martiri Giovanni e Paolo.* Publié avec une planche chromo-lithographique et 84 dessins dans le texte. Rome, 1894, Imprimerie Cuggiani; 536 pages.

Une inscription sur le pavé de la basilique des Saints Jean et Paul indiquait, sur la foi d'une longue tradition, que là même les deux martyrs avaient eu leur habitation. Le P. Germano, Passioniste, résolut de retrouver cette antique demeure. Il commença de fouiller sous la basilique avec l'aide de peu d'ouvriers et avec le peu d'argent que quelques bons vouloirs lui procuraient. Son travail infatigable a été couronné de succès. Ce qu'il a découvert, c'est toute une maison romaine conservée dans sa partie inférieure, maison ayant appartenu à la riche famille des deux martyrs, d'abord païenne. Appareil de chauffage, celliers pour le vin, amorces des fenêtres se retrouvent en partie. Mais le principal est que toute une série de peintures à quelques plafonds et aux murailles racontent l'histoire de ceux qui y ont habité. Ce sont d'abord des représentations païennes; bientôt apparaissent les orantes et d'autres images toutes chrétiennes, puis l'image du supplice que subirent trois zélés chrétiens recherchant dans le puits où on les avait jetés les corps des deux martyrs décapités sous Julien, puis une suite de scènes trahissant l'influence byzantine et descendant jusqu'au IXe siècle. On rencontre ici cette particularité unique de la décoration d'une maison particulière offrant au IVe siècle tout

ce symbolisme chrétien que l'on ne connaissait encore que dans les Catacombes: orantes, Bon Pasteur, Moïse, le poisson, la colombe, le vase de lait etc. Étendant ses recherches jusque dans l'église supérieure et actuelle, le R. P. Germano y a retrouvé de curieux fragments de peintures du moyen-âge et de la première renaissance, et cette autre découverte fait déplorer les dernières transformations, celles du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, qui donnent à la basilique d'aujourd'hui un aspect si différent de celui qu'elle a dû avoir. — L'exemple du P. Germano devrait être suivi. Il est certain que, sous l'église toute voisine de celle des Saints Jean et Paul, sous Saint Grégoire, on retrouverait l'antique demeure de ce grand pape, qui était de l'illustre famille des Anicii; et n'en serait-il pas de même sous plusieurs autres basiliques de Rome? — Le P. Germano, auquel seul on doit la découverte de la maison des Saints Jean et Paul, a raconté ses travaux et ses beaux résultats avec une parfaite précision. Les dessins et planches qu'il a donnés ajoutent à la clarté de son récit, de sorte que la lecture de ce volume est à la fois très intéressante et très instructive.

Mgr d'Armailhacq. *L'Église nationale de Saint Louis des Français à Rome*. Rome, 1894, Cuggiani; in-quarto.

Une confrérie française existait de longue date à Rome desservant la petite église de San Salvatore in Thermis, avec un hospice annexe pour les pauvres pèlerins. Cette église subsiste encore. Tout près de là, sous Louis XII, il fut décidé de construire une nouvelle église pour les Français à Rome. La première pierre en fut posée sous le pontificat de Léon X, en 1518. Le pontife abandonnait à la congrégation une partie du terrain et les marbres qui seraient trouvés au cours des fouilles que nécessiteraient les fondations. Les travaux furent poussés activement sous Henri II, dont la Salamandre figure sur la façade élevée par J. della Porta. Catherine de Médicis fit de nouveaux dons à l'église

et à l'hospice; l'église fut consacrée en 1589. Depuis lors, les souvenirs français se sont multipliés dans cette paroisse française.

La Saint-Louis y était fêtée solennellement chaque année en présence de l'ambassadeur de France; les funérailles des personnages français morts à Rome y étaient célébrées. On y voit encore de nombreux tombeaux avec inscriptions : aux cardinaux d'Arquien, d'Ossat, de La Trémoille, aux ambassadeurs de La Tour Maubourg et d'Harcourt, au marquis de Pimodan et à Lamoricière, le monument élevé par Châteaubriand à l'infortunée Mme de Beaumont, venue mourante à Rome pour le revoir encore une fois, les pierres sépulcrales conservant la mémoire de plusieurs directeurs ou membres de l'Académie de France, etc.... Mgr d'Armailhacq a de plus décrit avec soin les fresques dont l'église est ornée, celles du Dominiquin, le plafond de Natoire. Il a accompagné ses savantes descriptions de planches très habilement exécutées. Un pareil livre n'est pas seulement un précieux souvenir de Rome; c'est aussi une page de notre histoire nationale.

Del Giudice : *I tumulti del 1547 in Napoli pel Tribunale dell'Inquisizione.* Naples, 1893, in-8°, 82 pages. — *Riccardo Filangieri sotto il regno di Federico II, di Corrado e di Manfredi.* Naples, 1893, in-8°, XX-306 pages.

Le premier de ces ouvrages est relatif à l'émeute qui éclata à Naples en 1547, lorsque le gouvernement espagnol voulut introduire l'Inquisition dans les provinces du midi de l'Italie. L'ordre une fois rétabli, on fit leur procès aux principaux meneurs de la révolte. Parmi eux figurait un certain Giovan Trojano Stinca, gardien du port de Naples, qui, après avoir été d'abord privé de sa charge par une première sentence, rendue en 1548, fut définitivement acquitté en 1555. M. del Giudice a publié, avec introduction et commentaire, les pièces de son procès, retrouvées par lui aux archives de Naples. C'est un curieux chapitre d'histoire napolitaine. Ces troubles de 1547, auxquels prirent part toutes les

classes, la noblesse aussi bien que le peuple, montrent que, malgré des siècles de domination étrangère, il subsistait encore chez les Napolitains un certain sentiment d'indépendance. Il convient d'autre part de faire remarquer la clémence et la modération de Charles-Quint. Il n'y eut pas d'exécutions capitales; seuls les plus compromis durent s'exiler, et presque tous furent successivement graciés. Le vice-roi de Naples avait lui-même conseillé l'indulgence. C'est là un fait à l'honneur de ce gouvernement des vice-rois, si souvent et si justement critiqué.

Avec l'étude sur Riccardo Filangieri, nous nous retrouvons dans cette période des derniers Hohenstauffen et des Angevins sur laquelle M. del Giudice a déjà tant publié. Le personnage dont il s'occupe ici (il a eu parmi ses contemporains plusieurs homonymes avec lesquels il ne faut pas le confondre), l'un des principaux barons de l'Italie méridionale, a joué pendant plus d'un quart de siècle un rôle considérable en Terre Sainte et dans le royaume de Sicile. Il accompagna Frédéric II en Orient et fut son principal lieutenant durant sa croisade; en 1231, il retourna en Syrie comme légat impérial. Il s'y maintint jusqu'en 1241, sans parvenir, il est vrai, à faire reconnaître l'autorité de l'empereur par les turbulents seigneurs de Terre Sainte et par les ordres militaires des Templiers et des Hospitaliers. Vers la fin de son séjour, il était même réduit à la condition d'assiégé dans Tyr, la dernière place forte demeurée aux mains des impériaux. De retour en Italie après la chute de Tyr en 1241, il disparaît à peu près complètement de l'histoire pendant quelques années, soit que Frédéric II l'eût rendu responsable de son échec en Orient et disgracié, soit que, comme le pense M. del Giudice, il persistât à souhaiter la conciliation entre le pape et l'empereur, et désapprouvât la politique violente des dernières années de Frédéric II. Après 1250, on le voit de nouveau au premier rang. Il est au nombre des barons qui se soulèvent en faveur d'Innocent IV quand celui-ci entreprend de soumettre le royaume de Sicile; il défend Naples contre Manfred et Conrad; après la capitulation de la ville,

il est un instant forcé de s'exiler. Conrad mort, il rentre en grâce auprès de Manfred; il est un des négociateurs de la paix éphémère conclue entre ce dernier et le Saint Siège; il lui reste fidèle même après sa nouvelle rupture avec la papauté, et meurt au plus tard en 1263, en Sicile, où il exerçait les fonctions de vicaire royal. Son fils, qui portait le même nom, combattit dans l'armée de Manfred à Bénévent, se soumit à Charles d'Anjou, l'abandonna lors de l'expédition de Conradin, et après la bataille de Tagliacozzo fut déclaré traître et vit tous ses biens confisqués. Ses deux filles entrèrent par leur mariage dans la noblesse d'origine française. Ainsi l'histoire de la famille Filangieri reflète fidèlement cette époque troublée; à ce titre elle est intéressante, et il faut savoir gré à M. del Giudice de l'avoir écrite. Peut-être le livre est-il un peu gros pour le sujet, M. del Giudice ayant plus d'une fois cédé à la tentation de faire de son héros le centre de l'histoire générale, et de donner, à propos de lui, presque une histoire du règne de Frédéric II. Son ouvrage n'en est pas moins une utile contribution à l'histoire de la maison de Souabe; et une série d'études du même genre sur les principaux partisans des Hohenstauffen, telle qu'il nous la promet dans son avant-propos, ne saurait manquer d'être bien accueillie.

E. JORDAN.

Pasquale VILLARI. *I primi due secoli della storia di Firenze.* 2 vol. in-8°, Firenze, 1894.

Après avoir traversé les grandes affaires en ministre sincèrement dévoué aux plus graves intérêts de son pays, M. Pasquale Villari donne un bel exemple de retraite laborieuse et d'activité littéraire. Depuis qu'il a publié son ouvrage sur Savonarole, devenu classique, il n'a pas cessé d'étudier l'histoire florentine. La seconde édition de son Machiavel, récemment publiée, constate un nouveau succès désormais consacré.

Ses deux derniers volumes, sur les deux premiers siècles de Florence, profitent de l'expérience que lui ont acquise tant de travaux; une connaissance entière du sujet s'est ajoutée au talent naturel de l'auteur. Faire connaître les origines et les commencements politiques de la république florentine, faire comprendre les raisons d'être de sa très originale constitution, c'était une entreprise difficile, et à laquelle on peut bien dire que plusieurs écrivains, même distingués, ont échoué. C'est que cette constitution reproduisait la vie même de la république, avec ses contrastes, ses privilèges, ses jalousies, ses oppositions illogiques, déterminées par les simples intérêts et par les circonstances variables. Quand M. Villari doit exposer les rivalités politiques, les querelles et les guerres momentanées suscitées à Florence par les autres républiques voisines et rivales, il ne peut échapper entièrement sans doute à la complexité du récit d'où peut naître en apparence un certain embarras de l'exposition; mais à ces chapitres succèdent bientôt d'autres pages dans lesquelles, s'affranchissant du récit des faits et n'ayant plus qu'à le commenter et à l'expliquer, l'auteur insiste sur les raisons politiques et morales, sur les passions qui dirigeaient les esprits, sur les motifs de chaque jour qui conduisaient les hommes du moyen-âge; et ces chapitres-là sont d'une singulière clarté. Ses études sur le commerce et la politique des Arts majeurs, sur la famille et l'Etat dans les communes italiennes, sur l'organisation de la justice, jettent une vive lumière qui se répand sur le sujet tout entier, et facilite la vue de l'ensemble. M. Pasquale Villari a fouillé, lui aussi, les archives, et tiré de l'oubli mainte chronique inconnue jusqu'à lui; mais son livre vaut surtout par l'examen raisonné, par l'intelligente réflexion; il est du petit nombre de ceux qui se montrent habiles à se mouvoir librement sous l'amas des informations historiques, à y puiser sûrement la science nouvelle, pour introduire cette science bien à sa place et la distribuer avec ce qui lui convient d'éclat.

Les Emaux byzantins de la collection Zwénigorodskoï, *Histoire et Monuments des Emaux byzantins*, par N. KONDAKOW, professeur à l'Université de S[t] Pétersbourg et conservateur au musée de l'Ermitage impérial. Francfort sur le Mein, 1892, grand in-4.° (1).

Avant de parcourir ce volume, qu'il nous soit permis de le regarder à loisir, puisqu'il est par lui-même, par sa riche exécution, par sa reliure, un ouvrage d'art précieux et rare. Vêtu d'une étoffe de soie dont les dessins géométriques et les couleurs mates et vieilles imitent les anciens tissus orientaux, il est cuirassé d'une épaisse reliure de chagrin blanc, creusée de gaufrures profondes et couverte d'ornements en mosaïque noir et or. Quand on ouvre — religieusement — l'épaisse tranche décorée de fleurons verts et rouges, la page de dédicace reproduit une plaque d'argent délicatement filigranée, sertie dans un cadre d'émail pourpre et bordée de perles; au centre, sous une sorte de dais émaillé d'aigles noirs et surmonté du globe, brille en magnifiques lettres d'or et de pierreries le nom d'Alexandre III, Empereur de toutes les Russies. Après un portrait énergique de M. Zwénigorodskoï, travail curieux de pointe sèche signé par le regretté François Gaillard, suivent trois pages de titres, composées d'après des émaux et des miniatures, et tirées en couleurs brillantes. Le volume est coupé par un large signet de drap d'or, où est brodé en onciales un vers d'Euripide: Δελτων αναπτυσσοιμι γηρων οι σοφοι κλεονται, « je voudrais dérouler ces feuilles qui nous parlent et qui font la gloire des sages ». Tout cet ensemble de décoration a été conçu par un architecte de S[t] Pétersbourg, M. J. P. Ropet. Les nombreuses gravures sur bois du texte, d'après des photographies faites expressément pour le livre, sont exécutées avec une extrême finesse. Enfin les dernières pages sont occupées

(1) Ce volume a été tiré à 600 exemplaires, 200 en langue russe, 200 en langue allemande et 200 en langue française. Aucun n'est mis dans le commerce.

par des reproductions des joyaux de la collection Zwénigorodskoï et de quelques autres pièces capitales, qui peuvent passer pour les chefs-d'œuvre de la chromo-lithographie. Les bleus opalins et les rouges grenat y prennent une douceur exquise sur les fonds en or de ducat, cet or très jaune dont on fait les grands colliers de Venise. Le livre entier est une fête pour les yeux, et l'Ecole de Rome est profondément reconnaissante à M. Zwénigorodskoï pour ce cadeau d'une richesse impériale.

Mais ce livre ne sera point pour les bibliothèques qui ont la fortune de le posséder un meuble somptueux et inutile. Les gravures sont des documents introuvables, et le texte est de la première importance pour l'histoire de l'art byzantin et de tout l'art du moyen-âge (1). M. Kondakoff y a réuni, avec la haute compétence dont il a donné tant de preuves, les résultats d'un voyage en Russie, au Caucase et dans tous les musées d'Europe, de Palerme à Stockholm, entrepris expressément pour cette publication. Le livre est divisé en trois chapitres. Le premier (Introduction et considérations générales) contient une étude sur tous les émaux asiatiques, antiques et barbares, depuis les premiers ouvrages égyptiens jusqu'aux émaux byzantins du temps de Justinien, tels que les textes nous permettent de les connaître. Dans le second sont passés en revue et scrupuleusement analysés de nombreux objets encore existants, ornés d'émaux byzantins du IX[e] au XIII[e] siècle. Le troisième enfin présente la description des pièces de la collection Zwénigorodskoï, avec des rapprochements et des dissertations iconographiques de grand intérêt. De ces trois chapitres, le premier est le complément désormais indispensable des beaux travaux du baron de Baye sur les émaux des Barbares

(1) La collection Zwénigorodskoï avait déjà été publiée en phototypie avec un texte du chanoine Johann Schulz, sous le titre suivant: *Die byzantinischen Zellen-emails der Sammlung Swenigorodskoi.* On lira avec intérêt un savant compte-rendu que M. de Linas a donné de cette première publication dans la *Revue de l'art Chrétien,* 1885, pages 203-218. Cf. la *Byzantinische Zeitschrift* de 1895, pages 219-222.

et de M. de Linas sur les origines de l'orfèvrerie cloisonnée; le second réduit à néant presque tout ce que Labarte a écrit sur le même sujet et souvent sur les mêmes objets; enfin le troisième donne sur les représentations des personnages sacrés à Byzance beaucoup d'indications nouvelles. Ces trois cent soixante pages forment-elles, comme l'annonce le titre du volume, une *Histoire des Emaux byzantins?* On peut au moins l'y trouver, à condition de l'y chercher. Sans doute le développement du procédé et du style y est rendu difficile à suivre par l'abondance des descriptions et leur disposition quelque peu arbitraire; mais si l'on réfléchit aux difficultés d'une pareille étude et à la nécessité de faire connaître des objets dispersés et souvent inconnus, on doit passer sur les défauts de plan et admirer sans réserve la large intelligence avec laquelle M. Kondakoff place chaque pièce, si petite qu'elle soit, dans une série, et en tire des conclusions qui parfois intéressent toute l'histoire des arts. Il faudrait bien des pages pour résumer ce volume si riche de substance; je ne puis qu'indiquer rapidement les résultats généraux et les conclusions nouvelles ou renouvelées qui y sont présentées. Toute la partie du volume qui traite des émaux antérieurs au IX[e] siècle apporte, à chaque page, des preuves de « l'origine orientale de l'art chrétien ». L'auteur a nettement fixé (1) les deux voies par lesquelles, du II[e] au IV[e] siècle après J. C., la civilisation asiatique se répandit — pour la seconde fois dans l'histoire — vers les pays d'Occident. L'une, au sud, part de l'Inde et de la Perse et, en traversant l'Egypte, la Syrie et l'Asie Mineure, elle arrive à Byzance et y suscite un art savant et durable. L'autre, au nord, descend de l'Asie centrale, traverse la Russie méridionale et, prolongée par le passage des invasions, se répand chez tous les barbares auxquels elle transmet ces arts industriels dont les produits, du Gange à la mer d'Irlande, présentent des analogies si frappantes. M. Kondakoff précise

(1) Page 41.

le pays d'où sont sortis pour se transmettre au loin, vers l'Orient et vers l'Occident, l'art de l'émail et bien d'autres encore. Ce ne sont point, comme le prétendait récemment dans une thèse fameuse M. de Linas, les territoires de l'Asie centrale habités par les peuples touraniens, c'est la Perse dont l'art « fut pour l'Orient (y compris l'Inde et sans doute la Chine) ce que l'art grec avait été pour l'antiquité classique », et exerça sur l'art industriel de l'Europe, depuis l'époque des Sassanides jusqu'au XII[e] siècle, une influence dont on reconnaîtra de plus en plus l'importance. Les Touraniens, Scythes, Huns ou Turcs, ont seulement transmis aux Européens ce qu'ils avaient acheté ou appris des ouvriers persans. Ces pages, jointes aux études de M. de Baye, montrent suffisamment de quelle importance pour l'histoire générale de l'art sera l'étude de la civilisation des barbares et particulièrement de ceux que peuvent seulement étudier des Russes. La partie de l'ouvrage consacrée aux émaux byzantins cloisonnés (souvent sur champ-levé) de la meilleure époque a pour premier mérite de donner des descriptions et des reproductions excellentes d'œuvres impossibles à étudier directement, comme les précieux objets d'art encore conservés dans les couvents de la Géorgie. En second lieu, une analyse exacte de la technique et du style a permis à l'auteur de prouver que souvent les plaques émaillées qui décorent une même pièce sont d'époques très différentes: ces plaques se transmettaient et s'appliquaient comme des pierres précieuses, et rarement elles étaient faites expressément pour l'objet auquel on les trouve fixées. En partant de ce principe, M. Kondakoff a pu prouver que des monuments célèbres et considérés comme de date ancienne doivent être placés deux siècles au moins plus tôt qu'on ne le fait d'ordinaire. Par exemple, quelques émaux seulement de l'autel de Sant'Ambrogio à Milan et de l'iconostase de Saint Marc de Venise connu sous le nom de *Pala d'oro* sont du IX[e] ou même du X[e] siècle; l'autel de Milan n'a pas été fait, dans sa forme actuelle, avant le XII[e] siècle; celui de Venise a été, non point restauré, comme on le dit, mais refait entièrement en 1105, et on

y a fixé de nouveaux émaux jusqu'au commencement du XV[e] siècle. M. Kondakoff donne encore des indications précieuses sur les imitations réciproques des émaux et des miniatures. Enfin il suffirait de changer la disposition du 2[e] et du 3[e] chapitre de son livre pour en faire vraiment une Histoire de l'art de l'émail à Byzance. On y verrait comment les artisans grecs atteignirent toute la perfection de la technique et toute la liberté du style à la fin du IX[e]. Les traits distinctifs des émaux du X[e] siècle sont désormais bien fixés: les alvéoles où l'émail est fondu sont d'or pur et non d'« électron »; le fond en est d'ordinaire bombé, pour donner un modelé et un chatoiement léger à la couleur; les lamelles qui forment les cloisons sont extrêmement fines et toutes soudées sur le fond des alvéoles; parmi les couleurs, le vert éméraude des nimbes, le lilas et le pourpre des vêtements sont translucides; la carnation imite ingénieusement la nature, et varie, d'un visage à l'autre, du rose à l'olivâtre et au ton de cire. Le chef-d'œuvre de cette époque si féconde de l'art byzantin est, pour M. Kondakoff, non point la Pala d'oro de Saint Marc, trop vantée parce qu'elle est difficile à étudier, mais le splendide iconostase de Limbourg (920-940), qui servait autrefois de Staurothèque ou de reliquaire de la vraie Croix; les onze médaillons de la collection Zwénigorodskoï comptent parmi les œuvres les plus exquises du même temps; ils ornaient autrefois le cadre d'une grande icone de Saint Gabriel dans le monastère de Djoumatê, en Géorgie. La décadence commence pour les émaux, comme pour toutes les formes de l'art byzantin, avec le XI[e] siècle: le travail du cloisonné devient plus grossier et plus sommaire, l'émail s'alourdit et perd toute transparence; les figures, si vivantes et si expressives au siècle précédent, prennent un air hébété. Au XII[e] siècle les défauts s'accentuent; les fonds d'or font souvent place à des fonds bleu foncé, relevés de rinceaux blancs. Enfin au XIII[e] siècle l'émail devient terne; avec le temps il s'est le plus souvent détaché ou effritté. Les objets émaillés de Byzance sont désormais trop misérables pour être exportés, et, après le

sac de la ville par les croisés en 1204, il n'en arrive plus en Europe. C'est d'ailleurs le moment où des écoles locales, depuis longtemps constituées, parviennent à produire des ouvrages souvent dignes d'être comparés avec les émaux byzantins du Xe siècle: les nouveaux centres de l'art de l'émail, qui exporteront leurs produits au loin, l'un dans la partie orientale de l'Europe, l'autre dans la partie occidentale, seront Kiew et Limoges.

E. BERTAUX.

JOSEPH DE CROŸ, *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de la Loire: Amboise, Blois, Chambord, jardins du château de Blois, parc de Chambord.* Paris, Picard, 1894, in-8°.

L'étude de M. de Croÿ, basée presque uniquement sur des documents inédits, est une riche contribution à l'histoire des châteaux royaux. Elle passe en revue les résidences d'Amboise, de Blois et de Chambord. L'époque de leur construction et de leur agrandissement est la belle période de la Renaissance. On voit affluer sur les bords de la Loire les Italiens: il importe de les signaler ici.

Les nouveaux documents confirment la thèse de M. Palustre. De Naples, Charles VIII n'avait amené que des ouvriers et gens de métier. *Métier* est bien le mot: quel autre titre donner à « M.re Luc Berjame, chevalier, jollier et inventeur subtil à faire couver et naistre poulets! » Du reste, la couveuse artificielle établie sous forme de fours aux bords de la Loire réussit à merveille (p. 20). Guido Paganino était peintre enlumineur: sa femme et sa fille, que Charles VIII fit venir à Amboise, sculptaient (p. 10).

Au petit château de Clos Lucé près d'Amboise, dans la demeure que lui a offerte François Ier, Léonard de Vinci vient passer les trois dernières années de sa vie. Autour du grand artiste, le roi, avec une exquise délicatesse, entretient quelques amis,

Francesco de Melzi, Villaris, Salaï (p. 18). « André de la Sarte, paintre du païs de Florence », — qui ne reconnaît en lui Andrea del Sarto? — et « Jérôme de Robia, paintre italien », reçoivent également pension: l'un de 300 livres, l'autre de 120 livres (1517-1518). L'architecte Domenico de Cortone vient d'arriver à la cour: il dressera les plans des villes et châteaux de Tournay, Ardres, Chambord, en exécutera des reproductions en miniature, élèvera des ponts et des moulins, dressera des échafauds, fera des châlits de camp à quenouilles: *architecteur* un jour et le lendemain *menuisier* (p. 101-103).

Les gens de métier venaient de Naples, les peintres et architectes de Toscane, les ingénieurs de Lombardie. Novare est un pays de plaines sillonné de canaux. De là étaient originaires les Caccia ou Casse, famille experte en travaux hydrauliques, les deux Opecino Caccia, amenés par Louis II d'Orléans à Blois, et Pietro Caccia, ingénieur à Chambord, *hydromanticq du roy*, comme devait s'intituler un de ses successeurs (p. 134). Pietro ne s'occupait à rien moins qu'à détourner la Loire et à la faire passer à Chambord; mais, hélas! la Loire inonda le château; le successeur de Caccia au diocèse de Côme, Paolo de Bregnano, dut canaliser les eaux et les rejeter vers le fleuve. Ce Paolo, type curieux, installa une fromagerie à l'italienne dans le bourg même de Chambord (p. 177-181).

Ai-je parlé des jardins royaux? Charles VIII, enthousiasmé des villas de Florence, de Rome et de Naples, s'empressa de les imiter en France. Les premiers jardiniers du roi furent naturellement des Italiens: Pacello de Mercoliano et Pietro de Mercoliano, tous deux prêtres: ne serait-ce pas une seule et même personne? Les jardins de Blois étaient remarquables: des allées à angles droits formaient des *parquets*, bordés d'*accoudoirs* ou clôtures basses, et contenant des parterres aux arabesques variées. De hautes galeries de bois, supportées par d'élégantes arcades, couvraient les allées du pourtour (p. 113). Le chapitre des jardins est un des plus fouillés de l'ouvrage. Tout le volume est du reste

intéressant et offre un récit varié, piquant, un peu chargé parfois. Je ne reprocherai à l'auteur que d'avoir masqué l'intérêt de son livre sous un titre glacial: *nouveaux documents*, etc. Or il y a 186 pages de texte pour 32 de documents justificatifs.

C. DE LA RONCIÈRE.

GIACOMO LUMBROSO. *L'Egitto dei Greci e dei Romani*. 2ª edizione. Roma, Loescher, 1895, 1 vol. in-8°.

Les lecteurs des *Mélanges* ont eu plus d'une occasion d'apprécier à sa grande valeur l'érudition fine et précise de M. le professeur Lumbroso. Ils connaissent ses principaux écrits: le mémoire sur la vie de Cassiano del Pozzo (1875), plein d'intéressantes informations, mais qui, publié dans le recueil de l'Académie de Turin, n'a qu'à peine été tiré à part, et que son auteur devrait réimprimer; — les *Nuovi Studi d'archeologia alessandrina* (1872); — les *Recherches sur l'économie politique de l'Egypte au temps des Lagides* (1870); — la première édition (1882) de l'ouvrage qui paraît aujourd'hui revu et augmenté, etc. Les lecteurs des *Mélanges* ont pu remarquer en particulier (v. notre XIII° volume, 1893, page 202, et notre XIV° volume, page 245) avec quelle ardente curiosité, avec quelle active persévérance M. le professeur Lumbroso a suivi l'étonnante progression des découvertes scientifiques en Egypte. Les travaux des Petrie, des Mahaffy, des Wessely, ceux de MM. Maspero, de M. Weil et de notre station du Caire n'avaient pas, pour ce qui concerne l'Egypte gréco-romaine, de lecteur plus empressé. C'est ce qui donne un intérêt tout spécial au chapitre de bibliographie que l'auteur a pris soin d'ajouter à la fin de son nouveau volume. On y trouvera consignés avec soin les progrès récents de l'égyptologie, avec l'indication de tout ce qui a été publié, textes nouveaux ou commentaires, pendant les dernières campagnes en Egypte même, ou à la suite des dernières recherches dans les musées ou bibliothèques d'Europe. Il faut avouer

que M. Lumbroso se donnait là une tâche difficile et embarrassante, et de nature à lui susciter de la part du lecteur avide d'autres questions encore que celles auxquelles il a répondu. On cherche naturellement tout de suite dans cet Index abondant et suggestif les travaux qui se rapportent aux principales d'entre les découvertes récentes. Ils y sont; mais la recherche eût été rendue plus facile et plus rapide si la nomenclature avait compris ces noms: Aristote, Euripide, Démosthène, Hypéride, Hérondas, etc., et donné sous ces rubriques ou par des renvois les informations souhaitées. Un lecteur insuffisamment instruit, voulant s'enquérir d'Hérondas, ne s'avisera pas tout de suite qu'il doit s'adresser à l'article Kenyon; il interrogera inutilement l'article relatif à M. Otto Crusius. S'il veut savoir ce qui concerne la célèbre découverte du livre d'Aristote sur la République athénienne, il ne trouvera, je crois, qu'une seule indication, sous le nom de M. Wilcken, et n'apprendra pas la publication de M. Haussoullier dans le recueil de l'Ecole française des Hautes études et tant d'autres travaux sur ce sujet. Il est vrai que la réponse de M. Lumbroso est facile: il n'a pas voulu donner un index philologique ou simplement littéraire. — On aurait voulu pouvoir trouver sans peine, grâce aux renvois de sa nomenclature, ce qui concerne les objets d'art antiques trouvés au cours de ces heureuses fouilles d'Egypte des dernières années, fragments de peintures, bustes en plâtre peint, principales œuvres de céramique, etc. Et l'auteur de répondre qu'il n'a pas voulu donner précisément un inventaire archéologique. Soit; il faut avouer cependant que sa bibliographie, telle qu'elle est, allume tous ces désirs; — pour qui sait chercher, elle les satisfait en partie.

M. Lumbroso a évidemment la secrète espérance que la série des heureuses découvertes en Egypte n'est pas terminée. Comme pour invoquer et diriger les bonnes chances à venir, il ajoute à sa nouvelle édition un savant chapitre sur les antiques ouvrages perdus qu'il serait si intéressant de retrouver. Perdus les divers écrits d'un Apollonios de Rhodes, d'un Callinicos, d'un Nicanor, etc. qui, sous le titre commun de Κτίσις, devaient raconter les anciens

souvenirs de villes telles que Naucratis et Alexandrie ; — perdue cette monographie du grammairien Lupercos, Κτίσις τοῦ ἐν Αἰγύπτῳ Ἀρσινοήτου, qui décrivait un des nomes devenus les plus célèbres pour les beautés naturelles, la fécondité du sol, l'activité de l'industrie. — Perdus ce discours de Marcus Caton *De Ptolemaeo contra Thermum*, ce discours de Cicéron pour Ptolémée Aulète, ce *Carmen de bello Actiaco* dont Herculanum a rendu quelques hexamètres.....; perdu cet inventaire des joyaux de Cléopâtre dont Plutarque dit qu'il fut consigné entre les mains d'Octave; perdus les « Souvenirs » d'Olympos, le médecin de cette reine, qui fut témoin de ses derniers moments...

A sa première édition M. Lumbroso a encore ajouté tout un chapitre sur le célèbre Musée, une dissertation sur la différence entre les τοπογραμματεῖς et les κωμογραμματεῖς, l'éloge d'Alexandrie par Hérondas, et bien d'autres pages, sans compter les incessantes modifications dans son précédent texte et dans ses notes. — Il s'agit ici d'un travail de bonne érudition, fait avec une rare compétence, avec conscience et amour.

Qui nous donnera, dit l'auteur, page 128, sur les produits et le commerce de l'Egypte gréco-romaine un travail comparable à celui de W. Heyd sur le commerce du Levant au moyen-âge? Qui nous donnera l'histoire économique d'une ville telle que fut Alexandrie? La réponse est de notre part trop facile. Qui donc a commencé de le faire avec un réel succès, si ce n'est M. Lumbroso lui même, et de quel autre que de lui devons-nous attendre l'entier accomplissement d'une œuvre pour laquelle, avec ses aptitudes très diverses, avec sa connaissance parfaite des langues, avec les utiles relations et l'autorité que lui ont créées ses précédents travaux, il est si bien préparé?

Alberto Lumbroso. *Saggio di una Bibliografia ragionata per servire alla storia dell'epoca Napoleonica.* Paris, librairie militaire Edmond Dubois, 18, rue des grands Augustins. Troisième fascicule: Barluzzi-Bazzoni, pages 1-179.

M. Lumbroso fils poursuit avec une rare et intelligente énergie, qui ne recule devant nulle enquête lointaine, sa très curieuse bibliographie raisonnée concernant l'époque napoléonienne. Il cite fréquemment comme source de ses informations la collection d'écrits et de pièces rares sur le même sujet qu'il prend soin de se former. On trouvera dans son livre l'indication de beaucoup de pamphlets, de proclamations, d'actes officiels peu connus des historiens et propres à éclairer par les côtés les plus divers les mille épisodes issus de la présence des armées françaises en Italie pendant les dernières années du dernier siècle et les premières du siècle présent. Le travail de M. Albert Lumbroso intéresse également l'histoire générale et l'histoire anecdotique. Il vient à propos pour donner une sorte de résumé analytique de tant de publications récentes sur l'empereur et l'empire.

Charles Diehl. *L'art byzantin dans l'Italie méridionale.* Paris; Librairie de l'Art, un volume in-8.°

Ce nouveau volume de M. Ch. Diehl fait partie de la très intéressante et utile *Bibliothèque internationale de l'Art* publiée sous la direction de M. Paul Leroi, qui contient déjà: *Les historiens et les critiques de Raphaël* par M. Müntz; *L'encaustique et les autres procédés de peinture chez les anciens*, par MM. Henry, Cros et Ch. Henry; *Les livres à gravures du XVIe siècle. Les emblêmes d'Alciat*, par M. George Duplessis; *La tapisserie dans l'antiquité. Le Péplos d'Athènè Parthenos* par M. L. de Ronchaud; *Les bronzes de la Renaissance*, par M. Emile Molinier; *Les archives des arts*, par M. Müntz; *Dictionnaire de la céramique*, par M. Ed. Garnier, etc. — M. Ch. Diehl a reproduit ici, après soi-

gneuse révision et avec des additions importantes, plusieurs mémoires par lui publiés d'abord dans les *Mélanges* de l'Ecole française de Rome et dans le *Bulletin* de l'Ecole française d'Athènes. Il suffirait d'énumérer les titres de ses chapitres et de rappeler ses récits d'excursions en Grèce pour faire comprendre l'intérêt de son nouveau volume : *Peintures byzantines de la Terre d'Otrante et de la région de Tarente; Origines et caractère artistique des fresques italo-byzantines de l'Italie méridionale; Monuments byzantins de la Calabre; Mosaïques byzantines de la Sicile*, etc. Conduites avec un sens critique fort exercé, exposées avec une élégante précision et une clarté remarquable, de telles études marquent un réel progrès de la science et font grand honneur à leur auteur.

Giornale storico della Letteratura italiana, dirigé et rédigé par MM. Fr. Novati et Rod. Renier, Turin, Loescher, 1894, vol. XXIX.

Sanesi, *Tre epistolarii del Cinquecento*. — Renda, *Nuove indagini sul Folengo*. — Bevilacqua, *Giambattista Andreini e la Compagnia dei « Fedeli »* (suite et fin). — Bertana, *Intorno al Frugoni*. — Zippel, *L'invettiva di Lorenzo di Marco Benvenuti contro Niccolò Niccoli*. — Truffi, *Ancora delle « Stanze per la Giostra di Lorenzo de' Medici »*. — Ottolenghi, *Da chi è quando sia stata composta la « Leandride »*. — Cimegotto, *Laura Battiferri e due lettere inedite di Bernardo Tasso*. — Sicardi, *L'anno della nascita di Nicolò Franco*. — Bibliographie.

Volume XXV, 1er fascicule. Ildebrando della Giovanna, *S. Francesco d'Assisi Giullare e le « Laudes creaturarum »*.

NÉCROLOGIE

On lit dans le *Bulletin critique* du 5 février 1895: *

« Le *Bulletin critique* a fait ces jours-ci une perte douloureuse. M. Charles Thorin, le fils et l'associé de notre cher éditeur, Ernest Thorin, vient de succomber après trois semaines d'une cruelle maladie, virilement et chrétiennement supportée. Né à Paris le 2 octobre 1865, Charles Thorin n'avait pas trente ans; les solides études qu'il avait faites à Louis-le-Grand, de fréquents voyages et de longs séjours à l'étranger l'avaient mis à même de rendre à son père les plus grands services dans une maison qui s'honore par la publication de tant d'œuvres savantes. Les récentes améliorations que, d'accord avec lui, nous avions apportées au *Bulletin critique* nous avaient permis d'apprécier encore davantage son activité, son intelligence et son aménité. Nous nous associons à la douleur des parents de Charles Thorin et nous ne doutons pas de la part qu'y prendront nos lecteurs.

La Direction ».

M. Ernest Thorin est aussi l'éditeur des trois séries de publications qui représentent l'activité de l'Ecole française de Rome: *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, *Registres pontificaux du XIII[e] siècle*, *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*. Il en est l'éditeur depuis la fondation de notre Ecole. Son regretté fils s'était promptement initié à ses traditions et s'apprêtait à les continuer avec une vive intelligence et une sincère droiture. L'Ecole française de Rome prend sa part du deuil qui vient d'affliger une famille respectée.

* Ce dernier fascicule des *Mélanges* pour 1894 n'a été publié qu'à la fin de février 1895.

On lit dans le *Journal des Débats* du 29 janvier 1895:

« L'Ecole française établie au palais Farnèse pour les études d'archéologie et d'histoire a désormais à Rome des liens assez nombreux, des attaches assez étroites, pour y subir des deuils profondément ressentis et comme de famille. Ce fut pour nous naguère un vif regret quand l'excellent commandeur Fiorelli fut forcé par la maladie, par la cécité, d'abandonner le protectorat qu'il exerçait au profit de tous dans le domaine scientifique et littéraire. — Ce fut pour nous une douleur filiale quand la mort, il y a quelques mois, nous enleva l'illustre et bien aimé de Rossi. Ce groupe d'élite que la France a formé à Rome, et qu'il aimait à seconder de ses bons conseils, a donné à un tel maître d'affectueux et respectueux disciples, un cher confrère en des études analogues, un collaborateur digne de lui, et beaucoup de témoins reconnaissants.

» Un autre deuil nous survient par la mort du chanoine Carini, premier custode de la Bibliothèque vaticane, qui a succombé presque subitement, hier soir, à une attaque d'apoplexie. Dès notre premier établissement à Rome, il nous fit le meilleur accueil. D'abord archiviste à Palerme, il assista fort utilement un des nôtres, M. François Delaborde, qui allait publier en 1880 un recueil des Chartes de Terre sainte. Appelé à Rome par Léon XIII, qui avait connu à Pérouse le général son père, un des principaux patriotes italiens, Mgr Carini multiplia envers nous ses bons offices. Sa bienveillante assistance ne nous manquait jamais et nous était infiniment précieuse en vue des recherches, souvent difficiles et délicates, que nécessitent nos travaux et les questions adressées du dehors. Il était heureux de ce concours des travailleurs de toutes les nations répondant à l'appel de Léon XIII, qui ouvrait à tous la Bibliothèque et les Archives vaticanes. Il souhaitait de voir se multiplier les mesures les plus libérales en faveur du travail et de la science.

» C'était un de ces fermes d'esprit qui conviennent à un Pontife tel que Léon XIII, un de ceux qui ne s'effraient pas des

progrès de la démocratie et qui ont foi dans l'avenir. Né Sicilien, d'une famille qui avait énergiquement travaillé à l'affranchissement de l'Italie, il était sincère patriote et non moins sincèrement dévoué au Saint-Siège. Autrefois ami d'Amari, ami aujourd'hui même de M. Crispi, il était le seul, dit ce matin un journal italien, qui pût parler de l'Italie au Vatican et de la Papauté aux ministres du Quirinal. Il ne fut pas pour rien, dit-on, dans le mot d'ordre donné au clergé sicilien pendant le redoutable soulèvement de 1893 pour qu'il se fit l'apôtre de la conciliation et de la paix.

» Il avait été jadis publiciste, pour la double cause de l'Eglise et de la patrie italienne, mais sans interrompre jamais ses travaux d'érudit, qu'attestent des publications nombreuses. Rendre hommage à cet homme d'intelligence et de cœur, c'est de notre part reconnaître avec gratitude l'hospitalité scientifique dont nous jouissons à Rome ».

A. G.

TABLE DES MATIÈRES

N. 1. Zibaldone, f. 40

N. 2. Térence, f. 23, recto

DECTERN
SVB ANI
AC ELOQ
DELANC
CILIE RI
CERIBV
AD PREC
FICO MIL
ap CAP
DCO INT
REPERI
VLVM T
FLORVIT
ABVRBE
EGREGI
RIMVS E
NIAM IN
ET INRO
QVE INH
DYALAGI
PVSCVL
PERITVI
TALITATE
HANNO X
Ei m qd p
fam retro

N. 3. Zibaldone, f.

·EX
CH
IOH

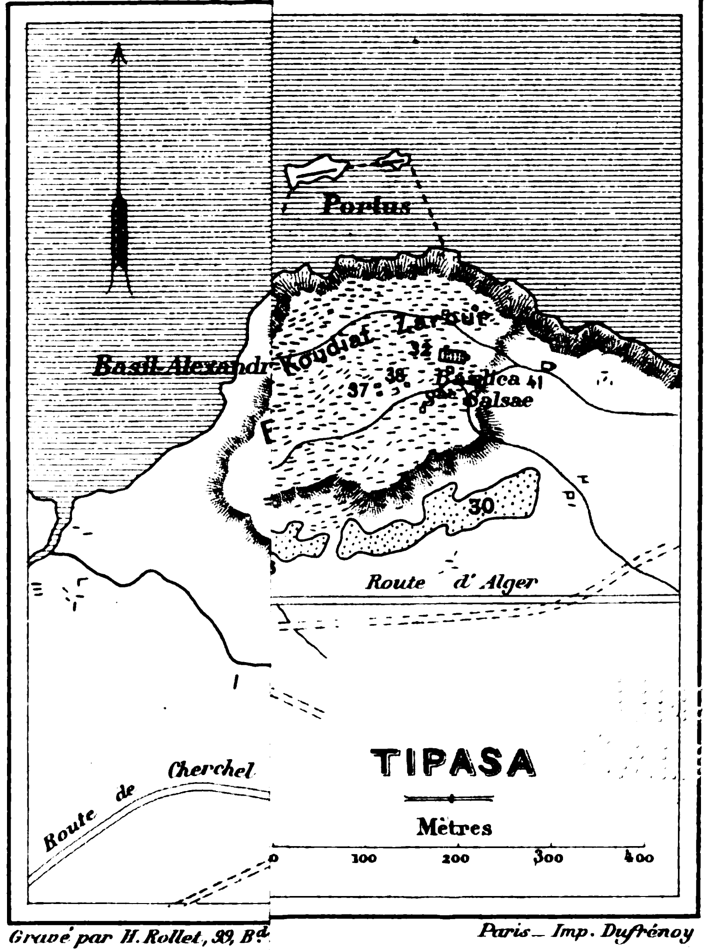
N. 4. Térence, f 84, r

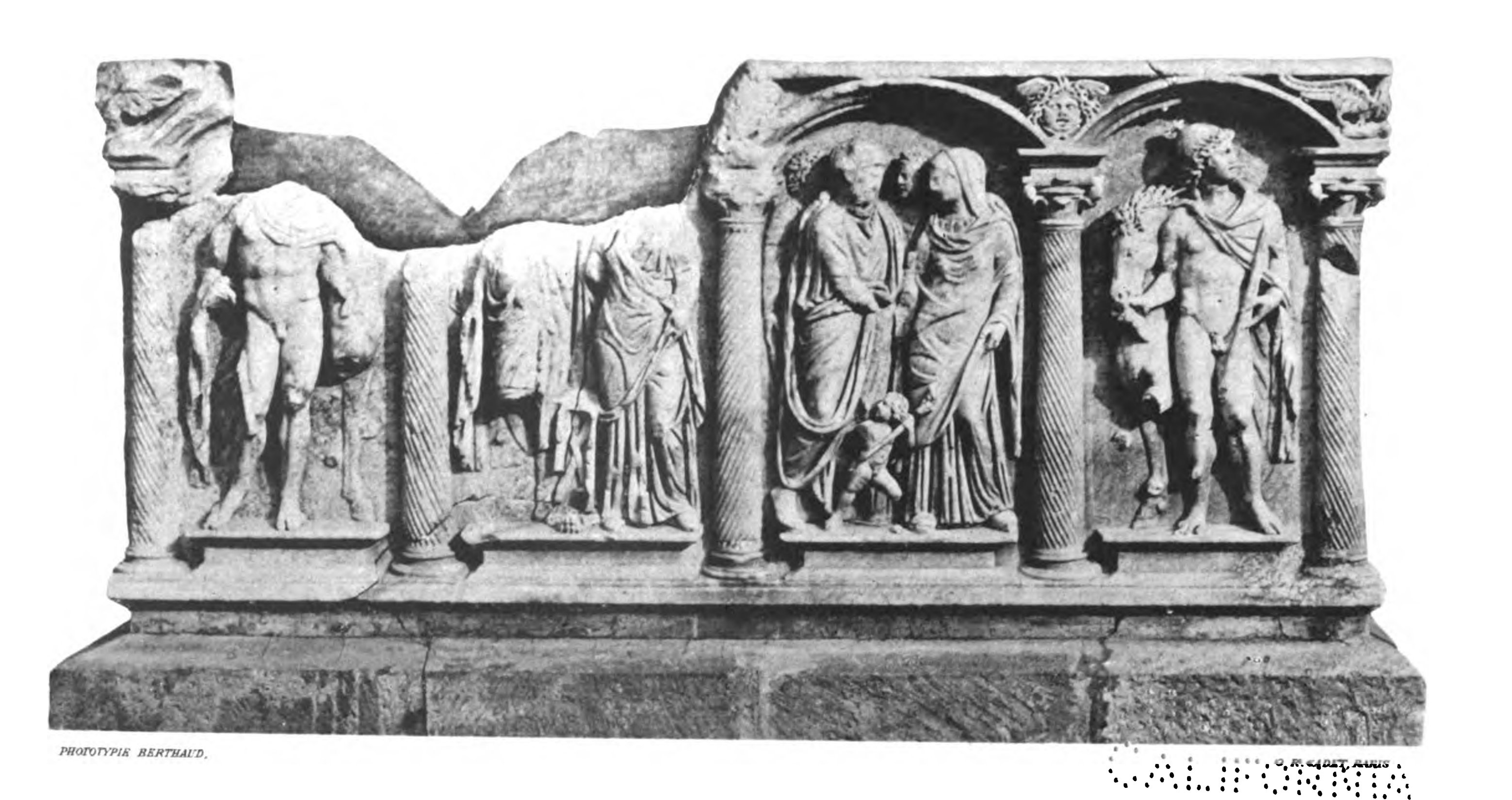
N. 5. Térence, f. 84, ver



JOUEURS D'OSSELETS

Ec PL. V.

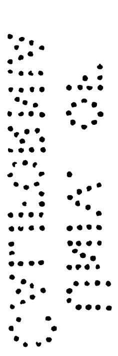

Portus
Basil. Alexandr.
Koudiat
37
38
41
Salsae
30
Route d' Alger
Route de Cherchel
TIPASA
Mètres
0
100
200
300
400
Gravé par H. Rollet, 39, Bd.
Paris _ Imp. Dufrénoy



PHOTOTYPIE BERTHAUD.

SARCOPHAGE DE TIPASA

Epoux Romains


UNIV. OF
CALIFORNIA

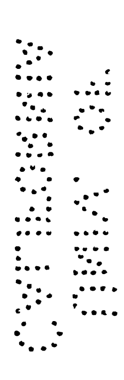


PHOTOTYPIE BERTHAUD.

9, R. CADET, PARIS

SARCOPHAGE DE TIPASA

Pélops et Oenomaus

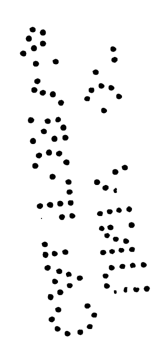




PHOTOTYPIE BERTHAUD. D. A. CADET, PARIS

SARCOPHAGE DE TIPASA

Le Bon Pasteur



I



II

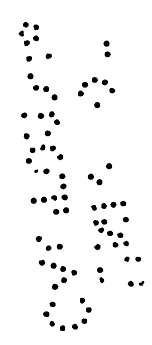
PHOTOTYPIE BERTHAUD.

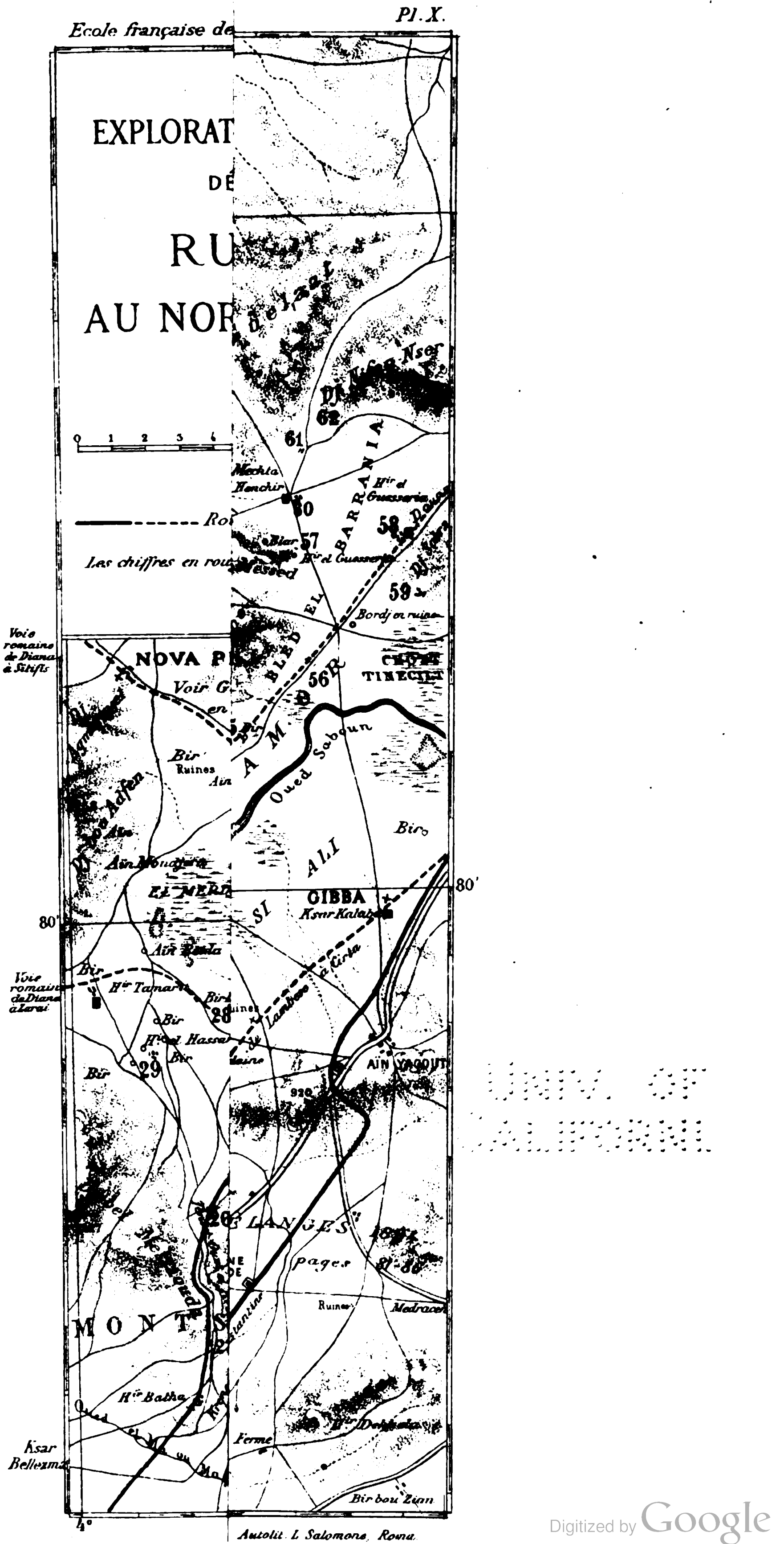
9, R. CADET, PARIS

SARCOPHAGES DE TIPASA

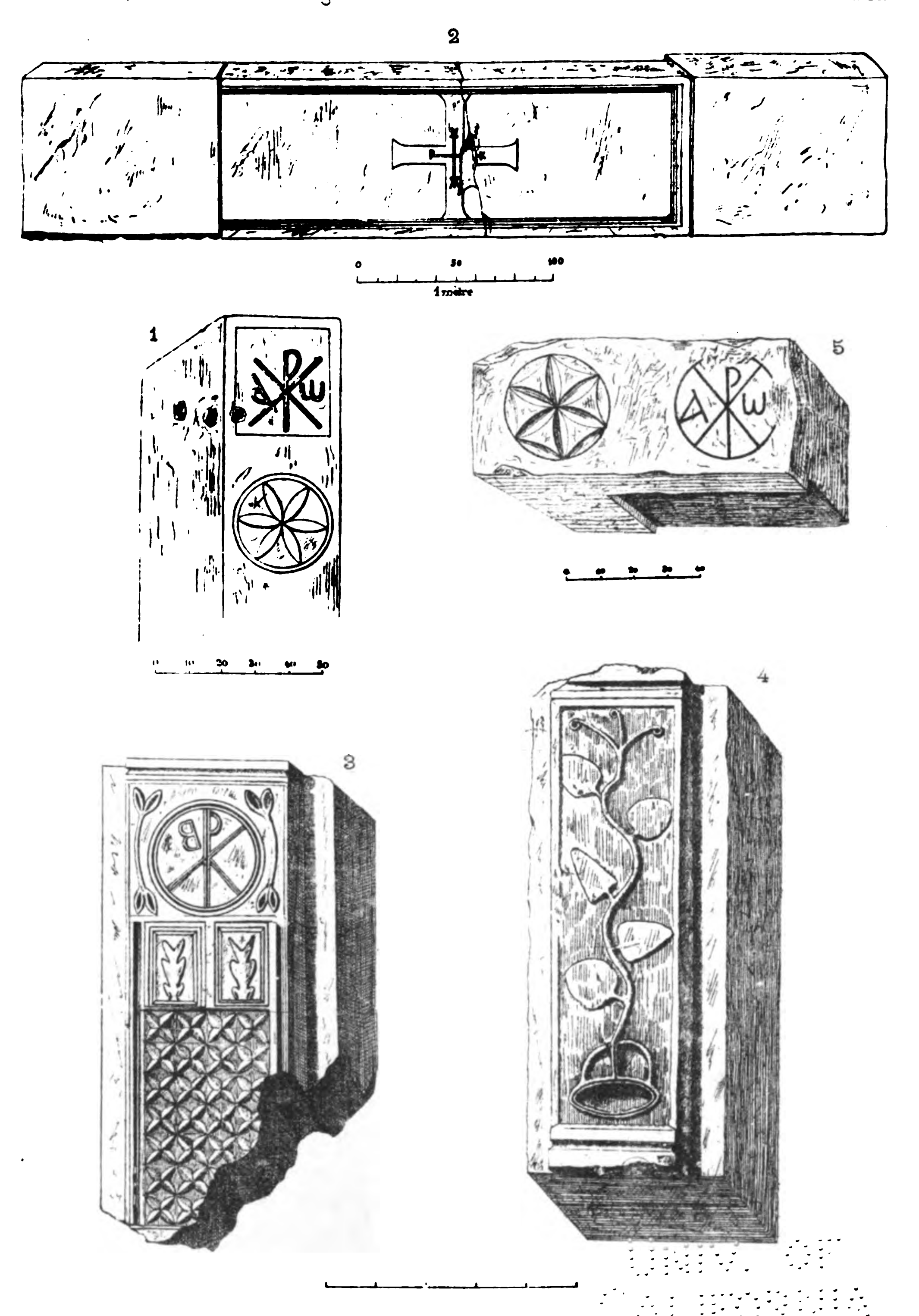
I. Fragment représentant la grappe de Chanaan

II. Le Christ et les Saisons



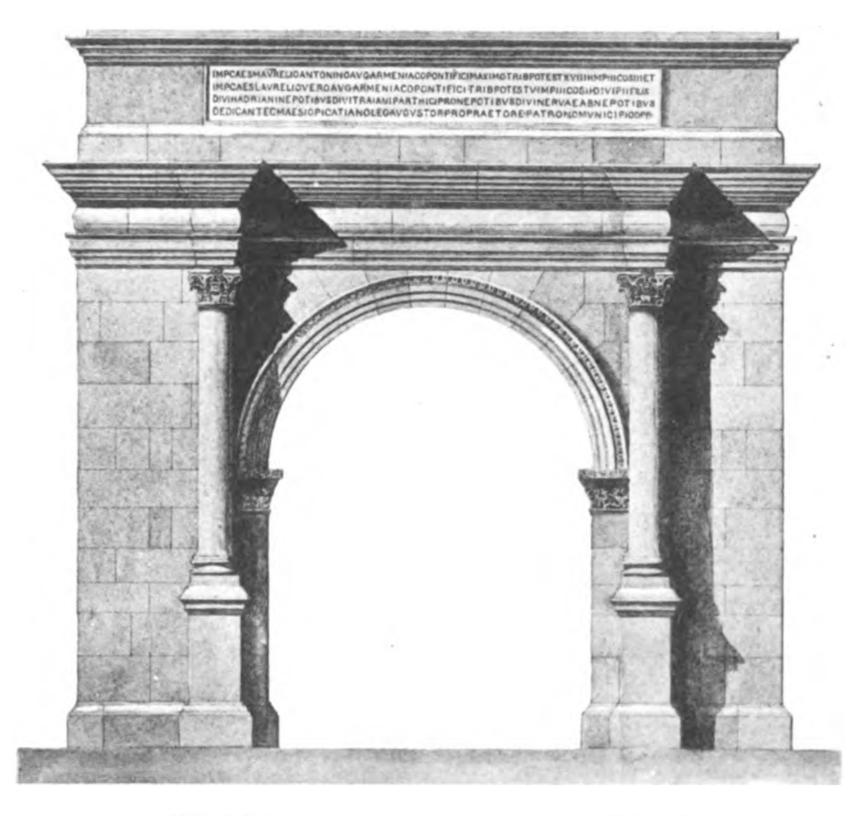

Ecole française de
Pl. X.
EXPLORAT
DÉ
RU
AU NOR
0 1 2 3 4
Ro
Les chiffres en rou
Voie romaine de Diana à Sitifis
NOVA P
Voir G
en
Mechta Henchir
60
57
58
59
61
62
56
Bordj en ruine
Hir d Guasseria
BLED EL BARRANIA
TINECILT
Oued Saboun
Bir
Ruines
Ain
Ain Mouguia
EL MERD
SI ALI
GIBBA
Ksar Kalaba
80'
Ain Rada
Voie romaine de Diana à Lazai
Hir Tamart
Bir
28
29
Ruines
Lambese à Cirta
Hir el Hassa
AÏN YAGOUT
920
26
LANGES
pages
Ruines
Medracen
MONT
Hir Batha
Ksar Bellezma
Ferme
Hir Dehbala
Bir bou Zian
4°
Autolit. L. Salomone, Roma

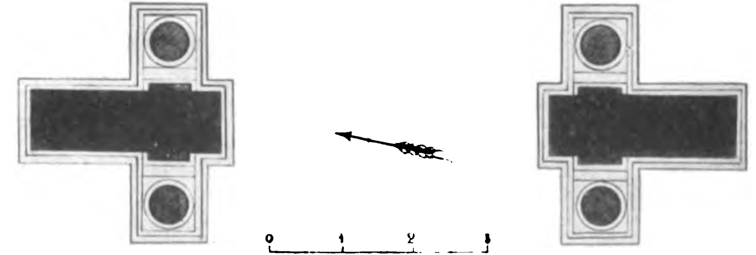
5



FRAGMENTS D'ARCHITECTURE CHRÉTIENNE (ALGÉRIE)

Roma Fototipia Danesi





ZANA (DIANA), ALGÉRIE

Arc de Triomphe.

Roma Fototipia Danesi

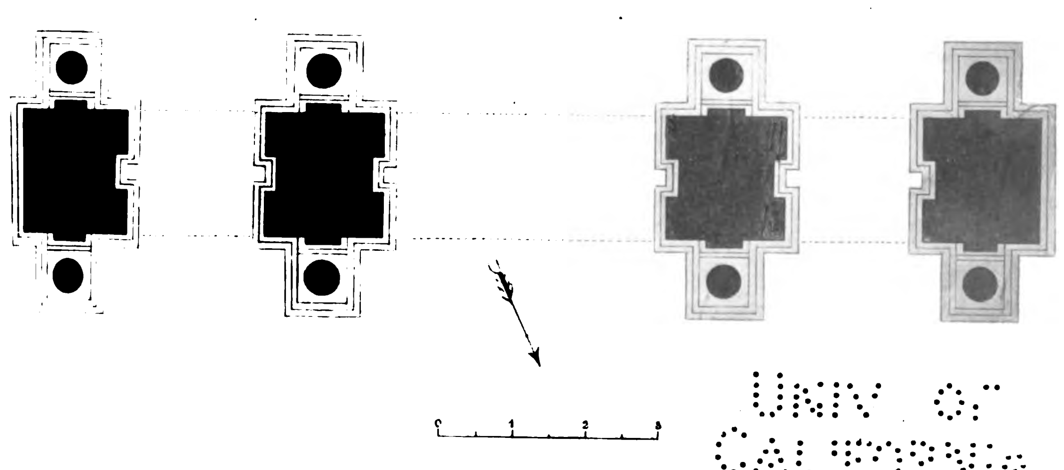


Roma Fototipia Danesi

ZANA (DIANA)

Détail de l'arc à une porte

IMP·CAES·M·OPELLIO·SEVERO·MACRINO·PIO·FELICI·AVG·PONT·MAX·TRIB·POTEST·COS·DESIG·P·P·PROCOS·
PROVIDENTISSIMO·ET·SANCTISSIMO·PRINCIPI·ET·M·OPELLIO·ANTONINO·DIADVMENIANO·
NOBILISSIMO·CAESARI·PRINCIPI·IVVENTVTIS·RESPVBLICA·DIANENSIVM·EX·DEC·DEC·

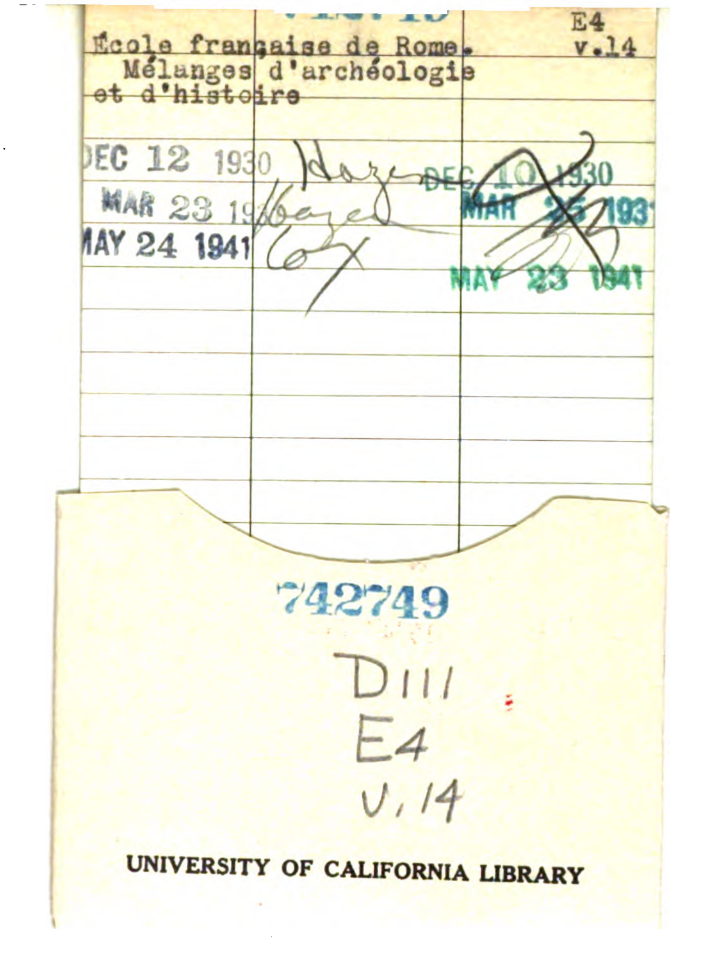


ZANA (DIANA), ALGÉRIE

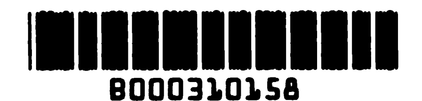
Arc de Macrin et de Diaduménien.

Roma Fototipia Danesi





E4
v.14
École française de Rome.
Mélanges d'archéologie
et d'histoire
DEC 12 1930
DEC 10 1930
MAR 23 1931
MAR 25 1931
MAY 24 1941
MAY 23 1941
742749
D111
E4
V.14
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY



B000310158

